

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de l'EPT Plaine Commune.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 151-12,

Vu la délibération en date du 17 octobre 2017 du conseil territorial prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Considérant que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein des conseils municipaux et du conseil de Territoire de Plaine Commune sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Ce dernier définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'EPT Plaine Commune.

Il fixe par ailleurs des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant le document préparatoire et support au débat, accompagné de ses annexes qui a été adressé avec les convocations à la présente séance du conseil municipal,

Considérant que les orientations générales du PADD du PLUi de Plaine Commune proposées au débat se déclinent autour des 5 axes thématiques suivants :

- Un territoire populaire, solidaire et inclusif
 - . orientation 1 : Proposer une diversité de logements, offrir des conditions d'habitat satisfaisantes pour tous
 - . orientation 2 : Promouvoir le territoire universitaire, favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
 - . orientation 3 : Proposer une offre d'équipements et de services de qualité, adaptée aux besoins des présents
- Un territoire écologique, résilient et respectueux du bien-vivre
 - . orientation 1 : S'adapter au changement climatique
 - . orientation 2 : Rechercher une meilleure performance énergétique du territoire
 - . orientation 3 : Valoriser les atouts paysagers et concrétiser la trame verte et bleue
 - . orientation 4 : Préserver la santé environnementale des populations
 - . orientation 5 : Promouvoir l'économie circulaire
- Un territoire dynamique, de diversité économique, productif et actif
 - . orientation 1 : Développer et moderniser les zones d'activités économiques
 - . orientation 2 : Préserver les activités économiques en zone dense, protéger les tissus mixtes

- . orientation 3 : Veiller au rayonnement et à l’insertion urbaine des quartiers tertiaires
 - . orientation 4 : favoriser la diversification et la montée en gamme de l’offre commerciale
 - . orientation 5 : Développer les filières transversales et accompagner les domaines économiques émergents
- Un territoire accessible et praticable, créant les conditions d’une mobilité durable
 - . orientation 1 : Encadrer la croissance des déplacements en favorisant les mobilités actives et en limitant la place de la voiture
 - . orientation 2 : Compléter et améliorer l’offre en transports collectifs
 - . orientation 3 : Mailler le territoire, compléter la trame des espaces publics
 - . orientation 4 : Créer des conditions de déplacements confortables pour les modes actifs, partager l’espace public
 - . orientation 5 : Innover pour accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable
 - . orientation 6 : Optimiser l’organisation du transport de marchandises et de matériaux
 - Un territoire dynamique et protecteur, affirmant le droit à la centralité et à la diversité des modes de développement
 - . orientation 1 : Structurer le territoire autour d’un réseau de centralités bien connectées entre elles, avec un maillage de proximité
 - . orientation 2 : Mettre en œuvre des modes de développement diversifiés et complémentaires
 - . orientation 3 : Un territoire dynamique : Réussir les grands projets et maîtriser les mutations dans le diffus

Considérant que le conseil municipal a été appelé à débattre des orientations générales du PADD du PLUi de Plaine Commune, visées ci-dessus,

Considérant que ce débat ne donne pas lieu à un vote,

ARTICLE UNIQUE : Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte, conformément à l’article L153-12 du code de l’urbanisme, qu’un débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Plaine Commune s’est tenu en la présente séance du conseil municipal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299239-DE-1-1
Date AR : 07/06/18
Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place de contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Considérant la nécessité d'établir une programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville,

Vu le projet de programmation établi au titre de l'année 2018 en accord avec les services de Plaine Commune, des villes membres de l'Établissement Public Territorial et de l'État,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Approuve la programmation du Contrat de Ville de Plaine Commune pour l'année 2018 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299090-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Plaine Commune	Fonctionnement de l'équipe MOUS Plaine Commune	Participer à la mise en oeuvre du contrat de ville en lien étroit avec les élus, sur l'ensemble des thématiques : programmation, animation réseau et avancement des différentes pistes de travail, suivi et évaluation de l'impact des objectifs du contrat de ville et des avancées du droit commun L'équipe Mous est composée d'une chef de projet, d'une chargée de mission et d'un demi poste de secrétariat.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Ingénierie	41 000	41 000	75 000	0	41 000	
Association Objectif Emploi	Accompagnement sur les recrutements, emploi formation et alternance	- accueil collectif permettant aux jeunes d'avoir des informations sur les types de contrats en alternance, puis de travailler leurs outils de recherche : 10 ateliers collectifs + informations collectives + accompagnement individuel en fonction des besoins - préparation aux tests de recrutements emploi ou formation, préparation pour oraux de concours, entretiens de motivation, recrutement d'un grand groupe : accueil collectif libre et entretiens individuels.	Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	27 800	27 800	6 950	0	23 507 (au lieu des 27 800 actés)	PSS : 6 950 STD : 20 850
Association Objectif Emploi	Vers l'accompagnement	Aller à la rencontre des jeunes des quartiers qui expriment un besoin d'accompagnement socio-professionnel mais qui ne fréquentent pas ou plus les services d'Objectif Emploi : - permanences dans les quartiers, en fin de journée, environ 2 par mois - temps d'accompagnement partagés avec club de prévention ou services des villes - temps d'accueil libres hebdomadaires	Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	26 000	26 000	5 094	1 500	21 985 (au lieu des 26 000 actés)	PSS : 6 500 STD : 19 500
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Extra Muros, une deuxième chance pour tous	Propose un accompagnement individualisé et personnalisé de jeunes en errance sans qualification, ni diplôme en allant à leur rencontre : - Entretiens individuels approfondis pour identifier les freins et les leviers à l'insertion - Accompagnement « physique » dans les démarches (auprès du réseau social et/ou professionnel : mission locale, organisme de formation, entreprises...) - Accompagnement individuel pour traiter les difficultés périphériques (Hébergement, Autonomie, Mobilité, Administratif, Ressources financières) - Organisation et animation sein des quartiers de soirées de médiation urbaine (causeries et sensibilisation des jeunes sur différents thèmes, délinquance, insertion, citoyenneté,...) ; de cafés des métiers - Animation de permanences emploi insertion au sein des quartiers (2 par semaine par ville en moyenne)	Epinay L'Ile-Saint-Denis Pierrefitte Stains Villetaneuse	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	40 000	40 000	5 000	0	40 000	
LOOP Cie	Les outils du théâtre pour une démarche vers l'emploi	Grâce à des exercices souvent utilisés dans la pratique théâtrale, les demandeurs d'emploi sont amenés à travailler sur l'estime de soi, la confiance en soi, l'aisance de la parole (fluidité du message), la voix et la posture corporelle : exercices et simulations d'entretiens. 25 séances de 4h réparties pour les Maisons de l'emploi des 9 communes.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	9 200	8 000	1 230	0	8 100	
Ass Femmes actives	Formation et accompagnement (préqualifiant textile / mobilité culture)	- Mise en place de parcours de découverte des métiers du textile : ateliers de découverte, connaissance des machines et du marché de l'emploi, offrir un lieu de convivialité et d'échange autour de la création textile, et la confection d'accessoires puis modules pré-qualifiants pour un premier aperçu des bases techniques, des premiers gestes professionnels (métiers du textile, patronage et coupe, organisation du poste de travail, réglage des machines...) - Mise en place d'ateliers d'échanges, de partage, de débats (après la sortie) autour de visites culturelles liées aux métiers de la mode et plus globalement à la création textile.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	10 000		2 000	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Association pour l'insertion des jeunes et des adultes en difficulté (APIJ)	Professionnalisation et accompagnement spécifique de demandeurs d'emploi en difficultés dans les QPV de Plaine Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement social et professionnel des 10 salariés du chantier d'insertion : diagnostic professionnel, social et linguistique, formation technique et linguistique, rendez-vous individuels, ateliers collectifs de techniques de recherche d'emploi... - accueil de 10 stagiaires pour stages de découverte ou professionnalisants - accueil de 5 jeunes écoliers ou demandeurs d'emploi ayant subi des difficultés particulières pour les remobiliser par le travail - participation au montage d'une action de médiation pour l'emploi pour les demandeurs d'emploi en difficulté, à travers 2 interventions dans le quartier 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	23 000	23 000		2 000	19 449 (au lieu des 23 000 actés)	
SCIC Cité PHARES	Coop commune	<ul style="list-style-type: none"> - Une session de deux mois pour les 16-18 ans à L'Ile-Saint-Denis au cours des vacances scolaires estivales en 2018 : permettre à des jeunes de 16-18 ans de monter une coopérative, le temps d'un été, afin de proposer des services dans leur quartier (aux particuliers ou aux entreprises : jardinage, peinture, livraisons, déménagements, etc...) - Une session de trois mois pour les 18-30 ans à Saint-Denis au printemps 2018 : grâce à un encadrement et une animation de groupe tournés vers la mise en capacité des jeunes, la coopération économique et la mise à disposition de services mutualisés pour ces jeunes entrepreneurs (facturation, comptabilité, facturation) notre action permet de fournir un cadre sécurisant à une action innovante de création d'activités économiques rémunérées sur une durée de quatre mois (1 mois de préparation et 3 mois de vie de la coopérative jeunesse) pour des jeunes d'horizons et de parcours différents. 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	12 000	12 000	3 000	3 000	-	
Association pour l'insertion des jeunes et des adultes en difficulté (APIJ)	Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants	<ul style="list-style-type: none"> Accueil sans conditions pour aider à lever les difficultés rencontrées notamment dans l'accès aux droits et l'accès aux formations / emplois : - Accès aux droits, médiation sociale et santé : accueil individuel tous les jours du lundi au vendredi (aide aux démarches administratives, médiation sociale) ; actions de formation collective d'accès aux droits (2 fois par mois) ; accueil de dispositifs, institutions, professionnels (CAF, référente santé, chargée du droit des femmes, Mission locale, Etude Flam), accès aux services dématérialisés - Accès à formation et emploi : faire le lien avec les services de l'emploi, ateliers techniques de recherche d'emploi ; accueil hebdomadaire d'élèves en difficulté dans leur recherche de stage - Lien social, citoyenneté et lutte contre la délinquance : relais et diffusion des actualités et événements du quartier, participation aux événements du quartier 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	19 395	19 000	5 000	5 000	13 529 (au lieu des 16000 actés)	
Emploi formation (EFOR)	Plaine Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Formation modulaire (plusieurs modules) pour favoriser l'accès à l'emploi, sur 2,5 mois : - ateliers informatiques (70h) - ateliers CV - lettre de motivation (35h) - ateliers communication (70h) (travailler son image ses postures, simulations d'entretiens d'embauche...) - ateliers recherche de solution (70h) - 105h d'immersion en entreprise + entretiens individuels en complément 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	26 500	Pôle Emploi		0	20 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Emmaus Connect Fondateur Abbé Pierre	Accompagnement à l'acquisition d'un bagage numérique minimum des habitants des quartiers prioritaires et collaboration avec le département à la mise en place d'un réseau du numérique solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - "permanences connectées" permettant aux bénéficiaires de venir ponctuellement monter en compétence sur leur usage du numérique avec une réponse personnalisée - ateliers d'initiations informatiques - expérimentation de parcours hors les murs - AppliHours : ateliers qui ont pour objectif de faire découvrir aux bénéficiaires des applications smartphone utiles - organisation de temps de rencontre et de sensibilisation des acteurs et notamment des travailleurs sociaux des structures d'action sociale, en lien avec l'action menée avec le département, pour consolider les partenariats d'accompagnement et renforcer le maillage des aidants numériques et sa bonne connaissance par tous. 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15 000	15 000		0	8 456 (au lieu des 10 000€ actés)	
ESPACE PERMANENT POUR L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE ET LA FORMATION (EPIE Formation)	Web Inclusion Numérique pour accéder à la Cité (WIN Cité)	Permet aux personnes de rapidement s'impliquer dans l'ensemble des processus numériques de recherche d'emploi et de formation : création de documents pour les candidatures, consultation d'offres et ciblage par des mises en alerte, recherche d'information sur les métiers ou les formations afin d'actualiser ses connaissances du marché de l'emploi. Par ailleurs, elle permet aux participants de découvrir et de s'approprier les outils numériques des services publics, des lieux culturels et des institutions républicaines, afin d'accroître leurs connaissances du territoire, leur mobilité dans l'ensemble de ces espaces sociaux et de développer leur comportement citoyen. Entrée et sortie permanente, de 9h et 17h.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	26 880	Pôle Emploi	0	0	16 912 (au lieu des 20 000€ actés)	
Proxité	Parrainage vers et dans l'emploi de jeunes issus des quartiers prioritaires de Plaine Commune	Offrir à des jeunes durant leur parcours d'études, d'insertion professionnelle et dans leurs premiers pas dans l'emploi un soutien personnalisé par un parrain bénévole appartenant au monde du travail (rencontre entre 2 et 4 fois par mois sur le lieu de travail du parrain)	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	13 000	10 000	3 000	500	10 000	
PIVOD 93	Parrainage clauses insertion	Aide aux jeunes suivis en mission locale, de bénéficiaires du RSA et adultes en rupture avec le monde du travail (pour les clauses d'insertion, demandeurs d'emploi de plus d'un an) pour retrouver un emploi stable : <ul style="list-style-type: none"> - suivi individualisé et bilan périodique - évaluation synthétique et bilan par opération - réunion mensuelle avec la Direction de l'emploi - animation ateliers de présentation des métiers du BTP + validation des sorties d'insertion (400 noms) pour savoir ce que sont devenues les personnes après leur mission en insertion et pouvoir aider ceux qui n'ont pas trouvé de travail.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	7 000	4 000	2 000	0	7 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Job In Real Life (JobIRL)	Carré JobIRL	Réaliser des ateliers pour former ces jeunes à utiliser le réseau JobIRL (plateforme en ligne : www.jobirl.com) pour découvrir les métiers et les formations; échanger avec des professionnels et des étudiants du réseau ; candidater aux offres de stage déposées par les professionnels du réseau ; acquérir les codes du monde du travail et les usages du numérique professionnel. > A Epinay : 3 interventions dans le cadre de l'action «Un but pour l'espoir" : animation de 2 ateliers CV en amont puis présentation du réseau aux jeunes pour leur permettre de confronter leur CV avec des professionnels des métiers qu'ils visent. Puis table-ronde pour promouvoir parcours de réussite de professionnels issus de la diversité. > A Saint-Ouen : 6 ateliers de recherche de stage et 6 de contrats d'alternance puis message avec des conseils individualisés sur les démarches à suivre sur le réseau pour avancer dans sa recherche.	Epinay Saint-Ouen	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	13 000	attente confirmation Etat		500	5 000	ESS : 2 680 STO : 0
JADE (JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE)	Première étape d'un parcours d'insertion vers un emploi durable	Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel. > bâtiments neufs ou à rénover : peintures traditionnelles ou à effets décoratifs, revêtements muraux, revêtement de sol	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	6 000		5 000	6 000	
Ass Femmes actives	Chantier d'insertion par l'activité économique fer et refaire	Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel. > laverie, repassage, confection, retouche > chauffeur livreur et agent d'entretien	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15 000	13 000	8 000	0	13 000	
Association Territoires	L'emploi l'insertion - le développement économique l'accompagnement Social & professionnel - l'habitat le cadre de vie (Emploi, Insertion par l'activité économique et accompagnement social et professionnel du public en difficulté des quartiers prioritaires. Lien Social, Paysages & Intégration Urbaine)	Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel. > maraîchage biologique, nettoyage urbain, entretien et animation des jardins collectifs de voisinage, entretien des espaces verts et aménagement paysager dans l'habitat social	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	8 500	8 500	6 000	0	8 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Association Mode Estime	L'atelier solidaire de Mode Estime	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> couture : promouvoir le développement d'une filière textile locale, éthique et solidaire + création de lignes de vêtements accessibles et adaptés pour tous (y compris personnes handicapées)</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	13 822	15 000	7 000	0	8 000	
Association Halage	Chantier d'insertion et d'entretien des berges de Seine de Plaine Commune	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> travaux d'entretien, d'aménagement et d'embellissement des espaces verts des berges de Seine, grâce à des méthodes de gestion différenciée, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	16 000	15 000		0	12 684 (au lieu des 15 000 actés)	
Initiatives solidaires	Ateliers Chantiers d'Insertion	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> hôtellerie > restauration collective (à Stains)</p> <p>> revalorisation-transformation de matériau, mobiliers et objets avec comme support les techniques de la serrurerie, de la menuiserie et de l'ébénisterie</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	15 000	5 000	154 440	15 000	
La main fine	Accompagnement socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi par le biais de la formation en couture et en coiffure	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> couture > coiffure</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	8 000	8 000	6 000	0	8 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
IEPC (Institut d'éducation et pratiques citoyennes)	Chantier d'insertion qualifiant Assistant(e) de vie aux familles	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> Chantier d'insertion dans les maisons de retraite et structures d'accueil de la petite enfance pour obtenir le titre professionnel Assistant de Vie aux Familles</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	25 000	25 000	8 000	0	25 000	
Etudes et chantiers Ile-de-France	ACI La Maison du Vélo	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> récupération et recyclage de vélos, vente à tarif privilégiés, organisation d'ateliers d'autoréparation et d'animations hors les murs pour sensibiliser à la pratique du vélo</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	15 000	5 000	0	15 000	
Association Taf et maffé	Cuisine collective d'insertion professionnelle au sein de 2 résidences de travailleurs migrants	<p>Activité économique et outil d'insertion pour les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières : permet d'associer pédagogie et activité professionnelle (26h/ semaine) ainsi que dispositif d'accompagnement social et professionnel collectif et individuel.</p> <p>> restauration : préparation de plats africains à bas prix (pour les résidents de la résidence sociale, travailleurs modestes, population en précarité habitant le quartier, sans domicile fixe...) par les salariés en insertion</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	24 000	24 000	16 000	0	24 000	
La Toile Blanche	Filmer la ville	<p>Projet d'insertion professionnelle qui propose deux parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma (formation, stage, emploi) : atelier d'éducation à l'image qui permet une initiation aux principales étapes de fabrication d'un film à travers l'élaboration de courts métrages qui valorisent le patrimoine du territoire (1 par commune) - accompagnement vers les métiers du patrimoine (formation guide, conférencier) en fonction des besoins identifiés par les communes partenaires <p>+ une plateforme Web permet également aux "apprentis" de mettre en valeur des initiatives culturelles du territoire à travers de petits reportages.</p> <p>+ Promouvoir le développement d'une clause insertion adaptée aux domaines de l'audiovisuel et du cinéma</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	CDPV (59 000)	CDPV	5 270	0	CDPV	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Urban Déco Concept	Femmes et métiers de la peinture	<p>Proposer aux femmes en difficulté d'insertion professionnelle une (ré)orientation vers des métiers de la peinture qui ne leur sont pas habituellement proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de réunions collectives, de permanences 1/2 journée par semaine, de cafés de l'emploi (temps de partage sur l'emploi et l'égalité des chances à l'embauche par exemple) - organisations d'ateliers et de stages de découverte 1 fois par mois. besoins) - si le projet professionnel est confirmé, mise en oeuvre d'actions qualifiantes : découvrir ou se perfectionner en techniques du peintre d'intérieur et acquérir une pré-qualification en peinture décorative - mettre en relation les partenaires : sensibilisation auprès des prescripteurs et employeurs 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	10 000	0	0	10 000	
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	CAP Petite Enfance	<p>Offrir à des jeunes et des adultes de Plaine Commune de bas niveau de qualification, motivés par les métiers de la petite enfance, l'opportunité de suivre la formation CAP Petite Enfance, alors que le nombre de places financées par la Région et le Département reste très faible. 1 200 heures de formation, dont 480h en entreprise</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	40 000	40 000		0	40 000	
Association Modafusion	Création d'une formation professionnelle dans le secteur de la mode et de la création qui s'adresse prioritairement aux jeunes talents de 18-25 ans issus des quartiers politique de la ville (Casa 93)	<p>Formation professionnelle aux métiers de la mode et de la création, gratuite pour les jeunes de 18 à 25 ans issus principalement des quartiers prioritaires du Département de Seine St Denis. L'objectif est de former des créateurs dans le secteur de la mode et de leur donner accès à ce milieu.</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	25 000	5 000		0	-	
JADE (JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE)	Savoir conduire et savoir se conduire	<p>L'accompagnement au passage du permis de conduire comme outil pour l'insertion professionnelle mais aussi comme appui à la consolidation de savoirs fondamentaux, à l'éducation civique, à la prévention - santé et à la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - phase collective : apprentissage du code et module "projet professionnel" + interventions partenaires (2j/semaine pendant 3 mois) - phase individuelle : apprentissage de la conduite (2 séances / semaines) <p>Accompagnement socio-professionnel tout au long de la formation , à travers notamment des entretiens individuels</p>	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	140 000	140 000	20 000	11 000	140 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Artis Multimédia	L'insertion par la mobilité et les NTIC	Favoriser l'insertion des femmes en leur permettant de passer leur permis de conduire avec en parallèle une formation en informatique et des cours de français orientés vers le vocabulaire lié à la conduite et au code de la route : - 2 heures de code tous les matins cours magistral réservé aux participantes (soit 160h) + 2-3h de code par jour avec les autres stagiaires de l'auto-école (soit environ 200h-240h) Avec l'Auto-école Revolution - 2 après-midi par semaine : 1/2 journée de bureautique assurée par une animatrice ARTIS + 1/2 journée de linguistique remise à niveau en français (6h/semaine pendant les 4 premiers mois et 3h/semaine pendant les 5 derniers mois) soit environ 160h assurée par une formatrice professionnelle de ARTIS + atelier de gestion du stress - 40h de conduite	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	17 600	17 000	7 000	2 000	14 000	
CANAL Association de Prévention Spécialisée	Permis citoyen	Accompagner les jeunes dans un parcours citoyen qui comprend quatre axes de travail principaux : - la prévention des conduites à risques - le vivre ensemble et la relation à l'autre (café philo, visite d'expo) - les droits et devoirs du citoyen - la formation qui comprendra l'obtention de l'Attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 et de l'Attestation de Sécurité Routière L'aboutissement de ce parcours éducatif « formation-projet personnel est l'obtention du permis de conduire. L'idée est d'inscrire l'adolescent dans un parcours éducatif global lui permettant de travailler son projet d'insertion sociale et professionnelle à travers le prisme de la citoyenneté.	Epinay Pierrefitte Stains Villetaneuse	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	11 500	FIPD		0	-	-
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	De l'activité à l'emploi des femmes, l'accueil petite enfance	- Accueil des enfants au sein des 3 modes d'accueil (multi-accueil sur Stains, micro-crèche sur L'Ile-Saint-Denis, crèche familiale à Saint-Denis) - Accueil des mères pour présentation de l'accueil des jeunes enfants, préparation à la séparation, suivi individualisé et accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle - Contribution à la formation des stagiaires sur les métiers de la petite enfance	L'Ile-Saint-Denis Saint-Denis Stains	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	40 900	10 000	5 000	50 000	10 000	
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	PADOC (Permanence d'accueil et d'orientation des demandeurs de cours de français)	- Tenue de permanences d'accueil et d'orientation pour les personnes souhaitant bénéficier de cours de langue française afin de simplifier leurs démarches et les orienter vers l'offre adaptée à leurs besoins et niveau et en fonction des places disponibles - Observatoire : recensement de l'offre et des besoins pour identifier les besoins non couverts - coordination : animation du réseau des acteurs linguistiques afin de créer des liens et fluidifier les parcours des demandeurs de cours de langue française	Epinay La Courneuve L'Ile-Saint-Denis Saint-Denis Stains Villetaneuse	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	74 000	BOP104	18 500	0	60 653 (BOP104)	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ADIE (Association pour le Droit à l'initiative Economique)	Promotion d'emplois pérennes par l'entrepreneuriat et la création de petites, moyennes et micro entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des publics et détection des porteurs de projet éligibles : mise en place de stands sur certains marchés du territoire (Saint-Denis, Stains, La Courneuve, Aubervilliers), campagne de sensibilisation à destination des femmes, mise en place d'ateliers trimestriels de mise en réseau des créateurs déjà financés - intermédiation bancaire : détection des porteurs de projet éligibles à un micro-crédit (avec accompagnement amont court pour concrétiser le projet) et accompagnement financier pour définir la solution de financement la plus adaptée - accompagnement au développement d'entreprises existantes avec proposition de micro-crédit en fonction - organisation chaque trimestre des ateliers de mise en réseau (démarche commerciale, référencement internet, la communication sur les réseaux sociaux), pour les créateurs déjà financés pour être ambassadeurs des services de l'ADIE auprès de leurs contacts et pour promouvoir le bouche à oreille. 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15 000	15 000	7 000	0	orientation sur CDPV mais sans résultat	
Association Jean Luc François	Incubateur textile habillement	<ul style="list-style-type: none"> Cursus de 24 semaines avec comme objectif la formalisation du projet d'entreprise (Business Plan) et la création d'activité dans le secteur de la mode et du textile : - formation théorique 210h : fondamentaux de la création - formation technique 250h : présentation secteur d'activité, utilisation des machines, remise à niveau et perfectionnement (points machine, points à la main, retouches, gestion du stock...) - test plateau technique 360h - suivi individuel 20h 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	CDPV	0	0	5 000 en 2016, puis report en 2017	
Initiative Plaine Commune (IPC)	Dupliquer notre action au coeur des quartiers pour accompagner plus de porteurs de projet issus des QPV	<ul style="list-style-type: none"> Capter des porteurs de projet déjà existants afin de limiter la création d'entreprise non accompagnée : - création d'un poste de chargé d'affaires dédié (prioritairement une personne issue d'un QPV de Plaine Commune) qui aura pour mission de se faire connaître auprès de tous les interlocuteurs travaillant dans les Quartiers Prioritaires (médiateurs sociaux, associations locales, chefs de projet et chargés de mission politique de la ville) et faire des interventions de sensibilisation auprès de divers publics (jeunes, femmes, seniors etc.). - mise en place de permanences décentralisées dans les quartiers : une fois par mois dans chaque ville un salarié d'Initiative Plaine Commune recevra des porteurs de projet - délocaliser certains comités d'agrément au sein des QPV 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	40 000	30 000	30 000	0	-	
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Le POPE (Pole Petite Enfance)	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs du POPE sont de pallier le manque de place d'accueil par l'accompagnement de nouveaux porteurs de projet dans la petite enfance ; de proposer aux habitants (même les plus démunis) des modes de garde ; de réduire le chômage local des professionnelles de la petite enfance ; de former les personnes de faible niveau ou celles souhaitant se qualifier dans ce secteur professionnel ; de mutualiser les moyens entre les structures constituant le POPE et de partager les expériences. - poursuite de la structuration du POPE - mutualisation d'emplois - modélisation des différents modes d'accueil et de l'ingénierie de conception (y compris financière) - accompagnement et formation à l'ouverture de nouveaux modes d'accueil - formation des professionnels de la petite enfance - réflexion sur problématiques foncières, immobilières, juridiques 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	25 000	25 000	5 000	0	21 140 (au lieu des 25 000 actés)	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Inser'éco93	Soutien aux structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pour la sécurisation plurielle des parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des SIAE aux marchés publics du territoire (consolidation des données, diffusion de l'annuaire des SIAE, rencontre des facilitateurs et donneurs d'ordre du territoire, avec les partenaires acteurs de l'IAE sur le territoire) - Favoriser la montée en compétence et la coopération des SIAE (veille mutualisée sur les appels d'offre et les évolutions législatives, commissions achats groupées, etc) - Favoriser les partenariats entre les SIAE et les entreprises "classiques" (promouvoir ce secteur, favoriser les sorties vers l'emploi de droit commun) : création de CV-portraits numériques - Sécurisation des parcours des salariés en insertion par l'accès au logement : le dispositif Logements Passerelles Insertion 	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	CDPV (40 000)	CDPV	4 000 politique de la ville 7 500 (direction de l'emploi)	0	CDPV	
Compagnons bâtisseurs Ile de France	Développement d'atelier de quartier d'auto-réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> - Chantiers d'auto-réhabilitation (restauration du logement, décoration, usage et maintenance, prévention des risques domestiques, développement de savoirs-faires, maîtrise de l'eau et de l'énergie) - Animations collectives en lien avec l'habitat (économies d'énergies, d'eau, assurance...) - Interventions ponctuelles à domicile (qui permettent de diffuser bonnes pratiques en matière d'usage du logement (réparer une fuite d'eau...) et de rapport au voisinage, au bailleur, etc) 	La Courneuve L'Ile-Saint-Denis Villetaneuse	R	Habitat_et_cadre_de_vie	53 500	36 000	5000 politique de la ville + 6 000 UTRU CRV	21 500	43 125 (au lieu de 51 000)	
Voisin malin	Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier	<p>Des équipes de Voisins Malins (habitants recrutés en CDI à temps partiels de 12 à 19h par mois en moyenne : 5 Voisins Malins à Villetaneuse et 4 à Saint-Denis) assurent des missions de porte-à-porte pour sensibiliser les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Villetaneuse : orienter les habitants vers les animations santé organisées par la ville - à Saint-Denis : comprendre les pratiques des habitants en termes de fréquentation de la maison de quartier et des services de la ville et les informer sur ses services. - sur les 2 villes : sensibilisation sur la problématique d'ouverture des bouches-à-incendie 	Saint-Denis Villetaneuse	R	Habitat_et_cadre_de_vie	16 000	21 000	5 000	3 916	6 795 x2 (au lieu de 800 x2)	<p>STD : 8 000 VLT : 8 000 PLC : 5 000</p> <p>retravailler le cerfa pour augmenter montant et intégrer bouches incendie</p>
Shakti 21	Les économies d'énergie j'adopte !	<p>Organisation de 6 ateliers de maîtrise des éco-gestes dans chacune des villes, avec environ 10 personnes par session :</p> <ul style="list-style-type: none"> - introduction aux enjeux de consommation énergétique dans le logement, - jeu "la maison économe" pour aborder les éco-gestes de manière ludique, - démonstration d'équipements éco-énergétique (outil de cuisson économe...), - don d'un kit éco-énergétique (en lien avec l'ALEC), et d'un livret des éco-gestes <p>+ 10 visites socio-techniques dans chaque ville pour réaliser un diagnostic personnalisé auprès des habitants puis préconisations et orientation vers les services pertinents</p>	Epinay Pierrefitte Saint-Denis Villetaneuse	R	Habitat_et_cadre_de_vie	17 000	16 250		3 000	15 000	<p>ESS : 4 250 PSS : 4 000 STD : 4 000 VLT : 4 000</p>

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Shakti 21	Bien chez soi, bien dans son quartier : de l'écocitoyenneté individuelle à l'engagement collectif écocitoyen	Sensibiliser des publics éloignés des débats sur les enjeux de santé environnementale : 1ere partie : Trois ateliers Les bons plans Budget et Santé sont proposés aux habitants pour aborder les questions d'écocitoyenneté et échanger autour des comportements quotidiens (déplacement, consommation, alimentation,...) à adapter pour économiser de l'argent (économies d'énergie, réusage/réemploi, achat de seconde main, faire soi même,...), leur santé (bénéfices d'une alimentation saine, de pratiques de déplacements actifs,) et protéger leur environnement global (gestion raisonnée des ressources naturelles, moindre émission de gaz à effet de serre,) et de proximité (valorisation de l'activité locale, promotion d'un environnement sain,...). + visite d'initiatives locales 2eme partie : engagement collectif - Trois ateliers de formation "Les clefs pour améliorer son cadre de vie": identification des priorités d'action, identifier les acteurs ressources, savoir comment mobiliser et interpeller, élaboration d'un projet collectif	L'Ile-Saint-Denis Pierrefitte	R	Habitat_et_cadre_de_vie	8 000	6 000	?	2 000	cf 2016	PSS : 4000 ISD : 2000
Etudes et chantiers Ile-de-France	Economie circulaire au service du lien social	Création de vélos insolites en partenariat avec l'Ecole supérieure de Design et Métiers d'Art d'Auvergne. Un groupe de 15 étudiants en design travaillera à la création de différentes maquettes de vélos destinés à créer du lien social, mais aussi à permettre la sensibilisation sur différentes problématiques, notamment "Vélos et Jeux d'eaux" (autour problématique ouverture bouches-à-incendie). Les vélos détournés seront ensuite réalisés lors d'un séjour d'une semaine dans notre atelier par les étudiants et les salariés en insertion. Ces vélos seront ensuite mobilisés par l'atelier lors de ses interventions dans l'espace public, afin de créer des instants de convivialité et d'échange.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Habitat_et_cadre_de_vie	6 000	4 000	1 000	0	-	-
ADIL 93 (Agence Départementale d'information sur le logement de la Seine-Saint-Denis)	Permanences d'information et de conseil personnalisé sur le droit du logement	Permanences juridiques relatives au droit au logement dans les Maisons de Justice et du Droit : conseils sur le droit au logement, modèles de lettres, de textes de loi, etc. Une fiche statistique est complétée après chaque rendez-vous. 3 permanences par mois à Aubervilliers et La Courneuve.	Aubervilliers La Courneuve	R	Habitat_et_cadre_de_vie	11 000	9 000		8 800	7 610 (au lieu des 9 000€ actés)	AUB : 3 000 CRV : 6 000

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Relais Habitat Syndic de Redressement	Habitat insalubre et copropriétés dégradées Empowerment des habitants et des copropriétaires	Intervention auprès des copropriétés en difficulté : - Redressement des copros en difficulté en concertation avec les copropriétaires : programmer les phases de travaux, traiter les dettes, reconstituer les instances de gestion, maîtriser les charges, accompagnement des copropriétaires - Développement d'actions collectives : projet Eau solidaire, précarité énergétique, autoréhabilitation collective dans les parties communes, ateliers sur l'entretien, la gestion de copros, et les économies d'énergie	Aubervilliers La Courneuve Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	30 000	30 000		0	25 368 (au lieu des 30 000€ actés)	
Ville Evrard	Plateforme de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes des villes de Saint-Ouen et de Saint-Denis	2 dimensions du projet pour repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique : - équipe mobile mixte (éducative et médico-psychologique) : pour aller vers les acteurs de proximité pour saisir leurs réalités, leur faire connaître la plateforme et leur venir en appui - instance de concertation pluri-professionnelle (psychiatrie, pédopsychiatrie, directions santé, associations de prévention spécialisée, missions locales, services de la jeunesse, ...) qui se réunit une demi-journée par mois alternativement à Saint-Ouen et Saint-Denis pour aborder les situations de manière globale et proposer les orientations adéquates	Saint-Ouen Saint-Denis	R	Santé	16 000	16 000		3 050	16 000	STD : 8 000 STO : 8 000
Proses	Accompagnement à la mise en place de Microstructures	Assurer le suivi des personnes adultes en situation complexe de vulnérabilité et nécessitant une approche pluridimensionnelle et pluridisciplinaire coordonnée (environ 25 personnes par an pour chacune des 5 microstructures). Chaque microstructure comprend la mise en place de permanences de travailleur social (2h par semaine) et de psychologue (2h par semaine) dans les structures de médecine générale volontaires. Les 3 intervenants (médecin, travailleur social, psychologue) se réunissent également en réunion de 2h/mois pour se concerter et élaborer une stratégie thérapeutique. Les microstructures sont regroupées en réseau afin de régler les problèmes liés à l'organisation des permanences dans les cabinets de médecine générale, à la circulation de l'information médicale, législative, psychologique et sociale, à la formation permanente des professionnels des microstructures, à la recherche de compétences d'experts, à l'évaluation de leurs activités.	Epinay Saint-Denis Pierrefitte	R	Santé	15 000	ARS		6 000	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mutuelle la Mayotte	Projet de Plateforme intégrée d'inclusion citoyenne pour les personnes souffrant de troubles psychiques	Travail en partenariat pour améliorer la situation des personnes souffrant de troubles psychiques, notamment des personnes hors des dispositifs : - Accueil inconditionnel, information et orientation des personnes non accompagnées en s'appuyant sur les structures de proximité - Accompagnement des cas individuels les plus complexes vers les services adaptés en partenariat - Formation, communication et campagne de déstigmatisation en direction du grand public	Epinay La Courneuve Stains Saint-Denis Saint-Ouen	R	Santé	25 000	21 000		14 000	8 000	CRV : 0 ESS : 8 000 STA : 5 000 STD : 8 000 STO : 0 (mais cofinancements)
Association Créé ton Avenir !!! Ile de France	Stages en Main- Découvre Ton Territoire	Programme pédagogique dédié aux stages en entreprise pour les collégiens : une semaine "clé en main" de 30 heures d'activités pour un groupe de 10 à 12 jeunes : - différents ateliers pour faire découvrir le monde professionnel (connaissance du monde des TPE/PME, fonctionnement d'une entreprise, métiers), faire prendre conscience aux jeunes de leurs compétences et faire le lien entre eux, l'école et le monde professionnel ; - visites d'entreprises et immersion.	La Courneuve Stains	R	Education	8 000	6 000		0	10 232 (au lieu de 12 100)	CRV : 2 000 STA : 4 000
Rêv'elles	Accompagnement de 120 jeunes filles	3 parcours seront organisés avec à Paris avec une trentaine de participantes à chaque fois : 5 jours pendant les vacances scolaires et 2h de suivi individuel) : ateliers collectifs sur la confiance en soi, la notion de parcours professionnels, coachings individuels et recherche métiers, journée dans les locaux d'une entreprise partenaire, finaliser son projet et apprendre à le présenter, déterminer son plan d'action Puis accès au programme de mentorat, aux cafés Rev'Elles sur le pouvoir d'agir féminin, visites d'entreprises, au module complémentaire Rêv'elles Tech qui développe des activités spécifiques liés aux métiers scientifiques et numériques	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Education	10 000	CDPV		0	5 000	-
Ass Ile de France Air Collège	Ecole ouverte aéronautique et spatiale	(Ecole ouverte aéronautique et spatiale) A destination de collégiens : initiation aux techniques de construction et de fabrication en aéronautique et spatial. Sensibilisation sur ces différents métiers du civil et du militaire. Préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique.	Epinay Pierrefitte Saint-Denis Villetaneuse	R	Education	45 000	25 000		4 500	16 066 (au lieu des 19 000 actés)	ESS : 15 000 PSS : 3 500 STD : 4 500 VLT : 2 000
Optima	Médiateurs à l'école	Intervention à plein temps de 2 médiateurs pour : - écouter, dialoguer et intervenir dans les situations conflictuelles - prévenir et repérer les situations de harcèlement au sein et aux abords des établissements scolaires par une présence et une veille active - sensibiliser les élèves, le personnel de la communauté éducative et les parents à la médiation sociale - développer les liens entre le collège, les écoles et leur environnement (quartier, associations, transports) et aider à la mise en oeuvre d'actions - agir comme interface école-cité et favoriser le comportement citoyen des élèves en dehors des lieux et temps scolaires	Saint-Denis Saint-Ouen	R	Education	17 000	8 000		8 000	15 000 (sur enveloppe STO)	-
Association Sauvegarde enfance et adolescence (ADSEA 93)	Aide parentale par l'accès au droit	Permanences juridiques bi mensuelles des Maison de Justice et du Droit des 3 villes + organisation de débats collectifs : - Permettre aux parents de mobiliser le droit (autorité parentale, divorce, mesures d'assistance éducative, etc.). - Permettre aux parents d'être en capacité d'anticiper des choix ou des décisions (en favorisant démarches de médiation ...) - Permettre à ces parents d'obtenir une information et des conseils fiables dans un cadre non jugeant et préservé	Aubervilliers Epinay Saint-Denis	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	24 000	11 500		9 000	10 570 (au lieu de 12 500)	AUB : 3 000 ESS : 3 500 STD : 5 000

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Juris Secours	Permanence d'accès au droit à la MJD	Permanences juridiques hebdomadaires dans les MJD d'Epinay et d'Aubervilliers pour accompagner les personnes dans leurs démarches auprès des institutions judiciaires ou administratives. MJD Aubervilliers : information complète et objective en matière du droit du travail : 48 permanences les jeudis de 10h à 13h MJD Epinay sur Seine : information complète et objective en matière d'accès à la nationalité et du droit au séjour : 60 permanences les mardis de 9h30 à 12h	Aubervilliers Epinay	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	15 000	12 000		9 700	11 700	AUB : 3000 ESS : 9000
Mots et Regards	Des mots pour tous	- Ateliers hebdomadaires de lecture, écriture, conte (pour enfants dès 6 ans, adolescents, adultes) - Ateliers parentalité : initiation aux pratiques langagières via partage de comptines, jeux de doigts, initiation à la pré littérature, danses, valorisation parentalité et patrimoine des familles participantes. - Stages pour les jeunes (chaque vacances scolaires) : pour favoriser les pratiques langagières, écrites et orales dans un esprit artistique, ludique et convivial - Actions de soutien à l'accès au droit et à l'intégration : Permanences d'écrivains publics et Atelier hebdomadaires Français au quotidien - L'âne à livre : un âne et une comédienne déambulent ensemble dans les quartiers où le livre est rare, voire absent afin d'inviter les familles dans un moment convivial de lecture	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	15 000	0	6 000	12 684 (au lieu des 15 000 actés) pour les 3 dossiers de Mots regards fusionnés en 1 CPO)	
Mots et Regards	Mots à croquer, faites du mot	interventions de lecteurs, conteurs et autres passeurs de mots, spectacles, ateliers, jeux et performances artistiques liés au mot pour créer la rencontre autour de l'objet livre et plus largement de la langue : concours de nouvelles, travail d'écriture de poèmes, spectacles de contes, jeux de société autour du mot, ateliers de préparation de costumes et de lectures en espace public, ...	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	cf CPO		7 000	12 684 (au lieu des 15 000 actés) pour les 3 dossiers de Mots regards fusionnés en	
Mots et Regards	Boîtes à livres urbaines	Créer trois bibliothèques extérieures de troc de livres pérennes et esthétiques, comportant des rayonnages dédiés aux enfants, d'autres aux adultes et s'intégrant dans l'espace urbain. Ces boîtes sont stratégiquement placées dans des espaces publics sur des quartiers où le livre est peu présent. Les habitants sont associés pour la création de l'oeuvre bibliothèque.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	cf CPO		3 000	12 684 (au lieu des 15 000 actés) pour les 3 dossiers de Mots regards fusionnés en	
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Atelier d'Expression en Langue Française	Projet collectif sur le thème de "l'immeuble" pour développer les compétences langagières, à travers des jeux de rôles : visites éducatives (musée du Louvres, Château de Versailles, emplacement géographique, lecture de plan, travail de description,...), construction des identités fictives (nom du personnage, caractère, aspect physique), donner du relief par des traces écrites, des interactions, des productions (lecture et écriture de textes personnels : récits de vie, lettres, journal intime), création de dialogues et jeu de rôle, écriture de textes (histoire de la ville où est implanté l'immeuble,...), introduire des incidents et des événements (Sortie au théâtre, au cinéma, fête des voisins,...). Le mode de travail varie d'une activité à l'autre : travaux individuels, en sous-groupe et en collectif. On s'arrête afin d'expliquer un problème de langue, d'éclaircir un point de vocabulaire, d'approfondir un point de grammaire, etc.	Epinay L'Ile-Saint-Denis Saint-Ouen Stains Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	80 000	67 000		17 000	67 400	-
Plaine Commune	Imaginaires Imagiers	Parcours de création collective d'imagiers bilingues ou multilingues du type livres, par les familles du territoire de Plaine Commune et guidée par des artistes. Ces parcours d'ateliers créatifs intégreront les langues du territoire et le français et pourront explorer plusieurs formes d'expression plastique et graphique : illustration, sérigraphie, photographie, broderie, tampons, origamis... Ces parcours culturels proposeront ateliers créatifs animés par des artistes, rencontres avec des acteurs culturels du territoire, sorties culturelles, découverte et initiations aux nouvelles technologies créatives (découpe vinyle, impression par sublimation, sérigraphie, impression 3D) ...	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	100 000	33 000	32 000	0	-	-

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
One Two Three RAP	Atelier d'apprentissage d'Anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain	Ateliers hebdomadaires gratuits d'apprentissage d'anglais en utilisant le Hip Hop et la culture urbaine comme moyen pédagogique. Les ateliers sont organisés en deux temps : - étude d'une chanson de rap, son explication, sa grammaire, et les liens qu'elle entretient avec la culture Hip Hop. - écriture : chaque jeune est encouragé à écrire ses propres rimes dans la langue de Shakespeare (ou de 2Pac), avant de le rapper en cercle, devant tout le groupe et en s'encourageant mutuellement. Ces ateliers d'anglais sont complétés par d'autres activités, relatives à la culture Hip Hop : des initiations au graffiti, à la danse Hip Hop, au beatbox, et à la vidéo (réalisation d'un clip) sont proposés régulièrement.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	4 000	0	0	-	CRV : 0 STD : 4 000
Etudes et chantiers Ile-de-France	Encourager la Vélonomie	Accompagnement durable et fréquent sur 4 quartiers visant à terme l'appropriation des actions par les habitants via la formation d'un collectif local : - 1 journée d'animation mensuelle sur l'accompagnement à la pratique du vélo : séance d'auto-réparation, cours de vélo adultes et enfants, balades - Favoriser l'appropriation du projet par les habitants : identification d'un groupe de personnes ressources, formation des bénévoles, soutien des actions initiées par les habitants (bourse au vélo...) - utiliser le projet comme support pour accompagner les transformations urbaines (diagnostics en pédalant, etc)	Epinay La Courneuve Saint-Denis Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	14 000	2 000 UTRU CRV	0	11 838 (au lieu des 14 000 actés)	ESS : 3 500 CRV : 3 500 STD : 3 500 VLT : 3 500
Mode Estime	Atelier solidaire Mode Estime - Projets pédagogiques innovants	Deux projets pédagogiques innovants pour les salariés de l'atelier de Mode Estime : - cours de vélo en partenariat avec le chantier vélo de l'association Etudes et chantiers Ile de France, y compris à destination des personnes porteuses de handicap : cours, sensibilisation à l'environnement et à la prévention routière... - cours de couture en partenariat avec des jeunes de l'école de mode associative Modafusion pour apporter rôle de pédagogue aux salariés en insertion (rôle d'expert technique des salariés auprès des jeunes)	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 178	projet fusionné avec autre projet de Modestime		0	-	-
Association Les amis de la télélibre	Reporter Citoyen 3 - 3ème année de formation	Il s'agit de former des jeunes des quartiers populaires au journalisme multimédia et de les inciter à une participation citoyenne active dans les quartiers d'où ils sont issus. L'action se déroule sur trois ans sous forme de cours, de stages pratiques, de reportages de terrain, de visites des grands médias, de voyages pédagogiques (France, étranger) ou de rencontres-débats (acteurs sociaux, journalistes, politiques) Année 3 : professionnalisation et attention particulière portée au journalisme Web (séances hebdomadaires de 3 heures)	Epinay Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 000	15 000		4 000	16 912 (au lieu des 20 000 actés)	ESS : 12 500 VLT : 2 500
YES Akademia	IMPOWER YAKA	Créer à travers 50 ateliers une plateforme pédagogique et un forum de dialogue destinés à analyser avec les jeunes des problèmes sociétaux en général et au sein de leur quartier : - de janvier à juin : ateliers de 2h par semaine le samedi + accompagnement : groupes de travail sur leur potentiel, leur rôle de citoyen, sensibilisation sur différents sujets (solidarité internationale, l'éducation au développement, la citoyenneté mondiale, les droits de l'Homme, la lutte contre les discriminations et les inégalités hommes/femmes) - de juillet à août : séjour dans une ferme en France ou dans un village à l'étranger - de septembre à décembre : rencontre une fois tous les 15 jours + accompagnement pour que chaque jeune puisse développer son projet pour le quartier	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	6 000		5 000	6 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
La maison de la cosmétique	Animations et vie sociale des quartiers	Des activités ludiques autour de la sensibilisation à l'écologie par le biais du bien-être et de l'alimentation au naturel : ateliers cosmétiques (fabriquer un éodorant, une base lavante...), ateliers entretien de la maison (bougie, lessive...), ateliers alimentation-nutrition (recettes aux extraits aromatiques), conférences (décryptage d'étiquettes, bons gestes...)	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 940	FIA		0	-	-
Maison des jonglages	Carton Ville Faire la ville ensemble, en carton et en grand ! Constructions monumentales participatives à l'échelle de la Seine-Saint-Denis	Co-construire avec la population un ensemble de constructions en carton représentant des architectures imaginaires sur 3 villes, dans l'espace public : - 5 ateliers dans les structures locales de chaque ville pour faire réfléchir les habitants aux projets d'architecture inventés - 5 ateliers par ville de sensibilisation à la fabrique de la ville pour questionner l'appropriation de l'espace public et les changements sur le territoire - 5 ateliers par ville, hors les murs pour construire et manipuler des objets en carton - 21 jours d'ateliers de construction et déconstruction pour les 3 villes pour réaliser les constructions monumentales dans l'espace public	Aubervilliers La Courneuve Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	60 000	15 000	0	23 670	-	AUB : 7 500 CRV : 7 500 STD : 7 500
Ambition	Le relais festival	Festival réunissant 3 lieux culturels de la ville de Saint-Denis : le cinéma l'Ecran, le théâtre Gérard Philippe et la librairie Folies d'Encre, et qui valorise la co-construction avec les habitants...	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	3 000		1 700	-	CRV : 0 ISD : 0 STD : 3 000
CRE' ACTIONS	Terres de rencontre	Associer les populations de 2 quartiers prioritaires de la ville de 2 villes différentes (Pierrefitte et Saint-Denis) à une appropriation culturelle de leur lieu de vie, à travers 5 ateliers : - réalisation d'un film à partir d'interviews des publics dans des ateliers d'expression - ateliers d'art collaboratif (peinture, pochoir, sculpture) - ateliers de rédaction d'un livret de portraits croisés d'artistes et d'habitants - ateliers et visites sur les 2 villes pour réfléchir à la végétalisation du quartier, créations végétales... - ateliers d'artistes et temps d'échanges avec les habitants	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	8 000	4 000	6 000	-	
AKTUEL Force	La caravane chorégraphique des quartiers	Recueil de mémoire des habitant-e-s des quartiers populaires, chorégraphié et mise en scène, dans l'objectif de permettre l'expression des habitant-e-s sur leurs conditions de vie, les changements et transformations de leurs quartiers, de leur ville : création d'un spectacle chorégraphique avec des ateliers (40 séances par groupe) puis une restitution dans l'espace public.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	5 000		1 800	-	STA : 0 STD : 5 000

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Les Allumeurs	DUKREBEN	Ateliers-rencontre organisés dans les campements Roms et avec les habitants du secteur pour faire se rencontrer des mondes qui en ont rarement l'occasion, reconstituer des témoignages de ces familles en retraçant leurs histoires collectives et individuelles et questionner les stéréotypes liés à la culture rom : - Un atelier-rencontre par semaine pendant 5 mois en soirée ou le samedi : séances de discussions, ateliers d'écriture, tournage photo et/ou vidéo / audio de témoignages, recherches documentaires théâtre... - Rencontre mensuelle avec les habitants, les participants au projet roms, les associations impliquées, les établissements scolaires dans le but d'une sensibilisation à travers échanges, dialogue et réflexion pour co-construire la restitution de projet tous ensemble.	Aubervilliers Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	9 000		4 000	-	AUB : 4000 STD : 5 000
Arts 93 Communique / Compagnie Elolonguè	Hip-hop et Citoyenneté à St. Denis et l'île St. Denis	Création de passerelles entre Saint- Denis et l'île St. Denis, par le biais de rencontres artistiques sur la thématique du quartier en constante mutation: - cours de danse hip-hop hebdomadaires pour les publics de 3 ans à l'âge adulte au Complexe sportifs du Franc- Moisins, au Gymnase la Courtille, à l'école des arts Frida Kahlo à l'île Saint-Denis. - animation de stages découvertes (parents/enfants) et temps de rencontre pour tous, 1 fois par mois - Une sortie culturelle, par trimestre, co-organisée avec les établissements sociaux, culturels et associatifs - Deux spectacles de fin d'année, participation aux fêtes de quartiers - Hors les murs: Rencontre entre les jeunes (10/14 ans) de l'île Saint-Denis et Saint-Denis : 2 week-ends à Fondettes dans l'Indre et Loire, participations aux animations hors les murs de la compagnie	L'île-Saint-Denis Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	9 000		2 500	8 000	ISD : 1 000 STD : 8 000
Les musiques de la boulangère	Elle s'écoule	Le projet consiste à proposer à des jeunes de collège, de lycées et de conservatoires d'entrer dans un dispositif de création artistique en coopération étroite avec des musiciens professionnels de leur choix, autour de la thématique du « désir », et de créer une œuvre musicale finale qui sera donnée en juin 2018 à la MSH-Paris Nord à Saint Denis. Il s'agit d'un projet d'écriture artistique partagée Le dispositif est destiné à se déployer vers un public plus large, avec la constitution d'un grand chœur composé d'habitants de Plaine Commune. programme conséquent d'ateliers artistiques dans ce collège Jean-Lurçat de Saint-Denis ainsi qu'au Lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers, dans le but d'écrire une œuvre musicale « Elle s'écoule », sur ce thème du désir. A ces ateliers s'ajoutent des visites extérieures (Archives Nationales, MSH Paris Nord, Philharmonie...) et des répétitions en amont des concerts. Une collaboration est à l'œuvre avec le lycée Jacques-Feyder d'Epinay-sur-Seine au bénéfice de jeunes inscrits en BTS Tourisme (accompagnement du public lors de la manifestation finale).	Aubervilliers Epinay Saint-Denis (Pierrefitte)	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	11 000		9 000	-	PSS : non Epinay : non AUB : 4 000 STD : 7 000
Villes des musiques du monde	Cité des Marmots	Parcours culturel maillant le territoire autour de l'école et accompagnant l'enfant et sa famille depuis sa classe vers des temps culturels et des actions de proximité hors temps scolaire : - organisation de 8 rencontres musicales après l'école avec les artistes et les enfants autour de mets des 4 coins du monde réalisés par les parents. Ateliers cuisine également proposés pour les parents - répétitions générales et représentations du grand chœur d'enfants - présentation de concerts pédagogiques dans les médiathèques de Plaine Commune - création et animation des séances de jeu de l'oie sur les Ports du monde dans 8 structures de proximité pour sensibiliser les familles à ces musiques qui ont bercé les ports (puis mise à disposition du jeu) - accompagnement sur des sorties en famille au musée de la marine	Aubervilliers La Courneuve Epinay L'île-Saint-Denis Pierrefitte Saint-Denis Stains Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	33 000	19 700		0	20 000	AUB : 3 900 ESS, CRV, PSS, STA, STD, VLT: 2 300 chacune ISD : 2 000

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
OZA NOGOGO	DE LA PRISE DE PAROLE A L'ACTE DE CREATION	L'idée est d'élaborer un projet multimédia, à partir des paroles de femmes. Il s'agit de questionner le quotidien des demmes qui sont confrontées aux difficultés de la langue, en particulier les mères des enfants qui sont dans l'accompagnement scolaire, mais aussi de l'ensemble du quartier. Entre communication avec autrui, déplacements dans la ville, démarches administratives, travail et éducation des enfants.	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		1 000		
ADT(Association des talents)	BIEN DANS SA TETE BIEN DANS SON CORPS/ UNIVERSITE DES TELENTS	Permettre aux Forces Vives des quartiers populaires d'acquérir les compétences et les codes et les réseaux qui vont leur permettre de se faire une place dans la société en nous appuyant sur les partenaires spécialisés (BIJ, Pole-emploi, Mission locale, Educateurs spécialisés, Associations sportives audoniennes et entreprises locales). Notre projet se décline en plusieurs actions afin de couvrir au maximum les besoins en insertion professionnelle, Les Ateliers de Coaching, Mise en relation avec les entreprises	Saint-Ouen	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	12 708	8 000		2 000	10 000	
VILLE DE SAINT-OUEN	LES HABITANTS CONSTRUISENT ENSEMBLE LA SOLIDARITE DANS LEUR QUARTIER	Renforcer la solidarité et le lien entre les habitants - Favoriser les liens intergénérationnels Impliquer les jeunes au côté des adultes pour rapprocher les générations. - Valoriser les compétences de chacun - Concourir à l'amélioration de l'image du quartier- Lutter contre l'isolement de certaines familles. Les habitants ayant constaté l'écart qui se creuse entre les jeunes et les adultes, ont décidé d'agir concrètement pour rapprocher les différentes générations, à travers des actions de convivialité et de solidarité au cours desquelles chaque génération peut donner du meilleur de ses compétences pour construire un mieux-vivre dans un quotidien où les difficultés sociales sont si nombreuses que cela tend à éloigner les voisins les uns des autres. La Maison de quartier Pasteur accompagne l'engagement citoyen et solidaire des familles (spécialement les mamans). Ils vont, avec des adultes et des enfants fréquentant la structure, s'impliquer dans un projet commun, afin d'améliorer l'image au quartier, de créer du lien entre les habitants, de lutter contre l'exclusion sociale et la stigmatisation.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	4 000		30 900	4 000	
ADESCA	ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN LIEN AVEC LES PARENTS	Accompagner les jeunes dans leur développement éducatif pour acquérir l'autonomie tant dans leur scolarité que dans l'expression de leur potentiel diversifié, afin de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. Profiter également des vacances scolaires pour développer les relations entre les générations, les cultures, et pour rapprocher les garçons et les filles dans une démarche de plus de mixité à travers les différents ateliers et animations. Besoin pour les jeunes de combler de grandes lacunes au niveau scolaire, de développer une confiance en soi, d'apprendre à travailler en autonomie, à être acteurs de leur développement et à participer à la vie sociale en lien avec les adultes. Besoin d'apprendre à valoriser le potentiel inhérent en chaque jeune. Besoin pour certains parents de mieux suivre la scolarité de leurs enfants.	Saint-Ouen	R	Education	5 000	4 000		1 000	3000	
APEEE	ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Cette action s'inscrit dans le programme pour l'égalité des chances et la réussite scolaire auprès de jeunes et de familles défavorisées et en difficultés. Le territoire concerné est classé quartier politique de la Ville et zone de sécurité prioritaire. Cette action s'inscrit également dans la thématique éducation du Contrat de Ville notamment les axes suivants : Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire pour tous les niveaux et favoriser leur connaissance auprès des acteurs, développer les activités et projets éducatifs et/ou en lien avec le programme scolaire sur le temps périscolaire, éducation soutien des jeunes dans leurs parcours scolaire, Citoyenneté et autonomie des jeunes en facilitant l'accès à l'espace public, Solidarité en favorisant les partages et le lien social intergénérationnel, Accès à la culture et au sport pour tous.	Saint-Ouen	R	Education	5 000	4 500		1 500	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ENLIVREZ-VOUS	ATELIERS D'ECRITURE ET ATELIER D'EXPRESSION EN LANGUE FRANÇAISE	Il s'agit d'apprendre ou réapprendre à écrire mais aussi et surtout à écrire autrement. De développer ses capacités d'écoute des autres, sans critiquer ni interrompre, développer l'imaginaire, d'apprendre à s'affirmer en lisant à haute voix ses propres textes ou ceux des autres. de produire par écrit des textes (nouvelles, chansons, poèmes...). Pour les participants aux ateliers sociolinguistiques, d'offrir un espace de recueil de leurs vécus lors de leur arrivée à Saint-Ouen, de les transcrire et de les éditer avec les autres écrits (résidents de la maison de retraite et participants à l'atelier d'écriture).	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 800	4 000		1 000	4 000	
VILLE DE SAINT-OUEN	CONSEIL CITOYEN	Dans le cadre de l'animation sociale et de la vie culturelle des quartiers dont l'objectif partagé est de développer la citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires. Le point 4 met en évidence la volonté de favoriser l'autonomie des individus et renforcer les formes d'engagements collectifs, en particulier en accompagnant les initiatives des Conseils citoyens. L'année 2016 a été celle du lancement du Conseil citoyen. L'année 2017 a permis de travailler à la consolidation et à la pérennisation de ce dernier. Pour que les membres du Conseil citoyen atteignent une pleine autonomie, il est nécessaire de leur fournir les moyens matériels nécessaires pour fonctionner. L'objectif est également de faire participer les habitants aux différentes instances du Contrat de Ville en lien avec les services de la ville, de Plaine Commune et de l'Etat. Le projet vise à faire émerger le Conseil Citoyen dans son rôle au sein de la vie locale de par sa participation aux Conseils de Maisons, Conseil des seniors, Ateliers santé-Ville et aux autres instances de participation de la ville	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	1 000	1 000		0	0	
VILLE DE SAINT-OUEN	FIA	Lorsqu'une association a un projet, respectant les objectifs du contrat de ville, et d'un montant relativement modeste, elle peut le proposer dans le cadre du F.I.A. Le public bénéficiaire de l'action doit être le public des quartiers prioritaires. Le financement ne peut être supérieur à 3 000 euros par an et par action. Celle-ci doit être cofinancée à hauteur de 20% minimum, par d'autres financements que le F.I.A (adhésions, fonds propres, autres financeurs, vente de produits). Sont automatiquement intégrées les actions retenues dans la programmation politique de la ville, dont le montant de subvention par l'État est inférieur à 3 000 €. Ce fonds est destiné aux projets de dimension réduite ou portés par des associations n'ayant pas la capacité à répondre aux appels à projets plus complexes. Ce fonds est destiné à être plus réactif qu'un dispositif de subventionnement classique. Un règlement d'utilisation du fonds est mis en place et sera diffusé et mis à disposition des associations.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		4 000	7 500	
VILLE DE SAINT-OUEN	ANIMATION D'UN COLLECTIF D'INFORMATION ET DE PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Le projet vise à fédérer et accompagner les professionnel-le-s (agents ville et associations) dans l'accueil et le repérage des femmes victimes de violences et de leurs proches, favoriser un parcours coordonné d'accompagnement et créer des réflexes de travail partenarial. Cette action d'une durée de 3 heures ½ tous les 2 mois s'inscrit dans un plan de formation sur la base d'un engagement volontaire (Première session - 4 modules/ Deuxième session : 2 à 3 modules).	Saint-Ouen	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	3 800	3 800		16 400		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
VILLE DE SAINT-OUEN	CARTOGRAPHIE SENSIBLE DU TERRITOIRE	Le contenu des ateliers fera appel à l'apprentissage ludique de la lecture de cartes et de plans, à la captation des sons du territoire grâce à des enregistreurs numériques, au croquis, au dessin, à la photographie, à l'appréhension de l'espace et à sa représentation...Les ateliers se dérouleront à la fois dans les quartiers prioritaires de la Ville pour la collecte de matériaux et les ateliers de terrains (croquis, photos...) mais aussi dans les ateliers du Centre Culturel des Sciences et des Arts, ouverts exceptionnellement au mois de juillet pour cette manifestation. Les participants auront ainsi l'opportunité de s'emparer de ce nouvel équipement, de découvrir les ateliers d'Art, le Fablab, la Bricothèque et les activités qui y sont proposées tout au long de l'année.	Saint-Ouen	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 700	5 000		6 000		
VILLE DE SAINT-OUEN	THREE ME	Encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive régulière, comme le basket en facilitant l'accès des jeunes aux structures sportives de la ville. Permettre aux jeunes déstructurés de bénéficier d'un service public et de participer à la vie de la Commune par la création d'évènements sportifs. Cette action participe à l'animation sociale et vie culturelle des quartiers par un renforcement des pratiques sportives et de loisirs et doit ainsi permettre de lever les freins à la pratique sportive chez les adolescents, d'utiliser la pratique sportive comme un vecteur de préservation de la santé, de bien-être et de renforcement des compétences psychosociales et de favoriser la rencontre des jeunes filles et jeunes garçons issus de quartiers différents en faisant vivre des équipements sportifs souvent sous-utilisés en dehors des	Saint-Ouen	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 500	4 500		14 000	3 000	
VILLE DE SAINT-OUEN	ATELIERS SANTE VILLE	Réduire les inégalités de santé sur le territoire, Favoriser l'accès aux droits et aux soins impliquer les habitants dans la définition des problématiques de santé les concernant et des actions à mettre en place pour y répondre.Organisation de rencontres dans les quartiers Politique de la ville, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, au plus près des lieux de vie des habitants pour favoriser l'expression des difficultés rencontrées mais aussi faire émerger les atouts qui permettront de rompre l'isolement et de trouver des réponses adaptées.	Saint-Ouen	R	Santé	20 000	18 000		30 468	18 000	
GALENE PRODUCTIONS	JE VOUS PARLE 1	Le projet a pour objectif la création de deux spectacles (le premier en juin et le deuxième en décembre 2018) avec des femmes inscrites aux ateliers sociolinguistiques de la ville de Saint-Ouen. Les textes des spectacles auront été conçus durant des ateliers d'écriture : Pour le 1er spectacle, en avril et en mai, dans les quartiers Arago-Pasteur-Zola (QPV) autour du centre social de la Maison de Quartier Pasteur et pour le 2ème, en octobre et en novembre, dans les quartiers du vieux Saint-Ouen-Cordon-la Motte Taupin (QPV) autour du centre social de la Maison de Quartier Landy. Ce projet vise à faciliter l'expression et à aider à l'intégration de femmes vivant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et inscrites dans les ateliers sociolinguistiques. Le projet cherche à valoriser leur parcours de vie et leur prise de parole en public.	Saint-Ouen	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	5 000		1 000		
COLLEGE MICHELET	PARENT'AISE	Comme l'an passé, nous poursuivons les rencontres régulières avec les familles et un intervenant extérieur ou non à l'Education Nationale : psychologue, infirmière, Ecole des Parents et Educateurs, Maison de quartiers, REAPP, spécialiste du droit. Ce sont des rencontres de parents autour d'une collation, qui abordent des difficultés liées à l'éducation des enfants / adolescents et créent aussi des liens avec les établissements. Nous proposons une réflexion commune sans jugement, basée sur des échanges avec l'intervenant, les équipes pédagogiques et les parents. Les rencontres thématiques sont organisées dans les écoles maternelles ou élémentaires ou dans les collèges, de façon régulière pour que s'installe sur le(s) quartier(s) définis, une habitude de relation entre les parents, les écoles et le collège.	Saint-Ouen	R	Education	3 500	3 000		1 000	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
VILLE DE SAINT-OUEN	EQUIPE PROJET	L'objectif du chargé de missions politique de la Ville est d'animer le contrat de ville sur le territoire, de mobiliser l'ensemble des partenaires sur les besoins soulevés par le contrat de ville sur les quartiers prioritaires afin que collectivement des actions émergent et vivent sur le territoire et contribuent à réduire les inégalités au sein de ce dernier. Piloter, mettre en œuvre, coordonner et animer le contrat de ville, élaborer et suivre les démarches GUP, impliquer le Conseil citoyen aux différentes étapes de contractualisation du CDv et dans la démarche GUP.	Saint-Ouen	R	Ingénierie	19 000	19 000		40 154	16 000	
FAFADI	CULTURE, LANGUE FRANÇAISE ET CITOYENNETE	Il s'agit d'ateliers D'expression Langue Française à vocation sociale, c'est-à-dire, ceux favorisant la connaissance et l'appropriation des services publics et des règles et modes de fonctionnement de la société française tout en offrant une première sensibilisation à la langue française orale. Ces ateliers regroupent des actions de proximité favorisant le lien social sur l'accès à la citoyenneté et le partage des valeurs de la République. Un des objectifs du projet est d'acquérir des compétences langagières permettant des actes minimums de communication en vue d'un fonctionnement harmonieux dans la société d'accueil, tant sur la ville elle-même que sur le territoire dans sa globalité.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 500	3 500		1 000	3 500	
FABRIQUE DES IMPOSSIBLES	THEATRE IMMERSIF en préfiguration du projet intercommunal dans le cadre du programme de rénovation urbaine.	Le projet vise à créer une action artistique <i>in situ</i> dans les quartiers, en co-construction avec les habitants. Fondée sur une démarche d'éducation populaire, cette action est conçue comme devant permettre de stimuler, de questionner et d'intégrer la parole des habitants sur leur expertise d'usage, leur cadre de vie et le devenir de leur quartier, en faisant le lien avec les questions soulevées par le projet de RU. A partir de ce socle de savoirs communs, la dramaturgie, le jeu des acteurs, la mise en scène seront imaginés collectivement avec les habitants et les artistes associés. Ce travail en immersion est un outil d'expérimentation permettant d'aborder les enjeux du renouvellement urbain, en complément des travaux suivants : le travail de Gestion Urbaine de Proximité mené par l'UTRU et la conception et la mise en	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	3 000	1 200	1 000		
FABRIQUE DES IMPOSSIBLES	PROJET INTER-QUARTIER DE CONSTRUCTION D'ORIGAMIS	Le projet vise à : Le projet vise à fabriquer des origamis géants co-construit avec les habitants, modulables et déplaçables de quartier en quartier. C'est lors des ateliers participatifs que prendra forme, petit à petit, cette installation monumentale et évolutive. Les ateliers seront organisés dans différents quartiers de la ville afin de faire participer un maximum de personnes : Michelet - les Puces – Debain, le Vieux Saint-Ouen, Cordon. La construction finale de l'installation sera restituée le jour de Rêvons Rue. Il s'agit d'accompagner les mutations urbaines et désenclaver les quartiers prioritaires, notamment dans le cadre du projet de rénovation urbaine (ANRU), de tisser des liens entre différents quartiers de Saint-Ouen aux contextes hétérogènes : Michelet - les Puces – Debain, le Vieux Saint-Ouen, Cordon, de sensibiliser à la création plastique à partir de matériaux de récupération et aux techniques de pliage, de participer collectivement à la création d'une œuvre artistique hors les murs, d'intégrer et prendre part à des temps de restitution dans l'espace public, conviviaux et participatifs.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		1 500	4 000	
COLLEGE BAKER	CLUB VIE TA VIE	Le Club Vis Ta Vie a un triple objectif : Prévenir le décrochage (faire que ces élèves ne décrochent pas du système scolaire et poursuivent leur scolarité au-delà de la 3 ^{ème}) / Elaborer un projet d'orientation (faire que ces élèves s'inscrivent dans un projet personnel et établissent une communication de qualité avec leur famille) / Préparer le Certificat de Fin d'études Générales (CFG) afin de s'assurer que chaque collégien quitte le collège avec un diplôme (réactiver les compétences cognitives des collégiens, comme la compréhension et la mémorisation, pour leur permettre de sortir de l'école en étant de jeunes adultes autonomes munis de tous les outils nécessaires pour agir et vivre en société).	Saint-Ouen	R	Education	4 500	3 000		1 000	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
PERLES ET POLLEN	PARCOURS ZIZAG	Ils s'agit d'interagir avec un grand nombre d'autres associations des quartiers prioritaires, de participer et de contribuer à leur fête associative publique en valorisant le travail réalisé durant les ateliers préparatoires « MUSIQUES PRATIQUES ». Un rassemblement vivant et variable regroupera les amateurs volontaires des trois ateliers de l'année. Chacun aura donc la possibilité d'interagir sur le territoire avec ses voisins et/ou les associations partenaires, pour améliorer sa connaissance et sa reconnaissance hors du cadre des relations habituelles.	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 400	3 000		1 000		
PERLES ET POLLEN	BAL COSTUME	Le projet Bal costumé est une étape préalable qui consiste à co-construire un bal costumé qui se déroulera au terme d'une année semée de différents rendez-vous. Les différents moments de rencontre et d'atelier avec la population et les associations permettront de partager différentes étapes de la réalisation d'un objectif final: le bal.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 500	3 000		1 000	4 000	
COMPAGNIE DES REVES AYEZ	ATELIERS AUDIOVISUELS AUPRES DE JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES, ELOIGNES DE LA CULTURE	Favoriser les apprentissages scolaires et soutenir le parcours des jeunes par les médiations artistiques ; lutter contre les discriminations ; changer le regard porté par les habitants sur ces jeunes et inversement en faisant participer les habitants ; aider au décrochage scolaire ; leur faire acquérir un savoir-faire audiovisuel ; agir en prévention du décrochage scolaire, valoriser l'image qu'ont les jeunes d'eux-mêmes. Favoriser leur ancrage et leur bien-être dans leurs quartiers. « Les Ateliers audiovisuels auprès de jeunes éloignés de la culture » est un projet de réalisation de films courts construits avec des jeunes sur les thématiques qui les préoccupent. L'outil audiovisuel est utilisé comme médiation pour travailler sur leurs freins et faire progresser l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. En 2017 les jeunes ont choisi les thèmes "LES FORMES DE VIOLENCES et comment nous y faisons face". Un travail de recherche important a été mené avec eux : visionner des films sur le sujet, se documenter, sélectionner les personnes à interviewer ; repérer des lieux de tournage, s'entraîner à la prise de caméra et à l'interview.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	3 600		1 000	3 000	
COMPAGNIE DES REVES AYEZ	JOURNALISTE RADIO EN HERBE	proposer une activité péri-scolaire, une action structurante au métier de journaliste à travers la réalisation d'un journal sonore de leur quartier: développer le sens de l'écoute, la prise de parole pour mieux se connaître, faire tomber les préjugés, créer du lien social entre les jeunes de différentes générations. S'approprier les outils journalistiques pour donner une image plus positive d'un quartier dit "sensible" que celle généralement véhiculée par les médias.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	3 600		1 000	4 000	
E.R.A (ECOUTER REFLECHIR AGIR)	ACCUEIL SOIR ET WEEK-END	Notre action répond à un besoin de développement du lien social au sein du quartier. Nous travaillons pour contribuer à la démarche de cohésion sociale portée par les différents acteurs du territoire. Les habitants nous expriment régulièrement leur souhait d'avoir une structure sociale de proximité pouvant être force de proposition et apporter des temps d'activités et de convivialité pour les différentes catégories d'âge. Afin d'ouvrir l'établissement à tous les habitants, nous souhaitons mettre en place des créneaux d'accueil animés en soirée et le week-end.	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	4 000		1 000		
E.R.A (ECOUTER REFLECHIR AGIR)	LA CULTURE POUR BATIR SON FUTUR	Accompagner à travers la médiation culturelle et artistique des jeunes de 12-15 ans rencontrant des difficultés de langage et n'ayant pas accès aux activités culturelles au sein de leurs familles. Il s'agit de travailler avec un public jeune issu des quartiers prioritaires de la ville de Saint Ouen sur l'acquisition d'un langage correct en s'appuyant sur des démarches artistiques et culturelles. Pour cela, nous mettons en place un programme culturel qui repose sur la découverte du patrimoine historique Français ainsi que des ateliers d'expression autour de la poésie et du théâtre.	Saint-Ouen	N	Education	7 000	4 000		1 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
E.R.A (ECOUTER REFLECHIR AGIR)	SPORT APRES L'ECOLE	L'action sport après l'école est une nouvelle action de l'association. Elle a pour objectif de proposer toute l'année à des jeunes de 12-15 ans qui ne sont pas inscrits dans un club ou dans les structures un activité sportive après l'école. Trois disciplines sont proposées le Tchoukball, le Kinball et le Bumball sous forme de cycle trimestriel. Cette démarche n'est pas similaire à celle d'un club sportif classique, ERA s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et de solidarité envers les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville de saint-Ouen.	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	4 000		1 000	6 000	
VILLE DE SAINT-OUEN	ACTE (Accueil des Collégiens Temporairement Exclus)	Les collégiens temporairement exclus sont issus de trois collèges de la ville (Jean-Jaurès, Jules Michelet, Joséphine Baker). Ils sont orientés et pris en charge par le dispositif lorsqu'un établissement à notifier aux parents et à l'élève son exclusion temporaire. La prise en charge du jeune se fait sur une période de 3 à 5 jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h sauf le mercredi de 9h à 12h. Le dispositif ACTE de Saint-Ouen s'appuie sur 5 axes principaux définis par le Conseil Départemental dans lequel le dispositif de Saint-Ouen s'est inscrit et les décline ensuite dans plusieurs objectifs soit : L'accueil, l'écoute et la médiation, la continuité éducative, les actions de proximités et le développement des liens sociaux culturels et de solidarité, la promotion de la santé et la prévention des conduites à risques, le soutien et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans des	Saint-Ouen	R	Education	8 000	8 000		54 000	8 000	
CINESPHERES	LETTRES VIDEO HOMMES-FEMMES	Cinésphère propose aux Audoniennes et Audonniens, et plus spécifiquement à des hommes et des femmes maîtrisant mal la langue française, de participer à un atelier de réalisation documentaire, intitulé "lettres vidéo hommes-femmes". L'atelier est gratuit et ouvert à toute personne désireuse de s'exprimer par la caméra. Le film collectif ainsi constitué sera à l'image du groupe de participants : hétérogène et diversifié. Permettre le dialogue et l'échange entre des hommes et des femmes de différents horizons, de différentes générations, de différents quartiers de Saint-Ouen tout en enrichissant sa capacité à s'exprimer et en s'ouvrant à la question de la condition féminine, tel est l'objectif de cet atelier.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 200	4 000		1 000	4 000	
ATD 1/4 monde	BIBLIOTHEQUE DE RUE AU QUARTIER DES BOUTE-EN-TRAIN.	Le Mouvement ATD Quart Monde déploie depuis des nombreuses années des bibliothèques de rue (BdR) dans des quartiers identifiés comme étant sensibles. L'approche des bibliothèques de rue est d'implanter une présence régulière et visible dans l'espace public, au centre du quartier où se déroule une activité d'animation et de création autour des livres, à l'intention des enfants du quartier. L'objectif de la bibliothèque de rue est d'établir un lien de confiance avec les enfants, pour les aider à découvrir les joies et la richesse, offertes par les livres et d'établir un lien permanent et fort avec l'écrit, et l'expression langagière. Il s'agit d'un moyen privilégié pour permettre à l'enfant de nouer, et renforcer au fil du temps, un lien avec l'expression en langue française, en dehors du cadre scolaire, sous des multiples facettes : écouter un récit, raconter soi-même un récit, s'intéresser à un document thématique et acquérir le vocabulaire d'un univers spécifique, etc.	Saint-Ouen	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		1 000	4 000	
ATD 1/4 monde	ATELIER DE CREATION AUDIOVISUELLE ET MUSICALE POUR LES JEUNES DE LA CITE DES BOUTE-EN-TRAIN : ECRITURE, COMPOSITION MUSICALE, TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	La présente action répond aux attentes des habitants du quartier des Boute en Train et des jeunes, de voir le climat et les conditions de vie dans leur quartier s'améliorer. Cela passe par la création, à nouveau, de lien social, une dynamique collective positive via des actions culturelles, sportives, des occasions de rencontres. En effet, depuis plus de cinq ans qu'ATD Quart Monde est présent aux Boutes en train, au travers d'actions régulières à destination des enfants, des pré-adolescents et des adolescents, nous constatons une dégradation constante et progressive de l'environnement (tensions, dégradations, portes d'habitation condamnées, incertitude sur l'avenir). Les plus jeunes souhaitent voir valorisé ce lieu auquel ils sont si attaché, ils l'ont répété si souvent dans la vidéo que nous avons construit ensemble. Ils veulent s'appropriier et investir leur espace de vie au travers d'actions valorisantes pour eux-mêmes et leur environnement	Saint-Ouen	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		1 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
METROPOP	METROPORTRAIT	Encourager l'engagement citoyen des jeunes en leur fournissant un modèle d'engagement citoyen issu de leur quartier auquel ils peuvent s'identifier. Leur fournir un terrain d'expression sur les notions de citoyenneté. Etablir un travail d'éducation à l'image auprès des jeunes et les initier à la pratique d'entretiens filmés, la prise en main de matériel de captation cinématographique et la pratique du montage. Lutter contre les stéréotypes associés aux quartiers populaires par la mise en lumière de la trajectoire remarquable d'un de ses habitants. Renforcer les liens dans le quartier par la promotion d'une figure d'exception qui en est issue et l'organisation d'un débat sur la notion de citoyenneté à l'occasion de la projection du Métroportrait.	Saint-Ouen	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 406	3 000		1 000		
SOCRATE	PARRAINAGES SCOLAIRE PAR LE BIAIS DE LYCEENS VOLONTAIRES	Accompagnement des élèves en situation de décrochage scolaire, en créant des liens entre des lycéens (parrains) et des collégiens et primaires (filles)	Saint-Ouen	R	Education	12 000	10 000		2 000	10 000	
SPORT DANS LA VILLE	DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES "BUT EN OR" ET "JOB DANS LA VILLE"	Accompagner les parcours et prévenir les ruptures. Accompagner les jeunes dans l'élaboration et la réalisation d'un projet académique et/ou professionnel. renforcer la confiance en soi, la connaissance du monde du travail, les compétences sociales et professionnelles) mieux vivre sa ville et son quartier.	Saint-Ouen	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	16 000		0	16 000	
D BROUY JEUNESS	ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET ADOLESCENTS AUTOUR D'ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES;	Favoriser les apprentissages scolaire, culturel et sportif des enfants et adolescents. Percevoir les difficultés sociales et scolaires de chacun des enfants et adolescents afin de les aider à les comprendre et les surmonter. Tendre à renforcer le lien avec les établissements scolaires. Fortifier le lien avec les parents afin d'ouvrir un dialogue qui leur permettra de comprendre et de suivre la scolarité de leurs enfants. Susciter l'intérêt de notre public pour la citoyenneté et l'histoire. Accompagner les jeunes en marge de la société dans leur sociabilisation et dans leur insertion professionnelle.	Saint-Ouen	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	3 500		1 000	3 000	
CCAS VILLE DE SAINT-OUEN	PRE ENVELOPPE« Santé » et « Sports-Loisirs et Culture	Ces deux enveloppes permettent de renforcer les efforts déployés en matière de prévention des situations de fragilité sur le territoire (volet opérationnel « Éducation » du contrat de ville). Il croise aussi les besoins identifiés dans le cadre du diagnostic du Projet Éducatif De Territoire, mais aussi ceux du Contrat Local de Santé. L'accompagnement mené par la référente de parcours auprès des familles permet un travail transversal et complémentaire visant l'autonomie des familles et l'épanouissement de l'enfant	Saint-Ouen	R	Education	2 990	2 990		1 610	3 580	
CCAS VILLE DE SAINT-OUEN	PRE INGENIERIE	Promouvoir le bien-être de l'enfant dans son développement personnel. Proposer des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité. Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins.	Saint-Ouen	R	Education	162 013	139 053		38 052	146 095	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CCAS VILLE DE SAINT-OUEN	PRE Soutien à la parentalité et développement du bien-être, de l'estime de soi chez l'enfant.	Ce sont des outils au service des parcours personnalisés. Par conséquent, aucune entrée dans les ateliers ne peut s'envisager sans rencontres préalables avec la référente de parcours. Les entretiens avec la famille et l'enfant permettront d'élaborer conjointement la construction de projet avec des objectifs. L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien pourra ajuster et/ou valider les propositions.	Saint-Ouen	R	Education	5 057	5 057		3 413	5 868	
Ar Jeux	Accompagnement scolaire	L'accompagnement scolaire se déroule à la Maison des associations Sid Ahmed dans une partie des locaux mis à disposition par la Municipalité. Planning pendant l'année scolaire : lundi et vendredi, de 16:30 h à 19 h. Pendant les vacances scolaires le planning est fonction des activités proposées : activités de loisirs, sorties culturelles, spectacles, activités manuelles. Accueil et encadrement par des animateurs et enseignants retraités. Mise en place d'une méthodologie adaptée et prise en charge des difficultés des élèves/enfants. Ouverture culturelle, valorisation des acquis, activités manuelles, apprentissage par le jeu, apprentissage de la vie en collectivité et du comportement citoyen, respect de l'autre...	La Courneuve	R	Education	5 000	5 000		3 500	5 000	
Ar Jeux	Autonomisation - Socialisation des populations issues de l'immigration	Pour le public ELF : <ul style="list-style-type: none"> • La prise en charge de soi et de ses démarches personnelles et familiales • Meilleure intégration dans la société française et meilleure connaissance des règles et lois qui la régissent • Mieux assumer son rôle de parents dans la scolarité de leurs enfants par la maîtrise de la langue française (compréhension des outils de transmission mis à disposition par l'institution scolaire) <ul style="list-style-type: none"> • Meilleures connaissances des structures locales et leur rôle • Ouverture vers l'extérieur par des visites et sorties culturelles Toutes ces actions s'articuleront autour de la pédagogie et la démarche mises en place par le formateur autour de la maîtrise de la langue française (expression orale et écrite) Actions en direction des habitants <ul style="list-style-type: none"> • Médiation sociale et accompagnement administratif (services de l'Etat, représentations consulaires). • Aide à la compréhension de certains documents qui les engagent avant signature 	La Courneuve	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	20 000	20 000		500	20 000	
Ar Jeux	Médiation Espaces Publics	Animations autour des jeux traditionnels lors de manifestations publiques (La Courneuve- Plage, Forum des associations, Manifestations à la Maison de la Citoyenneté) ou à la demande d'autres associations de quartier. Participation aux ASQ organisés pendant l'été, en partenariat avec le Centre Social CAF et divers partenaires municipaux et associatifs : stands de jeux divers, d'animations sportives. Animations au sein des structures d'accueil des jeunes sur la commune (Maison de quartier Youri Gagarine, ...)	La Courneuve	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ARBNF	Expression en langues Française - ELF	Mise en place d'ateliers pouvant accueillir une vingtaine de personnes réparties en 2 groupes : Séances de français parlé et écrit Accession à l'outil informatique Visites des structures locales utilisées dans la vie courante(CAF, Sécurité Sociale, Centre de Santé, Mairie, etc...) Rencontres avec des professionnels en fonction des besoins, attentes et envies des usagers des ateliers Sorties culturelles (monuments, musées, expo, etc....)	La Courneuve	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	10 000		1 000	10 000	
ARBNF	Médiation Sociale	- Accompagnement administratif (accueil et orientation juridique, et administratif, présentation des droits et devoirs des personnes selon les situations). - Ecrivain public et montage de dossiers (demande de naturalisation et /ou de ré-intégration dans la nationalité française, dossiers de surendettement, dossiers de retraite et préparation au retour dans le pays d'origine avec l'aide de la Maison des français de l'Etranger).- Accompagnement social (accueil, écoute, évaluation des conflits éventuels.) - Reprise du Groupe de Parole, en collaboration avec l'association « les yeux de l'ouïe » autour de thèmes différents (les droits de femmes, les violences faites aux femmes les problèmes liés à la radicalisation religieuse, le respect des valeurs de la république, sensibilisation autour des règles et lois qui régissent la société dans son fonctionnement et les différentes institutions qui en sont les expressions le mieux	La Courneuve	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	12 000	12 000		5 000	12 000	
Arts nomades	Ateliers : Théâtre et improvisation en Anglais et/ou Espagnol - Public Jeune	Mise en place au sein de la structure Jeunesse Guy Môquet, d'ateliers de théâtre et de pratique linguistique en anglais et /ou espagnol. l'action est prévue pour débiter en septembre 2018 avec des réunions de préparation et de mise en oeuvre des ateliers : 3 réunions (au minimum) avec les responsables et les animateurs de l'Espace Jeunesse, les professeurs de langue et le metteur en scène Le recrutement des participants aura lieu une semaine avant les ateliers proprement dits, un niveau de compétence linguistique correspondant à un niveau « faux débutant » sera nécessaire pour intégrer le projet. - 16 séances de 2 heures de pratique intensive pour chaque langue (soit 32 heures), animées par une intervenante metteur en scène de l'association ARTS NOMADES, professionnel du spectacle ayant plus de 15 ans d'expérience et par un professeur d'anglais ou d'espagnol expérimenté - 3 sorties culturelles : les bénéficiaires seront invités à assister à différentes représentations dans des salles parisiennes ou à proximité - 1 bilan de 1 heure à la fin de l'action et 8 réunions de coordination pédagogique avec les professeurs (2x 8heures).	La Courneuve	N	Education	5 000	3000		4 600		
ASAD	Conjugons la Réussite !	Nouvelle action globale s'inscrivant dans la continuité des projets portés par l'association depuis plusieurs années et se déclinant en 5 volets : Conjugons la Scolarité - Conjugons l'Excellence - Conjugons le Culture - Conjugons la Citoyenneté - Conjugons le Sport. L'idée étant d'apporter davantage de sens et de cohérence dans les actions souvent transversales avec pour finalité de <u>favoriser la réussite scolaire et sociale des adhérents et plus globalement de la population.</u>	La Courneuve	N	Education	67 500	27 000		26 000	26 100	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Cité d'or	Plateforme de mobilité inclusive : garage solidaire	<p>Le projet de la plateforme de mobilité inclusive, via son garage solidaire, est un projet innovant puisqu'il contribue au traitement des inégalités sociales et des problèmes du chômage. Il soutient le retour à l'emploi en luttant contre les freins à la mobilité et en favorisant l'insertion socioprofessionnelle de personnes salariées en contrats aidés.</p> <p>Le garage solidaire propose la rénovation et l'entretien de véhicules de tourisme, à moindre coût, par le biais d'un atelier chantier d'insertion. Cela permet de lever les freins au retour à l'emploi en facilitant la mobilité des demandeurs d'emploi et travailleurs pauvres, en particulier ceux émanant des quartiers politique de la ville. Pour bénéficier des services du garage, les bénéficiaires doivent présenter une fiche de liaison remplie par nos prescripteurs-partenaires.</p> <p>A travers l'activité de self-garage, nous offrons la possibilité à nos bénéficiaires de réparer eux même leur véhicule ce qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'acquérir un savoir-faire transmis par notre mécanicien -de créer du lien social -de lutter contre la mécanique sauvage et de préserver l'environnement. 	La Courneuve	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	50 000	20000		5 000		
CO-PARENF	Soutien à la parentalité et accompagnement à la réussite éducative.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'acquisition des savoirs de base et enrichir le corpus de connaissances par le biais de méthodes d'apprentissage et d'animations pédagogiques déclinées en complémentarité du programme académique. - Développer une dynamique éducative intégrée aux besoins du territoire en impulsant des synergies et partenariats avec les acteurs du territoire et en impliquant les parents dans des projets et contenus pédagogiques partagés. - Enrayer l'échec scolaire dans les établissements des quartiers prioritaires de La Courneuve et pallier au cloisonnement socio-territorial via des activités d'éveil culturel et d'initiation aux pratiques artistiques. - Sensibiliser aux enjeux de parentalité et permettre aux parents d'élèves d'affiner les postures et pratiques éducatives. - Améliorer et renforcer la relation et coopération parents-communauté éducative. - Favoriser l'éducation à la citoyenneté. 	La Courneuve	R	Education	10 000	8 000		2 000	8 000	
CRR 93	Développer un parcours théâtral pour les jeunes et leur familles	<p>Volet 1 : Sensibilisation à la pratique théâtrale- Renforcer la sensibilisation à la pratique théâtrale en primaire envers les élèves et les enseignants</p> <p>Volet 2 : Ateliers de soutien à la pratique théâtrale sur le temps de la pause méridienne pour les élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Théâtre - Approfondir le cursus Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au collège Jean Vilar à La Courneuve dans un cadre personnalisé</p> <p>Volet 3 : Mise en place d'un parcours du spectateur pour les élèves inscrits en Classes à Horaires Aménagés Théâtre et leurs parents- Mettre en place un parcours du spectateur ouvert aux familles des élèves inscrits dans le dispositif CHA</p>	La Courneuve	N	Education	20 605	temps scolaire		5 151		
CRR 93	Passeport Musique	<p>Sur la base de projets issus d'une collaboration entre les enseignants de l'Education nationale et les enseignants du Conservatoire, est réalisé un travail d'écoute et de pratiques musicales, la participation à des concerts dimensionnés pour les jeunes publics,. Les musiciens intervenants veillent également à établir le contact de leur activité avec les activités du Conservatoire</p>	La Courneuve	N	Education	22 000	temps scolaire		18 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Caisse des écoles - Mairie de la Courneuve - PRE La Courneuve	Soutien à la Parentalité	Diverses actions seront mises en place: - Les sorties familles permettent à la référente familles de travailler les questions de parentalité dans un cadre particuliers propice aux échanges. Ces activités de loisirs permettent aux familles de recréer des liens et de renouer le contexte dans un cadre agréable.(organisées durant les vacances scolaires) - Les ateliers socio-esthétiques organisés une fois tous les quinze jours, contribuent à la préservation et à la restauration de l'estime de soi ainsi qu'à la réinsertion sociale (reprenre confiance en soi pour se repositionner en tant que parent). - les ateliers pêche et mosaïques sont organisés occasionnellement pour Actions "lutte contre le décrochage scolaire".	La Courneuve	R	Education	31 000	16 300				
Caisse des écoles - Mairie de la Courneuve - PRE La Courneuve	Accompagnement Scolaire	- Accueil d'élèves exclus ou en phase de décrochage du au sein des locaux du PRE. L'encadrement est effectué par le chef de parcours. - Encadrement des élèves porteurs de handicap ou ayant des problèmes comportementaux durant la pause méridienne - Ateliers de gestion mentale. Action Citoyenne: Ateliers Vis ta vie les lundis(5e-4e-3e) et mardis(CM1-CM2-6e) et vendredis (CP-CE1-CE2)avec l'Association N°1 Formation Remédiation Projet théâtre:	La Courneuve	R	Education	18 826	16 876				
Caisse des écoles - Mairie de la Courneuve - PRE La Courneuve	INGENIERIE et Fonctionnement du PRE La Courneuve	Le DRE, en la personne de son chef de projet, est convié par l'ingénierie du Contrat de Ville au commission interne à la ville afin d'échanger et d'apporter son expertise sur chacune des actions développées en son sein. L'identification des enfants et des adolescents s'effectue majoritairement par saisine des professionnels des champs de l'éducation, de l'Éducation spécialisée, de l'action sociale, de la prévention, ou de la santé œuvrant sur le territoire. Les équipes pluridisciplinaires de soutien se réunissent autant que de besoin, la composition varie en fonction des problématiques abordées. La construction des parcours se fait de manière collégiale et s'inscrit dans les	La Courneuve	R	Education	178 306	162 104				
Caisse des écoles - Mairie de la Courneuve - PRE La Courneuve	Enveloppes	Fiche "enveloppe santé" : - Les Convoyages des enfants vers les structures de soins ou le professionnels de santé durant le temps scolaire sont effectués de manière quotidienne - L'achat de matériel notamment pour les élèves porteurs de handicap s'effectue de manière ponctuelle, -Le cofinancement des honoraires des médecins spécialistes : suivi hebdomadaire Fiche enveloppe "Sports/loisirs/culture" : Cette enveloppe regroupe quatre actions: le co-financement des prestations	La Courneuve	R	Education	21 400	15 450				
FACE	CO OP : L'art comme hétérotopie de la coopération	Co-OP : Travail coopératif d'excellence artistique et culturelle en Seine St Denis. CO-OP répond à trois objectifs: • Associer les populations au développement du territoire • Former, éduquer, sensibiliser • Valoriser l'image du territoire(s) concerné par l'action	La Courneuve	R	Habitat_et_cadre_de_vie	30 000	20 000	5 000	10 000	16 912	
Fête Le Mur	Accompagnement à la Scolarité	• Favoriser et promouvoir la réussite scolaire • Donner les moyens à chaque individu de se projeter dans l'avenir • Sensibiliser et accompagner les familles • Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité sur les quartiers nord Cette action est destinée aux enfants de la cp à la terminale qui ne bénéficient pas dans leur environnement immédiat des ressources nécessaires à leur réussite scolaire. Elle s'adresse aussi aux parents et doit leur permettre de s'impliquer plus fortement dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il est prévu dans l'année : • 2 réunions d'échange avec les parents • 3 sorties familiales • 2 rencontres par trimestre avec les chefs d'établissement et enseignants • D'accompagner les parents à chaque fois que cela sera nécessaire pour rencontrer le corps enseignant	La Courneuve	R	Education	9 000	6 000		1 000	8 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Fondation Santé des Etudiants de France - Relais Collégiens/Lycéens de La Courneuve	Repérage et évaluation de la souffrance psychologique individuelle et familiale des adolescents en situation de fragilité scolaire	Ce projet vise à renforcer et à diversifier les activités d'une structure, le Relais Collégiens Lycéens, qui a vu le jour en 2012.. Les relais sont des dispositifs ambulatoires qui ont pour mission de permettre un dépistage précoce de troubles psychologiques émergents en milieu scolaire, de favoriser l'accès aux soins des jeunes concernés mais aussi de soutenir leur investissement scolaire, et ainsi de lutter contre le décrochage scolaire. Il s'agit d'accueillir au mieux ces jeunes en difficultés dans un temps extra scolaire, de renforcer le soutien de la parentalité par l'accueil des familles en consultation. Ce projet vise à améliorer la qualité de la prise en charge des familles : disponibilité, écoute, conseil, orientation vers une prise en charge en thérapie familiale, ou individuelle, lorsqu'ils se sentent prêts à entamer cette démarche. Il s'agit aussi de prendre en charge des jeunes en voie de décrochage, et l'équipe souhaite aussi assurer un meilleur suivi des jeunes qui sont en voie de déscolarisation. L'ambition est d'améliorer la qualité du suivi de ces jeunes, ce qui nécessite de développer des partenariats avec les partenaires qui interviennent en direction de ces publics,	La Courneuve	R	Education	15 000	6000		2 000	5 074	
JADE (JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE)	Accompagnement vers l'insertion sociopro	Il s'agit de construire avec la personne un accompagnement socio-éducatif et socioprofessionnel fondé sur un diagnostic globalisé des difficultés rencontrées, des potentiels et des compétences du demandeur en l'inscrivant dans une relation individuelle et groupale permettant de lever un certain nombre de freins par rapport à son retour vers l'emploi. Cet accompagnement a pour objectif la prise en charge générale et exhaustive des problèmes rencontrés par une personne au fil de son insertion socio professionnelle.	La Courneuve	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	10 000		4 880	10 000	
JADE (JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE)	TRE : Techniques de recherche d'emploi	Réduire la fracture numérique via une initiation à l'utilisation de l'outil informatique et l'apprentissage des Techniques de Recherche d'Emploi - Permettre aux personnes d'accéder à une autonomie dans leurs vies quotidiennes et dans leurs démarches de recherche d'emploi - Recréer du lien social - Mettre en place des conditions d'accueil et d'apprentissage afin que chaque participant se sente capable d'apprendre et fier de faire « seul » - Faire avec la personne et non à sa place	La Courneuve	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	12 000	8 000		3 230	8 000	
JADE (JEUNES ACTION DIALOGUE ENTREPRISE)	Valoriser la culture dans le cadre de l'apprentissage de la langue française - ELF	Objectif d'émancipation des personnes en difficulté • Enseigner la culture du pays d'accueil et transmettre les valeurs de la République • Faciliter l'accès au droit commun • Réduction des inégalités et des exclusions sociales à travers l'accès au savoir • Favoriser la mobilité grâce à l'utilisation des transports publics pour aller visiter des lieux de culture tels que : les musées, les châteaux et les expositions • Passer du rôle d'un observateur passif à un acteur actif en participant à leur propre processus d'intégration • Le gain en autonomie sociale (pouvoir communiquer et connaître les règles de la société d'accueil à travers le médium de la culture) Il s'agit de penser la place des femmes et des hommes et les rapports femmes-hommes comme la construction d'une transformation sociale durable.	La Courneuve	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	12 500	10 000		4 900	8 500	
Kialucera	La place des femmes dans la cité/ aux 4 routes de la Courneuve	Cette action s'appuie sur un travail de concertation, de recueil des parcours et d'expressions artistiques pour développer un outil de diffusion vidéo qui associera les actrices et acteurs locaux. Elle se caractérise - d'une part, par une approche transversale globale qui impliquera les services municipaux et les partenaires de la politique de la ville en vue de s'intégrer à l'ensemble des politiques publiques, - et d'autre part, par à une action de sensibilisation d'information et de diffusion participant à la déconstruction des stéréotypes... Elle se construit sur 3 étapes :	La Courneuve	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	12 000	5 000		5 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Kinouproteg	Les gestes qui sauvent pour tous : « 1 geste = 1 vie »	<p>Devant le constat du nombre d'enfants et d'adultes victimes d'accidents de la vie courante, et, a fortiori, d'accidents graves pouvant entraîner la mort, nous animons des ateliers ludiques et éducatifs de prévention et de formation des gestes et soins d'urgence.</p> <p>Pour cela, nous allons dans des lieux accueillant des enfants, des familles (dont les mères isolées, les primo-arrivants...), des professionnels (éducateurs, animateurs, agents de l'éducation nationale...), mais aussi des jeunes en recherche d'emploi.</p> <p>Afin d'animer ces modules de formation, nous nous appuyons sur nos partenaires locaux</p> <p>Mise en place dès janvier 2018, de modules de formation active une fois par mois dans les différentes structures de la ville.</p> <p>Pour chaque session : 1 à 2 bénévoles pour un groupe de 12 personnes. Les ateliers durent en moyenne 8 h, repartis sur une journée ou deux demi-journées et ce, pendant 10 mois (minimum 120 personnes à l'année). Les personnes formées auront été sollicitées, en amont, par les structures (volontariat, intérêt des familles, famille identifiées « à risque », professionnels ou futurs professionnels).</p> <p>Les actions vont dans l'axe de la Grande cause nationale 2016 « adoptons les gestes qui sauvent ».</p> <p>Le but est d'améliorer l'état de santé de la population en développant des actions de prévention et d'éducation afin de donner les mêmes chances à tous.</p> <p>Nous nous déplaçons principalement dans les villes de la Seine-Saint-Denis, en particulier à La Courneuve.</p> <p>Pour rendre visible nos interventions et promouvoir les actions, nous utilisons les réseaux sociaux et notre site internet</p>	La Courneuve	N	Santé	3 500	3 500		700		
La Courneuve environnement	Education à l'ECO Citoyenneté	<p>Proposer des animations diverses liées à l'environnement : respect de la nature, découverte des gestes éco-citoyens, apprentissage du respect de l'autre par le biais d'actions collectives. Des animations sur le jardinage dans parcelle pédagogique seront réalisés en direction des enfants des centres de loisirs et du service jeunesse.</p> <p>Montrer l'impact des gestes individuels sur l'environnement au travers d'une action collective entre enfants, familles et associations pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cette action permettra de mettre en avant l'amélioration de la qualité de vie, l'intégration, l'échange interculturel, et la cohabitation Ateliers de jardinage en fonction des saisons en direction des familles et des enfants et Activités ludiques hebdomadaires de plein air au sein de notre association. - Ateliers rencontres avec la Maison Marcel Paul (foyer pour les seniors) et les jeunes de l'association sur les thématiques de l'environnement - Collecte de piles et de batteries usagers sur une quinzaine de sites : éducation nationale, ville de La Courneuve tous les trimestres - Ateliers en lien avec la Maison de l'Environnement du parc Georges Valbon. - Sorties culturelles liées à l'environnement - Un projet jardinage avec la maison de jeune Edgar Quinet permettra de créer un jardin solidaire entre les jeunes du quartier et leurs familles.</p>	La Courneuve	N	Habitat_et_cadre_de_vie	8 000	8 000		1 500		
L'ABOMINABLE	Ateliers du Regard	<p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projeter à différents publics locaux un corpus de film au sein du lieu de fabrique cinématographique qu'est l'association L'Abominable. - Faciliter les échanges autour d'une vision collective de ces films projetés lors de séance organisée en petit nombre. - Mener un travail de prise de parole collective avec des groupes d'habitants et usagers des associations du quartier, en s'appuyant sur des moments de visions communes de films, pour faire émerger une parole collective. - Développer la prise de parole en français mais aussi dans les langues de chacun. - Travailler collectivement à l'élaboration d'un regard critique à partir de prises de parole subjectives, liées à l'expérience intime de chacun, son vécu, son expérience. Croiser et mettre en partage les expériences. - Aborder le langage propre à la fabrication cinématographique, et à l'élaboration d'un récit. 	La Courneuve	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	5 000		3 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Le Lien	Prévention contre le VIH / SIDA	INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES DANGERS LIES AU SIDA. - Organisation d'une série de rencontres-débats et une journée sur les cultures et VIH (conférences-débat-animations) autour du VIH ET PRECARITE afin d'aider à surmonter « la peur de parler de la maladie », et « à mieux communiquer autour du VIH et L'emploi » en direction des jeunes, les usagers et différents publics) ; -S'appuyer sur les spécialistes (Médecins, psychologues, sociologues, infirmiers, les travailleurs sociaux, les jeunes etc.) pour le repérage des différents problèmes ; -Une rencontre sur les cultures, les autres maladies en général, le VIH et la PRECARITE en particulier conclura la série de débats sur la connaissance de la maladie du VIH et son rôle sur la précarisation sociale et professionnelle des malades.	La Courneuve	R	Santé	7 500	7 500		6 400	6 000	
Lieu de Rencontre pour les Femmes	Animation et Echanges dans le cadre d' ELF	Cette année, l'association va s'appuyer sur ce qu'elle mène déjà dans le cadre de son action « animation et échanges ». La plupart des activités qu'elle mène depuis plusieurs années concourent à la valorisation des expressions en langue française (ELF). L'accès aux droits sera la porte d'entrée pour faire des ateliers qui se tiendront sous la forme de mises en situation. Les cours d'expression en langue française se déclineront de la façon suivante : Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30. - Les thématiques abordées sont diverses : les services publics, le fonctionnement de l'école, l'inscription des enfants à l'école, la Mairie, la sécurité sociale, la poste, le centre Municipale de santé, la Banque, les	La Courneuve	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	44 000	35 000		14 000	35 000	
Ligue des droits de l'Homme	PERMANENCE DROIT DES ETRANGERS - Intégration, lutte contre les discriminations Permanences "Droit des étrangers" à la MJD de la Courneuve et dans les Maisons Pour Tous Evora et Gagarine	Mise en place de permanences juridiques à la MJD de La Courneuve + Maison pour tous C Evora : Ces permanences : Donnent une information précise sur la législation en vigueur, analysent les situations afin d'opérer une orientation efficiente, accompagnent dans les démarches juridiques, aident à la rédaction de recours et récits de vie Elles fonctionnent en réseau et prennent contact avec les prescripteurs, les mairies, les associations et les institutions concernées. L'organisation antérieure donnant satisfaction, elle sera poursuivie : rendez vous donnés à l'accueil ou par téléphone, une demi-heure par rendez-vous, rendez vous donnés au maximum deux semaines à l'avance. 3 heures de permanences supplémentaires hebdomadaire seront tenues sur les MPT	La Courneuve	R	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	22 000	22 000		4 000	16 000	
Mairie de La Courneuve Service Accueil et Qualité Relation des usagers MECANO	Instauration d'une permanence écrivain public / interprète au sein du Pôle administratif	Un représentant de l'association « ISM Interprétariat » sera disponible deux demi-journées par semaine entre 09H00 et 12h00 et 14h00 -17h00 au Pôle administratif Mécano pour accompagner et informer les Courneuviens.Cette action permettra aux usagers d'être accompagnés : <input type="checkbox"/> Dans la lecture et les explications sur les courriers reçus en aidant à évaluer l'importance de ceux-ci. <input type="checkbox"/> Dans le montage et le suivi de dossiers (demande de logement, demande de dossier de pièce d'identité, retraite, aide juridictionnelle, nationalité,...) <input type="checkbox"/> Dans les démarches administratives (pôle emploi, CPAM, CAF, CMU, services fiscaux etc...) <input type="checkbox"/> Dans la rédaction de courriers personnels, de cv, et lettres de motivation <input type="checkbox"/> Dans l'orientation vers des structures ou des services spécialisés. <input type="checkbox"/> Dans la traduction des documents.	La Courneuve	R	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	17 000	17 000		10 420	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Service Démo/vie asso MPT YOURI GAGARINE	Pour une meilleure maîtrise et connaissance de la langue française	Le projet de la MPT Youri Gagarine vise à : -Parvenir à une autonomie dans les espaces sociaux, en améliorant leur connaissance du Français. -Développer les compétences orales et écrites, l'expression d'opinion par le biais d'activités culturelles. -Créer un véritable lien avec le quartier et les structures culturelles de la ville, au travers de partenariats 3 groupes distincts répartis par Ateliers : le mardi / vendredi de 9h30 à 11h puis autre groupe de 14h à 16h.	La Courneuve	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	25 000		5 197	25 000	
Mairie de La Courneuve Service Démo/vie asso MPT YOURI GAGARINE	Mise en place d'un mode d'accueil (Garderie éphémère)	Création d'un espace d'accueil adapté et accueillant pour les jeunes enfants favorise : - La socialisation en lui proposant de faire ses premiers pas dans un milieu collectif - L'autonomie de l'enfant. Il permet aussi la rencontre avec d'autres parents et des professionnels (permettant aux parents de questionner et d'être rassurés sur le développement de leurs enfants). Cela favorise et facilite l'accès à l'emploi, à la formation et aux activités de la MPT (ateliers ELF, cuisine, couture, ...).	La Courneuve	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	20 000		6 180	20 000	
Mairie de la courneuve Service Art, culture et territoire HOUDREMONT scène conventionnée	PUBLICS en Mouvement... CC Houdremont	Le projet des publics suit deux axes principaux : 1. La sensibilisation des publics éloignés au spectacle vivant par la présentation de formes artistiques et de sensibilisations hors-les-murs (Territoires Sensibles) et par la pratique amateur à Houdremont (En Mouvement) 2. La permanence artistique sur le territoire par le biais de collectes de paroles et la pratique de langages permettant une approche ludique de l'expression : expression par les savoir-faire (Des brutes et des coffrages) et par les langues française et étrangères (Murmur, vocabulaire de résistances)	La Courneuve	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	85 000	40 000		45 019		
Mairie de la Courneuve - Chargé Mission Ville Monde	La Courneuve : VILLE MONDE	Le projet Ville Monde se décline dans sa forme opérationnelle sous 3 axes qui correspondent à 3 actions distinctes. Ces trois orientations prioritaires répondent aux besoins majeurs identifiés sur le territoire de La Courneuve. □ Valoriser les Langues, les cultures afférentes à celles-ci (accès à la maîtrise de la langue française et valorisation du bilinguisme et des langues maternelles) □ Renforcer l'engagement citoyen : lutter contre le Racisme, et toute autre forme de discrimination, défendre l'Egalité Femme/Homme □ S'engager vers plus d'accès aux droits Le projet vise à : - Renforcer la cohésion territoriale à travers la promotion des cultures plurielles présentes sur la ville. - Agir pour tendre vers un investissement citoyen de toutes et tous grâce à la co-élaboration des actions avec un réseau d'ambassadeur-riche-s - Lutter contre le racisme et contre toute forme de discrimination - Défense de l'égalité Homme / Femme Cette diversité d'origine de la population est considérée comme une richesse par les Courneuvien-ne-s. Elle peut de fait constituer un apport culturel irremplaçable dans la construction personnelle et collective, une vraie ouverture à l'autre, et être un atout contre le racisme et le repli sur soi.	La Courneuve	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	32 000	30 000		8 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Service Démo/Vie asso MPT CESARIA EVORA	Un mode d'accueil du jeune enfant occasionnel favorisant l'inclusion sociale des femmes	Il s'agit de s'adresser aux parents et singulièrement aux mères (au vu du diagnostic) des jeunes enfants (0-6 ans, avec une priorité autour des 1-3 ans). Nous proposons 3 actions complémentaires: 1- mise en place d'une garderie éphémère deux demies journées par semaine: accueillir des enfants en âge de marcher jusqu'à l'entrée en maternelle permettant ainsi aux femmes de se libérer du temps pour elle, pour les démarches administratives, pour une entrée en formation, pour participer aux activités adultes de la MPT. 24 places disponibles par semaine. L'accueil se fera sur inscription. Des priorités seront faites pour les personnes participant aux ateliers ELF, ou celles engagées dans une formation. 2- accueil exceptionnel du jeune enfant en soirée ou en après midi: il s'agit par cette action de favoriser la fréquentation des parents lors d'événements culturels et/ou festifs et/ou de participation citoyenne. 3- Suite au bilan 2016, nous poursuivrons les sorties culturelles et de loisirs en famille (parents/jeunes enfants) permettant de découvrir et partager des activités en famille. Le partenariat sera favorisé, pour permettre les passerelles entre la famille (parents et enfants) et l'école maternelle et/ou centres de loisirs ou pour proposer un réseau de partenaires locaux "petite enfance" aux familles en difficulté.	La Courneuve	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	20 000		5 500	10 000	
Mairie de La Courneuve Service Démo/Vie asso MPT CESARIA EVORA	Les quartiers nord pour les réussites de tous les enfants	Ce projet a pour but de mettre en interaction et en action tous les adultes que l'enfant peut rencontrer (parents, habitants, enseignants, ATSEM, éducateurs, animateurs,...) et ce autour des axes de travail suivants: "formation" des parents (comment peut-on accompagner son enfant dans sa scolarité, apprentissage du français,...); approfondir certains sujets (adolescence, réseaux sociaux, inégalités sociale,...) avec l'aide d'intervenants experts; formaliser la mise en réseau des parents (création d'un collectif, d'une association)	La Courneuve	R	Education	12 000	12 000		6 047	5 000	
Mairie de La Courneuve Service Démo/Vie asso MPT CESARIA EVORA	L'inclusion des habitants par l'usage du français - ELF	Les ateliers ELF de la MPT Evora s'inscrivent dans les objectifs travaillés au niveau du territoire courneuvien en 2017 avec des partenaires associatifs, culturels, le délégué du Préfet, la municipalité. Ainsi nous proposons de travailler autour de 5 projets culturels : □ Le conte comme média pour l'expression orale et l'interculturalité : à destination des habitants ne maîtrisant que très peu (voir pas du tout) l'oral et l'écrit. Partenaire : Médiathèque Objectifs spécifiques : production orale (en s'appuyant sur la mémoire, sur les traditions orales de différents pays), interculturalité (le conte dans les différents pays), parentalité (transmission, échange, lecture, ...) □ La médiathèque, un espace culturel pour tous : à destination des habitants maîtrisant un peu (ou plus) l'oral mais pas l'écrit ni la lecture. 4 groupes de 20 personnes seront accueillis, répartis en fonction de leur lieu de résidence. Dans la poursuite de 2016, nous proposons d'agir à 2 niveaux: des temps de rencontres/échanges entre pairs et des événements ("fête de quartier", soirée "jeux en famille", projection de films et/ou d'événements fédérateurs) intergénérationnels, regroupant tous les habitants quelque soit leur âge, leur situation sociale, leur "migrations". 1- Entre pairs: à travers ces rencontres/échanges entre pairs, il s'agit de permettre à des habitants (notamment les plus éloignés de la MPT: personnes âgées, grands adolescents/jeunes filles, hommes) de participer à des activités, de "petit à petit" leur permettre de s'engager dans la vie du quartier à partir de leurs préoccupations et/ou centres d'intérêts. Nous mettrons en place des animations adaptées à ces publics cibles : après-midi "jeux de société", "atelier informatique pour les personnes âgées, café jeunes pour les adolescents en début de soirée, samedi "filles", ... 2- Événements intergénérationnels: à travers ces événements, il s'agit de favoriser la rencontre, l'échange, la convivialité entre les habitants du quartier. Nous nous appuyons sur les rencontres entre pairs et les bénévoles de la MPT	La Courneuve	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	28 000	28 000		8 086	15 000	
Mairie de La Courneuve Service Démo/Vie asso MPT CESARIA EVORA	Vivre ensemble avec la maison pour tous Evora	rencontres/échanges entre pairs et des événements ("fête de quartier", soirée "jeux en famille", projection de films et/ou d'événements fédérateurs) intergénérationnels, regroupant tous les habitants quelque soit leur âge, leur situation sociale, leur "migrations". 1- Entre pairs: à travers ces rencontres/échanges entre pairs, il s'agit de permettre à des habitants (notamment les plus éloignés de la MPT: personnes âgées, grands adolescents/jeunes filles, hommes) de participer à des activités, de "petit à petit" leur permettre de s'engager dans la vie du quartier à partir de leurs préoccupations et/ou centres d'intérêts. Nous mettrons en place des animations adaptées à ces publics cibles : après-midi "jeux de société", "atelier informatique pour les personnes âgées, café jeunes pour les adolescents en début de soirée, samedi "filles", ... 2- Événements intergénérationnels: à travers ces événements, il s'agit de favoriser la rencontre, l'échange, la convivialité entre les habitants du quartier. Nous nous appuyons sur les rencontres entre pairs et les bénévoles de la MPT	La Courneuve	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		6 308	6 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Service Démovie asso MOUS 2017	EQUIPE INGENIERIE - MOUS 2018	<ul style="list-style-type: none"> Equipe dédiée à la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des dispositifs de la Politique de la Ville pour La Courneuve avec Plaine Commune et l'Etat <p>Coordination, accompagnement et suivi de l'ensemble des actions dans le cadre de la politique de la ville et les conventions qui en découlent, signées entre l'Etat et la commune</p>	La Courneuve	R	Ingénierie	45 000	43 000		61 929	68 000	
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Parcours de REUSSITE Jeunes	<p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux jeunes de La Courneuve un accompagnement structuré vis-à-vis de leur parcours scolaire, du CM2 au baccalauréat. Et ce en vue d'atteindre une réussite scolaire plus effective et d'offrir une orientation étudiante ou professionnelle plus adaptée. - Permettre aux jeunes de La Courneuve de développer leur autonomie et leur liberté de choix en leur ouvrant le champ des possibles en termes d'orientation. - Mieux impliquer les familles sans lesquelles la réussite scolaire restera entravée <p>Proposer un parcours d'Accompagnement à la Scolarité et d'orientation cohérent et structuré :</p> <p>1) Parcours Accompagnement à la Scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'année scolaire (Octobre – Mai) : sur tous les quartiers, à partir du CM2 jusqu'au baccalauréat : « Aide aux devoirs » + « Projets pédagogiques" (actions ludiques, à visée pédagogique : rédaction et création d'une pièce de théâtre en anglais, Débats autour de l'actualité appuyés sur la lecture de journaux, Réalisation d'une exposition autour de l'école dans le monde, etc.) <p>2) Parcours Orientation : ponctuer l'année par des événements construits</p>	La Courneuve	N	Education	25 000	15 000		160 000		
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Médiation Culturelle sur les enjeux de respect de la personne	<p>Proposer des temps de travail avec les collégiens ou lycéens sur les thématiques de harcèlement et de sexisme via des outils de médiation culturels : Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des outils culturels en direction du public jeune (collégiens et lycéens) en vue de prévenir des comportements irrespectueux de la personne humaine - Ouvrir des espaces de discussion neutres et libres autour des comportements d'harcèlement et de sexisme - Favoriser l'expression et les prises de paroles sur des sujets complexes via des médias culturels spécifiques - Favoriser l'établissement d'un climat respectueux de la personne humaine entre jeunes et dans les institutions scolaires - Valoriser le respect de tous, favoriser la mixité et l'égalité Femmes-Hommes 	La Courneuve	N	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	10 000	8 500		35 500		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Instances Citoyennes JEUNES	<p>L'action s'articule autour de deux instances participatives pensées et travaillées de manière complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Communal des Collégiens (CCC), dont un grand travail de structuration, de sensibilisation, de présentation, a été effectué sur toute l'année 2017. <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la suite du travail déjà réalisé en 2017, continuer à structurer et mettre en place le Conseil Communal des Collégiens (11-15 ans) - Ré-impulser une dynamique pour relancer l'instance Conseil Local de la Jeunesse (16-30 ans) <p>Et ce pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes Courneuveiens en vue de développer leur esprit citoyen - Favoriser la participation et l'expression citoyenne et démocratique des jeunes au sein de la Ville - Développer des outils de participation citoyenne permettant une prise en compte de la parole des jeunes et les besoins spécifiques du public de la jeunesse - Le Conseil Local de la Jeunesse (CLJ), dont un travail de structuration et de remobilisation a été effectué sur le second semestre de l'année 2017. 	La Courneuve	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5000		80 000		
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Esclavage en Scène - Création d'une pièce de théâtre sur la thématique de l'Esclavage	<p>Pendant 1an, un groupe de 15 jeunes (garçons et filles de 14-17ans) sera accompagné par des professionnels du Studio théâtre de Stains dans la création d'une pièce de théâtre ayant pour support l'esclavage et encadré par des animateurs du service municipal jeunesse de La Courneuve.</p> <p>A raison d'une rencontre par semaine, les jeunes seront guidés par des spécialistes à travers une pédagogie adaptée et participative de l'écriture à la représentation en passant par le jeu d'acteur, le travail avec le costumier, les ingénieurs son et lumière.</p> <p>Pendant cette année, les groupes découvriront tous types de théâtre par l'organisation de sorties pour voir des spectacles théâtraux et des rencontres avec des comédiens professionnels.</p> <p>Ils auront également l'occasion de rencontrer des intervenants spécialisés de l'esclavage et l'histoire coloniale.</p> <p>4 représentations ponctuées par des échanges avec le public grâce à l'appui de spécialistes (Historien, comité contre esclavage moderne) seront programmées à La Courneuve et à Stains.</p> <p>Le spectacle fera l'objet d'une captation audiovisuelle pour la création de DVD qui seront remis aux participants d'un part. D'autre part le DVD servira d'appui à des rencontres thématiques avec les établissements scolaires sur le dernier trimestre 2017.</p>	La Courneuve	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		25 050	5 000	
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Les Mots dans l'Escalier	<p>Valorisation de la pratique amateur habitants - Développer une offre de pratiques culturelles</p> <p>Encourager l'accès aux pratiques culturelles et lever les freins de la pratique culturelle pour les jeunes</p>	La Courneuve	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Service Jeunesse	Emission TV Jeunes - LC MAG	<p>Dans le cadre de son projet de fonctionnement, le pôle image du service municipal jeunesse, accompagne les jeunes courneuviens (10-17ans) à s'exprimer sur les sujets sociétaux qu'ils souhaitent aborder.</p> <p>Aux antipodes d'un traitement médiatique qui classe trop souvent la banlieue dans la rubrique des faits divers et de l'information sensorielle, il s'agit de créer un espace et d'alimenter un nouvel espace d'intervention citoyenne et politique (politeia) : la page facebook LC Mag.</p> <p>Ainsi, les jeunes participent à toutes les étapes de création des supports audio, sono et vidéo : écriture, prise de son, captation d'images, montage, présentation, montage.</p> <p>Le concept de LC Mag étant de permettre aux jeunes courneuviens d'être les façonneurs du débat.</p> <p>En point d'orgue, 2 émissions TV sont enregistrés en direct en qualité professionnelle. Le pôle image est accompagné par notre partenaire et le service communication de la ville pour encadrer le groupe : comité de rédaction, équipe de tournage, écriture du déroulé, des questions aux invités, participation à la création des interludes divertissants (SAV du LC Mag', Sketchs, etc.).</p>	La Courneuve	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	8470		43 700	6 000	
Mairie de La Courneuve Coordination ASV	Coordination	<p>Pour 2018, le travail du CLS et l'ASV consistera à mener la politique de santé sur le territoire afin de réduire les inégalités sociales et de santé dans nos quartiers en lien avec la participation des partenaires locaux déjà impliqués dans le CLS et les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et animation de réseaux thématiques (accès aux droits, réduction des risques, nutrition, - Poursuite du diagnostic CLSM - Organisation d'un Forum Santé <p>- Elaboration d'outils de communication à destination des habitants et des professionnels</p> <p>- Suivi et accompagnement des projets de santé porté par des promoteurs locaux (associations, services,)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les actions de santé publique <p>- Soutenir et accompagner les professionnels de santé libéraux et des Centres de Santé</p>	La Courneuve	R	Santé	30 000	30000		34 293	30 000	
Mairie de La Courneuve Coordination ASV	Préventions	<p>Améliorer le recours au dépistage organisé des publics cibles du programme national et réduire le nombre de personnes à l'écart de tout dépistage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur le calendrier vaccinal chez les jeunes et les adultes afin d'améliorer la couverture vaccinale à tout âge, développer les relance vaccinale. - Évaluer le risque cardio-vasculaire, dépister le diabète et rechercher des facteurs de risques ; dyslipidémies, consommation de tabac, sédentarité, surpoids, hypertension artérielle. - Informer la population à développer la prévention, les aider individuellement à appréhender et comprendre ce qu'est une pathologie chronique, la notion de facteur de risque et l'intérêt de l'observance d'un traitement. - Mettre en place un dépistage Bucco-dentaire auprès des enfants et les orienter vers le soins si besoins. - Intervenir sur la prévention des Addictions par la mise en place d'un réseaux de professionnels. 	La Courneuve	R	Santé	43 000	23000		39 157	23 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de La Courneuve Coordination ASV	Forum Santé	Le Forum Santé de La Courneuve aura pour vocation de réunir un maximum de courneuviens et courneuviennes autour de la Santé d'une manière très large. L'objectif sera de communiquer sur le parcours de santé des patients, de promouvoir la démographie médicale, d'apporter des connaissances aux usagers sur l'offre de santé générale de la Ville (Santé Mentale, Santé du jeune enfant, Santé de la futur mère, ...) Les partenaires associés aux Forum seront : la CPAM, l'ARS, le Conseil Départemental, les Services Municipaux, Comité Départementale des Cancers, Femmes d'Avenir, la CRAMIF, la Mission Métropolitaine de Prévention des Risques, la Croix Rouge Française, Association Le Lien, France Alzheimer, le secteur psychiatrique, Fondation Santé des Etudiants de France... Approche avec les établissements scolaires sur leur participation aux Forum Santé en lien avec la médecine scolaire. Organisation de moment de débats autour de la Santé : conférences sur : o Le patient et le diabète	La Courneuve	R	Santé	7 500	5000		10 200	5 000	
Mairie de La Courneuve SERVICE DES SPORTS	Sport comme moyen d'insertion	Mise en place en direction de jeunes courneuvien(ne)s de stages qualifiants dans les métiers du sport leurs permettant d'entrer dans la vie active (ex : SB...BNSSA). Ex : Poste saisonnier "La CRV Plage"...	La Courneuve	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	21 000	21000		23 400	21 000	
Mairie de La Courneuve service DPVA Unité Démocratie participative	Ateliers Socio Culturels et Apprentissage de la Langue Française - Pour l'association Habitants passage de la Croix Blanche	1 - Permanence de médiation sociale avec l'association Pierre Ducen (2h hebdomadaire) □ Permanence d'accès au droit (2h) : accueil, information/orientation ; aide dans les démarches administratives, sociales et de santé (remplissage de formulaires, traduction et rédaction de courriers, médiations par téléphone entre habitants chinois/acteurs locaux et professionnels...); accompagnements physiques vers les professionnels. 2 - Mise en place d'ateliers socio culturels, Un travail de réflexion a été lancé en mars 2017 avec les porteurs associatifs proposant des ELF sur le territoire de la Courneuve, les techniciens (Unité Vie Associative/Politique de la ville, Mathieu Lamy - Ville Monde, le délégué du préfet), et les acteurs culturels du territoire (Centre culturel Houdremont, le Cinéma l'étoile, la Médiathèque Aimé Césaire), les Maison pour Tous, les associations : Jade, Arbnf, PIPA, Lieu de rencontre pour les femmes, Synergie +, L'œil à l'écoute, Kialucera...) Les ELF doivent donc permettre (Objectifs):	La Courneuve	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	20 000	20 000		5 000	20 000	
Mairie de La Courneuve service DPVA Unité Démocratie participative	Développer le pouvoir d'agir dans les instances participatives	Le projet vise à développer le pouvoir d'agir des citoyens.ne.s de La Courneuve. Pour cela il doit permettre de développer les modes d'action des instances participatives, que sont Le Conseil Communal des Enfants (CCE), Les Comités de Voisinage (CV), Le Conseil des Sages (CS) en permettant à ces instances d'être porteuses de projets répondant à leurs préoccupations. Le développement des outils et des projets doit permettre de toucher un public plus large et plus varié que celui de membres actuels des instances, l'unité de démocratie participative souhaite mettre en œuvre une stratégie se déroulant en 3 axes: Axe 1 – Développer les outils des instances. Axe 2 – Le développement d'une thématique choisie. Axe 3 – Création d'un parcours	La Courneuve	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	8 000		15 352		
Maison des jonglages	Projets participatifs de la Maison des Jonglages	La Maison des Jonglages proposera 4 cycles d'ateliers parents/enfants d'initiation aux jonglages sur le temps des vacances scolaires. Le programme pédagogique sera construit autour de la notion de transmission. L'animateur et les artistes enseigneront aux adultes des mouvements qu'ils transmettront ensuite aux enfants. Nous proposerons des exercices spécifiques aux enfants et aux adultes et des phases de travail par binôme parent/enfant. GARDERIE EPHEMERE - Sorties culturelles parentales (4 demi-journées) - Sur 4 temps forts dans l'année	La Courneuve	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	45 000	23500		10 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Orphanco	A nos langues	Valoriser le bilinguisme des Courneuvien(ne)s pour prévenir l'échec scolaire. Le bilinguisme représente une capacité linguistique qui est souvent négligée. Elle est pourtant valorisante pour le locuteur qui est capable de mobiliser deux langues. C'est une compétence qu'il faut valoriser dans la mesure où elle engendre de nombreux avantages à savoir : une meilleure créativité, une ouverture d'esprit, une attention plus sélective et une meilleure concentration. De nombreux Courneuvien(ne)s sont bilingues en mettant en lumière leur savoir faire linguistique, leur image dans la société est valorisée. Le projet participe ainsi à instaurer un sentiment de mieux vivre ensemble. Promouvoir l'apprentissage précoce des langues à la Courneuve Le projet cherche à favoriser un contact avec une langue étrangère dès le plus jeune âge. C'est à dire à dès 3 ans. Débuter l'apprentissage d'une langue étrangère à un très jeune âge peut permettre aux enfants d'apprendre plus facilement d'autres langues, de mieux maîtriser leur langue maternelle et d'obtenir de meilleurs résultats dans d'autres domaines.	La Courneuve	R	Education	10 000	8000		0	8 000	
Orphanco	Accompagnement social et médiation culturelle (Accès au droit)	Permanence d'écrivain public, Accompagnement associatif, Atelier numérique ayant comme objectifs de : - Faire connaître leurs droits sociaux aux personnes en difficultés-Améliorer la qualité d'accueil des personnes en difficultés- Diminuer le nombre de non recourants aux droits sociaux-Favoriser la mutualisation des ressources, des expériences et des compétences des acteurs locaux	La Courneuve	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	16 000	16000		1 000	8 000	
Orphanco	Culture et nous	Favoriser la démocratisation culturelle Il s'agit d'élargir et d'approfondir l'accès de la population, en particulier des plus démunis, aux moyens de création individuelle et collective (démocratie culturelle), ainsi qu'à l'offre culturelle professionnelle. Réduire les inégalités face à l'accès à la culture est l'un des objectifs du projet. Le projet favorisera ainsi l'accès à l'art et la culture des populations en situation de pauvreté et d'exclusion. Et ainsi leur permettre de découvrir et de s'approprier tous les pans de la création artistique et culturelle. □ Brunch contés ateliers contes et ateliers créatifs - □ Itinéraire de découverte - Les sorties aux musées suivants sont prévus pour la saison 2018	La Courneuve	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	6000		1 000	5 000	
Pierre Ducerf (Association franco-chinoise)	Médiation socio-culturelle	1/Deux PERMANENCES hebdomadaires de médiation et d'accès au droit à destination du public migrant chinois peu ou non francophone (2h chacune). La 1ère permanence se tiendra le lundi (11h-13h) à la boutique de quartier des 4 Routes.La 2nde permanence se déroulera le lundi (14h-16h) 12 passage de la Croix Blanche au centre ville.Ces permanences se dérouleront chaque semaine, environ 40 semaines par an.2/ 20 interventions (collectives et individuelles) de MEDIATION-INTERPRETATION entre les familles chinoises et les établissements scolaires (1er et 2nd degrés)	La Courneuve	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	11 000	11000		4 000		
PIPA	ELF	La proposition de l'association repose sur la réalisation d'ateliers hebdomadaires. Pour certains,l'approche ludique en sera la porte d'entrée : tout en s'appuyant sur l'enchaînement de divers jeux, la formatrice développera les capacités des apprenants à apprendre le français dans un contexte bienveillant. D'autre part, des ateliers seront réservés à l'expression sur le plaisir de cuisiner : apprendre et échanger des recettes diverses,partager les compétences, le tout finalisé par une dégustation. En outre, les balades urbaines sur le quartier et la ville permettront aux apprenants de découvrir les différents services publics, l'histoire, les monuments, les oeuvres d'art et les futurs aménagements prévus (en lien avec le service ACT- Art Culture et Territoire de la ville de La Courneuve, l'UTRU de La Courneuve, le service aménagement).En plus, des ateliers de discussion etd'échanges favoriseront non seulement la possibilité d'aborder les problématiques rencontrées dans leur quartier en lien avec les différents services communaux et intercommunaux mais aussi de trouver les moyens	La Courneuve	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	17 440	10000		4 000	10 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
PIPA	Parentalité	<p>Les groupes de paroles permettent des rencontres de parents avec les intervenants professionnels pour aborder des thèmes choisis par les parents, de la vie quotidienne autour de l'éducation. Ces réunions facilitent les échanges, le lien social et amènent les parents à aborder les différents problèmes auxquels ils sont confrontés avec leurs enfants, leurs familles, leur couple, les institutions dont l'école. Ces réunions suscitent des réflexions, des prises de conscience, favorisent des moments conviviaux et tissent des liens de voisinage, les parents ont la possibilité de faire garder leurs enfants par un animateur professionnel durant ces réunions.</p> <p>Le théâtre forum : cette méthode proposée à des adultes et à des jeunes permet de mutualiser les expériences des uns et des autres autour de l'éducation, des liens parents enfants, des liens entre les parents et les institutions. Plusieurs groupes de production pourront travailler à la construction de maquettes théâtralisées, destinées à être débattues lors de séances publiques.</p> <p>-Les sorties: il est prévu une douzaine de sorties pour 2017, en comptant la période estivale avec les adhérents de l'association ainsi que leurs enfants.</p>	La Courneuve	R	Education	5 000	5000		6 000	5 000	
Secours Populaire Français	Sorties Culturelles et vacances en famille (public précaire)	<p>Vacances en famille : L'un des objectifs est de prévenir la rupture du lien social, des personnes en difficultés:</p> <p>Créer un dispositif passerelle entre loisirs de proximité et les vacances en famille</p> <p>Favoriser les relations parents/enfants</p> <p>Reconnaître la place des parents en tant que porteurs de ce projet en les accompagnants à le construire et le mener jusqu'au bout.</p> <p>Favoriser la mixité sociale et les liens inter communautaires</p> <p>Enclencher un processus dynamique conduisant à développer l'autonomie des familles</p> <p>Favoriser le lien social et l'échange entre quartiers de la ville. D'autre part, au cours de l'année : des sorties au Cinéma, Théâtre, Concert, Musée, Sorties découverte de Paris</p>	La Courneuve	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	10 000	10000		6 000	10 000	
Synergie +	Accompagnement Social Global : médiation sociale/TRE/ELF	<p>1/ ELF : EXPRESSIONS DE LA LANGUE FRANCAISE</p> <p>5 groupes de 15 personnes soit 75</p> <p>3 groupes à la résidence du Parc</p> <p>1 groupe au centre ville (passage de la croix blanche)</p> <p>1 groupe à la maison pour tous Youri Gagarine (rue Anatole France)</p> <p>S'approprier les principes et le fonctionnement de la vie citoyenne en France</p> <p>Autonomie sociale</p> <p>S'approprier les principes et le fonctionnement de la vie citoyenne en France</p> <p>Conception d'activités pédagogiques appropriées</p> <p>2/ ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</p> <p>L'objectif général de cette action d'accompagnement social est de permettre à chaque personne reçue de parvenir à un certain niveau d'autonomie, en mobilisant à plus ou moins long terme ses ressources propres, en s'appuyant sur le réseau partenarial (associations environnantes, mairie, préfecture, CIDFF, intervenante sociale en commissariat, médiateurs de la ville, maison de la justice) qui lui offrent une certaine mobilité.</p> <p>3/ INFORMATIQUE /TRE</p> <p>1/ Préparer et animer des ateliers d'informatique orientés vers la recherche d'emploi auprès de personnes au RSA ou en difficultés sociolinguistiques afin de favoriser leur autonomie</p> <p>TRE : Techniques de recherche d'emploi</p> <p>Initier les seniors aux nouvelles technologies de la communication, avec l'objectif multiple de :</p>	La Courneuve	N	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	50 000	45000		8 000		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Terrain vague	Asso Terrain Vague - Ricochet	Lutter contre la délinquance, notamment en développant la prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance <ul style="list-style-type: none"> • prévenir et lutter contre le passage à la délinquance • déconstruire les raisonnements qui existent dans les quartiers sensibles. Mener un projet qui vise à sensibiliser les jeunes sur cette question, mais surtout à les faire parler et échanger. Pour se faire on s'appuiera sur différents supports afin d'arriver à la discussion. Il y a une nouvelle qui a été spécialement écrite pour le projet, et un moyen métrage tiré de cette nouvelle qui doit être tourné en vue du projet. <p>Ce projet s'adresse aux adolescents à partir de 14 ans, âge propice de la transformation psychique et des représentations.</p>	La Courneuve	N	Tranquillité publique_sécurité_et_prevention_de_la_delinquance	8 000	4000		2 000		
Villes des musiques du monde	Fabrique orchestrale junior de La Courneuve	- Permettre à des publics éloignés des structures culturelles, notamment les publics jeunes, d'accéder à la vie culturelle grâce à des actions d'accompagnement et favoriser ainsi leur inclusion sociale. - Développer les pratiques culturelles et artistiques de ces publics et les valoriser grâce à des restitutions en public programmées dans le cadre d'événement culturel de la vie locale	La Courneuve	R	Education	5 000	CDPV		20 400	4 400	
CCCP	Expression en Langue Française 2018	Mise en place d'ateliers sociolinguistiques pour acquérir des compétences écrites et interculturelles 2 groupes de 12 personnes dont un en semi intensif avec 3 séances chacune par semaine et l'autre en partenariat avec la régie de quartier (1 séance par semaine)	Pierrefitte sur seine	R	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	13000	10000		13 000	10000	
Nor Essor	Boxe éducative/self defense/sport étude	Mise en place de 3 ateliers : boxe éducative qui se caractérise par l'initiation aux techniques et aux tactiques de l'assaut. Se déroulera tous les lundis, mercredis et vendredis de 19h00 à 22h; Kickboxing féminine/ self défense pour l'estime de soi en lien avec l'atelier santé ville pour les femmes victimes de violences. Se déroulera le samedi de 10h à 12h boxe étude pour les enfants de 9 à 13 ans; scindé en deux parties, une heure de boxe anglaise et une heure de soutien scolaire,	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prevention_de_la_delinquance	7000	6000		2 000	7000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Atelier Santé Ville (ASV)	Favoriser l'estime de soi : les ateliers Arts de dire	Ateliers de médiation artistique animés par une art thérapeute. l'objectif sera d'aborder au cours de ces séances les thèmes suivants : les conduites à risques, la santé mentale, la violence en milieu scolaire, la violence intrafamiliale, les violences faites aux femmes	Pierrefitte sur seine	R	Santé	4000	4000		10 700	4000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Atelier Santé Ville (ASV)	Coordination ASV & CLS	Consultations conseil en diététique au centre municipal de santé Coordination des actions de prévention bucco-dentaire dans les écoles et les centres de loisirs Coordination de groupes de travail thématiques (Violences envers les femmes, Santé mentale, Ac	Pierrefitte sur seine	R	Santé	23000	18000		77 100	18000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Atelier Santé Ville (ASV)	Les rencontres santé	Proposer des temps d'échanges et de rencontres avec les habitants autour des thématiques prioritaires dans le diagnostic local de santé telles que : nutrition, activité physique, bucco-dentaire, violences faites aux femmes, santé mentale (dont conduites à	Pierrefitte sur seine	N	Santé	4000	3000		8 060		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Atelier Santé Ville (ASV)	Manger, Bouger, rester en bonne santé	Cours de cuisine mensuels dispensés par un chef et une diététicienne dans un centre social avec des groupes de public différents (retraités, jeunes, ...), concours de cuisine, Site internet avec vidéos des cours et des recettes Cours d'un éducateur sportif pour apprendre à se dépenser Permanence de la diététicienne 3 heures par semaine au CMS, chaque mois pour un public différent.	Pierrefitte sur seine	R	Santé	3000	3000		13 910	3000	
Itineraire Bis	Cirque en ville	Ouverture culturelle: faire découvrir les arts du cirque aux enfants	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5000	5000	1200	1 500		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social MCP	Initiation au potager urbain	Promouvoir les notions d'écocitoyenneté et de la nature en ville en sensibilisant et en initiant les habitants sur l'agriculture urbaine et biologique	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7000	4500		4 930		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social MCP	Développement de l'espace jeunesse du centre social MCP	Mettre en œuvre un projet jeunesse au sein centre social à travers des actions de découverte d'activités culturelles, artistiques et sportive	Pierrefitte sur seine	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	9000	4500		24 000		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social MCP	favoriser l'implication citoyenne des habitants	mise en place d'un comité d'usagers	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7000	4500		5 150		
Femmes pierrefittoises	Actions pour l'intégration des femmes du quartier des Poètes et Châtenay	Intervention et échange avec des professionnels (santé, violences à l'égard des femmes) Participation aux événements luttant contre les discriminations Organisation de sorties culturelles et d'ateliers (coutures, relaxation, musique)	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6900	6900	0	600	6900	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Germaine Tillon	Les jardins du vivre ensemble	Utiliser l'espace jardin comme un outil de développement social en facilitant la rencontre des publics hétérogènes qui sont amenés à fréquenter la structure et briser l'isolement des personnes âgées	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5000	4500		18 500		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Germaine Tillon	les vacances ça se prepare	Suivi des familles dans la mise en œuvre d'un projet de départ en vacances collectif pour une durée d'une semaine pendant l'été.	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7000	4500		20 660		
MRAP	Prévenir et lutter contre les discriminations	"Permanences juridiques assurés par un avocat une fois par mois et par les membres de l'association chaque semaine. Participation à la semaine d'éducation contre le racisme à travers des initiatives locales développement du travail en partenariat. Organisation de la formation des intervenants Organisation des soirées d'échanges et de réflexion"	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	3500	3500		1 500	3500	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Direction de la petite enfance	Soutien à la parentalité	Mise en place de 4 lieux d'accueil enfants parents sur la ville : centres sociaux et maison de la petite enfance	Pierrefitte sur seine	R	Education	9000	9000		21 724		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ASP JUDO	Projet socio-sportif éducatif centré sur la pratique du judo à Pierrefitte	Entraînement avec des handicapés pour participer du développement du civisme (3 par semaine) Mise en place d'une convention avec les écoles et les collèges : les directeurs détectent les enfants en difficulté et l'association les prend en charge gratuitement Collaboration avec la police nationale et les pompiers pour la participation aux journées nationales Développement d'un partenariat avec la fondation SNCF pour l'organisation de stages Organisation d'un cours commun parents enfants Organisation de sessions spécifiques avec les femmes (2 entraînements par semaine)	Pierrefitte sur seine	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	5000	5000		5 000		
AFPAD	Les collèges, les délégués et la ville	Participation à la formation des délégués de classe avec des professionnels du droit et de représentants d'institutions en partenariat avec les 3 collèges	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	5000	5000		5 000	5000	
AFPAD	Education à la citoyenneté	"Temps de sensibilisation des jeunes sur les questions d'éducation à la citoyenneté par le commissariat et les juristes de l'AFPAD Proposition d'expositions sur cette thématiques Organisation de visites pédagogiques (assemblée nationale...)"	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	3000	3000		12 000	3000	
AFPAD	Médiation & gestion des conflits	Organisation de permanences au commissariat, à PCH et au collège Gustave Courbet Formation des acteurs à la médiation Formation des médiateurs à Joliot Curie 2	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	17000	17000		15 000	17000	
AFPAD	fil continu	Créer un cadre de partenariat et mener un travail de citoyenneté et d'accompagnement avec l'ensemble des compétences permettant la réintégration des adolescents décrocheurs et exclus provisoirement des 3 collèges pierrefittois,	Pierrefitte sur seine	R	Education	4000	4000		8 000	4000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Enfance	Club Ludo	Au cours des accueils du soir (15h45 18h30), sur les différents sites périscolaires élémentaires, les enfants vont pouvoir s'inscrire à un « Club Ludo ». Dans ce club, ils pourront participer, être initié, être à l'initiative d'activités ludiques, créatives et éducatives	Pierrefitte sur seine	R	Education	5000	4000		62 303	5000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Enfance	Les savants fous	Animation d'ateliers scientifiques au cours des accueils périscolaires du soir (8 élémentaires et 4 maternelles). Les enfants réaliseront des manipulations et expériences en lien avec le thème abordé. Ce thème changera chaque semaine (chimie, biologie, phénomènes climatiques, aimant, électricité, géologie, corps humain).	Pierrefitte sur seine	R	Education	4890	4000		88 205	4000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Accompagnement accès aux droits	Mieux accompagner les habitants dans l'accès à leurs droits et assurer une couverture optimale des services publics, le centre social souhaite utiliser son ancrage territorial avec un réseau partenarial de ces services à la population.	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prevention_de_la_delinquance	7000	5000		15 824	5000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Espace familles	"Mise en place d'un espace familles constituant un lieu ressource et un relais (dispositifs organisés avec des partenaires) : ateliers enfants/parents autour du jeu, de l'art et de la lecture Organisation de sorties familiales"	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5000	4000		33 500	5000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Matières à faire	Organisation d'ateliers couture les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 13h30 à 16h30 et stages pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi Apprentissage de différents techniques de couture et confection de vêtements Participation des familles à des sorties et des manifestations culturelles de la ville	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5000	3000		18 100	3000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Mot à mot	Le projet « mot à mot veut être un bouquet d'actions dont la finalité porte sur la découverte et l'amélioration de la maîtrise de la langue française, à l'oral et à l'écrit au travers de quatre ateliers principaux	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6000	4500		16 370	5000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Terroirs et territoires	un atelier d'échange de savoir-faire culinaire permettra de se retrouver, d'échanger et partager les cultures d'origines diverses de nos habitants. L'atelier permet ainsi l'apprentissage d'une nouvelle recette, le partage d'un repas et d'un moment convivial socialisant, ainsi que la découverte d'une nouvelle culture. A la fin de l'année, un livre de recettes réalisé par les participants doit être édité et permettre la restitution et la valorisation de ces ateliers. Dans le même temps, un travail de recherche et de découverte culturelle est réalisé par le biais du choix d'une destination en régions françaises.	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6000	4000		17 610		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Centre social Ambroise Croizat	Espaces jeunes	Mise en place d'un espace d'accompagnement pour développer des projets culturels, sportifs ou de loisirs, une aide méthodologique et un soutien dans la création d'une association,	Pierrefitte sur seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prevention_de_la_delinquance	6000	4500		40 270		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
PFC	Service civique	mise en place d'un projet socioculturel et sportif à vocation d'insertion sociale et professionnelle autour de 3 ateliers : la formation les chantiers éducatifs visite culturelle et participation à la coupe du monde de football	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10000	6000		5 000		
RAPID	Café réparation	mise en place de cafés réparation. Ce sont des ateliers de réparation et d'échanges de savoirs visant à promouvoir la culture du réemploi et de la réparation (électroménager, vélos, Hifi, ordinateurs...).	Pierrefitte sur seine	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	4000	3000		2 000		
RAPID	Insertion femmes	"Organisation d'ateliers: de relooking à visée professionnelle par une socio esthéticienne et l'association Inutile Utile, de remise à niveau en français, mathématiques, bureautique et internet, de découverte des métiers en lien avec les plateaux techniques (mise en situation), de découverte de l'entreprise, Mise en place de rencontres de sensibilisation à la création, échanges de pratiques, coaching individuel"	Pierrefitte sur seine	R	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	4000	4000		2 000	4000	
RAPID	Actions culturelles autour de la linguistique	1. la mise en œuvre du projet s'effectuera autour de 4 axes : 2. Améliorer l'insertion sociale des apprenants par une meilleure connaissance du territoire par des balades urbaines. Favoriser le lien social, l'accès à la citoyenneté, à la culture des habitants autour d'un café linguistique avec pour seul mot d'ordre : parler Français 3. Favoriser le vivre ensemble par le biais de création musicale en partenariat avec le groupe BinObin 4. Favoriser l'accès à la culture des apprenants par le biais des sorties culturelles.	Pierrefitte sur seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6000	5000		2 000		
RAPID	Recyclage alimentaire et insertion professionnelle	Le projet consiste à mettre en œuvre des filières intégrées de récupération, de tri et de valorisation d'inventus alimentaires, et des filières de traitement des déchets associés, qui s'appuient sur l'insertion par l'activité économique pour former des personnes à de nouveaux métiers portés par la Régie.	Pierrefitte sur seine	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	15000	4000	10000	0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Le Trésor du Pinson	Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)	Faciliter et développer les initiatives individuelles ou collectives à visée d'intervention sociale	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10000	10000		2 500	10000	
Le Trésor du Pinson	Fonds de Participation aux Habitants (FPH)	Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6000	6000		4 000	6000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Service Jeunesse	accompagnement vers l'insertion scolaire et professionnelle	mettre en relation les jeunes demandeurs d'emploi avec les entreprises locales et les centres de formation et ce en fonction de la spécificité de chaque jeune bénéficiaire permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation qualifiante d'assimiler les techniques de recherche d'emploi ainsi que le comportement ainsi que les codes liés à une insertion professionnelle réussie (posture,dossier de candidature adapté,sélection des offres d'emploi...) Cette démarche concernera la période estivale pour les offres d'emploi « jobs d'été » ainsi que tout le reste de l'année.	Pierrefitte sur seine	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	7000	5000		14 900		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Service Jeunesse	Réception des jeunes diplômés	Valoriser et récompenser les jeunes Pierrefittois ayant obtenus un diplôme scolaire ou un brevet	Pierrefitte sur seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6500	3000		3 100	3000	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Service Jeunesse	Précieuse Ladies	Apprendre à prendre soin de soi, en tant qu'individu, avec la mise en place d'ateliers de mise en beauté en fonctions des goûts de chacune (atelier photo), de relaxation et de jeux de rôles Sensibiliser les jeunes sur l'hygiène notamment en ce qui concerne la transformation de leurs corps durant l'adolescence, par la participation à des temps d'information et d'échanges avec des partenaires spécialisés dans ce domaine (structure de prévention, centre de santé...) Sensibiliser les jeunes sur les relations sexuelles, apprendre à connaître et à écouter son corps, par la mise en place de temps d'échanges avec des professionnels	Pierrefitte sur seine	N	Santé	3590	3000		1 000		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Direction de l'action socio-éducative	MOUS	"Emergence et mise en œuvre de projets répondant aux objectifs et aux orientations du contrat de ville Accompagnement et conseil aux associations et aux services dans leur montage de projet Coordination et cohérence entre les différents projets Organiser l'ingénierie financière et administrative du contrat de ville Mise en œuvre et à l'exécution des actions du contrat de ville Aide aux associations et aux services à évaluer leurs actions"	Pierrefitte sur seine	R	Ingénierie	32675	32650		55 470	32650	
Ville de Pierrefitte-sur-Seine Direction de l'action socio-éducative	Mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité sur les quartiers en QPV	Atteindre une meilleure gestion du cadre de vie des habitants de Pierrefitte-sur-Seine par le biais d'un travail partenarial avec les bailleurs des quartiers prioritaires et les unités territoriales de Plaine Commune. Développer et suivre les engagements des bailleurs dans leurs différents domaines de compétences tels que l'entretien de leur patrimoine, la sécurité, leur relation avec les locataires. Apporter une réponse aux habitants quant aux difficultés rencontrées sur leur lieu de vie en lien avec la direction générale des services techniques de Plaine Commune. (précarité énergétique, propreté, etc...).	Pierrefitte sur seine	N	Habitat_et_cadre_de_vie	36 800	17250		9 200		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
LePoleS	Ma6Tvacoder- l'Ecole du Web de Pierrette-sur-Seine	La mise en place de ce chantier d'insertion permettra à 12 personnes de se former aux métiers d'intégrateur développeur web.	Pierrefitte sur seine	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15000	15 000	?	5 000		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Programme Reussite Educative	PRE - Ingénierie	Un coordinateur, une assistante, une psychologue, une assistante sociale et un éducateur.	Pierrefitte sur seine	R	Education	188894	175324		64 456		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Programme Reussite Educative	PRE- Enveloppe santé et sport	1/Enveloppe Sport et loisirs -Développer l'accès aux droits, aux pratiques culturelles et de loisirs. 2/Enveloppe Santé Permettre aux familles en grande précarité de trouver des professionnels de santé adaptés au problématique de leurs enfants et les soutenir foncièrement le cas échéant.	Pierrefitte sur seine	R	Education	4300	4300		2 000		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Programme Reussite Educative	PRE - Actions accompagnement à la scolarité	Lutter contre le décrochage scolaire -Les ateliers souhaitent lutter l'échec scolaire et les inégalités entre les familles . -Ils vont permettre à l'enfant de développer le plaisir d'apprendre, leur curiosité et leur motivation avec une approche différente de celle des enseignants de leurs écoles d'origines . Ils se dérouleront dans un cadre rassurant en petit groupe avec des outils pédagogiques, ludiques et un travail individualisé. et également en lien avec les échanges entre les enfants et les encadrant. Ils pourront se dérouler à l'extérieur des locaux du PRE sur le territoire de Plaine Commune ou à Paris. Développer des compétences pour travailler dans un contexte plus rassurant, de façon à réinvestir leur scolarité. favoriser l'implication et la collaboration des différents acteurs, afin de se sentir valoriser et travailler en équipe. Permettre l'intégration dans un lieu public, de manière à travailler sur le versant de la socialisation et l'autonomie.	Pierrefitte sur seine	R	Education	24207	24207		4 788		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en août)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Programme Reussite Educative	PRE - Action soutien à la parentalité	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leur permettre de tisser du lien avec la scolarité de leur enfant tout en trouvant un espace ressource (Centre Social) et des intervenants pluridisciplinaires : référents familles et prestataires extérieurs -soutenir les parents dans l'accompagnement des enfants et de leur parcours	Pierrefitte sur seine	R	Education	5020	5630		1 750		
Ville de Pierrefitte-sur-Seine- CCAS- Programme Reussite Educative	PRE - Action activité culturelle et sportive	Le poids du sport : -Lutter contre l'obésité infantile et l'un des axes prioritaires du plan et du contrat local de santé de Pierrefitte depuis 2008. -Travailler l'estime de soi, le bien être et l'autonomie -Développer l'accès aux droits, aux pratiques culturelles et de loisirs. Mon histoire : -Découvrir le monde extérieur et se familiariser à sa ville, son département en découvrant les richesses du territoire -Partager les connaissances, afin de tisser du lien social et reconstruire la relation avec leurs enfants -permettre aux enfants de travailler sur le sens de la socialisation en sortant de leur environnement quotidien	Pierrefitte sur seine	R	Education	18880	18180		7 320		
AFPAD	Accès au droit et à la parentalité	Ouverture de permanence d'accès aux droits : 3 avocats, juristes, notaires, 6 écrivains publics Mise en place de points d'accueil Parents (soutien dans la fonction parentale...) sur les 3 collèges Mise en place d'ateliers hebdomadaire d'expression et d'estime de soi Création de comité de parents et de partenaires	Pierrefitte-sur-Seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	50 000	50 000		30 000		
AFBE	Diversité culturelle	Mise en place de plusieurs ateliers sur la thématique de la découverte culturelle dans les nouveaux locaux de l'association. ateliers hebdomadaires d'échanges linguistiques, atelier hebdomadaire de pratique du chant, atelier hebdomadaire de pratique du théâtre, atelier hebdomadaire de pratique de la langue Berbère, atelier trimestriel artistiques (peinture , poterie ...) - atelier culturels pendant les vacances scolaires (peinture , théâtre, activités manuelles ...), atelier Gouter danses intergénérationnelles, mise en place d'une soirée conte par mois.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		4 500	6 000	
AFBE	Paroles aux femmes	L'action consistera en l'implication des femmes spinassiennes durant tout le processus de l'organisation de l'atelier pour définir un programme d'ateliers. Chaque participantes aura pour objectif de partager son expérience avec d'autres femmes dans la ville et ainsi de faire venir d'autres femmes à ces ateliers: Rencontre avec des professionnels du droit, sensibilisation au cancer du sein, atelier d'art thérapie, atelier artistique : peinture, poterie, atelier cinéma suivi d'un échange. Une rencontre mensuelle hors juillet-août, soit environ 10 ateliers sur l'année.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 300	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Dispositif d'appui pour l'accompagnement des élèves d'Epinay sur seine de 3eme dans la transition vers le lycée ou le CFA	Accompagnement physique et individuel de jeunes repérés par les établissements scolaires (Evariste Galois et RMG) sur les différentes étapes du passage 3ème/lycée ou CFA: comprendre les enjeux de l'orientation pour les parents, orientation du jeune vers l'existant tels que le CIO, la cité des métiers et accompagnement aux démarches d'inscription. Accompagnement réalisé par un éducateur.	Epinay-sur-Seine	R	Education	10 000	8 000		0	7 000	
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Lutte pour l'accrochage scolaire	Prise en charge des élèves exclus des collèges Jean Vigo, Evariste Galois et RMG (en complément de MIREE), sans délais d'attente les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 et le mercredi de 9h30 à 12h30. L'accueil est réalisé par deux éducateurs et une coordinatrice pendant une demi-journée jusqu'à deux mois en cas d'attente d'affectation (5 élèves maximums par jours).	Epinay-sur-Seine	R	Education	20 000	17 700		0	14 967	
ASCRA	Développement des activités de l'ASCRA	Projet autour de plusieurs activités: Gymnastique volontaire 4 cours par semaine; Ludothèque 24 classes par semaine; La marche à pied ; Marche nordique ; Loisirs, jeux de société, repas a thèmes : deux à trois fois dans l'année. Depuis 2017, initiation à l'anglais deux fois par semaine (1h) le mardi pour les débutants et le vendredi pour un niveau plus confirmé. Cette initiation est ouverte à tous les publics et elle est animée par un bénévole de l'association. Ces initiatives sont ouvertes largement aux habitants du quartier et notamment les résidents de la Rue de l'Avenir qui ne fréquentent pas forcément les activités de l'association. Modélisme ferroviaire, Aquariophilie.	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 500	14 500		5 000	4 500	
ASS Sauvegarde enfance et adolescence	Soutien à la parentalité	Séances de médiation familiale chaque jeudi et vendredi matin à la MJD d'Epinay-sur-Seine. La permanence est tenue par un médiateur familial diplômé	Epinay-sur-Seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	6 900	6 900		5 400	5 000	
Association ARCANA	Ateliers de découvertes instrumentales et vocales	Des ateliers de découverte instrumentale et vocale pour les enfants suivis par l'association SEPE (16 enfants) : cours collectif de solfège, cours d'instrument d'une demi-heure par semaine avec deux enfants, prêt d'un instrument pendant tout l'atelier. L'objectif de l'action est d'apporter une ouverture culturelle aux enfants et de leur rendre confiance en eux par le biais d'activités musicales à leur portée	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		0	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Association Déchets d'arts	Prenons place	Projet d'animation et d'accompagnement à l'appropriation de l'espace à partir d'un travail artistique autour de la récupération de matériaux (fleurs durables à partir de bouteilles plastiques, réalisation d'habits d'arbre ou de mobilier urbain en crochet de sac plastique. Ces ateliers permettent de sensibiliser d'une part au réemploi, recyclage et prévention des déchets, et d'autre part au respect du cadre de vie en accompagnant l'appropriation par les habitants de l'espace public. Des ateliers sont envisagés en lien avec : Le conseil citoyen La Source - Les Presles qui souhaite poursuivre des actions d'animation de l'espace public .Le Centre socio culturel Félix Merlin qui mène des actions créatrices de liens sociaux notamment autour du jardin devant leurs locaux ou dans le cadre d'évènements du quartier.Les Compagnons bâtisseurs qui accompagnent l'auto-réhabilitation des parties communes des copropriétés Quétigny (en plan de Sauvegarde) et qui comptent organiser des temps conviviaux pour retisser des liens entre les habitants et favoriser les dynamiques collectives.	Epinay-sur-Seine	R	Habitat_et_cadre_de_vie	4 500	3 000	2 000	500	4 500	
CCAS d'Epinay-sur-Seine	Accompagnement et Soutien aux Futurs et Jeunes Parents	Accompagner (action collective) les futurs et jeunes parents en permettant l'accès à l'information, l'échange en valorisant le public-cible. Promouvoir la santé et le bien être des futurs et jeunes parents et de leur(s) enfant(s) notamment lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés d'ordre psychosocial, éducatif et/ou sanitaire. Permettre aux futurs et jeunes parents de préparer l'arrivée de leur enfant par le biais d'apport d'informations collectives diffuser des messages de prévention de manière collective et orienter vers les structures existantes accompagner et soutenir les futurs et jeunes parents dans leur démarche parentale en suscitant l'échange d'expérience proposer des activités collectives favorisant le bien-être des parents et de leur enfant informer collectivement, en créant du lien entre les futurs et jeunes parents, sur les différents modes d'accueil et d'organisation.	Epinay-sur-Seine	N	Santé	3 000	3 000		6 520		
CCAS d'Epinay-sur-Seine	Coordination de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de santé d'Epinay-sur-Seine	Veille sur les besoins de santé des habitants et en matière de partenariat local, impulsion d'une démarche participative en santé, coordination d'actions de santé, pilotage d'actions de santé publique (bucco dentaire, forum santé...), développement d'un Conseil Local en Santé Mentale intercommunale pour les villes d'Epinay-sur-Seine et de Pierrefitte-sur-Seine, participation aux instances locales de la politique de la ville à Epinay lorsque les questions de santé sont abordées et accompagnement de certains porteurs dans le cadre du FIA. Participation à différentes instances de travail locales et départementales de santé publique ou sur la Politique de la Ville (Profession banlieue, collectif Santé Ville IDF, ARS, Réseaux périnataux, Conseil départemental, comité de suivi RE, colloques)	Epinay-sur-Seine	R	Santé	30 000	30 000		78 917	15 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CCAS d'Epinay-sur-Seine	Programme de promotion de la santé	Six projets ont été définis comme prioritaires à développer ou consolider: 1. Santé mentale- Diagnostic dans le cadre du Conseil local en santé mentale intercommunal Pierrefitte-sur-Seine et Epinay-sur-Seine. 2. Santé des jeunes Renforcement de compétences des animateurs encadrant des jeunes de 12-18 ans, notamment en matière de conduites à risques 3. Nutrition - Accompagnement méthodologique et technique des centres socioculturels dans la définition et mise en œuvre de leurs actions inscrits dans le champ de la nutrition (buccodentaire, équilibre alimentaire et activité physique) 4. Offre de soins Politique d'accueil favorable à l'installation (création d'une Maison de santé pluri professionnelle ; plaquette d'accueil des nouveaux professionnels de santé ; groupes de professionnels de santé référents ; visite de la ville et des acteurs du quartier d'installation; refonte de l'onglet Santé de la Mairie). 5. Périnatalité Ateliers d'échanges interdisciplinaires sur le repérage précoce des troubles du développement et de la parentalité (PMI, Petite enfance, Education nationale, Réussite éducative) en partenariat du secteur de pédopsychiatrie. 6. Handicap Recensement des ressources socioculturelles et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental.	Epinay-sur-Seine	R	Santé	6 300	6 300		108 917	3 150	
CCAS d'Epinay-sur-Seine	Programme de promotion de la santé chez les personnes âgées	Le projet de santé se déclinera en 5 axes principaux et 160 actions tout au long de l'année. Ces actions animeront le projet de promotion de la santé chez les personnes âgées et viendront accroître les dispositifs et lieux de prévention dans le domaine de la santé : promotion du bien-être, développement des activités de promotion de la santé. Elles participent au développement de l'accès aux soins, et aux droits, en sensibilisant les habitants plus fragiles à la prise en compte de leur santé. La formation et l'information des acteurs de terrain sont également facilitées grâce aux différentes actions menées du fait de la mobilisation des services.	Epinay-sur-Seine	R	Santé	3 000	3 000		12 181		
Charity shop solidaire	Boutique Engagée	Le projet vise à aider à l'insertion professionnelle les personnes en situations de précarité, éloignées des dispositifs et des structures de droit commun lié à l'insertion. En leurs dédiant un espace pour leur coaching et relooking et ainsi de permettre aux bénéficiaires de reprendre confiance en eux pour s'orienter vers le monde du travail. Un travail de lien sera effectué avec les partenaires de l'emploi-insertion pour l'orientation des bénéficiaires de l'action.	Epinay-sur-Seine	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 500	3 000		0		
CIDFF 93	Permanence d'info juridiques d'accès aux droits des femmes	Permanence d'accès aux droits hebdomadaire la MJD principalement pour un public féminin le jeudi (de 9h à 12h et de 14h à 17h).La juriste écoute, informe, accompagne et ou oriente la personne dans le domaine du droit de la famille mais aussi dans le domaine du droit pénal en fonction de sa situation.Les femmes victimes, reçues dans le cadre de la permanence qui en raison de l'écoute permet un repérage de nombre de situations, peuvent être accompagnées tout au long de leur démarche juridique (civile et pénale), en respectant leur temps de parcours. La juriste peut être amenée à effectuer des orientations, si nécessaire, vers les partenaires compétents dans les domaines sociaux, tels que les services sociaux, médicaux, centres de psycho traumatologie, ou d'insertion professionnelle par exemple. 88 permanences sur l'année.	Epinay-sur-Seine	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	7 210	7 210		6 000	FIPD	
Collège Evariste Galois	Remise des prix 4 collèges	Lancement des remises de prix en début d'année scolaire dans chacun des établissements scolaires. L'action se concrétise en fin d'année en dehors du temps scolaire par la remise de trois prix par classe: Résultats scolaires; efforts fournis; citoyenneté. Les familles sont invitées à cette remise de récompense et répondent souvent présentes.	Epinay-sur-Seine	R	Education	5 000	5 000		1 500	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Collège Jean Vigo	Présentation de la ville, rencontre avec les partenaires et visites des quartiers pour les nouveaux personnels l'Education Nationale	Mise en place d'une journée d'accueil des nouveaux enseignants pour l'ensemble des collèges et écoles de la ville. L'action débutera par un temps commun de rencontre des acteurs locaux dans un espace central de la ville. Ce temps de présentation concerne à la fois le contexte (urbain, socio-économique et culturel), les partenariats (institutionnels et associatifs), la liaison inter-degrés (de la maternelle au collège) et la relation avec les familles. Des parents d'élèves de chacun des collèges réaliseront ensuite les visites des différents quartiers prioritaires, en lien avec les partenaires du territoire.	Epinay-sur-Seine	R	Education	3 000	3 000		400		
Collège Roger Martin du Gard	MIREE (module d'intégration et de remobilisation des élèves exclus)	Chaque lundi, les élèves contre lesquels a été prononcée par le chef d'établissement une exclusion (entre 1 et 8 jours) sont pris en charge par le MIREE. Durant la première heure, ils seront reçus avec leurs parents par un CPE, l'assistante sociale du collège, l'assistante d'éducation du collège dont la mission est totalement dédiée à ce dispositif, un représentant de l'association « Vis ta vie », le directeur de la fondation Jeunesse Feu Vert sur la Source les Presles (association d'éducateurs de rue), le principal adjoint, la principale. Durant le reste de la matinée, les élèves (au maximum 6) sont pris en charge par le représentant de « Vis ta vie » et l'assistante d'éducation afin de travailler sur le sens de la sanction. L'après-midi, les élèves sont pris en charge par deux enseignants qui recentrent sur les apprentissages et leur méthodologie.	Epinay-sur-Seine	R	Education	6 700	6 700		500		
Compagnons bâtisseurs Ile de France	Atelier de quartier des Quetigny	L'objectif de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARCA) est d'accompagner des habitants à réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat, en leur proposant des outils, techniques et conseil, dans le cadre d'actions de solidarité accompagné par des animateurs des compagnons bâtisseurs et des volontaires en service civique à travers : -Des animations Collectives (temps conviviaux de formation des habitants) -Des chantiers collectifs d'auto-réhabilitation des parties communes des trois immeubles avec un groupe d'habitants et des Chantiers carrefours avec un groupe constitué (par exemple, des jeunes accompagnés par l'équipe de prévention spécialisée Jeunesse Feu Vert, un groupe d'habitants investi dans le centre social, un chantier international de jeunes volontaires européens ...) Le Drêta d'outils via l'Outillage : prêt d'outils gratuit pour les habitants qui	Epinay-sur-Seine	R	Habitat_et_cadre_de_vie	25 000	25 000	2 500 politique de la ville + 7 500 (UTRU)	2 500	12 684	
Ecole Miroir	Miroir Citoyen	Le programme MIROIR CITOYEN est un outil culturel et pédagogique d'éducation à la citoyenneté, axé sur la préservation et la transmission des valeurs républicaines fondamentales. Il comprend : Des représentations du spectacle (1h) « Où est passée Marianne qui présente les trajectoires de femmes et d'hommes à l'oeuvre de l'histoire de France de la Révolution à nos jours à destination des scolaires mais aussi plus largement des habitants. Il comprend également des débats citoyens à l'issue du spectacle ainsi que des ateliers de découverte des métiers du théâtre à destination des scolaires.	Epinay-sur-Seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	3 000	0	0		
Ecole Miroir	Programme master class	Organisation de 6 master class pendant l'année pour les jeunes qui souhaitent construire une carrière dans les métiers de l'industrie de l'audiovisuel française en rencontrant des "acteurs" du secteur: un cycle d'échange et débat avec les personnalités de l'industrie de la production audiovisuelle; un temps de discussion informelle sur le principe du parrainage à la suite de chaque master class réservé aux adhérents de l'association	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		0	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en août)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Forces Vives Internationales France	Accès aux droits et numérique	Permanence pour faciliter l'accès au droit commun à des populations qui en sont éloignées (séniors, personnes à mobilité réduite, personnes à faible niveau d'instruction,...) en particulier pour réduire les effets de la fracture numérique sur les populations impactées par le tout numérique adopté par certaines administrations. L'objectif est d'accompagner environ 100 personnes dans leurs démarches (rédaction de courriers destinés aux administrations, élaboration de dossiers administratifs : surendettement, impôts, CAF, Préfecture, Sous-préfectures, banques, sécurité sociale, tribunaux, bailleurs sociaux, MDPH, PMI, CPAM,) et d'assurer une médiation entre certains habitants de quartiers défavorisés et les services et administrations.	Epinay-sur-Seine	N	Habitat_et_cadre_de_vie	7 000	5 000		0		
Forces Vives Internationales France	L'école c'est pas sorcier	Aide aux devoirs pour deux groupes de 10 enfants de l'école Romain Roland et du collège Robespierre 3 jours par semaine de 16h30 à 18h. Pour les écoliers: le nombre de jours de participation est validé par la famille; accueil; aide aux devoirs de 17h à 17h35; animations jeux à numérotation jusqu'à 18h. Pour les collégiens: accompagnement plus individuel pour les devoirs, soutien de l'éducation nationale pour élaborer la méthode, utilisation de manière ponctuelle des supports de la CMMPCR sur les compétences psychosociales. Ateliers encadrés par 4 étudiants ou professionnels avec au moins un niveau Licence et titulaire d'un diplôme d'animation.	Epinay-sur-Seine	R	Education	6 000	3 000		0	3 000	
Forces Vives Internationales France	Raconte moi une histoire	Projet autour du conte et de la lecture en fin d'après-midi à destination de jeunes et de leurs familles: ateliers d'écriture et d'improvisation (8 après-midis entre mars et avril) et 3 soirées "contes et légendes" en pied d'immeubles avec des intervenants extérieurs (la Maison du conte, la compagnie Gakokoé, les mots tissés...). Et organisation de la 3ème édition du tournoi de jeux de société sur des résidences de bailleurs du quartier.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	9 000		0	8 000	
Forma Web	Bureautique	Organisation de quatre sessions d'informatique (bureautique et internet) dans l'année avec des horaires adaptés pour les parents isolés (entrée et sortie permanente). Quatre jours par semaine pendant 5 heures. Orientation par les acteurs de l'insertion et inscription libre pour les habitants des QPV.	Epinay-sur-Seine	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	12 020	12 000		0	4 000	
Forma Web	Le Lokal Numerik	Organisation d'ateliers thématiques, le week-end et en soirée à destination des habitants du quartier, adultes, seniors, familles, jeunes et enfants Ateliers adultes / famille / seniors. 1 fois par mois, le soir ou le week-end, par groupe de 10 pers. max : 1) accompagnement accès au droit commun dans un contexte de dématérialisation 2) prévention et sécurité sur internet 3) médias sociaux : décryptage et pratique raisonnée 4) outils d'accompagnement des enfants au primaire, collège et lycée 5) orientation : opportunités du numérique Ateliers enfants / jeunes. En semaine, après l'école, le mercredi, par groupe de 10 pers. max, séances de 2 heures : 1) fabrique d'objets (impression 3D) 2) initiation au codage 3) initiation réalisation de jeux vidéos 4) robotique (construction et programmation de robots) 5) conception et animation de sites web	Epinay-sur-Seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 000	16 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Forma Web	Prépa Web	<p>Le projet a pour objectif de préparer les candidats aux tests d'entrée et entretiens des écoles et formations numériques (POEC, grande école du numérique...). Il se déroule en 4 phases ; partenariat pédagogique sur les compétences techniques nécessaires à l'intégration des différents dispositifs de formation Web et Développement du Territoire, recrutement des candidats. Communication, réunions d'information collective suivies de test+entretien individuel, un diagnostic individuel des compétences techniques et aspirations du candidat est établi. Ainsi un programme de formation individuel est mis en place. Tenant compte du calendrier des organismes de formation du Territoire, il définit précisément à quel(s) test(s) le candidat postulera. A temps plein, dans les locaux de l'association, les candidats travaillent sur leur ordinateur individuellement à acquérir les compétences nécessaires à la réussite aux tests d'entrée des formations visées.</p> <p>Des cours théoriques sont dispensés en collectif. Les candidats sont toujours encadré par un référent technique . Un référent pédagogique suit la progression et les démarches d'inscription engagées par le candidat.</p>	Epinay-sur-Seine	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	29 000	29 000		0	30 000	
IRIS MESSIDOR	Point écoute Jean Vigo	<p>Espace d'écoute proposé aux jeunes qui en ressentent la pertinence et ceux incités par l'équipe pédagogique du collège. La permanence psychologique est d'une durée 2 heures par semaine au collège Jean Vigo prioritairement pour les élèves le lundi ou le mardi en dehors du temps scolaire de 14h30 à 17h (environ 40 permanences). Les élèves dont la scolarité se trouve perturbée du fait de problématiques psycho-sociales complexes qui freinent leur développement personnel et entravent leur réussite, sont repérés par le personnel de l'établissement selon des modalités définies en partenariat avec IRIS MESSIDOR</p>	Epinay-sur-Seine	R	Santé	5 500	5 500		0	5 500	
Judo Club d'Orgemont	Rencontres sur les tatamis	<p>Journées d'initiations gratuites à thème: judo en famille, animations jeux avec du matériel pédagogiques adaptés et un personnel encadrant qualifié</p>	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	7 000		0	7 000	
Juris Secours	Accompagnement RH	<p>L'action vise à proposer un accompagnement collectif et individuel : domaine juridique (toute matière), RH, éléments de comptabilité et l'animation d'ateliers relatifs à la gestion des ressources humaines donnerait accès à une information juridique complète et objective aux populations locales. L'objectif est d'aider chaque entrepreneur qui le souhaite à s'informer sur les possibilités et la manière de pérenniser son activité dans le respect des règles de droit.</p> <p>Cette action sera réalisée en partenariat avec l'existant institutionnel, associatif ou privé par des formations, sous forme de permanence « conseil juridique aux entrepreneurs des quartiers politique de la ville. 48 ateliers de formation de 2H et d'information</p>	Epinay-sur-Seine	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	8 000	8 000		1 400		
Juris Secours	Education à la citoyenneté	<p>Des interventions de juristes auprès des structures de type centre de prévention, centres socioculturels ou associations d'accompagnement scolaire sur les thématiques de la loi, des discriminations, des symboles et valeurs de la République, etc. Le projet comprend aussi des interventions/débats auprès des lycées et collèges de la ville, hors temps scolaire autour des thématiques du harcèlement, de l'égalité femmes-hommes, du consentement, de la liberté, de la justice, etc. Ces interventions pourront s'appuyer sur des pratiques pédagogiques innovantes comme des micros-trottoirs réalisés par les élèves auprès de leurs camarades, la mise en scène de scénettes ou la réalisation d'affiches en lien avec des partenaires de l'association.</p>	Epinay-sur-Seine	R	Education	4 000	4 000		2 700	3 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en août)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Juris Secours	Parentalité	Programme d'intervention avec plusieurs structures partenaires de la ville sur les thèmes du droit scolaire, du rapport parents/école, de l'autorité parentale, de l'égalité femmes-hommes, des discriminations : Une cinquantaine d'interventions d'une durée de 2h sont prévues sur l'année auprès de groupes de parents fréquentant différentes structures de la ville : centres socioculturels, SFMAD, Jeunesse Feu Vert, etc.	Epinay-sur-Seine	R	Education	4 000	4 000		1 000	3 000	
Juris Secours	Point écoute femme	Permanences gratuites et anonymes depuis 2011 assurées par une équipe pluridisciplinaire associant un juriste et/ou une avocate les mardis et les jeudis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h dans un local dédié à cette action. L'action permet une prise en charge transversale des femmes victimes de violence. Un suivi et un accompagnement de la victime est assuré pour les situations d'urgence par une médiatrice. Une psychologue intervient également de manière ponctuelle..	Epinay-sur-Seine	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	FIPD	17 000		1 500	FIPD	
KAKAMA	Accroche-toi	Mise en place de plusieurs ateliers participants au bien être et à la confiance en soi des participants: atelier coiffure sur les techniques de tressage et de tissage tous les samedis de 14h à 17h; atelier cosmétique qui permet d'apprendre à réaliser soi-même des produits faits maison naturel pour l'entretien des cheveux le premier samedi du mois; atelier danse Africaine les samedis après-midi de 14h à 17h pour les jeunes et de 17h à 18h pour les adultes.	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	4 000		270	4 000	
La Loba Compagnie	Héritages-nos mémoires en question	Travailler autour des questions de mémoire, d'héritage et des parcours de vie à partir de la pièce de théâtre "Incendies "de Wajdi Mouawad. L'objectif est de proposer des ateliers d'écriture, de danse et de théâtre aux bénéficiaires des associations l'Amicale du Nid et l'association franco-berbère. Il s'agit aussi de permettre aux habitants d'Epinay sur Seine de rencontrer de nombreux acteurs culturels de leur ville (Maison du Théâtre et de la Danse, Compagnie Nawel Oulad)	Epinay-sur-Seine	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 740	5 740		0		
Les petits débrouillards d'île de France	Bidouille numérique	Animations à visée culturelle et scientifique (objets numériques recyclés, découverte électronique) sur l'espace public sur chacun des quartiers avec pour objectif de démystifier les sciences et techniques en les rendant accessibles à tous. Le projet comprendra dans chaque quartier, 4 séances de 3 heures mises en place de mai 2018 à Août 2018, (soit 24 séances au total). Ces séances seront organisées à destination d'un public d'enfants et de jeunes de 8 à 16 ans en partenariat avec les équipes des centres sociaux de chaque quartier (Centre social Félix Merlin, la Maison du Centre et le centre social Nelson Mandela) ainsi que l'association Jeunesse Feu Vert et les Conseils Citoyens.	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 700	5 700		1 500	5 600	
Logement Information Service (LOGIS)	Pôle d'accueil et d'information logement	Permanences d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation des habitants en demande d'informations autour du logement et des démarches à entreprendre (procédures, interlocuteurs, mutations, recours, apurement de dette...). Les permanences sont assurées par des CESF permettant une prise en charge globale de la demande. Un premier entretien téléphonique permet d'orienter soit vers un partenaire ou décider d'un premier entretien physique. 40 permanences par an les mardis matin de 8h à 12h. Relais avec le service social départemental par une fiche d'orientation lorsque la situation le nécessite.	Epinay-sur-Seine	R	Habitat_et_cadre_de_vie	15 000	15 000		0	15 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales	Ciné Rock Project	Création d'un spectacle sur le thème : « la musique pop rock dans le cinéma en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse d'Epinay-sur-Seine, le Département d'Actions Culturelles Enfance et Jeunesse (DACEJ), le Conservatoire de Pierrefitte et l'association AGO. Une réalisation cinématographique créée avec une classe du lycée Jacques Feyder d'Epinay-sur-Seine, dans le cadre du dispositif « Cinémoi », illustrera le spectacle. Enfin, des chorégraphies seront interprétées par les élèves danseuses de l'association AGO. Ce projet ayant pour finalité l'accès à la scène, il permet, outre le travail pédagogique développé habituellement dans chaque discipline, de mettre l'accent sur la gestion du stress et l'estime de soi. Des actions culturelles gratuites seront également proposées à un public extérieur (public des centres socioculturels notamment) qui sera invité lors d'une répétition et bénéficiera de temps d'échanges avec les professeurs de musique encadrant le projet.	Epinay-sur-Seine	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	8 000		14 866		
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales	Faire chanter la ville	Création d'un concert sur le thème de "la Paix" le 24 juin 2018 dans le parc de la Mairie. Les chansons, issues d'un répertoire en français, hébreu et anglais, seront interprétées par les chorales des Villes jumelles (Mevasseret Zion en Israël, Oberursel en Allemagne, Alcobendas en Espagne et South Tyneside en Grande-Bretagne), les élèves du Pôle Musical d'Orgemont (PMO), du Conservatoire d'Epinay-sur-Seine, de l'association Arcana, de l'association Ambiance. L'ensemble des habitants sera invité à participer au projet en venant les 2 derniers mois aux répétitions qui seront encadrées par les chefs de chœur. L'objectif est de les faire chanter avec les chorales le jour du concert. Les établissements scolaires seront également invités à participer au projet.	Epinay-sur-Seine	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		22 100		
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales	Je crèche au théâtre	Mise en place d'un mode de garde gratuit pour les jeunes enfants de 6 mois à 10 ans afin que les parents puissent assister au spectacle de leur choix tout en bénéficiant d'une garderie intitulées "garderie éphémère" et gérée par une association locale : SFMAD. Se sont donc des assistantes maternelles du 93 qui contribuent désormais à cette action: 10 places par spectacle pour environ 10 représentations les dimanches après-midis, les soirs ou dans le cadre des "renc'arts de juin". Des propositions artistiques viendront ajouter une plus value d'ordre culturelle à la garderie éphémère. Elles pourront prendre la forme de lectures contées, de petits spectacles ou d'ateliers de pratique artistique (en fonction des âges et des envies).	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		5 280	5 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales	Sensibilisation et accompagnement des publics	Projet de médiation culturelle par la mise en place d'actions hors les murs qui sont en développement en 2018 (projets artistiques, théâtre, spectacles de danse, cirque...) sur les lieux de vie des habitants; initiation au spectacle en appartement. Afin de sensibiliser les accompagnants aux projets culturels, organisation d'une formation à l'intention des acteurs relais du champ du social et de l'éducation. Formation de spectateurs relais également; visites de la MTD; et soutien au projet avec des personnes suivies par le CCAS. Ateliers de pratiques artistiques en lien avec les spectacles proposés sur la Saison Culturelle 2018 - 2019	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	11 000	11 000		12 930	11 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction des Affaires Culturelles et des Relations Internationales	Vous avez dit Musique	Chaque semaine, en fin d'après-midi après les cours (hors temps scolaire), les intervenants musicaux travailleront avec les jeunes pour leur faire découvrir et pratiquer différentes disciplines : solfège ; culture musicale ; ateliers et pratique collective (guitare, piano, percussions, batterie et chant). Un répertoire « Musique actuelles » est mis en place, travaillé et répété chaque semaine. Le projet se terminera au PMO par des répétitions sur scène pour préparer un concert final gratuit en juin dans la salle de spectacle du PMO.	Epinay-sur-Seine	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 500	4 500		2 770	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Jeunesse	Un but pour l'espoir	Organisation d'une journée de rencontre entre des jeunes de 18 et 25 ans et des entreprises. La matinée est consacrée à la pratique d'un sport entre employeurs et jeunes, le repas est pris en commun et la journée de terminée par les entretiens d'embauche. En amont de projet, des ateliers CV se dérouleront sur chaque structure avec leur public : la Mission Locale, Maison de l'emploi, Pole emploi, Point Information Jeunesse. - 2 ateliers théâtre « Image de soi » seront aussi mis en place avec un professionnel. Une collaboration avec le pôle emploi afin de mettre en place des actions de formations conventionnées. Elles visent à développer les compétences et renforcer les capacités professionnelles des jeunes et de répondre aux besoins et profil des recruteurs sera mise en place.	Epinay-sur-Seine	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	3 000	3 000		3 766	3 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Vie des Quartiers	Accompagnement à la scolarité	L'action se déroule dans les 4 CSC de la ville et se décline en plusieurs étapes: accueil et échange; aide aux devoirs; activités ludico-éducatives. Chaque groupe est composé de 15 enfants encadrés par 3 animateurs. Le suivi des bénéficiaires est assuré par le déroulement de rencontres récurrentes avec les équipes enseignantes. Sur orientation des enseignants principalement.	Epinay-sur-Seine	R	Education	13 500	13 500		240 130	12 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Vie des Quartiers	Ateliers d'expression en Langue Française ALF	Ces ateliers doivent permettre l'apprentissage des valeurs de la République, la valorisation de la langue, de la culture et de la littérature française. Le public bénéficiaire est hors dispositif de droit commun et orienté après le test de la PADO. 6 heures hebdomadaires d'accueil, en trois séances de 2 h : les lundis, mardis et jeudis soit de 9 h. à 11 h. soit de 14 h 00 à 16 h 00. En fonction de leur niveau de connaissance les personnes seront réparties en plusieurs ateliers : « découverte des valeurs de la République et de la langue française » (A.1.1) ; « culture, us et coutumes de la société française » (A1.1 à A1) ; « arts, littérature, vie sociale et culturelle française » (A1.1 à A1) ; « maîtrise de la culture française, de la littérature et des outils modernes de communication » avec un intervenant extérieur (A2 à B2) Atelier « consolidation des savoirs linguistiques français » : seniors de plus de 60 ans. Tous les groupes bénéficieront de sorties et activités culturelles : la bibliothèque, les spectacles : musées.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	68 000	68 000		66 928	68 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Vie des Quartiers	Garder le cap	Stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires avec des supports ludiques. Un cycle par centre social. Le stage est de 4 jours pour un groupe de 10 enfants et un groupe de 8 à 15 jeunes maximum, fréquentant les AEPS, pendant 5 périodes de vacances scolaires. A chaque période de vacances, pour les primaires, une thématique sera choisie afin de travailler les sciences, le français, les mathématiques, la lecture, l'écriture... quant aux collégiens, les séances seront organisées autour d'activités ludico-éducatives telles que des jeux de questions (type "incollables") Divers supports ludiques et l'outil informatique seront utilisés lors de ces ateliers. Des rencontres seront prévues avec les familles en amont et en aval.	Epinay-sur-Seine	R	Education	14 500	14 500		28 807	14 500	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Vie des Quartiers	Orgemont s'habille pour l'emploi	Organisation d'un stage de remobilisation entre septembre et novembre 2018. Les ateliers se dérouleront tous les matins avec différents intervenants pour travailler tous les freins à l'emploi (1 conseiller en image, 1 formatrice, 1 psychologue, 1 sophrologue, 1 socio-esthéticienne et 1 formateur en informatique) afin de travailler sur l'estime de soi, sur leur apparence, leurs compétences informatiques, et sur leur présentation orale dans le but de retourner à l'emploi ou d'accéder à une formation.	Epinay-sur-Seine	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	3 700	3 700		3 900	3 800	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Direction Vie des Quartiers	Vie de quartier	Les actions développées dans le projet sont mises en place tout au long de l'année, et tout ou partie dans chacun des centres socioculturels, sous des formats différents. Les comités d'usagers et les comités d'animation sont des espaces de rencontres entre habitants et associations, de concertation, de décisions et de mise en œuvre d'actions diverses comme les fêtes de quartier et d'autres actions telles que les cafés citoyens, des animations festives.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	9 000		139 293	9 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Mission Ville	Démarche de gestion urbaine de proximité : développement et suivi de l'action des bailleurs en QPV	L'objectif de l'action est d'atteindre une meilleure gestion du cadre de vie des habitants par le biais d'un travail partenarial avec les bailleurs des quartiers : développer et suivre les engagements des bailleurs dans leurs différents domaines de compétences d'autre part, à apporter une réponse aux habitants quant aux difficultés qu'ils rencontrent sur leur lieu de vie: visites récurrentes des parties privatives des bailleurs; faire émerger ou proposer des actions d'amélioration de la GUP auprès des bailleurs et des collectivités; rédiger les conventions d'abattement TFPB et suivre l'élaboration des programmes d'actions avec les bailleurs (avec la réalisation des diagnostics en marchant préalable); s'assurer de la bonne exécution des conventions d'abattement TFPB;	Epinay-sur-Seine	R	Habitat_et_cadre_de_vie	23 000	23 000		23 000	18 400	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Mission Ville	Equipe Politique de la Ville (PDV, ex-MOUS)	Coordination et mise en cohérence du contrat de ville au niveau local: programmation des actions développées sur les quartiers prioritaires, mise en lien des acteurs locaux, animation de groupes thématiques, suivis administratifs des actions, animation d'une dynamique transversal avec les référents thématiques du contrat de ville, accompagnement de porteurs de projets, suivis et aide à la mise en place des Conseils Citoyens, élaboration de nouvelles méthodes de travail avec cette instance, portage du FIA...	Epinay-sur-Seine	R	Ingénierie	33 600	33 600		91 400	33 600	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Mission Ville	Fonds de Participation des Habitants (FPH)	Dispositif de soutien à des collectifs d'habitants non constitués en association afin de mettre en place des projets. La subvention ne peut pas être supérieure à 500 euros.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000		
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Mission Ville	Fonds d'Initiatives Associatives FIA	Dispositif simplifié de soutien à des associations principalement locale pour des financements de moins de 3000 euros maximum. Un comité d'attribution réunissant la ville et l'Etat décide de l'attribution de subvention de manière régulière. Dispositif d'accompagnement des porteurs de projet vers la programmation annuelle du Contrat de Ville. La réalisation d'un support de communication dédié au projet a été réalisée en 2017.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	20 000		4 000	20 000	
Mairie d'Epinay-sur-Seine, Mission Ville	Permanences juridiques d'avocats et conciliation civile	Permanences juridiques d'avocats: Information juridique gratuite grâce à des consultations d'avocats du barreau de la Seine-Saint Denis (droit civil, droit du travail, droit du logement, etc.), aide, conseil, orientation. Deux fois par semaine le mardi dans plusieurs lieux de manière tournante - Maison de Justice et du Droit (Centre-ville) – Espace Nelson Mandela (Sources-Presles) et au centre socioculturel Félix merlin. Environ 60 permanences par an. Conciliation civile : Pour tenter de rétablir le dialogue et la confiance entre voisins confrontés à des incivilités, incompréhensions du fait de nuisances de toutes nature, un conciliateur tient deux permanences hebdomadaires à la MJD le mardi et mercredi de 10 h à 12h et de 15h à 18h.	Epinay-sur-Seine	R	Tranquillite_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	5 000	5 000		12 650	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mémoires Croisées	Affiches intergénérationnelles-	<p>Avec un groupe d'enfants et de seniors du centre socioculturel Nelson Mandela concevoir et réaliser des affiches autour de valeurs partagées : solidarité, respect mutuel, égalité fille-garçon, refus de la violence, etc.L'objectif est de découvrir et pratiquer la photographie, réfléchir ensemble aux valeurs citoyennes, à travers un projet de création d'affiches en prenant comme référence des affiches réalisées par des associations ou fondations</p> <p>5 ateliers de 2 heures pour la découverte et la pratique de la photographie et la conception des affiches.</p> <p>3 ateliers de 3 heures pour les prises de vue studio et le réalisation des photographies qui seront intégrées aux affiches.</p> <p>1 visite guidée des expositions présentées à la Maison Européenne de la Photographie à destination des participants du projet. Sortie sur une demi-journée.</p> <p>Plusieurs restitutions festives et collectives du projet à l'occasion des journées portes ouvertes du centre Nelson Mandela, d'une exposition en mairie, d'événements municipaux ou associatifs sous forme d'affiches et de bâches.</p>	Epinay-sur-Seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 600	3 600		900		
Ombilic'Art	Projet World Jazz Classiques	<p>Un artiste accompagné de onze musiciens professionnels, proposera du 9 au 14 avril 2018, une résidence d'une semaine au PMO afin de partager sa passion pour la musique. Outre le concert le samedi, et afin de favoriser des temps de partage avec un public le plus diversifié possible, les répétitions seront ouvertes à différents publics et seront l'occasion de sensibilisation, d'initiation et de découverte à la musique et au métier de musicien. De plus, certains de ces publics pourront bénéficier d'ateliers de médiation permettant d'approfondir cette découverte de l'artiste et de son univers.</p>	Epinay-sur-Seine	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	6 000		0		
Orge'momes	De la graine à la graine	<p>Le projet vise au maintien du jardin pédagogique et nourricier de l'association Orge'mômes, initialisé depuis deux ans avec la mise à disposition par le bailleur NOVIGERE d'un terrain inutilisé et l'installation sur ce terrain d'un espace cultivé en permaculture.Ce grand jardin est un lieu d'accueil du public du quartier lors des journées d'ouverture du jardin, un lieu d'accueil d'ateliers pédagogiques à destination des groupes d'enfants d'Epinay, ainsi qu'un lieu de production nourricier (la production sert à nourrir les enfants en accueil dans la Maison d'Assistants Maternelles</p>	Epinay-sur-Seine	R	Habitat_et_cadre_de_vie	12 000	10 000	4000 + 2500	0	10 000	
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Cheffes au féminin	<p>Action de valorisation des savoirs-faires culinaires peu reconnus en dehors du milieu familial à destination de femmes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle , notamment du fait d'une mauvaise maîtrise de la langue française. L'action "Cheffes au féminin" s'adapte ainsi aux besoins des personnes de très bas niveau de qualification (telles les personnes sortant d'ateliers sociolinguistiques) et leur permet de viser l'obtention d'un certificat de compétences reconnus nationalement et constitutifs du titre agent de restauration qui en comprend quatre. Elle leur permet ainsi de passer de pratiques familiales à des compétences professionnelles et ainsi de valider des compétences reconnues dans le monde du travail, en lien avec les partenaires de l'emploi-insertion sur le territoire.</p>	Epinay-sur-Seine	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	10 000	10 000		0		
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Gener'action	<p>Projet intergénérationnel entre des jeunes accompagnés par SFMAD, des habitants du quartier d'Orgemont et des personnes âgées en maison de retraite: rencontres intergénérationnelles en maison de retraite (les jardins d'Epinay, Arpage..), sorties culturelles et goûter en commun, remue ménage à Orgemont avec une présentation des métiers de la propreté. 5 à 7 Rencontre des jeunes avec les partenaires emploi</p>	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	22 000	22 000		0	22 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	TEXTO	Parcours de formation avec un accompagnement intensif qui peut durer jusqu'à 7 mois qui s'articule autour d'un projet professionnel et d'un projet citoyen pour des jeunes entre 18 et 25 ans. -Découverte des métiers, recherche de stage ou d'emploi, communication orale, remise à niveau en français, premiers secours... -Projet citoyen: échange franco-allemand, rencontre avec les élus, ateliers sur le développement durable et les valeurs de la république (droit de vote...)	Epinay-sur-Seine	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	18 000	18 000		0	18 000	
Strata'j'm Ile de France	La strata'mobile	La strata'mobile, c'est la camionnette de Strata'j'm Île-de-France qui va se déplacer sur plusieurs quartiers prioritaires de la Ville d'Epinay-sur-Seine. Des animateurs sont installés avec tables, chaises et des dizaines de jeux différents (de réflexion, d'adresse, des jeux drôles et rapides aux jeux sérieux et complexes, des jeux adaptés aux plus jeunes aux jeux traditionnels provenant du monde entier). Sur sollicitation du Conseil Citoyen de la Source les Presles: interventions sur l'espace commercial du quartier seul et avec d'autres partenaires. Sur sollicitation du Conseil Citoyen du Centre Ville: accompagnement à la création et à l'animation d'un jeu de sensibilisation autour de l'équilibre alimentaire. Travail envisagé en 2018 avec le Conseil Municipal des Enfants. Des temps de formation des habitants bénévoles sont aussi intégrés dans le projet. D'autres interventions avec les centres socioculturels et la Fondation Jeunesse Feu Vert dans la continuité du projet 2017.	Epinay-sur-Seine	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	8 000		500	7 000	
Une luciole dans la nuit	Accompagnement, accueil, soutien et prévention	Le projet est composé de 4 axes d'intervention: -Un point info cancer dans un lieu de proximité les mardis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h ou sur RDV du lundi au vendredi. -Des activités collectives dans plusieurs domaines: atelier art thérapie, activité physique adaptée, atelier collectifs bien être; ateliers cuisines, atelier de créations manuelle, "Ramer contre le cancer" est prévue. -Un accompagnement individuel et personnalisés: accompagnement diététique, soins esthétiques 2 fois par mois. - Initiatives de proximité: organisation de plusieurs journées portes ouvertes.	Epinay-sur-Seine	R	Santé	15 000	10 500		1 000	10 500	
Caisse des Ecoles d'Epinay-sur-Seine, Direction de l'Education	PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ACTIVITÉS VISANT L'ÉPANOUISSEMENT, LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT ET SA FAMILLE	Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) :Découvrir l'envers du décor des musiques écoutées au quotidien en favorisant l'esprit critique des jeunes, S'initier aux logiciels et techniques de création, de montage, de mise en espace et de séquençage - Appréhender l'ordinateur en tant qu'outil créatif. Atelier Passerelle (Favoriser le lien école / Familles), Atelier parentalité animé par deux professionnelles de l'éducation, de la santé et du développement personnel : - Accueillir la parole des parents sur leur quotidien au sein de leur vie familiale. - Permettre aux parents de s'exprimer librement, sans jugement. - Partager et échanger avec d'autres parents leur expérience de vie	Epinay-sur-Seine	R	Education	5 100	5 100			3 560	
Caisse des Ecoles d'Epinay-sur-Seine, Direction de l'Education	PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE INGÉNIERIE ET FONCTIONNEMENT	Accompagnement des jeunes de 2 à 16 ans et leur famille; améliorer les échanges inter-services et renforcer les partenariats avec le droit commun. Effectuer un travail complémentaire au niveau social, éducatif et psychologique au sein du service de réussite éducative; soutenir la fonction parentale; favoriser les actions d'accès aux soins, à la culture et à l'instruction. Améliorer les partenariats extérieurs au service. La saisine du dispositif se fait soit directement par les familles mais les professionnels peuvent également nous solliciter pour nous orienter des familles.	Epinay-sur-Seine	R	Education	100 460	100 460			101 400	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Caisse des Ecoles d'Epinay-sur-Seine, Direction de l'Education	PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	Prise en charge financière sont évaluée en fonction de chaque situation: l'aide accordée est diverse et intervient sur un temps déterminé. Ces aides exceptionnelles rentrent dans un projet précis et définis par avance (prise en charge d'une psychomotricienne, Inscritptions aux activités sportives et culturelles...)	Epinay-sur-Seine	R	Education	3 070	3 070			1 800	
Caisse des Ecoles d'Epinay-sur-Seine, Direction de l'Education	STAGES DE RÉVISIONS destinés aux élèves du 1er degré	Stages de révision pendant 4 demi-journées sur les période de vacances scolaires de Toussaint, Hiver et Printemps encadrés par des enseignants du premier degré volontaires dans trois écoles de la ville. Le français et les mathématiques sont les principaux domaines revus pendant les ateliers dans un contexte restreint (groupes de 10) avec des contenus pédagogiques divers apportés par les enseignants ou mis à disposition dans les lieux (bibliothèque, tableaux numériques interactifs, contes...). Une information collective en début de stage est organisée pour définir le projet commun. Les stages de révision seront mis en articulation avec les autres actions portées par la ville ou l'Education nationale pour une visibilité optimale pour les parents et une complémentarité de l'offre la plus adéquate.	Epinay-sur-Seine	R	Education	21 200	21 200			14 000	
Conseil Citoyen de Stains	Conseil Citoyen de Stains en action	Mise en place d'une stratégie de communication sur la ville afin d'augmenter leur visibilité.	Stains	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	1 000	1 000		0		
Mairie de STAINS Service des Sports	Pratique sportive en soirée	Il est proposé à des jeunes âgés de 11 à 17 ans, des temps d'animations sportives au sein des équipements sportifs et terrains de proximité pendant la soirée. L'organisation de ces temps permettra aux jeunes de se familiariser avec différentes pratiques sportives et de découvrir de nouvelles disciplines sportives. Ces temps d'animation sportive se dérouleront pendant les temps périscolaires de 17h à 19h00 sur les quartiers du Clos Saint-Lazare et du Moulin neuf.	Stains	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	5 000	4 000		9 467	4 000	
AAC	Voyages culinaires	Encadré par 4 professionnels, il s'agira de mettre en place, 6 ateliers en direction des parents/enfants : * Dessin : Apprentissage des techniques de dessin en vue de la réalisation d'une fresque * Art : Réalisation d'un planisphère culinaire * Modelage : Recherche de modèles de vaisselles et d'ustensiles utilisés dans le monde * Cuisine : Confection de plats traditionnels * Photo/Vidéo : Apprendre les techniques nécessaires à la réalisation d'un livret * Maquette : réalisation de la maquette puis transfert sur les logiciels de mise en page. Répartis sur l'année, ils ont pour objectif final, la réalisation d'une fresque collective, accompagné d'un carnet de recettes matérialisé sous deux formes : livret papier et blog.	Stains	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	10 000	5 000		4 420		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Studio Théâtre de STAINS	La fabrique en scène	<p>Cette action décline 3 moments forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La Fabrique à spectacles : activités de pratique artistique qui accueillent familles et enfants hors temps scolaire * Les Chantiers Créatifs, qui permettent d'accompagner de jeunes artistes ou collectifs d'artistes en leur donnant les moyens de production de leurs projets (lecture de texte, création d'une pièce de théâtre, création chorégraphique, expression picturale) * Le Festival du Jeune Théâtre qui met en place 20 ateliers de pratiques artistiques à dominante théâtrale ou vidéo auprès de différents publics 	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	40 000	40 000		0	40 000	
AHQM	Le Maroc prend son élan	<p>En complémentarité avec le centre social Maroc/Avenir, l'association propose 2 axes d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Renforcement de l'Accès à la culture : par le biais de sorties culturelles et intergénérationnelles ainsi qu'un partenariat avec l'association "culture du cœur" pour essentiellement les personnes/familles en difficultés. * Actions intergénérationnelles et interculturelles : permettant ainsi de consolider les liens entre les Habitants sur le quartier, tout en les mettant en lien avec d'autres habitants de la ville par la mise en place d'ateliers divers, de repas en commun... 	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	7 000		1 000	7 000	
Mairie de STAINS Service "Politique de la Ville"	FIA	Financements de projets d'associations locales à hauteur de 3.000€ maximum	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		3 000	12 000	
Mairie de STAINS Service "Politique de la Ville"	FPH	Financements de micro projets porté par les habitants à hauteur de 1.000€ maximum	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	2 599		1 000	4 000	
Femme dans la Cité	Femme en action	<p>L'association propose un accompagnement centré sur les besoins des femmes et des jeunes filles à travers 3 angles d'intervention complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un espace d'accueil, écoute et orientation assuré par une professionnelle, * Permanences d'accès aux droits assurées pas une juriste * Activités de découverte, de sensibilisation et de participation autour de sorties culturelles, de loisirs et familiales. 	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	43 000	43 000 (sous réserve de la demande signée)		0	43 000	
Mairie de STAINS Centre social Maroc/Avenir	Mémoires partagées	<p>En lien avec le projet du Centre social, il est proposé de mettre en place une action autour de la consolidation des liens intergénérationnels et interculturels par un travail autour de la mémoire partagée. Plusieurs thématiques seront abordées avec la participation et l'implication des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Lutte contre la radicalisation * Lutte contre les discriminations * Education à la citoyenneté * Promotion de la langue française 	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	23 000	14 000		24 600	14 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de STAINS Maison du Temps Libre	LudiCité	<p>Le projet se compose de 4 actions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de malles de jeux itinérantes * Création d'espaces de jeux au sein des structures de proximité * Organisation de la fête mondiale du jeux * Accueil du public handicapé avec leurs familles 	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 200	6 000		0	5 000	
Mairie de STAINS Maison du Temps Libre	L'art de la langue française par une approche empirique	<p>Il est prévu tout au long de l'année un parcours permettant la pratique de la langue tant orale qu'écrite au travers des visites et rencontres avec différents partenaires (médiathèques, ludothèque, Studio théâtre...) visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des participants. * Rompre l'isolement social et s'approprier les codes de la société française * Favoriser la citoyenneté à travers la connaissance pratique de l'environnement culturel et du fonctionnement des institutions. * Favoriser l'autonomie au travers de l'acquisition des compétences linguistiques et sociales. <p>Les différents thèmes abordés tout au long de l'action seront les suivants : Vie publique (école, CAF, mairie, OFFI, événements de la vie publique, commémorations, visite des institutions assemblée nationale, le sénat,), Vie personnelle (santé, logement, pôle emploi, événements de la vie personnelle, espace publique numérique), Vie citoyenne (les différentes institutions, les valeurs de la république, de la laïcité, de l'école, l'égalité entre les hommes et les femmes, la mixité), Vie culturelle (musée, théâtre, cinéma, médiathèque, événement de la vie culturelle de la ville de Stains). Les activités menées s'appuieront sur les compétences et le savoir faire des partenaires associés au suivi pédagogique des animatrices.</p>	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	35 000	35 000		43 605	30 000	
Régie de Quartier	Café réparation	<p>Le projet concerne la mise en place d'ateliers de réparation et d'échanges de savoirs visant à sortir du réflexe de jeter et à promouvoir la culture de la réparation (petit électroménager, vélos, Hifi, ordinateurs) et les détournements créatifs.</p> <p>Pour 2018, il est prévu, l'organisation de 12 « cafés réparation, soit 1 café réparation par mois, au sein des locaux de la régie de quartier mais également dans les locaux de nos partenaires (Maison du Temps Libre, Maison de quartier du Maroc, Centre social Yamina Setti).</p>	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		0	6 000	
Mairie de STAINS Service "Vie associative et Citoyenne"	Accompagnement et formation des acteurs associatifs	<p>Il s'agit, via ce projet, de proposer à tous les acteurs associatifs locaux des moments d'accompagnement et de formation afin de répondre au mieux à leurs besoins. Le projet se décline donc en deux volets :</p> <p>1. L'accompagnement. Il consistera essentiellement à promouvoir des espaces d'échanges et de concertation en direction des associations pour améliorer leur participation à la vie locale. Ces temps d'échanges, de rencontre et d'information permettront de développer l'échange de savoirs, valoriser les savoir-faire de chacun, permettre aux habitants de devenir bénévoles et acteurs de leur territoire</p> <p>2 La formation. Les sessions de formation se dérouleront sur 10 séances en soirée (18h30-21h30) et seront assurées par l'ADRIC et le CRIB93. Les thématiques traiteront de la promotion de la diversité dans le respect des droits humains, de la laïcité dans un contexte de diversité culturelle, de l'accès à la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations</p>	Stains	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	3 500		8 090	3 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Rencontres chorégraphiques internationales de Seine Saint Denis	Chair de ma chair	Ce projet a pour enjeu d'installer une présence artistique au sein des 2 structures partenaires, à savoir, Femme dans la Cité et Centre social Yamina SETT1 par la mise en place d'ateliers chorégraphiques et des sorties culturelles sur la thématique parent/enfant et du rapport à l'autorité.	Stains	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	7 000		0		
Mémoires croisées	Atelier photo	Le projet vise à faire découvrir trois sites patrimoniaux d'exception et un lieu culturel situés à proximité du lieu de vie des participants, à savoir ; les Archives nationales, le parc départemental de Georges Valbon, la Basilique de Saint-Denis, le studio théâtre de Stains. A l'occasion de ces visites, les enfants et les adultes réaliseront des reportages journalistiques et photographiques des 4 lieux visités et rencontreront des professionnels pour une sensibilisation à la notion de patrimoine (architectural et naturel) et aux espaces culturels de proximité	Stains	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 600	3 600		900		
Mairie de STAINS Mission lutte contre les discriminations	Prévenir et lutter contre les discriminations	<p>Poursuivre le travail engagé en 2016 et 2017 à savoir, informer, former et construire avec les habitant.e.s et les partenaires des actions en déclinant le projet autour de 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement aux techniques d'utilisation de supports numériques : L'intervention devra permettre au groupe de s'approprier durablement ces techniques de communication et rendre effective la transmission des messages de lutte contre les discriminations par un groupe de pairs. * Elargissement du groupe à d'autres acteurs : A partir de temps d'échanges, de confrontation d'expériences et de ressentis, l'objectif est de capitaliser l'expérience du groupe initial qui a été formé en 2016/2017 et de la transmettre à d'autres : jeunesse, associations. * Organisation d'ateliers d'information, de sensibilisation et d'échanges sur 	Stains	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	desaccord (Etat propose 13 000 / ville propose 20 000)		50 000	13 000	
Closerie du Léopard	La guinguette stanoise	<p>L'action consiste à préparer, animer la guinguette à travers ses multiples manifestations du Vendredi au dimanche pendant les mois de juillet- août 2018. Divers prestations sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation aux gâchis alimentaire en partenariat avec l'association "ACTIVILLE", * Scène ouverte en partenariat avec le conservatoire municipal, * Café réparation et vélo-école en partenariat avec la Régie de Quartier ... <p>Cette initiative sera clôturer par l'organisation du ciné plein-air.</p>	Stains	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 200	5 000		1 000		
Association le collectif point Zero	"Les oranges" le fruit d'une participation culturelle et citoyenne		Stains	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	15 000				
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaires et solidaire)	Fête citoyenne de quartier		Stains	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 080	8 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de STAINS Maison pour tous Yamina SETTI	Accompagnement à la parentalité Ado/Collège	<p>Le projet se décline en trois phases complémentaires au sein du centre social :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rencontres professionnelles /parents : créer un espace d'échange permettant de les accompagner dans leurs rôle d'éducateur surtout face à la scolarité de leurs enfants * Intervention de l'équipe éducative : présentation de l'équipe éducative pour une meilleure lisibilité de l'organisation de l'établissement et surtout comprendre le cadre scolaire et son fonctionnement. * Restitution de ces moments de rencontres et de partage. <p>En parallèle de ces ateliers et de ces temps d'échange et de production, les professionnels proposent de mettre en place un véritable parcours culturel constitué de sorties et de moments conviviaux</p>	Stains	N	Education	21 000	12 000		10 265		
Mairie de STAINS Maison des Parents	Maison des Parents	<p>Tout au long de l'année 2018 la Maison des Parents travaillera avec les parents sur une thématique centrale, à savoir, "la transmission", abordée sous différents formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Ateliers parents-enfants suivi de deux sorties familles : Les ateliers créatifs sont des moments qui visent à la mise en valeur de la créativité et l'inventivité des parents qu'ils pourront transmettre non seulement à leurs enfants, mais aussi aux autres. <p>Les interventions de la psychologue clinicienne de la structure permettra également de créer d'autres occasions d'échanges et de partage via la tenue d'une permanence d'écoute, des cinés-débats, des groupes d'échanges... En plus de ces groupes d'échanges, il est proposé d'axer également sur les "Parents d'ados" avec la mise en place d'un espace d'échange autour des questions spécifiques liées à l'adolescence.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Echanges entre les parents et professionnels : maintien et développement des espaces de parole et d'échange au sein des groupes scolaires maternelles/élémentaires et collèges de la ville. Ces espaces "rencontre de parents" se dérouleront au sein des collèges BARBARA et CURIE. Aussi, comme les années précédentes, la question de la "Co-éducation" avec l'organisation de la 8ème Rencontre de l'Éducation et de la Parentalité en partenariat, avec l'Éducation Nationale. Celle-ci prendra la forme d'un théâtre-forum travaillé par les parents et l'équipe pédagogique. * Formation aux premiers secours : Cette formation sera proposé à une dizaine de parents sur les premiers gestes de secours et de valoriser leurs savoir-faire dans leur vie courante. 	Stains	R	Education	30 000	30 000		62 057	29 000	
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Accompagnement à la scolarité	Ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les primaires, les collégiens et les lycéens.	Stains	R	Education	10 000	4 000		2 000	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Accueil des élèves exclus	Le dispositif crée des conditions propices pour mobiliser des leviers éducatifs à même de motiver un changement de comportement chez l'élève, à savoir : - Une pédagogie qui vise la réassurance de l'adolescent pour qu'il se convainque qu'il peut se manifester autrement que par des conduites problématiques, - La création d'un espace de réflexion sur sa conduite, - La mobilisation de la famille pour qu'elle aide mieux son enfant et renforce sa supervision parentale, - La mobilisation des acteurs du collège pour qu'ils accueillent le mieux possible l'élève à son retour et partage la conviction que l'élève peut changer son comportement - L'interpellation éventuelle de partenaires si le jeune a besoin d'aides spécifiques.	Stains	R	Education	20 000	13 700		0	13 700	
Mairie de STAINS Service municipal de la Jeunesse	Théâtre d'impro junior	Dans la continuité du travail engagé par les équipes encadrantes de la Jeunesse et afin de mettre à profit la formation dont ils ont pu bénéficier, il est proposé de mettre en place des ateliers de théâtre d'impro au sein des trois structures jeunesse de la Ville autour de deux grandes phases : * Mise en techniques du théâtre d'impro : s'amuser à improviser, savoir rejouer une situation, développer sa créativité à partir d'animations multiples, développer sa réactivité et élargir son vocabulaire. * Match d'impro : en créant une ou plusieurs équipes au sein de la Ville pour ensuite aller disputer des matchs à une échelle d'abord régionale, puis nationale avec l'organisation de deux séjours en province.	Stains	N	Education	6 000	6 000		4 000		
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Accompagnement à la scolarité	Ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les primaires de l'école R. ROLLAND. Ateliers travaillés en lien avec les équipes éducatives de l'établissement et les familles.	Stains	R	Education	4 000	4 000		0	4 000	
Stains Espoir	Stage intensifs	Pendant l'année scolaire, l'association STAINS ESPOIR propose d'encadrer cinquante jeunes stanois tous les samedis matins de 10h à 12h à la maison des associations à STAINS. Un roulement des bénévoles permet d'avoir quinze bénévoles chaque samedi matin assurant l'encadrement scolaire des primaires, collégiens et lycéens. Pendant les vacances scolaires de Février, d'Avril, Octobre et Décembre, des stages intensifs seront proposés. A la fin de chaque trimestre, les jeunes seront reçus par l'équipe bénévole pour discuter et faire le bilan des résultats du trimestre.	Stains	R	Education	7 500	5 500		1 000	5 500	
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Dispositif d'appui pour l'accompagnement des élèves de STAINS de 3ème dans la transition vers le lycée ou le CFA	Ce projet repose sur un partenariat étroit en constant aller-retour entre les trois entités, que sont l'Education Nationale (collège-lycée : direction, enseignants, CPE, COP)et/ou les CFA, les parents et l'APCIS, pour assurer la continuité scolaire du jeune dans cette période charnière qu'est la troisième et le passage en seconde ou en apprentissage.	Stains	N	Education	10 000	Accord pour 0 car financements Droit commun		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de STAINS Service municipal de la Jeunesse	Elèves exclus (ACTE)	Ce projet propose l'accompagnement des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire par la mise en place de différents ateliers: - Accueil individuel et collectif sur le temps de l'exclusion - Lien avec les familles et les équipes éducatives des établissements scolaires - Mise en place d'ateliers: aide aux devoirs, groupe de parole ,développement de compétences sociales,boxe éducative , l'atelier créatif , citoyen demain et prévention des conduites à risque	Stains	R	Education	13 700	13 700		11 030	13 700	
Régie de Quartier	Atelier réparation de cycles	La régie propose d'ouvrir un atelier d'auto-réparation de cycles deux fois par semaine (Mercredi et samedi de 9h à 18h). Ces ateliers sont le support d'actions pédagogiques autour des questions de développement durable en milieu urbain, d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo par : * Activité de recyclage, de réemploi et de vente de vélos usagés comme support à l'insertion socioprofessionnelle locale * Mise en place d'une "Vélo-école"	Stains	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	15 000	?	0	15 000	
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Accompagnement social à visée d'insertion professionnelle	L'action se décline en 5 points : * Accueil, information, accompagnement de premier niveau * Accompagnement renforcé * Mise en relation demandeurs/Entreprises * Site qualifiant de stages * Actions ciblées sur les freins d'accès à l'emploi	Stains	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	16 500	10 500	0	1 000	10 500	
Bellastock	Vers une filière ESS de réemploi de matériaux	La Fabrique du Clos, c'est aujourd'hui un chantier hybride où se côtoient différents types d'espaces notamment : - Un espace de stockage et de préparation en attente de la réception des matériaux de la démolition de la tour T6 qui arriveront un premier semestre 2018, - Un espace de convivialité extérieur en évolution perpétuelle selon les besoins des associations locales et accueillant des prototypes architecturaux en matériaux de réemploi béton (sol, muret, maçonnerie paysagère), support	Stains	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15 000	desaccord (Etat propose 6 000 / ville propose 12 000)	5 000	0	12 000	
Association Créative	Bus de l'initiative	Le projet consiste à mettre en place une antenne mobile qui sera chargée de sensibiliser largement aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise d'une part et à l'emploi et la formation d'autre part. Pour cela, un bus de l'initiative sillonne la ville afin d'aller au plus près des habitants des quartiers prioritaires pour engager une démarche de proximité, à raison de 3 heures par demi-journée sur une base de 10 créneaux.	Stains	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	7 700	7 700	?	0		
Association conseil cinq sur cinq	Compétences clés du métier d'aide ménager		Stains	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	25 000	10 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mission locale	Forum "Emploi-Métiers" itinérant et citoyen dans les quartiers	Organiser au sein de chaque quartier prioritaire, le dispositif "Défi métier" permettant une immersion dans les quartiers prioritaires pour identifier les publics éloignés des circuits d'aide au retour à l'emploi et à la formation. Il s'agira de les répertorier pour les intégrer dans un processus d'accompagnement adapté en leur apportant des solutions concrètes et personnalisées. Pour cela, la société Loga Production mettra à disposition du public sur une journée, un animateur pour de la sensibilisation, des bornes explorateurs pour leur faire découvrir les métiers et faciliter l'inscription de ces jeunes sur les plateformes de mise en relation avec les recruteurs. Ensuite, sur une demi-journée, organisation d'un job dating.	Stains	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	22 080	Accord pour 0 avec volonté de travailler le même dossier qu'objectif emploi		2 760		
FRANCIADÉ	Atelier collectif de bricolage et auto-réhabilitation accompagnée	Dans la continuité des années précédentes, il s'agit de maintenir les ateliers collectifs au nombre de 15 sur le quartier du Moulin-Neuf et 25 sur le quartier du Clos-Saint-Lazare. Ces ateliers permettent aux habitants d'avoir des conseils de professionnels, d'apprendre sur place les astuces et les méthodes pour réaliser des travaux d'entretien et d'emprunter des outils pour la réalisation de chantier par eux-mêmes directement dans leurs logement. De plus, cette animation collective de bricolage a permis à l'association de mettre en place un système d'entraide entre les participants qui débouche sur des chantiers collectifs toujours accompagnés par des professionnels dans les appartements des participants qui le souhaitent.	Stains	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	20 000	5 000 politique de la ville 5 000 UTRU	0	20 000	
Association régionale des Cité-Jardins d'Ile de France	Valorisation du patrimoine et du cadre de vie de la cité-jardin de Stains	des cités-jardins membres du réseau avec une photographe professionnelle mêlant portraits d'habitants de Stains et photographies du patrimoine des cités-jardins d'Ile-de-France. Au total, sept visites sont prévues. Une sensibilisation du public scolaire sur le patrimoine de Stains et de Suresnes par des échanges de lettres entre les élèves d'une classe de CE2. Il s'agira pour eux, d'expliquer, de raconter, leur vision de leur cité-jardin et leur quotidien au coeur de ce quartier. Une restitution sous forme d'exposition photo ainsi que la création d'un livret reprenant l'intégralité des photographies réalisées par l'artiste et les habitants sera organisée.	Stains	R	Habitat_et_cadre_de_vie	8 000	5 000		0	5 000	
ART Vivant	Chrono(S) Cité - Une odyssée des espaces	Dans la continuité du travail engagé depuis 2016 en lien avec la Rénovation Urbaine des quartiers Clos-Saint-Lazare et Prêtresse, il est proposé l'organisation d'une aventure artistique sous forme de parcours d'installations plastiques, sonores et vivantes réalisées à partir des collectes faites auprès des habitants et des acteurs du territoire. Ce parcours est prévu sur une base de 24 heures de restitution.	Stains	R	Habitat_et_cadre_de_vie	7 000	7 000	4 000	2 000	7 000	
Comité des Mamans	Cœurs d'îlot	Animer les cœurs d'îlots par la mise en place le long de l'année de temps forts conviviaux. Favoriser l'implication et la participation des habitants à l'animation de ces espaces. Mise en place de plusieurs temps forts et conviviaux rassemblant les habitants et les partenaires	Stains	R	Habitat_et_cadre_de_vie	4 000	4 000		1 000	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Régie de Quartier	Précarité énergétique	A travers ce projet, la régie souhaite proposer un lieu ouvert à tous (habitants, associations, travailleurs sociaux du territoire), où chacun puisse se saisir des questions liées aux économies d'énergie et au logement. Pour cela, il est prévu la tenue de deux permanences par semaine assurées par une équipe d'écomédiateurs de la Régie de Quartier, les mercredi et vendredi matin. Durant ces horaires, il est possible de visiter l'appartement librement ou bien de bénéficier d'une visite commentée du lieu. De plus, une programmation d'ateliers destinés à sensibiliser un large public est mis en place durant la phase d'exploitation de l'appartement pédagogique, ayant pour ligne directrice la dimension « habiter mieux dans son logement ». Les ateliers sont animés par l'équipe d'éco-médiateurs de la Régie ou bien par des partenaires experts sur la thématique traitée en atelier.	Stains	R	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	5 000		1 000	3 000	
Mairie de STAINS Service "Politique de la Ville"	Equipe d'ingénierie	- Un lieu ouvert à tous (habitants, associations, travailleurs sociaux du territoire), où chacun puisse se saisir des questions liées aux économies d'énergie et au logement	Stains	R	Ingénierie	48 000	48 000		0	48 000	
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Ecole de conduite	Projet de prévention des conduites à risques chez les jeunes par la mise en place d'ateliers collectifs, de médiation, d'écoute individuelle et de soutien à la mise en oeuvre de projets.	Stains	R	Santé	7 000	5 000		584	5 000	
Mairie de STAINS Centre municipal de la Santé	Prévention des conduites à risques et promotion de la santé mentale auprès des jeunes stanois	Durant toute l'année, des actions sont proposées aux jeunes sous forme de dialogues et de divers ateliers afin de répondre à leurs besoins, de leur permettre de se construire en tant qu'acteur social et de s'appuyer sur des groupes de pairs : <ul style="list-style-type: none"> * Ecoute et soutien psychologique * Accueil, accompagnement et suivis individuels * Les cafés et ciné-débats * Atelier coaching à l'entretien d'embauche * Atelier de prévention et d'échange * Ateliers au sein des établissements scolaires de la ville * Des ateliers de prévention des conduites à risques * Dépistage, sensibilisation et information sur les relations filles/garçons et les infections sexuellement transmissibles * Les ateliers cuisine 	Stains	R	Santé	10 000	10 000		25 209	10 000	
Mairie de STAINS Centre municipal de la Santé	Coordination ASV	Co-financement du poste de "Coordinateur ASV"	Stains	R	Santé	25 000	25 000		23 484	15 000	
Œil du cyclone	What's love	Ce projet vise à sensibiliser les habitants à la lutte contre toutes les formes de violences par la mise en place d'un micro-trottoir E36e sonder la population sur « Qu'est-ce qu'une violence ? ». Ceci sera l'occasion, de métamorphoser la « violence » vécue par la personne en image grâce à des techniques de maquillage professionnel afin de les transposer plus tard, sur une vidéo et des affiches de sensibilisation.	Stains	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	8 000	5 000		2 000		
APCIS (Accueil préventions cultures intercommunautaire et solidaire)	Accueil, écoute, accompagnement	Il s'agit d'un accompagnement quotidien, qui propose : L'accueil et l'écoute par les animateurs. Le relais entre les professionnels et la population. L'aide administrative dans la rédaction des courriers, dans le montage de divers dossiers administratifs	Stains	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	28 000	24 000		1 000	24 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de STAINS "Maison du Droit et de la Médiation"	Maison du Droit et de la Médiation	Il s'agit d'assurer une aide à l'accès au droit en mettant à la disposition des habitants : * un service d'accueil et d'orientation, * une aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation, * une aide à la formalisation des demandes (écrivain public professionnels et bénévoles), à la constitution de dossiers administratifs et juridique, * des informations et formations en direction des habitants dans les différents domaines du droit, * un accès à des consultations et à des permanences juridiques de créer un espace de rencontre et de débat, * une information juridique accessible par la mise en place d'une lettre d'information en direction des acteurs de terrain. Pour l'année 2018, une nouvelle permanence du "Défenseur des droits" en direction du public "jeunes".	Stains	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	50 000	50 000		195 782	22 500	
Mairie de Stains "CLSPDR"	Programme annuel d'amélioration des relations police / population jeune		Stains	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	20 000	20 000				
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Action sociale	Ce projet privilégie 5 axes axes d'intervention: L'accueil généraliste Les permanences d'accès aux droits L'accompagnement renforcé dans la résolution des problèmes L'accompagnement à la participation à la vie locale L'organisation d'ateliers sur l'estime de soi	Stains	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	15 000	15 000		0	15 000	
Ville de Stains CCAS	Programme de Réussite Educative Equipe de pilotage	Mise en œuvre du PRE dans l'accompagnement individuel et collectif des enfants et de leur famille	Stains	R	Education	195 931	195 931		48 982	184 883	
Ville de Stains CCAS	Programme de Réussite Educative Fiche action Lutte contre le décrochage social et scolaire	Mise en œuvre du PRE dans l'accompagnement individuel et collectif des enfants et de leur famille	Stains	R	Education	56 170	56 170		14 043	56 260	
Ville de Stains CCAS	Programme de Réussite Educative Fiche action accompagnement artistique et culturel	Mise en œuvre du PRE dans l'accompagnement individuel et collectif des enfants et de leur famille	Stains	R	Education	12 160	12 160		3 040	12 160	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Ville de Stains CCAS	Programme de Réussite Educative Fiche action lien social parents-enfants-institutions	Mise en œuvre du PRE dans l'accompagnement individuel et collectif des enfants et de leur famille	Stains	R	Education	15 200	15 200		3 800	15 280	
Ville de Stains CCAS	Programme de Réussite Educative Enveloppes santé et sport-loisir-culture	Mise en œuvre du PRE dans l'accompagnement individuel et collectif des enfants et de leur famille	Stains	R	Education	10 372	10 372		2 593	8 920	
Les Savoirs faire de Villetaneuse	L'école sous toutes ses coutures	L'association Les savoirs-faire valorise un accompagnement social pour les bénévoles fréquentant ses ateliers coutures, avec une attention particulière pour les femmes isolées. L'association souhaite développer une activité économique et solidaire, au bénéfice de l'insertion des bénévoles, par la mise en place d'une formation professionnalisante, pour tous les âges. Ainsi, il est proposé une formation de six jours dispensée par la SCOP Marie-Laurence Sapin Conseil, visant à former les bénévoles à des techniques qualifiées en couture-confection. Il s'agit de créer une dynamique au sein du quartier en recherchant notamment le partenariat avec la Maison de l'Emploi.	Villetaneuse	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	6 300	6 300		1 000	4 500	
5,7,9 Initiatives	Animations de quartier	Activités et moments privilégiés afin de contribuer au renforcement des liens sociaux entre les familles (interculturel, intergénérationnel). Action relais des services municipaux sur le quartier Langevin, elle favorise la participation et la mobilisation des habitants dans l'animation de leur lieu de vie.	Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		700	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Plaine Commune UTRU Villetaneuse	Appropriation collective du lieu-dit "Le Temps Perdu"	<p>Le projet vise à travailler de manière participative sur une partie des réserves foncières de l'Université Paris 13 (lieu-dit « Le Temps Perdu), limitrophe de la cité Saint-Leu qui fait l'objet du nouveau programme de renouvellement urbain et utilisé par ses habitants.</p> <p>Ce secteur devrait évoluer dans le cadre du projet de rénovation urbaine avec le prolongement de la rue du Maroc et la mutation des friches sur ses abords, en vue de créer des espaces publics récréatifs. L'appropriation de ces espaces délaissés renverrait une image positive, profiterait à tous et donnerait le signal d'une amorce de requalification du quartier Saint-Leu.</p>	Villetaneuse	N	Habitat_et_cadre_de_vie	16 800	10 000	2 000	0		
The Hundreds	Projet Evo'piscine	<p>Ce projet vise à sensibiliser les habitants au changement et à la transformation de la ville, via la réalisation de fresques géantes et éphémères sur la façade de la piscine. Cette action permettra une sensibilisation des habitants de la ville, sans limite d'âge, à l'art plastique, tout en les impliquant sur le sujet de l'évolution de Villetaneuse. Trois à quatre fois par an (à chaque saison), le projet prendra la forme de l'organisation d'un événement, chaque fresque sera réalisée sur une à deux journées, qui nécessitent une mise en place préalable trois jours avant par l'association The Hundreds. Des ateliers avec les habitants auront lieu en amont, pour préparer la réalisation de la fresque, mais aussi initier les habitants aux techniques de base des arts plastiques. Ces ateliers pourront avoir lieu au local de l'association, ou en plein air, sur l'ancien parking de la piscine.</p>	Villetaneuse	N	Habitat_et_cadre_de_vie	6 800	5 000		1 200		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Villetaneuse Service Politique de la Ville	Villetaneuse, Ville Universitaire	Ce projet vise à tisser des liens entre la ville et l'université autour d'un projet commun, afin de réinscrire l'Université dans son environnement et de redonner sens au parcours éducatif villetaneusien de la maternelle à l'Université. Son ouverture sur la ville permettrait de renforcer son attrait et répond à un besoin de développement de la confiance et de l'estime de soi de ces publics, besoin constaté tant par les acteurs de la ville pour les habitants que par les professionnels de l'Université pour les étudiants. L'axe envisagé est de permettre l'accès à certains cours magistraux ou conférences thématiques, afin de développer la maîtrise de la langue française et l'estime de soi des habitants. L'enjeu est de parvenir à donner aux Villetaneusiens quel que soit leur âge, le sentiment de leur légitimité au sein de l'Université et l'envie de partager autour d'eux leur ressenti positif.	Villetaneuse	N	Education	6 000	3 000		1 500		
Mairie de Villetaneuse Service Politique de la Ville	Fonds d'Initiative Associative	Le Fonds d'Initiative Associative soutiendra des projets locaux, dont la demande de subvention est inférieure à 3000€. L'objectif est de simplifier l'instruction du Contrat de ville et de donner plus de souplesse pour répondre aux difficultés des petites associations : modalités de dépôt et d'attribution des subventions assouplies, adaptation aux contraintes de calendrier des petites structures, mise en paiement facilitée des projets.	Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	12 600		4 000	10 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Villetaneuse Service Politique de la Ville	Equipe MOUS	L'équipe MOUS est chargée de l'animation et de la mise en œuvre de la programmation politique de la ville.	Villetaneuse	R	Ingénierie	30 000	30 000		52 100	30 000	
Mairie de Villetaneuse Service jeunesse	Villeta'cyclette	Dans l'objectif de rendre la jeunesse de Villetaneuse autonome et actrice de son savoir, un projet autour du vélo et de sa fabrication est initié. Le projet permet de repenser plus largement les questions de mobilité, notamment les mobilités douces. Ainsi, à travers la création et le détournement des vélos, une sortie et une course d'orientation dans la ville, il s'agit de sensibiliser les jeunes aux moyens de transports propres, à la sécurité routière, tout en valorisant leurs savoirs-faire.	Villetaneuse	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	6 000	4 000		9 502		
Mairie de Villetaneuse Service jeunesse	Les nocturnes de la maison de quartier	Ce projet vise à l'ouverture de la maison de quartier en soirée, afin de proposer une offre éducative régulière (une fois par semaine, de 18h30 à 23h) sur un temps de fermeture habituel des services municipaux. Ce projet s'adresse principalement aux 14-17 ans, afin de répondre à une demande, concernant un lieu spécifique pour cette tranche d'âge, période où l'on se construit en tant qu'adulte. Les jeunes du PIJ, des collèges et des lycées voisins seront sollicités. Différents ateliers seront proposés et co-construits par les jeunes : Ateliers photo, Cross fit, Web radio, etc...	Villetaneuse	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	7 500	4 000		10 750		
Mairie de Villetaneuse Service jeunesse	Information de proximité	L'action vise à développer l'orientation des jeunes vers les structures spécialisées (CIO, Mission locale...) et concourir au rétablissement des liens avec les jeunes. La venue du PIJ dans différents quartiers de la ville permet de lutter contre le sentiment d'abandon. L'action se décline en plusieurs temps : le forum de l'alternance et des jobs d'été, les terrasses de printemps orientées en direction des collégiens et lycéens, les terrasses d'été et l'opération SOS rentrée.	Villetaneuse	R	Education	10 000	10 000		30 430	10 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Villetaneuse Service jeunesse	Express'Yourself	Le projet Express' Yourself doit permettre de découvrir ou redécouvrir d'autres modes d'expression à même de faire passer un message ou des émotions à d'autres. L'idée est de donner la parole aux jeunes à partir d'où ils sont aujourd'hui et de travailler leurs représentations pour leur permettre d'aller plus loin et de mieux appréhender la complexité du monde pour y trouver une place reconnue et valorisante. Ils auront le choix d'utiliser les modes d'expression et/ou disciplines qui leur conviennent : vidéo, théâtre, danse, show, poésie, slam, rap, chant, musique, émission radio ou création sonore, affiches, slogans, photographie, peinture, sculpture, écriture, graff, sérigraphie, gravure... Toutes ces actions vont se décliner en plusieurs temps dans l'année. Elles se dérouleront dans plusieurs quartiers, hors les murs (CSC, enfance, LCR, PIJ,) et pourraient toucher toute la population.	Villetaneuse	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	5 000		15 212		
Mairie de Villetaneuse Service culturel	Occupation transitoire de l'ancien centre nautique	La ville de Villetaneuse s'est engagée à donner une seconde vie à la piscine municipale, fermée en 2015, en créant un lieu participatif et culturel dédié aux transformations urbaines. La création d'un espace partagé permettra de croiser les différents objectifs du contrat de ville. Afin de favoriser son appropriation par les habitants, la ville souhaite mener une démarche participative le temps des travaux et associer autant que possible les acteurs locaux à la définition des futurs usages. Un collectif d'artistes sera ainsi chargé, avec la ville et le service UTRU de Plaine Commune, d'accompagner des associations locales dans leur implantation sur le lieu et de mener un projet de chantier participatif et éducatif autour des usages du lieu transitoire, en favorisant des ateliers de pratiques artistiques et culturelles.	Villetaneuse	N	Habitat_et_cadre_de_vie	10 000	8 000	?	11 520		
Mairie de Villetaneuse Service culturel	De fil et d'art	Cette action vise à développer l'accès à la culture en développant une activité artistique et à travailler la confiance en soi et la valorisation d'une activité artistique dite féminine pour l'ouvrir à tous les genres. Les ateliers seront menés par l'artiste Lamine M. et viseront la réalisation d'une création collective autour du fil et de la couture. Les ateliers se dérouleront à Allende, au Centre socioculturel Clara-Zetkin et dans différents lieux de la ville, bas d'immeuble du quartier St Leu et Langevin notamment. Les pièces réalisées pourront alors intégrer l'exposition d'art contemporain prévue à l'automne à l'Hôtel de ville.	Villetaneuse	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		13 120		
RIPOSTE	Laboratoire de déconstruction et redéfinition du masculin et du féminin par l'art et le sensible	Le constat est que beaucoup de démarches sur l'égalité femme-homme (ateliers, rencontres, spectacles) touchaient majoritairement des femmes. Or les violences faites envers les femmes sont (statistiquement) majoritairement conduites par des hommes. L'idée était donc de trouver un mode opératoire s'adressant aux hommes et jeunes-hommes afin de travailler, à travers plusieurs ateliers contre les violences de genre, à la source, c'est-à-dire en s'attaquant aux représentations et à l'intériorisation des processus d'inégalité.	Villetaneuse	R	Tranquillite_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	6 000	5 000		7 000	6 000	
Mairie de Villetaneuse Pôle senior	Lutte contre le sentiment de l'isolement des seniors, pour une retraite active	Au cours de la traditionnelle Semaine Bleue, le CCAS propose plusieurs types d'actions collectives de prévention visant à lutter contre l'isolement en favorisant une "retraite active" : Il s'agit de sensibiliser et d'informer les seniors par le biais d'une porte ouverte sur toutes les actions sociales participatives en leur direction en lien avec une grande campagne de communication (Atelier prévention contre les arnaques, lutte contre la fracture numérique, thé dansant intergénérationnel). Cette thématique s'inscrira tout au long de l'année autour de plusieurs moments privilégiés.	Villetaneuse	N	Santé	4 700	3 000		1 200		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Pierrefitte Multi-Athlon	Tous en basket	Organisation d'une demi-journée autour de la pratique du sport, dans le but de tisser des liens entre les villes de Villetaneuse et Pierrefitte. Sous une forme non compétitive, un footing et une marche seront proposés dans un cadre éducatif, avec comme points de départ, différentes zones des deux villes, pour une grande arrivée au coeur de la Butte Pinson.	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 100	3 000		600		
Mairie de Villetaneuse Maison de la Petite Enfance	Ateliers d'éveil pour les enfants de 12 à 36 mois.	Les ateliers (éveil musical, éveil corporel, atelier de lecture) sont des outils qui permettent de développer l'imaginaire et les capacités d'expression et de création et de communication verbale. L'idée de cette action est de proposer 3 ateliers (éveil musical, atelier lecture et éveil corporel) animés par des professionnelles. Par la qualité des prestations proposées, par l'attitude d'écoute et de disponibilité, les professionnelles pourront éveiller le jeune enfant.	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 500	4 000		3 150		
Les petits débrouillards d'île de France	Club UniverCités : Ateliers de découvertes de l'Université Paris 13	L'action propose de présenter les différentes dimensions de l'Université Paris 13 et plus particulièrement d'une discipline scientifique à des jeunes. Deux sessions d'une dizaine de séances de deux heures assurée chacune par 1 médiateur scientifique seront donc organisées pour deux groupes de 12 enfants et jeunes maximum. Ces groupes seront composés d'enfants et de jeunes âgés de 10 à 11 ans susceptibles de fréquenter à la fois le service Jeunesse et le centre de loisirs. Des rencontres (étudiants, "parrain" chercheur au sein de l'université) seront proposées.	Villetaneuse	R	Education	4 800	4 800		1 200		
Les Francas 93	Projet Push-car	Faire participer les jeunes de Villetaneuse, dans chaque étape de la conception d'un push-car, en travaillant sur le recyclage et la récupération de différents matériels. L'action vise à favoriser les passerelles entre les différents espaces jeunesse, entre les générations et entre les différents services (service Jeunesse, service Enfance, Centre socio-culturel).	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 487	3 000		1 287		
Les Francas 93	Web radio	Les Francas de Seine-Saint-Denis ont été sollicités par le service Jeunesse de Villetaneuse pour co-construire ce projet et répond à une volonté de développer l'éducation aux médias en direction des jeunes. Ce projet est construit autour d'un temps de sensibilisation et d'initiation technique, d'un temps de construction et de réalisation d'émission radio, d'un temps fort de valorisation et de production et de deux ou trois temps ouverts aux familles sur la mise en sens de l'éducation aux médias.	Villetaneuse	R	Education	3 489	3 000		1 203		
Le temps des Pinsons	Ateliers Villet'Amap	Le concept de l'Amap participe à l'autonomisation des publics dans leurs manières de consommer, et de réfléchir le bien durable. Elle permet de faire découvrir des légumes peu connus, avec des ateliers des moments d'échange autour des différentes manières de les consommer; disposant également d'un local depuis peu. Cette année, la mise en place d'un "repair-café", un atelier collectif de réparation de petits appareils et la création d'une outillèthèque, permet de travailler avec les habitants sur des économies faites sur les produits du quotidien.	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000	?	300		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
L'Autre champ	Les pratiques collectives de jardinage local comme dynamique de lien social	Les Jardins partagés de Villetaneuse ont été créés à partir d'une friche situé bd de la Division Leclerc, au sud de Villetaneuse et mis à disposition par la municipalité. Des habitante-s des quartiers à proximité, aux côtés du centre socioculturel et de l'association l'Autre Champ, ont aménagé des jardins partagés et impulsé un fonctionnement collectif. Outre des moments de jardinage commun, quelques événements ont été organisés sur ce terrain, de manière plus ou moins formelle, montrant tout le potentiel des jardins partagés, en terme de dynamique collective et participative. Dans l'optique de structurer le fonctionnement et l'aménagement de l'espace, des habitant-e-s ont constitué en mars 2016 le "collectif des Jardins du Ver galant". Dans la continuité de la dynamique collective qui a émergé depuis deux ans au jardin partagé de Villetaneuse, avec l'appui de l'Autre champ, le projet entend prolonger, ouvrir et valoriser les pratiques de jardinage à l'ensemble de la population, par le biais d'activités et de thématiques diversifiées.	Villetaneuse	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	5 000	4 450	0		
L'Autre champ	Le Cinéma comme espace de rencontres et de coopération	Le ciné-club de Villetaneuse est devenu un véritable rendez-vous culturel pour les habitants. Il convient donc de faire évoluer la dynamique en continuant de délocaliser les projections et en diversifiant les initiatives proposées et ce, afin de toucher un public toujours plus large. Lors de l'année 2018 il est proposée : 6 sorties en cinéma ou festival. réparties tout au long	Pierrefitte Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	13 000	9 000		3 000		
L'Autre champ	Ateliers audiovisuels participatifs sur la mémoire de Villetaneuse	Au travers d'un cycle audiovisuel participatif, l'association souhaite travailler sur la mémoire à Villetaneuse. S'inscrivant dans la continuité d'un projet travaillé avec la Maison de quartier, il s'agit d'explorer différentes thématiques relatives au passé de Villetaneuse (Maraîcher, la tannerie, l'arrivée de l'Université, ect..) Ce cycle d'ateliers donnera donc aux participant-e-s la possibilité de se former aux techniques d'écriture et à la réalisation audiovisuelles, à l'appui d'un thème inclusif. Il permettra en outre de mettre en commun des réflexions multiples et d'alimenter la dynamique créative autour du thème de la mémoire à Villetaneuse, et ainsi valoriser son patrimoine historique.	Villetaneuse	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		0		
La Fabrik	La parole de l'emploi	Collectif d'intervenants pluridisciplinaires (formateurs, artistes, éducateurs), la Fabrik souhaite travailler la voix et la parole comme outil d'insertion professionnelle. Afin de redonner confiance et de mieux gérer son stress, la Fabrik utilise la pratique artistique (théâtre) comme méthode, afin de travailler sur l'image de soi, l'expression et la communication, dans un contexte professionnel. S'adressant à un public maîtrisant un minimum la langue, cette action donne des clés de compréhension sur la technique orale au sens large. Le partenariat avec les associations locales sera recherché.	Villetaneuse	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	15 588	6 000	?	0		
Gbediga	Les ateliers de la fraternité	Les actions de ce projet se déclineront en une palette d'ateliers créatifs, manuels et d'expressions, disciplines artistiques et culturelles diverses. Ces ateliers qui auront lieu de manière hebdomadaire les samedis après-midi de 13h30 à 17h30 auront pour but d'offrir une activité ludique aux habitants et de les faire participer à la préparation et l'élaboration de "Bals de la Fraternité" qui auront lieu une fois par trimestre.	Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		1 500		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Villetaneuse Service Démocratie locale	Les Foulées de la Paix	Il s'agit de renforcer le lien social entre les habitants de tous âges et tous horizons à partir d'un objectif commun de refus de la violence et de la promotion du règlement des conflits dans un cadre démocratique : la culture de Paix. L'évènement prendra la forme d'une course qui traversera la ville et s'achèvera au parc de la Butte Pinson.	Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 500	4 000		2 000		
Mairie de Villetaneuse Centre socioculturel Clara Zetkin	Lutte contre les discriminations - Démarche égalité	La démarche de lutte contre les discriminations se décline en deux temps : des ateliers tout au long de l'année proposés par les services de la ville et le temps fort en mai : le Printemps de l'égalité. Ce projet regroupe les animations proposées à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes.	Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	9 000		7 000		
Mairie de Villetaneuse Centre socioculturel Clara Zetkin	Animations sociales dans les quartiers	Tout au long de l'année, le centre socioculturel va proposer des actions dans d'autres lieux de la ville ou en extérieur. Les missions du centre socioculturel seront ainsi accessibles à tous : animations, actions de convivialité, rencontre autour des thématiques portées par le centre socioculturel (lutte contre les discriminations, droits des femmes, travail autour de la mémoire).	Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	13 000	11 500		10 700		
Mairie de Villetaneuse Centre socioculturel Clara Zetkin	Ateliers créatifs	Le centre socioculturel propose des ateliers autour de la création artistique et des pratiques amateurs. A travers des cycles de 2 ou 3 ateliers, les participants pourront s'initier à une pratique avec pour objectif final la réalisation d'un objet. Encadrés par des professionnels dans un premier temps, parents et enfants seront invités à partager un moment convivial. Suite aux différentes demandes, plusieurs « disciplines ont été identifiées : activités artistiques (peinture, dessin), création d'objets (poterie, céramique, couture), décoration (compositions florales, décoration à thème en fonction du contexte), atelier récupération-customisation.	Villetaneuse	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		7 600		
Collège Jean Vilar de Villetaneuse	Jeunes contre le sexisme	Action de sensibilisation contre les comportements sexistes et discriminatoires du quotidien, le collège observe une assimilation de stéréotypes entre les hommes et les femmes au collège. Tout au long de l'année scolaire, le collège souhaite travailler sur cette thématique avec les élèves, différents partenaires, mais également avec la communauté éducative. L'objectif étant de prévenir ces comportements, tout en sachant comment réagir face à eux.	Villetaneuse	R	Education	3 500	3 500		500		
Collège Jean Vilar de Villetaneuse	Art de dire	Atelier de médiation artistique en direction de jeunes présentant des fragilités en lien avec leurs rapports à eux-même et/ou aux autres. Ces fragilités peuvent s'exprimer tant par un replis sur soi, une timidité malade, une fuite des relations, que par une extraversion, de la provocation, des relations conflictuelles. L'action concerne 24 élèves scolarisés au collège Jean Vilar.	Villetaneuse	R	Education	9 000	4 500		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CLPPMVA	Ateliers Intergénérationnels	Cette action vise à favoriser le vivre ensemble au sein du quartier Allende. A travers différents moments privilégiés, à thèmes, et en coopération avec les services municipaux, l'association souhaite casser l'isolement, et plus particulièrement celle des genres en favorisant les rencontres mixtes autour de moments fraternels.	Villetaneuse	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 500	4 000		1 500		
CLPPMVA	Atelier numérique	Depuis onze ans, l'association a mis à la disposition des habitants de Villetaneuse des ordinateurs avec accès à internet. Aujourd'hui, l'association fait le constat que les outils informatiques se sont démocratisés, alors même que la plupart des services publics se sont dématérialisés. Les habitants doivent désormais connaître l'outil informatique pour effectuer leurs démarches en ligne. Ainsi l'objectif est de former les usagers à l'utilisation de l'outil informatique et les emmener à le maîtriser et le manipuler pour lutter contre la fracture numérique et répondre à leurs besoins, à raison de deux ateliers par semaine et d'un accès libre hebdomadaire. Tous ces ateliers visent à amener ces usagers à être à l'aise et autonomes pour accéder à leurs droits de citoyens.	Villetaneuse	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	4 000	4 000		1 500		
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	Les journées "Ville- ta-santé"	Le projet vise à sensibiliser et informer la population sur différentes thématiques de santé publique, à travers la mise en place d'actions décalées.	Villetaneuse	R	Santé	7 150	4 000		3 500		
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	Appui psychologique pour tous	Permanences hebdomadaires au sein du PAPS, en direction des familles. Ces permanences sont anonymes, gratuites et ouvertes à tous. Il ne s'agit pas d'une proposition de suivi thérapeutique.	Villetaneuse	R	Santé	8 000	3 000		4 100		
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	Les olympiades de la santé	Reconduction de l'action "La santé au coeur de ma ville" qui s'est déroulée en septembre 2017 sur le quartier Saint-Leu (au sud de la ville) dans un autre quartier situé au nord de la ville afin que la totalité de la population puisse bénéficier de cette action, Cette journée "sport et santé pour tous" sera l'occasion d'avoir des informations sur sa santé grâce à la mise en place de divers stands de prévention santé et de participer à des activités sportives que l'on peut facilement pratiquer sur le territoire. Afin de faire le lien avec l'organisation des jeux olympiques 2024 en sachant que la Seine Saint-Denis accueillera le futur village olympique, l'idée est d'organiser "Les olympiades de la Santé" .	Villetaneuse	R	Santé	13 000	7 000		6 000		
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	La santé, entre équilibre et activité !	Le projet vise à sensibiliser et informer des habitants isolés et précaires de l'importance d'une alimentation équilibrée et à la pratique d'une activité physique sur la santé. L'action se déroulera en plusieurs temps et mobilisera différents publics dans le but de créer du lien, au travers d'une rencontre trans-générationnelle, ainsi que des échanges tout en sensibilisant à l'importance de l'équilibre alimentaire et à l'activité physique. Il s'agira de renforcer, au travers d'activités ludiques et pédagogiques, les apports théoriques apportés par les intervenants et offrir un accompagnement vers un changement des habitudes de vie (mieux manger / bouger d'avantage).	Villetaneuse	N	Santé	7 700	5 000		3 000		
Les fermiers de la Francilienne	café-restaurant solidaire	Dans une logique de réappropriation urbaine, cette action porte sur des activités d'animation, qui visent à réinvestir les habitants sur des projets associatifs et sur la gestion de la ferme. Grâce au café-[re]staurant, il s'agit d'organiser une intensification des activités sur la ferme tout en créant du lien social et en renforçant les solidarités de proximité. Le café-[re]staurant de la Ferme Universitaire P13 a pour objectif d'être à la fois un laboratoire des possibles et un prototype d'écosystème à visée pédagogique, ayant vocation à être essaimé.	Villetaneuse	N	Habitat_et_cadre_de_vie	45 000	15 000	?	0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
BL Education	recup'Art	Amorcer une réflexion auprès des usagers sur les conséquences de l'accumulation des déchets dans l'environnement. Inviter les enfants et les jeunes à réfléchir sur le caractère polluant des nombreuses matières produites et rejetées par l'homme (plastique, aluminium, polystyrène, cartons, verre...). Permettre une prise de conscience chez les participants, du caractère recyclable de certains objets.	Villetaneuse	N	Education	7 746	5 000		1 936		
CCAS Mairie de Villetaneuse Programme de Réussite Educative(PRE)	Ingénierie et fonctionnement	Il s'agit de l'équipe de pilotage et l'équipe pluridisciplinaire de soutien qui par un accompagnement personnalisé et multidimensionnel visent la réussite et l'épanouissement des enfants repérés en fragilité par les partenaires socio-éducatifs.	Villetaneuse	R	Education	92 000	92 000				
CCAS Mairie de Villetaneuse Programme de Réussite Educative(PRE)	Enveloppes financières	Ces enveloppes permettront de financer des actions adaptées aux besoins de chaque enfant en parcours individualisé. L'utilisation des enveloppes financières s'effectuera après la mobilisation du droit commun. Elles permettent de faciliter la mise en œuvre des parcours en levant les freins de l'accès aux soins, aux loisirs...	Villetaneuse	R	Education	5 500	5 500				
CCAS Mairie de Villetaneuse Programme de Réussite Educative(PRE)	Soutien à la parentalité et Comment je vis je vois mon corps	Actions en direction des familles des enfants accompagnés dans le cadre du PRE qui visent à soutenir les parents dans leurs missions éducatives et organiser des temps de rencontres entre parents et enfants accompagnés. Par le biais de l'action Comment je vis je vois mon corps, l'objectif est d'aborder l'image du corps dans un cadre autre que le collège ou le lycée. Ce lieu d'échange se veut avant tout créateur d'un dialogue non-moralisateur permettant aux jeunes de s'interroger sur l'image de soi.	Villetaneuse	R	Education	3 000	3 000				
Ouad-Mait	'Se parler pour mieux vivre ensemble ''	La pratique de la langue est un facteur déterminant dans le processus d'intégration sociale et professionnelle. Elle permet de mieux s'approprier son environnement, de s'émanciper et de renforcer l'estime de soi. Cependant, pour être efficace et productif le cadre de cette pratique ne doit pas revêtir un caractère scolaire ou contraignant, ni constituer un frein à l'expression libre et spontanée à travers des ateliers ludiques	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 000	5 000		1 500		
Les poules de la Butte Pinson	Des poules et des Hommes	Parce que vivre en société s'alimente sur les imaginaires, l'action interpartenariale et intercommunale présentée ici consiste à décliner collectivement une série de réalisations, fédérées par le souci collectif d'améliorer la vie des poules... et celle des humains... Le « tronc commun » du projet mobilisera l'ensemble du collectif et visera à imaginer et réaliser « To t' aime ma Poule », un totem tout à la fois symbole et trace des énergies collectives mobilisées sur « Rêve de Poules ». Sur un mât support d'environ 4m de hauteur, chacun alimentera le totem à sa convenance : land art, sculpture, peinture, assemblage de matériaux naturels, yarn bombing, pendentifs, modelages grillagés, argile, QR Codes, etc.	Villetaneuse	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000	?	300		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	Espace coté femmes	Le projet vise à améliorer le premier accueil et l'orientation des femmes victimes de violences. A travers des permanences anonymes, les femmes victimes de violences seront accueillies dans l'enceinte du Point d'Accueil Prévention Santé(PAPS), où elles trouveront des informations et, pourront et si elles le souhaitent être reçues par un professionnels selon leur demande (AS, Sage-femme, Médecin, conseillère conjugale).	Villetaneuse	N	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	8 300	5 000		4 900		
Mairie de Villetaneuse Atelier Santé Ville	Coordination Atelier Santé Ville	L'ASV a vocation a proposer des actions santé en faveur des publics résidant dans le quartier prioritaire ; mais aussi à travailler à la réduction des inégalités de santé sur le territoire. La subvention correspond aux missions du coordonnateur et du chargé d'action santé/responsable du PAPS.	Villetaneuse	R	Santé	25 000	20 000		30 030		
APES	Accompagnement social des locataires pour une meilleure maîtrise des charges	L'APES, association appartenant au groupe Action Logement, est opérateur en développement social et urbain. Leur action vise à sensibiliser les habitants aux enjeux d'économies d'énergies, suite à l'installation de compteurs individuels sur deux résidences du quartier Saint-Leu. L'accompagnement proposé sous forme de visites conseils a pour objet de permettre aux ménages de mieux comprendre la répartition de leur facture de consommation, afin d'éviter les risques d'impayés.	Villetaneuse	N	Habitat_et_cadre_de_vie	6 000	6 000		0		
La voix des Rroms	2018-Projet d'éducation Yag Bari -CDV-PLC-STD	Favoriser l'intégration d'enfants et de jeunes appartenant à des groupes vulnérables (résidents en bidonvilles, squats et hôtels sociaux) par la pratique du sport et l'accès à l'offre socioculturelle locale, Lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement de l'intégration socioprofessionnelle, prévention de la délinquance et de la violence, renforcement de la sécurité des enfants et des jeunes, lutte contre le rascisme et la xénophobie	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	12 000		3 000		
AVVEJ-Rencontre 93	2018-Histoires urbaines-CDV-PLC-STD	« Histoires Urbaines » est en filiation directe avec l'action intitulée « Ça Conte ». Un incontournable du Club des Parents et l'Atelier Scolaire qui est devenu une action transversale portée au sein du Pôle Intégration ouvert aux usagers de l'ensemble des services de l'établissement et à ceux des structures partenaires. Le format et l'évolution de l'action initiale se poursuit et se reconstruit avec le PHID au sein de plusieurs actions maillées par cette nouvelle organisation. « Histoires Urbaines » va donc en 2018 dans les mobilisations, mouvances des participants actuels et futurs s'articuler de la manière suivante : ateliers théâtre/conte/vidéo, temps de conversation, parcours de sensibilisation au droit commun, résidence théâtre/conte, temps d'échanges intergénérationnels et temps d'analyse des pratiques,	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	6 000		3 000	3 000	
AVVEJ-Rencontre 93	2018-Studio traversée-CDV-PLC-STD	Parcours sur 2 ans destiné à initier les participants (publics éloignés des pratiques digitales) au numérique afin de les amener à passer de la place d'utilisateur à celle de concepteur : Le 1er volet a débuté par une phase test en septembre 2017 avec un groupe de jeunes déscolarisés. Le 2ème volet débutera en novembre 2018 avec certainement des ajustements mais dans une programmation et une organisation similaire. Les participants expérimentent différents domaines (ateliers de programmation numérique, la conception de sites, blog web ; la réalisation de jeux vidéo notamment serious game ou d'applications).	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	20 000		5 000	20 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Orange Rouge	2018-Art en IME-CDV-PLC-STD	Réalisation d'ateliers artistiques et sorties culturelles en direction des adolescents en situation de handicap au sein de l'IME des Moulins Gémeaux.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		500		
Sport dans la ville	2018-Développement des programmes "But en or" et "Job dans la ville" dans le quartier Franc-Moisin-CDV-PLC-STD	Séances hebdomadaires de sport gratuites, offertes aux 6/22 ans encadrées par des éducateurs diplômés. Création de liens avec les jeunes, leurs familles et les partenaires du territoire. Programme d'insertion professionnelle "sport dans la ville" (accompagnement individuel dès 14 ans pour favoriser accès à la formation et à l'emploi). Programme "L dans la ville" (accompagnement des jeunes filles). Programme "découverte" (sorties et séjours culturels et sportifs).	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	20 000		25 000	15 000	
Compagnie Terraquée	2018-Club Maths-CDV-PLC-STD	Création d'un club maths ludique, au sein duquel des ateliers scientifiques ludiques seront proposées à un public enfants/parents visant à faire découvrir les mathématiques sous un angle différent	Saint-Denis	N	Education	6 000	3 000	0	0		
Compagnie Terraquée	2018-Maths en ville-CDV-PLC-STD	Festival autour des mathématiques à l'occasion de la Fête de la Science : conférence, spectacle, exposition, dédicace et rencontre avec un auteur, etc... en lien avec les autres actions portées par l'association.	Saint-Denis	R	Education	8 000	5 000		7 000	6 000	
Compagnie Terraquée	2018-Mathéâtre-CDV-PLC-STD	Projet innovant s'attaquant à l'image des mathématiques auprès des jeunes et de leurs familles, à travers le jeu théâtral. Développement des ateliers parentalité testés en 2017, dans les quartiers Floréal Allende Mutuelle, Grand Centre-ville, Plaine et Cosmonautes.	Saint-Denis	R	Education	8 500	5 500		1 000	6 000	
Compagnie Terraquée	2018-Maths et Poésie CDV-PLC-STD	Poursuite et développement de l'atelier de recherche et de création avec des jeunes lycéens dionysiens autour du travail du mathématicien et poète persan Omar Khayyam, qui visera à la réalisation d'un film "Looking for Khayyam", réalisé par les jeunes encadrés par une vidéaste professionnelle et l'équipe artistique de la compagnie.	Saint-Denis	R	Education	8 000	5 000		2 000	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Comme un poisson dans l'eau	2018-Accueil du matin Delauney Belleville Sémard-CDV-PLC-STD	Accueil du matin proposé avant l'ouverture de l'école à 8h20 au sein des 4 groupes scolaires du quartier Delaunay Belleville Sémard.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	15 000	15 000		44 990	15 000	
Accion Artistica	2018-Accompagnement scolaire à Allende-CDV-PLC-STD	Accompagnement global visant la réussite scolaire des enfants, en s'articulant avec un travail éducatif par le biais d'un art ou technique appelé « l'outil du détours », il s'agit notamment du théâtre, de l'informatique, de la littérature.	Saint-Denis	R	Education	13 789	10 000		4 500	10 000	
Accion Artistica	2018-Point info Allende-CDV-PLC-STD	Lieu d'accueil de proximité au sein de la Cité Allende ainsi qu'une action interquartiers : lieu d'informations, d'écoute et de médiation sociale, d'appui dans les démarches administratives et d'accompagnement. Il sera ouvert à tous les publics, de tout âge. L'accueil et l'accompagnement seront proposés d'une manière gratuite.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	11 478	6 000		5 000	6 000	
Compagnie Sirènes	2018-Passerelles-CDV-PLC-STD	Proposition aux habitants et aux partenaires de travailler sur le lien et sur la possibilité de traverser le chemin pour vivre aussi de l'autre côté et avec l'autre : ateliers d'écriture orale, de théâtre et manipulation, de photographie, de costumes et tricot, événements et documentaires photo et vidéo.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	9 000	0	0	9 000	
Parti Poétique	2018-Jardin des cultures du monde-CDV-PLC-STD	Dans la perspective de la création d'une Académie de cuisine en 2018, le Parti-Poétique a en 2016 remporté l'appel d'offre de la Ville de Saint-Denis pour la reprise de la dernière ferme maraîchère du 19e siècle encore en activité aux Portes de Paris, reprise réalisée en partenariat avec les Fermes de Gally. Ce lieu de programmation, nommé ZONE-SENSIBLE – Ferme Urbaine de Saint-Denis, se veut être à la fois lieu de découvertes, de partage d'expériences, d'éducation à l'environnement, de pédagogie, de médiation, de convivialité et de sensibilisation à une nourriture locale saine et de qualité, cette nouvelle ferme cherche dans sa programmation à mettre en place une diversité d'acteurs pour une diversité de publics.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000		0		
Proximité	2018-Parrainage collégiens/lycéens, quartiers Centre, la Plaine et Pleyel-CDV-PLC-STD	Offrir à des jeunes durant leur parcours d'études, d'insertion et dans leurs premiers pas dans l'emploi, un soutien personnalisé par un parrain bénévole actif dans le monde du travail.	Saint-Denis	R	Education	9 000	9 000		5 500	7 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Franciade	2018-Valorisation des savoir-faire-CDV-PLC-STD	Ateliers collectifs de valorisation des savoir-faire artisanaux autour du patrimoine archéologique découverte des techniques de céramique et des techniques traditionnelles pour la copie. Ateliers d'illustrations autour du thème "La vie dionysienne", Elaboration participative d'une cartographie des lieux préférés et emblématiques sélectionnés par les participants. Découverte du patrimoine archéologique, architectural et du patrimoine immatériel et artisanal. Restitution du travail mené dans une édition papier et blog.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		5 000	5 000	
Collectif Haguette	2018-Le passage en fête CDV-PLC-STD	Occupation , embellissement et animation de l'espace public au travers de la mise en place d'actions culturelles et artistiques au rythme des saisons : concerts, chorales, expositions temporaires en pleine air, spectacles, contes et lectures, projections de films et ateliers créatifs.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 500	4 500		1 000		
Judo Club Franc Moisin	2018 - Développement et pérennité de l'association au travers de valeurs citoyennes, ouverture au plus grand nombre - PLC -CDV - STD	Cours 3 fois par semaine avec 4 cours répartis sur ces 3 jours, afin de former des jeunes judokas filles et garçons et montrer aux jeunes que le judo est une école de la vie. Déplacements pour les compétitions et manifestations organisées avec les familles.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 490	4 000		3 900	6 000	
Maison de la santé	2018-Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins-CDV-PLC-STD	Favoriser l'échange, la concertation et le travail en réseau entre professionnels des secteurs sanitaires et social de Saint-Denis, à travers 1/ l'organisation de midi-santés pour les acteurs de santé (1 rencontre de 2h par mois avec repas, thème adapté à la demande), 2/ organisation de journées d'accueil de nouveaux professionnels socio-sanitaires de Saint-Denis (3 par an), 3/ organisation de journées thématiques de réflexion et d'échange (1 journée par an).	Saint-Denis	R	Santé	12 000	12 000		18 500	10 000	
La maison des femmes de Saint-Denis	2018-Promouvoir la santé et l'autonomie des adolescents par l'éducation à la santé sexuelle dans les lycées et collèges-CDV-PLC-STD	Organisation d'interventions scolaires, formation d'éducateurs et d'animateurs jeunesse, mise en place de permanences (accueils collectifs jeunes) le mercredi après-midi à la Maison des femmes.	Saint-Denis	R	Santé	15 000	15 000		0		
Maison de la santé	2018-Pour la santé, je bouge dans mon quartier I-CDV-PLC-STD	Nouvelle version du projet développé jusqu'alors sur le quartier Floréal Saussaie Courtille depuis 2013 : développement de créneaux adaptés et de sport santé sur l'ensemble de la ville, communication sur l'offre en activité physique, notamment en termes de santé/bien être, favorisation de l'appropriation du territoire par ses habitants. Poistionnement de la Maison de la Santé comme pôle ressource en activité physique.	Saint-Denis	R	Santé	15 000	15 000		16 000	20 000	
Gidimaxa-Jikke	2018-Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende-CDV-PLC-STD	Ateliers d'expression en langue française : radio, médiathèque, vidéo, débats, animé par un diplômé en culture des civilisations.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	8 000		2 500	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Gidimaxa-Jikke	2018-Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende -CDV-PLC-STD	Soutien scolaire proposé 4 jours par semaine : temps d'aide au travail demandé par l'enseignant, et temps d'activités éducatives et culturelles.	Saint-Denis	R	Education	3 000	3 000		2 500	3 000	
Gidimaxa-Jikke	2018-Insertion et développement social des femmes quartier Allende-CDV-PLC-STD	Le projet vise à permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000	3 000	
Maison des associations	2018-Cyber Emploi-CDV-PLC-STD	Contribution à l'insertion professionnelle des populations les plus en difficulté, relais entre les structures spécialisées de l'insertion et les demandeurs d'emploi. L'action est principalement structurée autour d'un accompagnement personnalisé, néanmoins des ateliers sont envisagés avec les partenaires.	Saint-Denis	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	4 000	3 000		500		
Maison des associations	2018-Dynamicité-CDV-PLC-STD	Mise en place d'initiatives contribuant à l'animation sociale et culturelle dans le quartier Franc-Moisin : accueillir, orienter et soutenir les porteurs de projets, mise à disposition de salle de réunion et de bureaux, organisation de vides grenier dans le quarter et sorties familiales et culturelles.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		500	3 000	
Destination 2055	2018-Le chœur augmenté-CDV-PLC-STD	Proposition d'activités artistiques au sein du quartier Pleyel Confluence : projet musical scénique au sein duquel les participants (adolescents valides ou en situation de handicap, adultes) seront intégrés en fonction de leurs aptitudes scéniques et vocales, et développement du projet à travers les Happy Sunday, journées festives et d'ateliers sous différentes formes réunissant les différents participants.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		2 000	4 000	
Les petits débrouillards d'île de France	2018-Club Université Paris8 sur le thème du vivre-ensemble et animations scientifiques de préservation de la biodiversité dans le quartiers Pierre Sémard -CDV-PLC-STD	Projet proposant plusieurs volets d'actions : rendez-vous jardins (6 demi-journées d'animation), soutien au développement d'animation de proximité avec la mise en place du camion Science Tour, 10 séances en lien avec l'Université Paris 8 sur le thème de l'interculturalité et du vivre-ensemble.	Saint-Denis	N	Education	7 050	6 000		800		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Théâtre Gérard Philippe	2018-Atelier théâtre enfants à la maison de quartier Floréal-CDV-PLC-STD	Ateliers hebdomadaires de pratique et de création théâtrale dans le quartier Floréal, représentations publiques et sorties aux spectacles en famille. Le projet vise à proposer aux enfants du quartier Floréal - Allende - Mutuelle un espace collectif d'expression artistique et d'échanges à travers une initiation à la pratique théâtrale et à créer et développer la familiarité entre ces enfants et leurs familles, et le Théâtre Gérard Philippe.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 600	4 000		1 528	4 000	
ASAFI	2018-Action n°3 - Lien social, sorties familiales, vie de quartier -CDV-PLC-STD	Sorties familiales (sorties détente et découverte, sorties socioculturelles, rencontres conviviales et activités supports et citoyennes) et club couture (projets collectifs portés par les habitantes, temps conviviaux) en direction des habitants du quartier Joliot Curie à Saint-Denis	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	désaccord (ville propose 5000€ ; 0 pour l'Etat...)		2 500	8 000	
ASAFI	2018-Action n°1 - CLAS/Médiation scolaire-CDV-PLC-STD	Accompagnement à la scolarité, 4 jours par semaine, s'articulant autour de 3 temps : travers d'expression pendant l'accueil des enfants, travail scolaire et activités périscolaires. Médiation école/familles : accueil des familles, lien avec l'école et les enseignants, animation de groupes de paroles et café des parents.	Saint-Denis	R	Education	16 411	désaccord (ville propose 36 000 ; 0 pour l'Etat...)		4 050	34 600	
Club Face Seine-Saint-Denis	2018-Clubwifilles-CDV-PLC-STD	Projet qui a pour objectif de sensibiliser les collégiennes aux opportunités offertes par le monde du numérique, par la création de clubs WiFilles. Ces clubs de 2h par mois (hors temps scolaire) sont animés par des référentes sortant du programme WiFilles, un coordonnateur bénévole, et un formateur bénévole : initiation aux sciences de l'informatique via des ateliers de formation en matière de programmation, conception de sites Web, vidéos	Saint-Denis	R	Education	5 000	5 000		5 000	5 000	
Appui	2018-Développement de l'activité "Cuisine mobile" engagée dans les espaces publics du quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France-CDV-PLC-STD	Poursuite du projet "cuisine de rue" à travers l'accompagnement à l'exploitation de l'activité avec l'ensemble de ses outils de production, la favorisation d'une démarche de coopération habitants-usagers, la gestion du lieu de production et l'utilisation de la cuisine mobile en partenariat avec Taf et Maffé et l'animation de la cuisine mobile afin de valoriser son identité culturelle culinaire.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	7 000	7 000		0	9 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Festival de Saint-Denis	2018-Année 2/2017-2019 : La musique classique comme langue universelle, à l'honneur des 50 ans du Festival de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Initiation à la musique classique à travers un parcours musical en lien avec le concert présenté au Festival de Saint-Denis, des générales ouvertes aux associations du territoire, des concerts quartier, des rencontres avec les artistes et des actions de sensibilisation.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000		25 000	5 000	
Indigènes films	2018-Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier-CDV-PLC-STD	Travail mené en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		1 000	4 000	
Made in Plaine	2018-Réussir son brevet-CDV-PLC-STD	Coordination d'un projet d'accompagnement à la scolarité, en partenariat avec l'Espace Jeunesse Plaine et le collège Iqbal Masih, pour les élèves de 3ème dans le cadre de la préparation au brevet des collèges. L'action s'organise autour de plusieurs matières du brevet, à raison de 2 séances par semaine. Des sessions de brevet blanc sont organisées pendant les vacances scolaires, ainsi que des sorties culturelles.	Saint-Denis	R	Education	8 000	3 000		9 480	3 000	
Made in Plaine	2018-Réussir son orientation - L'orientation par le partage d'expériences-CDV-PLC-STD	Organisation de 6 forums-débats/rencontres (3 postcollège et 3 postlycée) sur le thème de l'orientation scolaire, mettant en lien élèves, étudiants et professeurs permettant de partager les expériences sur le thème de l'orientation	Saint-Denis	N	Education	6 000	3 000		0		
Made in Plaine	2018-Réussir son bac-CDV-PLC-STD	Mise en place d'un cadre propice avec des intervenants qualifiés pour un accompagnement scolaire, tous les samedis, en soirée et lors des vacances scolaires. Aide à la recherche de stage et accompagnement sur l'orientation.	Saint-Denis	R	Education	6 000	4 000		2 000	4 000	
ICAR	2018-Accompagnement éducatif, sportif et culturel année scolaire 2017/2018-CDV-PLC-STD	Le projet « accompagnement scolaire et sportif » se subdivise en trois volets : 1. L'accompagnement scolaire et éducatif 2. L'accompagnement sportif 3. L'accompagnement socio-culturel, à destination des enfants et parents du quartier de la Plaine.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	13 341	3 000		1 500		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ACSBE	2018-Améliorer l'accès aux droits, améliorer le recours aux soins et promouvoir la santé dans le quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France-CDV-PLC-STD	Dispositif d'accompagnement dans l'accès aux soins. Accompagnement individuels dans les démarches administratives. Activités collectives de promotion de la santé dans une logique de mobilisation des habitants et de valorisation de leurs savoirs. Musicothérapie. Comité habitants usagers citoyens et sa participation au projet global de l'association.	Saint-Denis	R	Santé	50 000	45 000		20 000	42 000	
L'avant -courrier	2018-Au cœur de la ville-CDV-PLC-STD	Poursuite du projet participatif autour de l'espace public et de l'habitat : organisation d'ateliers participatifs réguliers avec différents publics (balades urbaines, artistiques, ateliers d'illustrations, récolte de récits, de photos, etc...), conception et édition de deux livres collectifs participatifs et weekend ludique et festif sur l'espace public.	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	7 000	7 000	7 000	1 500	6 000	
Artis Multimédia	2018-Aide aux devoirs et soutien à la scolarité-CDV-PLC-STD	Ateliers (aide aux devoirs, révisions, explications des leçons non comprises, retour aux bases) proposé du lundi au vendredi sur les 3 antennes de l'association. Un temps est également laissé aux activités ludiques à visée éducative.	Saint-Denis	R	Education	11 500	7 000		0	5 000	
Artis Multimédia	2018-Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire-CDV-PLC-STD	Ateliers scolaires proposés afin d'assurer la continuité scolaire et éducative des jeunes temporairement exclus : poursuite de la scolarité (sur la base d'un dossier contenant le travail pour la période préparé par les professeurs), activités novatrices et ludiques, ateliers autour de la citoyenneté et temps de réflexion et de remobilisation (groupes de paroles).	Saint-Denis	R	Education	12 500	9 000		10 000	9 000	
Artis Multimédia	2018-L'art de vivre en France -CDV-PLC-STD	Approche socioculturelle et didactique pour mieux vivre en France en phase avec la culture française, tout en respectant les cultures des primo-arrivants : cours de français et FLE, animés par des formateurs professionnels couplés avec des ateliers "art de vivre en France" menés par la Cie Parazar.	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	27 500	15 000		8 000	20 000	
Artis Multimédia	2018-Savoir faire et savoir être pour l'accès à l'emploi-CDV-PLC-STD	Action menée du lundi au vendredi de 10h à 13h, en entrées sorties permanentes, avec la possibilité pour chaque participant de suivre l'atelier jusqu'à la réalisation de son objectif professionnel (emploi ou formation qualifiante) : mise en avant des compétences personnelles et professionnelles, utilisation des outils multimédia pour accéder aux offres d'emploi, (ré) acquisition des techniques de recherches d'emploi, prospection et préparation à l'entretien d'embauche.	Saint-Denis	R	Emploi Insertion et Développement économique	14 000	8 000		7 000	8 000	
A Plaine vie	2018-Ateliers culturels et solidaires du GEM Entretemps-CDV-PLC-STD	Poursuite et développement du travail mené par le GEM Entretemps à travers 3 ateliers permettant aux gemmeurs de mobiliser leur potentiel artistique, de travailler ensemble et de se projeter dans la vie de la cité : atelier théâtre, atelier chorale et atelier repas solidaire le lundi midi au GEM.	Saint-Denis	R	Santé	5 000	5 000		1 120	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Génération Freedom Ride le Collectif	2018-Façades #6 Saint-Denis La Courtille-CDV-PLC-STD	Dans la continuité du projet mené en 2017, accent mis sur le thème du juste et égal partage de l'espace public entre les hommes et les femmes, avec une résidence au collège la Courtille (financement MICACO) et ateliers au sein de la Maison de quartier avec parents et usagers, en vue d'une restitution et de parcours d'oeuvres participatives dans l'espace public.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	7 000	0	3 000	7 000	
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	2018-Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende-CDV-PLC-STD	Une action de proximité qui repose sur différentes actions : 1/ Aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître. 2/ Gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés. 3/ Veille technique. 4/ Mobilisation des habitants. 5/ Relayer les informations de la ville. 6/ Au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV). 7/ Participation aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Nérouta dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.	Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	15 000	6 000		6 000	6 000	
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	2018-La gare Plaine Voyageurs : un lieu ouvert à tous-CDV-PLC-STD	Projet qui vise à développer un lieu de rencontre et de convivialité, créer du "vivre ensemble" en offrant des temps de partage, d'échange et en proposant des ateliers tout public, ateliers numériques, concours, balades urbaines, expositions culturelles. Une démarche de diagnostic partagée, nous conduira à réinterroger les usagers du lieu et le cas échéant à revoir le contenu du projet, avec l'éventualité de la mise en place d'un Espace de vie sociale, en complémentarité avec les acteurs et les services déjà existants sur le quartier.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	15 000	0	12 000	22 000	
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	2018-Point info et ses 5 antennes à Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Le "Point Info" propose un accueil d'information et d'orientation, d'accompagnement de proximité, gratuit et ouvert à tous. Il a une mission de soutien, d'écoute et d'aide en direction des habitants et usagers les plus fragiles, qui s'organisent autour de 3 axes : 1/ un accès aux différents services publics et privés dématérialisés ou non. 2/ En lien avec la mission Solidarité de EDF, de Veolia Eau d'Ile de France, un accompagnement des personnes les plus fragiles, en situation de précarité énergétique. 3/ Des ateliers connectés favorisant l'accès aux outils numériques, découverte, apprentissage, autonomie des usagers. 4/ Un accompagnement avec notre partenaire de la Poste sur le volet de l'exclusion bancaire.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	18 000		5 000	18 000	
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	2018-Médiation sociale et animation au sein du quartier Plaine-CDV-PLC-STD	1/ Une action de proximité: aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître par les populations (habitants, commerçants, salariés). 2/ Gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être présent aux points de contraction, être à l'écoute des doléances et faire remonter éventuellement aux concernés (ville, agglomération, bailleurs, acteurs du quartier...). 3/ Veille technique: le relevé des dysfonctionnements et des dégradations sur l'espace public, transmettre aux services compétents de la ville et de l'agglomération. 4/ Veille sociale territoriale : l'action de médiation s'imprègne des évolutions du territoire et contribue à son expertise sociale.	Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	15 000	6 000		6 000	6 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Association des Marocains en France (AMF)	2018-Pour une meilleure inclusion sociale des personnes vulnérables-CDV-PLC-STD	Atelier d'accompagnement à la parentalité, atelier d'accompagnement numérique, permanence d'écoute et d'accompagnement psychologique (violences faites aux femmes), permanence d'avocat pour accompagnement DALO, atelier d'accompagnement d'insertion professionnelle, festival des arts croisés et permanence d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social et juridique.	Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	20 000	7 500		3 000	7 500	
Association Le Lieu Mains d'œuvres	2018-Quartier Biodiversité-CDV-PLC-STD	Le projet vise à transformer le secteur Plaine/Landy/Bailly en quartier de la biodiversité en mettant en place un programme d'ateliers et rencontres conviviales autour de la biodiversité en ville, qui mettra en lien des projets d'initiatives citoyennes et habitantes (ruches, jardins partagés) avec les habitants éloignés des projets écologiques et les structures locales.	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 500	4 000		2 500		
Association Le Lieu Mains d'œuvres	2018-Hoc Momento 2018-CDV-PLC-STD	Création d'une œuvre théâtrale collective à propos de l'histoire du quartier de la Plaine. La démarche consiste à aller à la rencontre des différentes structures sociales, sanitaires et culturelles du territoire pour entraîner des habitants du quartier dans la création.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		3 000		
Association Le Lieu Mains d'œuvres	2018-J'irai cuisiner à Saint-Denis -CDV-PLC-STD	Création d'une expo photographique s'inspirant du quotidien des habitants du quartier Plaine et réalisation d'un banquet, coordonné par Yvan l'Oiseau, habitant de Saint-Denis et résident à Mains d'Œuvres.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		3 000		
Chats des rues	2018-Gestion éthique des chats dans le quartier FMBA SDF-CDV-PLC-STD	Limiter la prolifération des chats errants, créer un réseau de nourriciers formés aux bonnes pratiques, pallier au nourrissage inadéquat en pied d'immeuble, créer des lieux dédiés au nourrissage afin de lutter contre la prolifération des rats.	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	TFPB		4 258		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Déchets d'arts	2018-Mundgawi-CDV-PLC-STD	Collectif réunissant des associations locales investies dans les questions de transition écologique et citoyenne, avec l'ambition de créer un espace expérimental concret permettant d'imaginer ensemble une ville résiliente, conviviale, généreuse et solidaire. Permanence tous les vendredis de 18 à 20h et activités (auto-réparation de vélo et d'objets du quotidien, jardinage urbain, construction d'outils de cuisson écologique, créations artistiques participatives). Un temps fort par trimestre est également prévu pour rassembler les acteurs du projet.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	14 000	?	6 000	12 000	
Déchets d'arts	2018-Street Mamies-CDV-PLC-STD	Rendez-vous hebdomadaire les lundis de 14h à 17h, s'adressant aux personnes âgées mais ouvert à tous, pour former les habitants à différentes techniques : crochet et thermo collage de sac plastique, macramé de t-shirt, tissage de bouchons, etc....Les ateliers donnent lieu à des opérations artistiques collectives autour de la vie du quartier.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 500	4 000		2 500	3 000	
Déchets d'arts	2018-Le transfo-CDV-PLC-STD	Espace dédié au réemploi-recyclage des déchets à destination des scolaires/accueils de loisirs/espaces jeunesse et des habitants du quartier : ouverture du local de la Plaine (jusqu'à présent destiné majoritairement à la recherche et création artistique) de manière permanente pour y développer des activités (collecte de matériaux, sensibilisation, accompagnement des habitants dans la réparation/transformation/création d'objets voués à être jetés).	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	3 000	0	2 000	4 000	
Rackham	2018-Les fous du cycle et des vélos locaux-CDV-PLC-STD	Formation d'un groupe mixte de collégiens, lycéens et jeunes sans qualification ou décrocheurs, puis de les initier à la réparation et à l'entretien des cycles et de leur proposer des cours spécifiques théoriques, techniques et pratiques. Promotion de l'image et de l'usage du vélo en ville, faciliter le déplacement multimodal vers le centre ville et le déplacement en vélo sur voies réservées. Ateliers de réparation, entretien et customisation de cycles	Saint-Denis	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	13 000	3 000		3 000		
AFEV	2018-Accompagnement individuel-CDV-PLC-STD	L'AFEV propose l'intervention d'un étudiant bénévole qui accompagne un jeune dans une approche transversale, centrée sur ses difficultés et ses besoins, englobant et dépassant le cadre scolaire (problématiques de manque de motivation, de confiance en soi, d'ouverture culturelle, déficit d'autonomie...).	Saint-Denis	R	Education	9 000	5 000		4 200	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
AFEV	2018-AFEV Volontaires en résidence-CDV-PLC-STD	Il s'agit de donner la possibilité à un jeune qui a envie de s'engager dans une mission d'intérêt public d'agir « en résidence » au sein des établissements scolaires en complémentarité avec l'intervention des autres acteurs éducatifs.	Saint-Denis	R	Education	15 000	9 000		4 000	9 000	
CANAL Association de Prévention Spécialisée	2018-Le collège de mon quartier...Le quartier dans mon collège-CDV-PLC-STD	Mise en place en lien avec les espaces jeunesse, les responsables des collèges et l'ACSBe, d'un travail en direction des jeunes les plus vulnérables à travers un accompagnement soutenu et personnalisé prenant en compte leurs situations dans une approche globale.	Saint-Denis	R	Education	5 800	3 000		0	5 000	
CANAL Association de Prévention Spécialisée	2018-Nous et les autres-CDV-PLC-STD	Dans la perspective de Paris 2024, l'équipe éducative de Canal intervenant sur des territoires à proximité du Stade de France se fixe pour objectif pour l'année 2018 de développer un projet alliant la culture et le sport en partant à la découverte des régions de France et de leur histoire, et en assistant à des matches de football de ligue 1.	Saint-Denis	N	Education	12 000	3 000		0		
Ikambere	2018-Accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes vivant avec le VIH/Sida -CDV-PLC-STD	Accompagnement individualisé et ateliers collectifs favorisant le retour à l'emploi (ateliers de recherche d'emploi, alphabétisation et apprentissage de la langue française, informatique, image de soi).	plusieurs villes	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	20 000	ARS		0	CDA	-
Ikambere	2018-Accueil et accompagnement des femmes touchées par le VIH/Sida-CDV-PLC-STD	Accueil des femmes infectées par le VIH pour répondre à leurs demandes d'aides financières, alimentaires, isolement et soutien moral, accès aux soins, démarches administratives... Orientations par les structures sanitaires et sociales et partenaires.	plusieurs villes	R	Santé	20 000	ARS		2 000	CDPV	-
Théâtre Gérard Philippe	2018-Cinéma Woolf, projet théâtre et documentaire autour de Virginia Woolf-CDV-PLC-STD	Isabelle Lafon, metteuse en scène et actrice, présentera au Théâtre Gérard Philippe, centre dramatique national de Saint-Denis du 7 au 25 mars 2018 la pièce Let Me Try. Cette pièce est inspirée du Journal de l'immense figure, auteure et activiste féministe anglaise Virginia Woolf (1882-1941). En parallèle aux répétitions de cette pièce, Isabelle Lafon et la cinéaste Erika Haglund mèneront un atelier filmé autour de portraits documentaires avec un groupe de femmes de Saint-Denis (93). Construit sur des séquences d'allers-retours entre la vie de Virginia Woolf et celles des participantes, l'atelier mettra en relation des questions et des perspectives de travail relatives au cinéma, à la condition féminine et à l'histoire.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Pleyel en herbe	2018-Des habitants acteurs de leur quartier-CDV-PLC-STD	Week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois. Atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants. Atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire. Accueil sur des structures culturelles du territoire et organisation d'événements sur l'espace public (vide-greniers, goûters à la sortie de l'école, invitations d'artistes du 6B en lien avec les équipements du quartier).	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		1 000	5 000	
Les planches courbes	2018-Chapiteau Rajganawak, outil de partage et de cohésion sociale en lien étroit avec les habitants-CDV-PLC-STD	Chapiteau installé sur l'espace public : lieu de développement des initiatives et manifestations culturelles en direction des publics éloignés des pratiques artistiques et sportives : ateliers de boxe féminine et de cirque à destination de publics variés, mise à disposition pour ateliers de boxe, yoga et chorale. Une à deux fois par mois, co-construction de manifestations culturelles avec des artistes, habitants et associations.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	11 000	11 000	9 000	5 500	11 000	
Les planches courbes	2018-Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène-CDV-PLC-STD	Mise en place d'un atelier d'écriture 3h par semaine pendant un an, encadrés par deux professionnels et ayant pour thématique la diversité des regards sur la ville de Saint-Denis. Les encadrants accompagneront chaque participant dans le développement de leur créativité, les guidant dans l'exploration de la langue française et dans la création de slam, rap, poésies. Ces ateliers sont conçus comme des espaces temps non seulement pour apprendre des techniques et découvrir une pratique artistique, mais aussi discuter et comprendre son histoire, son environnement et son rapport à la ville. L'écriture se veut ici le médium d'un nouveau regard sur notre ville insufflé par ses habitants, pour le partager et échanger, tisser des liens autour du commun. Des portraits de ceux qui nourrissent la vivacité et la particularité de la ville pourront être travaillés par les participants.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		1 500		
IDSC	2018-Apprentissage linguistique et autonomie (Formation sur les savoirs et connaissances de base)-CDV-PLC-STD	Le projet vise à permettre de lever les handicaps de la langue orale, de l'expression écrite comme facteur privilégié de communication, vecteur d'intégration ; être capable de lire et de comprendre un texte simple ; pouvoir mieux se repérer dans l'environnement social, économique et culturel ; amorcer une dynamique.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	8 000		2 000	8 000	
Espace solidaire	2018-Pour un quartier de vie citoyen et mobilisation contre les discriminations-CDV-PLC-STD	Développement et renforcement des ateliers d'alphabétisation pour les primo-arrivants, ateliers d'animation artistique et d'initiation à la peinture et à la calligraphie, ateliers de soutien à la scolarité, permanence hebdomadaire d'écrivain public et ciné-club au féminin.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	3 000		5 000	3 000	
Compagnie Jolie Môme	2018-Atelier d'initiation au théâtre pour adolescents avec découverte des métiers du spectacle-CDV-PLC-STD	Pratique artistique du théâtre proposée aux adolescents du quartier de la Plaine, sous forme de 35 ateliers hebdomadaires, le mercredi de 17h à 19h, et de stages ponctuels les weekends et vacances scolaires, en permettant notamment un parcours artistique et culturel complet, et une valorisation et pratique de la langue française.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		450	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Compagnie Jolie Môme	2018-L'égalité des femmes, à travers le football féminin et ses implications sociales. Actions autour de la création d'un spectacle, par la compagnie Jolie Môme-CDV-PLC-STD	Création d'un espace de partage, de réflexion, d'appropriation du droit à l'égalité des femmes autour de la prochaine création théâtrale de la compagnie.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		6 000		
La louve aimantée	2018-Les effrontées #2-CDV-PLC-STD	Projet artistique et pédagogique associant cinéma et théâtre en direction des adolescents et de leurs parents, autour des questions de la relation de l'individu au groupe, des lois et de la démocratie.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 500	8 000		1 800	9 500	
La communauté inavouable	2018-Ateliers récits de vie 2018-2020-CDV-PLC-STD	Atelier proposant aux habitants du quartier Séward et du foyer ADEF une pratique de l'écriture et du jeu théâtral, autour de son récit de vie et de celle de sa famille, réel ou imaginaire, avec représentation dans chaque lieu.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	15 000		6 750	13 000	
Saint-Denis Jazz	2018-Chorale et orchestre amateur-CDV-PLC-STD	Valorisation des pratiques culturelles et artistiques et facilitation du développement de nouvelles pratiques à travers des ateliers chorale et mise en place d'un orchestre amateur.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	17 000	12 000		6 000		
Gondwanart	2018-Nos histoires de villes -CDV-PLC-STD	Résidence de création, autour de l'écriture, de la préparation puis de la réalisation de trois films courts sur la ville de Saint-Denis	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Maison Jaune	2018-Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale de l'îlot 8-CDV-PLC-STD	La "Maison Jaune" est un espace de création et d'expérimentation, accueilli par le local commun résidentiel de l'îlot 8. Cet espace propose une méthodologie d'expérimentation artistique, territoriale et sociale et a pour vocation d'être un levier à l'émancipation des habitants et à l'émergence d'un projet commun répondant aux besoins du quartier. La démarche consiste à mobiliser les ressources locales (forces vives -habitants, professionnels, tissu associatif-, savoirs faire, patrimoine, ressources matérielles, ...) autour de sujets d'intérêt commun (espace public, vie sociale et culturelle) et de créer des stratégies d'inclusion sociale et de tisser des liens entre les participants à travers des pratiques artistiques.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	40 350	19 000	1 500	7 000	19 000	
Smile and com'art	2018-Festival d'humour de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Organisation de la seconde édition du festival "On va rire à St-Denis"	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	3 000	0	20 000		
Oh ! Collectif de la surprise	2018-Saint-Denis terres de légendes-CDV-PLC-STD	Poursuite du stage théâtre/vidéo intergénérationnel Aventures Imaginaires proposé à la Maison de quartier, et du travail de création autour de Tristan et Yseult, à travers une grande saga en 2 temps : rendez-vous réguliers comprenant des ateliers d'écriture, des lecteurs vivantes et musicales et des micro-trottoirs, et temps fort de création incluant la formation d'un choeur citoyen, débats et conférences donnant lieu à un grand spectacle.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	8 000		5 000		
Mémoires croisées	2018-Place aux femmes !-CDV-PLC-STD	Engager une réflexion sur la place des femmes dans l'espace public, former des groupes de paroles au sein de structures sociales, municipales ou associatives, recueillir des témoignages, dégager des préconisations, réfléchir sur les usages des espaces publics, concevoir des outils de sensibilisation et de plaidoyer, interpeller le grand public et susciter l'étonnement à travers ces outils et à travers des photographies de femmes installées sur l'espace public et plus particulièrement dans le centre-ville de Saint-Denis, promouvoir le respect des valeurs de la République et de la citoyenneté, lutter contre le sexisme et le harcèlement	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		3 500		
Le Barça de Saint-Denis	2018-Du foot partout pour toutes-CDV-PLC-STD	Epanouissement des jeunes filles à travers le sport et la découverte d'une nouvelle discipline : mise en place de deux entraînements de futsal, à raison de deux entraînements par semaine par catégorie d'âge au sein de gymnases de la ville pour 4 catégories d'âges, compétitions un weekend sur deux. Pour la cohésion des groupes, des moments conviviaux extra sportifs seront mis en place tout au long de l'année.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000	0	5 311		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Le Barça de Saint-Denis	2018-Académie Futsal -CDV-PLC-STD	Mise en place d'un entraînement de futsal à destination des enfants, à raison de deux entraînements par semaine par catégorie d'âge au sein de gymnases de la ville pour 4 catégories d'âges, et matchs de championnat dans toute l'Ile-de-France. Pour la cohésion des groupes, des moments conviviaux extra sportifs seront mis en place tout au long de l'année.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	3 000		500	3 000	
Le 6b	2018-Pratiques culturelles au 6b -CDV-PLC-STD	Développement de l'offre culturelle de loisirs sur le quartier Pleyel/Confluence afin de favoriser le croisement des publics et de contribuer activement au rayonnement culturel de Saint-Denis : initiations artistiques, stages d'apprentissage, visites.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	8 000		3 000		
Muay Thai Lumpini	2018-Le sport de combat et l'éducation à la citoyenneté-CDV-PLC-STD	Action visant à développer l'esprit d'équipe et de solidarité des jeunes, ainsi que la maîtrise des situations conflictuelles, en les mettant en situation de réflexion et d'autonomie lors des jeux de rôles, et d'activités physiques et sportives.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		8 500		
Mairie de Saint-Denis - Direction de la Tranquillité Publique	2018-Accès aux droits au sein de la MJD-CDV-PLC-STD	Faciliter l'accès au droit aux habitants et permettre la défense des victimes et des personnes par la mise en place de permanences spécialisées et gratuites dans les domaines suivants : aides aux victimes, affaires familiales, consommation, logement, avocats.	Saint-Denis	R	Tranquillite_publique_securite_et_prevention_de_la_delinquance	26 100	26 100		56 020	26 100	
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 1 : Ingénierie et fonctionnement du PRE	Ingénierie et fonctionnement du PRE : équipe de référentes, psychologue, gestionnaire administrative et financière et coordonnateur du dispositif permettant la mise en place d'accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille dans le but de lever les freins à la réussite éducative.	Saint-Denis	R	Education		269 880				
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 2 : Enveloppes financées dans le cadre du PRE : Santé et Sport-culture-loisirs	Utilisée dans le cadre d'un parcours et de façon ponctuelle lorsque le droit commun n'est pas mobilisable, cette enveloppe est destinée à la mise en place d'actions dans le cadre de la santé, des loisirs et de la culture qui apparaissent nécessaires pour la réussite éducative des enfants inscrits dans le cadre d'un accompagnement individualisé.	Saint-Denis	R	Education		11 160				

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 3 : Action(s) Accompagnement à la scolarité : AFEV et Ateliers de la réussite	Action d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants repérés en fragilité scolaire, cette action intègre deux volets : - AFEV : intervention d'animateurs sans le cadre d'un suivi scolaire individualisé - Des projets pour apprendre (ex Ateliers de la réussite) accueil d'un groupe d'enfants à besoins spécifique dans le cadre d'un emploi du temps aménagé pour travailler à la remobilisation scolaire.	Saint-Denis	R	Education		54 600				
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 4 : Metisco : Soutien à la parentalité et médiations interculturelles	Action de médiation familiale et interculturelle permettant de diminuer le clivage entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil afin d'instaurer une communication saine et apaisée nécessaire au bien être de l'enfant. Cette médiation interculturelle a pour objectif de permettre aux familles et aux équipes enseignantes de lever les incompréhensions dû à une méconnaissance des attentes de l'école du fait de cultures différentes.	Saint-Denis	R	Education		9 600				
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 5 : Actions visant le développement du bien-être et de l'estime de soi : action psychomotricité préventive et action concentration mémorisation	Actions visant à prévenir le décrochage scolaire par : - action de psychomotricité ; médiations psychomotrices effectuées par un psychomotricien dans le cadre d'intervention d'une heure hebdomadaire - action de concentration mémorisation : aider les enfants au développement de la gestion comportementale et de l'attitude mentale c'est-à-dire de travailler sur les attitudes favorables aux apprentissages, la capacité de concentration et la faculté à mémoriser. - action de coaching scolaire : comprendre et travailler avec l'enfant/jeune et avec les parents, sur le parcours scolaire, identifier le point de rupture et travailler à la revalorisation de l'estime de soi. Cette action vise à amener l'enfant/jeune à prendre conscience des changements nécessaires dont il a la responsabilité.	Saint-Denis	R	Education		22 240				
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	2018-Paranthèse-CDV-PLC-STD	Dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus des établissements Courtille, Barbusse, Lurçat et Garcia Lorca.	Saint-Denis	R	Education	7 000	7 000		13 300	7 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Promouvoir l'accès à la prévention, au dépistage et à la prise en charge des femmes éloignées de la santé-CDV-PLC-STD	Développement d'une approche globale de la santé des femmes à chaque période de leur vie : promotion du suivi gynécologique régulier, facilitation de l'accès au dépistage et à la prise en charge, inscription de ces actions dans les quartiers. Faciliter l'accès au frottis pour les femmes éloignées de la santé. Favoriser la participation des habitants à l'élaboration de ces projets.	Saint-Denis	R	Santé	4 000	4 000		14 333	3 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Pérenniser les actions de prévention et de dépistage bucco-dentaire des enfants de 0 à 6 ans de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Projet de réduction des inégalités de santé bucco-dentaire en renforçant les actions de prévention primaire (information, sensibilisation, accompagnement) et dépistage bucco-dentaire des enfants de 4 ans en milieu scolaire.	Saint-Denis	R	Santé	5 000	ARS		58 647		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Pass de Ville dans les 4 CMS-CDV-PLC-STD	Il s'agit de répondre aux besoins des personnes qui n'ont pas de droits ouverts ou qui sont en rupture de droits mais qui nécessitent des soins : consultation médicale prise en charge par ce dispositif + permanence d'ouverture de droit santé + accès sans avance de frais aux médicaments de base, aux examens de laboratoire et en radiologie jusqu'à l'ouverture des droits	Saint-Denis	R	Santé	20 000	20 000		80 500	20 000	
Mairie de Saint-Denis - Cabinet du Maire	2018-Projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage colonial à destination des scolaires et des jeunes : des affiches contre l'esclavage-CDV-PLC-STD	Projet global développé par la délégation Mémoires de la Ville de Saint-Denis (ateliers de partage des mémoires multiples de l'esclavage colonial, pour une classe de Terminale, voyage d'étude au Mémorial ACTe en Guadeloupe), dont une partie - restitution dans le cadre des commémorations des 170 ans des abolitions de l'esclavage - sera menée en lien avec les habitants de la Ville.	Saint-Denis	N	Education	15 000	10 000		0		
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-MOUS-CDV-PLC-STD	MOUS Contrat de Ville	Saint-Denis	R	Ingénierie	48 000	48 000		200 000	48 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-FIA-CDV-PLC-STD	Fonds destinés à soutenir les initiatives locales d'associations dans les quartiers prioritaires.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	28 000	28 000		7 000	7 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Nutrimobile : programme itinérant d'éducation à la santé nutritionnelle-CDV-PLC-STD	Programme itinérant d'éducation nutritionnelle proposant un contenu pédagogique aux élèves de CE2 scolarisés à Saint-Denis. intervention dans les 33 écoles d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, éducateur sportif, infirmière scolaire, enseignant, parent accompagnant) et lors d'événements organisés par la Ville.	Saint-Denis	R	Santé	8 500	8 500		20 390	9 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Consolider l'offre de soins pour les habitants de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Le projet vise à faciliter le parcours des demandes d'installation (ou autre) des professionnels du soin, assurer la veille de la situation démographique médicale à l'échelle infra-communales et des pratiques, promouvoir le territoire de Saint-Denis auprès des professionnels de santé et étudiants.	Saint-Denis	R	Santé	3 000	3 000		23 900	3 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Jeunesse	2018-Festoch'in the garden CDV-PLC-STD	Festival musical de valorisation des talents dionysiens et d'échanges autour des arts et de la culture : animation de 3 espaces publics, avec la participation des hauts savoyards ayant accueilli l'édition 2016.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	19 000	7 000		19 817	15 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Saint-Denis - Direction Jeunesse	2018-Responsabilité et éducation à la citoyenneté CDV-PLC-STD	Sensibilisation à la justice et au droit : en stimulant la réflexion et l'échange, ce projet vise à accompagner les publics vers des comportements citoyens propices à la vie en collectivité. Mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté, visites de structures (Palais de Justice de Paris, TGI de Bobigny, Assemblée Nationale, Commissariat de Saint-Denis), jeux de rôles.	Saint-Denis	N	Tranquillité publique_sécurité_et_prevention_de_la_delinquance	8 000	5 000		10 000		
Mairie de Saint-Denis - Direction Jeunesse	2018-Le sport et la culture supports pour la formation à la citoyenneté CDV-PLC-STD	Mise en place d'un projet commun d'animation globale en direction des jeunes du quartier Franc Moisin s'articulant autour des axes suivants : loisirs au quotidien, lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, l'accès à la culture, l'orientation et l'insertion et la prévention des conduites à risque.	Saint-Denis	N	Education	40 000	5 000		4 000		
Mairie de Saint-Denis - Direction Jeunesse	2018-Egalité garçons/filles - Fais pas genre-CDV-PLC-STD	Ateliers de sensibilisation sur les inégalités de genre et discriminations sexistes : ateliers débat, rencontres, actions sportives mixtes.	Saint-Denis	N	Education	10 000	5 000		15 000		
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-Accompagnement à la scolarité (Education et accès aux savoirs de base) PLC-CDV-STD	Accompagnement d'un processus d'éducation et d'apprentissage complémentaire aux sphères familiale et scolaire, notamment en soutenant les familles dans le développement et l'évolution de leurs enfants, et en lien avec l'Education Nationale.	Saint-Denis	R	Education	13 000	13 000		25 949	12 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Coordination de la démarche ASV-CDV-PLC-STD	Pilotage de la démarche d'Atelier Santé Ville et pour 2018, inscription du Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Denis dans cette démarche. La coordination a en particulier pour objectifs la mobilisation des partenaires, la supervision des actions de santé publique mises en place et leur inscription dans une vision globale de la santé, la participation des habitants et la cohérence des actions avec le CLS.	Saint-Denis	R	Santé	27 000	27 000		45 971	27 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Apprendre à gérer le stress et développer des relations apaisées dans les 3 quartiers-CDV-PLC-STD	Mise en place au sein de 3 collèges de la ville d'une sensibilisation des élèves autour de la discrimination, d'un espace de paroles avec une psychologue et d'ateliers de sophrologie. Ateliers proposés également aux adultes afin qu'ils s'approprient les outils.	Saint-Denis	R	Santé	5 760	5 000		2 757	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-Actions de soutien à la parentalité CDV-PLC-STD	Espaces d'échanges et de soutien à la parentalité : Café des parents au sein des Maisons de quartier R. Rolland, Sépard, Plaine, Floréal et Franc Moisin. Lieu d'accueil parents enfants (LAEP) dans les Maisons de quartier Floréal et Sépard. Ateliers parents enfants dans les Maisons de quartier R. Rolland, Sépard et Franc Moisin.	Saint-Denis	R	Education	12 000	12 000		20 131	12 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-Parcours linguistiques des maisons de quartier-CDV-PLC-STD	Les parcours proposés ont pour objectif, à la fois l'apprentissage de compétences administratives et sociales, permettant bénéficiaires de développer leur autonomie dans des actes relevant des sphères institutionnelles ou quotidiennes, et à la fois un travail particulier sur les sphères sociales et culturelles, leur permettant d'élargir leurs pratiques socioculturelles non plus à l'échelle du quartier mais de la ville.	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	34 600	30 000		45 571	30 000	
Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-Actions et médiation culturelles des maisons de quartier-CDV-PLC-STD	Regroupement de différents types d'actions culturelles portées par l'ensemble des maisons de quartier et conçues comme complémentaires (programmation de proximité et dans l'espace public/actions de médiation/sorties culturelles/pratiques artistiques et culturelles.	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	50 500	45 000	1 500	59 030	45 000	
Mairie de Saint-Denis - Mission Droits des femmes	2018-Egalité filles/garçons et femmes/hommes : lutte contre les discriminations-CDV-PLC-STD	Mise en place d'actions spécifiques sous forme d'ateliers d'écriture, de création, de rencontres, de théâtre forum et séances de cinéma/débat pour sensibiliser les professionnels, jeunes enfants, pré-adolescents et adultes sur les questions d'inégalités de genre et de discriminations sexistes.	Saint-Denis	R	Education	10 300	10 000		10 300	8 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie de Saint-Denis - Direction des Solidarités et du Développement Social	2018-Une permanence bas seuil au plus près des besoins des habitants-CDV-PLC-STD	Réaliser une étude-action portant sur une réponse bas seuil permettant l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante, en relayant, facilitant la compréhension, en complétant l'offre de services de ses partenaires et en proposant des services de type généralistes, Création d'un collectif de professionnels du quartier dédié à la mise en place et au suivi de cette permanence	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	8 000	8 000		7 600		
Accion Artistica	2018-Insertion professionnelle des femmes-CDV-PLC-STD	Remise à niveau des compétences en termes de maîtrise linguistique, des outils informatiques et internet / connaissance des structures de l'emploi et des méthodes de recherche d'emploi.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	40 700	40 700	0	3 500	40 700	
APS / SWK Association pour la promotion de la langue et de la culture Soninke	2018-Médiation socioculturelle pour une meilleure intégration -CDV-PLC-STD	Médiation familiale et socioculturelle, parentalité, aider les usagers à mieux connaître leurs devoirs par une permanence quotidienne au siège et l'annexe de l'association. Les accompagner à chaque fois que c'est nécessaire aux administrations concernées	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	30 900	30 900		2 000	20 900	
Déclic	2018-Atelier musical, des ondes et du son-CDV-PLC-STD	L'action consiste à organiser des ateliers radio avec les habitants de la ville de Saint Denis et autres, de les initier aux techniques radio et de réaliser avec eux des débats, rencontres, interview, reportages.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	24 000	24 000		5 000	21 000	
Femmes du Franc-Moisin	2018-Action Globale et Plurielle -CDV-PLC-STD	L'Action Globale et Plurielle de l'Association des Femmes de Franc-Moisin a pour objectif d'utiliser et/ou de mettre en place, tous les supports qui favoriseront un parcours d'apprentissage du français et à la fois la maîtrise des codes socioculturels en France	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	60 000	60 000		25 500	60 000	
Les enfants du jeu	2018-Ludothèque et Ludomobile, du jeu au jouer, partout à tout âge-CDV-PLC-STD	promotion du jeu en tant qu'activité favorisant l'épanouissement affectif, intellectuel et social	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	46 000	46 000		30 000	46 000	
1.9.3 Soleil	Parcours artistiques parents/enfants sur le thème "l'enfant, l'art et la nature"	Accompagnement des familles et des jeunes enfants via des ateliers artistiques et festival jeunes enfants, dans les Maisons pour tous	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		1 500	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
2 mondes, 1 même droit à la culture	Promouvoir l'intégration des personnes porteuses d'un handicap mental dans la société par le biais initial d'une intégration au sein de leur ville	Accompagnement des familles (avec un professionnel) et mise en place d'activité pour des enfants TED/autistes+ lien avec une maison de jeunes de l'Omja, CMA Gym, etc; pour un travail inclusif avec les enfants et jeunes	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 245	9 000		2 500	9 000	
ACAS	Emancipation du corps et ouverture culturelle	Développement d'activités sportives, principalement en directions des femmes éloignés des structures sur la ville+ Conférences/débats autour de la pratique de la danse et des échanges culturels+ateliers parents/enfants	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		0	4 000	
ACCES	Pratique de la lecture individuelle	Sensibilisation à la pratique de la lecture individuelle pour des enfants de moins de 3 ans: Ateliers en direction d'assistantes maternelles, travail avec les parents et les enfants	AUBERVILLIERS	N	Education	4 500	4 500		2 000	3 000	
ANGI	Accompagnement à la scolarité	Développement d'actions d'accompagnement à la scolarité: soutien scolaire, outils informatiques, etc. pour primaires, collégiens et lycéens	AUBERVILLIERS	R	Education	6 000	6 000		8 000	6 000	
ANGI	Action d'information, d'assistance socio juridique et accès aux droits	Permanences d'information, d'assistance socio-juridique et d'accès aux droits 1 fois par semaine (3h30) et permanence téléphonique (informations, orientations)	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	15 750	15 750		4 500	15 750	
ANGI	Actions de prévention par l'égal accès à la culture et aux loisirs, la libération de la créativité, la sensibilisation au cadre de vie et au vivre ensemble	Développement d'actions d'accès à la culture et aux loisirs (sorties, arts plastiques, théâtre...) + sensibilisation à l'environnement	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 750	15 750		3 000	15 750	
ANGI	Ateliers expression en langue française pour femmes	Développement de la connaissance et la pratique de la langue française via l'oralité et la communication Ecriture de journalisme+chanson française	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	11 000	11 000		3 000	11 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
ANGI	Faire société	Faire participer les habitants du quartier à la vie sociale et culturelle; Créer les conditions du vivre ensemble: découvertes artistiques, sorties extérieures, sorties familiales, évènement festif sur le quartier, etc.	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 400	8 400		5 500	8 400	
APES	Accompagnement social des locataires pour une meilleure maîtrise des charges	Mise en place d'une facturation individuelle, aider les locataires à une maîtrise des charges locatives. Sensibiliser aux économies d'énergie, sur deux résidences située au 49 rue Hémet et au 38 rue Danielle Casanova et gérées par le bailleur In'Li (Non soumis à la l'exonération de TFPB)	AUBERVILLIERS	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	3 000		0	8 400	
ASEA	Le français pour la vie (ELF)	Projet à vocation sociale sur la valorisation et la pratique de la langue+valorisation des arts de la langue en direction de 7 groupes de 140 personnes	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	50 000	50 000		5 200	50 000	
ASEA	Préparation code de la route	Atelier code de la route en particulier en direction de personnes maitrisant peu ou mal le français	AUBERVILLIERS	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	5 400	5 400		2 100	5 400	
ASS Sauvegarde enfance et adolescence	Soutien à la parentalité	Soutien et valorisation des parents lors de conflits familiaux ou avec les institutions	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	16 619	5 000		16 618	7 500	
Association l'impossible	Les rêves migrants 2	Ateliers participatifs de théâtre au sein de foyer de travailleurs migrants+ enfants de la ville	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		0	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Association MELIADES	Le canal/Femmes et espace publics	Ateliers artistiques et culturels en direction des habitants du Landy, en lien avec l'UTRU de Plaine Commune et la MPT Roser sur la question des femmes dans l'espace public.	AUBERVILLIERS	R	Habitat_et_cadre_de_vie	10 000	10 000	6 000	3 000	10 000	
Atelier Approches	Prenez Dubois Emile! Volet N°5	Accompagnement et mobilisation des habitants aux transformations urbaines dans les espaces publics sur le genre et sport: - Diagnostic - Chantier ouvert - Signalétique, parcours sportif - Plan-guide	AUBERVILLIERS	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	20 000	8 000	2 000	20 000	
Atelier Kuso	Entre les Cases 3e génération	ateliers « BD et Manga hebdomadaires durant la période scolaire pour un public adolescent (11 à 18 ans) issus de quartiers prioritaires ou fréquenter les établissements scolaires de la ville, en partenariat avec l'OMJA	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 500	6 000		500	6 000	
Atelier Kuso	Quartier de Ciné	Mise en place d'un ciné club mensuel conjointement avec un groupe d'habitants volontaires. Ce groupe constituera, pour la coupe du monde de football 2018, une programmation de film qui sera diffusé dans divers lieux de la ville lors de la 4e édition du festival albertivillarien « Le Football fait son cinéma	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	6 000		5 000	6 000	
Aubercail	Les prémices d'Aubercail	Actions socioculturelles en amont du festival Aubercail: dictée publique, ciné concert, ateliers chanson...	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	3 500		5 000	3 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Auberfabrik	Jardin d'échanges	Ateliers de pratiques artistiques et culturelles autour du jardin des fabriques	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	12 500		0	12 500	
AUBERQUARTIERS	FIA d'Aubervilliers	Fond d'Initiatives Associatives permettant de développer des projets associatifs en lien avec les objectifs de la Politique de la ville	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	50 000	40 000		13 000	40 000	
AUBERQUARTIERS	FIL d'Aubervilliers	Soutien aux initiatives des habitants via un FPH (Fond de Participation des Habitants)	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		4 000	12 000	
Banlieues Bleues	Au fil des rythmes et des champs du Moyen Orient	Ateliers artistiques participatifs en lien avec les structures de proximité	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	4 000		0	4 000	
Boxer inside club	Projet Handi-boxe éducative	Pratique de la boxe éducative par l'inclusion de public jeune en situation de handicap dans: cours adapté, participation des à des challenges mixtes, journées réunissant l'ensemble des membres de l'association, etc	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000		0		
Boxing Beats	Boxing Boost	Accompagnement à la scolarité Aide à l'élaboration de projet de formation et d'insertion professionnelle	AUBERVILLIERS	R	Education	10 000	5 000		5 000	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CAPA	Du bout des doigts 2018	Accompagnement à la parentalité dans une crèche via des ateliers d'arts plastiques	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 670	3 000		1 000		
CAPA	Les goûts des autres 2017	(Re)créer du lien intergénérationnel dans le quartier de a Maladrerie, via des ateliers de pratiques artistiques: OMJA, EHPAD, jeunes de collège	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	11 500	9 000		0	8 000	
Caribou	Les citoyinsolites à Aubervilliers	Cycles d'interventions sur le quartier Cochenne/Péri et dans l'espace public sur les questions de cadre de vie	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	5 000		0	5 000	
Changement de décor	Le trésor poétique municipal mondial: co-construction d'une mémoire collective à Aubervilliers	Ateliers d'écriture et de valorisation de(s) la langue(s) pour des personnes ne maîtrisant pas le français (ASEA) et jeunes (OMJA). Travail de diffusion et de valorisation sur l'ensemble de la ville	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	3 000		15 000	4 000	
CIDFF 93	Permanences emploi destinées aux femmes	Permanence hebdomadaire d'accompagnement individualisé vers l'emploi: autonomie professionnelle des femmes	AUBERVILLIERS	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	6 140	6 000		2 000	6 000	
CLLAJ 93 OUEST	Accompagnement des jeunes 18-30 ans vers et dans le logement autonome	Accompagnement administratif et à l'insertion pour 10 jeunes suivis par la mission locale, dans le cadre d'un dispositif "logement insertion jeune" pour permettre l'accession et l'autonomie dans un logement	AUBERVILLIERS	N	Habitat_et_cadre_de_vie	4 000	3 000		4 124		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Club Indans'cité	Danse thérapie	Permettre à des personnes atteintes d'un handicap psychique de découvrir la danse et de participer à des activités artistiques+ volet inclusion avec d'autres publics	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		4 560	6 000	
Club Indans'cité	Entre les lignes	Développement du coin lecture et aides aux devoirs+ ateliers d'écriture et parentalité	AUBERVILLIERS	R	Education	3 000	3 000		1 900	3 000	
Collectif Maquis'art	Femme en scène	Atelier participatif de création artistique et culturelle en lien avec la MPT Berthy Albrecht	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 970	4 000		0	3 000	
Compagnie Gyntiana	Ulysse	Adaptation du roman Ulysse de Joyce dans l'espace public: travailler avec des habitants d'Aubervilliers sur le décor, les faire jouer de petits rôles, travailler sur les références du roman (Hamlet de Shakespeare, Odyssée d'Homère) et organiser de rencontres régulières autour des thèmes soulevés par le roman, en rapport avec le quotidien des gens	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	4 000		5 340		
Compagnie Sapiens Brushing	Chœur de femmes	Création participative d'un spectacle de théâtre autour des questions de l'identité féminine et de la place des femmes dans la société	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	4 000		0		

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Compagnie Sirènes	Passerelle	Projet multidisciplinaire en vue d'une réappropriation de l'espace urbain par ses habitants: Théâtre, photographies, ateliers d'écriture, déambulation etc	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	8 000	4 000	0	8 132		
Crésus Ile de France	Permanence CRESUS	Permanences d'information juridique sur les questions de surendettement (demande portée jusqu'en 2017 par le CCAS d'Aubervilliers)	AUBERVILLIERS	N	Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance	4 000	4 000		4 200	4 000	
De l'autre côté	De L'autre Côté des mots	Pour des personnes accompagnées via les cours d'alphabétisation de l'association: nécessité de créer des temps et des lieux d'échanges autres que ceux proposés dans le cadre des cours d'alphabétisation: Nécessité d'acquiescer une autonomie au quotidien et de pouvoir compter sur soi Nécessité pour certains de transmettre leur récit migratoire et pour d'autres leur vie au quotidien, leur évolution et parcours professionnels	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	5 000	4 000		0	4 000	
De l'autre côté	Dispositif Réussite	Les ateliers d'accompagnement à la scolarité seront assurés par des intervenants bénévoles. Les ateliers se dérouleront les soirs de la semaine après les cours, le mardi et le jeudi pendant 2h, de 17h à 19h00. Ces temps seront aussi l'occasion pour les intervenants d'être en adéquation avec ce que vit l'enfant à l'école, et de soutenir en particulier ses envies d'ouvertures afin de mieux l'accompagner dans l'apprentissage du monde qui l'entoure...l'objectif est de mener tout au long de l'année des sorties culturelles (visite de musées, monuments, patrimoine historique...)	AUBERVILLIERS	R	Education	4 000	4 000		502	4 000	
Emergence 93	Emergence d'urgence 93	Permettre une remobilisation des personnes éloignés de l'emploi (sortants de prison, jeunes éloignés des structures d'insertion pro, etc) par un suivi et un accompagnement	AUBERVILLIERS	N	Emploi Insertion et Développement économique	15 000	5 000		10 000		
En avant Aubervilliers	Accompagnement à la réussite éducative et au développement de compétences des jeunes issus des quartiers populaires	Ateliers de soutien scolaire et accompagnement à la scolarité	AUBERVILLIERS	R	Education	4 000	4 000		0	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Épicéas	Estime de soi	Favoriser l'insertion socio-pro des femmes par un renforcement de l'estime de soi	AUBERVILLIERS	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	5 000	5 000		1 300	5 000	
Épicéas	Maison des solidarités	Développement d'actions en direction des habitants les plus précaires: info santé, permanences d'écrivain public, séances de cinéma, atelier couture, ateliers loisirs créatif, séances théâtre, atelier théâtre, atelier cuisine et nutrition, sortie loisir et culture, permanences associatives...	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 500	5 500		9 300	5 500	
Épicéas	Service Local d'Écrivains Publics	Développement d'un service local d'écrivains publics afin de développer et de coordonner le réseau d'écrivains publics	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	4 000	4 000	0	20 000	4 000	
Étincelles	Théâtre dans la commune	Ateliers théâtre tout public+ateliers en direction des maisons de l'enfance	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	4 000		13 000	4 000	
GRUPE SOS SOLIDARITES ASSFAM	Atelier ELF quand les mots libèrent des maux	Atelier de pratique de la langue française et de la valorisation des arts de la langue (9h/semaine) en direction des publics jeunes	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 500	6 500		2 500	6 500	
GRUPE SOS SOLIDARITES ASSFAM	Atelier ELF sur les planches continent enfance	Pratique du français dans le cadre d'un spectacle théâtral	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		2 000		
GRUPE SOS SOLIDARITES ASSFAM	Faciliter l'accès aux droits des migrants	Permanences d'information hebdomadaires (3h) sur le droit des étrangers, en lien avec le service social d'Aubervilliers	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	6 300	6 300		3 000	6 300	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Hôtel social 93	Modulotoit	Permettre l'inclusion des résidents de la structure en décroissant le centre d'hébergement d'urgence et les habitants du quartier, à travers un jardin pédagogique	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	5 000	3 000		0		
Kialucera	La place de la femme dans la cité	Développement d'actions artistiques et culturelles, à la co-construction de l'égalité femmes/hommes.	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	21 600	21 600		5 000	21 400€ (3 projets en 2017)	
La fine Compagnie	Mazette! Animations de proximité	Valoriser les jeunes hors structures par une expression écrite et orale. Actions au printemps, été et automne, hors les murs sur les quartiers Cochenne/Péri	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	18 000	15 000		500	8 000	
Landy Kadi	N'en jetez plus: ça déborde!	Action de lien social et participative dans le quartier du Landy: environnement, amélioration de la propreté, la nature en ville, etc	AUBERVILLIERS	N	Habitat et cadre de vie	5 000	5 000	0	1 800	5 000	
Le regard du loup	LES FEMMES DANS LA VILLE	Action proposant d'interroger la place des femmes: oralité, écrits+restitution sous format théâtre	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	6 000	3 000		3 000	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Les allumeurs	Microcosme-trans-experience	Proposer à 3 groupes de femmes + un groupe constitué de 4 familles (environ 40 personnes) de participer au « workinprogress artistique et collaboratif des Allumeur.e.s, « Microcosme-Trans-Experience en partenariat avec plusieurs associations locales. Il s'agit d'un projet transdisciplinaire incluant installation plastique, vidéo et sonore, danse et poésie. Ce projet mobilise une co-construction des publics participants et des artistes des Allumeur.e.s	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	4 000		1 000	4 000	
Les artistes des couleurs et de la diversité	Rencontres intergénérationnelles dans les quartiers	Rencontres intergénérationnelles autour d'ateliers artistiques (Chant, dessin, danse, création de fresque), en lien avec l'association Ancrage et racine (immigrés du 3ème âge) et associations de jeunes d'Aubervilliers	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	3 000	0	2 000	3 000	
Les grandes personnes	Des rues des rêves phase 3	Suite du projet artistique participatif par une mobilisation d'un groupe intergénérationnel: ateliers d'écriture et de création graphique, puis réalisation d'un blog pour échanger les expériences	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	4 000		2 000	4 000	
Les laboratoires d'Aubervilliers	La Semeuse, plateforme pour une biodiversité urbaine	Améliorer le cadre de vie des habitants à travers un jardin en partage	AUBERVILLIERS	R	Habitat_et_cadre_de_vie	6 000	4 000	?	0	4 000	
LES PASSERAILES DE ROSA	Réseau Hope	Dispositif d'accompagnement individualisé de longue durée à destination de jeunes en difficultés âgés de 13 à 25 ans, afin de faciliter la réussite éducative et l'éducation, soutenir l'insertion et la formation professionnelle. Un système de parrainage sur le long terme: des stages pertinents et motivants, des ateliers éducatifs et culturels, le recensement et la mise en valeur des dispositifs existants, le développement d'une application numérique pour appuyer les familles, les jeunes, et les structures d'accompagnement	AUBERVILLIERS	R	Education	10 000	5 000	0	3 000	4 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Les petits débrouillards d'île de France	Mise en place du Science Tour, animations de proximité à caractère scientifiques et techniques pour les publics des quartiers prioritaires de la Ville d'Aubervilliers	Mise en place d'ateliers hors les murs (11 de 6h) de sensibilisation scientifique et écologique dans les quartiers prioritaires	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	8 000		1 000	8 000	
Les poussières	DEMULTIPLI	Projet participatif dans et hors les murs, sur la base de créations (sérigraphies, affiches, etc)+ restitution et valorisation lors d'un festival, reliures et affiches	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	5 000		1 000	3000€ (fia)	
Les poussières	Les lanternes	Ateliers participatifs de fabrication de lanternes, déambulation dans l'espace public: plus de 80 ateliers prévus en structure et en animations hors les murs+déambulation à l'automne avec l'ensemble des participants et les habitants de la ville	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	15 000	10 000	15 000	15 000	
Maison des jonglages	Les quartiers jonglés à Aubervilliers	Ateliers de pratique de jonglage, ateliers sur espaces publics: OMJA, MPT, Indans'cité, Aubervacances loisirs, animations de proximité	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 750	7 500		4 198	6 500	
Mémoires croisées	Aubervilliers : des regards et des témoignages pour demain	Mieux faire connaître l'histoire d'Aubervilliers via un travail partenarial avec les Archives municipales, des universitaires et des historiens. Recueillir des témoignages d'habitants de tous âges, de toutes origines, de toutes conditions sociales, partager autant les mémoires collectives qu'individuelles, faire dialoguer ces mémoires. Travail intergénérationnel permettant de recueillir le témoignage de personnes qui ne peuvent pas participer aux ateliers mais sont intéressés par la démarche.	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 080	4 000		1 520	0	
METROPOP	Grand Paris, du travail pour tous !? – Pour un développement express de l'emploi local et métropolitain	expérimentation visant à constituer un groupe de 15 à 20 jeunes majoritairement issus du quartier prioritaire des 4 chemins (Aubervilliers – Pantin). Le groupe va participer à 12 ateliers participatifs afin de porter un point de vue sur le projet du Grand Paris et son potentiel de développement économique au regard de leurs besoins et de ceux du territoire, en comparaison avec les ressources locales d'innovation et de création d'activité	AUBERVILLIERS	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	5 000		0	0	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
MOOV'N AKTION	Parcours danse hip hop tanz	Dans le cadre de la réalisation du festival DANSE HIPHOP TANZ à Aubervilliers temps de rencontres et de pratiques autour de la pratique artistique en danses hip hop: OMJA, Aubervacances Loisirs, etc	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 200	4 000		0	4 000	
OMJA	Action sportive de proximité	Développement d'activités sportives en direction des jeunes	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	10 000		14 800	10 000	
OMJA	Ateliers audiovisuels, artistiques et musicaux dans les maisons de jeunes et collèges	Ateliers artistiques de proximité en direction des jeunes: projet Génération Court, Ateliers musicaux (pratiques et rencontres de professionnels) et ateliers artistiques	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	15 000		41 000	15 000	
OMJA	Plan local de réussite scolaire	Soutien scolaire pendant l'année scolaire et les vacances (stages et séjours). Révisions examens, activités et sorties d'ouverture socioculturelle, liens parents+établissements scolaires	AUBERVILLIERS	R	Education	25 000	20 000		47 000	20 000	
Périscopes	Fantasmagoria 2	Sensibilisation des habitants aux transformations urbaines via des ateliers artistiques: recueil de témoignages, portraits, visites guidées	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	5 000		2 000	5 000	
Pierre Ducerf (Association franco-chinoise)	Accompagner les immigrés chinois dans leur intégration en France	Renforcement du dispositif de médiation existant en direction des habitants asiatiques+ ELF	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 500	8 500		2 000	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Praxinoscope	Mirabilia	Réouverture d'une Mirabilia (lieu d'accueil enfant-parent) dans la maison de la petite enfance: parentalité, épanouissement de l'enfant à travers l'art et la culture, etc	AUBERVILLIERS	N	Education	7 000	4 000		1 500	7 500	
Praxinoscope	Rêves de jardin	Au sein d'une crèche sur la dalle F. Faure: Création d'un jardin à vocation artistique et pédagogique. Restaurer des relations de voisinage avec les habitants de la tour voisine : prévention des jets par la fenêtre, renouer un lien avec les locataires Faire un vivre la convivialité au sein du quartier entre les usagers de la crèche, les habitants de la tour et les professionnels de la crèche	AUBERVILLIERS	R	Habitat_et_cadre_de_vie	3 000	3 000		500	7 500	
Régie de quartier Maladrerie Émile Dubois	La Fabrique du futur	Recréer du lien entre les salariés de la régie, les habitants et les jeunes du quartier à travers de nouveaux services et métiers en lien avec le numérique.	AUBERVILLIERS	N	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	39 860	10 000		0		
Rencontres chorégraphiques internationales de Seine Saint Denis	Piki piki	Ateliers artistiques de danse contemporaine en direction des Maison pour tous de la ville: pratiques artistiques, ateliers de lecture d'image, sorties culturelles, performance de danse	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	5 000		0	5 000	
Rires d'enfants	Sortir de l'isolement les habitants du quartier et les assistantes maternelles, activités d'éveil, goûter et repas conviviaux	Sortir de l'isolement les habitants du quartier et les assistantes maternelles, activités d'éveil, goûter et repas conviviaux, faire participer les habitants à la vie sociale et associative dans le quartier	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 500	3 500		2 350	3 500	
Théâtre de la commune	Sur un plateau	Le projet vise à favoriser l'inclusion sociale et professionnelle en permettant à un public en situation difficile de découvrir et s'approprier le théâtre de la Commune et les différents métiers que l'on y exerce. Cette proposition est aussi un outil dans la lutte contre l'illettrisme pour une population fortement marquée par l'insécurité linguistique à qui il sera proposé un accès facilité à une offre culturelle et l'utilisation permanente et accompagnée de l'expression orale et écrite	AUBERVILLIERS	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	3 000	0	0	3 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Une oasis dans la ville	Une oasis dans la ville	Développement d'un lieu d'échanges: jardins, ateliers cuisine, spectacles au sein de l'oasis, cours de Tai Chi Chuan...	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	20 000	20 000	0	4 000	20 000	
UPUPUP	104 BARBUS	Remobiliser les habitants sur les espaces en pied d'immeuble via un potager collectif	AUBERVILLIERS	R	Habitat_et_cadre_de_vie	15 000	8 000		0	8 000	
UTIT	Jeunesse citoyenne : insertion et communication	Action d'insertion socioprofessionnelle: accueil et permanence tous les samedis Action parole citoyenne et démocratie: plateforme d'expressions par divers supports (studio, radio, journal) Action activités culturelles: sorties et échanges culturelles	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 500	3 000	0	3 000	3 000	
Villa mais d'ici	Les mercredis de la villa- Un monde en fouille	Cycle d'ateliers artistiques le mercredi en direction des jeunes ne fréquentant pas les structures culturelles et/ou de loisirs, dans et hors les murs	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	10 000		900	10 000	
Villes des musiques du monde	Actions culturelles d'accompagnement des publics	Actions d'accompagnement culturel: Enfance: via Aubervacances loisirs Jeunesse: fabriques orchestrales en direction de la Villette et Paul Bert Publics migrants et femmes du quartier: en lien avec les MPT Actions intergénérationnelles	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	6 500		0	6 500	
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	Bien être et estime de soi	Dans le cadre des accompagnements effectués par les assistantes sociales référentes de parcours auprès des enfants du premier degré, il est apparu la nécessité de travailler : L'estime de soi, la qualité d'écoute et de prise de parole, l'implication dans une dynamique de groupe, ... la concentration Travail autour de la question de l'estime de soi afin de favoriser l'intégration de l'enfant dans un groupe et le soutenir dans les apprentissages: atelier théâtre, sorties culturelles, jeu de rôle	AUBERVILLIERS	R	Education	12 958	12 958		0	9 264	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	Enveloppes	Les familles sont orientées par les équipes éducatives des établissements scolaires pour des enfants qui présentent des signes de fragilités. Dans le cadre de la mise en place des parcours individualisés, les référents de parcours établissent un diagnostic de la situation de l'enfant en évaluant son état sanitaire et ses besoins. Par la suite, elles sont amenées à effectuer des orientations afin de tenter de remédier aux difficultés évaluées: santé et sports/loisirs	AUBERVILLIERS	R	Education	10 400	10 400		8 550	10 400	
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	INGENIERIE	Pilotage de la mise en œuvre technique et administrative du PRE au sein de la Caisse des écoles en cohérence avec les orientations du Conseil Consultatif ainsi que de préparer l'évaluation, le bilan du dispositif et des actions. Elle assure un bon fonctionnement du dispositif tant au niveau de l'équipe permanente que du partenariat extérieur. L'équipe est composée d'un chef de projet, d'une référente administrative, d'une secrétaire chargée de l'accueil et du secrétariat des référents de parcours, d'un agent chargé du suivi administratif FSE (à hauteur d'une journée par semaine)	AUBERVILLIERS	R	Education	310 950	307 070		59 958	298 007	
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	Lutte contre le décrochage scolaire	Durant ces temps d'accompagnements, les notions de "sanction" et "d'exclusion" sont travaillées avec le jeune et sa famille. Un travail de réflexion autour de son positionnement au sein du collège et de l'acte posé dans l'établissement est engagé, ceux-ci étant souvent le symptôme d'autres difficultés. Le dispositif de Persévérance Scolaire assure donc un rôle préventif auprès des élèves et des familles lors de la première exclusion afin d'éviter le processus de déscolarisation.	AUBERVILLIERS	R	Education	12 136	12 136		0	11 558	
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	RENFORCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Renforcer les acquis scolaires principalement en lecture, écriture et mathématiques, avec le soutien d'un enseignant (Favoriser l'appétence scolaire Remobiliser les enfants dans leur apprentissage) Renforcer l'autonomie des élèves Préparer l'entrée en sixième Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants Travailler le lien parent/école pour des enfants ayant des fragilités en complémentarité des dispositifs existants (Améliorer la relation école/parent) Développer le partenariat avec la maison de l'enfance	AUBERVILLIERS	R	Education	16 084	16 084		0	32 181	
Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	Soutien à la parentalité	Depuis sa création le PRE favorise les départs en Centre de Vacances des enfants accompagnés dans le cadre d'un parcours individualisé. Certaines familles expriment le souhait de partir dans le cadre d'un séjour en famille. Cependant, elles méconnaissent les structures et les associations qui proposent des séjours familiaux. De plus, plusieurs familles expriment leur impossibilité à se séparer de leurs enfants, souvent en lien avec des histoires familiales complexes. Aussi, il nous est apparu important de pouvoir répondre à la demande des familles et de les mettre en relation avec des structures qui organisent des séjours en famille, qui seront une étape vers un départ autonome de l'enfant et /ou de la famille. Ces séjours ont pour objectifs : Ecouter les besoins et les priorités des familles, renouer, redéfinir, consolider la relation parent/enfants, travailler sur l'autonomie des familles, vivre des moments privilégiés, de complicité parents/enfants	AUBERVILLIERS	R	Education	13 395	13 395		0	17 435	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	Animation de rue et réappropriation des espaces publics	Réappropriation par les habitants des espaces publics, Développement de manifestations dans l'espace public changement des usages de lieux souvent dégradés, sensibilisation au maintien de leur cadre de vie, participation des habitants à la vie locale. Développement des animations de proximité	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	15 000	13 000		35 500	10 000	
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	Équipe projets Politique de la ville	Financement de l'équipe projets Politique de la ville d'Aubervilliers	AUBERVILLIERS	R	Ingénierie	15 000	15 000		36 000	15 000	
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	Libérer du temps pour soi entre adultes, favoriser l'accès aux loisirs des enfants et s'impliquer dans la vie du quartier	Développement d'actions citoyennes et de loisirs en direction des enfants, ateliers pour adultes et développement d'actions extérieures à la structure	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	11 000	11 000		7 049	11 000	
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	lutte contre l'isolement et animation de la vie sociale	Développement d'activités et d'ateliers au sein de la MPT Albrecht en direction des habitants: Participation et co construction avec les habitants Promotion de la santé Actions en direction des femmes du quartier Actions de lien social et de vie du quartier	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	11 000	11 000		21 800	11 000	
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	Permanences d'accueil et d'orientation pour apprendre le français	Permanence hebdomadaire d'orientation pour apprendre le français	AUBERVILLIERS	R	Emploi Insertion et Développement économique	8 000	BOP104		2 500	8 000	
Mairie d'Aubervilliers, direction de la citoyenneté et développement local	Plan local de prévention et lutte contre les discriminations	Prévenir et lutter contre les discriminations via le plan local de prévention et de lutte contre les discriminations: Sensibilisation des habitants Développement de l'approche intégrée sur la non-discrimination Lutte contre les discriminations dans l'insertion et l'emploi	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	16 000	16 000		20 182	16 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Accès aux droits en santé pour les plus vulnérables au sein du Centre Municipal de santé	Quatre permanences d'accueil, d'information et d'orientation sont organisées au sein du CMS pour les patients sans couverture sociale ou ceux pouvant bénéficier d'une CMUc, AME ou ACS, orientés par l'accueil ou par les professionnels de santé ainsi que par le service social.	AUBERVILLIERS	R	Santé	8 000	ARS		33 358	5 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Améliorer la participation aux dépistages organisés des cancers en population vulnérable à Aubervilliers	Sensibilisation aux dépistages des cancers (sein et colorectal): démarche participative, actions de sensibilisation, rencontres, etc.	AUBERVILLIERS	R	Santé	5 500	5 500		23 270	5 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Changer de regard sur la santé mentale	Améliorer l'accès et le recours précoce et adapté aux soins psychiques: actions de proximité (mobilisation d'habitants, rencontre avec des professionnels), actions de sensibilisations, diffusion de documents supports (annuaire, communication ville, etc.)	AUBERVILLIERS	R	Santé	5 000	4 000		9 245	4 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Coordination de l'Atelier Santé Ville (ASV)	Ingénierie de projets, coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé	AUBERVILLIERS	R	Santé	35 000	35 000		22 456	35 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Fabrique de santé: accès aux droits de santé, aux soins et la prévention	Promouvoir la santé et le bien être des habitants du quartier du Marcreux en situation de grande vulnérabilité sociale.	AUBERVILLIERS	R	Santé	55 000	55 000		103 963	55 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Faciliter l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention des aubervilliersiens en situation précaire	Accompagnement des personnes en situation précaire vers leurs droits de santé: accès aux droits, bilans de santé en lien avec le CES de Bobigny, informations collectives et rencontres avec des professionnels	AUBERVILLIERS	R	Santé	7 000	5 000		22 420	5 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Favoriser le lien vers le soin des jeunes confrontés aux addictions	Actions d'informations en direction des jeunes sur les problématiques addictives: rencontres collectives, permanences d'une psychologue	AUBERVILLIERS	R	Santé	8 000	8 000		15 750	8 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Médiation chinoise	Faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes migrantes d'origine asiatique: médiation, traduction vers lieux de santé et actions de sensibilisation (lutte contre le SIDA, dépistage des cancers, etc.)	AUBERVILLIERS	R	Santé	3 000	3 000		24 820	3 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Prévention et promotion de la santé dans les quartiers: Escale santé	Développement d'actions de proximité sur la thématique santé via un bus: santé physique, mentale et environnementale, etc	AUBERVILLIERS	R	Santé	20 000	15 000		57 520	15 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Programme local nutrition santé (PLNS)	Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé contre les différences d'accès aux facteurs protecteurs du surpoids et de l'obésité	AUBERVILLIERS	R	Santé	5 000	5 000		24 892	5 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Promotion du bien être psychique du jeune enfant (0-3 ans)	Améliorer la capacité des parents à répondre aux besoins de santé en termes de santé positive de leurs enfants dans les quartiers Paul Bert et 4 Chemins.	AUBERVILLIERS	R	Santé	32 500	32 500		49 368	32 500	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Promouvoir la santé dans les quartiers nord	Mise en place d'actions de proximité de promotions de la santé dans les quartiers Nord de la ville d'Aubervilliers: permanences, mobilisation du réseau partenarial, sport-santé, etc.	AUBERVILLIERS	R	Santé	5 000	5 000		17 332	5 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Réduire les nuisances engendrées par certaines pratiques et activités humaines et agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants	Réduire les émissions de polluants (déchets dangereux, mécaniques sauvages...): sensibilisation des exploitants d'activités éco sur les risques de la pollution, prévenir les nuisances sur la mécaniques sauvages, accompagnement des publics, campagne de prévention	AUBERVILLIERS	R	Santé	4 000	4 000		16 900	4 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Sensibilisation liés aux toxicomanies et aux addictions	Sensibiliser et informer la population jeunes sur la thématique des toxicomanies et des addictions au sein du Point Ecoute Jeunes "Mozaique"	AUBERVILLIERS	R	Santé	5 000	5 000		31 400	5 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Sensibiliser les habitants aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone et agir sur la précarité énergétique dans l'habitat	Réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans le logement et agir sur les problématiques de précarité énergétique. Information, réalisation d'enquêtes environnementales, accompagnant des publics et habitants	AUBERVILLIERS	R	Santé	4 000	4 000		18 200	4 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de la Santé publique	Sport-Santé	Sport sur ordonnance: sur orientation de médecins, patients orientés vers les services de la ville et ses activités sportives et physiques (suivi, programme personnalisé...) Prévention primaire: développement d'APS de proximité en direction des publics les plus fragiles.	AUBERVILLIERS	R	Santé	4 000	4 000		35 940	4 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de l'Autonomie	Accompagnement et soutien des personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées et à leurs aidants familiaux	Préserver l'autonomie des publics âgées ou en situation de dépendance en prévenant les risques de dépendance par des actions individuelles ou collectives.	AUBERVILLIERS	R	Santé	9 000	8 000		25 692	6 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction de l'Autonomie	Actions intergénérationnelles d'accompagnement et de prévention à l'inclusion des personnes âgées et des adultes en situation de handicap	Permettre le lien entre les générations en favorisant l'échange, la participation et la transmission de savoirs: ateliers artistiques, culturelles, séjour intergénérationnel	AUBERVILLIERS	R	Santé	10 000	8 000		92 310	6 000	
Mairie d'Aubervilliers, Direction des sports	Ecole Municipale des Sports	Apporter un encadrement sportif auprès des jeunes éloignés des structures d'accueil	AUBERVILLIERS	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	10 000	5 000		63 500	5 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Mairie d'Aubervilliers, mission égalité femmes/hommes	Plan local Egalité femmes hommes à Aubervilliers	Lutter contre les inégalités femmes/hommes via la mise en place d'actions en direction des professionnels, des publics, d'une démarche intégrée: Accompagnement et formations en direction des professionnels de la petite enfance aux jeunes adultes. Création/animation d'un Observatoire du genre	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 500	16 500		23 066	16 500	
Mairie d'Aubervilliers, Service jeunesse	Actions citoyennes du CLJA autour du droit et devoir de(s) mémoire(s)	Développement d'actions du CLJA sur la thématique de la citoyenneté et de la mémoire: Commémorations locales et nationales Voyage en Pologne (travail sur la question du crime contre l'humanité) Restitution publique	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	10 000		83 990	10 000	
Mairie d'Aubervilliers, Service jeunesse	Aide aux projets des jeunes	Dispositif de soutien à la réalisation de projets personnels et professionnels pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans; Participation des jeunes à une journée citoyenne, et engagement vers le bénévolat.	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	12 000		62 000	12 000	
Mairie d'Aubervilliers, Service jeunesse	Forum jobs d'été et d'hiver 2018	Développement d'actions d'accompagnement professionnel en directions des jeunes+ forum jobs d'été et jobs d'hiver	AUBERVILLIERS	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	7 500		15 900	7 500	
Mairie d'Aubervilliers, Service jeunesse	Les rendez-vous des lundis du journalisme citoyen	Atelier de journalisme: maîtrise de la langue, rédaction et réalisation d'un journal	AUBERVILLIERS	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	7 500		53 845	7 500	
Mairie d'Aubervilliers, Service PAVIP	Education et sensibilisation à la citoyenneté et aux droits	Cycles d'intervention sur l'éducation et la sensibilisation à la citoyenneté et aux droits: En direction des 6-13 ans: exposition moi, jeune citoyen, et intervention de ASSFAM En direction des 13-18 ans: en lien avec l'OMJA, service jeunesse, centres sociaux en lien avec l'APCEJ)	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	7 020	3 000		6 000	7 000	
Mairie d'Aubervilliers, Service PAVIP	Permanences d'accès au droit au sein de la Maison de la Justice et du Droit d'Aubervilliers	Permanences d'accès au droit à la MJD: avocats du barreau de Seine-Saint-Denis, la LDH, Léo Lagrange, SOS Victimes 93	AUBERVILLIERS	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	20 000	18 000		66 293	18 000	

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CCAS de L'île-Saint-Denis	Garderie Ephémère	L'objectif de la garderie éphémère sera atteint par l'utilisation de ce temps par les parents à : - Dégager du temps pour effectuer des démarches dans les différents services et structures de l'insertion professionnelle et du champ social. - Mettre en place des actions en parallèle, de soutien à la parentalité en offrant du temps aux parents pour se recentrer sur eux - Faciliter la participation aux ateliers de la MIC et du service Mission Parentalité - permettre aux parents (et principalement aux mères) de trouver du temps pour soi : rdv médicaux, soins,...	L'île-Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	6 000	6 000				
Les routes du futur	Valorisation et estime de soi par la coiffure	Les ateliers seront composés d'action de coaching sur la valorisation et l'estime de soi mais également de mise en pratique par de la coiffure et des conseils d'esthétique et de soin. L'animation du salon et la prise en charge des prestations de coiffure et de coaching seront assurées par l'association Les Routes du Futur, à travers une coiffeuse certifiée et une coach en image.	L'île-Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	3 500				
LOOP Cie	La dynamique du théâtre pour l'emploi des plus fragiles	L'atelier se déroule par sessions de trois journées. A chaque session, suivant les besoins des participants, plusieurs axes peuvent être abordés : →l'estime de soi →la prise de parole en public et la gestion du stress →les problématiques liées à la santé : prendre soin de soi, l'accès aux droits et aux soins... Nous alternons les exercices et les temps de parole, et nous passons régulièrement d'un travail à la table à un travail dans l'espace.	L'île-Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	8 000	6 000	0			
MURALS	Mobilisation artistique et citoyenne	L'action sera répartie en 4 points : Mise en place d'une ludothèque au quartier Sud / Ateliers mensuels les samedis au stade Robert César / Co-organisation avec les associations locales d'événements de quartier / Terrasses d'été 2018. Ces quatre actions concourent à : fédérer différents publics autour d'actions conviviales autogérées, rendre accessibles à tous des outils de création et d'expression populaire, impliquer le public jeune en vue de la création d'un groupe de jeunes mixte et inter-quartier	L'île-Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000				
AFEV	Ateliers de l'imaginaire	Deux personnes en service civique de l'AFEV préparent et animent des séances hebdomadaires autour de l'univers de la lecture et de l'imaginaire. Cet atelier a lieu tous les mercredis de 14h à 16h, au sein des locaux de la Réussite Éducative. Il est à destination de l'ensemble des familles de L'île-Saint-Denis	L'île-Saint-Denis	R	Education	3 500	3 500				
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Accès aux droits	Ce projet privilégie la tenue de permanences d'accès aux droits au sein de la MIC, et s'adresse tout particulièrement aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits	L'île-Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	5 000	5 000				

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Happel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
SFMAD (Solidarité formation mobilisation accueil et développement)	Cheffes au féminin	L'action permet ainsi de répondre aux besoins de reconnaissance et d'acquisitions de savoirs et de compétences des habitants notamment dans le domaine de la restauration qui est un secteur en tension. L'action "Chef-fes au féminin" s'adapte ainsi aux besoins des personnes de très bas niveau de qualification (telles les personnes sortant d'ateliers sociolinguistiques) et leur permet de viser l'obtention de deux certificats de compétences reconnus nationalement et constitutifs du titre agent de restauration	L'île-Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	10 000	5 000				
ICI ! (Initiatives Construites Ilo-dionysiennes)	Maison en chantier	Ce travail se présente comme la quatrième étape d'une action à plus long terme, adaptée à la temporalité du projet de renouvellement urbain. Il s'agit d'une part, de rendre les habitants acteurs du projet de renouvellement urbain du quartier Sud et d'autre part de rendre visible l'expertise d'usage des habitants et le quartier « vécu » (celui de la vie quotidienne) aux acteurs du projet de renouvellement urbain. Pour sa réalisation, le projet développe une démarche de programmation active. Sa mise en place permet donc d'accueillir des activités et des envies habitantes, d'aider à leur structuration et de proposer des espaces à leur mesure, tout en les accompagnant à l'auto-réhabilitation. Cette démarche vise directement à alimenter la programmation urbaine de manière concrète dans le cadre du projet NPNRU. Elle se déroule au 2 quai de l'aéroport à L'île Saint-Denis	L'île-Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	25 000	18 500	5000			
PPV93	Médiation bus 237	Action quotidienne de médiation de proximité en direction des élèves du collège Sisley lors de la sortie principale des collégiens : aux abords de l'espace collège et dans le bus 237	L'île-Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	12 000	12 000				
Compagnons bâtisseurs Ile de France	DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE D'AGIR SUR SON LOGEMENT AU QUARTIER SUD DE L'ILE-ST-DENIS -	L'objectif du projet est de contribuer à développer une dynamique collective dans le Quartier Sud de L'île-St-Denis autour du mieux vivre chez soi, dans le cadre du NPNRU. Il s'agit d'évaluer la pertinence de l'installation d'un atelier d'auto-réhabilitation accompagnée en 2019, pour accompagner les habitants dans l'amélioration de leur habitat. Il fait suite à une demande de l'UTRU. L'objectif de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est d'accompagner des habitants à réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat, en leur proposant des outils, techniques et conseil, dans le cadre d'actions de solidarité.	L'île-Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	5 000	6000	6 500		
CCAS de L'île-Saint-Denis	Mission Parentalité : Trait d'union entre les parents et l'école	Accompagnement des parents :- à développer les compétences de parents pour mieux appréhender les codes de l'Ecole- à encourager la curiosité de leurs enfants par diverses sorties familiales- à partager des jeux et des activités avec leurs enfants à travers les Sorties en famille et l'apprentissage des parents au Vélo, à rechercher, comprendre et utiliser l'information et les ressources disponibles dans la ville à travers les Cafés météo conçus comme des temps de rencontres et d'échanges avec d'autres parents - à prendre du temps pour soi, en particulier pour les mères à travers des ateliers d'expression créative : à travers la peinture et autres techniques d'art plastique, créer des "oeuvres" qui seront exposées.- à mieux suivre l'assiduité de leur enfant grâce aux ateliers informatiques et au point informatique situé à l'accueil du service - à mieux comprendre la scolarité de leur enfants grâce à l'ASL mené avec le collège.	L'île-Saint-Denis	R	Education	5 600	5 600				

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CCAS de L'Île-Saint-Denis	ACTE	Accueil des collégiens temporairement exclus	L'île-Saint-Denis	R	Education	3 750	3 750				
Ville de L'Île-Saint-Denis	FIA	<p>Il s'agit de proposer un financement aux associations ou autres porteurs de projets qui ne peuvent prétendre aux autres types de subventions politique de la ville (contrat de ville notamment) par le biais d'un fonds d'initiative associative.</p> <p>Le fonds d'initiative associative (FIA) géré par la DCDL en concertation avec les services de l'État par le biais d'un comité de pilotage serait ensuite reversé aux porteurs de projets qui en ont fait la demande afin de leur permettre de mener à bien leurs projets.</p> <p>Le but de ce fonds étant de soutenir les projets des associations locales de proximité qui proposent des activités innovantes mais non finançables par d'autres dispositifs. Il a pour but également de faciliter et d'alléger les démarches administratives des porteurs en offrant un cadre plus souple.</p>	L'île-Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	15 000	15 000				
Ville de L'Île-Saint-Denis	Ingenierie	<p>Contribution au dispositif partenarial de la Politique de la Ville, en lien permanent avec l'Etat et l'ensemble des parties prenantes ; Pilotage de la mise en oeuvre des actions transversales définies collectivement, en mobilisant les acteurs</p> <p>Concernés ; Coordination et articulation avec le CLS NG et le PRE ; Accompagnement des porteurs dans l'appropriation de la méthodologie de projet;</p>	L'île-Saint-Denis	R	Ingénierie	20 000	20 000				
Ville de L'Île-Saint-Denis	Corazon al Sur	<p>Ce dispositif complet Corazon al Sur permet d'allier 3 fonctions phares de toute politique culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création : la compagnie Asphalté doit proposer des ateliers de pratique théâtrale envers des publics cibles, visant la convivialité entre les habitants, les débats, les échanges, mais surtout une pratique artistique amateur. - la diffusion : ces ateliers doivent permettre de se diriger vers la création de petites formes qui pourront être représentées dans des interstices du quartier (cours d'immeubles, halls, appartements, salle de quartiers, squares...). <p>Cette programmation semi-pro ou semi amateur se construira sur le terrain, pas par pas, en concertation avec les habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions culturelles : d'autres formes de représentations pourront avoir lieu au fil de la saison (autres formes artistiques : danse, cirque, marionnettes...) L'ambition est de faire découvrir les coulisses des spectacles. C'est-à-dire que la représentation est moins importante que la transmission des codes qui permettent de devenir un spectateur éclairé, ouvert L'avant et l'après spectacles seront particulièrement soignés. 	L'île-Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	9 000	6 000				

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
Ville de L'Île-Saint-Denis	Permanence d'écrivain public	Cette action consiste à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives à travers la rédaction, la réécriture et la correction de leurs courriers administratifs ou tous types de documents écrits. De nombreux domaines peuvent être abordés : problématiques liées aux logements, rédaction de CV, lettres de motivation, rédaction de dossiers retraites, MDPH ... Cet entretien avec un professionnel, est également le moyen de faire un rapide état des lieux des situations personnelles afin de pouvoir orienter les habitants vers d'autres professionnels en fonction de leurs situations (médiateur, assistante sociale, juriste, associations...). Selon les situations, l'écrivain public peut contacter les administrations concernées qui peuvent être : les tribunaux, la CAF, les caisses de retraites, le Trésor public, les assurances, les banques, etc.	L'Île-Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	5 000	5 000				
Ville de L'Île-Saint-Denis	Ateliers d'accompagnement à l'intégration et à la socialisation	Il s'agit d'ateliers encadrés par des intervenants bénévoles, habitants de L'Île-Saint-Denis, consistant à permettre aux participants (essentiellement un public d'origine étrangère et non-francophone) d'acquérir des compétences en communication, ce qui représente un vecteur essentiel de l'intégration sociale. Ces ateliers visent également à permettre au public de pouvoir, à travers l'apprentissage du français, prendre pleinement part à la société française et d'acquérir davantage d'autonomie en facilitant l'orientation dans leur vie professionnelle, personnelle et sociale. L'idée étant de répondre aux attentes du public et d'aller au delà des classiques cours de langue française	L'Île-Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 600	3 600				
Ville de L'Île-Saint-Denis	Projet bien-être et santé	Mise en place d'un groupe de paroles : Mise en place de rencontres thématiques prévention Santé / Bien-être : Mise en place d'un atelier de prévention ou de dépistage (Ces ateliers seront animés par des professionnels de la santé sur des thématiques choisies par les usagers et habitants (la surdité, dépistage de certains cancers). De plus, nous diffuserons également de l'information, comme par exemple sur « l'hygiène buccodentaire, les bilans de santé gratuits, les conduites addictives)	L'Île-Saint-Denis	R	Santé	6 000	6 000				
CCAS de L'Île-Saint-Denis	PRE - ingénierie et fonctionnement général		L'Île-Saint-Denis	R	Education		95 855				
CCAS de L'Île-Saint-Denis	PRE – enveloppes complémentaires		L'Île-Saint-Denis	R	Education		6 500				

ANNEXE 1 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION PLAINE COMMUNE

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté	Montant co-financements Plaine Commune	Villes	Rappel du montant CGET validé en 2017 (et avec baisse annoncée en 2018)	répartition par ville pour projets plusieurs villes
CCAS de L'Île-Saint-Denis	PRE – action Soutien à la parentalité		L'île-Saint-Denis	R	Education		12 350				
CCAS de L'Île-Saint-Denis	PRE – action Accompagnement à la scolarité		L'île-Saint-Denis	R	Education		25 330				
CCAS de L'Île-Saint-Denis	PRE – action Bien être		L'île-Saint-Denis	R	Education		14 500				
Société des Membres de la Légion d'honneur	BOURSES de la LEGION d'HONNEUR de la Seine-Saint-Denis au profit de jeunes méritants en situation personnelle difficile	Parrainage de jeunes (issus de CFA , « Ecoles de la 2ème Chance de la Seine-St-Denis », Associations de réinsertion professionnelle « les Ailes de la Ville », formations aux métiers de l'Aide à la Personne) par des parrains et marraines de la Légion d'honneur, sur un an. Attribution d'une bourse de 1 000 euros.	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	4 000	4 000		0	4000	

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
A Plaine vie	2018-Ateliers culturels et solidaires du GEM Entretemps-CDV-PLC-STD	Poursuite et développement du travail mené par le GEM Entretemps à travers 3 ateliers permettant aux gemmeurs de mobiliser leur potentiel artistique, de travailler ensemble et de se projeter dans la vie de la cité : atelier théâtre, atelier chorale et atelier repas solidaire le lundi midi au GEM.	Saint-Denis	R	Santé	5 000	5 000		1 000		1 000		
Accion Artistica	2018-Accompagnement scolaire à Allende-CDV-PLC-STD	Accompagnement global visant la réussite scolaire des enfants, en s'articulant avec un travail éducatif par le biais d'un art ou technique appelé « l'outil du détours », il s'agit notamment du théâtre, de l'informatique, de la littérature.	Saint-Denis	R	Education	13 789	10 000		2 500				2 500
	2018-Insertion professionnelle des femmes-CDV-PLC-STD	Remise à niveau des compétences en termes de maîtrise linguistique, des outils informatiques et internet / connaissance des structures de l'emploi et des méthodes de recherche d'emploi.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	40 700	40 700		4 500				4 500
	2018-Point info Allende-CDV-PLC-STD	Lieu d'accueil de proximité au sein de la Cité Allende ainsi qu'une action interquartiers : lieu d'informations, d'écoute et de médiation sociale, d'appui dans les démarches administratives et d'accompagnement. Il sera ouvert à tous les publics, de tout âge. L'accueil et l'accompagnement seront proposés d'une manière gratuite.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	11 478	6 000		500				500
ACSBE	2018-Améliorer l'accès aux droits, améliorer le recours aux soins et promouvoir la santé dans le quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France-CDV-PLC-STD	Dispositif d'accompagnement dans l'accès aux soins. Accompagnement individuels dans les démarches administratives. Activités collectives de promotion de la santé dans une logique de mobilisation des habitants et de valorisation de leurs savoirs. Musicothérapie. Comité habitants usagers citoyens et sa participation au projet global de l'association.	Saint-Denis	R	Santé	50 000	45 000		20 000		20 000		
AFEV	2018-AFEV Volontaires en résidence-CDV-PLC-STD	Il s'agit de donner la possibilité à un jeune qui a envie de s'engager dans une mission d'intérêt public d'agir « en résidence » au sein des établissements scolaires en complémentarité avec l'intervention des autres acteurs éducatifs.	Saint-Denis	R	Education	15 000	9 000		1 000				1 000
	2018-Accompagnement individuel-CDV-PLC-STD	L'AFEV propose l'intervention d'un étudiant bénévole qui accompagne un jeune dans une approche transversale, centrée sur ses difficultés et ses besoins, englobant et dépassant le cadre scolaire (problématiques de manque de motivation, de confiance en soi, d'ouverture culturelle, déficit d'autonomie...).	Saint-Denis	R	Education	9 000	5 000		0				
AKTUEL Force	La caravane chorégraphique des quartiers	Recueil de mémoire des habitant-e-s des quartiers populaires, chorégraphié et mise en scène, dans l'objectif de permettre l'expression des habitant-e-s sur leurs conditions de vie, les changements et transformations de leurs quartiers, de leur ville : création d'un spectacle chorégraphique avec des ateliers (40 séances par groupe) puis une restitution dans l'espace public.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	12 000	5 000		900		900		
Ambition	Le relais festival	Festival réunissant 3 lieux culturels de la ville de Saint-Denis : le cinéma l'Ecran, le théâtre Gérard Philippe et la librairie Folies d'Encre, et qui valorise la co-construction avec les habitants...	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	3 000		1700				1700
Appui	2018-Développement de l'activité "Cuisine mobile" engagée dans les espaces publics du quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France-CDV-PLC-STD	Poursuite du projet "cuisine de rue" à travers l'accompagnement à l'exploitation de l'activité avec l'ensemble de ses outils de production, la favorisation d'une démarche de coopération habitants-usagers, la gestion du lieu de production et l'utilisation de la cuisine mobile en partenariat avec Taf et Maffé et l'animation de la cuisine mobile afin de valoriser son identité culturelle culinaire.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	7 000	7 000		0				
APS / SWK Association pour la promotion de la langue et de la culture Soninke	2018-Médiation socioculturelle pour une meilleure intégration -CDV-PLC-STD	Médiation familiale et socioculturelle, parentalité, aider les usagers à mieux connaître leurs devoirs par une permanence quotidienne au siège et l'annexe de l'association. Les accompagner à chaque fois que c'est nécessaire aux administrations concerné	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	30 900	30 900		3 500				3 500
Artemis	2018-Ateliers de prévention du cyberharcèlement et des violences sexistes parmi les jeunes-CDV-PLC-STD	Ateliers de prévention ayant pour objet la sensibilisation aux enjeux et aux mécanismes des violences sexistes, apprendre les règles de respect de soi et des autres sur internet, acquérir des principes de précaution sur internet, connaître et pratiquer des outils de protection numérique	Saint-Denis	N	Education	9 000	0		0				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Artis Multimédia	2018-L'art de vivre en France -CDV-PLC-STD	Approche socioculturelle et didactique pour mieux vivre en France en phase avec la culture française, tout en respectant les cultures des primo-arrivants : cours de français et FLE, animés par des formateurs professionnels couplés avec des ateliers "art de vivre en France" menés par la Cie Parazar.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	27 500	15 000		2 500				2 500
	2018-Aide aux devoirs et soutien à la scolarité-CDV-PLC-STD	Ateliers (aide aux devoirs, révisions, explications des leçons non comprises, retour aux bases) proposé du lundi au vendredi sur les 3 antennes de l'association. Un temps est également laissé aux activités ludiques à visée éducative.	Saint-Denis	R	Education	11 500	7 000		2 500				2 500
	2018-Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire-CDV-PLC-STD	Ateliers scolaires proposés afin d'assurer la continuité scolaire et éducative des jeunes temporairement exclus : poursuite de la scolarité (sur la base d'un dossier contenant le travail pour la période préparé par les professeurs), activités novatrices et ludiques, ateliers autour de la citoyenneté et temps de réflexion et de remobilisation (groupes de paroles).	Saint-Denis	R	Education	12 500	9 000		1 500				1 500
	2018-Savoir faire et savoir être pour l'accès à l'emploi-CDV-PLC-STD	Action menée du lundi au vendredi de 10h à 13h, en entrées sorties permanentes, avec la possibilité pour chaque participant de suivre l'atelier jusqu'à la réalisation de son objectif professionnel (emploi ou formation qualifiante) : mise en avant des compétences personnelles et professionnelles, utilisation des outils multimédia pour accéder aux offres d'emploi, (ré) acquisition des techniques de recherches d'emploi, prospection et préparation à l'entretien d'embauche.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	14 000	8 000		500				500
Arts 93 Communique / Compagnie Eloguée	Hip-hop et Citoyenneté à St. Denis et l'Ile St. Denis	Création de passerelles entre Saint-Denis et l'Ile St. Denis, par le biais de rencontres artistiques sur la thématique du quartier en constante mutation : - cours de danse hip-hop hebdomadaires pour les publics de 3 ans à l'âge adulte au Complexe sportifs du Franc-Moisins, au Gymnase la Courtille, à l'école des arts Frida Kahlo à l'Ile Saint-Denis. - animation de stages découvertes (parents/enfants) et temps de rencontre pour tous, 1 fois par mois - Une sortie culturelle, par trimestre, co-organisée avec les établissements sociaux, culturels et associatifs - Deux spectacles de fin d'année, participation aux fêtes de quartiers - Hors les murs: Rencontre entre les jeunes (10/14 ans) de l'Ile Saint-Denis et Saint-Denis : 2 week-ends à Fondettes dans l'Indre et Loire, participations aux animations hors les murs de la compagnie	L'Ile-Saint-Denis Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	8 000	Montant total : 9 000 Ile-Saint-Denis : 1 000 Saint-Denis : 8 000	1500			1500	
ASAFI	2018-Action n°3 - Lien social, sorties familiales, vie de quartier -CDV-PLC-STD	Sorties familiales (sorties détente et découverte, sorties socioculturelles, rencontres conviviales et activités supports et citoyennes) et club couture (projets collectifs portés par les habitantes, temps conviviaux) en direction des habitants du quartier Joliot Curie à Saint-Denis	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		1 000				1 000
	2018-Action n°1 - CLAS/Médiation scolaire-CDV-PLC-STD	Accompagnement à la scolarité, 4 jours par semaine, s'articulant autour de 3 temps : travers d'expression pendant l'accueil des enfants, travail scolaire et activités périscolaires. Médiation école/familles : accueil des familles, lien avec l'école et les enseignants, animation de groupes de paroles et café des parents.	Saint-Denis	R	Education	36 265	36 000		8 500				8 500
Ass Ile de France Air Collège	Ecole ouverte aéronautique et spatiale	(Ecole ouverte aéronautique et spatiale) A destination de collégiens : initiation aux techniques de construction et de fabrication en aéronautique et spatial. Sensibilisation sur ces différents métiers du civil et du militaire. Préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique.	Epinay Pierrefitte Saint-Denis Villeteuse	R	Education	45 000	4 500	Montant total : 25 000 Epinay-sur-Seine : 15 000 Pierrefitte-sur-Seine : 3 500 Saint-Denis : 4 500	1 000	500			500
Association des Marocains en France (AMF)	2018-Pour une meilleure inclusion sociale des personnes vulnérables-CDV-PLC-STD	Atelier d'accompagnement à la parentalité, atelier d'accompagnement numérique, permanence d'écoute et d'accompagnement psychologique (violences faites aux femmes), permanence d'avocat pour accompagnement DALO, atelier d'accompagnement d'insertion professionnelle, festival des arts croisés et permanence d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social et juridique.	Saint-Denis	R	Tranquillite_publique_securite_et_prevention_de_la_delinquance	20 000	7 500		1 500				1 500
Association Le Lieu Mains d'œuvres	2018-Hoc Momento 2018-CDV-PLC-STD	Création d'une œuvre théâtrale collective à propos de l'histoire du quartier de la Plaine. La démarche consiste à aller à la rencontre des différentes structures sociales, sanitaires et culturelles pour entraîner des habitants du quartier dans la création.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000				1 000
	2018-J'irai cuisiner à Saint-Denis -CDV-PLC-STD	Création d'une expo photographique s'inspirant du quotidien des habitants du quartier Plaine et réalisation d'un banquet, coordonné par Yvan l'Oiseau, habitant de Saint-Denis et résident à Mains d'Œuvres.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000				1 000

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
	2018-Quartier Biodiversité-CDV-PLC-STD	Le projet vise à transformer le secteur Plaine/Landy/Bailly en quartier de la biodiversité en mettant en place un programme d'ateliers et rencontres conviviales autour de la biodiversité en ville, qui mettra en lien des projets d'initiatives citoyennes et habitantes (ruches, jardins partagés) avec les habitants éloignés des projets écologiques et les structures locales.	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 500	4 000		1 000				1 000
Association Objectif Emploi	Vers l'accompagnement	Aller à la rencontre des jeunes des quartiers qui expriment un besoin d'accompagnement socio-professionnel mais qui ne fréquentent pas ou plus les services d'Objectif Emploi : - permanences dans les quartiers, en fin de journée, environ 2 par mois - temps d'accompagnement partagés avec club de prévention ou services des villes - temps d'accueil libres hebdomadaires	Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	26 000	19 500	Montant total : 26 000 Pierrefitte-sur-Seine : 6 500 Saint-Denis : 19 500	1500				1500
	Accompagnement sur les recrutements, emploi formation et alternance	- accueil collectif permettant aux jeunes d'avoir des informations sur les types de contrats en alternance, puis de travailler leurs outils de recherche : 10 ateliers collectifs + informations collectives + accompagnement individuel en fonction des besoins - préparation aux tests de recrutements emploi ou formation, préparation pour oraux de concours, entretiens de motivation, recrutement d'un grand groupe : accueil collectif libre et entretiens individuel.	Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Développement_économique	27 800	20 850	Montant total : 27 800 Pierrefitte-sur-Seine : 6 950 Saint-Denis : 20 850	0				
Association Santé Mentale et Culture	2018-Accompagnement psychosocial des jeunes précarisés, en souffrance psychique au sein d'un internat d'excellence en collège et d'un lycée général et professionnel -CDV-PLC-STD	Mise en place d'ateliers de travail de Médiation Artistique Transculturelle et Thérapeutique (MATT) en direction de jeunes collégiens et lycéens de Saint-Denis (collège Lurçat et lycée Suger).	Saint-Denis	N	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	14 000	0		0				
Association Sauvegarde enfance et adolescence (ADSEA 93)	Aide parentale par l'accès au droit	Permanences juridiques bi mensuelles des Maison de Justice et du Droit des 3 villes + organisation de débats collectifs : - Permettre aux parents de mobiliser le droit (autorité parentale, divorce, mesures d'assistance éducative, etc.) - Permettre aux parents d'être en capacité d'anticiper des choix ou des décisions (en favorisant démarches de médiation ...) - Permettre à ces parents d'obtenir une information et des conseils fiables dans un cadre non jugeant et préservé	Aubervilliers Epinay Saint-Denis	R	Tranquillité_publique_sécurité_et_prévention_de_la_délinquance	24 000	5 000	Montant total : 11 500 Aubervilliers : 3 000 Epinay-sur-Seine : 3 500 Saint-Denis : 5 000	1500				1500
AVVEJ-Rencontre 93	2018-Histoires urbaines-CDV-PLC-STD	« Histoires Urbaines » est en filiation directe avec l'action intitulée « Ça Conte ». Un incontournable du Club des Parents et l'Atelier Scolaire qui est devenu une action transversale portée au sein du Pôle Intégration ouvert aux usagers de l'ensemble des services de l'établissement et à ceux des structures partenaires. Le format et l'évolution de l'action initiale se poursuit et se reconstruit avec le PHID au sein de plusieurs actions maillées par cette nouvelle organisation. « Histoires Urbaines » va donc en 2018 dans les mobilisations, mouvances des participants actuels et futurs s'articuler de la manière suivante : ateliers théâtre/conte/vidéo, temps de conversation, parcours de sensibilisation au droit commun, résidence théâtre/conte, temps d'échanges intergénérationnels et temps d'analyse des pratiques,	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	6 000		2 000				2 000
	2018-Studio traversée-CDV-PLC-STD	Parcours sur 2 ans destiné à initier les participants (publics éloignés des pratiques digitales) au numérique afin de les amener à passer de la place d'utilisateur à celle de concepteur : Le 1er volet a débuté par une phase test en septembre 2017 avec un groupe de jeunes déscolarisés. Le 2ème volet débutera en novembre 2018 avec certainement des ajustements mais dans une programmation et une organisation similaire. Les participants expérimentent différents domaines (ateliers de programmation numérique, la conception de sites, blog web ; la réalisation de jeux vidéo notamment serious game ou d'applications).	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	20 000		4 000				4 000
CANAL Association de Prévention Spécialisée	2018-Le collège de mon quartier...Le quartier dans mon collège-CDV-PLC-STD	Mise en place en lien avec les espaces jeunesse, les responsables des collèges et l'ACSBe, d'un travail en direction des jeunes les plus vulnérables à travers un accompagnement soutenu et personnalisé prenant en compte leurs situations dans une approche globale.	Saint-Denis	R	Education	5 800	3 000		0				
	2018-Nous et les autres-CDV-PLC-STD	Dans la perspective de Paris 2024, l'équipe éducative de Canal intervenant sur des territoires à proximité du Stade de France se fixe pour objectif pour l'année 2018 de développer un projet alliant la culture et le sport en partant à la découverte des régions de France et de leur histoire, et en assistant à des matches de football de ligue 1.	Saint-Denis	N	Education	12 000	3 000		0				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Chats des rues	2018-Gestion éthique des chats dans le quartier FMBA SDF-CDV-PLC-STD	Limiter la prolifération des chats errants, créer un réseau de nourriciers formés aux bonnes pratiques, pallier au nourrissage inadéquat en pied d'immeuble, créer des lieux dédiés au nourrissage afin de lutter contre la prolifération des rats.	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	TFPB		0				
Club Face Seine-Saint-Denis	2018-Clubwifilles-CDV-PLC-STD	Projet qui a pour objectif de sensibiliser les collégiennes aux opportunités offertes par le monde du numérique, par la création de clubs WiFilles. Ces clubs de 2h par mois (hors temps scolaire) sont animés par des référentes sortant du programme WiFilles, un coordonnateur bénévole, et un formateur bénévole : initiation aux sciences de l'informatique via des ateliers de formation en matière de programmation, conception de sites Web, vidéos	Saint-Denis	R	Education	5 000	5 000		1 000				1 000
Collectif Haguette	2018-Le passage en fête CDV-PLC-STD	Occupation, embellissement et animation de l'espace public au travers de la mise en place d'actions culturelles et artistiques au rythme des saisons : concerts, chorales, expositions temporaires en plaine air, spectacles, contes et lectures, projections de films et ateliers créatifs.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 500	4 500		500				500
Comme un poisson dans l'eau	2018-Accueil du matin Delauney Belleville Sémard-CDV-PLC-STD	Accueil du matin proposé avant l'ouverture de l'école à 8h20 au sein des 4 groupes scolaires du quartier Delaunay Belleville Sémard.	Saint-Denis	R	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	15 000	15 000		44 990			44 990	
Compagnie Jolie Môme	2018-Atelier d'initiation au théâtre pour adolescents avec découverte des métiers du spectacle-CDV-PLC-STD	Pratique artistique du théâtre proposée aux adolescents du quartier de la Plaine, sous forme de 35 ateliers hebdomadaires, le mercredi de 17h à 19h, et de stages ponctuels les weekends et vacances scolaires, en permettant notamment un parcours artistique et culturel complet, et une valorisation et pratique de la langue française.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		450		450		
	2018-L'égalité des femmes, à travers le football féminin et ses implications sociales. Actions autour de la création d'un spectacle, par la compagnie Jolie Môme-CDV-PLC-STD	Création d'un espace de partage, de réflexion, d'appropriation du droit à l'égalité des femmes autour de la prochaine création théâtrale de la compagnie.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	5 000		0				
Compagnie Sirènes	2018-Passerelles-CDV-PLC-STD	Proposition aux habitants et aux partenaires de travailler sur le lien et sur la possibilité de traverser le chemin pour vivre aussi de l'autre côté et avec l'autre : ateliers d'écriture orale, de théâtre et manipulation, de photographie, de costumes et tricot, événements et documentaires photo et vidéo.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000	9 000		1 500				1 500
Compagnie Terraquée	2018-Club Maths-CDV-PLC-STD	Création d'un club maths ludique, au sein duquel des ateliers scientifiques ludiques seront proposées à un public enfants/parents visant à faire découvrir les mathématiques sous un angle différent	Saint-Denis	N	Education	6 000	3 000		1 000				1 000
	2018-Maths en ville-CDV-PLC-STD	Festival autour des mathématiques à l'occasion de la Fête de la Science : conférence, spectacle, exposition, dédicace et rencontre avec un auteur, etc... en lien avec les autres actions portées par l'association.	Saint-Denis	R	Education	8 000	5 000		3 500	2 000			1 500
	2018-Mathéâtre-CDV-PLC-STD	Projet innovant s'attaquant à l'image des mathématiques auprès des jeunes et de leurs familles, à travers le jeu théâtral. Développement des ateliers parentalité testés en 2017, dans les quartiers Floréal Allende Mutuelle, Grand Centre-ville, Plaine et Cosmonautes.	Saint-Denis	R	Education	8 500	5 500		500				500
	2018-Maths et Poésie CDV-PLC-STD	Poursuite et développement de l'atelier de recherche et de création avec des jeunes lycéens dionysiens autour du travail du mathématicien et poète persan Omar Khayyam, qui visera à la réalisation d'un film "Looking for Khayyam", réalisé par les jeunes encadrés par une vidéaste professionnelle et l'équipe artistique de la compagnie.	Saint-Denis	R	Education	8 000	5 000		1 000				1 000
2018-Street Mamies-CDV-PLC-STD	Rendez-vous hebdomadaire les lundis de 14h à 17h, s'adressant aux personnes âgées mais ouvert à tous, pour former les habitants à différentes techniques : crochet et thermo collage de sac plastique, macramé de t-shirt, tissage de bouchons, etc... Les ateliers donnent lieu à des opérations artistiques collectives autour de la vie du quartier.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 500	4 000		500				500	

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Déchets d'arts	2018-Mundgawi-CDV-PLC-STD	Collectif réunissant des associations locales investies dans les questions de transition écologique et citoyenne, avec l'ambition de créer un espace expérimental concret permettant d'imaginer ensemble une ville résiliente, conviviale, généreuse et solidaire. Permanence tous les vendredis de 18 à 20h et activités (auto-réparation de vélo et d'objets du quotidien, jardinage urbain, construction d'outils de cuisson écologique, créations artistiques participatives). Un temps fort par trimestre est également prévu pour rassembler les acteurs du projet.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	14 000		4 300				4 300
	2018-Le transfo-CDV-PLC-STD	Espace dédié au réemploi-recyclage des déchets à destination des scolaires/accueils de loisirs/espaces jeunesse et des habitants du quartier : ouverture du local de la Plaine (jusqu'à présent destiné majoritairement à la recherche et création artistique) de manière permanente pour y développer des activités (collecte de matériaux, sensibilisation, accompagnement des habitants dans la réparation/transformation/création d'objets voués à être jetés).	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	5 000	3 000		1 500				1 500
Déclic	2018-Atelier musical, des ondes et du son-CDV-PLC-STD	L'action consiste à organiser des ateliers radio avec les habitants de la ville de Saint Denis et autres, de les initier aux techniques radio et de réaliser avec eux des débats, rencontres, interview, reportages.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	24 000	24 000		8 000				8 000
Destination 2055	2018-Le cœur augmenté-CDV-PLC-STD	Proposition d'activités artistiques au sein du quartier Pleyel Confluence : projet musical scénique au sein duquel les participants (adolescents valides ou en situation de handicap, adultes) seront intégrés en fonction de leurs aptitudes scéniques et vocales, et développement du projet à travers les Happy Sunday, journées festives et d'ateliers sous différentes formes réunissant les différents participants.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		2 000		2 000		
Espace solidaire	2018-Pour un quartier de vie citoyen et mobilisation contre les discriminations-CDV-PLC-STD	Développement et renforcement des ateliers d'alphabétisation pour les primo-arrivants, ateliers d'animation artistique et d'initiation à la peinture et à la calligraphie, ateliers de soutien à la scolarité, permanence hebdomadaire d'écrivain public et ciné-club au féminin.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	3 000		1 000				1 000
Etudes et chantiers Ile-de-France	Encourager la Vélonomie	Accompagnement durable et fréquent sur 4 quartiers visant à terme l'appropriation des actions par les habitants via la formation d'un collectif local : - 1 journée d'animation mensuelle sur l'accompagnement à la pratique du vélo : séance d'auto-réparation, cours de vélo adultes et enfants, balades - Favoriser l'appropriation du projet par les habitants : identification d'un groupe de personnes ressources, formation des bénévoles, soutien des actions initiées par les habitants (bourse au vélo...) - utiliser le projet comme support pour accompagner les transformations urbaines (diagnostics en pédalant, etc)	Epinay La Courneuve Saint-Denis Villetaneuse	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	3 500	Montant total : 14 000 La Courneuve : 3 500 Epinay-sur-Seine : 3 500 Saint-Denis : 3 500 Villetaneuse : 3 500	0				
Femmes du Franc-Moisin	2018-Action Globale et Plurielle -CDV-PLC-STD	L'Action Globale et Plurielle de l'Association des Femmes de Franc-Moisin a pour objectif d'utiliser et/ou de mettre en place, tous les supports qui favoriseront un parcours d'apprentissage du français et à la fois la maîtrise des codes socioculturels en France	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	60 000	60 000		13 500				13 500
Festival de Saint-Denis	2018-Année 2/2017-2019 : La musique classique comme langue universelle, à l'honneur des 50 ans du Festival de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Initiation à la musique classique à travers un parcours musical en lien avec le concert présenté au Festival de Saint-Denis, des générales ouvertes aux associations du territoire, des concerts quartier, des rencontres avec les artistes et des actions de sensibilisation.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000		25 000		25 000		
Franciade	2018-Valorisation des savoir-faire-CDV-PLC-STD	Ateliers collectifs de valorisation des savoir-faire artisanaux autour du patrimoine archéologique découverte des ethniques de céramique et des techniques traditionnelles pour la copie. Ateliers d'illustrations autour du thème "La vie dionysienne", Elaboration participative d'une cartographie des lieux préférés et emblématiques sélectionnés par les participants. Découverte du patrimoine archéologique, architectural et du patrimoine immatériel et artisanal. Restitution du travail mené dans une édition papier et blog.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		5 000		4 000		1 000
Génération Freedom Ride le Collectif	2018-Façades #6 Saint-Denis La Courtille-CDV-PLC-STD	Dans la continuité du projet mené en 2017, accent mis sur le thème du juste et égal partage de l'espace public entre les hommes et les femmes, avec une résidence au collège la Courtille (financement MICACO) et ateliers au sein de la Maison de quartier avec parents et usagers, en vue d'une restitution et de parcours d'oeuvres participatives dans l'espace public.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	7 000		3 000				3 000
	2018-Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende-CDV-PLC-STD	Ateliers d'expression en langue française : radio, médiathèque, vidéo, débats, animé par un diplômé en culture des civilisations.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	8 000		2 500				2 500

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Gidimaxa-Jikke	2018-Insertion et développement social des femmes quartier Allende-CDV-PLC-STD	Le projet vise à permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		1 000				1 000
	2018-Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende -CDV-PLC-STD	Soutien scolaire proposé 4 jours par semaine : temps d'aide au travail demandé par l'enseignant, et temps d'activités éducatives et culturelles.	Saint-Denis	R	Education	3 000	3 000		2 500				2 500
Gondwanart	2018-Nos histoires de villes -CDV-PLC-STD	Résidence de création, autour de l'écriture, de la préparation puis de la réalisation de trois films courts sur la ville de Saint-Denis	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		0				
Gongle	2018-Le terrain, le joueur, le consultant-CDV-PLC-STD	Démarche artistique sur deux années, visant à mobiliser les habitants, les usagers et salariés du quartier Pleyel pour se saisir collectivement des enjeux des grandes transformations à venir. La mise en œuvre du projet associe les compétences du quartier et s'inscrit dans la vie locale en s'appuyant sur les structures de proximité, et en se coordonnant avec les acteurs du quartiers, les habitants et les salariés.	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	6 000	0		0				
Groupe Human's Devlp	2018-Aide aux devoirs-Soutien scolaire-CDV-PLC-STD	Aide aux devoirs et soutien scolaire.	Saint-Denis	N	Education	3 000	0		0				
ICAR	2018-Accompagnement éducatif, sportif et culturel année scolaire 2017/2018-CDV-PLC-STD	Le projet « accompagnement scolaire et sportif » se subdivise en trois volets : 1. L'accompagnement scolaire et éducatif 2. L'accompagnement sportif 3. L'accompagnement socio-culturel, à destination des enfants et parents du quartier de la Plaine.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	13 341	3 000		2 550	1 550			1 000
IDSC	2018-Apprentissage linguistique et autonomie (Formation sur les savoirs et connaissances de base)-CDV-PLC-STD	Le projet vise à permettre de lever les handicaps de la langue orale, de l'expression écrite comme facteur privilégié de communication, vecteur d'intégration ; être capable de lire et de comprendre un texte simple ; pouvoir mieux se repérer dans l'environnement social, économique et culturel ; amorcer une dynamique.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	14 000	8 000		1 000				1 000
Indigènes films	2018-Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier-CDV-PLC-STD	Travail mené en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	5 000		1 000				1 000
Institut vivre avec les animaux	2018-Saint-Denis à poils et à plumes-CDV-PLC-STD	Séminaire, villages équestre, spectacles équestres, exposition, rencontre débat permettant d'amener des connaissances et ouvrir des réflexions sur le rapport homme-animal et permettre de réer de nouveaux liens entre éducation, langage et insertion	Saint-Denis	N	Education	5 000	0		0				
Judo Club Franc Moisin	2018 - Développement et pérennité de l'association au travers de valeurs citoyennes, ouverture au plus grand nombre - PLC -CDV -STD	Cours 3 fois par semaine avec 4 cours répartis sur ces 3 jours, afin de former des jeunes judokas filles et garçons et montrer aux jeunes que le judo est une école de la vie. Déplacements pour les compétitions et manifestations organisées avec les familles.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 490	4 000		3 900		3 900		
La communauté inavouable	2018-Ateliers récits de vie 2018-2020-CDV-PLC-STD	Atelier proposant aux habitants du quartier Sémard et du foyer ADEF une pratique de l'écriture et du jeu théâtral, autour de son récit de vie et de celle de sa famille, réel ou imaginaire, avec représentation dans chaque lieu.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	15 000		2 500				2 500
La louve aimantée	2018-Les effrontées #2-CDV-PLC-STD	Projet artistique et pédagogique associant cinéma et théâtre en direction des adolescents et de leurs parents, autour des questions de la relation de l'individu au groupe, des lois et de la démocratie.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	16 500	8 000		0				
La maison de la cosmétique	Animations et vie sociale des quartiers	Des activités ludiques autour de la sensibilisation à l'écologie par le biais du bien-être et de l'alimentation au naturel : ateliers cosmétiques (fabriquer un éodorant, une base lavante...), ateliers entretien de la maison (bougie, lessive...), ateliers alimentation-nutrition (recettes aux extraits aromatiques), conférences (décryptage d'étiquettes, bons gestes...)	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 940	FIA		0				
La maison des femmes de Saint-Denis	2018-Promouvoir la santé et l'autonomie des adolescents par l'éducation à la santé sexuelle dans les lycées et collèges-CDV-PLC-STD	Organisation d'interventions scolaires, formation d'éducateurs et d'animateurs jeunesse, mise en place de permanences (accueils collectifs jeunes) le mercredi après-midi à la Maison des femmes.	Saint-Denis	R	Santé	15 000	15 000		0				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
La voix des Roms	2018-Projet d'éducation Yag Bari -CDV-PLC-STD	Favoriser l'intégration d'enfants et de jeunes appartenant à des groupes vulnérables (résidents en bidonvilles, squats et hôtels sociaux) par la pratique du sport et l'accès à l'offre socioculturelle locale, Lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement de l'intégration socioprofessionnelle, prévention de la délinquance et de la violence, renforcement de la sécurité des enfants et des jeunes, lutte contre le rascisme et la xénophobie	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	12 000		2 000				2 000
L'avant -courrier	2018-Au cœur de la ville-CDV-PLC-STD	Poursuite du projet participatif autour de l'espace public et de l'habitat : organisation d'ateliers participatifs réguliers avec différents publics (balades urbaines, artistiques, ateliers d'illustrations, récolte de récits, de photos, etc...), conception et édition de deux livres collectifs participatifs et weekend ludique et festif sur l'espace public.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	7 000	7 000		1 500		500		1 000
Le 6b	2018-Pratiques culturelles au 6b -CDV-PLC-STD	Développement de l'offre culturelle de loisirs sur le quartier Pleyel/Confluence afin de favoriser le croisement des publics et de contribuer activement au rayonnement culturel de Saint-Denis : initiations artistiques, stages d'apprentissage, visites.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	8 000		3 000		3 000		
Le Barça de Saint-Denis	2018-Du foot partout pour toutes-CDV-PLC-STD	Epanouissement des jeunes filles à travers le sport et la découverte d'une nouvelle discipline : mise en place de deux entraînements de futsal, à raison de deux entraînements par semaine par catégorie d'âge au sein de gymnases de la ville pour 4 catégories d'âges, compétitions un weekend sur deux. Pour la cohésion des groupes, des moments conviviaux extra sportifs seront mis en place tout au long de l'année.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		500		500		
	2018-Académie Futsal -CDV-PLC-STD	Mise en place d'un entraînement de futsal à destination des enfants, à raison de deux entraînements par semaine par catégorie d'âge au sein de gymnases de la ville pour 4 catégories d'âges, et matchs de championnat dans toute l'Ile-de-France. Pour la cohésion des groupes, des moments conviviaux extra sportifs seront mis en place tout au long de l'année.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	3 000		500		500		
Les Allumeurs	DUKREBEN	Ateliers-rencontre organisés dans les campements Roms et avec les habitants du secteur pour faire se rencontrer des mondes qui en ont rarement l'occasion, reconstituer des témoignages de ces familles en retraçant leurs histoires collectives et individuelles et questionner les stéréotypes liés à la culture rom : - Un atelier-rencontre par semaine pendant 5 mois en soirée ou le samedi : séances de discussions, ateliers d'écriture, tournage photo et/ou vidéo / audio de témoignages, recherches documentaires théâtre... - Rencontre mensuelle avec les habitants, les participants au projet roms, les associations impliquées, les établissements scolaires dans le but d'une sensibilisation à travers échanges, dialogue et réflexion pour co-construire la restitution de projet tous ensemble.	Aubervilliers Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000	Montant total : 9 000 Aubervilliers : 4 000 Saint-Denis : 5 000	1000				1000
Les enfants du jeu	2018-Ludothèque et Ludomobile, du jeu au jouer, partout à tout âge-CDV-PLC-STD	promotion du jeu en tant qu'activité favorisant l'épanouissement affectif, intellectuel et social	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	46 000	46 000		30 000			30 000	
Les musiques de la boulangère	Elle s'écoule	Le projet consiste à proposer à des jeunes de collège, de lycées et de conservatoires d'entrer dans un dispositif de création artistique en coopération étroite avec des musiciens professionnels de leur choix, autour de la thématique du « désir », et de créer une œuvre musicale finale qui sera donnée en juin 2018 à la MSH-Paris Nord à Saint Denis. Il s'agit d'un projet d'écriture artistique partagée Le dispositif est destiné à se déployer vers un public plus large, avec la constitution d'un grand chœur composé d'habitants de Plaine Commune. programme conséquent d'ateliers artistiques dans ce collège Jean-Lurçat de Saint-Denis ainsi qu'au Lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers, dans le but d'écrire une œuvre musicale « Elle s'écoule », sur ce thème du désir. A ces ateliers s'ajoutent des visites extérieures (Archives Nationales, MSH Paris Nord, Philharmonie...) et des répétitions en amont des concerts. Une collaboration est à l'œuvre avec le lycée Jacques-Feyder d'Epinay-sur-Seine au bénéfice de jeunes inscrits en BTS Tourisme (accompagnement du public lors de la manifestation finale).	Aubervilliers Epinay Saint-Denis (Pierrefitte)	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	7 000	Montant total : 11 000 Aubervilliers : 4 000 Saint-Denis : 7 000	7500		7500		

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Les petits débrouillards d'île de France	2018-Club Université Paris8 sur le thème du vivre-ensemble et animations scientifiques de préservation de la biodiversité dans le quartiers Pierre Sépard -CDV-PLC-STD	Projet proposant plusieurs volets d'actions : rendez-vous jardins (6 demi-journées d'animation), soutien au développement d'animation de proximité avec la mise en place du camion Science Tour, 10 séances en lien avec l'Université Paris 8 sur le thème de l'interculturalité et du vivre-ensemble.	Saint-Denis	N	Education	7 050	6 000		800				800
Les planches courbes	2018-Chapiteau Rajganawak, outil de partage et de cohésion sociale en lien étroit avec les habitants-CDV-PLC-STD	Chapiteau installé sur l'espace public : lieu de développement des initiatives et manifestations culturelles en direction des publics éloignés des pratiques artistiques et sportives : ateliers de boxe féminine et de cirque à destination de publics variés, mise à disposition pour ateliers de boxe, yoga et chorale. Une à deux fois par mois, co-construction de manifestations culturelles avec des artistes, habitants et associations.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	11 000	11 000		2 300		2 300		
	2018-Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène-CDV-PLC-STD	Mise en place d'un atelier d'écriture 3h par semaine pendant un an, encadrés par deux professionnels et ayant pour thématique la diversité des regards sur la ville de Saint-Denis. Les encadrants accompagneront chaque participant dans le développement de leur créativité, les guidant dans l'exploration de la langue française et dans la création de slam, rap, poésies. Ces ateliers sont conçus comme des espaces temps non seulement pour apprendre des techniques et découvrir une pratique artistique, mais aussi discuter et comprendre son histoire, son environnement et son rapport à la ville. L'écriture se veut ici le médium d'un nouveau regard sur notre ville insufflé par ses habitants, pour le partager et échanger, tisser des liens autour du commun. Des portraits de ceux qui nourrissent la vivacité et la particularité de la ville pourront être travaillés par les participants.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		1 000				1 000
Made in Plaine	2018-Réussir son brevet-CDV-PLC-STD	Coordination d'un projet d'accompagnement à la scolarité, en partenariat avec l'Espace Jeunesse Plaine et le collège Iqbal Masih, pour les élèves de 3ème dans le cadre de la préparation au brevet des collèges. L'action s'organise autour de plusieurs matières du brevet, à raison de 2 séances par semaine. Des sessions de brevet blanc sont organisées pendant les vacances scolaires, ainsi que des sorties culturelles.	Saint-Denis	R	Education	8 000	3 000		9 480	9 480			
	2018-Réussir son bac-CDV-PLC-STD	Mise en place d'un cadre propice avec des intervenants qualifiés pour un accompagnement scolaire, tous les samedis, en soirée et lors des vacances scolaires. Aide à la recherche de stage et accompagnement sur l'orientation.	Saint-Denis	R	Education	6 000	4 000		1 000				1 000
	2018-Réussir son orientation - L'orientation par le partage d'expériences-CDV-PLC-STD	Organisation de 6 forums-débats/rencontres (3 postcollège et 3 postlycée) sur le thème de l'orientation scolaire, mettant en lien élèves, étudiants et professeurs permettant de partager les expériences sur le thème de l'orientation	Saint-Denis	N	Education	6 000	3 000		0				
	2018-Accompagnement à la scolarité - Viens faire tes devoirs-CDV-PLC-STD	Prévention du décrochage scolaire en accompagnant les jeunes volontaires dans le cadre de l'aide aux devoirs et aux leçons sur un temps extra-scolaire	Saint-Denis	N	Education	10 000	0		0				
	2018-Weekend de révision CDV-PLC-STD	Organisation de 5 week-ends ou courts séjours, de révision pour les jeunes préparant un examen de fin d'année, et de remobilisation des jeunes sur leur parcours scolaire.	Saint-Denis	N	Education	25 000	0		0				
Mairie de Saint-Denis - Cabinet du Maire	2018-Projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage colonial à destination des scolaires et des jeunes : des affiches contre l'esclavage-CDV-PLC-STD	Projet global développé par la délégation Mémoires de la Ville de Saint-Denis (ateliers de partage des mémoires multiples de l'esclavage colonial, pour une classe de Terminale, voyage d'étude au Mémorial ACTe en Guadeloupe), dont une partie - restitution dans le cadre des commémorations des 170 ans des abolitions de l'esclavage - sera menée en lien avec les habitants de la Ville.	Saint-Denis	N	Education	15 000	10 000		0				
	Projet 1 : Ingénierie et fonctionnement du PRE	Ingénierie et fonctionnement du PRE : équipe de référentes, psychologue, gestionnaire administrative et financière et coordonnateur du dispositif permettant la mise en place d'accompagnement individualisé de l'enfant et de sa famille dans le but de lever les freins à la réussite éducative.	Saint-Denis	R	Education	269 880	269 880		67470				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Mairie de Saint-Denis - Caisse des Ecoles	Projet 2 : Enveloppes financées dans le cadre du PRE : Santé et Sport-culture-loisirs	Utilisée dans le cadre d'un parcours et de façon ponctuelle lorsque le droit commun n'est pas mobilisable, cette enveloppe est destinée à la mise en place d'actions dans le cadre de la santé, des loisirs et de la culture qui apparaissent nécessaires pour la réussite éducative des enfants inscrits dans le cadre d'un accompagnement individualisé.	Saint-Denis	R	Education	11 160	11 160		2790				
	Projet 3 : Action(s) Accompagnement à la scolarité : AFEV et Ateliers de la réussite	Action d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants repérés en fragilité scolaire, cette action intègre deux volets : - AFEV : intervention d'animateurs sans le cadre d'un suivi scolaire individualisé - Des projets pour apprendre (ex Ateliers de la réussite) accueil d'un groupe d'enfants à besoins spécifique dans le cadre d'un emploi du temps aménagé pour travailler à la remobilisation scolaire.	Saint-Denis	R	Education	54 600	54 600		13650				
	Projet 4 : Metisco : Soutien à la parentalité et médiations interculturelles	Action de médiation familiale et interculturelle permettant de diminuer le clivage entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil afin d'instaurer une communication saine et apaisée nécessaire au bien être de l'enfant. Cette médiation interculturelle a pour objectif de permettre aux familles et aux équipes enseignantes de lever les incompréhensions dû à une méconnaissance des attentes de l'école du fait de cultures différentes.	Saint-Denis	R	Education	9 600	9 600		2400				
	Projet 5 : Actions visant le développement du bien-être et de l'estime de soi : action psychomotricité préventive et action concentration mémorisation	Actions visant à prévenir le décrochage scolaire par : - action de psychomotricité ; médiations psychomotrices effectuées par un psychomotricien dans le cadre d'intervention d'une heure hebdomadaire - action de concentration mémorisation : aider les enfants au développement de la gestion comportementale et de l'attitude mentale c'est-à-dire de travailler sur les attitudes favorables aux apprentissages, la capacité de concentration et la faculté à mémoriser. - action de coaching scolaire : comprendre et travailler avec l'enfant/jeune et avec les parents, sur le parcours scolaire, identifier le point de rupture et travailler à la revalorisation de l'estime de soi. Cette action vise à amener l'enfant/jeune à prendre conscience des changements nécessaires dont il a la responsabilité.	Saint-Denis	R	Education	22 240	22 240		5560				
	2018-Parenthèse-CDV-PLC-STD	Dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus des établissements Courtille, Barbusse, Lurçat et Garcia Lorca.	Saint-Denis	R	Education	7 000	7 000		13 300				
Mairie de Saint-Denis - Direction de la Tranquillité Publique	2018-Accès aux droits au sein de la MJD-CDV-PLC-STD	Faciliter l'accès au droit aux habitants et permettre la défense des victimes et des personnes par la mise en place de permanences spécialisées et gratuites dans les domaines suivants : aides aux victimes, affaires familiales, consommation, logement, avocats.	Saint-Denis	R	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	26 100	26 100		56 020				
Mairie de Saint-Denis - Direction des Solidarités et du Développement Social	2018-Une permanence bas seuil au plus près des besoins des habitants-CDV-PLC-STD	Réaliser une étude-action portant sur une réponse bas seuil permettant l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante, en relayant, facilitant la compréhension, en complétant l'offre de services de ses partenaires et en proposant des services de type généralistes, Création d'un collectif de professionnels du quartier dédié à la mise en place et au suivi de cette permanence	Saint-Denis	N	Habitat_et_cadre_de_vie	8 000	8 000		7 600				
Mairie de Saint-Denis - Direction Jeunesse	2018-Festoch'in the garden CDV-PLC-STD	Festival musical de valorisation des talents dionysiens et d'échanges autour des arts et de la culture : animation de 3 espaces publics, avec la participation des hauts savoyards ayant accueilli l'édition 2016.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	19 000	7 000		19 817				
	2018-Le sport et la culture supports pour la formation à la citoyenneté CDV-PLC-STD	Mise en place d'un projet commun d'animation globale en direction des jeunes du quartier Franc Moisin s'articulant autour des axes suivants : loisirs au quotidien, lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, l'accès à la culture, l'orientation et l'insertion et la prévention des conduites à risque.	Saint-Denis	N	Education	40 000	5 000		4 000				
	2018-Egalité garçons/filles - Fais pas genre-CDV-PLC-STD	Ateliers de sensibilisation sur les inégalités de genre et discriminations sexistes : ateliers débat, rencontres, actions sportives mixtes.	Saint-Denis	N	Education	10 000	5 000		15 000				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
	2018-Responsabilité et éducation à la citoyenneté CDV-PLC-STD	Sensibilisation à la justice et au droit : en stimulant la réflexion et l'échange, ce projet vise à accompagner les publics vers des comportements citoyens propices à la vie en collectivité. Mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté, visites de structures (Palais de Justice de Paris, TGI de Bobigny, Assemblée Nationale, Commissariat de Saint-Denis), jeux de rôles.	Saint-Denis	N	Tranquillité publique_sécurité_et prévention_de_la_délinquance	8 000	5 000		10 000				
Mairie de Saint-Denis - Direction Santé	2018-Promouvoir l'accès à la prévention, au dépistage et à la prise en charge des femmes éloignées de la santé-CDV-PLC-STD	Développement d'une approche globale de la santé des femmes à chaque période de leur vie : promotion du suivi gynécologique régulier, facilitation de l'accès au dépistage et à la prise en charge, inscription de ces actions dans les quartiers. Faciliter l'accès au frottis pour les femmes éloignées de la santé. Favoriser la participation des habitants à l'élaboration de ces projets.	Saint-Denis	R	Santé	4 000	4 000		14 333				
	2018-Pérenniser les actions de prévention et de dépistage bucco-dentaire des enfants de 0 à 6 ans de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Projet de réduction des inégalités de santé bucco-dentaire en renforçant les actions de prévention primaire (information, sensibilisation, accompagnement) et dépistage bucco-dentaire des enfants de 4 ans en milieu scolaire.	Saint-Denis	R	Santé	5 000	ARS		58 647				
	2018-Pass de Ville dans les 4 CMS-CDV-PLC-STD	Il s'agit de répondre aux besoins des personnes qui n'ont pas de droits ouverts ou qui sont en rupture de droits mais qui nécessitent des soins : consultation médicale prise en charge par ce dispositif + permanence d'ouverture de droit santé + accès sans avance de frais aux médicaments de base, aux examens de laboratoire et en radiologie jusqu'à l'ouverture des droits	Saint-Denis	R	Santé	20 000	20 000		80 500				
	2018-Nutrimobile : programme itinérant d'éducation à la santé nutritionnelle-CDV-PLC-STD	Programme itinérant d'éducation nutritionnelle posant un contenu pédagogique aux élèves de CE2 scolarisés à Saint-Denis. intervention dans les 33 écoles d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, éducateur sportif, infirmière scolaire, enseignant, parent accompagnant) et lors d'évènements organisés par la Ville.	Saint-Denis	R	Santé	8 500	8 500		20 390				
	2018-Consolider l'offre de soins pour les habitants de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Le projet vise à faciliter le parcours des demandes d'installation (ou autre) des professionnels du soin, assurer la veille de la situation démographique médicale à l'échelle infra-communales et des pratiques, promouvoir le territoire de Saint-Denis auprès des professionnels de santé et étudiants.	Saint-Denis	R	Santé	3 000	3 000		23 900				
	2018-Coordination de la démarche ASV-CDV-PLC-STD	Pilotage de la démarche d'Atelier Santé Ville et pour 2018, inscription du Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-Denis dans cette démarche. La coordination a en particulier pour objectifs la mobilisation des partenaires, la supervision des actions de santé publique mises en place et leur inscription dans une vision globale de la santé, la participation des habitants et la cohérence des actions avec le CLS.	Saint-Denis	R	Santé	27 000	27 000		45 971				
	2018-Apprendre à gérer le stress et développer des relations apaisées dans les 3 quartiers-CDV-PLC-STD	Mise en place au sein de 3 collèges de la ville d'une sensibilisation des élèves autour de la discrimination, d'un espace de paroles avec une psychologue et d'ateliers de sophrologie. Ateliers proposés également aux adultes afin qu'ils s'approprient les outils.	Saint-Denis	R	Santé	5 760	5 000		2 757				
	Mairie de Saint-Denis - Direction Vie des quartiers	2018-FIA-CDV-PLC-STD	Fonds destinés à soutenir les initiatives locales d'associations dans les quartiers prioritaires.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	28 000	28 000		7 000			
2018-Parcours linguistiques des maisons de quartier-CDV-PLC-STD		Les parcours proposés ont pour objectif, à la fois l'apprentissage de compétences administratives et sociales, permettant bénéficiaires de développer leur autonomie dans des actes relevant des sphères institutionnelles ou quotidiennes, et à la fois un travail particulier sur les sphères sociales et culturelles, leur permettant d'élargir leurs pratiques socioculturelles non plus à l'échelle du quartier mais de la ville.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	34 600	30 000		45 571				
2018-Actions et médiation culturelles des maisons de quartier-CDV-PLC-STD		Regroupement de différents types d'actions culturelles portées par l'ensemble des maisons de quartier et conçues comme complémentaires (programmation de proximité et dans l'espace public/actions de médiation/sorties culturelles/pratiques artistiques et culturelles).	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	50 500	45 000		59 030				
2018-Accompagnement à la scolarité (Education et accès aux savoirs de base) PLC-CDV-STD		Accompagnement d'un processus d'éducation et d'apprentissage complémentaire aux sphères familiale et scolaire, notamment en soutenant les familles dans le développement et l'évolution de leurs enfants, et en lien avec l'Education Nationale.	Saint-Denis	R	Education	13 000	13 000		25 949				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
	2018-Actions de soutien à la parentalité CDV-PLC-STD	Espaces d'échanges et de soutien à la parentalité : Café des parents au sein des Maisons de quartier R. Rolland, Sémard, Plaine, Floréal et Franc Moisin. Lieu d'accueil parents enfants (LAEP) dans les Maisons de quartier Floréal et Sémard. Ateliers parents enfants dans les Maisons de quartier R. Rolland, Sémard et Franc Moisin.	Saint-Denis	R	Education	12 000	12 000		20 131				
	2018-MOUS-CDV-PLC-STD	MOUS Contrat de Ville	Saint-Denis	R	Ingénierie	48 000	48 000		200 000				
Mairie de Saint-Denis - Mission Droits des femmes	2018-Egalité filles/garçons et femmes/hommes : lutte contre les discriminations-CDV-PLC-STD	Mise en place d'actions spécifiques sous forme d'ateliers d'écriture, de création, de rencontres, de théâtre forum et séances de cinéma/débat pour sensibiliser les professionnels, jeunes enfants, pré-adolescents et adultes sur les questions d'inégalités de genre et de discriminations sexistes.	Saint-Denis	R	Education	10 300	10 000		10 300				
Maison de la santé	2018-Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins-CDV-PLC-STD	Favoriser l'échange, la concertation et le travail en réseau entre professionnels des secteurs sanitaires et social de Saint-Denis, à travers 1/ l'organisation de midi-santés pour les acteurs de santé (1 rencontre de 2h par mois avec repas, thème adapté à la demande), 2/ organisation de journées d'accueil de nouveaux professionnels socio-sanitaires de Saint-Denis (3 par an), 3/ organisation de journées thématiques de réflexion et d'échange (1 journée par an).	Saint-Denis	R	Santé	12 000	12 000		18 500		18 500		
	2018-Pour la santé, je bouge dans mon quartier !-CDV-PLC-STD	Nouvelle version du projet développé jusqu'alors sur le quartier Floréal Saussaie Courtille depuis 2013 : développement de créneaux adaptés et de sport santé sur l'ensemble de la ville, communication sur l'offre en activité physique, notamment en termes de santé/bien être, favorisation de l'appropriation du territoire par ses habitants. Poistionnement de la Maison de la Santé comme pôle ressource en activité physique.	Saint-Denis	R	Santé	15 000	15 000		15 000				15 000
Maison des associations	2018-Dynamicité-CDV-PLC-STD	Mise en place d'initiatives contribuant à l'animation sociale et culturelle dans le quartier Franc-Moisin : accueillir, orienter et soutenir les porteurs de projets, mise à disposition de salle de réunion et de bureaux, organisation de vides grenier dans le quarter et sorties familiales et culturelles.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000	3 000		500		500		
	2018-Cyber Emploi-CDV-PLC-STD	Contribution à l'insertion professionnelle des populations les plus en difficulté, relais entre les structures spécialisées de l'insertion et les demandeurs d'emploi. L'action est principalement structurée autour d'un accompagnement personnalisé, néanmoins des ateliers sont envisagés avec les partenaires.	Saint-Denis	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	4 000	3 000		0				
Maison des jonglages	Carton Ville Faire la ville ensemble, en carton et en grand ! Constructions monumentales participatives à l'échelle de la Seine-Saint-Denis	Co-construire avec la population un ensemble de constructions en carton représentant des architectures imaginaires sur 3 villes, dans l'espace public : - 5 ateliers dans les structures locales de chaque ville pour faire réfléchir les habitants aux projets d'architecture inventés - 5 ateliers par ville de sensibilisation à la fabrication de la ville pour questionner l'appropriation de l'espace public et les changements sur le territoire - 5 ateliers par ville, hors les murs pour construire et manipuler des objets en carton - 21 jours d'ateliers de construction et déconstruction pour les 3 villes pour réaliser les constructions monumentales dans l'espace public	Aubervilliers La Courneuve Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	60 000	7 500	Montant total : 15 000 Aubervilliers : 7 500 Saint-Denis : 7 500	4500				4500
Maison Jaune	2018-Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale de l'îlot 8-CDV-PLC-STD	La "Maison Jaune" est un espace de création et d'expérimentation, accueilli par le local commun résidentiel de l'îlot 8. Cet espace propose une méthodologie d'expérimentation artistique, territoriale et sociale et a pour vocation d'être un levier à l'émancipation des habitants et à l'émergence d'un projet commun répondant aux besoins du quartier. La démarche consiste à mobiliser les ressources locales (forces vives -habitants, professionnels, tissu associatif-, savoirs faire, patrimoine, ressources matérielles, ...) autour de sujets d'intérêt commun (espace public, vie sociale et culturelle) et de créer des stratégies d'inclusion sociale et de tisser des liens entre les participants à travers des pratiques artistiques.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	40 350	19 000		3 500				3 500

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville	
Mémoires croisées	2018-Place aux femmes I-CDV-PLC-STD	Engager une réflexion sur la place des femmes dans l'espace public, former des groupes de paroles au sein de structures sociales, municipales ou associatives, recueillir des témoignages, dégager des préconisations, réfléchir sur les usages des espaces publics, concevoir des outils de sensibilisation et de plaidoyer, interpeller le grand public et susciter l'étonnement à travers ces outils et à travers des photographies de femmes installées sur l'espace public et plus particulièrement dans le centre-ville de Saint-Denis, promouvoir le respect des valeurs de la République et de la citoyenneté, lutter contre le sexisme et le harcèlement	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		0					
Mots et Regards	Des mots pour tous	- Ateliers hebdomadaires de lecture, écriture, conte (pour enfants dès 6 ans, adolescents, adultes) - Ateliers parentalité : initiation aux pratiques langagières via partage de comptines, jeux de doigts, initiation à la pré littérature, danses, valorisation parentalité et patrimoine des familles participantes. - Stages pour les jeunes (chaque vacances scolaires) : pour favoriser les pratiques langagières, écrites et orales dans un esprit artistique, ludique et convivial - Actions de soutien à l'accès au droit et à l'intégration : Permanences d'écrivains publics et Atelier hebdomadaires Français au quotidien - L'âne à livre : un âne et une comédienne déambulent ensemble dans les quartiers où le livre est rare, voire absent afin d'inviter les familles dans un moment convivial de lecture	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	15 000		4000				4000	
	Mots à croquer, faites du mot	interventions de lecteurs, conteurs et autres passeurs de mots, spectacles, ateliers, jeux et performances artistiques liés au mot pour créer la rencontre autour de l'objet livre et plus largement de la langue : concours de nouvelles, travail d'écriture de poèmes, spectacles de contes, jeux de société autour du mot, ateliers de préparation de costumes et de lectures en espace public, ...	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	9 000			2500					2500
	Boîtes à livres urbaines	Créer trois bibliothèques extérieures de troc de livres pérennes et esthétiques, comportant des rayonnages dédiés aux enfants, d'autres aux adultes et s'intégrant dans l'espace urbain. Ces boîtes sont stratégiquement placées dans des espaces publics sur des quartiers où le livre est peu présent. Les habitants sont associés pour la création de l'oeuvre bibliothèque.	Saint-Denis	R	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	5 000			500					500
Muay Thai Lumpini	2018-Le sport de combat et l'éducation à la citoyenneté-CDV-PLC-STD	Action visant à développer l'esprit d'équipe et de solidarité des jeunes, ainsi que la maîtrise des situations conflictuelles, en les mettant en situation de réflexion et d'autonomie lors des jeux de rôles, et d'activités physiques et sportives.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	4 000	4 000		8 500		8 500			
Mutuelle la Mayotte	Projet de Plateforme intégrée d'inclusion citoyenne pour les personnes souffrant de troubles psychiques	Travail en partenariat pour améliorer la situation des personnes souffrant de troubles psychiques, notamment des personnes hors des dispositifs : - Accueil inconditionnel, information et orientation des personnes non accompagnées en s'appuyant sur les structures de proximité - Accompagnement des cas individuels les plus complexes vers les services adaptés en partenariat - Formation, communication et campagne de déstigmatisation en direction du grand public	Epinay La Courneuve Stains Saint-Denis Saint-Ouen	R	Santé	25 000	8 000	Montant total : 21 000 Epinay-sur-Seine : 8 000 Saint-Denis : 8 000 Stains : 5 000	1000		1000			
Oh ! Collectif de la surprise	2018-Saint-Denis terres de légendes-CDV-PLC-STD	Poursuite du stage théâtre/vidéo intergénérationnel Aventures Imaginaires proposé à la Maison de quartier, et du travail de création autour de Tristan et Yseult, à travers une grande saga en 2 temps : rendez-vous réguliers comprenant des ateliers d'écriture, des lecteurs vivantes et musicales et des micro-trottoirs, et temps fort de création incluant la formation d'un chœur citoyen, débats et conférences donnant lieu à un grand spectacle.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	8 000		2 000				2 000	
One Two Three RAP	Atelier d'apprentissage d'Anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain	Ateliers hebdomadaires gratuits d'apprentissage d'anglais en utilisant le Hip Hop et la culture urbaine comme moyen pédagogique. Les ateliers sont organisés en deux temps : - étude d'une chanson de rap, son explication, sa grammaire, et les liens qu'elle entretient avec la culture Hip Hop. - écriture : chaque jeune est encouragé à écrire ses propres rimes dans la langue de Shakespeare (ou de 2Pac), avant de le rapper en cercle, devant tout le groupe et en s'encourageant mutuellement. Ces ateliers d'anglais sont complétés par d'autres activités, relatives à la culture Hip Hop : des initiations au graffiti, à la danse Hip Hop, au beatbox, et à la vidéo (réalisation d'un clip) sont proposés régulièrement.	Saint-Denis	N	Animation sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	8 000	4 000		1000				1000	

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Optima	Médiateurs à l'école	Intervention à plein temps de 2 médiateurs pour : - écouter, dialoguer et intervenir dans les situations conflictuelles - prévenir et repérer les situations de harcèlement au sein et aux abords des établissements scolaires par une présence et une veille active - sensibiliser les élèves, le personnel de la communauté éducative et les parents à la médiation sociale - développer les liens entre le collège, les écoles et leur environnement (quartier, associations, transports) et aider à la mise en oeuvre d'actions - agir comme interface école-cité et favoriser le comportement citoyen des élèves en dehors des lieux et temps scolaires	Saint-Denis Saint-Ouen	R	Education	17 000	0		6 000			6 000	
Orange Rouge	2018-Art en IME-CDV-PLC-STD	Réalisation d'ateliers artistiques et sorties culturelles en direction des adolescents en situation de handicap au sein de l'IME des Moulins Gémeaux.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	3 000	3 000		500				500
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	2018-La gare Plaine Voyageurs : un lieu ouvert à tous-CDV-PLC-STD	Projet qui vise à développer un lieu de rencontre et de convivialité, créer du "vivre ensemble" en offrant des temps de partage, d'échange et en proposant des ateliers tout public, ateliers numériques, concours, balades urbaines, expositions culturelles. Une démarche de diagnostic partagée, nous conduira à réinterroger les usagers du lieu et le cas échéant à revoir le contenu du projet, avec l'éventualité de la mise en place d'un Espace de vie sociale, en complémentarité avec les acteurs et les services déjà existants sur le quartier.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	25 000	15 000		7 000	7 000			
	2018-Point info et ses 5 antennes à Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Le "Point Info" propose un accueil d'information et d'orientation, d'accompagnement de proximité, gratuit et ouvert à tous. Il a une mission de soutien, d'écoute et d'aide en direction des habitants et usagers les plus fragiles, qui s'organisent autour de 3 axes : 1/ un accès aux différents services publics et privés dématérialisés ou non. 2/ En lien avec la mission Solidarité de EDF, de Veolia Eau d'Ile de France, un accompagnement des personnes les plus fragiles, en situation de précarité énergétique. 3/ Des ateliers connectés favorisant l'accès aux outils numériques, découverte, apprentissage, autonomie des usagers. 4/ Un accompagnement avec notre partenaire de la Poste sur le volet de l'exclusion bancaire.	Saint-Denis	R	Habitat_et_cadre_de_vie	20 000	18 000		5 000		5 000		
	2018-Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende-CDV-PLC-STD	Une action de proximité qui repose sur différentes actions : 1/ Aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître. 2/ Gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés. 3/ Veille technique. 4/ Mobilisation des habitants. 5/ Relayer les informations de la ville. 6/ Au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV). 7/ Participation aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.	Saint-Denis	R	Tranquillite_publique_securite_et_prevention_de_la_delinquance	15 000	6 000		4 000				4 000
	2018-Médiation sociale et animation au sein du quartier Plaine-CDV-PLC-STD	1/ Une action de proximité: aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître par les populations (habitants, commerçants, salariés). 2/ Gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être présent aux points de contraction, être à l'écoute des doléances et faire remonter éventuellement aux concernés (ville, agglomération, bailleurs, acteurs du quartier...). 3/ Veille technique: le relevé des dysfonctionnements et des dégradations sur l'espace public, transmettre aux services compétents de la ville et de l'agglomération. 4/ Veille sociale territoriale: l'action de médiation s'imprègne des évolutions du territoire et contribue à son expertise sociale.	Saint-Denis	R	Tranquillite_publique_securite_et_prevention_de_la_delinquance	15 000	6 000		4 000				4 000
Parti Poétique	2018-Jardin des cultures du monde-CDV-PLC-STD	Dans la perspective de la création d'une Académie de cuisine en 2018, le Parti Poétique a en 2016 remporté l'appel d'offre de la Ville de Saint-Denis pour la reprise de la dernière ferme maraîchère du 19e siècle encore en activité aux Portes de Paris, reprise réalisée en partenariat avec les Fermes de Gally. Ce lieu de programmation, nommé ZONE-SENSIBLE – Ferme Urbaine de Saint-Denis, se veut être à la fois lieu de découvertes, de partage d'expériences, d'éducation à l'environnement, de pédagogie, de médiation, de convivialité et de sensibilisation à une nourriture locale saine et de qualité, cette nouvelle ferme cherche dans sa programmation à mettre en place une diversité d'acteurs pour une diversité de publics.	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	10 000	5 000		0				

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Pleyel en herbe	2018-Des habitants acteurs de leur quartier-CDV-PLC-STD	Week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois. Atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants. Atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire. Accueil sur des structures culturelles du territoire et organisation d'événements sur l'espace public (vide-greniers, goûters à la sortie de l'école, invitations d'artistes du 6B en lien avec les équipements du quartier).	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	6 000	6 000		1 000				1 000
Pointcarré	PATRIMOINE et NUMERIQUE, Les gestes de demain	Réalisation de parcours d'ateliers à la découverte du patrimoine local à travers la manipulation des outils numériques : - parcours culturels : musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, Visite de la cité-jardins de Stains ou parcours à La courneuve avec le thème des cultures maraîchères, Unité d'archéologie de Saint-Denis, les puces de St Ouen, les archives nationales de Pierrefitte - ateliers numériques : présentation et démonstration des machines à commandes numériques, présentation du processus de modélisation d'un objet, formation ou découverte aux logiciels de modélisation, réalisation des objets en 3D	Plaine Commune (l'ensemble des villes)	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	0		0				
Proses	Accompagnement à la mise en place de Microstructures	Assurer le suivi des personnes adultes en situation complexe de vulnérabilité et nécessitant une approche pluridimensionnelle et pluridisciplinaire coordonnée (environ 25 personnes par an pour chacune des 5 microstructures). Chaque microstructure comprend la mise en place de permanences de travailleur social (2h par semaine) et de psychologue (2h par semaine) dans les structures de médecine générale volontaires. Les 3 intervenants (médecin, travailleur social, psychologue) se réunissent également en réunion de 2h/mois pour se concerter et élaborer une stratégie thérapeutique. Les microstructures sont regroupées en réseau afin de régler les problèmes liés à l'organisation des permanences dans les cabinets de médecine générale, à la circulation de l'information médicale, législative, psychologique et sociale, à la formation permanente des professionnels des microstructures, à la recherche de compétences d'experts, à l'évaluation de leurs activités ...	Epinay Saint-Denis Pierrefitte	R	Santé	15 000	ARS		2000			2000	
Proximité	2018-Parrainage collégiens/lycéens, quartiers Centre, la Plaine et Pleyel-CDV-PLC-STD	Offrir à des jeunes durant leur parcours d'études, d'insertion et dans leurs premiers pas dans l'emploi, un soutien personnalisé par un parrain bénévole actif dans le monde du travail.	Saint-Denis	R	Education	9 000	9 000		4 500				4 500
Rackham	2018-Les fous du cycle et des vélos locaux-CDV-PLC-STD	Formation d'un groupe mixte de collégiens, lycéens et jeunes sans qualification ou décrocheurs, puis de les initier à la réparation et à l'entretien des cycles et de leur proposer des cours spécifiques théoriques, techniques et pratiques. Promotion de l'image et de l'usage du vélo en ville, faciliter le déplacement multimodal vers le centre ville et le déplacement en vélo sur voies réservées. Ateliers de réparation, entretien et customisation de cycles,	Saint-Denis	N	Emploi_Insertion_et_Developpement_economique	13 000	3 000		0				
Saint-Denis Jazz	2018-Chorale et orchestre amateur-CDV-PLC-STD	Valorisation des pratiques culturelles et artistiques et facilitation du développement de nouvelles pratiques à travers des ateliers chorale et mise en place d'un orchestre amateur.	Saint-Denis	R	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	17 000	12 000		6 000		5 000		1 000
Shakti 21	Les économies d'énergie j'adopte !	Organisation de 6 ateliers de maîtrise des éco-gestes dans chacune des villes, avec environ 10 personnes par session : - introduction aux enjeux de consommation énergétique dans le logement, - jeu "la maison économe" pour aborder les éco-gestes de manière ludique, - démonstration d'équipements éco-énergétique (outil de cuisson économe...), - don d'un kit éco-énergétique (en lien avec l'ALEC), et d'un livret des éco-gestes + 10 visites socio-techniques dans chaque ville pour réaliser un diagnostic personnalisé auprès des habitants puis préconisations et orientation vers les services pertinents	Epinay Pierrefitte Saint-Denis Villeteuse	R	Habitat_et_cadre_de_vie	17 000	4 000	Montant total : 16 250 Epinay-sur-Seine : 4 250 Pierrefitte-sur-Seine : 4 000 Saint-Denis : 4 000 Villeteuse : 4 000	1000		1000		
Smile and com'art	2018-Festival d'humour de Saint-Denis-CDV-PLC-STD	Organisation de la seconde édition du festival "On va rire à St-Denis"	Saint-Denis	N	Animation_sociale_et_vie_culturelle_des_quartiers	15 000	3 000		5 000	5 000			

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Sport dans la ville	2018-Développement des programmes "But en or" et "Job dans la ville" dans le quartier Franc-Moisin-CDV-PLC-STD	Séances hebdomadaires de sport gratuites, offertes aux 6/22 ans encadrées par des éducateurs diplômés. Création de liens avec les jeunes, leurs familles et les partenaires du territoire. Programme d'insertion professionnelle "sport dans la ville" (accompagnement individuel dès 14 ans pour favoriser accès à la formation et à l'emploi). Programme "L dans la ville" (accompagnement des jeunes filles). Programme "découverte" (sorties et séjours culturels et sportifs).	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	20 000	20 000		25 000				25 000
Théâtre Gérard Philipe	2018-Cinéma Woolf, projet théâtre et documentaire autour de Virginia Woolf-CDV-PLC-STD	Isabelle Lafon, metteuse en scène et actrice, présentera au Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis du 7 au 25 mars 2018 la pièce Let Me Try. Cette pièce est inspirée du Journal de l'immense figure, auteure et activiste féministe anglaise Virginia Woolf (1882-1941). En parallèle aux répétitions de cette pièce, Isabelle Lafon et la cinéaste Erika Haglund mèneront un atelier filmé autour de portraits documentaires avec un groupe de femmes de Saint-Denis (93). Construit sur des séquences d'allers-retours entre la vie de Virginia Woolf et celles des participantes, l'atelier mettra en relation des questions et des perspectives de travail relatives au cinéma, à la condition féminine et à l'histoire.	Saint-Denis	N	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	6 000	6 000		0				
	2018-Atelier théâtre enfants à la maison de quartier Floréal-CDV-PLC-STD	Ateliers hebdomadaires de pratique et de création théâtrale dans le quartier Floréal, représentations publiques et sorties aux spectacles en famille. Le projet vise à proposer aux enfants du quartier Floréal - Allende - Mutuelle un espace collectif d'expression artistique et d'échanges à travers une initiation à la pratique théâtrale et à créer et développer la familiarité entre ces enfants et leurs familles, et le Théâtre Gérard Philipe.	Saint-Denis	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	4 600	4 000		1 528		1 528		
Under Construction	Zones Ludiques Urbaines	Permettre à travers le jeu la circulation des connaissances et susciter le questionnement sur des thématiques actuelles sociales et citoyennes + permettre la compréhension des dispositifs d'accès aux droits sociaux (parcours de santé, compréhension fiche de paie) par des publics qui en sont éloignés : - animations dans l'espace public - animations mises en place dans un cadre spécifique d'accueil - travail avec des acteurs socio-éducatifs ou des jeunes sur la création et l'animation des jeux de société	toutes les villes sauf Aubervilliers	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	11 000	0		0				
Ville Evrard	Plateforme de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes des villes de Saint-Ouen et de Saint-Denis	2 dimensions du projet pour repérer et accompagner les jeunes en souffrance psychique : - équipe mobile mixte (éducative et médico-psychologique) : pour aller vers les acteurs de proximité pour saisir leurs réalités, leur faire connaître la plateforme et leur venir en appui - instance de concertation pluri-professionnelle (psychiatrie, pédopsychiatrie, directions santé, associations de prévention spécialisée, missions locales, services de la jeunesse, ...) qui se réunit une demi-journée par mois alternativement à Saint-Ouen et Saint-Denis pour aborder les situations de manière globale et proposer les orientations adéquates	Saint-Ouen Saint-Denis	R	Santé	16 000	8 000	Montant total : 16 000 Saint-Denis : 8 000 Saint-Ouen : 8 000	1 550	1 550			
Villes des musiques du monde	Cité des Marmots	Parcours culturel maillant le territoire autour de l'école et accompagnant l'enfant et sa famille depuis sa classe vers des temps culturels et des actions de proximité hors temps scolaire : - organisation de 8 rencontres musicales après l'école avec les artistes et les enfants autour de mets des 4 coins du monde réalisés par les parents. Ateliers cuisine également proposés pour les parents - répétitions générales et représentations du grand chœur d'enfants - présentation de concerts pédagogiques dans les médiathèques de Plaine Commune - création et animation des séances de jeu de l'oie sur les Ports du monde dans 8 structures de proximité pour sensibiliser les familles à ces musiques qui ont bercé les ports (puis mise à disposition du jeu) - accompagnement sur des sorties en famille au musée de la marine	Aubervilliers La Courneuve Epinay L'île-Saint-Denis Pierrefitte Saint-Denis Stains Villetaneuse	R	Animation sociale et vie culturelle des quartiers	33 000	2 300	Montant total : 19 700 Aubervilliers : 3 900 Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Saint-Denis, Villetaneuse : 2 300 chacune Île-Saint-Denis : 2 000	2 000	500		1 500	

ANNEXE 2 - CONTRAT DE VILLE 2018 - PROGRAMMATION SAINT-DENIS

Structure porteuse du projet	Nom du projet	Description	Territoires concernés par l'action	Nouveau / reconduction	Thématique	Demande à l'Etat CGET	MONTANT ETAT Contrat de ville acté par le Comité de pilotage du 06/03/2018	Montant Etat total + répartition par ville pour projets plusieurs villes	Cofinancements Saint-Denis (montant alloués)	Valorisation	1er train	2ème train	Aide aux projets au titre du Contrat de Ville
Voisin malin	Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier	Des équipes de Voisins Malins (habitants recrutés en CDI à temps partiels de 12 à 19h par mois en moyenne : 5 Voisins Malins à Villeteuseuse et 4 à Saint-Denis) assurent des missions de porte-à-porte pour sensibiliser les habitants : - à Villeteuseuse : orienter les habitants vers les animations santé organisées par la ville - à Saint-Denis : comprendre les pratiques des habitants en termes de fréquentation de la maison de quartier et des services de la ville et les informer sur ses services. - sur les 2 villes : sensibilisation sur la problématique d'ouverture des boucles-à-incendie	Saint-Denis Villeteuseuse	R	Habitat_et_cadre_de_vie	16 000	8 000	Montant total : 21 000 Saint-Denis : 8 000 Villeteuseuse : 8 000 Plaine Commune : 5 000	1000				1000

1 685 330

1 234 534

27 580

112 578

85 990

176 300

* hors cofinancements programmation Plaine Cc

Annexe 3 : Liste des subventions municipales accordées au titre de l'aide aux projets inscrits dans la programmation du Contrat de Ville 2018

Associations	Projets (les noms d'actions suivis de * font l'objet d'une CPO)	Montants
Accion Artistica	Accompagnement scolaire à Allende	2 500
	Insertion professionnelle des femmes	4 500
	Point info Allende	500
AFEV	AFEV Volontaires en résidence	1 000
Ambition	Le relais festival	1700
APIJ	Professionnalisation et accompagnement spécifique de demandeurs d'emploi en difficultés dans les QPV de Plaine Commune	1 500
	Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants	5 000
APS / SWK Association pour la promotion de la langue et de la culture Soninke	Médiation socioculturelle pour une meilleure intégration	3 500
Artis Multimédia	L'art de vivre en France	2 500
	Aide aux devoirs et soutien à la scolarité	2 500
	Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire	1 500
	Savoir faire et savoir être pour l'accès à l'emploi	500
ASAFI	Action n°3 - Lien social, sorties familiales, vie de quartier	1 000
	Action n°1 - CLAS/Médiation scolaire	8 500
Ass Ile de France Air Collège	Ecole ouverte aéronautique et spatiale	500
Association Le Lieu Mains d'œuvres	Hoc Momento 2018	1 000
	J'irai cuisiner à Saint-Denis	1 000
	Quartier Biodiversité	1 000
Association des Marocains en France (AMF)	Pour une meilleure inclusion sociale des personnes vulnérables	1 500
Association Objectif Emploi	Vers l'accompagnement	1500
Association Sauvegarde enfance et adolescence (ADSEA 93)	Aide parentale par l'accès au droit	1500
AVVEJ-Rencontre 93	Histoires urbaines	2 000
	Studio traversée	4 000
Club Face Seine-Saint-Denis	Clubwifilles	1 000
Collectif Haguette	Le passage en fête	500
Compagnie Sirènes	Passerelles	1 500
Compagnie Terraquée	Club Maths	1 000
	Maths en ville	1 500
	Mathéâtre	500
	Maths et Poésie	1 000
Déchets d'arts	Street Mamies	500
	Mundgawi	4 300
	Le transfo	1 500
Déclic	Atelier musical, des ondes et du son	8 000
Espace solidaire	Pour un quartier de vie citoyen et mobilisation contre les discriminations	1 000
Femmes actives	Formation et accompagnement (préqualifiant textile / mobilité culture	2 000
Femmes du Franc-Moisin	Action Globale et Plurielle	13 500
Franciade	Valorisation des savoir-faire	1 000
Génération Freedom Ride le Collectif	Façades #6 Saint-Denis La Courtille	3 000
Gidimaxa-Jikke	Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende	2 500
	Insertion et développement social des femmes quartier Allende	1 000
	Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende	2 500
ICAR	Accompagnement éducatif, sportif et culturel année scolaire 2017/2018	1 000
IDSC	Apprentissage linguistique et autonomie (Formation sur les savoirs et connaissances de base)	1 000
Indigènes films	Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier	1 000
La communauté inavouable	Ateliers récits de vie 2018-2020	2 500
L'avant -courrier	Au cœur de la ville	1 000
La voix des Rroms	Projet d'éducation Yag Bari	2 000
Les Allumeurs	DUKREBEN	1000
Les petits débrouillards d'île de France	Club Université Paris8 sur le thème du vivre-ensemble et animations scientifiques de préservation de la biodiversité dans le quartiers Pierre Sénard	800
Les planches courbes	Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène	1 000
Made in Plaine	Réussir son bac	1 000
Maison de la santé	Pour la santé, je bouge dans mon quartier !	15 000
Maison des jonglages	Carton Ville Faire la ville ensemble, en carton et en grand ! Constructions monumentales participatives à l'échelle de la Seine-Saint-Denis	4500
Maison Jaune	Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale de l'îlot 8	3 500
Mots et Regards	Des mots pour tous	4000
	Mots à croquer, faites du mot	2500
	Boîtes à livres urbaines	500
Oh ! Collectif de la surprise	Saint-Denis terres de légendes	2 000
One Two Three RAP	Atelier d'apprentissage d'Anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain	1000
Orange Rouge	Art en IME	500
Partenaires Pour la Ville (PPV93)	Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende	4 000
	Médiation sociale et animation au sein du quartier Plaine	4 000
Pleyel en herbe	Des habitants acteurs de leur quartier	1 000
Proxité	Parrainage collégiens/lycéens, quartiers Centre, la Plaine et Pleye	4 500
	Accompagnement vers et dans l'emploi par le parrainage de jeunes issus des quartiers populaires de Plaine Commune	500
Saint-Denis Jazz	Chorale et orchestre amateur	1 000
SCIC Cité Phares	Coop commune	1 000
Sport dans la ville	Développement des programmes "But en or" et "Job dans la ville" dans le quartier Franc-Moisi	25 000
Voisin malin	Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier	1000

TOTAL

186 300

Programmation Plaine Commune

Programmation Plaine Commune

Programmation Plaine Commune

Programmation Plaine Commune

Programmation Plaine Commune

► ANNEXE n°5 : Tableau de décision Ville Vie Vacances 2018.

Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle politique de la ville

Tableau de décision VVV 2018

09/02/2018

N° d'ordre	EPT	Code localisation	Nom de la structure	Intitulé de l'action	Nouvelle (N) ou reconduite (R)	Période (VVV1, VVV2, VVV3)	Rayonnement	Coût du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	% du coût total du projet
212	PLC	STD	Ville de Saint-Denis	Mise en place d'un échange inter-régional entre les jeunes dyonésiens et les jeunes marseillais	N	VVV1	C	8 500 €	4 000 €	4 000 €	47 %
213	PLC	STD	Ville de Saint-Denis	Mise en place d'un échange inter-régional entre les jeunes dyonésiens et les jeunes marseillais	R	VVV2	C	20 000 €	10 000 €	8 000 €	40 %
214	PLC	STD	Ville de Saint-Denis	Mise en place d'un échange inter-régional entre les jeunes dyonésiens et les jeunes marseillais	N	VVV3	C	8 500 €	4 000 €	4 000 €	47 %
215	PLC	STD	Ville de Saint-Denis	Ils et elles font leurs vacances	N	VVV2	C	15 800 €	8 000 €	7 000 €	44 %
216	PLC	STD	Ville de Saint-Denis	Plaine Colo	N	VVV2	C	31 000 €	10 000 €	8 000 €	16 %
217	PLC	STD	Compagnie Tamarantong	Séjour citoyen, artistique et culturel en slovaquie	N	VVV1	C	67 339 €	8 000 €	8 000 €	12 %
218	PLC	STD	Compagnie Tamarantong	Séjour théâtre, culture et citoyenneté à Roanne	R	VVV1	C	26 100 €	6 500 €	6 500 €	25 %
219	PLC	STD	Compagnie Tamarantong	Séjour théâtre et citoyenneté	R	VVV3	C	19 243 €	3 800 €	3 500 €	18 %
220	PLC	STD	RACKHAM	Plaine aventure 6	R	VVV2	C	11 744 €	5 000 €	2 500 €	21 %
221	PLC	STD	Mots et Regards	Des mots pour tous	R	VVV1	C	16 107 €	8 000 €	7 200 €	45 %
222	PLC	STD	Mots et Regards	Des mots pour tous	R	VVV3	C	12 090 €	6 000 €	3 600 €	30 %
223	PLC	STD	Accion Artistica	Vacances à Allende	R	VVV1	C	8 606 €	4 150 €	2 500 €	29 %
224	PLC	STD	Accion Artistica	Vacances à Allende	R	VVV3	C	8 352 €	4 167 €	2 500 €	30 %
225	PLC	STD	Compagnie Terraquée	Mathéâtre stages et mathématiques	R	VVV1	C	2 407 €	1 500 €	1 500 €	62 %
226	PLC	STD	Compagnie Terraquée	Mathéâtre stages et mathématiques	R	VVV3	C	2 407 €	1 500 €	1 500 €	62 %

TOTAL 67 300 €

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association LA COMMUNAUTE INAVOUABLE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association La communauté inavouable de 2 500 € (Deux mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Ateliers récits de vie 2018-2020 »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299091-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LA VOIX DES RROMS

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association LA VOIX DES RROMS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association La voix des Roms de 2000 € (Deux mille euros) pour le projet :

- « Projet d'éducation Yag Bari »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299093-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE DE FRANCE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS D'ILE DE FRANCE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Les Petits Débrouillards d'Ile de France de 800 € (huit cents euros) pour le projet :

- « Animations scientifiques quartier Delaunay Belleville Sémard »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299092-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ACCION ARTISTICA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Accion Artistica de 7 500 € (Sept mille cinq cents euros) pour les projets :

- « Accompagnement scolaire à Allende » (2500€),
- « Insertion professionnelle des femmes » (4500€),
- « Point Info Allende » (500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299100-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DES MAROCAINS DE FRANCE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association DES MAROCAINS DE FRANCE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association AMF (Association des Marocains de France) de 1500€ (Mille cinq cents euros) pour le projet

- « Pour une meilleure inclusion sociale des personnes vulnérables »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299101-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LE LIEU MAINS D'ŒUVRES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association LE LIEU MAINS D'ŒUVRES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Le Lieu Mains d'œuvres de 3000 € (Trois mille euros) pour les projets :

- « Hoc Momento 2018 » (1000€),
- « J'irai cuisiner à Saint-Denis » (1000€),
- « Quartier Biodiversité » (1000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299097-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SOLIDARITE AMITIE FRANÇAIS IMMIGRES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association SOLIDARITE AMITIE FRANÇAIS IMMIGRES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association ASAFI (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) de 9 500€ (Neuf mille cinq cents euros) pour les projets :

- « Action n°1 – CLAS/Médiation scolaire » (8500€),
- « Action n°3 – Lien social, sorties familiales, vie de quartier » (1000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299105-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association POUR L'INSERTION DES JEUNES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association POUR L'INSERTION DES JEUNES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association APIJ (Association pour l'insertion des jeunes) de 6500 € (Six mille cinq cents euros) pour les projets

- « Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants » (5000€)
- « Professionnalisation et accompagnement spécifique de demandeurs d'emploi en difficultés dans les QPV de Plaine Commune » (1500€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299102-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association VERS LA VIE POUR L'EDUCATION DES JEUNES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association AVVEJ (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) de 6000 € (Six mille euros) pour les projets suivants :

- « Histoires urbaines » (2000€)
- « Studio traversée » (4000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299106-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE SIRENES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE SIRENES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Compagnie Sirènes de 1 500 € (Mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Passerelles »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299095-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MAISON DE LA SANTE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association MAISON DE LA SANTE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Maison de la Santé approuvée par délibération n°A-5.7 du Conseil municipal en date du 29 mars 2018,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Maison de la santé et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Maison de la santé ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Maison de la Santé de 15 000€ (Quinze mille euros) pour le projet

- « Pour la santé, je bouge dans mon quartier »

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299107-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE SONINKE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d’une subvention à l’association POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE LA
CULTURE SONINKE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil
Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l’Etat, l’Etablissement Public Territorial Plaine Commune et
la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d’une subvention à l’association APS/SWK (Association pour la Promotion de
la langue et de la Culture Soninké) de 3500€ (Trois mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Médiation socioculturelle pour une meilleure intégration » (3500€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique
correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299103-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association PROXITE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association PROXITE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Proximité de 5000 € (Cinq mille euros) pour les projets :

- « Accompagnement vers et dans l'emploi par le parrainage de jeunes issus des quartiers populaires de Plaine Commune » (500€),
- « Parrainage collégiens/lycéens, quartiers Centre, la Plaine et Pleyel » (4500€).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299108-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MAISON DES JONGLAGES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association MAISON DES JONGLAGES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Maison des jonglages de 4 500 € (Quatre mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Carton Ville – Faire la ville ensemble, en carton et en grand ! Constructions monumentales participatives à l'échelle de la Seine-Saint-Denis »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299098-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ONE TWO THREE RAP

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ONE TWO THREE RAP

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association One Two Three RAP de 1000€ (Mille euros) pour le projet :

- « Atelier d'apprentissage d'anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299109-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ARTIS MULTIMEDIA

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association ARTIS MULTIMEDIA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2017 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Artis Multimédia de 7000€ (Sept mille euros) pour les projets :

- « Aide aux devoirs et soutien à la scolarité (2500€),
- « Savoir-faire et savoir être pour l'accès à l'emploi » (500€),
- « Assurer la continuité scolaire après une exclusion temporaire » (1500€)
- « L'Art de vivre en France » (2500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299104-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à la SCIC CITE PHARES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à la SCIC CITE PHARES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à la SCIC Cité Phares de 1000€ (Mille euros) pour le projet :

- «Coop commune »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299110-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association AMBITION

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association AMBITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Ambition de 1 700 € (Mille sept cents euros) pour le projet

- « Le Relais Festival »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299129-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE TERRAQUEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Compagnie Terraquée de 4 000 € (Quatre mille euros) pour les projets :

- « Club Maths » (1000€)
- « Maths en ville » (1500€)
- « Mathéâtre » (500€)
- « Maths et Poésie » (1000€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299130-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis -Attribution d'une subvention à l'association FRANCIADE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association FRANCIADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Franciade de 1 000 € (Mille euros) pour le projet

- « Valorisation des savoir-faire »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299134-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association LES PLANCHES COURBES et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association LES PLANCHES COURBES et attribution d'une subvention à cette association

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Les planches courbes approuvée par délibération n°B-10.16 du 30/11/2017,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Les planches courbes et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Les planches courbes ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Les planches courbes de 1 000 € (Mille euros) pour le projet

- « Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène »

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299136-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association GENERATION FREEDOM RIDE LE COLLECTIF

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association GENERATION FREEDOM RIDE LE COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Génération Freedom Ride le Collectif de 3 000 € (Trois mille euros) pour le projet

- « Façades#6 Saint-Denis La Courtille »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299135-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - - Attribution d'une subvention à l'association OH ! COLLECTIF DE LA SURPRISE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association OH ! COLLECTIF DE LA SURPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Oh ! Collectif de la surprise de 2 000 € (Deux mille euros) pour le projet

- « Saint-Denis terres de légendes »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à la majorité :

Pour : 50

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299141-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association PLEYEL EN HERBE et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association PLEYEL EN HERBE et attribution d'une subvention à cette association

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Pleyel en herbe approuvée par délibération n°A-6.24 du 29/06/2017,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Pleyel en herbe et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Pleyel en herbe ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Pleyel en herbe de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299144-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Sausaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association MOTS ET REGARDS et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association MOTS ET REGARDS
et attribution d'une subvention à cette association

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Mots et Regards approuvée par délibération n°A-5.39 du 29/03/2018,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Mots et Regards et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Mots et Regards ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Mots et Regards de 7 000 € (Sept mille euros) pour les projets :

- « Des mots pour tous » (4000€),
- « Mots à croquer, faites du mot » (2500€),
- « Boîtes à livres urbaines » (500€)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299137-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association APPUI

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association APPUI

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Appui de 5000 € (Cinq mille euros) pour le projet :

- « Développement de l'activité « Cuisine mobile » engagé dans les espaces publics du quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299145-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Voisin Malin de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299150-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis -Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association l'Avant Courrier de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Au cœur de la ville »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299147-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ICAR

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ICAR

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association ICAR de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Accompagnement éducatif, sportif et culturel année scolaire 2017/2018 »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299151-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ORANGE ROUGE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ORANGE ROUGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Orange rouge de 500 € (Cinq cents euros) pour le projet

- « Art en IME »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299142-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ESPACE SOLIDAIRE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Espace Solidaire de 1000€ (Mille euros) pour le projet :

- « Pour un quartier de vie citoyen et mobilisation contre les discriminations ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299152-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MAISON JAUNE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association MAISON JAUNE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Maison Jaune de 3500 € (Trois mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale de l'Îlot 8 »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299148-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association FEMMES ACTIVES

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Femmes Actives de 2000€ (Deux mille euros) pour le projet

- « Formation et accompagnement (pré qualifiant textile/mobilité culture) »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299153-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Collectif Haguette de 500 € (cinq cents euros) pour le projet :

- « Le passage en fête »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299146-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d’une subvention à l’association INTERACTION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET CULTUREL

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l’Etat, l’Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d’une subvention à l’association IDSEC (Interaction pour le Développement Socio-Educatif et Culturel) de 1000€ (Mille euros) pour le projet

- « Apprentissage linguistique et autonomie (formation sur les savoirs et connaissances de base) ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299160-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DU FRANC MOISIN

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association FEMMES DU FRANC MOISIN

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Femmes du Franc Moisin de 13 500 € (Treize mille cinq cents euros) pour le projet

- « Action Globale et Plurielle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299154-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association LES ALLUMEURS

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association LES ALLUMEURS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Les allumeurs de 1000€ (Mille euros) pour le projet :

- « DUKREBEN »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299161-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Saint-Denis Jazz de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Chorale orchestre et amateur »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299149-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association OBJECTIF EMPLOI

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Objectif Emploi – Mission locale intercommunale Saint-Denis/Pierrefitte-sur-Seine de 1500€ (Mille cinq cents euros) pour le projet

- « Vers l'accompagnement »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299162-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association GIDIMAXA JIKKE et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association GIDIMAXA JIKKE et attribution d'une subvention à cette association

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Gidimaxa Jikke approuvée par délibération n°A-5.15 du 29/03/2018,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Gidimaxa Jikke et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Gidimaxa Jikke ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Gidimaxa Jikke de 6000€ (Six mille euros) pour les projets :

- « Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende » (2500€),
- « Insertion et développement social des femmes quartier Allende » (1000€),
- « Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende » (2500€).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299155-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association PARTENAIRES POUR LA VILLE 93 et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association PARTENAIRES POUR
LA VILLE 93 et attribution d'une subvention à cette association

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil
Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et
la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Partenaires pour la ville 93 approuvée par
délibération n°A-3.44 du 30/03/2017,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Partenaires pour la ville 93 et la commune nécessite
la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Partenaires pour la ville 93
ci-annexé, et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association PPV93 (Partenaires Pour la Ville 93) de 8000
€ (Huit mille euros) pour les projets :

- « Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende » (4000€),
- « Médiation sociale et animation au sein du quartier Plaine » (4000€).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique
correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299163-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE 93

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association SAUVEGARDE ENFANCE ET ADOLESCENCE 93

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Sauvegarde enfance et adolescence (ADSEA 93) de 1500€ (Mille cinq cents euros) pour le projet

- « Aide parentale par l'accès aux droits »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299164-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis -Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association COLLECTIF HAGUETTE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Collectif Haguette de 500 € (cinq cents euros) pour le projet :

- « Le passage en fête »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299167-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis -Attribution d'une subvention à l'association APPUI

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association APPUI

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Appui de 5000 € (Cinq mille euros) pour le projet :

- « Développement de l'activité « Cuisine mobile » engagé dans les espaces publics du quartier Franc Moisin Bel Air Stade de France »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299166-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association l'Avant Courrier de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Au cœur de la ville »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299168-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ICAR

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ICAR

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association ICAR de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Accompagnement éducatif, sportif et culturel année scolaire 2017/2018 »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299172-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MAISON JAUNE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association MAISON JAUNE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Maison Jaune de 3500 € (Trois mille cinq cents euros) pour le projet :

- « Maison Jaune : laboratoire d'expérimentation artistique et sociale de l'Îlot 8 »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299169-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association MADE IN PLAINE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association MADE IN PLAINE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Made In plaine de 1000€ (Mille euros) pour le projet :

- «Réussir son bac »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299173-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Saint-Denis Jazz de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Chorale orchestre et amateur »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299170-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association DECHETS D'ARTS de 6300 € (Six mille trois cents euros) pour les projets

- "Le transfo" : 1 500 € (mille-cinq-cents euros) ;
- "Street Mamies" : 500 € (Cinq-cents euros) ;
- "Quartier général" du Collectif Mund Gawi : 4 300 € (quatre-mille-trois-cents euros).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299174-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association VOISIN MALIN

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Voisin Malin de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Des habitants se mobilisent pour insuffler une dynamique positive dans leur quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299171-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association MAISON DE LA SANTE et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis –
Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association MAISON DE LA SANTE
et attribution d'une subvention à cette association

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil
Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et
la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Maison de la Santé
approuvée par délibération n°A-5.7 du Conseil municipal en date du 29 mars 2018,

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Maison de la santé et la commune nécessite la
conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la commune et l'association Maison de la santé ci-annexé,
et autorise le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Maison de la Santé de 15 000€ (Quinze mille
euros) pour le projet

- « Pour la santé, je bouge dans mon quartier »

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique
correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299175-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Volontaires en résidence »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299177-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant financier n°3 à la convention d'objectifs entre la commune et l'association SPORT DANS LA VILLE et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la délibération n° B-20 en date du 27 novembre 2014 approuvant la convention d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et l'association « Sport dans la ville » pour le développement de ses projets et actions sur le territoire de la commune de Saint-Denis,

Vu plus particulièrement le projet de l'association « Sport dans la ville » qui par le biais du centre « Un but en or » dans le quartier Franc Moisin, a pour objectif de favoriser un accompagnement éducatif global et l'accès à une formation et à l'emploi pour les jeunes,

Considérant que ce projet contribue à favoriser l'insertion des jeunes par le sport et l'emploi,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis de continuer à apporter son soutien à la réalisation des objectifs de l'association « Sport dans la ville »,

Vu l'avenant financier n° 3 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 3 à ladite convention et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) à l'association Sport dans la Ville pour ses programmes :

-« un but en or » et « job dans la ville » dans le quartier du Franc Moisin

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299176-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association CLUB FACE SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
– Attribution d'une subvention à l'association CLUB FACE SEINE-SAINT-DENIS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Club Face Seine-Saint-Denis de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Clubwifilles »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299178-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association ILE DE FRANCE AIR COLLEGE

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis – Attribution d'une subvention à l'association ILE DE FRANCE AIR COLLEGE

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'Association Ile de France Air Collège de 500 € (Cinq cents euros) pour le projet :

- « Ecole ouverte aéronautique et spatiale »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299179-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 0 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

PRESENTS :

SECRETAIRE :

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Attribution d'une subvention à l'association DECLIC

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Déclic** de **8000€ (Huit mille euros)** pour le projet :

- « Atelier musical, des ondes et du son » (8000€),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 0,

A voté :

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Mand LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Adoption de la programmation 2018 de soutien des actions relevant de la Politique de la Ville, pour la ville de Saint-Denis - Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association INDIGENES FILMS et attribution d'une subvention à cette association

LE CONSEIL,

Objet : Contrat de ville de Plaine Commune – Validation de la programmation 2018 pour la Ville de Saint-Denis
— Approbation d'un avenant à la convention entre la commune et l'association INDIGENES FILMS
et attribution d'une subvention à cette association

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2018 du Contrat de Ville de Plaine Commune approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2018,

Considérant la programmation 2018 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

Vu la convention de partenariat entre la commune et l'association Indigènes films approuvée par délibération n°B-27 du 10 décembre 2015

Considérant que le projet et le partenariat entre l'association Indigènes films et la commune nécessite la conclusion d'un avenant à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Indigènes Films de 1000 € (Mille euros) pour le projet :

- « Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier »

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 47

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299181-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

SOMMAIRE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE	2
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGÈNES FILMS	3
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES	4
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA SANTE	5
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018.....	6
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2017 -2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE	7
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018.....	9
AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 – 2018 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE	10

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION GIDIMAXA JIKKE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, allée de l'Isle Adam Cité Pablo Neruda - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Moussa CAMARA,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Gidimaxa Jikke pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.15 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 8 595 € au titre de l'année 2018.

L'association Gidimaxa Jikke, basée à Saint-Denis, a pour but d'œuvrer au service du développement local à Saint-Denis ainsi que dans les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel dans la région du Guidimakha au Mali, en priorité dans le cadre de la coopération décentralisée signée entre ces trois communes maliennes et la Ville de Saint-Denis en 1996 puis en 2003 et 2010.

Elle participe également au développement social local du quartier Allende, en proposant notamment des actions autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Les projets « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* », « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » et « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » en sont la traduction. Ces projets visent à :

- proposer des ateliers d'expression en langue française aux habitants de Saint-Denis ;
- permettre aux femmes du quartier de rompre leur isolement en se retrouvant au sein d'un atelier de couture ;
- proposer du soutien scolaire aux enfants du quartier Allende, à travers des temps d'aide au travail et des temps d'activités éducatives et culturelles.

Aujourd'hui, l'association Gidimaxa Jikke sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 6 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Lutte contre l'illettrisme et développement social du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Insertion et développement social des femmes quartier Allende* » à hauteur de 1 000 € ;
- « *Lutte contre l'échec scolaire du quartier Allende* » à hauteur de 2 500 €.

Article 2 : l'association Gidimaxa Jikke devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Gidimaxa Jikke
Moussa CAMARA
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 – 2017 – 2018 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION INDIGENES FILMS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Indigènes Films, approuvée par délibération B-10.23 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 14 500 € au titre de l'année 2017.

L'association Indigènes Films a initié et organise le Festival Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient en collaboration étroite avec l'Association Cinéma l'Écran et la Ville de Saint Denis. Considérant, l'importance de ce rendez-vous cinématographique dans la ville et au plan national, et l'investissement de l'Association Indigènes Films dans la définition du contenu du festival, l'organisation du programme d'accompagnement, et la recherche d'un élargissement et de la diversification des publics, la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Écran proposent de soutenir l'organisation des onzième, douzième et treizième éditions du « Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient ».

Le projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » s'inscrit en amont du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, afin de créer des liens entre habitants ; ciné goûter, ciné-junio et ciné-philos à destination d'un public jeune, ciné club des femmes, ciné club des lycées.

Aujourd'hui, l'association Indigènes Films sollicite la commune pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Actions sociales et culturelles, animer la vie de quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Indigènes Films devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Indigènes Films
Kamal EL MAHOUTI
Président

**AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION LES PLANCHES COURBES, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 3, rue Ferdinand Gambon - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Ioanis NUGUET,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat d'une durée d'un an avec l'association Les Planches Courbes, approuvée par délibération B-10.16 du 30 novembre 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 22 000 € au titre de l'année 2017.

L'association Les Planches Courbes intervient à Saint-Denis au sein d'un lieu de résidence et de spectacles pérenne, tourné vers le public jeune, proposant des ateliers hebdomadaires et des stages pendant les congés, organisant des cabarets et des soirées spectacle vivant, permettant faire découvrir de nouveaux talents et d'accueillir des artistes pas encore ou peu reconnus. Le lieu a ouvert ses portes début 2017 dans le cadre associatif, et prévoit d'accueillir progressivement des ateliers de pratiques artistiques (cirque, théâtre, cinéma, musique) et sportives (boxe, Kung-fu) et accueillir les projets d'associations locales qui le sollicitent. Son action « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » en est la traduction directe.

Aujourd'hui, l'association Les Planches Courbes sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Saint-Denis, de l'écriture poétique à la scène* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Les Planches Courbes devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Les Planches Courbes
Ioanis NUGUET
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA MAISON DE LA SANTE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MAISON DE LA SANTE DE SAINT-DENIS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 47, rue Jean Jaurès - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente, Madame Marie Joelle DAUDON DEJOUET agissant sur délibération du Conseil d'administration,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Maison de la Santé pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.7 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'année 2018.

La Maison de la Santé de Saint-Denis participe à la définition et à la mise en œuvre des priorités de santé partenariales décidées par son conseil d'administration. A ce titre, elle participe activement à la mise en œuvre de plusieurs fiches-actions du Contrat Local de Santé de Saint-Denis, et copilote notamment l'Atelier Santé Ville sur l'offre de soins sur le territoire. Dans ce cadre elle s'applique à réaliser un travail de fond avec l'ensemble des habitants sur les quartiers Floréal/Saussaie/Courtille, Allende, Joliot Curie/ Lamaze, Franc Moisin pour généraliser la prise de conscience par la population des bienfaits pour la santé d'une activité physique régulière et encourager sa pratique libre ou en club.

Le projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » en est la traduction. Ce projet concerne de façon transversale les directions des sports, santé et vie des quartiers. Il repose sur un chef de projet pilote, chargé d'animer et de mettre en place les trois axes de travail :

- favoriser le développement du Sport pour Tous et du Sport Adapté sur l'ensemble des quartiers de Saint-Denis,
- communiquer sur l'offre en activité physique, l'intérêt en termes de santé, de bien-être et les moyens de pratiquer dans la vie quotidienne,
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants.

Aujourd'hui, La Maison de la Santé sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle du chargé de projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Pour la santé je bouge dans mon quartier* » au moyen d'une subvention de 15 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association la Maison de la Santé devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération du chef de projet chargé d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour la Maison de la Santé
Marie-Joelle DAUDON-DEJOUET
Présidente

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS POUR L'ANNEE 2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION MOTS ET REGARDS, régie par la loi de 1901, dont le siège est situé 19, rue de la Boulangerie - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Directrice administrative et financière, Madame Katie BOURNINE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Mots et Regards pour l'année 2018, approuvée par délibération A-5.39 du 29 mars 2018. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 2 260 € au titre de l'année 2018.

L'association Mots et Regards intervient à Saint-Denis ainsi qu'aux villes alentours inscrites sur les territoires de Plaine Commune et Départemental de la Seine-Saint-Denis, en proposant notamment des permanences d'écrivains publics gratuits dans divers lieux de la ville, ainsi que des ateliers autour du conte, de la lecture, de l'écriture et des jeux, à destination de différents publics du territoire (bébés, enfants, adolescents et adultes).

L'association Mots et Regards justifie de nombreux partenariats, qu'ils soient municipaux (maison des parents, service jeunesse, service petite enfance etc...) ou associatifs (Café Culturel, Radio Déclic etc...). Par ailleurs, elle travaille également avec des fédérations et des agences nationales.

Ses actions « *Mots pour tous* », « *Mots à croquer* » et « *Boîtes à livres urbaines* » en sont la traduction directe. Aujourd'hui, l'association Mots et Regards sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide aux projets déposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Article 1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 7 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Mots pour tous* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Mots à croquer* » à hauteur de 2 500 € ;
- « *Boîtes à livres urbaines* » à hauteur de 500 €.

Article 2 : l'association Mots et Regards devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre des projets et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Mots et Regards
Katie BOURNINE
Directrice administrative et financière

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2019 ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PARTENAIRES POUR LA VILLE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 3, place des Pianos - 93200 Saint-Denis, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul ESPIE,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention triennale avec l'association Partenaires pour la ville pour la période 2017/2019, approuvée par délibération A-3.44 du 30 mars 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 108 900€ au titre de l'année 2017.

L'association Partenaires pour la Ville mène une action concertée et en lien avec l'ensemble des correspondants de la ville, en développant notamment des les actions de médiation sociale sur le territoire dionysien déjà engagées et à contribuer au « mieux vivre ensemble ». Les actions de PPV93 sont élaborées de façon à favoriser la qualité de vie, l'intégration et l'insertion en portant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. PPV93 tisse des liens avec l'ensemble des partenaires du territoire pour soutenir les actions d'insertion. L'association a pour priorité l'embauche des publics en difficulté. PPV93 recrute, forme et accompagne ses salariés afin de leur proposer des possibilités d'insertion professionnelle. Elle participe également à l'employabilité et à la valorisation des compétences des jeunes et adultes du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les projets « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » et « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » en sont la traduction. Ces projets s'articulent autour de 5 grands axes de travail :

- aller à la rencontre des habitants, se faire connaître et reconnaître, les mobiliser et relayer les informations de la ville ;
- gérer les conflits en temps réel ou en temps différé, être à l'écoute des doléances, assurer une veille technique, et les faire remonter au Directeur de Quartier et/ou au bailleur social ainsi que les troubles constatés ;
- au sein de l'espace Pablo Neruda, proposer un accueil sur des temps pour un accompagnement des habitants (accès aux droits, ateliers numériques ou autres actions collectives menées par PPV) et participer aux réflexions menée par la ville pour renforcer le rôle de l'espace Pablo Neruda dans la cité Allende et ainsi proposer une offre plus étendue pour les habitants.

Aujourd'hui, l'association Partenaires pour la ville sollicite la ville pour un complément de financement correspondant à une partie de la rémunération annuelle des médiateurs intervenant dans les deux quartiers.

Article1 : la ville entend apporter une aide aux projets au moyen d'une subvention globale de 8 000€ au titre de l'année 2018 détaillée comme suit :

- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier Allende* » à hauteur de 4 000 € ;
- « *Médiation sociale de proximité et animation au sein du quartier de la Plaine* » à hauteur de 4 000 €.

Article 2 : l'association Partenaires pour la Ville devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la rémunération des médiateurs chargés d'animer et de mettre en place le projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Partenaires pour la ville
Jean-Paul EPIE
Président

AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE POUR L'ANNEE 2017-2018

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION PLEYEL EN HERBE, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège est situé 17, boulevard Finot - 93200 Saint-Denis, représentée par sa Présidente Katell CHEVILLER,

D'autre part.

PREAMBULE

La ville a conclu une convention de partenariat avec l'association Pleyel en herbe pour l'année 2017, approuvée par délibération A-6.24 du 29 juin 2017. Par la même délibération, le conseil municipal a accordé à l'association une subvention de fonctionnement de 30 000€ au titre de l'année 2017.

L'association Pleyel en herbe propose un accueil du matin, en partenariat avec la direction Enfance-Loisirs et la mission Parentalité de la commune de Saint-Denis, dans le cadre de la mise en œuvre d'une action d'accueil périscolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les groupes scolaires Anatole France, Petits pianos, Confluence et Le Lendit à Saint-Denis.

En complément, l'association participe au développement social local du quartier Pleyel, en proposant notamment des actions artistiques et culturelles à destination des familles, notamment afin de favoriser la relation parents/enfants, ainsi que des activités aux habitants du quartier Pleyel. Ces actions sont portées dans le cadre du projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » et s'articulent autour :

- de week-ends artistiques et culturels sur la relation parents/enfants une fois par mois ;
- d'un atelier théâtre pour les adultes couplé avec un goûter philo ou conte pour les enfants ;
- d'un atelier sur les questions de santé et d'équilibre élémentaire ;
- d'un accueil sur des structures culturelles du territoire et l'organisation d'évènements sur l'espace public, autour de la linguistique, de l'accompagnement à la scolarité et de l'insertion sociale.

Aujourd'hui, l'association Pleyel en herbe sollicite la ville pour un complément de financement au titre de l'aide au projet déposé dans le cadre du Contrat de Ville et correspondant à la mise en œuvre de ce projet.

Article 1 : la ville entend apporter une aide au projet « *Des habitants acteurs de leur quartier* » au moyen d'une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

Article 2 : l'association Pleyel en herbe devra utiliser cette subvention aux fins exclusives de la mise en œuvre du projet et devra être en mesure d'en justifier l'utilisation.

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Pleyel en herbe
Katell CHEVILLER
Présidente

**AVENANT FINANCIER N° 3 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE**

Entre

LA VILLE DE SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis, agissant au nom et pour compte de la ville de Saint-Denis désignée sous le terme « la ville », en vertu d'une délibération en Conseil Municipal en date du 29 juin 2017,

D'une part,

Et

L'association SPORT DANS LA VILLE, désignée par le sigle et/ou le terme « l'association » et représentée par Monsieur Nicolas ESCHERMANN agissant en qualité de Président

D'autre part.

PREAMBULE

Conformément à la convention d'objectifs qui a pour objet de définir le cadre dans lequel la ville s'engage à soutenir les actions portées par Sport dans la Ville au cours des années 2014 à 2018, le présent avenant en définit les termes financiers pour l'année 2018 et est annexé à la convention d'objectifs.

Article unique :

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 de la convention d'objectifs, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2018 attribuée à l'association le Sport dans la Ville est fixé à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Fait à Saint-Denis, le

Pour la Ville de Saint-Denis,
Lauren RUSSIER
Maire

Pour Sport dans la ville
Nicolas ESCHERMANN
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Adhésion à l'association "Non au Charles de Gaulle Express".

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CDG Express est un projet de liaison ferroviaire directe entre la gare de l'Est et l'aéroport Charles de Gaulle.

Considérant que le 27 juin 2016, lors de l'enquête publique relative à cette liaison ferroviaire, la Ville de Saint-Denis avait émis un avis défavorable via un courrier au Président de la commission d'enquête CDG Express.

Considérant que cet avis a été notifié à la commission d'enquête, mais aussi au Préfet de Région ainsi qu'à l'ensemble des Maires des villes concernées directement par ce projet.

Considérant que le coût de ce projet est aujourd'hui estimé à 2,2 milliards d'euros.

Considérant que l'engagement avait été pris, devant l'Assemblée Nationale, et réaffirmé dans la presse, que ce projet ne bénéficierait pas de fonds publics. Pourtant, l'Etat garantirait 9% de rentabilité au futur exploitant, tout en assumant 80% du risque dans les cinq premières années d'exploitation.

Considérant que « Ile de France Mobilité », estime, en cas de réalisation du CDG Express, à 1,5 milliard d'euros le déficit de recettes lié à la perte de ponctualité sur la ligne B du RER, qui transporte chaque jour 900 000 passagers, alors qu'on prévoit à peine 20 000 passagers sur le CDG Express. Les lignes E,H, K et P seront également impactées négativement par ce projet.

Considérant que l'association « Non au CDG Express » présidée par Didier LE RESTE, conseiller de Paris et composée d'élus, de citoyens, de syndicalistes, d'associations et de collectivités territoriales a pour objectif de lutter contre le projet du CGD Express. Qu'elle estime que cette ligne de transport privé ferroviaire reliant Paris Est à l'aéroport Charles de Gaulle est seulement réservée à une population relativement aisée, financée par de l'argent public et met gravement en péril la qualité des transports du quotidien, notamment de la ligne B du RER et K du Transilien en limitant les possibilités d'amélioration et de développement de ces lignes, et promouvant un modèle ségrégatif de développement économique et territorial.

Considérant que cette association souhaite contribuer à la réflexion sur le développement des transports en Ile-de-France, veiller à la protection de l'environnement attenant au projet de liaison ferroviaire "Charles-de-Gaulle Express", sauvegarder le patrimoine, notamment culturel, historique, architectural, esthétique et paysager situé dans les communes concernées par le projet de liaison ferroviaire.

Considérant que cette association souhaite informer, mobiliser, élargir le spectre des opposants au projet du CDG Express et convaincre de plus en plus de responsables politiques.

Considérant l'article 3 du règlement intérieur de l'association indiquant que le montant de la cotisation annuelle pour une collectivité comme Saint-Denis (plus de 100 000 habitants) s'élève à **2000€**.

DELIBERE:

Article 1: Approuve l'adhésion de la commune à l'association "Non au CDG EXPRESS", pour un montant de cotisation annuel de 2000 euros.

Article 2: la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,
A voté à l'unanimité :
Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299089-DE-1-1
Date AR : 07/06/18
Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'association Le Silence des Justes pour le financement de l'acquisition-amélioration d'une structure d'accueil de jour, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 2 M€

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Considérant la demande formulée par l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES dont le siège social est situé au 95 rue Petit 75019 Paris, auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la proposition du Contrat de Prêt n° 75774, Ligne du Prêt n° 5234601 annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-Denis de favoriser l'acquisition/amélioration d'une structure d'accueil pour personnes en situation de handicap,

DELIBERE

Article 1er : l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Denis accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 000 000,00 € souscrit par l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 75774 constitué de 1 ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Saint-Denis est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Saint-Denis s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298811-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



Emprunteur : 0413942 - LE SILENCE DES JUSTES
N° du Contrat de Prêt : 75774 / N° de la Ligne du Prêt : 5234601
Opération : Acquisition - Amélioration
Produit : PHARE

Capital prêté : 2 000 000 €
Taux actuariel théorique : 1,35 %
Taux effectif global : 1,66 %
Intérêts de Préfinancement : 13 454,74 €
Taux de Préfinancement : 1,35 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2018	1,35	28 549,92	21 833,83	6 716,09	0,00	1 978 166,17	0,00
2	21/03/2019	1,35	28 549,92	21 907,14	6 642,78	0,00	1 956 259,03	0,00
3	21/06/2019	1,35	28 549,92	21 980,71	6 569,21	0,00	1 934 278,32	0,00
4	21/09/2019	1,35	28 549,92	22 054,52	6 495,40	0,00	1 912 223,80	0,00
5	21/12/2019	1,35	28 549,92	22 128,58	6 421,34	0,00	1 890 095,22	0,00
6	21/03/2020	1,35	28 549,92	22 202,89	6 347,03	0,00	1 867 892,33	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

2018-03-21 10:22:00 - 2018-03-21 10:22:00 - 2018-03-21 10:22:00

Caisse des dépôts et consignations
2 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE - 75013 PARIS - TM 01 49 55 68 00 - Télécopie 01 49 55 68 93
ile-de-france@caissedesdepots.fr

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
7	21/06/2020	1,35	28 549,92	22 277,45	6 272,47	0,00	1 845 614,88	0,00
8	21/09/2020	1,35	28 549,92	22 352,26	6 197,66	0,00	1 823 262,62	0,00
9	21/12/2020	1,35	28 549,92	22 427,32	6 122,60	0,00	1 800 835,30	0,00
10	21/03/2021	1,35	28 549,92	22 502,63	6 047,29	0,00	1 778 332,67	0,00
11	21/06/2021	1,35	28 549,92	22 578,19	5 971,73	0,00	1 755 754,48	0,00
12	21/09/2021	1,35	28 549,92	22 654,01	5 896,91	0,00	1 733 100,47	0,00
13	21/12/2021	1,35	28 549,92	22 730,09	5 819,83	0,00	1 710 370,38	0,00
14	21/03/2022	1,35	28 549,92	22 806,42	5 743,50	0,00	1 687 563,96	0,00
15	21/06/2022	1,35	28 549,92	22 883,00	5 666,92	0,00	1 664 680,96	0,00
16	21/09/2022	1,35	28 549,92	22 959,84	5 590,08	0,00	1 641 721,12	0,00
17	21/12/2022	1,35	28 549,92	23 036,94	5 512,98	0,00	1 618 684,18	0,00
18	21/03/2023	1,35	28 549,92	23 114,30	5 435,62	0,00	1 595 569,88	0,00
19	21/06/2023	1,35	28 549,92	23 191,92	5 358,00	0,00	1 572 377,96	0,00
20	21/09/2023	1,35	28 549,92	23 269,80	5 280,12	0,00	1 549 108,16	0,00
21	21/12/2023	1,35	28 549,92	23 347,94	5 201,98	0,00	1 525 760,22	0,00
22	21/03/2024	1,35	28 549,92	23 426,34	5 123,58	0,00	1 502 333,68	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le: 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
23	21/06/2024	1,35	28 549,92	23 505,01	5 044,91	0,00	1 478 829,87	0,00
24	21/09/2024	1,35	28 549,92	23 583,94	4 965,98	0,00	1 455 244,93	0,00
25	21/12/2024	1,35	28 549,92	23 663,14	4 886,78	0,00	1 431 581,79	0,00
26	21/03/2025	1,35	28 549,92	23 742,60	4 807,32	0,00	1 407 839,19	0,00
27	21/06/2025	1,35	28 549,92	23 822,33	4 727,59	0,00	1 384 016,86	0,00
28	21/09/2025	1,35	28 549,92	23 902,33	4 647,59	0,00	1 360 114,53	0,00
29	21/12/2025	1,35	28 549,92	23 982,59	4 567,33	0,00	1 336 131,94	0,00
30	21/03/2026	1,35	28 549,92	24 063,13	4 486,79	0,00	1 312 068,81	0,00
31	21/06/2026	1,35	28 549,92	24 143,93	4 405,99	0,00	1 287 924,88	0,00
32	21/09/2026	1,35	28 549,92	24 225,01	4 324,91	0,00	1 263 699,87	0,00
33	21/12/2026	1,35	28 549,92	24 306,36	4 243,56	0,00	1 239 393,51	0,00
34	21/03/2027	1,35	28 549,92	24 387,98	4 161,94	0,00	1 215 005,53	0,00
35	21/06/2027	1,35	28 549,92	24 469,87	4 080,05	0,00	1 190 535,66	0,00
36	21/09/2027	1,35	28 549,92	24 552,04	3 997,88	0,00	1 165 983,62	0,00
37	21/12/2027	1,35	28 549,92	24 634,49	3 915,43	0,00	1 141 349,13	0,00
38	21/03/2028	1,35	28 549,92	24 717,22	3 832,70	0,00	1 116 631,91	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/03/2018

 ETABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
 DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
39	21/06/2028	1,35	28 549,92	24 800,22	3 749,70	0,00	1 091 831,69	0,00
40	21/09/2028	1,35	28 549,92	24 883,50	3 666,42	0,00	1 066 948,19	0,00
41	21/12/2028	1,35	28 549,92	24 967,06	3 582,86	0,00	1 041 981,13	0,00
42	21/03/2029	1,35	28 549,92	25 050,90	3 499,02	0,00	1 016 930,23	0,00
43	21/06/2029	1,35	28 549,92	25 135,02	3 414,90	0,00	991 795,21	0,00
44	21/09/2029	1,35	28 549,92	25 219,42	3 330,50	0,00	966 575,79	0,00
45	21/12/2029	1,35	28 549,92	25 304,11	3 245,81	0,00	941 271,68	0,00
46	21/03/2030	1,35	28 549,92	25 389,09	3 160,83	0,00	915 882,59	0,00
47	21/06/2030	1,35	28 549,92	25 474,34	3 075,58	0,00	890 408,25	0,00
48	21/09/2030	1,35	28 549,92	25 559,89	2 990,03	0,00	864 848,36	0,00
49	21/12/2030	1,35	28 549,92	25 645,72	2 904,20	0,00	839 202,64	0,00
50	21/03/2031	1,35	28 549,92	25 731,84	2 818,08	0,00	813 470,80	0,00
51	21/06/2031	1,35	28 549,92	25 818,25	2 731,67	0,00	787 652,55	0,00
52	21/09/2031	1,35	28 549,92	25 904,95	2 644,97	0,00	761 747,60	0,00
53	21/12/2031	1,35	28 549,92	25 991,94	2 557,98	0,00	735 755,66	0,00
54	21/03/2032	1,35	28 549,92	26 079,22	2 470,70	0,00	709 676,44	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
55	21/06/2032	1,35	28 549,92	26 166,79	2 383,13	0,00	683 509,65	0,00
56	21/09/2032	1,35	28 549,92	26 254,66	2 295,26	0,00	657 254,99	0,00
57	21/12/2032	1,35	28 549,92	26 342,53	2 207,09	0,00	630 912,16	0,00
58	21/03/2033	1,35	28 549,92	26 431,29	2 118,63	0,00	604 480,87	0,00
59	21/06/2033	1,35	28 549,92	26 520,04	2 029,88	0,00	577 960,83	0,00
60	21/09/2033	1,35	28 549,92	26 609,10	1 940,82	0,00	551 351,73	0,00
61	21/12/2033	1,35	28 549,92	26 698,45	1 851,47	0,00	524 653,28	0,00
62	21/03/2034	1,35	28 549,92	26 788,11	1 761,81	0,00	497 865,17	0,00
63	21/06/2034	1,35	28 549,92	26 878,07	1 671,85	0,00	470 987,10	0,00
64	21/09/2034	1,35	28 549,92	26 968,32	1 581,60	0,00	444 018,78	0,00
65	21/12/2034	1,35	28 549,92	27 058,88	1 491,04	0,00	416 959,90	0,00
66	21/03/2035	1,35	28 549,92	27 149,75	1 400,17	0,00	389 810,15	0,00
67	21/06/2035	1,35	28 549,92	27 240,92	1 309,00	0,00	362 569,23	0,00
68	21/09/2035	1,35	28 549,92	27 332,40	1 217,52	0,00	335 236,83	0,00
69	21/12/2035	1,35	28 549,92	27 424,18	1 125,74	0,00	307 812,65	0,00
70	21/03/2036	1,35	28 549,92	27 516,27	1 033,65	0,00	280 296,38	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Etat le 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
71	21/06/2036	1,35	28 549,92	27 608,67	941,25	0,00	252 687,71	0,00
72	21/09/2036	1,35	28 549,92	27 701,38	848,54	0,00	224 988,33	0,00
73	21/12/2036	1,35	28 549,92	27 794,41	755,51	0,00	197 191,92	0,00
74	21/03/2037	1,35	28 549,92	27 887,74	662,18	0,00	169 304,18	0,00
75	21/06/2037	1,35	28 549,92	27 981,39	568,53	0,00	141 322,79	0,00
76	21/09/2037	1,35	28 549,92	28 075,35	474,57	0,00	113 247,44	0,00
77	21/12/2037	1,35	28 549,92	28 169,63	380,29	0,00	85 077,81	0,00
78	21/03/2038	1,35	28 549,92	28 264,22	285,70	0,00	56 813,59	0,00
79	21/06/2038	1,35	28 549,92	28 359,14	190,78	0,00	28 454,45	0,00
80	21/09/2038	1,35	28 550,00	28 454,45	95,55	0,00	0,00	0,00
Total			2 283 993,68	2 000 000,00	283 993,68	0,00		

A titre indicatif, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent TA est de 0,75 % (Livret A)

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Convention garantie d'emprunt au bénéfice de l'association Le Silence des Justes pour le financement de l'acquisition-amélioration d'une structure d'accueil de jour, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 2 M€

LE CONSEIL,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 88-366 du 18 avril 1988 relatif aux modalités d'octroi par les régions, départements et communes de leur garantie ou de leur caution pour les emprunts contractés par des personnes de droit privé reconnue d'utilité publique,

Considérant la demande formulée par l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES, dont le siège social est situé au 95 rue Petit – 75019 Paris et tendant à obtenir la garantie communale à hauteur de 50 % au titre du contrat de prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 2 000 000 €.

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil municipal de Saint-Denis approuve la convention à passer avec l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES réglant les conditions dans lesquelles s'applique la garantie communale pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de **2 000 000 €** souscrit par l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

ARTICLE 2 : Autorise le maire de Saint-Denis à signer la convention de garantie à passer avec l'association OHALEI YAACOV LE SILENCE DES JUSTES.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298812-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

GRUPE



www.groupecaissedesdepots.fr

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



Emprunteur : 0413942 - LE SILENCE DES JUSTES
N° du Contrat de Prêt : 75774 / N° de la Ligne du Prêt : 5234601
Opération : Acquisition - Amélioration
Produit : PHARE

Capital prêté : 2 000 000 €
Taux actuariel théorique : 1,35 %
Taux effectif global : 1,66 %
Intérêts de Préfinancement : 13 454,74 €
Taux de Préfinancement : 1,35 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2018	1,35	28 549,92	21 833,83	6 716,09	0,00	1 978 166,17	0,00
2	21/03/2019	1,35	28 549,92	21 907,14	6 642,78	0,00	1 956 259,03	0,00
3	21/06/2019	1,35	28 549,92	21 980,71	6 569,21	0,00	1 934 278,32	0,00
4	21/09/2019	1,35	28 549,92	22 054,52	6 495,40	0,00	1 912 223,80	0,00
5	21/12/2019	1,35	28 549,92	22 128,58	6 421,34	0,00	1 890 095,22	0,00
6	21/03/2020	1,35	28 549,92	22 202,89	6 347,03	0,00	1 867 892,33	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

PROCESSEUR: W2 10/11/2018 10:00:00

Caisse des dépôts et consignations
2 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE - 75013 PARIS - TM 01 49 55 68 00 - Télécopie 01 49 55 68 93
ile-de-france@caissedesdepots.fr

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
7	21/06/2020	1,35	28 549,92	22 277,45	6 272,47	0,00	1 845 614,88	0,00
8	21/09/2020	1,35	28 549,92	22 352,26	6 197,66	0,00	1 823 262,62	0,00
9	21/12/2020	1,35	28 549,92	22 427,32	6 122,60	0,00	1 800 835,30	0,00
10	21/03/2021	1,35	28 549,92	22 502,63	6 047,29	0,00	1 778 332,67	0,00
11	21/06/2021	1,35	28 549,92	22 578,19	5 971,73	0,00	1 755 754,48	0,00
12	21/09/2021	1,35	28 549,92	22 654,01	5 896,91	0,00	1 733 100,47	0,00
13	21/12/2021	1,35	28 549,92	22 730,09	5 819,83	0,00	1 710 370,38	0,00
14	21/03/2022	1,35	28 549,92	22 806,42	5 743,50	0,00	1 687 563,96	0,00
15	21/06/2022	1,35	28 549,92	22 883,00	5 666,92	0,00	1 664 680,96	0,00
16	21/09/2022	1,35	28 549,92	22 959,84	5 590,08	0,00	1 641 721,12	0,00
17	21/12/2022	1,35	28 549,92	23 036,94	5 512,98	0,00	1 618 684,18	0,00
18	21/03/2023	1,35	28 549,92	23 114,30	5 435,62	0,00	1 595 569,88	0,00
19	21/06/2023	1,35	28 549,92	23 191,92	5 358,00	0,00	1 572 377,96	0,00
20	21/09/2023	1,35	28 549,92	23 269,80	5 280,12	0,00	1 549 108,16	0,00
21	21/12/2023	1,35	28 549,92	23 347,94	5 201,98	0,00	1 525 760,22	0,00
22	21/03/2024	1,35	28 549,92	23 426,34	5 123,58	0,00	1 502 333,88	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/03/2018

 ETABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
 DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
23	21/06/2024	1,35	28 549,92	23 505,01	5 044,91	0,00	1 478 829,87	0,00
24	21/09/2024	1,35	28 549,92	23 583,94	4 965,98	0,00	1 455 244,93	0,00
25	21/12/2024	1,35	28 549,92	23 663,14	4 886,78	0,00	1 431 581,79	0,00
26	21/03/2025	1,35	28 549,92	23 742,60	4 807,32	0,00	1 407 839,19	0,00
27	21/06/2025	1,35	28 549,92	23 822,33	4 727,59	0,00	1 384 016,86	0,00
28	21/09/2025	1,35	28 549,92	23 902,33	4 647,59	0,00	1 360 114,53	0,00
29	21/12/2025	1,35	28 549,92	23 982,59	4 567,33	0,00	1 336 131,94	0,00
30	21/03/2026	1,35	28 549,92	24 063,13	4 486,79	0,00	1 312 068,81	0,00
31	21/06/2026	1,35	28 549,92	24 143,93	4 405,99	0,00	1 287 924,88	0,00
32	21/09/2026	1,35	28 549,92	24 225,01	4 324,91	0,00	1 263 699,87	0,00
33	21/12/2026	1,35	28 549,92	24 306,36	4 243,56	0,00	1 239 393,51	0,00
34	21/03/2027	1,35	28 549,92	24 387,98	4 161,94	0,00	1 215 005,53	0,00
35	21/06/2027	1,35	28 549,92	24 469,87	4 080,05	0,00	1 190 535,66	0,00
36	21/09/2027	1,35	28 549,92	24 552,04	3 997,88	0,00	1 165 983,62	0,00
37	21/12/2027	1,35	28 549,92	24 634,49	3 915,43	0,00	1 141 349,13	0,00
38	21/03/2028	1,35	28 549,92	24 717,22	3 832,70	0,00	1 116 631,91	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/03/2018

 ETABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
 DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
39	21/06/2028	1,35	28 549,92	24 800,22	3 749,70	0,00	1 091 831,69	0,00
40	21/09/2028	1,35	28 549,92	24 883,50	3 666,42	0,00	1 066 948,19	0,00
41	21/12/2028	1,35	28 549,92	24 967,06	3 582,86	0,00	1 041 981,13	0,00
42	21/03/2029	1,35	28 549,92	25 050,90	3 499,02	0,00	1 016 930,23	0,00
43	21/06/2029	1,35	28 549,92	25 135,02	3 414,90	0,00	991 795,21	0,00
44	21/09/2029	1,35	28 549,92	25 219,42	3 330,50	0,00	966 575,79	0,00
45	21/12/2029	1,35	28 549,92	25 304,11	3 245,81	0,00	941 271,68	0,00
46	21/03/2030	1,35	28 549,92	25 389,09	3 160,83	0,00	915 882,59	0,00
47	21/06/2030	1,35	28 549,92	25 474,34	3 075,58	0,00	890 408,25	0,00
48	21/09/2030	1,35	28 549,92	25 559,89	2 990,03	0,00	864 848,36	0,00
49	21/12/2030	1,35	28 549,92	25 645,72	2 904,20	0,00	839 202,64	0,00
50	21/03/2031	1,35	28 549,92	25 731,84	2 818,08	0,00	813 470,80	0,00
51	21/06/2031	1,35	28 549,92	25 818,25	2 731,67	0,00	787 652,55	0,00
52	21/09/2031	1,35	28 549,92	25 904,95	2 644,97	0,00	761 747,60	0,00
53	21/12/2031	1,35	28 549,92	25 991,94	2 557,98	0,00	735 755,66	0,00
54	21/03/2032	1,35	28 549,92	26 079,22	2 470,70	0,00	709 676,44	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
55	21/06/2032	1,35	28 549,92	26 166,79	2 383,13	0,00	683 509,65	0,00
56	21/09/2032	1,35	28 549,92	26 254,66	2 295,26	0,00	657 254,99	0,00
57	21/12/2032	1,35	28 549,92	26 342,83	2 207,09	0,00	630 912,16	0,00
58	21/03/2033	1,35	28 549,92	26 431,29	2 118,63	0,00	604 480,87	0,00
59	21/06/2033	1,35	28 549,92	26 520,04	2 029,88	0,00	577 960,83	0,00
60	21/09/2033	1,35	28 549,92	26 609,10	1 940,82	0,00	551 351,73	0,00
61	21/12/2033	1,35	28 549,92	26 698,45	1 851,47	0,00	524 653,28	0,00
62	21/03/2034	1,35	28 549,92	26 788,11	1 761,81	0,00	497 865,17	0,00
63	21/06/2034	1,35	28 549,92	26 878,07	1 671,85	0,00	470 987,10	0,00
64	21/09/2034	1,35	28 549,92	26 968,32	1 581,60	0,00	444 018,78	0,00
65	21/12/2034	1,35	28 549,92	27 058,88	1 491,04	0,00	416 959,90	0,00
66	21/03/2035	1,35	28 549,92	27 149,75	1 400,17	0,00	389 810,15	0,00
67	21/06/2035	1,35	28 549,92	27 240,92	1 309,00	0,00	362 569,23	0,00
68	21/09/2035	1,35	28 549,92	27 332,40	1 217,52	0,00	335 236,83	0,00
69	21/12/2035	1,35	28 549,92	27 424,18	1 125,74	0,00	307 812,65	0,00
70	21/03/2036	1,35	28 549,92	27 516,27	1 033,65	0,00	280 296,38	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Etat le 21/03/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE
DIRECTION REGIONALE ILE-DE-FRANCE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
71	21/06/2036	1,35	28 549,92	27 608,67	941,25	0,00	252 687,71	0,00
72	21/09/2036	1,35	28 549,92	27 701,38	848,54	0,00	224 988,33	0,00
73	21/12/2036	1,35	28 549,92	27 794,41	755,51	0,00	197 191,92	0,00
74	21/03/2037	1,35	28 549,92	27 887,74	662,18	0,00	169 304,18	0,00
75	21/06/2037	1,35	28 549,92	27 981,39	568,53	0,00	141 322,79	0,00
76	21/09/2037	1,35	28 549,92	28 075,35	474,57	0,00	113 247,44	0,00
77	21/12/2037	1,35	28 549,92	28 169,63	380,29	0,00	85 077,81	0,00
78	21/03/2038	1,35	28 549,92	28 264,22	285,70	0,00	56 813,59	0,00
79	21/06/2038	1,35	28 549,92	28 359,14	190,78	0,00	28 454,45	0,00
80	21/09/2038	1,35	28 550,00	28 454,45	95,55	0,00	0,00	0,00
Total			2 283 993,68	2 000 000,00	283 993,68	0,00		

A titre indicatif, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent TA est de 0,75 % (Livret A)

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Remise de dettes dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 du 1^{er} janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2018,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 3.740,98 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298935-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Propositions de remises de dettes

Conseil Municipal du 31 mai 2018

n° fiche	n° famille	Situation	Montant de la dette	Proposition de remise
19-2018	65570623	Couple élevant 2 enfants. Père en arrêt longue maladie. Mère sans emploi. Faibles ressources. Remise totale.	94,24 €	94,24 €
23-2018	65569345	Mère élevant seule 1 enfant. Sans emploi. Très faibles ressources. Remise partielle.	2 766,51 €	853,80 €
24-2018	65560068	Couple élevant 1 enfant. Sans emploi. Faibles ressources. Remise partielle.	4 156,18 €	1 009,59 €
92-2017	65563047	Mère seule élevant 4 enfants. Sans emploi. Faibles ressources. Remise partielle.	3 471,10 €	676,52 €
25-2018	65564260	Couple élevant 3 enfants. Remise partielle suite à erreur matérielle.	122,59 €	99,81 €
27-2018	65567557	Mère seule élevant 3 enfants. Sans emploi. Faibles ressources. Remise partielle.	1 031,05 €	645,35 €
31-2018	65554217	Couple élevant 4 enfants. Faibles ressources. Remise partielle.	763,82 €	361,67 €
				3 740,98 €

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Appel d'offres ouvert : Parapheur électronique groupement de commande Plaine Commune Villetaneuse.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, et 78 à 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'une solution de parapheur électronique,

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des directions des systèmes d'informations, et dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle, les villes de Saint-Denis et Villetaneuse et l'établissement public territorial Plaine Commune souhaitent constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché concernant l'acquisition, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'une solution de parapheur électronique

Considérant l'intérêt pour Saint Denis d'adhérer à ce groupement,

Considérant qu'il est proposé que l'établissement public territorial Plaine Commune soit le coordonnateur du groupement

Considérant qu'il est proposé que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur,

Considérant que le contrat, sans minimum, ni maximum de commandes est d'une durée de deux ans reconductible deux fois par période d'un an.

Considérant qu'il est décomposé en une partie forfaitaire correspondant aux prestations indissociables communes à l'ensemble des membres, composée de l'acquisition, l'hébergement, l'assistance et la maintenance de l'outil et d'une partie à bon de commande correspondant à des prestations individualisables pour l'achat de nouveaux certificats, ainsi que des prestations supplémentaires de formation, assistance technique, conseil, installation et paramétrage liées à cette solution pour chaque collectivité.

Considérant que la partie forfaitaire et les prestations communes à l'ensemble des membres de la partie à bons de commande sont financés par les trois membres du groupement selon la clef de répartition définie dans la Convention de la Direction des Systèmes d'information mutualisée, qui est la suivante :

- Saint-Denis : 52,1%
- Plaine Commune : 42,8%
- Villetaneuse : 5,1%

Considérant qu'au sein de la partie à bons de commande, les prestations communes à deux membres sont financées selon la clef de répartition suivante :

Saint-Denis	54,9 %	91,1 %	
Plaine Commune	45,1 %		89,4 %
Villetaneuse		8,9 %	10,6 %

Considérant qu'au sein de la partie à bons de commande, les prestations individualisées sont payées par chaque membre à hauteur de ses besoins propres,

Considérant que le marché est estimé à 220 000 € HT sur quatre ans, incluant la partie forfaitaire et à bons de commande, répartis de la manière suivante :

- Saint-Denis : 114 620 € HT
- Plaine Commune : 94 160 € HT
- Villetaneuse : 11 220 € HT

DELIBERE:

Article 1^{er} : approuve la convention de groupement de commande entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et la ville de Villetaneuse relative à l'acquisition, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'une solution de parapheur électronique,

Article 2 : approuve la désignation de l'établissement public territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes,

Article 3 : approuve la clef de répartition financière des prestations concernées par le groupement de commandes,

Article 4 : approuve la désignation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Article 5: autorise le maire de la ville de Saint Denis, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution,

Article 6 : approuve le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 7 : autorise la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre mixte à bons de commande ;

Article 8 : autorise le maire ou son représentant à signer et éventuellement résilier le ou les contrats à venir ;

Article 9 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299111-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



GRAND PARIS

Saint ★
Denis



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ACQUISITION, LA MISE EN ŒUVRE,
L'HEBERGEMENT ET LA MAINTENANCE D'UN PARAPHEUR
ELECTRONIQUE**

ENTRE

L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, dont le siège est sis au 21 avenue Jules Rimet – 93218 Saint-Denis Cedex, représentée par son Président en exercice dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau délibératif du

ET

La Ville de Saint-Denis, dont le siège est sis au, représentée par son Maire en exercice dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal du

ET

La Ville de Villetaneuse, dont le siège est sis au, représentée par son Maire en exercice dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal du

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les Parties conviennent de constituer, par la signature de la présente convention, un groupement de commandes en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, dans les conditions définies ci-après.

Ce groupement de commandes a pour objet l'acquisition, la mise en œuvre, , l'hébergement et la maintenance d'une solution de parapheur électronique.

La présente convention pour objet de définir les conditions d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que les modalités de participation de ses membres (techniques, administratives, opérationnelles et financières).

ARTICLE 2 - ADHESION AU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement par une décision prise selon ses règles internes.

L'adhésion est matérialisée par la signature de la présente convention, qui sera transmise au coordonnateur du groupement.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

Chaque membre du Groupement s'engage, en signant la présente Convention, à :

- procéder à une évaluation de ses besoins en vue de la passation des marchés dans les délais fixés par le Coordonnateur,
- participer à la rédaction et valider les pièces de consultation,
- respecter les délais de validation demandés par le Coordonnateur permettant de s'inscrire dans le calendrier prévisionnel de lancement des marchés,
- désigner un représentant technique pour participer à l'analyse des offres,
- assister aux réunions du Groupement de commandes auxquelles il est invité par le Coordonnateur,
- honorer le paiement des prestations objet de la présente convention,
- assurer l'exécution des marchés le concernant, y compris la passation, la signature, la notification et l'exécution des éventuels avenants à l'exception de la conclusion des avenants concernant les prestations indissociables communes à l'ensemble des membres.

Chacune des Parties s'engage à transmettre aux autres membres du Groupement toute information relative aux marchés dont elle aurait connaissance, ainsi que tout document utile à leur bonne exécution.

Il est rappelé que :

- Le groupement de commandes est dépourvu de personnalité juridique ;
- Le groupement n'a vocation qu'à organiser des procédures permettant à ses membres d'acquérir des prestations qu'ils auront sous leur seule responsabilité préalablement déterminées.

ARTICLE 4 - DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

4.1. Désignation du Coordonnateur

Les membres du Groupement de commandes conviennent de désigner l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, pouvoir adjudicateur, en qualité de Coordonnateur du groupement de commandes.

Le siège du Coordonnateur est sis :
21, avenue Jules RIMET
93 218 Saint-Denis Cedex

Les marchés ainsi conclus par le Coordonnateur dans le cadre de la présente convention sont soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le Coordonnateur choisit, parmi les procédures décrites dans les textes précités, celle applicable aux collectivités territoriales qui lui paraît la plus appropriée à la satisfaction des besoins communs.

Le mandat du Coordonnateur est prévu pour la durée de la présente convention.

4.2. Rôle du Coordonnateur

Le Coordonnateur du Groupement a notamment pour mission, pour chaque marché conclu dans le cadre de la présente de convention de :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- recenser les besoins dans les conditions qu'il fixera en lien avec les membres du groupement ;
- élaborer les dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- assurer l'ensemble de la procédure de consultation à lancer dans le cadre du présent groupement de commandes (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, gestion de la Commission d'Appel d'Offres, analyse des offres, négociations éventuelles avec les entreprises, attribution du marché, rapport de présentation, courriers de rejet et réponses aux demandes de motifs de rejet, signature du marché, notification) ;
- transmettre aux membres du groupement, suite à leur notification, les différentes pièces des marchés publics ;
- assurer le pilotage des éventuels contentieux liés à la passation des marchés en lien avec les autres membres du groupement ;
- conclure les avenants concernant les prestations indissociables communes à l'ensemble des membres (passation, signature et notification).

Le coordonnateur gère de la même manière les procédures de relance des consultations en cas de procédures infructueuses.

Par ailleurs, mandat est expressément donné au coordonnateur pour ester en justice pour le compte des membres du groupement de commandes en cas de contentieux liés à la passation des marchés conclus dans le cadre de la présente convention, tant en demande qu'en défense.

4.3 Responsabilité du Coordonnateur

Le Coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il n'est cependant tenu que des obligations de moyens posées aux articles 1991 et 1997 du code civil et ne saurait encourir d'autres responsabilités que la méconnaissance avérée de ces articles.

En cas de condamnation pécuniaire prononcée par une juridiction au bénéfice d'un tiers et motivée par un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence telles que mentionnées dans l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs

aux marchés publics, ou à un manquement relevé dans le cadre de l'exécution des prestations, les Parties conviennent d'assurer la charge de l'indemnité et des frais contentieux à proportion de leur participation financière telle que définie à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

5.1. Organe de pilotage et de suivi

Sans préjudice des attributions de la commission d'appel d'offre visée à l'article 5.3 ci-après, la présente convention prévoit un comité de pilotage associant les représentants désignés des membres du groupement.

Le Comité de Pilotage valide notamment les arbitrages programmatiques, budgétaires et calendaires, ainsi que les projets d'avenant au marché concernant les prestations indissociables communes à l'ensemble des membres.

5.2. Modalités de passation des marchés

Les règles applicables à la procédure de publicité et de mise en concurrence à mettre en œuvre pour la passation du marché ainsi qu'aux opérations de sélection du co-contractant sont celles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Les règles applicables à l'exécution de du marché sont également celles prévues par les mêmes textes.

5.3. Composition et rôle de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement

La Commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

Le Président de la Commission d'appel d'offres du groupement peut inviter des personnalités compétentes dans les matières objets des consultations à participer aux réunions de la Commission avec voix consultative sur le fondement de l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales.

La Commission d'appel d'offres du groupement peut également être assistée par des agents des membres du groupement en application des dispositions de l'article précité.

En outre, lorsqu'ils y sont invités, le comptable du coordonnateur ainsi qu'un représentant de la DGCCRF peuvent participer aux CAO du groupement, avec voix consultative. Leurs observations seront consignées sur procès-verbal.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement attribue les marchés au terme des consultations, lorsque celle-ci est compétente en application des règles prévues par à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les marchés à procédure adaptée sont attribués directement par le représentant du Coordonnateur après avis de la Commission d'appel d'offres du groupement, selon ses règles propres.

ARTICLE 6 - COÛT ET MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES MARCHES

6.1. Coût et modalités de financement des marchés

Le marché aura une partie forfaitaire correspondant aux prestations indissociables communes à l'ensemble des membres, composée de l'acquisition, l'hébergement, l'assistance et la maintenance de l'outil et d'une partie à bon de commande correspondant à des prestations individualisables pour l'achat de nouveaux certificats, ainsi que des prestations supplémentaires de formation, assistance technique, conseil, installation et paramétrage liées à ce progiciel pour chaque collectivité.

La partie forfaitaire est un montant fixe divisés entre les trois collectivités selon la clef de répartition définie dans la Convention de la Direction des Systèmes d'information mutualisée soit :

- 52,1 % pour la Ville de Saint-Denis
- 42,8 % pour l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune
- 5,1% pour la Ville de Villetaneuse

La partie à bon de commande est utilisée de manière indépendante par chaque collectivité.

S'agissant des prestations individualisées, chaque membre paye le cocontractant à hauteur de ses besoins propres.

S'agissant des prestations communes à plusieurs membres, les paiements seront répartis entre les membres selon la clef de répartition suivante :

Saint-Denis	52,1 %	54,9 %	91,1 %	
Plaine Commune	42,8 %	45,1 %		89,4 %
Villetaneuse	5,1 %		8,9 %	10,6 %

Les bons de commande seront établis sur la base d'un bordereau de prix unitaire. Le marché sera donc un marché sans minimum, ni maximum annuel conclu pour une période initiale de deux ans reconductible deux fois par période d'un an.

L'estimation totale du marché (incluant la partie forfaitaire et la partie à bons de commandes) est de 220 000 € HT sur quatre ans correspondant aux montants suivants :

	Saint-Denis	Plaine commune	Villetaneuse	Total
<i>1ère période (2 ans)</i>	<i>62 520 € HT</i>	<i>51 360 € HT</i>	<i>6 120 € HT</i>	<i>120 000 € HT</i>
<i>2ème période (1 an)</i>	<i>26 050 € HT</i>	<i>21 400 € HT</i>	<i>2 550 € HT</i>	<i>50 000 € HT</i>
<i>3ème période (1 an)</i>	<i>26 050 € HT</i>	<i>21 400 € HT</i>	<i>2 550 € HT</i>	<i>50 000 € HT</i>
Total	114 620 € HT	94 160 € HT	11 220 € HT	220 000 € HT

En cas d'avenant concernant les prestations indissociables communes à tous les membres, le comité de pilotage désigné à l'article 5.1 de la présente convention doit en valider les termes avant sa conclusion par le coordonnateur.

6.2. Participation aux frais de fonctionnement du groupement

Les missions dévolues au coordonnateur ne font pas l'objet d'une rémunération.

Les frais de fonctionnement du groupement de commandes (frais de publicité légale, reprographie, affranchissement légal) sont pris en charge par le coordonnateur.

6.3 Modalités de paiement

Chaque membre du groupement assurera l'exécution financière des marchés le concernant, y compris des éventuels avenants.

ARTICLE 7 - DUREE ET PRISE D'EFFET

Le groupement de commandes prend fin à la date de l'achèvement des prestations objet de la convention et du versement par les membres du groupement, de l'intégralité de leur contribution financière.

En tant que de besoin, un avenant de prorogation pourra intervenir dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement, selon les règles propres à chacun des membres.

Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet qu'après approbation de cette modification par l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 9 - RETRAIT OU DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Tout membre peut à tout moment se retirer librement du groupement sous réserve d'en informer préalablement le coordonnateur par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

La décision de retrait d'un membre du groupement doit être prise dans les mêmes conditions que celles retenues pour décider de son adhésion, dans le strict respect des règles internes du membre concerné.

Si le retrait d'un membre intervient en cours de passation ou d'exécution du marché, le retrait ne prend définitivement effet qu'après que le marché concerné a été entièrement exécuté par le titulaire et après versement par le membre concerné de l'intégralité de sa contribution financière fixée dans la présente Convention.

Par ailleurs, il sera mis fin de plein droit à la présente convention, d'un commun accord entre les parties, notamment en cas d'abandon du projet, dans les conditions définies à l'article 8 ci-avant.

ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, toute notification sera faite au siège social de chacune des Parties, tel que renseigné en tête des présentes.

ARTICLE 11 - LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution, de la validité et des conséquences de la présente convention. Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pas pu être réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal administratif de Montreuil.

La convention est établie en 3 exemplaires originaux.

Fait le

Pour Plaine Commune

Pour Saint-Denis

Pour Villetaneuse

Patrick BRAOUEZEC

Laurent RUISSIER

Carinne JUSTE

ANNEXE

REPARTITION DES MISSIONS ENTRE LE COORDONATEUR ET LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Missions	Membres	Coordonnateur
Evaluation précise des besoins	Oui	Centralise les besoins Contribue à la formalisation des besoins
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Participation à l'élaboration des cahiers des charges	Oui
Décision qui approuve l'acte constitutif et qui autorise l'exécutif à le signer	Oui (chacun selon ses propres règles)	Oui selon ses propres règles
Publicité	Non	Oui
Gestion des dossiers de consultation –retrait-dépôt	Non	Oui
Analyse des candidatures et offres, audition des candidats	Oui (désignation d'un référent technique/métier pour participer à l'analyse)	Oui
Gestion de la commission d'appel d'offres	Non	Oui
Lettres aux candidats non retenus	Non	Oui
Signature du (des) marché(s)	Non	Oui
Mise au point	Non	Oui
Contrôle de légalité	Non	Oui
Notification	Non	Oui
Recensement du marché	Non	Oui
Avis attribution	Non	Oui
Gestion des contentieux liés à la passation	Oui pour ce qui le concerne (participation).	Oui
Exécution du marché	Oui.	Non.
Reconductions éventuelles	Oui	Non
Gestion et passation des avenants	Oui	Oui pour les prestations indissociables communes
Exécution des avenants	Oui	Non

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accord-cadre pour des prestations de nettoyage liées aux bâtiments de la ville et du CCAS - groupement de commande ville/CCAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015^o relative aux marchés publics, notamment ses articles 4, 28, 36-I et 42-I-a) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 13, 25-I-1, 67, 68, et 78 à 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes avec le CCAS de la Ville ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un groupement de commande avec le CCAS de la Ville en vue de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre pour des prestations de nettoyage liées aux bâtiments de la Ville et du CCAS ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes dont la Ville est coordonnateur, pour les prestations de nettoyage liées aux bâtiments de la Ville et du CCAS ;

Article 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Article 2 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre mono attributaire à marchés subséquents pour des prestations de nettoyage liées aux bâtiments de la Ville et du CCAS ;

Article 3 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 4 : La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter de sa notification au titulaire, reconductible au maximum trois fois par périodes de 1 an ;

Article 5 : il s'agit d'un accord cadre à marchés subséquents sans montant annuel minimum ni maximum, alloti et estimé de la manière suivante :

Lot n° 1 : Nettoyage des cours extérieures des bâtiments (210 000 € TTC / an)

Lot n° 2 : Assainissement et bio nettoyage des bâtiments, lessivage des offices, des biberonneries (45 000 € TTC / an)

Lot n° 3 : Nettoyage des vitres et luminaires des bâtiments scolaires (50 000 € TTC / an)

Lot n° 4 : Nettoyage des vitres et luminaires de bâtiments divers et des crèches (48 000 € TTC / an)

Lot n° 5 : Nettoyage intérieur des vitres et des luminaires de l'hôtel de ville, du centre administratif, de la Trésorerie Municipale et du Tribunal d'Instance (5 500 € TTC / an)

Lot n° 6 : Nettoyage extérieur des vitres de l'hôtel de ville, du centre administratif, de la Trésorerie Municipale et du Tribunal d'Instance (23 000 € TTC / an)

Lot n° 7 : Nettoyage des bâtiments administratifs, annexes et divers (540 000 € TTC / an)

Lot n° 8 : Nettoyage des bâtiments culturels, des antennes jeunesse, locaux de la DTP 7 Rue Riant, des centres Municipaux de santé (C.M.S.) et des Centres de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) (840 000 € TTC / an)

Lot n° 9 : Nettoyage bâtiments du centre technique municipal (103 000 € TTC / an)

Lot n° 10 : Ramassage des corbeilles de tri du Centre Administratif et de l'Hôtel de Ville (réservé ESAT) 107 000 € TTC / an)

Article 6 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés subséquents à venir ;

Article 7 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 8 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299021-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION CONSTITUTIVE

GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE-CCAS

<u>Accord-cadre pour des prestations de nettoyage des différents bâtiments communaux et du CCAS</u>

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La ville de Saint-Denis et le CCAS souhaitent lancer un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage des différents bâtiments communaux et du CCAS.

Il a donc été décidé de recourir à un groupement de commandes afin de d'effectuer afin de lancer une consultation relative à ces services.

Cette solution apparaît pertinente en ce qu'elle permet de recourir aux mêmes prestataires pour l'ensemble des besoins de la Ville et du CCAS, garantissant ainsi la cohérence des commandes et une certaine maîtrise des coûts.

DANS CE CONTEXTE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU GROUPEMENT

Il est constitué un groupement de commandes, intitulé «*Groupement de commandes pour des prestations de nettoyage des différents bâtiments communaux et du CCAS* », sur le fondement de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, qui a pour objet la passation, la signature et la notification des accords-cadres au nom de l'ensemble des membres du groupement

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est ouvert aux personnes morales suivantes :

- La ville de Saint-Denis
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis

Seules les personnes ayant été autorisées par leur instance délibérante ou décisionnelle à adhérer à ce groupement en seront membres.

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Pour la réalisation de l'objet du groupement et en application des règles prévues par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 28, la Ville de Saint-Denis est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur pour la préparation et la passation de la procédure pour couvrir les besoins définis par le groupement, objet de la présente convention.

Le siège du coordonnateur est situé 22 Place du Caquet - 93200 SAINT-DENIS.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Le coordonnateur est chargé :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;

- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, gestion de la Commission d'Appel d'Offres, analyse des offres, négociations avec les entreprises, rapport de présentation, courriers de rejet et réponses aux demandes de motifs de rejet etc.) ;
- d'assurer la gestion des contentieux liés à la passation ;
- de s'assurer pour ce qui le concerne de la bonne exécution du marché ou accord-cadre ;
- de notifier au titulaire les éventuelles reconductions du marché ou accord-cadre

Le coordonnateur gère de la même manière les procédures de relance en cas de procédures infructueuses, ou les procédures nécessitant la passation de marchés négociés pour d'éventuelles prestations similaires au titre de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

L'annexe au présent acte constitutif décrit, en détail, l'ensemble des missions.

ARTICLE 5 : MISSION DES MEMBRES

Les membres sont chargés :

- de procéder à une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres ;
- de participer à l'élaboration des cahiers des charges ;
- de désigner un(des) référent(s) technique et/ou métier pour participer à l'analyse des offres ;
- de s'assurer, pour ce qui les concerne, de la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre.

Un tableau récapitulatif de la répartition des missions entre le coordinateur et les membres du groupement figure en annexe de la présente convention.

ARTICLE 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur (Ville de Saint-Denis).

La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant élu du coordonnateur.

Le comptable public du coordonnateur du groupement et un représentant du service en charge de la concurrence seront invités à participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

Compte tenu du montant estimé des besoins du groupement, les marchés ou accords-cadres seront passés selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert).

La CAO du coordonnateur aura une compétence d'attribution pour la désignation des titulaires des marchés ou accords-cadres.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

S'agissant de prestations individualisables, chaque membre paye le cocontractant à hauteur de ses besoins propres.

ARTICLE 8 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

Chaque membre adhère au groupement par une décision prise selon ses règles propres et notifiée au Coordonnateur.

L'adhésion des personnes publiques relevant du Code Général des Collectivités Territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

Tout membre peut se retirer du groupement dans les conditions suivantes :

Le retrait est constaté dans les mêmes conditions que l'adhésion. Le retrait d'un membre est constaté par une délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur dans les trois mois précédant l'expiration du marché ou de l'accord-cadre. Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché ou de l'accord-cadre en cours de passation et/ou d'exécution.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 10 : LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à.....Le.....

En deux exemplaires
(un exemplaire est à notifier au coordonnateur)

Pour le coordonnateur, Mairie de Saint Denis
Le Maire ou son représentant,

Pour le CCAS de Saint-Denis
Le Président du CCAS ou son
représentant

ANNEXE

REPARTITION DES MISSIONS ENTRE LE COORDONATEUR ET LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Missions	Membre	Coordonnateur
Evaluation précise des besoins	Oui	Centralise les besoins
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Participation à l'élaboration des cahiers des charges	Oui
Décision qui approuve l'acte constitutif et qui autorise l'exécutif à le signer	Oui (chacun selon ses propres règles)	Oui selon ses propres règles
Publicité	Non	Oui
Gestion des dossiers de consultation –retrait-dépôt	Non	Oui
Analyse des candidatures et offres, audition des candidats	Oui (désignation d'un référent technique/métier pour participer à l'analyse)	Oui
Gestion de la commission d'appel d'offres	Non	Oui
Lettres aux candidats non retenus	Non	Oui
Signature des accords-cadres	Non	Oui
Contrôle de légalité	Non	Oui
Notification	Non	Oui
Recensement des marchés	Non	Oui
Avis attribution	Non	Oui
Gestion des contentieux liés à la passation	Non	Oui
Exécution de l'accord-cadre et reconduction	Oui, pour la partie le concernant	Oui, pour la partie le concernant

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Procédure adaptée n°5 : Prestations de sécurité des bâtiments administratifs et des réceptions.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment son article 42-2 ;

Vu le décret n°2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28 et 78 et 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 5 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour des prestations de sécurité d'équipements et de gardiennage, de biens et de personnes pour les besoins de l'ensemble des directions municipales décomposé en 5 lots ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure adaptée de type 5 pour la conclusion d'un marché de prestations de sécurité d'équipements et de gardiennage, de biens et de personnes pour les besoins de l'ensemble des directions municipales décomposé en 5 lots ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an partant de sa date de notification. Il sera ensuite reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : Il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimums ni maximums dans lesquels seules les quantités réellement commandées feront l'objet d'une facturation. Le marché est alloué de la manière suivante :

Lot n° 1 : Prestations de sécurité pour les manifestations de rues et sportives et des fêtes de quartier estimé à 50 000€ HT /an

Lot n° 2 : Prestations de sécurité des concerts organisés par la Jeunesse estimé à 25 000€/an

Lot n° 3 : Prestations de sécurité des bâtiments administratifs et des réceptions estimé à 300 000€/an

Lot n° 4 : Prestations de gardiennage d'immeubles comme prévention de tentatives d'intrusion et des risques d'effraction estimé à 50 000€ /an

Lot n° 5 : Prestations de gardiennage du centre technique municipal estimé à 210 000€/an

Soit un total estimé à 2 500 000 euros hors taxes sur la durée totale du marché

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 7 : la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299071-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Appel d'offres ouvert : Mise sous pli et affranchissement de la facturation unique, marché réservé ESAT.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4, 36-1 et 42-1-a ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 13, 25-I-1, 67, 68, 78 et 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes de service de Mise sous Pli et Affranchissement de la facturation unique, réservé à des entreprises adaptées et à des établissements et services d'aide par le travail ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes de service de Mise sous Pli et Affranchissement de la facturation unique ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de un an à compter du 02/08/2018 ou de la notification si postérieure, reconductible au maximum 3 fois par périodes de un an soit un maximum de 4 ans ;

Article 4 : il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans minimum avec un montant maximum annuel de 99 000 € HT.

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

Article 7: la dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante. ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299117-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 12 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Groupe scolaire Lili Boulanger - Les petits pianos - Approbation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 8 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu les articles 30-I-6°, 88, 89, 90, 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération n°B-3.1 du Conseil Municipal du 23 Juin 2016, exécutoire le 1^{er} juillet 2016, autorisant le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Lili Boulanger – les petits pianos, Quartier Pleyel à Saint-Denis, et autorisant le Maire ou son représentant à signer le marché négocié à venir avec le lauréat du concours ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Lili Boulanger – les petits pianos, Quartier Pleyel à Saint-Denis, conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet ARCHI5PROD pour un montant d'honoraires de 865 855,56 € H.T. en tranche ferme pour la mission de base, et de 98 600 € HT en tranche optionnelle pour la mission OPC ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 mai 2018,

Considérant que conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, il est nécessaire de procéder à un avenant pour rendre l'estimation prévisionnelle des travaux définitive ;

Vu le projet d'avenant ;

DELIBERE:

Article 1: L'avenant n°1 au marché conclu avec le groupement dont le mandataire est le cabinet ARCHI5PROD portant le montant total des honoraires du marché de 964 455 ,56 € HT, à 1 049 689,30 € HT, soit une augmentation de 8,84 % du montant du marché, est approuvé ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ;

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299066-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Ville de Saint-Denis
Place du Caquet
93205 Saint-Denis Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

MANDATAIRE :

ARCHI5 PROD
48/50 rue VOLTAIRE
93100 MONTREUIL
T : 01 41 72 27 27 / F : 01 41 72 27 20 /
contact@archi5prod.fr

SIRET : 378 506 703 00024
RCS BOBIGNY 378 506 703

COTRITAINT 1 :

BERIM
149, avenue Jean LOLIVE
93 695 PANTIN Cedex
T : 01 41 83 36 36 / F : 01 41 71 06 33 /
berim@berim.fr

SIRET : 572 028 629 00135
RCS BOBIGNY 572 028 629

COTRITAINT 2 :

AGI2D
149, avenue Jean LOLIVE
93 500 PANTIN
T : 01 41 83 37 17 / F : 01 41 71 06 33 /
contact@agi2d.fr

SIRET : 493 591 465 00015
RCS BOBIGNY 493 591 465

COTRITAINT 3 :

LASA
26 rue Bénard
75 014 PARIS
T : 01 43 13 34 00 / F : 01 43 13 34 09 /
contact@lasa.fr

SIRET : 302 506 480 00037
RCS PARIS B 302 506 480

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DU « VILLAGE DU LANDY » DE 19 CLASSES DANS LE QUARTIER PLEYEL (PETITS PIANOS – LILI BOULANGER)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 23 février 2017

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : La durée du marché part de sa notification au titulaire, jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **964 455,60 €**
- Montant TTC : **1 157 346,72 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le marché de maîtrise d'œuvre était basé sur une estimation prévisionnelle provisoire de la maîtrise d'ouvrage à **8 500 000 € HT en valeur juin 2016**.

A l'issue de l'avant-projet détaillé (APD), l'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à **9 076 660,97 € HT**, (valeur juin 2016), soit une augmentation de **576 660,97 € HT (+6,78%)**.

Cette augmentation est due pour 381 600 € HT à la prise en compte entre autres, de dispositions constructives spéciales liées à l'importante pollution du site et pour le reste à la mise au point du projet. Pour plus de précisions, le montant de 381 600 € HT se décompose ainsi :

- Complexe de drainage des gaz du sol + membrane d'étanchéité : 150 000 € HT
- Events, extracteurs, filtres, alimentation électrique et report alarme via GTB : 60 000 € HT
- Comblement en grave des creux après dépollution par PICHETA des 5 zones à concentration importante : 106 600 € HT
- Vitrage feuilleté deux faces pour tous les vitrages : 65 000 € HT

Les 195 060,97 € HT restant d'augmentation sont dues à la réévaluation de l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux par la maîtrise d'œuvre. Cette augmentation est inférieure au taux de tolérance de 3% prévu par le marché à ce stade de l'opération.

Conformément à la loi MOP et à ses décrets d'application, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est donc établi à l'issue de l'avant-projet définitif.

Il indique outre l'estimation prévisionnelle définitive des travaux, la nouvelle assiette des honoraires et le nouveau forfait de rémunération.

Pour mémoire, le marché de maîtrise d'œuvre établi sur la base de l'estimation prévisionnelle provisoire du programme de 8 500 000 € HT, avec un taux de rémunération de 10,19% (taux réel de 10,186536%), comportait :

- une mission de base à 865 855,56 € HT
- une mission optionnelle portant sur l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC) à 98 600 € HT

Soit une rémunération provisoire globale de 964 455,56 € HT.

Les nouveaux termes du marché seront les suivants :

- Estimation prévisionnelle définitive des travaux à l'issue de l'avant-projet définitif : 9 076 660,97 € HT, qui devient la nouvelle assiette des honoraires.

Concernant le forfait de rémunération :

- La mission de base passe de 865 855,56 € HT à 924 597,34 € HT soit une augmentation de 58 741,78 € HT (+ 6,78%).
- La tranche optionnelle OPC passe de 98 600 € HT à 105 289,27 € HT, soit une augmentation de 6 689,27 € HT (+ 6,78%).

Dans le cadre du présent avenant cette tranche optionnelle OPC est affermie.

- Une mission complémentaire portant sur les études de conception des dispositions constructives liées à la pollution du site doit par ailleurs être réalisée par le bureau d'études BERIM pour un montant de 19 802,70 € HT en valeur juin 2016.

Soit une rémunération globale dans le cadre du présent avenant de 1 049 689,31 € HT (924 597,34 + 105 289,27 + 19 802,70).

Le montant de l'avenant s'élève à 85 233,70 € HT (soit + 8,84%)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **85 233,70 € HT.**
- Montant TTC : **102 280,50€ TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : ...8,84 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **1 049 689,30 € HT**
- Montant TTC : **1 259 627,16 € TTC**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire et par délégation,

Fabienne SOULAS
Adjointe au Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Valles : Modification du rendu et de l'indemnité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 30-I-6, 88, 89 et 90 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'indemnité pour les deux candidats non retenus suite à la modification du rendu passant d'une esquisse à un rendu APS ;

Délibère:

Article Unique: Est autorisé la modification du versement de l'indemnité de concours aux concurrents non retenus passant de 12 500 € HT à 19 000 € HT.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299020-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 11 *Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN,*
Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE,
Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane
PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-
GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET,
Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL
MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe
CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur
Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice
RONGIER

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine*
ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU,
Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick
BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD
donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir
à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne
SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame
Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie
ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne
pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA

ABSENTS : *Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Fodbil*
HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Asta TOURE, Madame Viviane ROMANA,
Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Appel d'offres ouvert - Accord-cadre multi attributaires pour l'acquisition de véhicules neufs
-
avenant n°1 au lot 2 : Véhicules légers en motorisation hybride,
Avenant n°1 au lot 4 Véhicules légers, motorisation essence et diesel,
Avenant n°1 au lot 6 véhicules utilitaires moyen maximum 7 CV, motorisation diesel ,
Avenant n°1 au lot 7 véhicules utilitaires grand utilitaires, maximum 8 CV, motorisation
diesel

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, notamment ses articles 57 à 59 et 76 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° B-7 du 10 décembre 2015, exécutoire 17 décembre 2015 qui autorisait le maire à signer le marché initial ;

Vu les lots 2, 4, 6 et 7 notifiés le 23 juin 2016 à la société commerciale Citroën VSP,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 aux lots 2, 4, 6 et 7 de l'accord-cadre d'acquisition de véhicules neufs afin de formaliser l'acquisition de la société commerciale Citroën VSP par la société PSA RETAIL VSP2 avec transfert pur et simple des droits et obligations,

Considérant que les avenants sont sans incidence financière,

Vu les projets d'avenants,

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve les avenants n° 1 relatifs aux lots 4, 6 et 7 de l'accord-cadre d'acquisition de véhicules neufs, avec la société PSA RETAIL VSP2.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant par délégation à signer l'avenant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à la majorité :

Pour : 31

Contre : 9 (Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS)

Abstention : 7 (Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299116-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 au lot n°2 Véhicules légers en motorisation hybride ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Saint Denis
place du Caquet
93205 SAINT DENIS Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société commerciale Citroën
33 rue d'Arras
92022 NANTERRE CEDEX

N°SIRET : 348 901 521 011 47

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Affaire n°15C0015 - Accord-cadre multiattributaire pour l'acquisition de véhicules neufs

Lot 2 Véhicules légers en motorisation hybride

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois..

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 540 €
- Montant TTC : 37 848 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de l'acquisition par scission de la Société Commerciale Citroën VSP sis 33 rue d'Arras 92022 NANTERRE CEDEX par la société PSA RETAIL VSP2 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

L'article C de l'acte d'engagement relatif au prestataire individuel ou mandataire du groupement est modifié en ce sens :

Dénomination sociale : PSA RETAIL VSP2

Siège social : 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Numéro de RCS : 302 475 041

L'article F relatif à la désignation du compte à créditer de l'acte d'engagement est modifié en ce sens :
Titulaire du compte : PSA RETAIL France 2-10 BOULEVARD DE LEUROPE 78091 YVELINES CEDEX 9
Domiciliation : BNP PARIBAS

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3000 4008 1300 0105 4623 851

Identifiant international de l'établissement bancaire – BIC : BNPAFRPP

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 au lot 4 Véhicules légers, motorisation essence et diesel¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Saint Denis
place du Caquet
93205 SAINT DENIS Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société commerciale Citroën
33 rue d'Arras
92022 NANTERRE CEDEX

N°SIRET : 348 901 521 011 47

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Affaire n°15C0015 - Accord-cadre multiattributaire pour l'acquisition de véhicules neufs

Lot 4 : véhicules légers, motorisation essence et diesel

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois..

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 118 953.14 €
- Montant TTC : 142 743.77 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de l'acquisition par scission de la Société Commerciale Citroën VSP sis 33 rue d'Arras 92022 NANTERRE CEDEX par la société PSA RETAIL VSP2 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

L'article C de l'acte d'engagement relatif au prestataire individuel ou mandataire du groupement est modifié en ce sens :

Dénomination sociale : PSA RETAIL VSP2

Siège social : 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Numéro de RCS : 302 475 041

L'article F relatif à la désignation du compte à créditer de l'acte d'engagement est modifié en ce sens :
Titulaire du compte : PSA RETAIL France 2-10 BOULEVARD DE LEUROPE 78091 YVELINES CEDEX 9
Domiciliation : BNP PARIBAS

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3000 4008 1300 0105 4623 851

Identifiant international de l'établissement bancaire – BIC : BNPAFRPP

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N° 1 lot 6 véhicules utilitaires moyens maximum 7CV
motorisation diesel ¹**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Saint Denis
place du Caquet
93205 SAINT DENIS Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société commerciale Citroën
33 rue d'Arras
92022 NANTERRE CEDEX

N°SIRET : 348 901 521 011 47

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Affaire n°15C0015 - Accord-cadre multiattributaire pour l'acquisition de véhicules neufs

Lot n°6 - Véhicules utilitaires moyens, maximum 7CV, motorisation diesel

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois..

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 085 €
- Montant TTC : 20 502 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de l'acquisition par scission de la Société Commerciale Citroën VSP sis 33 rue d'Arras 92022 NANTERRE CEDEX par la société PSA RETAIL VSP2 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

L'article C de l'acte d'engagement relatif au prestataire individuel ou mandataire du groupement est modifié en ce sens :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Dénomination sociale : PSA RETAIL VSP2
Siège social : 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

Numéro de RCS : 302 475 041

L'article F relatif à la désignation du compte à créditer de l'acte d'engagement est modifié en ce sens :
Titulaire du compte : PSA RETAIL France 2-10 BOULEVARD DE LEUROPE 78091 YVELINES CEDEX 9
Domiciliation : BNP PARIBAS

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3000 4008 1300 0105 4623 851

Identifiant international de l'établissement bancaire – BIC : BNPAFRPP

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 au lot 7 Véhicules utilitaires grands utilitaires, maximum 8CV, motorisation diesel¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Ville de Saint Denis
place du Caquet
93205 SAINT DENIS Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société commerciale Citroën
33 rue d'Arras
92022 NANTERRE CEDEX

N°SIRET : 348 901 521 011 47

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Affaire n°15C0015 - Accord-cadre multiattributaire pour l'acquisition de véhicules neufs

Lot n°7 - Véhicules utilitaires grands utilitaires, maximum 8CV, motorisation diesel

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 69 114.40 €
- Montant TTC : 82 937.28 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de l'acquisition par scission de la Société Commerciale Citroën VSP sis 33 rue d'Arras 92022 NANTERRE CEDEX par la société PSA RETAIL VSP2 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

L'article C de l'acte d'engagement relatif au prestataire individuel ou mandataire du groupement est modifié en ce sens :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Dénomination sociale : PSA RETAIL VSP2
Siège social : 18 rue des Fauvelles Case courrier LG050/049 92256 LA GARENNE COLOMBRES CEDEX

Numéro de RCS : 302 475 041

L'article F relatif à la désignation du compte à créditer de l'acte d'engagement est modifié en ce sens :
Titulaire du compte : PSA RETAIL France 2-10 BOULEVARD DE LEUROPE 78091 YVELINES CEDEX 9
Domiciliation : BNP PARIBAS

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3000 4008 1300 0105 4623 851

Identifiant international de l'établissement bancaire – BIC : BNPAFRPP

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Madame Mathilde CAROLY donne pouvoir à Madame Raphaële SERREAU, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Asta TOURE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Appel d'offres ouvert - Avenant de n°1 de l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires aux lots 8 (Produits élaborés sucrés surgelés) et 9 (Entrée et plats cuisinés) - Fusion absorption de la société DAVIGEL par la société BRAKE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, notamment son article 20 ;

Vu l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires des lots n°8 « produits élaborés sucrés surgelés » et n° 9 « entrée et plats cuisinés » attribué à la société Davigel en novembre 2015

Vu le changement de dénomination de la société Davigel qui est devenue SYSCO France ;

Vu enfin, la fusion par absorption simple de la société Davigel par la société Brake prenant la dénomination de société SYSCO ;

De ce fait, pour assurer la continuité de l'exécution du marché, il est nécessaire de conclure un avenant de fusion-absorption de la société DAVIGEL à la société BRAKE prenant la dénomination de société SYSCO France avec transfert pur et simple des droits et obligations.

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un avenant de transfert relatif à la modification du titulaire du marché ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve l'avenant de modification du marché d'acquisition de denrées alimentaires pour les lots 8 « produits élaborés sucrés surgelés » et n° 9 « entrée et plats cuisinés » suite à la fusion-absorption de la société DAVIGEL à la société BRAKE prenant la dénomination de société SYSCO France avec transfert pur et simple des droits et obligations;

Article 2 : Autorise Le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299063-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 – LOT 8 PRODUITS ELABORES SUCRES SURGELES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Saint-Denis
2 place victor hugo BP 269
93205, Saint-denis Cedex 01

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

DAVIGEL SAS
Rue de la Paix
60330 LAGNY LE SEC
TEL : 03.44.63.40.50
FAX : 03.44.60.54.70

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires

Lot 8 : Produits élaborés sucrés surgelés (15-00219)

■ Date de la notification de l'accord-cadre :
- Lot 8 : 02/11/2015

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois soit 4 ans maximum.

■ Montant initial de l'accord-cadre : Chaque lot est conclu avec un minimum de 40 000 HT par an et sans maximum.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par des délibérations concordantes des assemblées générales de la société DAVIGEL et de la société BRAKE ont décidé de fusionner.

Cette opération de fusion-absorption a entraîné la disparition de de la société DAVIGEL et son absorption par la société BRAKE France à compter du 30 avril 2018.

Concomitamment à cette opération de restructuration, la société absorbante BRAKE France a également procédé à un changement de dénomination et de siège social pour devenir la société SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018.

Le présent avenant a pour objet d'acter de la dissolution de la société DAVIGEL et de sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018 dans tous les droits et obligations nés de l'exécution des lots 8 et 9 de l'accord-cadre relatif à la fourniture des denrées alimentaires.

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

Les modifications apportées au marché sont les suivantes :

- L'entreprise titulaire du marché est dénommée SYSCO France SA
- N° de Registre de commerce : RCS Paris 316 807 015
- Numéro Siren : 316 807 015
- Siège social : 8, rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

E – Signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Fabienne Soulas,

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 – LOT 9 ENTREES ET PLATS CUISINES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Saint-Denis
2 place victor hugo BP 269
93205, Saint-denis Cedex 01

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

DAVIGEL SAS
Rue de la Paix
60330 LAGNY LE SEC
TEL : 03.44.63.40.50
FAX : 03.44.60.54.70

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires

Lot 9 : Entrée et plats cuisinés (15-00233)

- Date de la notification de l'accord-cadre :
 - Lot 9 : 12/11/2015

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois soit 4 ans maximum.

- Montant initial de l'accord-cadre : Chaque lot est conclu avec un minimum de 40 000 HT par an et sans maximum.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Par des délibérations concordantes des assemblées générales de la société DAVIGEL et de la société BRAKE ont décidé de fusionner.

Cette opération de fusion-absorption a entraîné la disparition de de la société DAVIGEL et son absorption par la société BRAKE France à compter du 30 avril 2018.

Concomitamment à cette opération de restructuration, la société absorbante BRAKE France a également procédé à un changement de dénomination et de siège social pour devenir la société SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018.

Le présent avenant a pour objet d'acter de la dissolution de la société DAVIGEL et de sa substitution par la société BRAKE France devenue SYSCO France SAS à compter du 30 avril 2018 dans tous les droits et obligations nés de l'exécution des lots 8 et 9 de l'accord-cadre relatif à la fourniture des denrées alimentaires.

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.
Les modifications apportées au marché sont les suivantes :

- L'entreprise titulaire du marché est dénommée SYSCO France SA
- N° de Registre de commerce : RCS Paris 316 807 015
- Numéro Siren : 316 807 015
- Siège social : 8, rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON OUI

E – Signature du titulaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Fabienne Soulas,

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1-a ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I-1, 67, 68, 78 et 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'accords-cadres à bons de commandes relatifs à la fourniture de denrées alimentaires ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée des accords cadre est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible au maximum trois fois par périodes de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans, sauf le lot 26 pain bio dont la première période court à compter du 1^{er} aout 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible ensuite trois fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant annuel maximum, estimé à 2 900 000,00 € HT par an, avec les montants minimum annuels suivants par lot :

Lot 1 – Viandes Fraîches – minimum annuel 150 000 € HT / par an

Lot 2 – Volailles fraîches – minimum annuel 80 000 € HT / an

Lot 3 – Viandes cuites sous vide – minimum annuel 80 000 € HT / an

Lot 4 - Viande fraîche Label Rouge et Bio en circuits courts – minimum annuel 10 000 € HT / an

Lot 5 – Charcuterie et salaison – minimum annuel 20 000 € HT / an

Lot 6 – Produits de la mer surgelés – minimum annuel 150 000 € HT / an

Lot 7 – Garnitures surgelé – minimum annuel 120 000 € HT / an

Lot 8 – Produits carnés surgelés – minimum annuel 60 000 € HT / an

Lot 9 – Produits élaborés salés surgelés – minimum annuel 40 000 € HT / an

Lot 10 – Produits élaborés sucrés surgelés – minimum annuel 40 000 € HT / an

Lot 11 – Produits élaborés en 5^{ème} gamme – minimum annuel 40 000 € HT / an

Lot 12 – Fruits et légumes Bio en circuits courts – minimum annuel 15 000 € HT / an

Lot 13 – Pommes et poires Agriculture raisonnée en circuits courts – minimum annuel 25 000 € HT / an

Lot 14 – Fruits et légumes en 4^{ème} et 5^{ème} gamme – minimum annuel 100 000 € HT / an

Lot 15 – Produits laitiers – minimum annuel 300 000 € HT / an

Lot 16 – Lait distribué sur office – minimum annuel 40 000 € HT / an

Lot 17 – Lait bio en circuits courts – minimum annuel 5 000 € HT / an

Lot 18 – Ovo-produits – minimum annuel 40 000 € HT / an

Lot 19 – Conserves et épiceries – minimum annuel 400 000 € HT / an

Lot 20 – Produits issus du commerce équitable – minimum annuel 5 000 € HT / an

Lot 21 – Biscuiterie, viennoiserie et pâtisserie sèche – minimum annuel 60 000 € HT / an

Lot 22 – Boissons – minimum annuel 30 000 € HT / an

Lot 23 – Pâtisseries salées fraîches – minimum annuel 5 000 € HT / an

Lot 24 – Pâtisseries sucrées fraîches – minimum annuel 5 000 € HT / an

Lot 25 – Sandwichs – minimum annuel 10 000 € HT / an

Lot 26 – Pain bio – minimum annuel 150 000 € HT / an

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier les accords-cadres à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

Article 7 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299123-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : *Z. HENNI GHABRA*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accords-cadres multi attributaire pour la fourniture de fruits et légumes frais

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1-a ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I-1, 67, 68, 78 et 79 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire relatif à la fourniture de fruits et légumes frais ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire pour la fourniture de fruits et légumes frais ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans ;

Article 4 : il s'agit d'un accord cadre à marchés subséquents avec un montant annuel minimum de 80 000 euros H.T. et sans maximum, estimé à 294 000 € HT par an ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord-cadre et le ou les marchés subséquents à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

Article 7 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299124-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de sante pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis
passation d'un marché de quasi régie avec la SPL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment son article 3 relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, notamment son article 17 :-111 relatif aux marchés conclus entre un pouvoir adjudicateur et un cocontractant sur lequel il exerce un contrôle comparable à celui qu'il exerce sur ses propres services;

Considérant la nécessité de conclure une convention et un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Plaine Commune Développement pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison de petit enfant et d'un relais assistantes maternelles à Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est approuvée la convention de mandat pour la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une maison du petit enfant et d'un relais d'assistantes maternelles, à Saint-Denis.

Article 2 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier la convention et le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant de 232 260,00 Euros TTC ;

Article 3 : le Maire ou son représentant pourra autoriser par décision la SPL à signer les marchés de fournitures courantes et services inférieurs à 221 000 euros H.T et les marchés de travaux inférieurs à 1 000 000 euros H.T.

Article 4 : Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations part de la date de notification du marché et expire à la fin de la garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle est de 36 mois ;

Article 5 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299127-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



Ville de Saint-Denis

Place du Caquet
93205 SAINT-DENIS Cedex

CONVENTION DE MANDAT POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE, D'UNE MAISON DE PETIT ENFANT ET D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES A SAINT-DENIS

Contrat exclu du champ d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics en application de l'article 17-III de l'ordonnance n° 205-899 qui définit les situations de « quasi-régie ».

Transmis au représentant de l'Etat le,

Notifié au mandataire le,

SOMMAIRE

EXPOSE PREALABLE	5
ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT.....	6
ARTICLE 2 - PERIMETRE DU MANDAT.....	6
ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE	7
3.1 ENTREE EN VIGUEUR	7
3.2 DUREE	7
ARTICLE 4 - MISE A DISPOSITION DES LIEUX.....	7
ARTICLE 5 - CONTENU DES ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE	7
5-1 CONCOURS A LA MAITRISE FONCIERE	7
5-2 REALISATION DES TRAVAUX.	8
5.3 : INFORMATION DU MAITRE D’OUVRAGE.....	8
ARTICLE 6 – CONTRATS PASSES AVEC DES TIERS	8
ARTICLE 7 - DEFINITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE REALISATION DE L'OUVRAGE.....	9
ARTICLE 8 - ASSURANCES	10
ARTICLE 9 - DEVOLUTION DES MARCHES	10
9.1 MODE DE DEVOLUTION DES MARCHES.....	10
9.2 CHOIX DES CONTRACTANTS	10
9.3 SIGNATURES DES MARCHES.....	11
9.4 TRANSMISSION ET NOTIFICATION	11
ARTICLE 10 – VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR DESIGNER UN MAITRE D’ŒUVRE.....	11
ARTICLE 11 – VALIDATION DE L’AVANT – PROJET ET PROJET.....	12
ARTICLE 12 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	12
ARTICLE 13 - SUIVI DE LA REALISATION.....	12
13.1 GESTION DES MARCHES.....	12
13.2 SUIVI DES TRAVAUX	13
ARTICLE 14 - RECEPTION DE L'OUVRAGE - PRISE DE POSSESSION.....	13
ARTICLE 15 - DETERMINATION DU COUT DE L'OUVRAGE	14
ARTICLE 16 - INDEMNISATION DU MANDATAIRE	14
ARTICLE 17 - VERSEMENT DES FONDS.....	14

17.1 – FINANCEMENT	14
17.2 – AVANCE PAR LA COLLECTIVITE	14
17.3 – VERSEMENT DES FONDS.....	15
17.4 – CONSEQUENCES DES RETARDS DE PAIEMENT	16
ARTICLE 18 - CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DES MISSIONS	16
18.1 SUR LE PLAN TECHNIQUE.....	16
18.2 SUR LE PLAN FINANCIER	16
18.3 SUR LE PLAN ADMINISTRATIF	17
ARTICLE 19 - ACTIONS EN JUSTICE.....	17
ARTICLE 20 - CONTROLE TECHNIQUE PAR LA COLLECTIVITE.....	17
ARTICLE 21 - CONTROLE COMPTABLE ET FINANCIER – BILAN ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNELS – REDDITION DES COMPTES	17
ARTICLE 22 - PENALITÉS	
ARTICLE 23 - RESILIATION.....	18
23.1 RESILIATION SANS FAUTE	18
23.2 RESILIATION POUR FAUTE.....	18
ARTICLE 24 - DOMICILIATION	19
ARTICLE 25 - LITIGES	19

* * *

ENTRE

La Commune de Saint-Denis représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du, modifiée par délibération du,

Et désignée dans ce qui suit par les mots « la Commune » ou « Saint-Denis » ou « le mandant » ou « le maître de l'ouvrage »

d'une part

ET

La SPL Plaine Commune Développement représentée par Madame Catherine LEGER, sa Directrice Générale, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2012,

Et désignée dans ce qui suit par les mots « le mandataire »

d'autre part

EXPOSE PREALABLE

IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUI

La ville de Saint-Denis souhaite réaliser une opération regroupant une maison de santé de 240 m², une maison du petit enfant de 385 m² et un relais d'assistances maternelles de 100 m², soit une surface utile générale de 725m² à Saint-Denis.

Cet équipement, de construction neuve, sera édifié sur la promenade de la Basilique dans le quartier Floréal Allende Mutuelle.

CELA EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

La Commune de Saint-Denis demande au mandataire, qui accepte, de faire réaliser, au nom et pour le compte de ladite Commune et sous son contrôle, les travaux et prestations nécessaires à la réalisation de la maison de santé et maison de petit enfant à Saint-Denis.

Ces travaux devront répondre au programme et respecter l'enveloppe financière prévisionnelle, ces deux documents ayant été approuvés par la Commune mais pouvant être éventuellement précisés ou modifiés comme il est dit ci-après à l'article 2.

La Commune pourra mettre un terme à la mission et /ou demander, à tout moment, une modification du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle de réalisation de l'ouvrage.

Elle se réserve le droit de renoncer à la réalisation de l'ouvrage, notamment au stade de l'approbation des avant-projets et après la consultation des entreprises ainsi qu'il est dit à l'article article 23.

ARTICLE 2 : PERIMETRE DU MANDAT

Il est précisé que les attributions confiées au mandataire constituent une partie des attributions du maître de l'ouvrage. En conséquence, la mission du mandataire, objet de la présente convention, ne constitue pas, même partiellement, une mission de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre assumera, quant à lui, toutes les attributions et responsabilités qui lui sont propres.

D'une façon générale, le mandataire est responsable de sa mission dans les conditions prévues aux articles 1991 et suivants du code civil et à l'article 3, avant dernier alinéa, de la loi du 12 juillet 1985. De ce fait, il n'est tenu envers le maître de l'ouvrage que de la bonne exécution des attributions dont il a personnellement été chargé par celui-ci.

Notamment, le mandataire ne peut être tenu personnellement responsable du non-respect du programme ou de l'enveloppe financière prévisionnelle, éventuellement modifiés comme il est dit à l'article 2, sauf s'il peut être prouvé à son encontre une faute personnelle et caractérisée, cause de ces dérapages, ceux-ci ne pouvant à eux seuls être considérés comme une faute du mandataire. Il en serait de même en cas de dépassement des délais éventuellement fixés par la Commune.

Le mandataire veillera au respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle par ses cocontractants.

Le programme et/ou l'enveloppe financière prévisionnelle pourront être précisés, adaptés ou modifiés dans les conditions fixées ci-dessous.

Par ailleurs, le mandataire ne peut prendre, sans l'accord de la Commune aucune décision pouvant entraîner le non-respect du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Réalisation d'une maison de santé et une maison de petit enfant à Saint-Denis
Convention_mandat SPL MPE MS_vd

Toute décision de modification du programme qu'elle entraîne ou non des conséquences financières doit faire l'objet d'un accord du maître d'ouvrage.

Dans le cadre de son mandat, le mandataire fera toutes propositions qu'il jugera utiles, qu'il s'agisse d'adaptations techniques ou financières.

L'accord de la Commune de Saint-Denis sur toute modification du programme et/ou de l'enveloppe financière prévisionnelle devra être notifié au mandataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

3.1 Entrée en vigueur

La convention prend effet à compter de sa date de notification.

3.2 Durée

Sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'article 23, le présent mandat expirera à l'achèvement de la mission du mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'article 18, soit au terme de la garantie de parfait achèvement (GPA).

La durée indicative de la mission objet de la présente convention est de 48 mois.

ARTICLE 4 : MISE A DISPOSITION DES LIEUX

Les procédures foncières d'acquisition nécessaire à la réalisation de l'ouvrage relèvent de la seule responsabilité du maître d'ouvrage.

Le terrain sur lequel l'opération de construction sera édifiée sera mis à la disposition du mandataire.

ARTICLE 5 : CONTENU DES ATTRIBUTIONS DU MANDATAIRE

Conformément aux dispositions des articles 3 et suivants de la loi précitée du 12 juillet 1985, la Commune de Saint-Denis donne mandat au mandataire pour exercer, en son nom et pour son compte, les attributions suivantes :

5-1 Concours à la maîtrise foncière

Sans objet

5-2 Réalisation des travaux.

Le mandataire procédera à :

- ◆ la définition des conditions administratives de désignation du Maître d'œuvre et tout prestataire nécessaire à la bonne exécution de la mission. (voir article 9)
- ◆ l'organisation des procédures nécessaires à la désignation d'un maître d'œuvre et au suivi du contrat correspondant
- ◆ la souscription de l'assurance dommage - ouvrage
- ◆ la signature et gestion de ces contrats
- ◆ aux constats préalables qui s'imposent avant travaux
- ◆ l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (voir article 10)
- ◆ la préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion desdits contrats (voir article 9)
- ◆ au versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'oeuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers
- ◆ au suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif (voir article 13)
- ◆ à la réception de l'ouvrage (voir article 14)
- ◆ tout autre marché concourant à la réalisation de ces travaux (contrôle technique, CSPS, etc)

Après l'exécution des travaux, le mandataire a qualité pour :

- ◆ notifier les Décompte Général et Définitif et liquider les marchés,
- ◆ exiger des entreprises l'exécution des travaux nécessaires à la levée des réserves et à la réparation des désordres apparus

Il remettra à la fin de ses missions l'ensemble des dossiers afférents à cette opération.

L'ensemble de ces attributions sont exercées en totale concertation avec les services de la Commune.

5.3 : information du maitre d'ouvrage

Le mandataire établira chaque mois, une note d'information adressée au maitre d'ouvrage précisant les principaux points d'évolution du dossier durant le mois écoulé et les perspectives attendues du mois à venir. Cette note sera transmise avant le 5 du mois suivant.

Toute réunion fera l'objet d'un compte rendu établi par le mandataire, proposé au maitre d'ouvrage pour validation au plus tard 4 jours après la réunion.

ARTICLE 6 – CONTRATS PASSES AVEC DES TIERS

Dans tous les contrats souscrits pour l'exécution de sa mission, le mandataire informera son cocontractant de ce qu'il agit au nom et pour le compte de la Commune de Saint-

Denis et de ce qu'il n'est pas compétent pour la représenter en justice, tant en demande qu'en défense, y compris pour les actions contractuelles.

Le mandataire ne pourra substituer toute personne de son choix dans le bénéfice du présent contrat ou dans l'exercice des pouvoirs à lui conféré par le présent mandat qu'après accord express de son mandant dans les 20 jours calendaires suivant sa demande par lettre recommandée avec accusé réception. A défaut la substitution est réputée refusée.

Pour les marchés de travaux, de services ou de fournitures, le mandataire devra respecter les règles de la commande publique applicable à la ville de Saint-Denis.

Pour les marchés relevant des procédures adaptées, le mandataire respectera le formalisme institué par le Guide des Procédures interne à la commune, dont il est réputé avoir pris connaissance. Ces documents lui seront communiqués dès la notification du marché.

ARTICLE 7 - DEFINITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE REALISATION DE L'OUVRAGE

Le mandataire assurera un suivi permanent des études et de la réalisation dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

A cette fin le mandataire :

- ◆ préparera, au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires et en assurera le suivi.
- ◆ préparera, au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, les dossiers destinés aux autorités administratives – concessionnaires (demande de résiliation et suppression de branchements) et le suivi de l'instruction de ces dossiers auprès des organismes concernés,
- ◆ assistera la Commune de Saint-Denis pour apporter les éventuelles précisions et modifications du programme et de l'enveloppe financière, notamment à l'issue de la consultation des entreprises,
- ◆ assurera les relations avec les concessionnaires (EDF, GDF, etc.) afin de prévoir, en temps opportun, leurs éventuelles interventions et, le cas échéant, les déplacements de réseaux,
- ◆ fera établir par constat d'huissier contradictoire ou par expert désigné par le TA un état préventif des lieux si nécessaire ou à la demande de la Commune de Saint-Denis,
- ◆ définira, en accord avec la Commune de Saint-Denis, les modes de dévolution des marchés ainsi qu'il est dit à l'article 9.
- ◆ assurera le contrôle de la mise au point du calendrier d'exécution établi par le maître d'oeuvre en collaboration avec les entreprises et vérifiera sa compatibilité avec les délais de réalisation souhaités,

- ◆ fera procéder aux vérifications techniques nécessaires (relevés de géomètre, études de sols, etc..)
- ◆ fera intervenir un organisme de contrôle technique, et un organisme de contrôle de la sécurité et de la protection de la santé.

Pour l'exécution de cette mission, le mandataire pourra recourir, avec l'accord de la Commune de Saint-Denis, à des spécialistes qualifiés pour des interventions temporaires et limitées.

A ce titre sont autorisées les interventions de personnes qualifiées pour tous les actes de la compétence d'une profession réglementée ou d'un technicien (géomètres, avocats, huissiers, coordonnateurs, études de sols...).

Le recours à ces compétences extérieures a lieu dans le cadre des règles applicables à la commande publique.

Toutes les dépenses engagées à ce titre sont prises en compte dans le bilan de l'opération.

ARTICLE 8 - ASSURANCES

Le mandataire déclare être titulaire d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle.

Le mandataire s'engage à vérifier auprès du maître d'œuvre et des entreprises chargées de la réalisation des travaux qu'ils sont titulaires d'une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile professionnelle (éventuellement leur responsabilité décennale).

ARTICLE 9 - DEVOLUTION DES MARCHES

9.1 Mode de dévolution des marchés

Le mode de dévolution du ou (des) marché(s) sera fixé d'un commun accord entre le mandant et le mandataire.

9.2 Choix des contractants

La Commune de Saint-Denis convoquera en tant que de besoin la commission d'appel d'offres et/ ou le jury de concours et le mandataire en assurera le secrétariat, procédera aux convocations, et établira les procès verbaux.

Le mandataire procédera à la notification du marché après accord exprès du mandant. La Commune fera connaître dans les quinze jours de la tenue de la commission sa décision de ne pas donner suite à la réalisation des travaux, à charge pour elle d'en supporter alors les éventuelles conséquences financières.

Plus généralement le mandataire assurera l'organisation du jugement des offres, prêtera son assistance au dépouillement de celles-ci et préparera les éléments du choix des candidats.

Le mandataire avisera les candidats non retenus.

9.3 Signatures des marchés

Le mandataire procédera à la mise au point des marchés, à leur établissement et à leur signature après accord exprès du mandant.

Les contrats devront indiquer que le mandataire agit au nom et pour le compte du mandant mais qu'il ne représente le maître de l'ouvrage pour l'exécution de ces marchés que jusqu'à l'achèvement de sa mission, sans pouvoir de représentation en justice.

Pour les marchés inférieurs à 25 000 euros HT concourant à cette opération (contrôle technique, SPS etc...), le mandataire est autorisé à signer les contrats sans autre formalités, ce dernier devra effectuer conformément au règlement intérieur de la ville, une mise en concurrence sous forme minimale de demande de trois devis et en informer la ville.

Pour les marchés compris entre 25 000 euros HT et 221 000 euros HT (Fournitures et Services) et 1 million d'euros HT (Travaux), le mandataire sera autorisé à signer suite à une décision du Maire.

Pour les marchés d'un montant supérieur aux seuils précédemment énoncés, le passage en Conseil Municipal sera nécessaire pour l'autorisation de signature.

9.4 Transmission et notification

Le mandataire transmettra, au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Denis, les marchés par lui signés au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement dans lequel est située la Commune de Saint-Denis.

ARTICLE 10 – VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES POUR DESIGNER UN MAITRE D'ŒUVRE

Le projet de dossier de consultation pour désigner un maitre d'œuvre sera soumis pour accord au mandant. Ainsi, le mandataire devra, avant de lancer la consultation pour désigner un maitre d'œuvre, obtenir l'accord de la Commune sur le cahier des charges de la consultation.

Le mandant s'engage à notifier son accord ou ses observations par courrier, ou le cas échéant son désaccord, dans le délai de 30 jours à compter de sa saisine.
A défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord de la Commune est réputé acquis à condition que le programme objet du présent mandat soit respecté.

Sur la base des projets de dossier de consultation, éventuellement modifiés et des observations de la Commune, le mandataire fera établir le dossier de consultation définitif qu'elle transmettra au mandant pour accord. Ce dernier s'engage à lui notifier son accord ou ses observations, ou le cas échéant son désaccord, dans le délai de 30 jours à compter de la saisine. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord de la Commune sera réputé acquis.

ARTICLE 11 – VALIDATION DE L'AVANT – PROJET ET PROJET

Le mandataire transmettra au mandant, avec l'avant-projet, une note détaillée et motivée permettant à cette dernière d'apprécier les conditions dans lesquelles le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle sont ou non respectées.

Le mandataire devra, avant d'approuver l'avant-projet et projet, obtenir l'accord de la Commune. Cette dernière s'engage à lui faire parvenir son accord ou ses observations, ou le cas échéant son désaccord, dans un délai de un (1) mois à compter de la saisine. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord du mandant sera réputé acquis à condition que le programme et l'enveloppe financière soient respectés.

ARTICLE 12 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le projet de dossier de consultation des entreprises sera soumis pour accord au mandant. Il comportera outre un devis estimatif conforme au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle, les propositions d'ajustements et modifications nécessaires.

Le mandant s'engage à notifier son accord ou ses observations par courrier, ou le cas échéant son désaccord, dans le délai de 30 jours à compter de sa saisine. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord de la Commune est réputé acquis à condition que le programme objet du présent mandat soit respecté

S'il apparaît que le programme ne peut rentrer dans l'enveloppe prévisionnelle, et si le mandant renonce à la réalisation du projet, il sera expressément mis fin à la mission du mandataire, à charge pour la Commune d'en supporter les conséquences financières.

Sur la base des projets de dossier de consultation, éventuellement modifiés et des observations de la Commune, le mandataire fera établir le dossier de consultation définitif qu'elle transmettra au mandant pour accord. Ce dernier s'engage à lui notifier son accord ou ses observations, ou le cas échéant son désaccord, dans le délai de 30 jours à compter de la saisine. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'accord de la Commune sera réputé acquis.

ARTICLE 13 - SUIVI DE LA REALISATION

13.1 Gestion des marchés

Le mandataire délivrera tous les ordres de service nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Il vérifiera les situations de travaux préalablement contrôlées par le maître d'œuvre et assurera la liquidation des dépenses.

Le mandataire assurera la gestion des marchés au nom et pour le compte de la collectivité dans les conditions prévues par la réglementation de la commande publique, de manière à garantir les intérêts de la collectivité.

A cette fin, notamment :

- Il délivrera tous les ordres de service nécessaires à la bonne exécution des travaux

Il vérifiera les situations de travaux préalablement contrôlées par le maître d'œuvre et assurera la liquidation des dépenses.

- Il agréera les sous-traitants et acceptera leurs conditions de paiement.
- Il prendra en compte ou refusera les cessions de créances qui lui seront notifiées.
- Il statuera sur les réclamations des différents intervenants dans les conditions définies par les contrats.
- Il s'assurera de la mise en place des garanties et les mettra en œuvre s'il y a lieu.

13.2 suivi des travaux

Le mandataire sera présent à toutes les réunions de chantiers dont les comptes-rendus seront systématiquement transmis au mandant.

Le mandataire devra être représenté lors des différents contrôles ou essais à effectuer.

Le mandataire s'efforcera de trouver des solutions pour remédier aux anomalies constatées dans le déroulement des travaux (délais), la qualité des prestations ou le non-respect des marchés et en informera la Commune.

Préalablement à toute modification de contrats à venir (travaux supplémentaires, modificatifs etc.), le mandataire devra informer et demander la validation de la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 14 - RECEPTION DE L'OUVRAGE - PRISE DE POSSESSION

Après achèvement des travaux, il sera procédé, sur l'initiative du maître d'œuvre, en présence des représentants de la Commune, ou ceux-ci dûment convoqués par le mandataire, aux opérations préalables à la réception des ouvrages, contradictoirement avec les entreprises.

Le mandataire ne pourra notifier aux dites entreprises sa décision relative à la réception de l'ouvrage qu'avec l'accord expresse de la Commune sur le projet de décision. La Commune s'engage à faire part de son accord dans un délai compatible avec celui de 30 jours fixé à l'article 41-3 du C.C.A.G. applicable aux marchés publics de travaux.

En cas de réserves lors de la réception, le mandataire invite la Commune aux opérations préalables à la levée de celles-ci.

A compter de la date de prise de possession effective ou réputée, la commune fera son affaire de l'entretien des ouvrages et en cas de besoin, la souscription des polices d'assurance reste à la charge du maître d'ouvrage.

ARTICLE 15 - DETERMINATION DU COUT DE L'OUVRAGE

Le coût des travaux est provisoirement évalué à 1 970 000 € H.T. (valeur octobre 2018) et le montant de l'opération à 3 600 000 € TDC (toutes dépenses confondues).

Le montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées pour sa réalisation, et, en général, les dépenses de toute nature se rattachant à l'exécution des travaux et aux opérations annexes nécessaires à cette exécution, notamment : sondages, plans topographiques, arpentage, bornage, les éventuels frais d'instance et indemnités ou charges de toute nature que le mandataire aurait supportés et qui ne résulteraient pas de sa faute lourde, les études techniques diverses, le contrôle technique, le coordonnateur SPS et autres contrôleurs dont la nécessité serait liée à la réalisation des travaux.

ARTICLE 16 - INDEMNISATION DU MANDATAIRE

La rémunération du mandataire est fixée forfaitairement dans l'acte d'engagement et dans la DPGF.

Le mandataire est autorisé à imputer directement sa rémunération au compte de l'opération.

ARTICLE 17 - VERSEMENT DES FONDS

La Commune supportera seule la charge du coût définitif des travaux, tel que déterminés à l'article 15 ci-dessus.

Au cas où la Commune serait bénéficiaire de subventions, les subventions sont versées directement à la Commune.

17.1 – Financement

Le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

17.2 – Avance par la collectivité

La Commune s'oblige à mettre à la disposition du mandataire les fonds nécessaires au paiement des dépenses, antérieurement à ce paiement.

A cet effet elle versera :

- Dans le mois suivant l'entrée en vigueur de la présente convention, une avance égale à 5% du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle ;
- Lorsque le mandataire pourra justifier d'une consommation de l'avance initiale à hauteur de 80%, une avance correspondant aux besoins de trésorerie du Mandataire durant les trois prochains mois établie sur la base du compte-rendu financier périodique établi par le Mandataire en application de l'article 19.
- L'avance consentie sera ensuite réajustée périodiquement tous les mois.
- Le solde, dans le mois suivant la présentation des D.G.D.

En cas d'insuffisance de ces avances, le Mandataire ne sera pas tenu d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres disponibilités.

Tous les produits financiers qui pourraient être dégagés à partir de ces avances figureront au compte de l'opération.

17.3 – Versement des fonds

Le maître d'ouvrage s'engage à verser au mandataire, les avances consenties en application des dispositions de la présente convention.

Le mandataire procédera aux appels de fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les appels de fonds seront de préférence trimestriels et prendront en considération les délais ouvertures/transferts de crédits,

Le mandant verse le montant total de chaque appel de fonds dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

Le mandataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage l'ensemble des justificatifs de l'avancement des travaux à chaque échéance d'appel de fonds (à l'exception du 1^{er} appel de fonds) ainsi qu'un décompte faisant apparaître :

- le montant cumulé des dépenses supportées par le mandataire,
- le montant cumulé des versements effectués par le maître de l'ouvrage entre les mains du mandataire
- le montant de l'acompte sur indemnisation du maître d'ouvrage délégué

En cas de désaccord entre le maître de l'ouvrage et le mandataire sur le montant à verser, le maître de l'ouvrage effectue le versement sur le montant qui a obtenu son accord, et pour les montants litigieux, les parties font application des dispositions relatives au règlement amiable des différends.

Tous les produits financiers qui pourraient être dégagés figureront au compte de l'opération.

17.4 – Conséquences des retards de paiement

En aucun cas le Mandataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du retard dans le paiement des entreprises ou d'autres tiers du fait notamment du retard de la Collectivité à verser les avances nécessaires aux règlements, ou de délais constatés pour se procurer les fonds nécessaires au préfinancement qui ne seraient pas le fait du Mandataire

ARTICLE 18 - CONSTATATION DE L'ACHEVEMENT DES MISSIONS

18.1 Sur le plan technique

La mission se termine au terme de la garantie de parfait achèvement.

Le mandataire demandera à la Commune le constat de l'achèvement de sa mission technique. La Commune notifiera au mandataire son acceptation de la mission technique dans le délai de deux mois. A défaut de réponse, cette acceptation sera réputée acquise à l'issue de ce délai.

Au cas où des réserves auraient été faites à la réception ou des désordres dénoncés pendant la période de parfait achèvement, il appartiendra au mandataire de suivre la levée de ces réserves ou la réparation des désordres. Le mandataire adressera au maître d'ouvrage copie du procès-verbal de levée des réserves ou désordres.

18.2 Sur le plan financier

La mission se termine à la reddition définitive des comptes.

L'acceptation par la Commune de la reddition définitive des comptes vaut constatation de l'achèvement de la mission du mandataire sur le plan financier et quitus global de sa mission.

Le mandataire s'engage à notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commune, cette reddition définitive des comptes au plus tard dans le délai de 6 mois suivant la fin de la garantie de parfait achèvement et ce indépendamment des redditions de comptes partielles et annuelles prévues à l'article 20.

La Commune notifiera son acceptation de cette reddition des comptes dans les trois mois, cette acceptation étant réputée acquise à défaut de réponse dans ce délai.

18.3 Sur le plan administratif

A la fin de sa mission le mandataire remettra les documents suivants au mandant dans un délai de 6 mois suivant l'expiration du délai de parfait achèvement :

- Dossiers complets des marchés et avenants passés avec les entreprises, maîtres d'œuvre et prestataires de service (deux exemplaires) ;
- Dossiers complets des ouvrages exécutés (notice technique, schémas de fonctionnement et manuel d'entretien des matériels et installations techniques, qui seront remis à la livraison de l'ouvrage), qui seront remis au maître d'ouvrage 90 jours calendaires à compter de la date d'effet de la réception (trois exemplaires dont un reproductible) ;
- L'ensemble de ces documents sera rédigé en langue française.

ARTICLE 19 : ACTIONS EN JUSTICE

Le mandataire ne pourra pas agir en justice dans le cadre de sa mission de réalisation des ouvrages, tant en demande qu'en défense, pour le compte de la Commune. Cette interdiction vise y compris les actions contractuelles.

ARTICLE 20 : CONTROLE TECHNIQUE PAR LA COLLECTIVITE

La Commune sera tenue étroitement informée par le mandataire du déroulement de sa mission.

Ses représentants pourront suivre les chantiers, y accéder à tout moment et consulter les pièces techniques. Toutefois, ils ne pourront présenter leurs observations qu'au mandataire et non directement aux entrepreneurs.

La Commune aura le droit de faire procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles pour s'assurer que les clauses de la présente convention sont régulièrement observées et que ses intérêts sont sauvegardés.

ARTICLE 21 : CONTROLE COMPTABLE ET FINANCIER – BILAN ET PLAN DE TRESORERIE PREVISIONNELS – REDDITION DES COMPTES

Le mandataire accompagnera toute demande de paiement de factures ou acomptes des pièces justificatives correspondant aux dépenses engagées d'ordre et pour le compte de la Commune.

En outre, pour permettre à la Commune d'exercer son droit à contrôle comptable, le mandataire doit :

- tenir compte des opérations réalisées pour le compte de la Commune dans le cadre de la présente convention d'une façon distincte de sa propre comptabilité,
- adresser, si la mission excède un an, chaque année au mandant un compte-rendu financier comportant notamment un bilan financier prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses (et

- en recettes le cas échéant) et d'autre part, l'estimation des dépenses (et des recettes le cas échéant) restant à réaliser,
- Etablir en temps utile les états exigés par l'administration pour les dépenses ouvrant droit au FCTVA
 - Remettre un état récapitulatif de toutes les dépenses et le cas échéant de toutes les recettes à l'achèvement de l'opération.
 - Au cas où le bilan financier ferait apparaître un non respect de l'enveloppe prévisionnelle, en expliquer les causes et si possible proposer des solutions d'économie
 - Adresser un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de trésorerie pour l'année suivante

ARTICLE 22 - PENALITÉS

En cas de manquement du mandataire à ses obligations, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui appliquer des pénalités sur sa rémunération selon les modalités du CCAG Prestations Intellectuelles.

Au cas où le cumul de ces pénalités excéderait 10% du montant de la rémunération, la convention pourra être résiliée aux torts exclusifs du mandataire sans préjudice d'une action en responsabilité du mandant envers le mandataire.

En outre, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui appliquer des pénalités forfaitaires et non révisables selon les modalités suivantes :

1. En cas de retard dans la reddition définitive des comptes de l'opération prévue à l'article 18-2 : 150 € par jour de retard ;
2. En cas de retard dans la remise des documents prévues à l'article 18.3 : 150 € par jour de retard ;
3. En cas de retard de paiement, par la faute du mandataire, des sommes dues aux titulaires des contrats conclus au nom et pour le compte de la collectivité, les intérêts moratoires versés restent à la charge exclusive du mandataire à titre de pénalités ;
4. En cas de retard dans la remise de la note d'information mensuelle prévue à l'article 5.3 : 20 € par jour de retard.

ARTICLE 23 - RESILIATION

23.1 Résiliation sans faute

La Commune peut résilier sans préavis la présente convention et le contrat de marché associé, notamment au stade de l'approbation du dossier de consultation et après la consultation des entreprises ainsi qu'il est dit aux articles 1, 2, 9 et 10.

Elle peut également le résilier pendant la phase de réalisation de travaux, moyennant le respect d'un préavis de trois mois, sauf si la résiliation est justifiée par le non-respect du programme ou de l'enveloppe financière prévisionnelle.

23.2 Résiliation pour faute

En cas de faute grave commise par le mandataire dans l'exécution de la présente convention, notamment, et après une mise en demeure visant la présente clause, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse en tout ou partie, le maître de l'ouvrage peut résilier la présente convention sans indemnité d'aucune nature 30 jours après sa première présentation.

La commune devra assurer la continuation de tous les contrats passés par la Société pour la réalisation de sa mission et faire son affaire des éventuelles indemnités dues pour résiliation anticipée desdits contrats.

ARTICLE 24 - DOMICILIATION

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

ARTICLE 25 - LITIGES

Tous les litiges seront de la compétence du Tribunal Administratif de Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le
En deux exemplaires

Pour le mandant

Pour le mandataire

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Acquisition du terrain, propriété de OSICA, pour la réalisation de la Maison de Santé Pluri Professionnelle.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine ci-annexé,

Considérant que dans le cadre du Plan National du Renouveau Urbain, une Maison de Santé Pluri Professionnelle doit être construite, avec en sus la relocalisation de la Maison du Petit Enfant Chat Perché,

Considérant que pour ce faire, il convient d'acquérir auprès d'OSICA le terrain cadastré section N n° 61, 164, 165 et 166, d'une superficie de 3 310 m², sis promenade de la Basilique à Saint-Denis,

Considérant que la Ville et OSICA ont déterminé le prix du terrain à la valeur de 300 000 euros, en dessous de l'estimation de France Domaine,

Considérant qu'il convient de passer outre l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : décide de passer outre l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 5 mars 2018,

ARTICLE 2 : autorise l'acquisition auprès de OSICA, sis 102 avenue de France, 75646 Paris cedex 13, du terrain cadastré section N n° 61, 164, 165 et 166, sis promenade de la Basilique à Saint-Denis, au prix net vendeur de 300 000 euros,

ARTICLE 3 : autorise le Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents afférents à ladite acquisition,

ARTICLE 4 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298995-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Bobigny 05 mars 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIVISION MISSIONS DOMANIALES
POLE D'ÉVALUATION DOMANIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
13 ESPLANADE JEAN MOULIN
93009 BOBIGNY CEDEX

Monsieur le Maire de Saint Denis
Direction des bâtiments et de l'architecture
Service du Domaine et de l'administration
Hôtel de Ville
BP 269
93205 SAINT DENIS CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par Jean-Philippe Laguisier
Téléphone: 01 49 15 62 61
FAX: 01 49 15 62 14
Courriel : jean-philippe.laguisier@dgifp
Ref.LIDO : 2018 066V432.

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DESIGNATION DU BIEN : terrains
ADRESSE DU BIEN : 2 Promenade de la Basilique, Saint-Denis
VALEUR VENALE : 728 000 €

1-SERVICE CONSULTANT : Ville de Saint Denis, service Domaine
Affaire suivie par Mme Karine BACCARINI

2-Date de consultation

Date de réception de la demande 26/02/2018
Date de visite: néant (terrain)
Date de constitution du dossier "en état":26/02/2018
Délai négocié : néant

3-OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE-DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Acquisition par la Ville de Saint-Denis moyennant le prix de 300 000 € de plusieurs parcelles de terrain contigües auprès de la société OSICA, afin de procéder à la construction d'une Maison de Santé Pluri Professionnelle.

4-DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale :

Section	N°	Lieudit	Surface
N	61	2 Promenade de la Basilique	1583 m ²
N	164	Rue de la Prairie	1611 m ²
N	165	Rue de la Prairie	54 m ²
N	166	Rue de la Prairie	62 m ²
Contenance totale			3310 m ²

Description du bien :

Un ensemble de terrains nus contigus formant une unité foncière de forme quasi rectangulaire d'une superficie de 3310 m² ayant façade sur la Promenade de la Basilique.

5-SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumée : SA OSICA

Effet relatif :

Bail du 02/03/1977 entre la « SCI des six routes » (absorbée depuis par le groupe ICADE) et la SA HLM TRAVAIL ET PROPRIETE (absorbée par OSICA) de plusieurs parcelles pour une contenance totale de 6304 m², cadastrés section N n°65,66,64,67,62,68,61 et 69.

Durée : 65 ans , à compter du 01/01/1960

Sur ce terrain, le preneur s'est obligé à édifier : un foyer de jeunes travailleurs, 4 bâtiments R+16 à usage d'habitation, 2 bâtiments R+4 à usage d'habitation, un bâtiment à usage commercial.

Loyer du bail : 10F par an .Certificat de conformité délivré en février 1978.

Acquisition en mai 2011 par OSICA du terrain d'assiette du foyer des jeunes travailleurs afin de confondre sur sa tête les qualités de locataire du terrain et de propriétaire des constructions par elle édifiées. (résiliation partielle anticipée du bail pour la seule parcelle N n° 61) : acte de vente du 06/05/2011 par SA ICADE à SA OSICA des parcelles N n° 61,164,165 et 166 moyennant le prix de 1€ symbolique .

Le bâtiment à usage de foyer de jeunes travailleurs édifié sur la parcelle N 61 a fait l'objet d'une démolition par OSICA.

Situation d'occupation : estimé libre d'occupation

6-URBANISME ET RESEAUX

Au PLU de Saint-Denis approuvé par délibération du conseil municipal du 10/12/2015, le bien est situé en zone UM (zone urbaine mixte)

Cette zone couvre une grande partie du territoire communal puisqu'il constitue le secteur dense de la ville dans lequel sont mis en œuvre des dispositifs qui visent à assurer la diversité des fonctions urbaines, à développer le mixité sociale de l'habitat tout en permettant une expression architecturale contemporaine.

Sont autorisées les constructions suivantes : le logement, le bureau, l'équipement collectif, seules les activités industrielles nuisibles sont interdites afin de préserver la qualité résidentielle de la zone.

Au précédent POS, le bien était en zone UC (zone dense d'habitat collectif à caractère discontinu)

7-DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Valeur vénale

3310 m² x 220 € = 728 200 €, arrondi à 728 000 €

Observations

Le prix de cession envisagé entre les parties sur la base de 300 000 € n'appelle pas d'observation de la part du service, la vente s'inscrivant dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU le 06/02/2007.

8-DUREE DE VALIDITE: 18 mois

9-OBSERVATIONS PARTICULIERES


Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

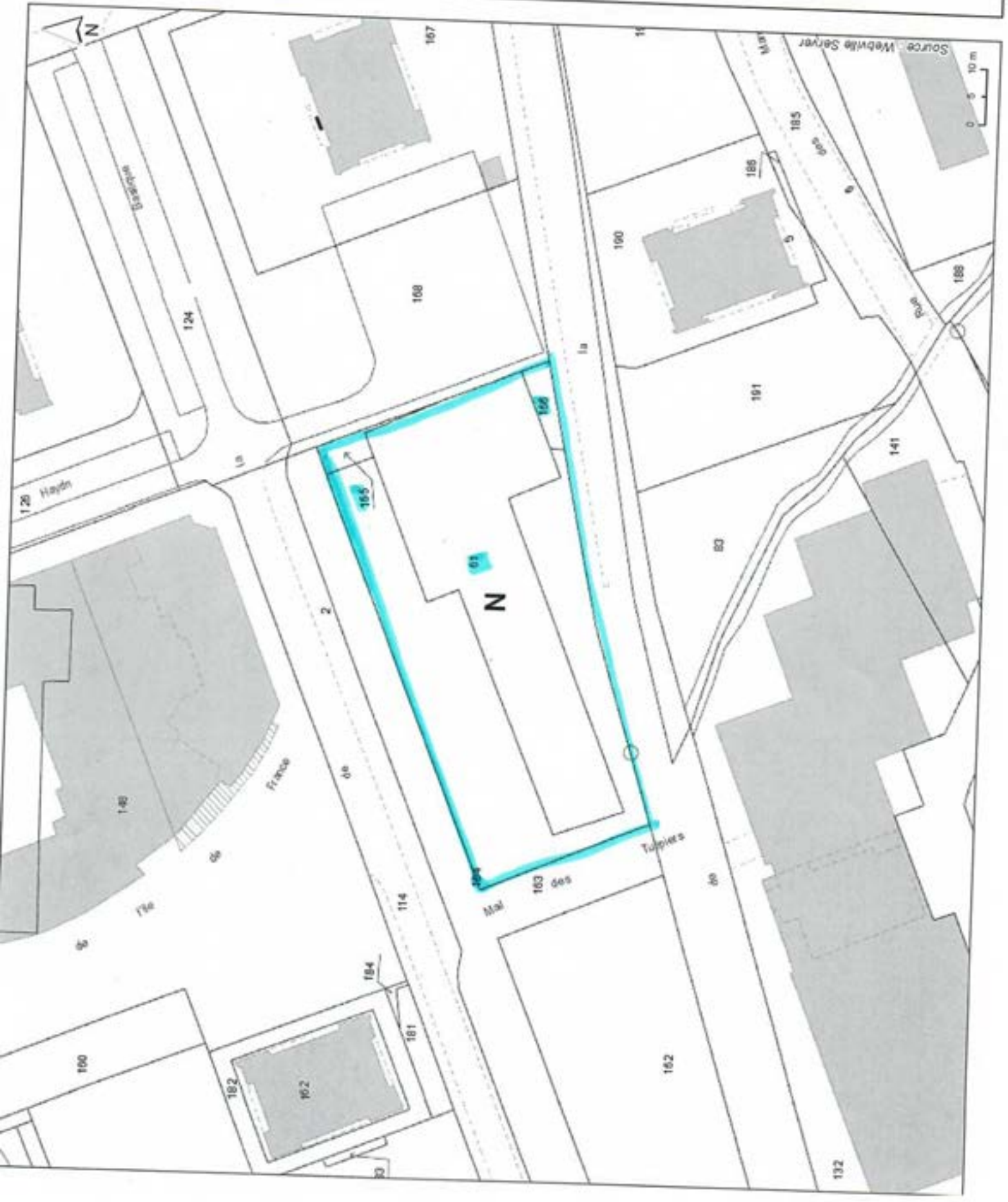
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire avant l'expiration de ce délai si les règles d'urbanisme, notamment celles relatives à la constructibilité, et/ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
et par délégation

L'inspecteur des finances publiques


JP LAGUINIER

- Légende**
-  Communes
 - + Calvaire
 - + Point coté
 - + Détail topographique
 - ! Flèche de cours d'eau
 - ∩ Flèche de cours d'eau
 - ▨ Mur mitoyen
 - | Mur non mitoyen
 - || Fossé mitoyen
 - ! Fossé non mitoyen
 - Clôture mitoyenne
 - Clôture non mitoyenne
 - X Haie mitoyenne
 - X Haie non mitoyenne
 - Sncf
 - Pylone
 - + Croix gravée
 - ▲ Boulon scellé
 - + Puits



Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Suppression de la ZAC Pleyel Libération et intégration de son périmètre dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L300-5, L331-16 et R311-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 1996 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Pleyel Libération,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 1996 adoptant la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Pleyel et Libération, entre la commune de Saint Denis et la SNC Pleyel Libération dont la société H4 est le gérant,
Vu la délibération du 20 octobre 2005 approuvant le dossier de modification du PAZ,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2006 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Pleyel Libération,
Vu l'avenant n°1 à la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Pleyel Libération prorogeant sa durée de 10 ans,
Vu l'avenant n°2 à la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Pleyel Libération, signé le 23 décembre 2006, actant une nouvelle répartition des participations dues au titre de la ZAC,
Vu l'avenant n°3 à la convention d'aménagement et d'équipement de la ZAC Pleyel Libération, signé le 7 janvier 2013, mettant à la charge de l'aménageur, uniquement la 1ere tranche de la rue Ampère,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2014 supprimant la ZAC Pleyel Libération,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Saint Denis approuvé le 10 décembre 2015, ses mises à jour et ses modifications,
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est insérée dans la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2014 supprimant la ZAC Pleyel Libération,
Considérant en effet, que l'article 1^{er} approuve « l'engagement de la procédure de suppression de la ZAC de rénovation Urbaine du secteur Basilique » alors que la délibération concerne la ZAC Pleyel Libération,
Considérant que cette erreur matérielle est de nature à fragiliser la procédure de suppression de ZAC,
Considérant la conformité du bilan de réalisation au programme prévisionnel de la ZAC
Considérant que l'aménagement de la ZAC est désormais achevé,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : supprime la ZAC Pleyel Libération conformément à l'article R311-12 du Code de l'urbanisme

Article 2 : La part communale de la Taxe d'Aménagement de 5% est rétablie sur les terrains où la ZAC est désormais supprimée.

Article 3 : dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme: affichage pendant un mois en mairie, publication au registre des actes administratif et publication dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ses formalités mentionnera le ou les lieux où le dossier de suppression de la ZAC pourra être consulté.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298794-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Suppression de la ZAC Paul Lafargue et intégration de son périmètre dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L300-5, L331-16 et R311-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 1992 approuvant les dossiers de création et de réalisation de la ZAC Paul Lafargue,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 1992 confiant la réalisation de l'opération à la SEM Plaine Commune Développement,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 clôturant financièrement la ZAC Paul Lafargue,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 10 décembre 2015, ses mises à jour et ses modifications,
Vu le rapport de présentation ci annexé,

Considérant que la suppression de la ZAC Paul Lafargue et l'intégration de son périmètre dans le document d'urbanisme de la commune n'a jamais été approuvé par le Conseil Municipal, alors que cette opération est close financièrement depuis 2008,

DÉLIBÈRE :

- Article 1er : supprime la ZAC Paul Lafargue conformément à l'article R311-12 du Code de l'urbanisme
Article 2 : La part communale de la Taxe d'Aménagement de 5% est rétablie sur les terrains où la ZAC est désormais supprimée.
Article 3 : dit que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois en mairie, publication au registre des actes administratif et publication dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ses formalités mentionnera le ou les lieux où le dossier de suppression de la ZAC pourra être consulté.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298796-DE-1-1
Date AR : 07/06/18
Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Incorporation d'une parcelle dans le domaine privé de la Commune - Parcelle F n°42 - 40 avenue Lénine - régularisation administrative

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu les articles L1123-1-2°, L1123-3 et R1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1282 du 2 mai 2017 fixant la liste des immeubles susceptibles d'être présumés sans maîtres sur les communes de la Seine-Saint-Denis,

Vu le certificat attestant que l'arrêté précité a été affiché en mairie du 15 mai 2017 au 15 novembre 2017,

Vu le courrier de notification de la vacance présumée en date du 20 décembre 2017, réceptionné le 22 décembre 2017 en mairie de Saint-Denis,

Vu l'avis du service des Domaines du 3 avril 2018 évaluant ce bien à 990 000 euros,

Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'affichage de l'arrêté préfectoral n° 2017-1282 du 2 mai 2017,

Considérant que la parcelle AFn°59 est, de par son emplacement, dépendante du domaine public départemental,

Considérant que la parcelle AF n°12 est, de par son emplacement, dépendante du domaine public fluvial

Considérant que la parcelle BJn°58 ne se situe dans aucun des projets d'aménagement en cours ou à venir de la commune ou de l'EPT Plaine Commune, et qu'il n'y a pas lieu, pour la commune d'en supporter la charge financière,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'incorporer dans le domaine privé de la commune les parcelles AFn°12, AFn°59 et BJ n°58,

Considérant que les parcelles ne faisant pas l'objet d'une procédure d'intégration dans le domaine privé de la commune seront incorporées dans le domaine privé de l'Etat ;

Considérant que le bien suivant est par conséquent présumé vacant et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil :

40 avenue Lénine,
Section Cadastre : F n° 42
Surface : 3967m²
Terrain Bâti

Considérant que la Ville de Saint-Denis dispose d'un délai de six mois à compter du 22 décembre 2017 pour intégrer ce bien dans son domaine privé, sans quoi la propriété en revient automatiquement à l'Etat,

Considérant que l'acquisition de ce bien régularise la situation de l'école élémentaire Diez dont une partie est implantée sur cette parcelle,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : décide que les parcelles cadastrées AFn°12, AFn°59 et BJn°58 ne seront pas intégrées dans le domaine privé communal

Article 2 : décide que le bien sans maître cadastré F n°42, d'une surface de 3967 m², situé 40 avenue Lénine, sera incorporé au domaine privé communal ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce bien et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

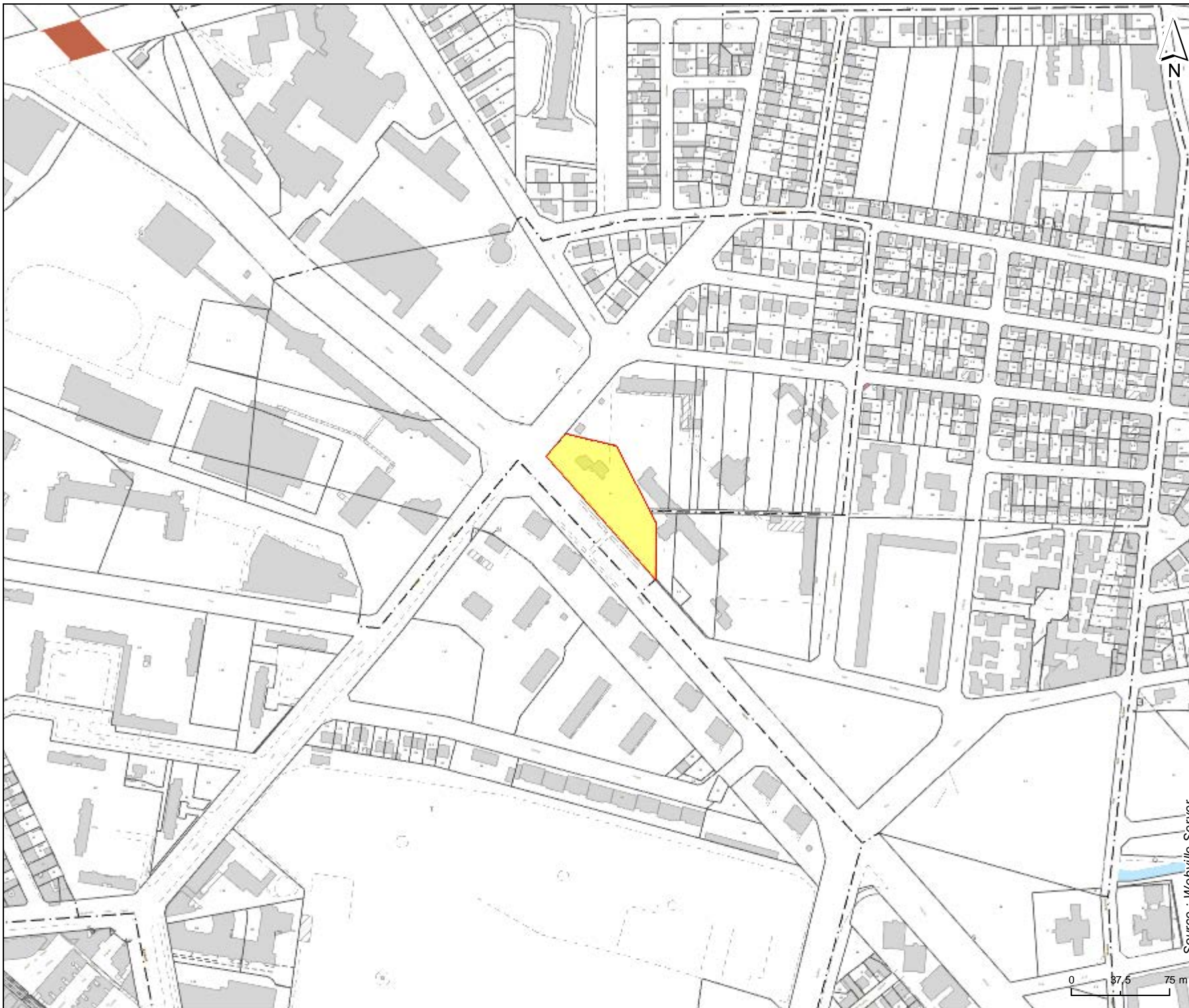
A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298798-DE-1-1





















Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 AUBERVILLIERS | EPINAY-SUR-SEINE | L'ILE-SAINT-DENIS | LA COURNEUVE
 PIERRE-BITTE-SUR-SEINE | SAINT-DENIS | SAINT-OUEN | STAINS | VILLETANOUVE
 21, avenue Jules-Rimet | 93218 SAINT-DENIS CEDEX

Légende

-  Communes
-  Symbole d'église
-  Symbole de mosquée
-  Symbole de synagogue
-  Limite d'état
-  Limite de département
-  Amorce de limite de comm
-  Chemin
-  Amorce de voie
-  Trottoirs, sentiers
-  Gazoduc ou oléoduc
-  Aqueduc
-  Téléphérique
-  Ligne de transport de force
-  Rail de chemin de fer
-  Terrain sport, petits ruisseaux
-  Parking, terrasse
-  Objet linéaire divers
-  Axe de Voie Publique
-  Limites ne formant pas par

Source : Webville Server

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Signature d'une convention de prêt à usage pour des terrains situés avenue de Stalingrad, au profit de l'Association ' Parti Poétique '
• Annulation de la délibération n° B 1-2 du Conseil Municipal du 29/06/2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° B 1-2 du Conseil Municipal du 29/06/2017

Considérant que la Commune a lancé un appel à projet en 2016 pour la reprise des terrains maraîchers exploités par Monsieur Kersanté, situés avenue de Stalingrad à Saint-Denis,

Considérant que le projet de l'association Parti Poétique et les Fermes de Gally a été retenu par la Ville,

Considérant qu'un bail rural avec les Fermes de Gally a été signé le 07/09/2017 pour l'exploitation d'environ 3.4 ha, et qu'un contrat de prêt à usage pour les 0.7ha restant devait être conclu avec le Parti Poétique pour une durée de trois ans,

Considérant que ledit contrat n'a pu être signé,

Considérant que l'association le Parti Poétique et la commune ont pu formaliser leur accord sous la forme d'un nouveau contrat de prêt à usage, ci-après annexé ;

Considérant qu'il convient en conséquence d'annuler la délibération B 1-2 du Conseil Municipal du 29/06/2017,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : Est approuvé, tel qu' annexé à la présente délibération, le contrat de prêt à usage avec l'Association Parti Poétique, sise 25 rue R. Vachette à Saint-Denis, pour les terrains cadastrés section 10pb, 12pb, 14pb, 30pb, 32pa, 33pa, 34,36,37, 40pb, 38pa et 98 pa , sis avenue de Stalingrad à Saint-Denis et pour le terrain I 98pa qui est commun au Parti Poétique et aux Fermes de Gally de Saint-Denis.

ARTICLE 2 : La convention est acceptée et consentie à titre gracieux pour une durée ferme de 10 années entières et consécutives, renouvelable par tacite reconduction de 3 années, pour une période ne pouvant excéder 25 ans.

ARTICLE 3 : Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affaire.

ARTICLE 4 : La délibération n° B 1-2 du Conseil Municipal du 29/06/2017 est annulée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298999-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT DE PRET A USAGE

Commune de SAINT-DENIS

/

PARTI POETIQUE

Entre les soussignés :

- **Commune de SAINT-DENIS**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Seine Saint-Denis, ayant son siège en Hôtel de Ville Hôtel de Ville 2, Place Victor Hugo – 93200 SAINT DENIS.

Représentée par Monsieur Laurent RUSSIER, Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du Conseil municipal en date du (...) 2018 (**Annexe 1**).

Ci-après dénommée : « *Le Prêteur* » ou « *Commune de SAINT-DENIS* »

D'UNE PART

Et :

- **Parti Poétique**, Association loi 1901, déclarée le 8 mars 2004 et immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 452 687 916, dont le siège est 25 rue Roland Vachette - 93200 SAINT-DENIS.

Représentée par Monsieur Olivier DARNE dûment habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du (.) 2017 (**Annexe 2**).

Ci-après dénommée : « *L'Emprunteur* » ou « *Parti Poétique* »

D'AUTRE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La commune de SAINT-DENIS possède l'une des rares enclaves agricoles situées à quelques kilomètres de PARIS, témoin d'une activité maraîchère historique fortement liée à l'approvisionnement de PARIS.

Par le biais de plusieurs baux agricoles, Monsieur et Madame KERSANTE exploitent les parcelles cadastrées suivantes :

- I 10, I 12, I 14 et I 15 pour partie ;
- I 29, I 30, I 32, I 33, I 34, I 36, I 37, I 38, I 40, I 41, I 42 et I 98.

René KERSANTE, qui exploite ces 3,7 ha a annoncé courant 2015 son souhait de prendre sa retraite.

La Ville a alors lancé un appel à candidature pour la reprise de ces terrains.

L'analyse des 11 candidatures a été faite par le groupe de travail constitué de la Direction générale, du Cabinet du Maire, du service du domaine, de la direction Vie des quartiers, de la Délégation à l'écologie urbaine de Plaine Commune et du Pôle environnement.

Le choix de la Commune de SAINT-DENIS s'est porté sur le projet porté par l'entreprise les Fermes de GALLY en collaboration avec le collectif Parti poétique. Ce projet, sélectionné au terme de l'appel à projet par le Comité de pilotage s'articule autour d'une production maraîchère et de plusieurs activités de formation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'alimentation avec une forte volonté patrimoniale (**Annexe 11**).

Dans le cadre de leur réponse à l'appel à candidatures, il a été convenu que Fermes de GALLY, titulaire du bail rural, sous-louerait à titre gratuit à Parti Poétique une partie des terrains mis à disposition par la Commune de SAINT-DENIS.

Des négociations ont été engagées par les Fermes de GALLY et le Parti Poétique avec Monsieur et Madame KERSANTE aux fins de résilier lesdits baux.

Toutefois, la libération des lieux ne pouvant intervenir immédiatement en raison notamment de la présence sur les lieux de Monsieur AOUDIA Aziz, salarié des époux KERSANTE, lequel y a établi sa résidence principale, et des époux KERSANTE d'une part et d'autre part de la nécessité pour Les Fermes de GALLY et Parti Poétique d'emblaver les terres, il a été convenu entre les différentes parties de ne résilier les baux que sur les parties non occupées par Monsieur AOUDIA Azize, soit toutes les parcelles hormis une partie de la parcelle I n° 40.

C'est ainsi que, par courrier en date du 4 avril 2017, Monsieur et Madame KERSANTE ont notifié à la Ville de SAINT-DENIS leur volonté de résilier leurs baux agricoles portant sur les parcelles I n°10, 12, 14, 15, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 41, 42 et 98 à la date du 4 avril 2017.

Toutefois, les baux concernant les parties de parcelles I n°40 et 41 sur lesquelles se trouvent le bâtiment occupé par le mécanicien ainsi que le logement du fermier n'ont été résiliés qu'à compter de leur libération définitive, soit le (.) 2017 (**Annexe 3**).

Dans ces conditions, dans l'attente de la libération effective des lieux d'une part et de la signature de la convention de prêt à usage d'autre part, la Commune de SAINT-DENIS a accepté de consentir à Parti Poétique à titre précaire et temporaire la jouissance des parcelles cadastrées section I n° 34-36-37 et pour partie I n°30-32-33-38-98-10-12-14 – selon le premier plan figurant en annexe (**Annexe 4**).

Concomitamment à la signature de cette convention, la Commune de SAINT-DENIS a également consenti, par acte séparé, à la Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS, qui s'est substituée à Fermes de GALLY, à titre précaire et temporaire la jouissance des terrains I n° 41-42-29- et pour partie I n°39-40-30-32-33-38 (commune avec Parti Poétique)-98-14-15 (**Annexe 5**).

Conformément à la réponse à l'appel à candidatures, par acte authentique en date du 7 septembre 2017 reçu par Me Xavier PILLEBOUT, la Commune de SAINT-DENIS a décidé de consentir à la Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS un bail rural portant sur les parcelles cadastrées section I n°14pc-15pb-29-30pa-32 pb-33pb-38pc-40pa-41-42 (**Annexe 6**).

Afin de permettre une meilleure répartition des zones qui seront cultivées par Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS et Parti Poétique, une nouvelle division parcellaire a été réalisée par la Commune de SAINT-DENIS (**Annexe 7**).

La sous-location consentie dans le cadre d'un bail rural étant juridiquement prohibée et les lieux étant aujourd'hui libérés, la Commune de SAINT-DENIS a décidé, par acte séparé, de consentir à titre de prêt à usage au profit de Parti Poétique les parcelles ci-après définies à l'article 2 aux termes de la présente convention de prêt à usage et ce en application des articles 1875 à 1879 du Code Civil (« ***la Convention*** »).

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

La présente mise à disposition des biens prêtés et visés à l'article 2 est consentie à titre gratuit.

Elle ne pourra en aucun cas donner lieu à application du statut du fermage.

Il s'agit d'un prêt à usage régi par les dispositions des articles 1875 à 1879 du Code civil.

Article 2. DESIGNATION DES BIENS PRETES

Conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, la Commune de SAINT-DENIS concède à titre de prêt à usage à Parti poétique qui l'accepte, sous les clauses, charges et conditions de droit et d'usage ci-après énumérées, les parcelles sises Avenue de Stalingrad, Chemin de Saint-Léger, rue Henri BARBUSSE et rue d'Eaubonne – 93200 SAINT-DENIS et cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
I	10pb	Fosse sablonnière	659 m2
I	12pb	Fosse sablonnière	1814 m2
I	14pb	Fosse sablonnière	697 m2
I	30pb	Fosse sablonnière	103 m2
I	32pa	Fosse sablonnière	542 m2
I	33pa	Fosse sablonnière	1075 m2
I	34	Fosse sablonnière	908 m2
I	36	Fosse sablonnière	928 m2
I	37	Fosse sablonnière	939 m2
I	40pb	Fosse sablonnière	109 m2
I	38pa	Fosse sablonnière	798 m2
I	98pa	Fosse sablonnière	44 m2

Le tout désigné ci-après les « ***Biens prêtés*** ».

Un plan de division par zone et un plan de division par parcelles sont annexés au document d'arpentage figurant en **Annexe 7** de la présente Convention.

Ces parcelles sont prêtées à l'Emprunteur à usage exclusivement agricole.

La parcelle cadastrée section I n°38pb constitue une parcelle commune à La Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS et à Parti Poétique.

Cette parcelle commune constitue une servitude réelle de passage et de chemin d'accès au site au profit de La Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS et du Parti Poétique conformément aux charges et conditions prévues aux termes des présentes.

De convention expresse, il a été convenu entre la Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS et Parti Poétique que tous les frais d'entretien de la parcelle cadastrée section I n°38pb seront pris en charge conjointement et par moitié par chacun d'entre eux.

L'Emprunteur déclare bien connaître les parcelles, objet de la présente Convention, sans qu'il soit nécessaire d'en donner une plus ample désignation tels qu'elles existent, s'étendent, se poursuivent et comportent.

La Commune de SAINT-DENIS, concède à titre de prêt à usage, à Parti Poétique qui l'accepte, la jouissance de ces parcelles aux conditions explicitées ci-dessous.

Les parcelles cadastrées section I n°35 et 39pd n'appartenant pas à la Commune de SAINT-DENIS, cette dernière s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'intégrer lesdites parcelles dans son domaine privé et de l'inclure à terme dans le périmètre des Biens prêtés à l'Emprunteur, après démolition des bâtiments s'y trouvant.

A cet effet, et dès que les parcelles cadastrées section I n°35 et 39pd seront définitivement intégrées au domaine privé de la Commune de SAINT-DENIS, cette dernière s'engage d'ores et déjà à conclure un avenant à la présente Convention aux termes duquel elle consentira à Parti Poétique l'usage de ladite parcelle selon les conditions et charges de la présente Convention.

Article 3. DUREE

Le présent prêt à usage est consenti et accepté pour une durée ferme de dix (10) années entières et consécutives commençant à courir à compter de la signature de la présente Convention.

À la date d'expiration ci-dessus prévue, la Convention se poursuivra par tacite reconduction, pour cinq (5) périodes successives de trois ans, sauf volonté contraire manifestée par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception six (6) mois avant l'expiration de la période triennale.

Par exception à ce qui précède, la dernière période de renouvellement prendra fin automatiquement et sans préavis au plus tard le 7 septembre 2042,

A l'expiration du délai de préavis ou, le cas échéant, à la date du 7 septembre 2042, l'Emprunteur sera déchu de tout titre d'occupation et devra alors quitter les lieux, en les laissant libres de toute occupation.

Article 4. USAGE

Dans le cadre de la présente Convention, le Prêteur autorise exclusivement l'Emprunteur à :

- Réaliser un rucher expérimental et pédagogique, l'installation des sculptures de pollinisation de la ville et l'installation d'un rucher de production d'essaims,
- Réaliser un jardin mellifère,
- Héberger la pépinière de la république forestière (COP 21),
- Installer des serres de cultures de jeunes légumes rares et oubliés, légumes du monde et fleurs comestibles,
- Favoriser la culture expérimentale de champignons,
- Réaliser un parcours pédagogique et artistique de sensibilisation à l'art et au vivant pour adultes et enfants. Et de manière générale, toute activité présentant un lien direct avec l'esprit du projet présenté aux termes de l'appel à candidatures conformément aux prescriptions figurant en Annexe 11 qui s'insérerait dans le projet plus vaste que celui de l'Académie de cuisine qui se construira sur un autre site de la Ville de SAINT-DENIS.
- avec

Pour l'exercice de toute autre activité non prévue ci-avant, l'Emprunteur devra solliciter et obtenir l'accord préalable du Prêteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse du Prêteur dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, la demande sera considérée comme un refus.

Les Biens prêtés ne pourront en aucune manière être utilisés à titre d'habitation.

De même, il est strictement interdit à l'Emprunteur de faire usage des parcelles à titre de lieu de stockage pour des besoins autres que ceux strictement nécessaires à la poursuite et à la réalisation des activités autorisées au titre du présent Prêt à usage.

Ainsi, l'Emprunteur s'oblige expressément à n'utiliser les Biens prêtés qu'aux usages ci-dessus strictement définis.

Le prêt est enfin consenti de manière strictement personnelle à l'Emprunteur.

Article 5. CHARGES ET CONDITIONS DU PRET

La présente Convention est consentie et acceptée de bonne foi entre les Parties en conformité des usages, sous les clauses, charges et conditions suivantes, que Parti Poétique s'engage à respecter :

5.1. Conditions générales

- 1) L'Emprunteur prendra les Biens prêtés dans l'état où ils se trouveront à la date de son entrée en jouissance. Les analyses des terres ont été mises à la disposition de l'Emprunteur, ce qu'il reconnaît (**Annexe 8**). Un état des lieux a été établi contradictoirement aux frais du Prêteur en date du 26 juillet 2017. Un exemplaire est annexé à la présente Convention (**Annexe 9**).

- 2) L'Emprunteur jouira des Biens prêtés raisonnablement, sans commettre, ni souffrir qu'il y soit fait des dégâts ou dégradations. Il doit s'opposer à tous empiètements et usurpations et, le cas échéant, en préviendra immédiatement le Prêteur afin qu'il puisse agir directement.
- 3) L'Emprunteur est tenu de souscrire les assurances nécessaires couvrant tous les risques liés à son activité et notamment les risques d'incendie, explosion foudre, tempête, dégâts des eaux, bris de glace, dommages électriques, vol par effraction affectant le contenu des locaux occupés (stocks, matériels, installations et autres objets mobiliers) dont il est le propriétaire ou dont il a la garde ainsi que le recours des tiers et des voisins.

L'Emprunteur s'engage à garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités qu'il pourrait encourir à l'égard des voisins et des tiers du fait des activités exercées sur les Biens prêtés.

L'Emprunteur devra justifier du paiement des primes à toute réquisition du Prêteur.

- 4) Dans l'hypothèse où l'Emprunteur souhaiterait réaliser des travaux autres que des travaux courants d'entretien, ce dernier devra solliciter l'autorisation préalable du Prêteur qui devra y répondre dans un délai maximum de trois (3) mois.
A défaut de réponse dans ledit délai de trois (3) mois, la demande de travaux sera réputée avoir été acceptée par le Prêteur.
- 5) L'Emprunteur pourra pendant toute la durée du prêt souscrire les contrats de fluides et d'électricité nécessaires à l'exercice de ses activités.

Pendant la durée du présent prêt, l'Emprunteur devra laisser la Commune de SAINT-DENIS et ses représentants pénétrer dans les biens tels que visés à l'article 2 de la présente Convention et les visiter toutes les fois que cela paraîtra utile, à condition d'en avoir été informée par écrit par la Commune de SAINT-DENIS au moins quarante-huit (48) heures à l'avance.

5.2. Conditions particulières

1) Cultures des terres

Conformément à l'appel à candidatures présenté conjointement par les Fermes de GALLY et Parti Poétique, il est convenu à titre de condition substantielle sans laquelle le Prêteur n'aurait pas accepté de contracter la présente Convention que l'Emprunteur assure la permanence et la qualité des plantations conformément aux articles 1719 et suivants du Code Civil.

A ce titre, et conformément à la réponse de l'appel à candidatures présenté conjointement par les Fermes de GALLY et Parti Poétique, l'Emprunteur orientera les cultures en pleine terre vers des plantations peu accumulatrices en plomb.

La production en pleine terre de légumes et aromates les plus accumulateurs en ETM est interdite sur les Biens prêtés.

L'Emprunteur réalisera régulièrement des analyses des légumes cultivés sur place afin de s'assurer de leur conformité avec la réglementation en vigueur.

L'Emprunteur réalisera chaque année pendant la durée du prêt des analyses des sols relatives à la teneur en plomb et en ETM (éléments-traces métalliques).

L'Emprunteur adressera au Prêteur lesdites analyses avant le 30 juin de chaque année suivant la signature de la présente Convention.

2) Santé des salariés

L'Emprunteur devra développer et maintenir de bonnes pratiques de cultures agricoles afin de protéger la santé de ses salariés. A cet effet, l'Emprunteur s'engage à réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires.

De même, l'Emprunteur s'engage à mettre en place, à l'égard de ses salariés, une procédure rigoureuse en matière d'hygiène (mise à disposition de solutions, entretien des matériaux et des outils) et de sécurité (emploi d'équipements de sécurité : gants, masques, combinaisons, etc.).

3) Santé du public

Les ateliers pédagogiques devront impérativement être réalisés, pour des raisons de santé publique, sur un terrain isolé du sol. En effet, le public ne doit pas avoir accès à la terre nue.

De même, l'Emprunteur s'engage à mettre en place, à l'égard du public, une procédure rigoureuse en matière d'hygiène (mise à disposition de solutions, entretien des matériaux et des outils) et de sécurité (emploi d'équipements de sécurité : gants, masques, combinaisons, etc.).

4) Organisation de visites pédagogiques

L'Emprunteur est tenu d'organiser des visites – ateliers pédagogiques gratuites pour les familles et écoles de la Commune de SAINT-DENIS à raison de 800 entrées par an.

A cet effet, la Commune de SAINT-DENIS informera l'Emprunteur raisonnablement à l'avance afin de lui permettre d'organiser lesdites visites dans les meilleures conditions.

L'Emprunteur devra réaliser ces visites pédagogiques conformément aux charges et conditions de la présente Convention notamment s'agissant des règles de sécurité et de santé du public.

L'Emprunteur s'engage à cet effet à :

- Assurer personnellement l'accueil des visiteurs et être présent tout au long de la visite ;
- Proposer tous les supports pédagogiques pour faciliter la compréhension de la visite ;
- Mettre en œuvre tous les moyens pour assurer la sécurité des visiteurs (aménagement, balisage, présentation des règles de sécurité en début de visite, etc.).

L'Emprunteur s'engage à respecter strictement la réglementation en vigueur relative aux établissements accueillant du public.

De manière générale, l'Emprunteur fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'organisation et à la tenue des visites pédagogiques.

5) Contrôles périodiques

Chaque année, après la clôture des comptes sociaux du Prêteur, un comité de pilotage, composé du Maire, des élus et de services techniques de la Commune de SAINT-DENIS se réunira afin de vérifier si les activités de l'Emprunteur sont en adéquation avec les attentes du Prêteur, au regard notamment du projet porté avec les Fermes de GALLY dont il est fait état en préambule.

Dans le cadre de sa mission, le comité de pilotage pourra émettre des recommandations.

Article 6. CESSION ET SOUS-LOCATION ET APPORT

6.1- Cession

L'Emprunteur ne pourra céder en tout ou partie aucun droit qu'il tient de la présente Convention.

6.2 - Sous-location

Toute sous-location est strictement interdite.

6.3 - Apport

L'Emprunteur, dont les statuts sont annexés à la présente Convention, ne pourra apporter les droits et obligations qu'il tient de la présente Convention à une quelconque entreprise.

La présente Convention étant conclue intuitu personae au profit de l'Emprunteur, il est expressément convenu entre les Parties que toute opération de fusion, scission,

apport partiel d'actif ou de transformation entrainera la résolution de plein droit de la présente Convention sans indemnité de part et d'autre.

Article 7. RENONCIATION A INDEMNITES

L'Emprunteur renonce dès à présent et pour l'avenir à réclamer toutes indemnités pouvant notamment résulter des travaux et aménagements qu'il aura effectués dans le cadre de la présente Convention ou de son éviction, étant rappelé ici que la présente Convention n'est pas soumise au statut des baux commerciaux.

Article 8. PRESCRIPTIONS COMMUNES A PARTI POETIQUE ET A FERME KERSANTE DE SAINT-DENIS

Il est rappelé à Parti Poétique que le choix de la Commune de SAINT-DENIS s'est porté sur le projet commun présenté par l'entreprise les Fermes de GALLY et Parti poétique.

Dans ces conditions, les parcelles prêtées à Parti Poétique et données à bail rural à la Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS devront être aménagées de sorte que l'harmonie des lieux soit préservée et afin que l'esprit du projet présenté aux termes de l'appel à candidatures soit respecté conformément aux prescriptions figurant en **Annexe 11**.

A cet effet, les parties visuelles extérieures se dressant horizontalement et verticalement sur les parcelles devront être aménagées de manière identique entre Parti Poétique et Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS afin de respecter l'unité visuelle du site.

De la même manière, les deux sites, à savoir celui de Parti Poétique et de Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS devront avoir une appellation commune : la Ferme urbaine de SAINT-DENIS.

Toutes édifications de clôtures ou mise en place de procédés destinés à délimiter les parcelles entre Parti Poétique et Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS devront préalablement avoir été autorisés par la Commune de SAINT-DENIS.

Article 9. CLAUSE RESOLUTOIRE

Il est expressément convenu qu'à défaut pour l'Emprunteur d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions de la présente Convention, un (1) mois après un commandement de payer ou mise en demeure d'exécuter la condition en souffrance restés sans effet, la présente convention sera résiliée de plein droit si bon semble à la Commune de SAINT-DENIS.

L'Emprunteur supportera l'intégralité des frais et dépens de justice, des frais afférents aux actes extrajudiciaires et des émoluments et honoraires de justice que la Commune de SAINT-DENIS aura exposés.

Article 10. FRAIS ET HONORAIRES

Tous les frais et honoraires engagés par chacune des Parties relativement aux présentes et à leurs suites resteront à leur charge respective.

Article 11. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, la Commune de SAINT-DENIS et Parti Poétique élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Article 12. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

Tous différends ou litiges susceptibles de survenir entre les Parties, quant à la formation, l'exécution, l'interprétation ou à l'occasion de la présente Convention, seront soumis aux tribunaux compétents.

La présente Convention est soumise aux lois et règlements de la législation française.

Fait, en deux exemplaires, à, le

Pour la Commune de SAINT-DENIS

Pour PARTI POETIQUE

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-DENIS en date du (...) 2018

Annexe 2 : Délibération du Conseil d'Administration de Parti Poétique en date du (.) 2017

Annexe 3 : Lettre de résiliation de Monsieur René KERSANTE en date du 4 avril 2017

Annexe 4 : Convention d'occupation précaire signée entre la Commune de SAINT-DENIS et Parti Poétique en date du 4 avril 2017 et avenant du 15 juin 2017

Annexe 5 : Convention d'occupation précaire signée entre la Commune de SAINT-DENIS et Ferme KERSANTE de SAINT-DENIS en date du (.) 2017

Annexe 6 : statuts Parti Poétique

Annexe 7 : Document d'arpentage en date du 4 avril 2017 et annexes

Annexe 8 : Analyses de terre

Annexe 9 : Etat des lieux

Annexe 11 : Plaquette de candidature Fermes de GALLY/Parti Poétique

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : acceptation de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis à Saint-Denis, sis 4 rue Eugène Henaff, 1er étage gauche, groupe scolaire Pierre Sémard.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à un professeur des écoles, d'un logement dépendant du domaine public, sis, 4 rue Eugène Henaff, 1er étage gauche, groupe scolaire Pierre Sémard.

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis de mettre ce logement à disposition de Monsieur MIR Abdelmounim, directeur de l'école Cosmonautes.

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : accepte la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour un logement dépendant du domaine public sis 4 rue Eugène Henaff, 1er étage gauche, groupe scolaire Pierre Sémard à passer avec Monsieur MIR Abdelmounim,

ARTICLE DEUX : autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune à signer ladite convention,

ARTICLE TROIS : l'indemnité d'occupation mensuelle hors charges est portée à la somme de 382.47 euros, à compter du 8 mars 2018.

ARTICLE QUATRE : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298471-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE D'UN LOGEMENT
DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SIS A SAINT-DENIS
4 RUE EUGENE HENAFF – 1ER ETAGE GAUCHE
GROUPE SCOLAIRE PIERRE SEMARD

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Denis, agissant au nom et pour le compte de la commune, élisant domicile 2 place Victor Hugo – 93200 SAINT-DENIS, ci-après dénommé le bailleur,

D'UNE PART,

ET

Monsieur _____, dénommée ci-après sous le terme « l'attributaire », _____

D'AUTRE PART,

EXPOSE DES MOTIFS

Le décret n°90-680 du 1er août 1990 a créé et organisé le Corps des Professeurs des Ecoles, qui ont vocation à enseigner dans les écoles maternelles et primaires.

Par circulaire en date du 8 novembre 1990, il en résulte que les instituteurs, qui accèdent à ce corps, perdent le droit au logement et à l'indemnité Représentative de Logement, en contrepartie de l'intégration d'un supplément dans leur traitement.

Lors du Bureau Municipal du 17/12/2007, il a été décidé, compte-tenu de la disparition du grade d'instituteur, de loger les professeurs des écoles moyennant le versement d'une indemnité d'occupation.

A ce jour, un professeur des écoles, souhaite bénéficier d'un logement de fonction.

Considérant l'intérêt pour la commune de maintenir cet enseignant dans son poste actuel et compte tenu du souhait de ce dernier, il est souhaitable de lui attribuer un logement en passant une convention de mise à disposition.

CECI EXPOSE IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIVIT

ARTICLE 1ER : La Commune de Saint-Denis accepte de mettre à la disposition de _____ qui accepte les lieux ci après désignés : un appartement de type F4, 3 chambres, cuisine, salle de bain, salle à manger, cabinet d'aisances, sis 4 rue Eugène Henaff, 1^{er} étage gauche, d'une superficie habitable de 57 m², à Saint-Denis.

L'attributaire déclare connaître les lieux pour les avoir visités et reconnaît l'existence des éléments ci-dessus énumérés.

ARTICLE 2 : La présente convention est consentie à titre précaire et révocable à compter du 8 mars 2018 pour se terminer le 31 août 2018.

Au-delà de cette période, la présente convention se poursuivra par tacite reconduction pour une année commençant le 1er septembre et se terminant le 31 août de l'année suivante.

ARTICLE 3 : La présente convention est consentie à titre précaire et révocable tant que l'attributaire exercera ses fonctions d'enseignant à Saint-Denis.

La Commune se réserve le droit, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle, de dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ladite convention pourra être dénoncée à la demande de l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'au moins trois mois.

Dans tous les cas, aucune indemnité ne sera due.

ARTICLE 4 : Le propriétaire, pour tout autre motif tiré de l'intérêt général pourra résilier de plein droit, sans indemnité, le présent contrat, moyennant un préavis de trois mois signifié par lettre recommandée avec accusé de réception motivée.

ARTICLE 5 : L'attributaire s'engage à tenir informé le propriétaire de tous les changements professionnels qui pourraient intervenir et notamment s'il venait à ne plus enseigner dans un établissement dionysien.

ARTICLE 6 : LOYER

La présente convention donnera lieu au versement d'une indemnité mensuelle de 382.47 Euros, plus les charges locatives, payables d'avance.

Cette redevance pourra être révisée annuellement au 1er juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers IRL sans qu'il soit besoin d'établir un avenant

ARTICLE 7 : CHARGES

Sauf conventions contraires, l'attributaire doit acquitter l'ensemble des charges afférentes au logement :

- l'eau froide, l'eau chaude, l'électricité, le gaz, le chauffage, l'entretien général de l'immeuble, l'éclairage des communs, la redevance de parking couvert ou garage s'il y a lieu, et de toute autre charge incombant à l'attributaire dans les conditions fixées par la Loi et les usages en cours.

Pour le règlement de ces charges :

a) Eau froide

Lorsque l'appartement sera pourvu d'un compteur individuel, l'attributaire réglera ses consommations réelles selon le tarif en vigueur de la Compagnie Générale des Eaux.

Dans cette attente, le forfait annuel est celui préconisé par la circulaire du 3 décembre 1974 du Ministère de l'Education Nationale auquel est appliqué le tarif du concessionnaire :

- Foyer de 1 à 2 personnes	70 m3
- Foyer de 3 à 4 personnes	75 m3
- Foyer de plus de 4 personnes	80 m3
- en plus par baignoire	25 m3
- en plus par douche	20m3

b) Eau chaude

Pour les appartements équipés d'appareil de production individuel d'eau chaude, l'attributaire réglera ses consommations directement auprès du concessionnaire.

Pour les appartements non équipés et dans l'attente de l'être, l'attributaire réglera le forfait annuel suivant, auquel est appliqué le tarif pratiqué par Plaine Commune Habitat :

- Foyer de 1 à 2 personnes	24 m3
- Foyer de 3 à 4 personnes	25 m3
- Foyer de plus de 4 personnes	27 m3
- en plus par baignoire	9 m3
- en plus par douche	7 m3

c) Electricité

L'attributaire souscrit un abonnement auprès du concessionnaire pour la fourniture de gaz et d'électricité et règle directement ses propres consommations.

d) Chauffage

Le chauffage est calculé en fonction de la superficie de l'appartement à laquelle est appliqué le prix moyen du m2 d'une journée de chauffage

Les charges sont payables mensuellement et d'avance auprès de Madame le Receveur Municipal, 3 place de Montreuil 93200 SAINT-DENIS, dans les cinq jours dès réception de l'avis à payer.

Seules les charges de chauffage font l'objet d'une régularisation annuelle.

ARTICLE 8 : DEPOT DE GARANTIE

Le locataire versera au bailleur, qui le reconnaît et lui en donne quittance, la somme de 382.47 Euros (trois cent quatre-vingt-deux euros quarante-sept cents).

ARTICLE 9 : CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente attribution est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que l'attributaire s'oblige à exécuter et accomplir :

- L'attributaire prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance, il devra les entretenir pendant la durée de la mise à disposition et les rendre en fin d'occupation en bon état de réparations locatives et d'entretien lui incombant (en application du décret n° 82-1164 du 30 Décembre 1982), notamment du fait de personnes de sa famille ou à son service, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par suite de vétusté, malfaçon, vice de construction, ou par cas de force majeure, par faute de la commune de Saint-Denis ou par fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement.
- Il devra jouir des lieux loués en bon père de famille, suivant la destination qui leur a été donnée par le contrat de location sans rien qui puisse nuire à la tranquillité des autres locataires et à la bonne tenue de la maison et tenir les lieux loués constamment garnis de meubles et objets mobiliers en quantité et en valeur suffisantes pour répondre du paiement des charges et de l'exécution de toutes les conditions du présent contrat.
- Il ne pourra faire aucune transformation des lieux loués ou des équipements mentionnés au contrat, sans l'accord express et écrit de la commune de Saint-Denis ; à défaut, il devra laisser à la fin du contrat, dans l'état où ils se trouvent sans réclamer aucune indemnité, les décors, embellissements et autres travaux qu'il aurait fait faire, à moins que la commune de Saint-Denis ne préfère demander le rétablissement des lieux en leur état primitif, aux frais du locataire.
- Il devra souffrir la réalisation par la commune de Saint-Denis des réparations urgentes et qui ne peuvent être différées jusqu'à la fin du contrat sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 1724 du Code Civil.
- Il ne devra rien déposer sur les appuis de fenêtres, balcons et ouvertures quelconques, qui puissent présenter un danger pour les autres occupants de l'immeuble ou leur occasionner une gêne ou nuire à l'aspect de l'immeuble.
- Il ne devra déposer aucun objet, paquet ou effet mobilier et ne faire aucun déballage dans les parties communes.
- Il ne devra faire stationner à aucune heure du jour ou de la nuit, dans la cour ou sous la voûte d'entrée, aucun véhicule ou voiture d'enfant.
- En cas d'existence ou d'installations d'antennes de radiotélévision collectives, il devra se brancher sur ces installations collectives en supportant les frais de branchement et prestation annuelle d'entretien.
- Il devra entretenir en bon état les canalisations intérieures, les robinets d'eau, les canalisations et appareillages électriques ou de gaz.
- Il devra faire ramoner à ses frais aussi souvent qu'il sera nécessaire ou prescrit par les règlements administratifs, les cheminées ou conduits de fumée, et faire entretenir régulièrement et au moins une fois par an tous les appareillages et installations diverses pouvant exister dans les lieux loués.
- Il devra laisser le propriétaire visiter les lieux loués ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité de l'ensemble ; il s'engage à prévenir immédiatement la commune de Saint-Denis de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux loués, entraînant des réparations à la charge du propriétaire. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge du propriétaire en raison de ces dégradations et serait responsable envers lui de l'aggravation du dommage, survenue après la date à laquelle il l'a constatée.

- Il devra acquitter exactement tous les impôts et satisfaire à toutes les charges de ville et de police dont les locataires sont ordinairement tenus de manière que le propriétaire ne soit pas inquiété ni recherché à ce sujet.
- Il devra donc se conformer aux usages en vigueur, aux règlements de police ainsi qu'à tout règlement afférent à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement.
- Il devra faire assurer convenablement contre l'incendie, les explosions, les dégâts des eaux, son mobilier ainsi que le recours des voisins et les risques locatifs par une compagnie notoirement solvable et justifier de cette assurance et du paiement des primes à la demande du propriétaire.
- Il ne pourra exercer aucun recours contre le propriétaire en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont il pourrait être victime dans les lieux loués et devra faire son affaire personnelle de toute assurance et du paiement des primes à toute demande du propriétaire.
- Il devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurance, et en informer en même temps le propriétaire, de tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux mis à sa disposition, sous peine d'être rendu personnellement responsable du défaut de déclaration en temps utile.
- Conformément à l'article 1523 du Code Général des Impôts, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tout occupant d'un local d'habitation. Cette taxe est en principe mise en recouvrement directement par le Centre des Impôts. Cependant, dans l'hypothèse où la Commune se verrait imputer cette taxe, elle la récupérera auprès de l'Attributaire.
- L'attributaire s'engage à faire connaître, dès qu'il se produira, tout changement de sa situation de famille ayant pour conséquence la modification du calcul des charges.

ARTICLE 10 : CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession du contrat ou sous-location des lieux loués par l'attributaire est interdite, sauf accord exprès et écrit du propriétaire donné préalablement.

ARTICLE 11 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Il est formellement convenu qu'en cas de manquement ou d'inexécution même partielle à l'une des clauses ci-dessus ou à défaut de paiement d'un mois de loyer, charges, prestations, taxes et frais à leur échéance et deux mois après mise en demeure restée infructueuse, la présente mise à disposition sera résiliée de plein droit, et sans indemnité, si bon semble à la Ville de Saint-Denis, qui aura le droit de rentrer immédiatement en possession des lieux. En cas de refus, l'expulsion sera requise et ordonnée sur simple référé. Aucune des clauses ci-dessus stipulées ne pourra être considérée comme comminatoire, les parties déclarant les avoir toutes examinées et consenties d'un commun accord et en avoir parfaitement compris le sens et la portée. Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile dans les lieux loués.

ARTICLE 12 :

Toute contestation relative à la présente convention est du ressort de la juridiction administrative.

PIÈCES ANNEXES

Est annexé à l'exemplaire du présent contrat :

- le règlement d'intérieur et d'habitation

Fait en 3 exemplaires

à Saint-Denis le

L'Attributaire,

à Saint-Denis le

Le Propriétaire,

Monsieur Laurent RUSSIER
Maire

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Acceptation de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour des locaux 301 à 306, dépendant du domaine public sis à Saint-Denis 15 rue Catulienne.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition à l'association Profession Banlieue ci-annexée,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-Denis, de maintenir cette association dans les locaux municipaux sis 15 rue Catulienne à Saint-Denis,

DELIBERE

ARTICLE 1ER : Accepte la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable pour les locaux n° 301 à 306 dépendant du domaine public sis 15 rue Catulienne à passer avec l'Association Profession Banlieue,

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune, à signer ladite convention,

ARTICLE 3 : La présente convention est conclue pour une année renouvelable par tacite reconduction, à titre gracieux.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298469-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Sécurisation d'un mur mitoyen, 11/13 rue Emile Connoy à Saint-Denis, approbation de la convention relative à la sécurisation à passer avec la copropriété mitoyenne sise 13 rue Emile Connoy à Saint-Denis et le syndic Agence Etoile

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la convention en date du 27 février 2018, relative à la sécurisation du mur,

Considérant qu'en raison des risques d'intrusion via un mur mitoyen à la copropriété sise 11/13 rue Emile Connoy et à la Commune, des travaux de sécurisation doivent être réalisés,

Considérant que la participation de la Ville à ces travaux est de 969 euros TTC,

Considérant qu'il convient de conclure une convention relative à la sécurisation du mur mitoyen avec le syndic de copropriété du 13 rue Emile Connoy, l'Agence Etoile,

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : approuve la convention conclue entre la Commune et le syndic de la copropriété sise 13 rue Emile Connoy à Saint-Denis 93200, l'Agence Etoile CIPA, sise 210 rue La Fayette à Paris 75010, afin de sécuriser le mur mitoyen séparant les deux propriétés voisines et autorise le Maire à signer cette convention,

ARTICLE 2 : La contribution de la Ville de Saint-Denis est de 969 euros TTC,

ARTICLE 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298466-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



**Convention relative à la sécurisation
d'un mur mitoyen entre les 11 et 13 rue Emile Connoy 93200 Saint-Denis**

PREAMBULE

La Ville de Saint-Denis et le syndicat des copropriétaires du 13, rue Emile Connoy ont convenu le 20 Février 2018 de sécuriser le mur mitoyen séparant la copropriété du 13, rue Emile Connoy de la voie privée communale.

En considération de cette situation, il est convenu entre :

- La copropriété du 13 rue Emile Connoy, représentée par son syndic, l'agence Etoile CIPA 210, rue La Fayette 75010 Paris
- La Ville de Saint-Denis, représentée par son Maire, Laurent RUSSIER,

Article 1^{er}

Les parties conviennent de réaliser la pose d'une protection sur le mur mitoyen suivant le devis joint pour les montants suivants :

• Travaux de sécurisation du mur :	1 560€ HT
• Honoraires syndic :	185 € HT
TOTAL :	1 745€ HT

Article 2 :

La copropriété représentée par son syndic est chargée de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux et prestations suivant le devis joint à la présente convention :

• Travaux de sécurisation du mur :	1 716€ TTC
• Honoraires syndic :	222 € TTC
TOTAL :	1 938€ TTC

La participation de la ville de Saint-Denis est en conséquence portée à **969 euros**.

La responsabilité de l'ensemble de la préparation et de la réalisation des travaux sera à la charge exclusive de la copropriété représentée par le syndic qu'elle désigne.

En cas de défaillance ou de retard dans l'exécution des conventions, le présent contrat pourra être résilié par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au syndic ou au Président du Conseil Syndical.

Les sommes versées par la Ville lui seront dans ce cas reversées, déduction faite des travaux et prestations réalisés sur présentation des documents prouvant la réalité des services faits.

Fait à Paris le 27 Février 2018

Le Syndic AGENCE ETOILE CIPA

Le Maire de Saint-Denis



Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : P.N.R.Q.A.D de Saint-Denis - Signature de l'avenant n°3 à la convention initiale pour l'intégration de quatre nouveaux îlots d'habitat dégradé.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-1 relatif aux opérations d'aménagement, L300-5-2 et suivants et L327-1,

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009, dite loi MOLLE, instituant le PNRQAD,

VU le décret n°2009-1780 du 31 décembre 2009 fixant la liste et les périmètres des quartiers bénéficiaires du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,

VU la convention pluriannuelle du PNRQAD du centre-ville de Saint-Denis (2010-2016) signée le 14 octobre 2010,

VU l'avenant n°1 à la convention initiale du PNRQAD de Saint-Denis signé par le maire le 3 décembre 2013,

VU l'avenant n°2 à la convention initiale du PNRQAD signé par le maire le 21 juin 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2017 créant l'opération d'aménagement pour poursuivre dans le centre-ville de Saint-Denis le traitement des parcelles présentant des caractères d'habitat indigne,

VU l'avis rendu par la Réunion Technique Paritaire de l'ANRU du 18 septembre 2017,

VU le budget municipal,

Considérant que le PNRQAD vise à engager les actions nécessaires à la requalification globale des quartiers anciens tout en favorisant la mixité sociale, en recherchant un équilibre entre habitat et activité, en améliorant la décence et la performance énergétique des bâtiments, et en contribuant à la redynamisation commerciale des quartiers,

Considérant que le programme d'intervention nécessite d'être actualisé pour tenir compte des évolutions de programmation des opérations : 13 rue Riant, 3-3bis Péri, 16 rue Auguste Delaune, 3-9 rue Viollet-le-Duc et le 19 rue Dézobry,

Considérant que le Comité Technique Paritaire de l'ANRU du 18 septembre 2017 a émis un avis favorable à l'intégration dans le programme du PNRQAD de Saint-Denis, de 4 nouveaux îlots, correspondant à 9 parcelles supplémentaires,

Considérant que ces modifications nécessitent une actualisation du financement et une mise en conformité avec les termes de la convention initiale du PNRQAD, modifiée par avenant n°1 le 13 octobre 2012, et par avenant n°2 le 30 août 2017,

Considérant que ces ajustements de programme et de financement seront intégrés dans l'avenant de clôture du PNRQAD de Saint-Denis,

Considérant en conséquence que le plan de financement des lignes « requalification des îlots dégradés » et « ingénierie de projet » est modifié conformément à l'avenant n°3 à la convention PNRQAD de Saint-Denis ci-joint,

Considérant que les délais de mise en œuvre du PNRQAD sont modifiés, avec une demande limite pour les acomptes fixés au 30 juin 2021 et une demande limite de solde fixée au 30 juin 2024,

DELIBERE:

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 ci-annexé à la convention initiale du PNRQAD signée le 14 octobre 2010;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal à signer ledit avenant à la convention et toute autre pièce qui en serait le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298972-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

RÉNOVATION des Quartiers Anciens



Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. L'Etat s'engage !

AVENANT DE CLOTURE (AVENANT N°3)

A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADEES DU CENTRE-VILLE DE SAINT-DENIS 2010-2016



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : PARTIES A L'AVENANT	3
ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION INITIALE.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS SUCCESSIVES.....	4
ARTICLE 4 : OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 5 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION INITIALE.....	6
Conduite opérationnelle du projet de requalification	16
ANNEXE 1	19
ANNEXE 2	20
ANNEXE 3	22

PROJET

Article 1 : Parties à l'avenant

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, établissement Public Industriel et Commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 678 252 , dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris,

Ci- après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Représentée par son directeur général Monsieur Nicolas GRIVEL,

ET :

L'Etat, représenté par le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Pierre André DURAND,

ET

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), représentée par Blanche GUILLEMOT,

ET :

La commune de Saint-Denis, représentée par son Maire Monsieur Laurent RUSSIER, ci-après dénommé le porteur de projet, agissant au nom de ladite commune, en exécution d'une délibération du conseil municipal du,

ET

L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, représentée par son président Monsieur Patrick BRAOUEZEC, agissant au titre de l'Etablissement Public Territorial, en exécution d'une délibération du conseil territorial en date du,

ET

La Société publique locale d'aménagement, la SOREQA, représentée par sa directrice générale Madame Valérie de BREM en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par le conseil d'administration du

Les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 2 : Identification de la convention initiale

Plaine Commune et la ville de Saint-Denis ont entrepris de faire de la lutte contre l'insalubrité une priorité. Un dossier de requalification du centre-ville de Saint-Denis a été constitué et présenté dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2009 par la loi MOLLE.

Une convention pluriannuelle et multipartite pour la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre-ville de Saint-Denis, a été signée à Saint-Denis le 14 octobre 2010.

Article 3 : Modifications successives

Un premier avenant à la convention initiale du PNRQAD a été approuvé par une délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2012 et par une délibération du conseil municipal du 25 octobre 2012.

L'objet du premier avenant à la convention initiale, signé le 3 décembre 2013 visait :

- La mise en conformité de la convention initiale et de ses annexes financières, à la décision du Comité d'Engagement de l'ANRU du 26 octobre 2011. Le versement d'une dotation supplémentaire de 245.000 €, pour la réalisation d'un équipement petite enfance dans le quartier Brise Echallas, avait été approuvé par l'ANRU et conditionné au versement d'une somme équivalente apportée par la ville de Saint-Denis à l'opération.
- La modification de l'article 3 portant sur « la concertation et l'information du projet de requalification ». L'objet du présent avenant visait à préciser l'identification de la maîtrise d'ouvrage chargée de la mise en œuvre des actions de concertation et de communication. Celle-ci est confiée exclusivement à la ville de Saint-Denis, en qualité de porteur de projet.
- La mise en conformité de la convention initiale et de ses annexes, avec les modifications et ajustements de programme indiqués à l'article 4-1 portant sur la ligne 01 « requalification des îlots dégradés ». L'abandon de certaines opérations, ont permis d'intégrer le traitement d'autres immeubles. Par ailleurs, les typologies de logements (locatif social ou libre) ont évolué à la marge sur plusieurs lots, sans que les engagements d'une production minimale de 30% de logements en loyer locatif social ne soient remis en question.
- La mise en conformité de la convention initiale et de ses annexes, avec les modifications et ajustements de programme indiqués à l'article 4-3-2 l'intérieur de la ligne 03 « production d'une offre de relogement temporaire ». Le plan de financement initial prévoyait la constitution d'une offre temporaire de 24 logements. Or, la configuration de l'immeuble et les travaux réalisés ont permis d'aboutir à la mise à disposition de 25 logements, nécessitant une réactualisation de la maquette financière.
- La mise en conformité de la convention initiale et de ses annexes, avec les modifications et ajustements des adresses visées à l'article 5-3 portant sur les opérations RHI THIRORI financées par l'ANAH.

Un deuxième avenant à la convention initiale du PNRQAD a été approuvé par une délibération du conseil communautaire du 14 avril 2015 et par une délibération du conseil municipal du 21 mai 2015.

L'objet de ce deuxième avenant pris à la convention initiale, signé le 21 juin 2017 visait :

- La modification de l'article 4-1 portant sur la ligne 01 « requalification des îlots dégradés ». Le retrait ou le basculement en RHI et THIRORI de certaines opérations, la mobilisation de certains propriétaires face à la mise en œuvre de mesures plus coercitives, ont permis de dégager des marges de manœuvre financières et par voie de conséquence de réaffecter des financements ANRU à de nouvelles opérations. Ces modifications ont notamment permis d'intégrer le traitement de deux nouveaux immeubles dégradés du secteur Brise Echaldas.
- Actualisation des typologies de programmes de logements dans certains lots, en fonction des procédures d'appropriation publique mises en œuvre (par exemple le lancement de DUP Aménagement nécessitant la réalisation d'opération de logements sociaux, ou aboutissement de négociation amiable permettant de solliciter des opérateurs privés).
- La liste des adresses visées à l'article 5-3 portant sur les opérations RHI THIRORI financées par l'ANAH, ont également fait l'objet d'une réactualisation.

La convention initiale du PNRQAD signée le 14 octobre 2010 prévoyait le recyclage de 133 logements pour une réalisation de 390 logements dont 31% en logements sociaux. Les modifications successives apportées par l'avenant n°2 puis 3, portent désormais à 471¹ le nombre de logements recyclés (soit environ 14 432 m² SDP) au travers du volet Renouvellement Urbain du PNRQAD et des opérations financées par l'ANAH au titre de l'OPAH-RU. Le nombre total de logements et équivalent logement produits en fin d'opération est quant à lui porté à 512 au total.² Le taux de production de logements sociaux reste quant à lui inchangé, à 31%.

Article 4 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant porte sur une nouvelle rédaction à l'article 4-1 portant sur la ligne 01 « requalification des îlots dégradés » de la convention initiale.

Cette modification consiste en l'ajout du traitement en recyclage foncier de 4 nouveaux îlots et la poursuite de l'ingénierie de projet.

L'ajout de ces nouvelles adresses est d'une part rendu possible par le redéploiement à l'échelle nationale de crédits ANRU supplémentaires d'un montant de 5.069.556 € (cinq million soixante-neuf mille cinq cent cinquante-six), affectés PNRQAD du Saint-Denis. En effet, le comité d'engagement de l'ANRU du 11 avril 2017 a statué sur le principe de redéploiement des financements ANRU et de la prolongation du PNRQAD au-delà du 14 octobre 2017. L'avenant a également pour objet de proroger le PNRQAD de deux années supplémentaires.

Il prévoit également :

- Le financement de l'ingénierie nécessaire à la finalisation du programme pour deux années supplémentaires
- Une ligne d'études pour une redéfinition éventuelle du programme

Cette somme viendrait s'ajouter à la subvention initiale de l'ANRU d'un montant de 8.181.188 € allouée à la ligne « requalification des îlots dégradés ».

Le porteur de projet s'engage enfin à travers cet avenant à mettre en œuvre une politique active de gestion urbaine de proximité (GUP) en lien avec la charte intercommunale de GUP et la convention triennale sur le secteur centre-ville élargi.

¹ Quartier Porte de Paris : 125 logements recyclés (4.496 m²) + Quartier Brise Echaldas : 197 logements (5.262 m²) + Secteur centre : 149 logements (4.674 m²)

² Deux opérations prévoient la livraison d'un programme de résidence étudiante et jeune travailleurs, d'un total de 134 chambres. Le décompte total du nombre de logements produits tient compte de la règle suivante : 3 logements étudiants jeunes travailleurs équivaut à un logement social familial.

Article 5 : Modifications de la convention initiale

La convention mentionnée à l'article 2 du présent avenant et avenantée comme indiqué à l'article 3, est modifiée à l'article suivant :

Article 5.1 : Modification de l'article 4-1 du titre III de la convention portant sur – « les opérations de requalification d'ilot dégradé »

Les opérations suivantes sont conduites sous maîtrise d'ouvrage SOREQA :

L'opération 13 rue Riant EST MODIFIEE (programmation modifiée par avenant n°3)	Secteur	N° de lot
<p>La convention initiale prévoyait l'acquisition de la parcelle, jusque-là occupée par une activité commerciale de vente de pièces automobile, pour la réalisation d'un programme de 14 logements sociaux. L'avenant n°2 à la convention PNRQAD modifiait le programme initial en projetant la réalisation de 14 logements libres.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 : Les consultations promoteurs lancées par la SOREQA ont été infructueuses. La Coopérative d'Accession à la Propriété Sociale a été sollicitée. Une opération de 16 logements en accession sociale est finalement projetée sur cette parcelle.</p>	Porte de Paris	Lot n° A
L'opération rue Riant / rue Aubert EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>La convention initiale prévoyait l'acquisition d'une parcelle occupée par un lieu de culte en vue de réaliser, en cœur d'ilot, un programme de 12 logements libres contribuant à l'augmentation et la diversification de l'offre de logement en centre-ville.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°2 et conservée dans l'avenant n°3 : La configuration de la parcelle, et son emplacement en plein cœur d'ilot n'ont pas permis de créer les accès nécessaires à la réalisation d'un programme de logements. L'aménageur a acquis par voie de préemption en 2014 cette parcelle, libre de toute occupation. Située en mitoyenneté d'un équipement public (police municipale), celle-ci va être rétrocédée à la ville qui réalisera des aménagements nécessaires permettant d'améliorer le fonctionnement de cet équipement municipal. Cette rétrocession est valorisée dans le bilan, et permet la réalisation d'un équipement public dans le quartier Porte de Paris.</p>	Porte de Paris	Lot n° C
L'opération 3, 3 bis Péri EST MODIFIEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>La copropriété, 1,-3,-3 bis rue Gabriel Péri, est un vaste ensemble immobilier composé de 8 bâtiments érigés en partie sur rue et en partie en cœur d'ilot. La convention initiale, modifiée par l'avenant n°1, prévoyait l'acquisition et la démolition des seuls bâtiments D,E,F,G,K érigés en cœur d'ilot de la parcelle. Une opération neuve de 34 logements en logement Locatif Social était envisagée après scission</p>	Porte de Paris	Lot n° D

parcellaire

Modification apportée par l'avenant n°3 : Le 11 janvier 2013, l'aménageur déposait en Préfecture les dossiers d'enquêtes publique et parcellaire. Le 29 janvier 2014, l'aménageur se portait acquéreur à l'amiable du bâtiment D, de 300 m², après avoir déjà acquis à l'amiable en 2012 4 lots au sein du bâtiment G.

Le Préfet prescrivait une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, qui s'est tenue entre le 28 avril et le 23 mai 2014. Le commissaire enquêteur a rendu le 24 juin 2014 un avis favorable sans réserve aussi bien sur l'utilité publique que sur l'enquête parcellaire.

L'engagement de cette procédure d'expropriation a été à l'origine d'une remobilisation importante des copropriétaires qui ont entrepris de nombreux travaux d'amélioration dans les parties communes et privatives de la copropriété.

Aussi face à ce constat, et après un dialogue nourri avec les copropriétaires, il a été proposé de réorienter le projet, en prenant des arrêtés préfectoraux sur les logements encore insalubres des bâtiments F et G. Les lots acquis par l'aménageur au sein des bâtiments F et G seront revendus à un opérateur libre.

Le bâtiment D sera pour sa part revendu à un opérateur privé qui se chargera de réhabiliter cet ensemble de 7 logements.

L'opération rue Carmélites/rue Péri EST INCHANGÉE par rapport à l'avenant n°2

Secteur

N° de lot

La convention initiale, modifiée par l'avenant n°1, prévoyait l'acquisition du fond et des murs de cette activité de brasserie et la réalisation de 17 logements en accession sociale, 17 logements en programme libre, ainsi que la réalisation d'une surface commerciale en rez-de-chaussée.

Porte de Paris

Lot n° E

Les frais engagés sur cette opération et devenir de la parcelle :

L'aménageur a engagé une procédure d'expropriation de droit commun par une délibération de son Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2011.

Les enquêtes publiques préalables à la DUP et parcellaires se sont déroulées du 25 mars au 13 avril 2013. A l'issue de ces enquêtes, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la poursuite de l'opération le 20 juin 2013.

Parallèlement à cette procédure, la SCI propriétaire des murs a trouvé un accord avec un opérateur privé, qui a proposé un projet de logements correspondant au cahier des charges architectural et urbain établi par l'aménageur.

Un permis de construire de 54 logements libres (5380 m² SP de logements et de commerce) a été délivré par la Mairie de Saint-Denis le 29 juillet 2013 à la société EMERIGE. Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2013 et l'opération devrait être livrée en 2018.

Les 2 opérations Légion d'Honneur / Toul et 10-12 rue de Toul/12 rue Traverse, réunies EST INCHANGÉE par rapport à l'avenant n°2

Secteur

N° de lot

L'avenant n°1 à la convention initiale a acté la réunion des de deux opérations en une seule. Par ailleurs, l'étude de faisabilité réalisée par l'aménageur a affiné la

Porte de Paris

Lot n°F-G

constructibilité : 41 logements étaient programmés après remembrement parcellaires de 5 unités foncières. La typologie proposée était de 15 logements libres (en réhabilitation) et 26 logements libres (neufs).

Modification apportée par l'avenant n°2 et conservée dans l'avenant n°3 :
L'aménageur s'est porté acquéreur entre 2011 et 2013 de l'ensemble des murs et fonds des 5 unités foncières, soit par voie de préemption, soit par voie amiable. Un opérateur, spécialisé en matière de réfection patrimoniale, a été désigné en 2014, et un permis de construire a été accordé en 2014. La modification apportée par le présent avenant, ne porte que sur le nombre total de logements réalisés, à savoir 28 logements neufs (libres) et 15 logements réhabilités (libres). L'ensemble de l'opération devrait être livrée en mars 2018.

L'opération Delaune / Renan, EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>La convention initiale, modifiée par l'avenant n°1 prévoyait l'acquisition et la démolition de 3 hôtels sur les parcelles AH 24, 25 et 26 et d'un immeuble sis 1 rue Dezobry (AH 22).</p> <p>Le projet prévoyait la réalisation d'un programme de logements étudiants de 42 chambres et d'une surface commerciale en rez-de-chaussée.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°2 et conservée dans l'avenant n°3 : L'aménageur a obtenu en décembre 2013 l'ordonnance d'expropriation et s'est porté acquéreur en 2014 de l'ensemble des parcelles visées par cette opération. Un opérateur, spécialisé en réalisation et gestion de résidences étudiantes a été désigné en janvier 2014. Un permis de construire a été déposé en aout 2014. Le projet déposé prévoit la réalisation d'un programme de 4 chambres (réhabilitation) et 32 chambres neuves, soit un total de 36 logements étudiants financés en PLS. L'opération doit être livrée en novembre 2017.</p>	Brise Echalas	Lot n°A
L'opération 6 rue Brise Echalas EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>La convention initiale, modifiée par l'avenant n°1 prévoyait l'acquisition de deux parcelles mitoyennes (AB67 et AB 141), afin d'y réaliser, en complément du lot A (ci-dessus), un programme de 74 logements étudiants et d'un rez de chaussée commercial.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°2, et conservée dans l'avenant n°3 : L'aménageur s'est porté acquéreur par voie amiable en 2012 de l'ensemble des parcelles visées par cette opération. L'opérateur ESPACIL a été désigné en janvier 2014 (le même que celui du lot A). Un permis de construire a été déposé en aout 2014. Le projet déposé prévoit la réalisation d'un programme de 75 chambres neuves, d'un logement pour le gardien et d'un rez-de-chaussée commercial. Ce programme comprenant 20 PLUS, 20 PLAI en résidence sociale et de 35 PLUS logements étudiants. Le logement de fonction est financé par un prêt CDC. L'opération doit être livrée en novembre 2017.</p>	Brise Echalas	Lot n°C
Les opérations au 12 et 16 Delaune, EST MODIFIEE (programmation réactualisée par avenant n°3)	Secteur	N° de lot
<p>L'avenant n°1 passé à la convention initiale modifiait la programmation et la typologie des logements, avec la réalisation d'un programme de 29 logements libres sur les deux parcelles, ainsi que la réalisation d'une surface commerciale en</p>	Brise Echalas	Lot n°D1+D2

rez-de-chaussée.

Modification apportée par l'avenant n°2 :

Sur la parcelle du 12 rue A. Delaune (lot D1), il est envisagé de réaliser une opération de logements participatifs, en accession sociale de 9 logements. Cette parcelle très contrainte notamment en raison du passage du tramway, nécessite de privilégier des modes constructifs légers, limitant les problématiques de stockage et de livraison.

Sur la parcelle du 16 rue A. Delaune (lot D2), beaucoup moins contrainte, une opération neuve de 19 logements réalisés par un opérateur privé était privilégiée.

Modification apportée par l'avenant n°3 :

La programmation du lot D1 reste inchangée, en revanche la programmation du lot D2 sur le 16 A. Delaune est ajustée suite au dépôt du permis de construire déposé en juillet 2016 pour la construction de 21 logements en accession libre et d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée. L'opération du 16 A. Delaune devrait être livrée en mars 2019.

L'opération 11/13 Dezobry, EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>L'avenant n°1 passé à la convention initiale a retiré la réalisation de l'opération neuve envisagée sur le fond de parcelle du 9 rue Dezobry (section AB 147). Ce lot ne concerne donc plus que les immeubles sis 11 et 13 rue Dezobry. Le programme modifié prévoit la réalisation de 28 logements en loyer locatif social en réalisant une opération mixte de démolition construction neuve et de réhabilitation.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°2 : L'aménageur s'est porté acquéreur par voie amiable en 2014 de l'ensemble des parcelles visées par cette opération. Il est proposé, de modifier la typologie de ce programme en réalisant une opération de 28 logements libres en réhabilitation et construction neuve, avec un rez-de-chaussée commercial.</p>	Brise Echalas	Lot n°F
L'opération 7/9 Viollet le Duc EST MODIFIEE (programmation réactualisée par avenant n°3)	Secteur	N° de lot
<p>L'avenant n°1 passé à la convention initiale modifiait légèrement le nombre de logements prévus, en passant de 23 à 26 logements neufs en programme libre ainsi que la réalisation d'une surface commerciale en rez-de-chaussée.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 : L'étude de faisabilité réalisée prévoit la construction d'une opération immobilière de 25 logements en accession libre et la réalisation d'un rez de chaussée commercial accessible depuis la place Viollet le Duc. A noter que cette opération est liée à l'opération 3/5 Viollet le Duc, parcelle mitoyenne.</p>	Brise Echalas	Lot n°G
L'opération 19/21 Paul Eluard, EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>L'avenant n°1 passé à la convention initiale, modifiait la typologie des logements en ne réalisant une opération exclusivement composée de logements sociaux (43 logements neufs en Loyer Locatif social). La programmation du nombre de</p>	Brise Echalas	Lot n° H

logements est réduite par rapport à la convention initiale, en raison de la prise en compte de la demande de l'Architecte des bâtiments de France de maintenir dans l'opération la maison édifiée sur la parcelle.

Modification apportée par l'avenant n°2 et conservée dans l'avenant n°3 :
L'aménageur a obtenu en juillet 2013 l'ordonnance d'expropriation et a été titrée en décembre 2013. Un opérateur social, partenaire de la charte relogement a été désigné en 2013 et a acquis en 2014 les charges à construire auprès de l'aménageur. Un permis de construire a été déposé en octobre 2014. Celui-ci prévoit la conservation et restructuration de la maison de maître édifiée sur la parcelle. Le programme ainsi déposé permet la construction de 39 logements sociaux (12 PLA-I) et 27 PLUS et d'un rez-de-chaussée commercial d'environ 183 m². La livraison de cette opération est programmée en juillet 2017.

L'opération 19 Dezobry (neuf – et réhabilitation bâtiment rue) EST MODIFIEE (programmation réactualisée par avenant n°3)

Secteur **N° de lot**

L'aménageur s'est porté acquéreur en 2011 de la totalité de l'immeuble sis 19 rue Dezobry. Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment rue de belle facture et d'un ensemble de boxes implantés en fond de parcelle.

Brise
Echalas

Lot n° I

Le bâtiment rue, vide en grande partie au moment de l'acquisition, a été géré par l'aménageur à des fins de logements relais, utilisés pour les familles du PNRQAD non relogeables immédiatement. Il était prévu de revendre l'immeuble rue en fin d'opération en vue de le réhabiliter. L'opérateur qui sera retenu pour l'acquisition de ce bien sera chargé de cette réhabilitation réalisera également une opération neuve à l'arrière de la parcelle, accessible du passage Saint-Clément.

L'aménageur a dans le cadre de l'opération d'aménagement, acquis le foncier, géré l'immeuble, réalisé des menus travaux de remise aux normes pour les familles hébergés et assuré la démolition des boxes édifiés en fond de parcelle.

L'avenant n°1 passé à la convention initiale modifiait la typologie des logements, en réalisant une opération de 11 logements neufs en programme libre à l'arrière de la parcelle. Les logements réhabilités dans le bâtiment rue seront également réalisés dans le cadre d'un programme libre d'accession.

Modification apportée par l'avenant n°3 :
Permet de réactualiser le nombre de logements neufs livrés suite au dépôt de permis de construire. Le programme de logements neufs en accession libre est porté à 12 logements.

Le nombre de logements réhabilités dans le bâtiment rue reste inchangé : 18.

L'opération 14/16 Brise Echallas EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°1

Secteur **N° de lot**

Cette opération prévoit la réalisation, après remembrement foncier de deux parcelles, d'un programme d'une trentaine de logements.

Brise
Echalas

Lot n° J

L'avenant n°1 passé à la convention initiale modifiait la programmation et la typologie des logements, avec la réalisation d'un programme de 35 logements en Loyer Locatif Social (25 PLUS, 5 PLS, 5 PLAI)

Par ailleurs un équipement « petite enfance » de 50 berceaux était programmé en rez-de-chaussée.

Cette opération réalisée par un bailleur social partenaire de charte relogement a été livrée le 19 décembre 2014, et respecte la programmation définie par l'avenant 1 pris à la convention initiale.

L'opération 15 rue Auguste Delaune EST MODIFIEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>Le traitement de cette adresse a été ajouté à la convention PNRQAD au bénéfice de l'avenant n°2.</p> <p>L'immeuble sis 15 rue Auguste Delaune, a longtemps été exploité à usage d'Hôtel. Composé d'une trentaine de chambres, cet établissement qui n'est plus exploité en tant qu'hôtel a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité.</p> <p>Le projet prévoit l'acquisition des murs et du fond de cet établissement, qui comprend en outre un café toujours en fonctionnement, pour y réaliser, en lien avec la parcelle située à l'arrière (propriété de la ville sous bail emphytéotique avec Plaine Commune Habitat) un programme de résidence sociale ou en logement social. La surface actuelle de l'hôtel permet de dégager une production de 23 studios dans le cadre d'un programme de résidence sociale, à ajouter à la capacité de la parcelle mitoyenne, propriétaire d'un bailleur social.</p>	Brise Echalas	Lot n° K

L'opération 48 rue Gabriel Péri EST INCHANGEE par rapport à l'avenant n°2	Secteur	N° de lot
<p>Cet immeuble implanté à l'alignement de la rue Gabriel Péri, cadastré section BI 90, appartient à un propriétaire unique. Intégrée au titre de l'avenant n°1 à la convention PNRQAD initiale, cette adresse devait être traitée avec la copropriété mitoyenne du 50 rue Gabriel Péri, grevée pour sa part d'une insalubrité irrémédiable. Il est proposé, dans le cadre du présent avenant de dissocier le traitement des deux adresses pour des raisons de calendrier.</p> <p>L'ensemble immobilier du 48 rue G. Péri est composé à l'origine de 12 logements et d'un commerce, celui-ci est laissé à l'abandon depuis près de 30 ans. Les tentatives de dialogue, ainsi que les procédures administratives initiées depuis 1990 n'ont pas permis de déboucher sur la réhabilitation du bâtiment, dont l'état d'abandon manifeste participe au sentiment de dégradation de la rue Gabriel Péri.</p> <p>Une procédure d'abandon manifeste est engagée, mais le propriétaire a mis en échec cette procédure en exprimant régulièrement sa volonté d'agir sans pour autant passer à l'acte. Les échanges de courriers et mise en demeure produites entre 2001 et 2006 sont restés infructueux.</p> <p>Cette situation d'enlèvement d'une part, et la proximité d'opérations emblématiques (réhabilitation du 39 et 50 rue G. Péri) d'autre part, ont conduit la ville à envisager une intervention plus coercitive à travers la mise en œuvre d'une procédure de DUP travaux, entraînant l'expropriation en cas d'absence de réaction du propriétaire. Dans l'hypothèse où cette procédure irait à son terme, 7 logements libres pourraient être remis sur le marché après restructuration lourde de cet ensemble immobilier.</p>	Porte de paris	Lot n° I

L'opération 15 Victor Hugo / Four Bécard EST AJOUTEE par avenant n°3	Secteur	N° de lot
<p>L'îlot Victor Hugo situé face à l'Hôtel de ville et à la Basilique appartient aux strates historiques les plus anciennes de Saint-Denis. Composée de plusieurs copropriétés, certaines d'entre elles présentent des désordres fonctionnels et techniques très importants. C'est en particulier le cas des deux copropriétés mitoyennes, cadastrées AK 75 (15 place Victor Hugo) et AK 84 (4 rue du Four Bécard). Ces deux ensembles immobiliers, malgré un dispositif suivi / animation renforcé mis en œuvre dans le cadre de l'OPAH-RU (2011-2016) n'ont pu engager un processus de redressement. Le niveau de dégradation est aujourd'hui tel que la municipalité a été contrainte d'engager plusieurs procédures au titre des pouvoirs de police du maire et du Préfet (procédures de péril et d'insalubrité engagées sur les deux copropriétés). L'exécution des procédures de péril imminent ont même abouti à l'évacuation totale du 15 place Victor Hugo et partielle du 4 rue du Four Bécard.</p> <p>Aussi, du fait du niveau de dégradation extrêmement important de ces deux ensembles immobiliers, et de l'incapacité avérée des conseils syndicaux de mettre en œuvre un programme de travaux, il est proposé que la SOREQA engage des procédures d'appropriation publique fondée sur l'insalubrité irrémédiable de ces ensembles immobiliers.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 :</p> <p>Il est proposé d'introduire au bénéfice d'un avenant n°3 une nouvelle opération sur ces deux parcelles. Le projet prévoit la démolition / reconstruction du 15 place Victor Hugo, et des bâtiments cour du 4 rue du Four Bécard, ainsi que la réhabilitation du bâtiment rue du 4 rue du Four Bécard réalisée dans le cadre d'une DUP travaux. L'estimation de la programmation permettrait de livrer, après remembrement foncier 17 logements neufs en libre sur les parcelles du 15 place Victor Hugo et l'arrière du 4 rue du Four Bécard, ainsi que la réhabilitation de 9 logements sur le bâtiment rue du 4 rue du Four Bécard en logement locatif social. L'opérateur retenu pour cette opération serait par ailleurs tenu de rétrocéder à la future Foncière commerce les rez de chaussé commerciaux de cette opération, dans le but de contribuer à la requalification commerciale du centre-ville.</p>	Centre	Lot n° A
<p>L'opération 48 République EST AJOUTEE par avenant n°3</p> <p>L'immeuble du 48 rue de la République est érigé sur une seule parcelle, à l'angle des rues de la République et du Corbillon. Régi sous le statut de la copropriété, cet ensemble immobilier est composé de 38 logements et de 5 commerces à rdc. Malgré 5 années de suivi animation renforcé dans le cadre de l'OPAH entre 2011 et de 2015, la situation de cet ensemble immobilier n'a cessé de se dégrader. Cet ensemble immobilier a été évacué et fermé suite à l'intervention du RAID le 18 novembre 2015. Un arrêté d'insalubrité irrémédiable a été pris par le préfet en juin 2017.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 :</p> <p>Il est proposé d'inscrire au PNRQAD, au bénéfice d'un avenant n°3, cette nouvelle opération de recyclage foncier. Le projet prévoit la démolition / reconstruction de l'ensemble immobilier en vue de réaliser une opération de 26 logements en accession sociale.</p>	Centre	Lot n° B

L'opération Jambon / Péri EST AJOUTEE par avenant n°3	Secteur	N° de lot
<p>L'îlot Jambon est situé sur l'un des axes structurant de la ville : la rue Gabriel Péri. Cet îlot est délimité par 4 rues (Jambon, Ursuline, Gabriel Péri, Emile Connoy). L'opération de résorption de l'habitat insalubre porte sur un cinquième de cette emprise. Des affouillements importants en sous-sol ont entraîné des désordres structurels importants sur le bâti de plusieurs immeubles implantés à l'alignement de la rue Gabriel Péri aux numéros 45-47-49-51-53-57 et 59. Les risques d'effondrement de ces bâtiments sur la chaussée ont contraint la ville à prendre des procédures de péril imminent sur les numéros 51-53 rue Gabriel Péri. Ces deux petits immeubles sont aujourd'hui vides de tout occupant en raison des risques avérés d'effondrement. Une procédure de péril non imminent valant démolition a par ailleurs été instruite sur ces adresses.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 : Il est proposé d'introduire au bénéfice d'un avenant n°3 une nouvelle opération sur ces 6 parcelles. Le projet prévoit de confier à la SOREQA la mise en œuvre d'une DUP aménagement valant scission et remembrement foncier sur les parcelles : AK6 – AK8 - AK9 – AK10 – AK11 – AK 12. Une fois la maîtrise du foncier opérée, la SOREQA se chargera d'accompagner les ménages locataires en titre en vue de leur relogement et revendra des droits à construire à un opérateur social chargé de réaliser un programme de 8 logements à loyer social. Les rez-de-chaussée commerciaux seront rétrocédés par l'opérateur à la future Foncière commerce.</p>	Centre	Lot n° C

L'opération Ilot du Cygne EST AJOUTEE par avenant n°3	Secteur	N° de lot
<p>Cette opération concerne le traitement de l'insalubrité de trois parcelles mitoyennes cadastrées AK 60 (72 Péri - monopropriété), AK 62 (76 Péri – copropriété), AK 66 (Fond de la parcelle du 21 rue de la République. Deux de ces immeubles font l'objet d'une procédure d'insalubrité irrémédiable.</p> <p>Le projet consiste à confier à la SOREQA la mise en œuvre d'une DUP VIVIEN valant scission sur l'ensemble des trois parcelles, afin de permettre la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation patrimoniale et de restructuration lourde sur ces ensembles immobiliers.</p> <p>Modification apportée par l'avenant n°3 : Il est proposé d'introduire au bénéfice d'un avenant n°3 une nouvelle opération sur cette parcelle. Les différents rapports et expertises réalisées sur l'ensemble immobilier du 76 rue Gabriel Péri soulignent la nécessité, malgré l'état de dégradation structurelle du bâti, d'envisager la mise en œuvre d'une opération de restructuration patrimoniale, permettant de restaurer plusieurs éléments : lavoir, fouloir, séchoir. Le rattachement à cette opération de l'immeuble sis 72 rue Gabriel Péri, permet d'envisager la livraison en fin d'opération de 38 logements réhabilités et de 3 commerces, dans le cadre d'un programme libre.</p>	Centre	Lot n° D

L'ensemble des opérations décrites précédemment constitue une seule opération physique financée par l'ANRU dans l'annexe financière à la présente convention.

Le coût global de l'opération de requalification des îlots anciens dégradés de Brise Echalas et de Résistance / Porte de Paris et du Centre est évalué à 49.396.267 millions d'euros (HT) (quarante neuf million trois cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-sept) L'assiette subventionnable par l'ANRU, constituée des coûts éligibles au regard du règlement général, diminués des recettes de cession de charges foncières (déficit de l'opération), est quant à elle estimée à 33.499.906 € (trente-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent six).

La subvention réservée par l'ANRU pour la réalisation de cette opération est de 13.132.425 millions d'euros (treize million cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq), correspondant à 38,73% du déficit de l'opération.

Ces calculs sont établis sur la base de bilans prenant en compte une minoration du prix de cession du foncier pour la construction de logements locatifs sociaux (270 €/m² SHON équivalent à 300€/m² SDP), les programmes d'accession libre (500€/m²), telle que validée par le comité d'engagement du 16 septembre 2010. S'agissant des opérations d'accession sociale la mise en œuvre du P.N.R.Q.A.D a démontré depuis 2011 la difficulté de réaliser de telles opérations à un niveau de charges foncière de 300 €/m² (marché infructueux, opérations non équilibrées notamment en raison des multiples causes de renchérissement des coûts de construction en centre ancien : mauvaise qualité des sols, sites contraints, taille des opérations,...). L'étude du marché local en matière d'accession et les contraintes fortes pesant sur les opérateurs contribuent à proposer un prix de charge foncière à 150€/m² SDP, pour maintenir des prix de cession autour de 3.000 €/m² HT. Une note explicative, jointe en annexe de la présente convention, détaille les modalités de calcul retenues pour déterminer le prix de cession de charge foncière.

Au titre des dépenses, sont pris en compte à titre exceptionnel, le montant des évictions commerciales et les frais de sécurisation active. La rémunération de l'aménageur est plafonnée à 10% du coût des acquisitions (y compris évictions commerciales) augmenté du coût des travaux.

La fiche analytique et technique prévisionnelle relative à ce bilan de requalification figure en annexe 2 de la présente convention.

Les hypothèses qui ont servi de base au calcul du déficit des opérations de requalification des îlots dégradés seront réexaminées en fin d'opération, au moment du solde, en vue de tenir compte de l'évolution du marché immobilier provoquée par le projet de requalification et de son impact sur le bilan de l'opération traitée dans le cadre de la présente convention. En conséquence, le montant de la subvention accordée par l'ANRU est susceptible d'être réduit après analyse des éléments de fin d'opération et notamment de la réalisation des objectifs annoncés dans le cadre des bilans (m² d'habitat dégradé traités ou nombre d'immeubles traités, volume et nature des valorisations réalisées). Dans l'hypothèse où la clôture financière de l'opération interviendrait avant la vente intégrale des fonciers cessibles, une nouvelle estimation du service chargé du Domaine pour lesdits fonciers servira de base de calcul au versement de la subvention finale.

Les objectifs en matière de production de logements en sortie d'opération de requalification d'îlots anciens dégradés sont les suivants :

Nom d'opération	Nombre total prévisionnel de logements à recycler	Dont logements occupés	Nombre total de logements neufs produits ou réhabilités en sortie d'opération			
			L.L.S	A.S.	Libre	Logt dédié
PP / Lot A 13 Rue Riant	0	0		16		
PP / Lot C Riant / Aubert	0	0				
PP / Lot D 3, 3 bis Péri	11	7			11	
PP / Lot E Péri / Carmélites	1	1			54	
PP / Lot F-G Toul / L. d'Honneur/Traverse	19	17			43	
PP / Lot I 48 rue G. Péri	12	0			7	
BE / Lot A Placette Delaune	54	53				36
BE / Lot C 6 Brise Echallas	27	21			1	75
BE / Lot D 12/16 Delaune	0	0		9	21	
BE / Lot E 10 Dezobry	0	0	10			
BE / Lot F 11/13 Dezobry	35	35			28	
BE / Lot G 7/9 Viollet le Duc	11	4			25	
BE / Lot H Paul Eluard	0	0	39			
BE / Lot I 19 Dezobry	0	9			30	
BE / Lot J 14/16 B. Echallas	0	0	35			
BE / Lot K 15 A. Delaune	30	0				23
Centre / Lot A 15 Hugo / 4 Bécard	38	14	9		17	
Centre / Lot B 48 République	38	0		26		
Centre / Lot C Ilot du Cygne	52	2			38	
Centre / Lot D Ilot Jambon	21	18	8			
Total general	349	181	101	51	275	134
			561			

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

Lignes modifiées par l'avenant n°3 à la convention initiale :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrag
Requalification des îlots dégradés Brise Echallas et Porte de Paris du centre	SOREQA	33.499.906	13.132.425	38,73		2018	1

Article 5.2 : Modification de l'article 4-5 du titre III de la convention portant sur – « sur l'ingénierie de projet »

Conduite opérationnelle du projet de requalification

Equipe Projet		
Participation au financement de deux postes à temps plein, responsables de la coordination globale du projet. Sont concernés le poste de chef de projet PNRQAD, et de chargé de mission habitat privé au sein de l'Unité Territoriale Habitat Saint-Denis de Plaine Commune. Des frais de structure sont également intégrés	2018-2022 Maître d'ouvrage Financement ANRU	420 000 € Plaine Commune 23,64% soit 99 288 €

Les actions de recyclage foncier d'immeubles anciens dégradés sont sujettes à des aléas importants, compte tenu de la complexité juridique, technique, patrimoniale et sociale de ces opérations. L'expérience acquise au cours des 6 premières années du PNRQAD a démontré, qu'il était souvent nécessaire de faire évoluer les stratégies foncières, les modalités opérationnelles d'intervention voire de réinterroger les programmations initialement envisagées en fonction des contraintes pesant sur les opérations.

L'enveloppe annuelle de 40.000 € d'études annexes à jusqu'à ce jour été intégralement consommée dans le cadre de la mise en œuvre du PNRQAD. Cette ligne a notamment permis d'engager les études suivantes :

- Mission d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la réactualisation d'étude de capacité au regard des contraintes patrimoniales du secteur et des attendus de l'Architecte des Bâtiments de France
- Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation des données financières et opérationnelles du programme
- Mission d'expertise technique pour les conditions de raccordement électrique des nouvelles opérations afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de logements dans le secteur Brise Echallas
- Mission (OPCI) d'Ordonnancement Pilotage Coordination Interchantier nécessaire à la bonne articulation entre les chantiers de programmes immobiliers et les chantiers de réaménagement de l'espace public.

La mobilisation d'une ligne Assistance à Maîtrise d'ouvrage, s'avère donc nécessaire pour faire face aux aléas multiples et spécifiques des chantiers de renouvellement urbain en site ancien constitué. Une ligne de 40.000 € semble donc nécessaire à la poursuite du PNRQAD pour faire face à des difficultés techniques identifiées dans le cours de la mise en œuvre des opérations

Mission d'AMO pour la redéfinition éventuelle du programme et sur l'évaluation		
Réalisation d'études de redéfinition éventuelle ou de réorientation du programme, Cette prestation apparaît comme « étude complémentaire » dans la maquette.	2018-2020 Maître d'ouvrage Financement ANRU	40.000€ HT Plaine Commune 50% 20.000 €

L'annexe financière de la convention est modifiée comme suit :

| Lignes ajoutées par l'avenant n°3 à la convention initiale_- :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Base de financement	Subvention ANRU	Taux de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul subvention...)	Année démarrage	Semestre démarrage
Equipe Projet	Plaine Commune	420.000 €	99.288 €	23,64%		2018	1
Etudes complémentaires	Plaine Commune	40.000 €	20.000 €	50%		2018	1

Article 5.3 : Modification de l'article 12-2 du titre IV « La gestion urbaine de proximité »

La Charte de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) de Plaine Commune, signée le 17 janvier 2017, a notamment permis de définir les conditions de partenariats entre l'Etat, les bailleurs, les collectivités locales et les habitants. Ce document précise également les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des plans d'actions concertés.

Cette charte doit faire l'objet d'une déclinaison à l'échelle de chaque quartier prioritaire en précisant les priorités d'action pour chacun d'entre eux. Cette charte, en cours d'élaboration devrait être signée au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

S'agissant du quartier du centre-ville de Saint-Denis, la construction de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité reposera sur la définition d'un diagnostic et de la mise en place d'un accompagnement via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO GUP) chargée de définir les priorités.

Article 6 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter du 14 octobre 2017 pour une période de deux ans. Toutes les opérations inscrites dans la maquette financière actualisées devront faire l'objet d'un engagement avant le 14 octobre 2019.

Dates limites de premier acompte et de solde :

La date limite pour l'ensemble des demandes de premier acompte conformément au règlement comptable et financier de l'Agence est fixée 30 juin 2021. Au-delà de cette date, toute opération n'ayant pas fait l'objet d'une décision attributive de subvention sera désaffectée.

La date limite de solde pour l'ensemble des demandes du solde conformément au règlement comptable et financier de l'agence est fixée au 30 juin 2024. Au-delà de cette date, les opérations non encore soldées seront soit soldées en l'état connu des dépenses justifiées, ou feront l'objet d'un recouvrement le cas échéant.

Le présent avenant est établi en ... exemplaires originaux,

Signé à Saint-Denis le

Pour l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine		Pour l'Etat
Représentée par son Directeur Général Nicolas GRIVEL		Représenté par Le Préfet Pierre André DURAND

Pour l'ANAH		Pour la Ville de Saint Denis
Représentée par Blanche GUILLEMOT		Représentée par son Maire Laurent RUSSIER

Pour la SOREQA		Pour la communauté d'agglomération Plaine Commune
Représentée par sa Directrice Générale Valérie DE BREM		Représentée par son Président Patrick BRAOUEZEC

Pour la Caisse des Dépôts		Pour Action Logement
Représentée par son Directeur Territorial		Représentée par un membre du Directoire

Tableau de synthèse des nouvelles opérations

août-17	Procédure	Financt	LOGEMENTS LIBRES				ACCESSION SOCIALE		LOGEMENTS SOCIAUX (logements et chambres)						Commerces et services		Creche /Equipt. pub	
			Rèhilitation		Reconstruction		Accession sociale		Rèhilitation		Reconstruction		Programmes spécifiques chambres		SDP	Nbre	SDP	Nbre
			SDP	Lgts	SDP	Lgts	SDP	Lgts	SDP	Lgts	SDP	Lgts	SDP	Lgts				
BRISE ECHALAS																		
Lot A:33 et 29 Delaune (cour) et 32 Renan 1 Dézobry	DUP amé.	ANRU											1052	32	156	2		
Lot B : 29 Delaune Réhabilitation (bat rue)	Réhab OPAH	ANAH											87	4	25	1		
Lot C : 6 Brise Echallas	Acq° amia.	ANRU			2252	1							2322	75	241	1		
Lot D : 12/16 rue Delaune	Acq° amia.	ANRU			1333	21	582	9							212	2		
Lot E : 10 Dezobry	Acq° amia.	-								900	10							
Lot F : 11/13 Dézobry	Acq° amia.	ANRU	350	4	1406	24									85	1		
Lot G : 7/9 Viollet-le-Duc	Amia + RHI	ANRU			2200	25									315	2		
Lot H : 19/21 Paul Eluard	DUP amé.	ANRU								2623	39				183	2		
Lot I : 19 Dézobry (neuf) + offre logt temp.	Acq° amia.	ANRU	1207	18	693	12												
Lot J : 14/16 Brise-Echallas	Acq° amia.	ANRU								2667	35						600	1
Lot K : 3/5 Viollet le Duc	Acq° amia.	ANAH	815	8											100	1		
Lot L : 15 A. Delaune	DUP amé.	ANRU											915	23	243	1		
Sous Total Brise Echallas	251		2372	30	7884	83	582	9	0	0	6190	84	4376	134	1560	13	600	1
PORTE DE PARIS																		
Lot A: 13 Riant	Acq° amia.	ANRU					1224	16										
Lot B : 11Péri / 2 Aubert	RHI, VMIEN	ANAH								1040	14				157	1		
Lot C : 9 Riant / 8 Aubert	Acq° amia.	ANRU															715	1
Lot D : 3, 3 bis Péri cœur d'ilot	Acq° amia.	ANRU	660	11														
Lot E : 16 Péri / 2 Camélie	Acq° amia.	ANRU			5380	54									290	1		
Lot F-G : Légion / Toul/Traverse	DUP amé.	ANRU	729	15	1743	28												
Lot H : 39 rue G. Péri	DUP amé.	ANAH							923	13					164	2		
Lot I : 50 rue G. Péri	RHI, VMIEN	ANAH							380	5					66	1		
Lot J : 48 rue G. Péri	DUP travaux				450	7									100	1		
Sous Total Porte de Paris	163		1389	26	7573	89	1224	16	1303	18	1040	14	0	0	777	6	715	1
CENTRE																		
Lot A: Victor Hugo	RHI, VMIEN	ANRU			1202	17			318	9					397	3		
Lot B : 48 République	RHI VMIEN	ANRU					1871	26							200	2		
Lot C : Ilot Jambon	DUP Amégt	ANRU								600	8				264	3		
Lot D : Ilot Cygne	RHI VMIEN	ANRU			2315	38									227	2		
Sous Total Porte de Paris	98		0	0	3517	55	1871	26	318	9	600	8	0	0	1088	10	0	0
NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAL																		
414																		
NOTA : un logement = 3 chambres																		
TOTAL production de logements libres	283	55%																
TOTAL logement en Accession sociale	51	10%																
TOTAL Chambres étudiants jeunes travailleurs	45	9%	(en équivalent logement)															
TOTAL Logements sociaux	133	26%																
TOTAL programme social (Logts +1/3 chambres)	178	35%																
TOTAL des logements	512		(3 chambres = 1 logemens)															

Annexe 2

Tableau financier et échancier de l'ANRU
(Annule et remplace l'annexe de la convention initiale)

PROJET

PROJET

Annexe 3

FAT

(Annule et remplace l'annexe de la convention initiale)

PROJET

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHLABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHLABRA

OBJET : Maison de quartier Floréal : Renouvellement du projet social à partir de 2018 conditionnant les agréments centre social de la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant le partenariat liant la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis aux centres sociaux, pour la délivrance de l'agrément centre social ;

Considérant que l'agrément centre social de la Maison de quartier Floréal arrive à échéance ;

Considérant l'objectif de proposer de façon régulière des activités afin de répondre à différentes problématiques : création d'un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille la population tout en veillant à la mixité sociale, et d'un lieu de vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets,

Considérant que la demande de renouvellement de cet agrément pour la période à partir de 2018 nécessite la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis d'un nouveau projet social pour les trois années à venir ;

Vu le projet social de la Maison de quartier Floréal pour la période à partir de 2018 ci-annexé ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Est approuvé, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis le projet social de la Maison de quartier Floréal pour la période à partir de 2018 ci-annexé.

Article 2 : Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de financement à venir qui découleront de ce projet social, les agréments et labellisations délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la Maison de quartier Floréal, pour la période à partir de 2018.

Article 3 : Les dépenses et recettes résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299039-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

MAISON DE QUARTIER
FLOREAL SAUSSAIE COURTILLE
PROJET SOCIAL à partir de JUILLET 2018



Remerciements :

Merci à toute l'équipe, ainsi qu'aux usagers, habitants et partenaires qui ont participé d'une façon ou d'une autre au renouvellement du projet social, dans le groupe de travail, en conseil de maison, en nous accompagnant pour faire les questionnaires dans le quartier etc.

Une spéciale dédicace à Alberto Fernández, stagiaire puis vacataire à la maison de quartier, qui a animé avec nous toute la démarche de renouvellement, et dont les idées, le travail et la bonne humeur ont très largement contribué à l'élaboration des outils, du projet et de ce document. Nous lui devons notamment tous ces beaux schémas et graphiques !

QU'EST-CE QU'UN PROJET SOCIAL ?

Le projet social est une feuille de route qui guide l'action de la maison de quartier et qui lui permet :

- d'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et de repérer les évolutions du quartier
- d'engager un bilan partagé (les missions, les services et activités proposés et les perspectives) avec l'ensemble des acteurs du centre (professionnels, bénévoles, habitants, partenaires)
- de définir les axes prioritaires et mettre en place un plan d'action.

L'élaboration du projet permet d'impulser une démarche de réflexions et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer différents acteurs du centre social dans un projet collectif.

SOMMAIRE

Introduction	4
I. La démarche	4
II. Le bilan en quelques dates	7
Première partie : le contexte urbain, sociodémographique, état des lieux de l'existant	8
I. Présentation du quartier	8
1. Territoire et cadre de vie - choix de la zone prise en compte.....	8
2. Territoire et cadre de vie : caractéristiques urbaines et évolutions du quartier	12
3. Population	13
4. Les équipements	16
5. Les évolutions, les perspectives	18
6. Regard des habitants, usagers et partenaires sur le quartier	20
II. La Maison de Quartier – quelques éléments de fonctionnement	23
1. Horaires	23
2. Personnel permanent - Vacataires - bénévoles	24
3. Les partenaires	27
4. Instances de participation	30
5. Les moyens budgétaires 2016.....	33
Deuxième partie : Bilan et évaluation du projet social 2015-2018 et du centre social	34
I. Méthodologie appliquée	34
II. Bilan, évaluation des actions du projet social 2015-2018	37
III. Bilan et évaluation du centre social	61
1. Dynamique et fréquentation de la maison de quartier	61
2. Une équipe en grande partie renouvelée	63
3. Regard des usagers, habitants et partenaires sur la Maison de quartier	64
4. Les enjeux pour la maison de quartier	73
Troisième partie : Le projet social à partir de 2018	74
I. Les valeurs fondatrices	74
II. Les anciens et les nouveaux axes de travail	76
III. Les axes de travail, les objectifs et... les questions transversales	82
IV. Moyens et perspectives	93
1. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Projet Nouvelle MQ	93
2. Mise en place du Projet Social	94
ANNEXES	95

Annexe 1 : Plaquette d'activites 2017-2018	96
Annexe 2 : Programme vacances d'hiver 2018	103
Annexe 3 : Questionnaires	105

INTRODUCTION

I. LA DEMARCHE

Le renouvellement du projet social de la maison de quartier a été l'occasion de prendre le temps de nombreux échanges avec l'équipe, les usagers, les partenaires, les habitants, à la fois dans la maison de quartier et à l'extérieur. Nous avons essayé tout au long de ce cheminement de rendre tout le processus le plus collectif et transparent possible, et de faire des retours réguliers au fur et à mesure de l'avancée du projet. Pour cela nous avons varié les outils et les cadres d'interventions :

- Réunions du conseil de maison, animés de façon participative
- Groupe de travail
- Comité de pilotage
- Supports papiers, affichages
- Questionnaires (faits à l'oral, lors d'un échange)
- Questionnaires en collectif, avec abaque de Régnier
- Tableaux à gommettes, à post-its, à suggestions (en extérieur notamment)
- Puzzle des axes de travail et projets d'actions
- Conversations informelles

Nous présenterons ces outils de façon plus détaillée tout au long de ce document, en révélant par la même occasion les résultats qu'ils ont produit. Cela permettra de voir également quels retours ont été faits aux habitants, puisque les outils utilisés dans ce document sont les mêmes que ceux que nous avons présentés sous forme d'affichage ou en réunion.

Les questionnaires ont été faits sous plusieurs formes différentes :

- *Questionnaires individuels (différents pour usagers/habitants/partenaires, et systématiquement faits à l'oral, par un membre de l'équipe, disponibles en annexe)*
- *Le même questionnaire usagers, mais mené en collectif au sein des ateliers (avec ABAQUE de Régnier)*
- *Tableaux à gommettes et tableaux à post-its, utilisés en extérieur, auprès des habitants*
- *Nous avons fait le choix d'intégrer certaines questions sur le quartier dans le questionnaire, et de faire ainsi un questionnaire mixte bilan-évaluation du centre/diagnostic et regard sur le quartier. En effet, au vu des nombreux diagnostics et enquêtes déjà faits sur le quartier*

(projet de quartier, ANRU, NPNRU, enquêtes bailleurs, enquête maison de la santé, recensement et chiffres INSEE), il ne nous a pas semblé nécessaire de centrer nos échanges avec les habitants et les partenaires sur le diagnostic du quartier, mais plutôt sur leur ressenti du quartier, et sur leur appréciation du centre social et de ses activités.

NB : Certaines questions sont communes à l'ensemble des questionnaires, d'autres non. C'est pour quoi dans les différents graphiques qui rendent compte des résultats, le nombre de personnes interrogées n'est pas le même en fonction des questions.

Au total 263 personnes ont été interrogées :

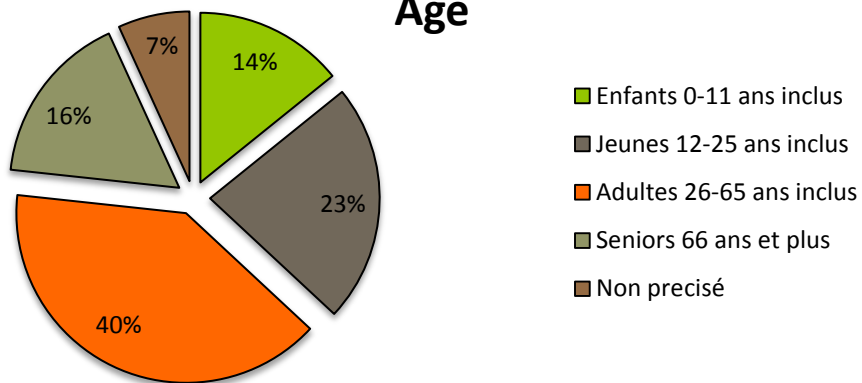
Avec les questionnaires (176 personnes) :

- Usagers : 128 personnes
- Partenaires : 24 personnes
- Habitants (en extérieur) : 24 personnes

Avec le « panneau à gommettes », en extérieur : 87 habitants

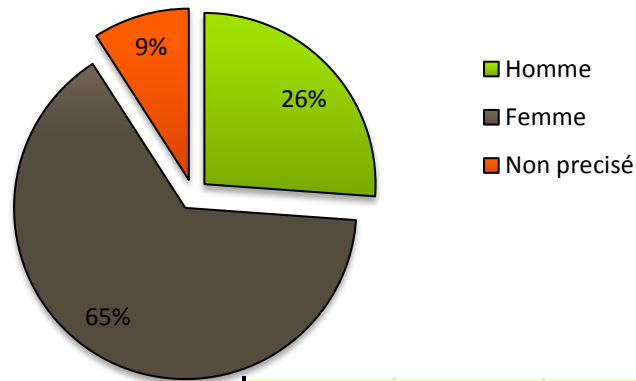
Ci-dessous le détail par genre et par âge des 176 personnes interrogées avec le questionnaire.

Age



Enfants 0-11 ans inclus	Jeunes 12-25 ans inclus	Adultes 26-65 ans inclus	Seniors 66 ans et plus	Non précisé	TOTAL
25	40	70	29	12	176

Genre



Genre			
Homme	Femme	Non précisé	TOTAL
46	114	16	176

II. LE BILAN EN QUELQUES DATES

- Mars 2016 → Bilan d'étape du Projet Social
- 22 avril 2017 → Conseil de Maison – A partir du bilan d'étape mené en 2016, évaluation du projet social en cours, et construction de la suite de la démarche : évaluation de la Maison de quartier et de son fonctionnement, diagnostic
- 3 mai 2017 → Groupe de travail - travail sur les questionnaires et les modalités de l'évaluation du centre social
- Du 9 mai au 16 juin : questionnaires menés au sein de la maison de quartier (en collectif dans une partie des ateliers, en individuel auprès d'une partie des usagers et des partenaires) et questionnaires menés en extérieur auprès des habitants (voir détail ci-dessous)
- 8 juin 2017 Groupe de travail → présentation des premiers résultats des questionnaires posés aux habitants, usagers et partenaires
- 16 juin 2017 → Conseil de Maison - présentation bilan et éléments d'évaluation
- 28 juin 2017 → Comité de pilotage – validation bilan et évaluation
- 6 juillet 2017 → Groupe de travail – travail sur les enjeux et les objectifs
- 6 septembre 2017 → Conseil de Maison - travail sur les enjeux et les objectifs
- 21 septembre 2017 → Groupe de travail – autour des futurs axes du projet social
- 27 septembre 2017 → Comité de pilotage - autour des futurs axes du projet social
- 16 octobre 2017 → Groupe de travail
- 25 octobre 2017 → Conseil de Maison : présentation et échanges autour des axes et objectifs du prochain projet social
- 10 janvier 2018 → Groupe de travail
- 17 février 2018 → Conseil de maison
- 28 février 2018 → Comité de pilotage
- Questionnaires menés en extérieur :
 - La Prairie – activité The Horsemen (13/05)
 - Fête de Quartier la Prairie (20/05)
 - Ecole maternelle Floréal (31/05)
 - Médiathèque (03/06)
 - Antenne jeunesse- ludothèque (16/06)
 - Ecole maternelle la Saussaie (16/06)

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE URBAIN, SOCIODEMOGRAPHIQUE, ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

I. PRESENTATION DU QUARTIER

1. TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - CHOIX DE LA ZONE PRISE EN COMPTE

A l'époque de la rédaction du dernier projet social (agrément janvier 2015-juin 2018), les délimitations administratives des quartiers de la ville n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. En effet, la ville comptait 14 quartiers, dont Floréal Saussaie Courtille, zone d'implantation du centre social, qui en 2010 comprenait 6.668 habitants.


Depuis 2015, la municipalité a redéfini ses délimitations administratives : il n'y a aujourd'hui plus que 7 quartiers. La maison de quartier fait donc aujourd'hui partie du quartier Floréal/Allende/Mutuelle (FAM). Composé des trois cités Floréal Saussaie et Courtille, mais aussi des deux cités Allende et Neruda, et de Mutuelle (la zone pavillonnaire qui se situe entre les deux), FAM est le 4ème quartier de Saint-Denis (14% des dionysiens), avec une population totale de 15 380 habitants (recensement 2013, INSEE).

Les éléments sociodémographiques dont nous disposons actuellement sont donc à l'échelle de ce nouveau quartier (ou à l'échelle des Iris de l'INSEE) et non à l'échelle de Floréal Saussaie Courtille.

La Maison de quartier a pris en compte ces nouvelles « frontières » dans ses actions depuis 2015, en menant de façon ponctuelle des actions dans la zone Allende-Neruda, et en réfléchissant son action par rapport à cette zone. Cependant, les moyens financiers et humains de la maison de quartier n'ayant pas augmenté, il est bien sûr difficile d'imaginer un déploiement qui concernerait le triple en territoire et en population. Nos actions ponctuelles dans cette zone ont le mérite de créer des animations de proximité et des moments de convivialité, mais pas de créer un lien de proximité avec les habitants, ni de tisser une relation de confiance sur du long terme. Par ailleurs, les habitants de cette zone du quartier n'ont pas pour habitude de venir dans le secteur Floréal Saussaie Courtille.

Nous avons mis en place en avril 2017 une carte du quartier sur laquelle nous avons demandé à nos usagers de marquer leur adresse par une gommette, afin de mieux évaluer notre zone d'influence.

Nous avons également mis des gommettes différentes pour chaque tranche d'âge.







FLOREAL - SAUSSAIE - COURVILLE
L'association de la Maison Quartier Floreal-Saussaie-Courville, 101-103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999


D'où venez-vous ?

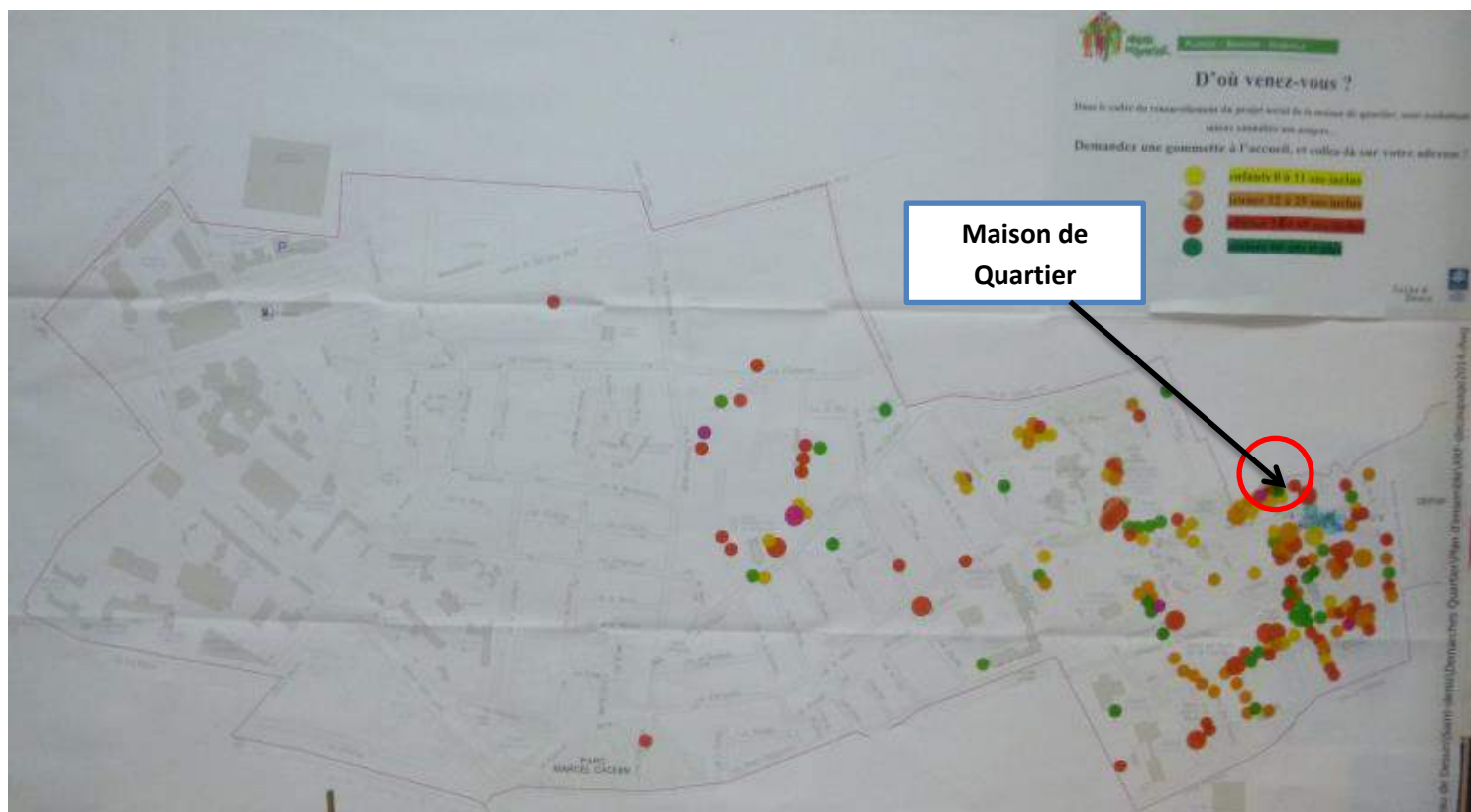
Dans le cadre du renouvellement du projet social de la maison de quartier, nous souhaitons mieux connaître nos usagers...

Demandez une gommette à l'accueil, et collez-là sur votre adresse !

	enfants 0 à 11 ans inclus
	jeunes 12 à 25 ans inclus
	adultes 26 à 65 ans inclus
	seniors 66 ans et plus

Saint Denis





PLAN DU QUARTIER Floreal/Allende/Mutuelle

On observe une grande concentration de gommettes à droite sur la zone Floréal Saussaie Courtille, des gommettes plus clairsemées sur la zone « Mutuelle », et une quasi absence sur la zone Allende et Neruda.

On peut également noter que les 4 couleurs et donc les 4 classes d'âges sont représentées : enfants, ados/jeunes adultes, adultes, seniors.



PLAN DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Nous avons demandé aux usagers qui n'étaient pas du quartier de se situer sur le plan de la ville. On voit qu'il y a quelques personnes qui viennent d'autres quartiers, et certains d'autres villes. Ces

usagers-là viennent en général pour une activité bien spécifique, liée soit à une association (judo, percussions antillaises, groupe marche...) soit à un service précis (écrivain public).

On voit bien que la zone d'influence du centre social reste à peu près la même qu'auparavant. Nous avons donc fait le choix dans ce nouveau projet social de présenter le quartier, ses équipements, les partenaires avec qui nous travaillons sur la zone Floréal Saussaie Courtille uniquement, même si nous avons l'intention de préserver une présence épisodique sur la zone Allende-Neruda. Le cœur de notre projet et notre public se situent en proximité.

2. TERRITOIRE ET CADRE DE VIE : CARACTERISTIQUES URBAINES ET EVOLUTIONS DU QUARTIER

Le quartier Floréal Saussaie Courtille (SFC) se situe à l'extrémité Nord-Est de la ville. Il est contigu à la ville de Stains et au parc départemental Georges Valbon. La proximité du parc est un véritable atout pour le quartier.

De plus, le quartier offre de nombreux espaces verts dont la prairie de la Saussaie qui est très investie par les habitants. Nous pouvons d'ailleurs voir que c'est un point fort qui ressort dans les appréciations que les habitants donnent du quartier.

Ceinturé par la nationale 1, l'autoroute A1, le parc départemental et les maraîchages, le quartier est assez excentré. Le faible réseau de transports en commun renforce son isolement. En effet, seul le bus 153 relie le quartier du centre-ville. Depuis juillet 2017, une nouvelle ligne de bus, le 356, traverse le quartier et le relie plus facilement à la ligne 13 de métro, à la station Université. Néanmoins, la fréquence de passage de ces lignes est assez aléatoire.

Par ailleurs, le quartier Floréal Saussaie Courtille est composé essentiellement d'habitat social. Les propriétaires occupants représentent 13% des ménages à FSC contre 81% de locataires d'un HLM, les autres sont locataires du parc privé (maison ou petites copropriétés). Il y a 337 maisons (14% du parc FSC). La plupart sont situées en bordure de quartier (limitrophe à la zone « Mutualité ») : rues Bizet, Ferrer, Chevallier de la Barre, Ecoen, Andilly.... Une quinzaine de maisons en « accession à la propriété » rue des Saules ont été construites dans le cadre du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU).

Le quartier est toujours en pleine mutation, nous sommes sur la finalisation de la première phase du PNRU. La promenade de la basilique (axe central du quartier) a été un des derniers chantiers

(terminé en septembre 2017). La rénovation des bâtiments du quartier « La Courtille » est en cours (l'annexe de la mairie devrait s'y installer en septembre 2018). Les bâtiments de Floréal Est devraient aussi entrer en rénovation en 2018 (hors ANRU).

La régie de quartier, très attendue, a vu le jour en 2016. Cette nouvelle structure est un endroit moteur sur le quartier. En effet, depuis sa création, elle a développé de nombreux projets, comme par exemple, « Le bon débarras », rendez-vous bihebdomadaire où les habitants déposent des objets, en chinent d'autres et prennent le temps de discuter. Cette régie compte à ce jour 25 salariés en insertion, et travaille en collaboration avec d'autres régies de quartier du département.

Le quartier va continuer ses transformations car il fait partie des quartiers retenus pour le NPNRU (nouveau programme national de rénovation urbaine). Ce nouveau projet va permettre de repenser les équipements publics afin qu'ils soient plus adéquats aux besoins des habitants. Par exemple, la crèche « le chat perché » va déménager au centre du quartier et va s'agrandir. Ce nouveau bâtiment comprendra également le pôle santé, nouvel équipement qui devrait accueillir plusieurs médecins libéraux et d'autres professionnels de santé. Grâce à l'implantation de ces équipements au centre du quartier et à des travaux sur les espaces commerciaux, nous espérons un renforcement du tissu commercial. La maison de quartier bénéficiera, elle aussi, de grandes modifications avec un agrandissement de ses locaux. Dans le cadre de cette nouvelle rénovation, la circulation dans le quartier est à l'étude. Les accès au quartier, ainsi que les voies autour du pôle commercial vont être redéfinis.

3. POPULATION

Les délimitations administratives du quartier ayant changé, nous ne pouvons pas faire de comparaisons précises des évolutions sur le quartier, les données de l'INSEE étant maintenant synthétisées par la ville à l'échelle du grand quartier Floréal-Allende-Mutuelle, et non uniquement Floréal-Saussaie-Courtille (voir document ci-après). Néanmoins, nous pouvons quand même repérer de grandes tendances.

Les revenus présentent de forts écarts renvoyant aux caractéristiques très homogènes au sein des 3 quartiers : dans le parc social, à Allende, à Floréal Saussaie et à La Courtille les revenus médians de 8 882 à 10 244€ sont inférieurs au revenu médian des dionysiens (12 266€) et tendent à reculer à Floréal Saussaie, comparé au recensement précédent. Dans le parc pavillonnaire les revenus médians sont élevés de 13600 à 17236€. Les ménages les plus modestes (1er décile) dans le premier cas moins de 2000 €, et à Mutuelle près de 5600€.

Parmi la population active, la moyenne de la population qui ne dispose d'aucune qualification est de 3 points supérieur à la moyenne dionysienne (43.9 % à Floréal-Allende-Mutuelle).

La majorité des familles ont des enfants (77.2 %), et parmi celles-ci, il y a un taux élevé de familles monoparentales (36.2 %).

La tranche d'âge de « 60 ans et plus » est surreprésentée en moyenne par rapport à Saint Denis (4 points de plus, c'est-à-dire, 17 % de la population). On peut penser que la résidence pour personnes âgées implantées sur le quartier donne en partie une explication à ce résultat.

On peut noter un véritable ancrage des personnes sur le quartier. En effet, plus de la moitié des habitants vivent sur le quartier depuis plus de dix ans.

 <p>Saint Denis</p> <p>Mairie de Saint-Denis Secteur des études locales</p>	<p style="text-align: right;">Mars 2017</p> <p style="text-align: center;"><i>Présentation sociodémographique du Territoire Floréal-Allende-Mutuelle</i></p>  <p>Source: INSEE, Recensement de la population 2013 et DGI 2012</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le quartier se compose au nord et à l'est, d'un habitat social -Allende, Neruda, Floréal, Saussaie et Courtille- ainsi qu'au sud d'un parc pavillonnaire – Mutuelle. Avec une population totale de 15 380 habitants, FAM est le 4^{ème} quartier de Saint-Denis (14% des dionysiens). 50,2% des habitants sont des femmes.

La classe d'âge des 30-44 ans est légèrement moins présente (20%) qu'en moyenne à SD (24,5%), les 60 ans et plus représentent quant à eux 17%, soit 4 point de plus qu'à SD. L'ancrage dans le quartier est en effet plus ancien que dans d'autres quartiers puisque 51% des ménages ont emménagé depuis 10 ans au moins (38% à SD). 26% des habitants sont de nationalité étrangère (31,2% à SD), et 35,7% sont immigrés (37,7% à SD).

On recense un total de 6 042 logements dont le taux d'occupation est le plus élevé au sein de la ville : à savoir, 96,2% des logements occupés en résidences principales soit seulement 3,7% de logements vacants (223). Les résidences principales sont majoritairement des HLM (60%), 18,8% des résidences sont occupées par leurs propriétaires. La taille des ménages de 2,58 occupants par résidence est en rapport avec la taille des résidences, à la fois en HLM et en pavillons, souvent spacieuses (10,5% de 5 pièces et +, et 58% de 3 ou 4 pièces /contre 7% et 50,5% à Saint-Denis). Seuls 49% des ménages ne sont pas motorisés (53% à SD), on trouve notamment 11% des ménages possédant 2 véhicules ou plus (7% à SD).

A FAM, 77,2% des familles ont des enfants de moins de 25 ans (74,9% à SD). Parmi ces 2833 familles avec enfants, on relève un taux élevé de familles monoparentales (36,2%).

Parmi les 11 818 habitants âgés de plus de 15 ans, 13,8% poursuivent leurs études. 43,9% ne disposent d'aucune qualification¹ (40,6% à SD). Dans ce quartier populaire, 28,7% des actifs se déclarent Ouvriers et 42,5% Employés.

Le taux d'actifs parmi la population âgée de 15 ans et plus, de 62,3% est faible. Les taux d'activités des hommes (67,5%) comme des femmes (57%) sont inférieurs à la moyenne communale (71,6% et 61%). L'écart du taux d'activité homme/femme tend à se creuser.

Le taux de chômage reste légèrement en deçà de la moyenne communale : 21,7% des actifs sont au chômage, cela concerne 22,6% des femmes et 20,6% des hommes. Les conditions d'embauche sont du reste très inégales : le taux d'emploi à temps partiel des femmes est de 15 points supérieur à celui des hommes (24%/9%), ce rapport est de 10 points à SD. La part des actifs occupés disposant d'un CDI (ou d'un emploi de la fonction publique) de 84,7%, est supérieure à la moyenne communale (82,7%). 16,2% des 15-24 ans (soit 338 jeunes) se déclarent au chômage ce qui correspond à 39% des actifs de cet âge.

Sans doute en lien avec la plus grande stabilité des ménages dans leur logement, la part des actifs travaillant à SD (29%) ou encore au sein du département de la Seine-Saint-Denis (17%) est supérieure aux autres quartiers.

Les revenus présentent de forts écarts renvoyant aux caractéristiques très homogène au sein des 3 quartiers : dans le parc social, à Allende, à Floréal Saussaie et à La Courtille les revenus médians de 8 882 à 10 244€ sont inférieurs au revenu médian des dionysiens (12 266€) et tendent à reculer à Floréal Saussaie ; dans le parc pavillonnaire les revenus médians sont élevés de 13600 à 17236€. Les ménages les plus modestes (1^{er} décile) dans le premier cas moins de 2000 €, et à Mutuelle près de 5600€.

¹ Immigrés = personnes nées étrangères à l'étranger, quel que soit leur nationalité actuelle.

² Sans qualification = aucun diplôme + CEP + BEPC

4. LES EQUIPEMENTS

Le quartier compte de nombreux équipements. Sur la partie nord du quartier dit « La Saussaie », se trouvent la ludothèque, le service jeunesse, le bureau du service social, le bureau de l'association Canal (prévention spécialisée), l'école maternelle La Saussaie, La crèche Pierre de lune, l'association Déclic et la régie de quartier.

Sur la partie centrale, nous trouvons la médiathèque Gulliver, les écoles élémentaires Pasteur et Calmette, l'école maternelle Floréal, le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP), la maison de quartier, la résidence pour personnes âgées Arpavie et le centre commercial.

Sur la partie Sud dit « La Courtille », se trouvent le gymnase, le collège Courtille, PPV (Partenaires Pour la Ville) et prochainement (septembre 2018) l'annexe de la Mairie avec des permanences d'objectif emploi.

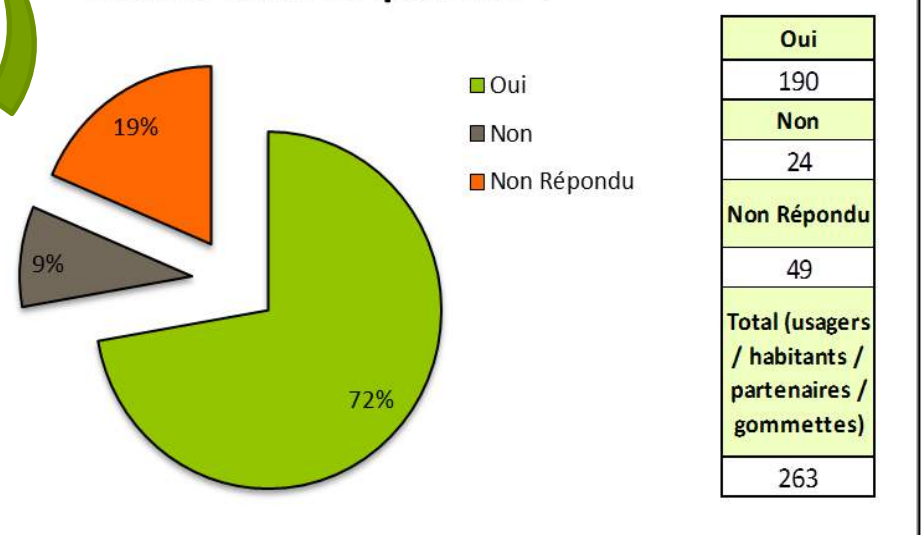
Cette richesse d'équipements diffus sur le quartier permet une véritable circulation piétonne. Les habitants se rencontrent souvent et aucune partie du quartier n'est dépourvue de structure.

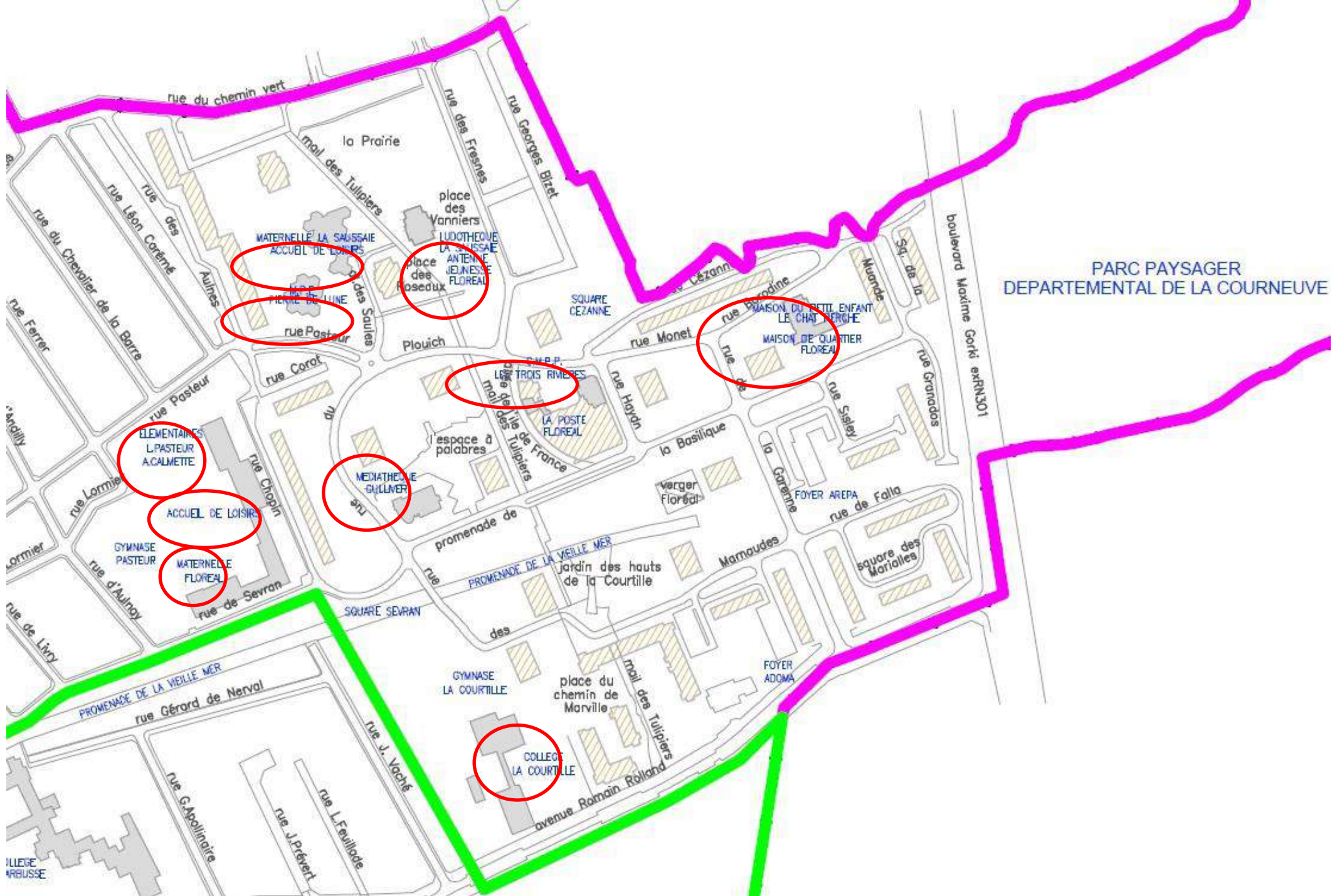
Avec le nouveau projet de rénovation urbaine, quelques équipements vont être créés ou déplacés. Dans la proposition faite, il y a cette vigilance à n'abandonner aucune partie du quartier. C'est pourquoi, la maison de quartier restera et se développera sur son site actuel.

Le futur emplacement de la maison de quartier a suscité de nombreux débats et un positionnement fort des habitants pour son maintien sur son secteur. Nous avons d'ailleurs profité des questionnaires pour interroger les personnes à ce sujet.

- 72% des personnes interrogées trouvent que la maison de quartier est bien située.
- Les « gommettes » sont les habitants interrogés non avec un questionnaire mais avec un panneau de questions, sur lequel ils plaçaient des gommettes pour répondre

Trouvez-vous que la MQ est bien située dans le quartier ?





PARC PAYSAGER
DEPARTEMENTAL DE LA COURNEUVE

5. LES EVOLUTIONS, LES PERSPECTIVES

Au moment de la rédaction de ce projet social, les évolutions et perspectives prévues dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) sont les suivantes :

- Dans le quartier floral, les espaces verts vont être réaménagés et le stationnement redéfini.
- La démolition du foyer ADOMA (prévue de longue date, hors NPNRU), va permettre de repenser ce côté du quartier avec la création d'une rue (en jaune, au sud, sur le plan suivant), ainsi que la création d'une soixantaine de logements.
- L'accès au centre commercial va être repensé avec l'aménagement des espaces extérieurs et l'ouverture du mail des tulipiers (en jaune, au centre, sur le plan)
- La construction d'un pôle santé avec la maison du petit enfant qui sera par la même occasion agrandie et pourra ainsi accueillir plus de berceaux.
- La réhabilitation et l'agrandissement de la maison de quartier.
- La construction d'une quinzaine de logements individuels ou semi-individuels à l'ouest du quartier, face au groupe scolaire.
- L'extension du groupe scolaire.

<http://www.plainecommune.fr/les-projets/renovation-urbaine-anru/saint-denis/floreal-saussaie-courtille/#.WgxawumYaM8>



LES 4 AXES D'ÉVOLUTION

- Le désenclavement du quartier
- La diversification de l'habitat
- La centralité
- L'amélioration de l'offre d'équipements, de loisirs, d'espaces verts et de services publics pour les habitants du quartier



Étude NPNRI - Quartier Floréal - Courtille
 Étude pré-opérationnelle
 Atelier Châteaufort / NPNRI - Octobre 2017

PLAINE COMMUNE | Étude pré-opérationnelle d'aménagement « Saussale - Floréal - Courtille » | Atelier Châteaufort | Comité de pilotage - 18/12/17

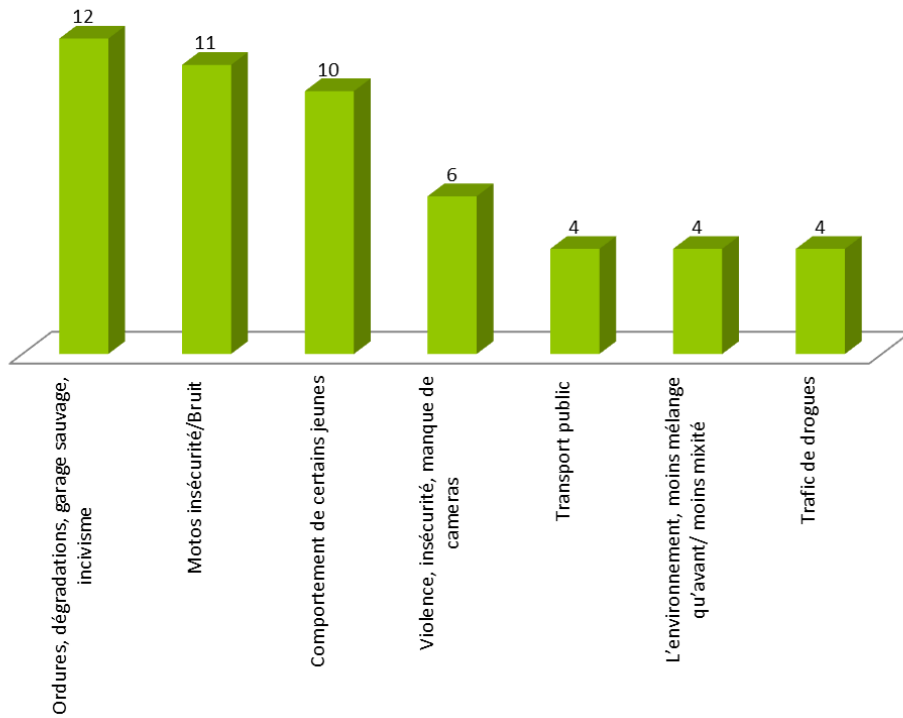
6. REGARD DES HABITANTS, USAGERS ET PARTENAIRES SUR LE QUARTIER

Nous avons questionné les habitants sur les points positifs et négatifs du quartier.

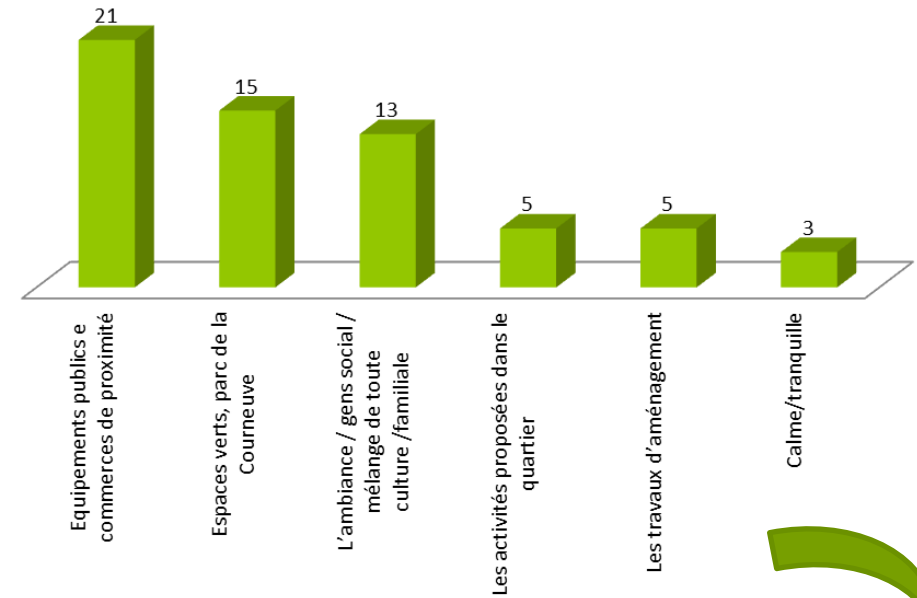
Les nuisances les plus citées sont :

- Problèmes de propreté, dépôts sauvages etc
- Motos : insécurité, bruit
- Comportement de certains jeunes (attroupements, squats en pied d'immeuble ou dans les halls, bruit)

Ce qui me déplaît dans le quartier



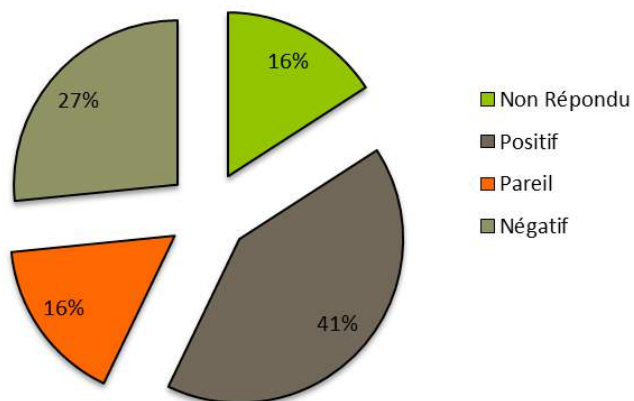
Ce qui me plaît dans le quartier



Les points positifs du quartier les plus cités sont :

- Equipements publics et commerces de proximité
- Les espaces verts
- L'ambiance du quartier (familial, convivial)

Comment croyez-vous que le quartier a évolué ces 3 dernières années :

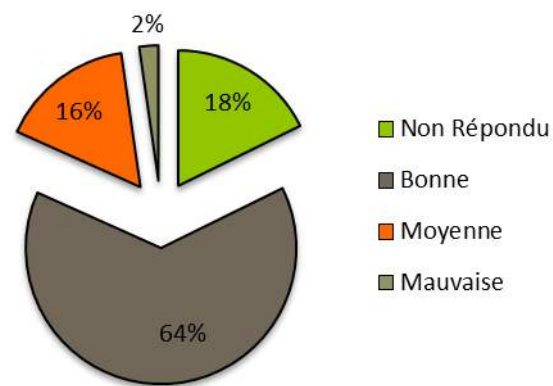


- Pour une partie des personnes interrogées le quartier a évolué d'une façon positive (elles évoquent notamment la rénovation urbaine)
- Ceux qui estiment l'évolution négative évoquent en général les problèmes de propreté, d'incivilités, d'insécurité, de trafic ou de dégradation de l'ambiance générale

- Les « gommettes » sont les habitants interrogés non avec un questionnaire mais avec un panneau de questions, sur lequel ils plaçaient des gommettes pour répondre

- Une grosse majorité des personnes interrogées pensent que la relation entre la Maison de Quartier et ses habitants est bonne.
- Seuls 2% considèrent la relation mauvaise, 13% la considèrent moyenne, et 23% n'ont pas répondu (souvent des partenaires ou usagers qui n'habitent pas le quartier)

Selon vous, comment est la relation entre le quartier et la MQ :



Ces constats, positifs et négatifs, rejoignent ceux des professionnels. On note à la fois dans le quartier des améliorations, notamment sur les espaces publics requalifiés, bien occupés et vivants, mais aussi différentes problématiques qui persistent ou s'aggravent :

- Problèmes de propreté (jets de déchets par la fenêtre etc), encombrants, garages sauvages
- Problèmes de trafics de drogue
- Violences inter quartiers entre jeunes

Face à ces éléments de diagnostic, et aux problématiques repérées, la maison de quartier et son projet social ne répondent pas de façon directe aux enjeux soulevés (n'étant pas forcément le bon interlocuteur, et certaines problématiques dépassant largement nos compétences/champs d'intervention).

En revanche, nous intégrons ces problématiques dans nos réflexions et nos actions, et bien sûr nous faisons partie du collectif de professionnels du quartier. Un groupe de travail (avec notamment les bailleurs, la direction de quartier et certaines associations) s'est récemment monté autour des questions de propreté et de sensibilisation. Nous participerons ou soutiendrons certaines initiatives.

Les problématiques de violence inter quartier ont fait l'objet de nombreuses réunions et initiatives auxquelles nous sommes associés : réunions de professionnels, réunions professionnels/habitants, manifestation dans le quartier et grand repas-débat à l'initiative d'un groupe de mères, présence à la sortie des collèges du quartier... D'autres initiatives sont en cours ou en préparation : théâtre forum au collège, films et débats etc...

Ce type de violence n'étant pas spécifique au quartier Floréal-Allende-Mutuelle mais bien un phénomène existant sur toute la ville, une réflexion interservices en mairie a également démarré, dans le cadre du collectif développement social local. Cela devrait également ouvrir la voie à d'autres réflexions et expérimentations.

La problématique du trafic de drogues est complexe et relève plus du champ policier et judiciaire. Nous y sommes peu associés si ce n'est en essayant d'ouvrir d'autres voies et perspectives d'avenir pour les jeunes du quartier : travail en cours autour de l'orientation et de la découverte des métiers pour les collégiens, accueil de stagiaires, accueil et initiative de projets avec les jeunes, accueil d'un chantier éducatif de l'association CANAL en 2015, aide occasionnelle pour la recherche de stages et d'emplois...

II. LA MAISON DE QUARTIER – QUELQUES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT

1. HORAIRES

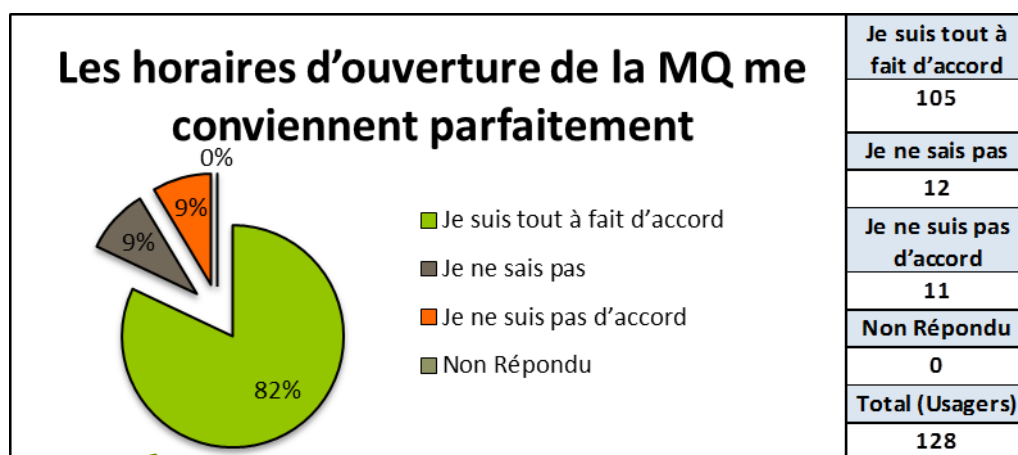
Horaires d'ouverture

- Pendant les périodes scolaires
Lundi 9h-12h /13h30-20h30
Mardi 9h-12h /13h30-21h30
Mercredi et jeudi 9h-12h /13h30-21h
Vendredi 9h-12h/16h-20h30
Samedi 10h-12h30 / 13h30-19h30

Soit 58 heures hebdomadaires d'ouverture au public.

- Pendant les vacances scolaires
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Réponse des usagers au questionnaire (128 personnes interrogées) :



- Certains souhaiteraient aussi une ouverture le dimanche ainsi qu'une plus grande amplitude horaire pendant les vacances scolaires (remarque venant essentiellement des adolescents).

2. PERSONNEL PERMANENT - VACATAIRES - BENEVOLES

Personnel permanent



Fatna - Agente d'accueil



Sylviane - Agente d'accueil



Laure - Responsable



Hakim - Compta. & Admin.



Pauline - Coordinatrice



Aziz - Référent Famille



Hafid - Agent d'accueil

Personnel vacataire



Laura – Lieu d'accueil enfants parents



Violette - Cours de Français
Langue Etrangère



Aïcha - Lieu d'accueil enfants parents,
accompagnement scolaire



Roxane –orchestre DEMOS



Manon - Accompagnement Scolaire



Patricia - Poterie et
accompagnement scolaire



Benoit - Atelier arts plastiques



Alberto – Renouvellement Projet Social

Bénévoles

De nombreux bénévoles font vivre la Maison de Quartier.

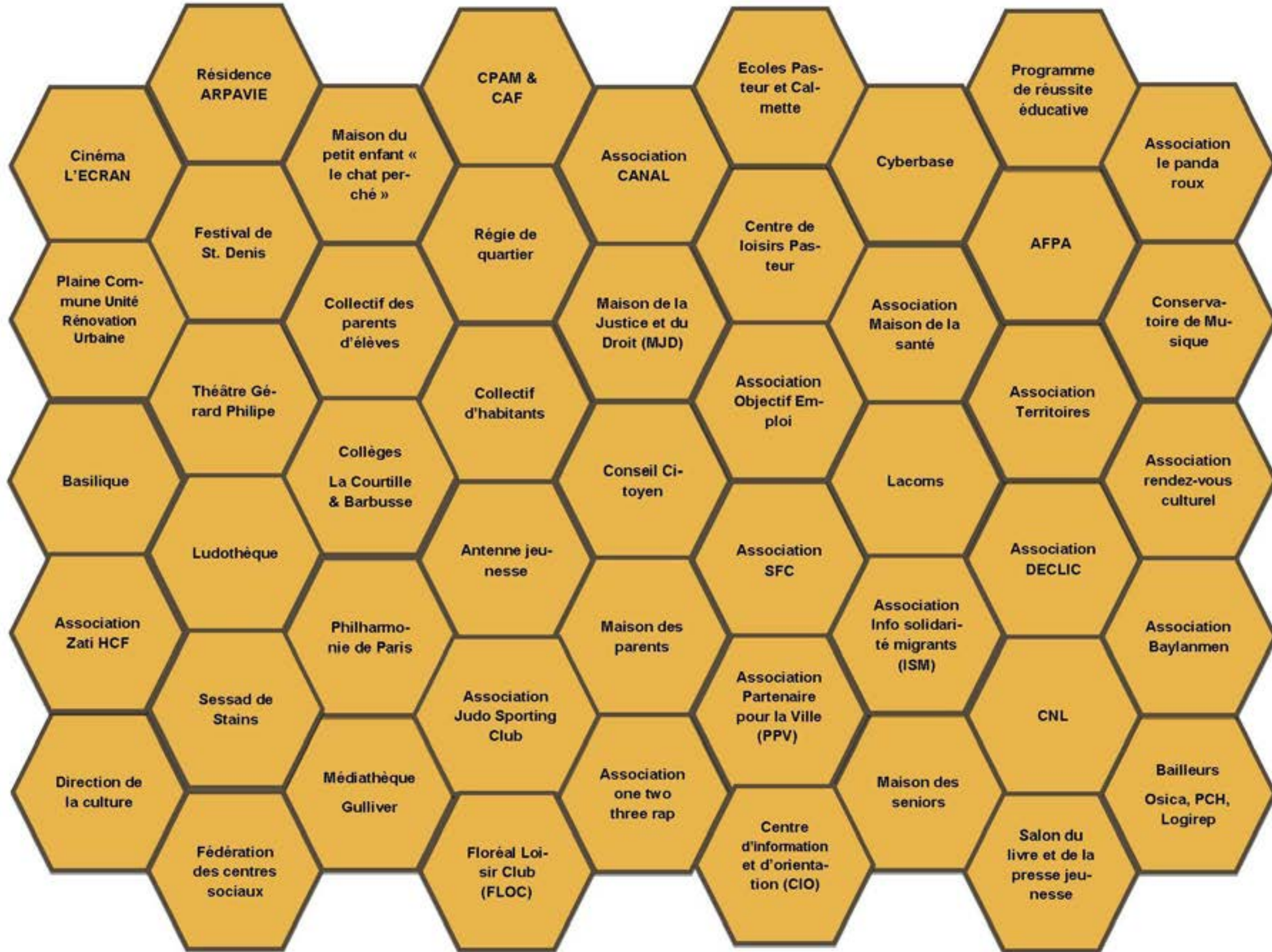
Leur implication est très variée. Certains donnent des coups de mains ponctuels pendant des fêtes ou des événements, d'autres ont aidé sur les séances de l'accompagnement scolaire, d'autres animent des ateliers pendant les vacances (pâtisserie, maquettes), participent aux conseils de maison, au groupe moteur pour le projet social etc . En vrac, quelques prénoms, et beaucoup de remerciements à Farida, Michel, Marie-France, Eliane, Soraya, Soumia, Félicie, Saba, Alma, Aïcha, Bruno, Martine, Fatiha, Clayton, Wassil, Maha, Rosine, et beaucoup d'autres ! ...

D'autres mènent des activités hebdomadaires. Grâce à eux de nouvelles activités sont proposées à la maison de quartier :

- Georges a donné des cours d'anglais pendant deux ans (enfants et adultes)
- C'est maintenant Sandy qui donne trois cours d'anglais (deux cours pour enfants et un pour adultes)
- Touatia donne des cours d'arabe (pour enfants)
- Zakia et Amina animent l'atelier couture (pour adultes). Auparavant Mme Medjebeur donnait également le cours de couture.
- Elias a assuré pendant un an des permanences tous les samedis dans la salle informatique, et a également mis en place des ateliers de recherche de jobs d'été pour les jeunes.

UN GRAND MERCI A TOUTES
CELLES ET CEUX QUI DONNENT DE
LEUR TEMPS POUR FAIRE VIVRE LA
MAISON DE QUARTIER !

3. LES PARTENAIRES

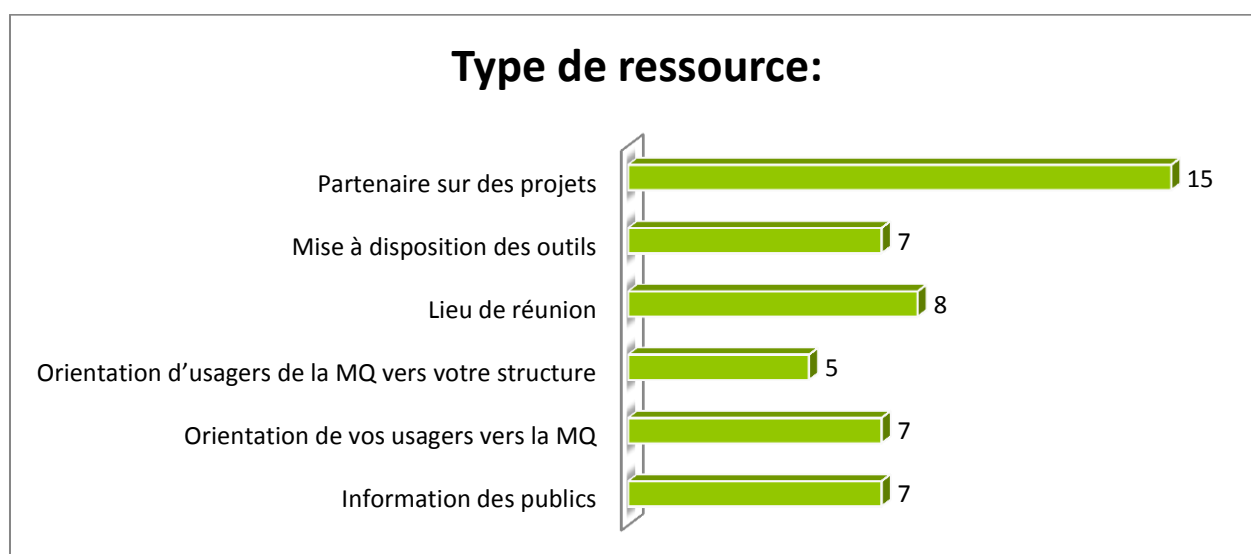
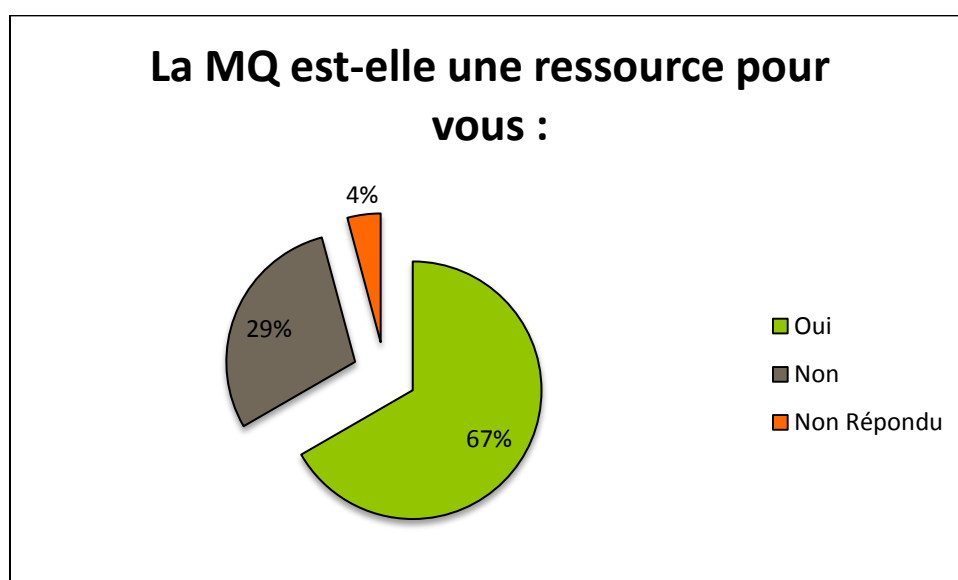


Nom	Resume activité	Rythme
AFPA	Permanence quinzomadaire depuis janvier 2018.	Rythme hebdomadaire
Antenne jeunesse	Partenaire sur certains projets (weekend à Fondettes, relais d'information, fête de quartier, projet de forum des métiers).	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Association Baylanmen	Cours de percussions, cours de danse, atelier couture, fête de Noël.	Rythme hebdomadaire
Association CANAL	Organisation de sorties jeunes en commun, et autres partenariats plus ponctuels.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Association Déclic	Atelier chanson (adultes et seniors), atelier chant enfant au sein du CLAS (accompagnement à la scolarité), interventions dans les cours de français, atelier web radio, autres partenariats plus ponctuels.	Rythme hebdomadaire
Association Info solidarité migrants (ISM)	Permanence écrivain public.	Rythme hebdomadaire
Association Judo sporting club	Cours de judo (enfants).	Rythme hebdomadaire
Association le panda roux	Jardinage, contes et créations.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Association Maison de la santé	Marche nordique.	Rythme hebdomadaire
Association Objectif Emploi	Accueil des groupes de la MQ à la maison de l'emploi	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Association one two three rap	Atelier rap en anglais.	Rythme hebdomadaire
Association Partenaire pour la ville (PPV)	Point info	Rythme hebdomadaire
Association rendez-vous culturel	Cours individuels de chant, piano, violon, et chorale gospel.	Rythme hebdomadaire
Association SFC	Fête de Noël, fête de quartier.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Association Territoires	ateliers Jardinage + entretien jardin pédagogique	Rythme hebdomadaire
Association Zati HCF	Fête de Noël, fête de quartier.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Bailleurs Osica, PCH, Logirep	Projet culture hors les murs, projet jardinage avec Osica, lien avec les gardiens pour transmission d'informations aux locataires, accueil de réunions PCH à la MQ.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Basilique	Visites en groupe, projet grandes robes, zep basilique.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Centre de loisir Pasteur	Certains projets communs : parade participative en 2016, spectacle de théâtre.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Centre d'information et d'orientation (CIO)	projet découverte des métiers pour les collégiens	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Cinéma l'écran	Ciné de quartier, comité de sélection de films, sorties familiales à l'écran.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
CNL	Permanence pour les droits des locataires, organisation de lotos, brocantes, événements festifs.	Rythme hebdomadaire
Collectif d'habitants	Accueil des réunions à la MQ.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Collectif de parents d'élèves	Accueil des réunions à la MQ.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Collèges La Courtille et Barbusse	Participation de la MQ aux portes ouvertes du collège, accueil des nouveaux enseignants, réunions REP + à la MQ, projet découverte des métiers pour les collégiens	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Conseil citoyen	Réunions à la MQ. Ont participé au groupe de travail pour le renouvellement du projet social. Sont domiciliés à la MQ.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Conservatoire de Musique	Autour du projet DEMOS jusqu'à présent, autour de la démo du conservatoire, et à venir, un atelier co-construit.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
CPAM et CAF	Réunions d'informations collectives jeunes parents et futurs parents.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Cyberbase (service municipal)	Cours d'informatique et permanence informatique.	Rythme hebdomadaire
Direction de la culture	Suivi du projet DEMOS et culture hors les murs et participation financière.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Ecoles Pasteur et Calmette	Liens concernant les enfants qui font l'accompagnement scolaire à la MQ	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Fédération des centres sociaux	lieu ressource, conseil, formation	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Festival de Saint-Denis	Accueil d'un concert à la MQ, sorties familiales à certains concerts.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
FLOC (Floréal Loisir Club)	Atelier danse	Rythme hebdomadaire
Lacoms	Renforcement musculaire (2 cours)	Rythme hebdomadaire
Ludothèque	Partenaire sur certains projets (autour de l'accompagnement scolaire, relais d'information, fête de quartier).	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Maison de la justice et du droit	accueil de permanences à la MQ, accueil de groupes de la maison de quartier à la MJD, formation de l'équipe, orientation d'utilisateurs	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Maison des parents	En lien avec le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP).	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Maison des seniors	Partenaire sur l'atelier chant, et structure référente.	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Maison du petit enfant le chat perché	Fête de la crèche à la MQ, utilisation régulière de la grande salle avec les enfants (surtout l'hiver)	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Médiathèque Gulliver	Autour des cours de français, de l'accompagnement à la scolarité, du cinéma de quartier, mais aussi d'événements plus ponctuels (salon du livre jeunesse, parasols d'été, projets culturels etc, projet découverte des métiers pour les collégiens).	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Philharmonie de Paris	Orchestre Demos à la maison de quartier, sorties familiales à la Philharmonie (jusqu'en juin 2018 – à partir de septembre 2018, nous prévoyons de remplacer cette activité par un atelier co-construit avec le conservatoire de musique de Saint-Denis).	Rythme hebdomadaire
Plaine Commune	Réunions de concertation, réunions de chantier...	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Programme de réussite éducative	Dispositif parenthèse (accueil de collégiens exclus une semaine) - participation de la MQ aux réunions de suivi de la réussite éducative	Rythme hebdomadaire
Régie de quartier	Projets communs (foire des savoirs faire, forum des métiers...). En contrat avec la ville pour le ménage de la maison de quartier	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Résidence ARPAME	Projets en commun associant les résidents et les enfants de la Maison de quartier (entre autre).	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Sessad de Stains	2 ateliers de cuisine avec des jeunes suivis au Sessad.	Rythme hebdomadaire
Salon du livre et de la presse jeunesse	projet "livres à soi", sortie en groupe au salon, formation de l'équipe	Rythme plus espacé ou sur des actions ponctuelles.
Théâtre Gérard Philipe (TGP)	Atelier théâtre pour les enfants à la maison de quartier, présentation d'un spectacle du TGP à la MQ, sorties familiales au TGP.	Rythme hebdomadaire

On voit bien sur le tableau précédent que la maison de quartier travaille avec des partenaires très nombreux et très variés, sur une très grande majorité de ses actions. L'étendue, la richesse et la qualité de ce réseau permettent de construire les actions de la maison de quartier dans une démarche de complémentarité et d'interaction, et de développer des projets que le centre social ne pourrait pas porter seul.

Regard des partenaires sur la maison de quartier

Dans notre démarche d'évaluation, nous nous sommes également adressés aux partenaires ou autres équipements du quartier. Nous en avons interrogé 24 (associations, autres services de la ville, bailleurs, école...)



4. INSTANCES DE PARTICIPATION

Dans le centre social, différents dispositifs participatifs sont mis en place :

Le Conseil de Maison : ouvert à l'équipe, aux usagers, aux habitants et aux partenaires. Une quarantaine de personnes (hors équipe) ont participé à cette instance jusqu'à présent. Créé en novembre 2016, ce conseil a pour vocation d'être un lieu d'information, de discussion, mais aussi un organe de proposition, voire de montage de projet. C'est un nouvel outil pour porter et développer les propositions des habitants.

Le café des parents : il a été créé à l'initiative des habitants. Une quinzaine de parents différents y participent. Ils se réunissent environ toutes les 6 semaines. C'est un lieu d'échange, mais qui peut également porter des projets (les parents ont par exemple invité les enseignants du quartier à un repas, qui s'est déroulé au collège la Courtille).

Le comité de sélection de films : (entre 4 et 8 personnes), pour choisir les films projetés au *Ciné de quartier* (organisé avec la médiathèque du quartier)

Le groupe de travail sur les sorties : pour travailler sur la programmation des sorties familiales avec le référent famille. Pour l'instant, ce groupe n'est pas encore stabilisé et peine à se retrouver régulièrement.

Pour le renouvellement du projet social en 2017/2018, nous avons mis en place un **Groupe Moteur et un Comité de Pilotage**, et nous nous sommes aussi appuyés sur le Conseil de Maison et le café des parents pour prendre des suggestions et valider les informations.

Le rôle de chacune de ces instances est détaillé dans le tableau ci-dessous.

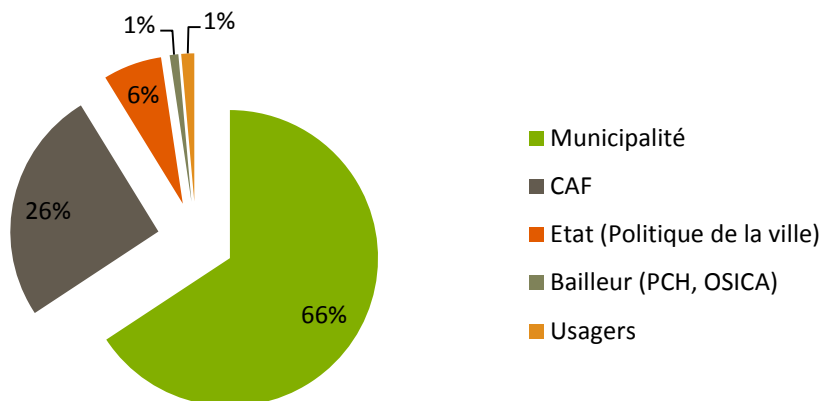
Participation et rôle de chaque instance dans le renouvellement du projet social

	Groupe moteur	Comité de pilotage	Conseil de Maison	Café des parents
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir les outils d'évaluation. 2. Création des groupes pour mener les questionnaires avec les habitants du quartier. 3. Récolter, croiser et analyser les données. 4. Réfléchir à la création des nouveaux axes d'intervention à partir du bilan d'activités et du diagnostic du quartier. 5. Réfléchir aux outils de restitution et à la forme du projet social 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Validation politique de la démarche et du contenu du projet social, à chaque phase (évaluation/définition des axes de travail/projet social final) 2. S'assurer que la démarche et le projet correspondent bien au cadre d'intervention du centre social (orientations municipales, missions animation globale et animation collective famille de la CAF, charte des centres sociaux) 3. Emettre des recommandations, accompagner la démarche au niveau méthodologique. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Espace convivial de discussion et de proposition entre acteurs du centre social (équipe, usagers, partenaires) 2. Espace de présentation et de discussion autour des activités et des projets du centre social. 3. Espace de création d'une compréhension et d'une culture commune du centre social : ses valeurs, son rôle, ses missions, ses choix, ses possibilités et ses contraintes, le centre social comme lieu de propositions et d'initiatives 4. Contribuer à l'expression de problématiques et à l'émergence de projets partagés – foyer d'initiatives 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir un espace convivial de rencontre et de discussion entre adultes 2. Permettre les échanges autour des diverses préoccupations des parents : scolarité, santé, prévention, violences, numérique etc... 3. Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur et d'acteurs du quartier 4. Accompagner les parents dans leurs projets et initiatives sur le quartier 5. Faciliter la relation avec les écoles, les collègues et l'ensemble de l'institution scolaire 6. Proposer des rencontres avec des partenaires (programme de réussite éducative, prévention numérique...) en fonction des demandes des parents

Participants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Professionnels de la Maison de Quartier (3-4 personnes): Responsable de la Maison de quartier, animateur du projet social, agents d'accueil et Référent famille. 2. Habitants et usagers (3-4 habitants) Membres du Conseil Citoyen (2 personnes). 3. Partenaire : médiathèque 4. Une étudiante : il y a la présence d'une étudiante en doctorat. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Représentant de la CAF (1 personne) 2. Maire-adjointe à la vie des quartiers, Maire-adjoint au quartier Floréal/Allende/Mutuelle 3. Directrice générale adjointe, Directeur Vie des quartiers, Directrice de quartier 4. Chargée d'études socio-démographiques - Secteur des études locales 5. Fédération des centres sociaux 6. Responsable de la Maison de quartier et animateur du projet social (2 personnes) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Habitants/Usagers 2. Professionnels MQ 3. Partenaires <p>Au fil des réunions, une quarantaine de personnes (usagers et partenaires) plus des membres de l'équipe permanente et des vacataires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Parents 2. Habitants 3. Professionnels MQ 4. Partenaires (occasionnellement, sur demande des parents) <p>Une quinzaine de parents, deux membres de l'équipe de la maison de quartier (référent famille et coordinatrice)</p>
Régularité	Le groupe moteur travaille sur l'ensemble de la démarche de renouvellement du projet social. 6 rencontres (soit toute les 6 semaines environ)	Le Comité de Pilotage a trois rencontres prévues pendant l'élaboration et la finalisation du projet social.	Tous les deux mois environ	Deux fois par mois

5. LES MOYENS BUDGETAIRES 2016

Les principaux financements



Compte de résultats exercice 2016 : 424 154.55€

Municipalité : 278 775.55€

CAF : 108 179€

ETAT : 27 200€

Bailleurs : 4 000€

Usagers : 6 000€

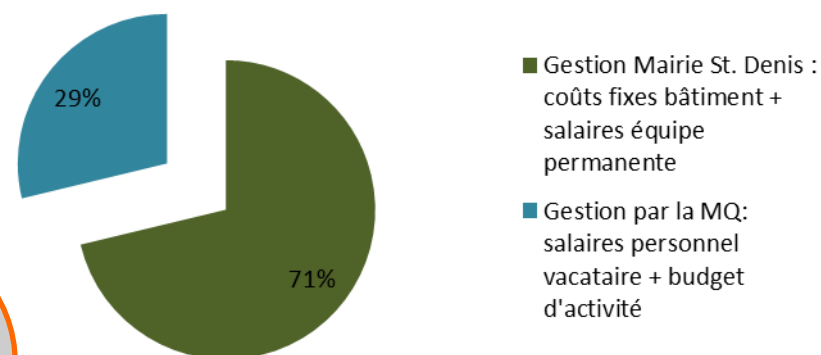
71% du budget représentent les coûts fixes de fonctionnement (coût fixe bâtiment et salaire équipe permanente : 302189€)

29% du budget est en gestion directe par la maison de quartier (121965€) pour financer les activités et les salaires des animateurs d'activité (vacataires)

Grâce à l'implication des bénévoles, nous pouvons proposer davantage d'activités, ateliers que nous serions incapable d'offrir sans eux (anglais, arabe, pâtisseries, couture,...)

Une partie de l'activité est menée directement par les associations (judo, danse, musique...). Ces partenaires font également vivre la maison de quartier mais n'impactent pas sur notre budget.

Gestion du budget 2016



DEUXIEME PARTIE : BILAN ET EVALUATION DU PROJET SOCIAL 2015-2018 ET DU CENTRE SOCIAL

I. METHODOLOGIE APPLIQUEE

Le renouvellement du projet social comprend deux types d'évaluation : l'évaluation du projet social (essentiellement basé sur le bilan d'activités) et l'évaluation du centre social lui-même (plutôt basé sur les questionnaires, etc). Nous avons également travaillé au diagnostic de quartier en profitant des questionnaires et panneaux sur l'évaluation du centre (plusieurs questions liées au quartier etc).

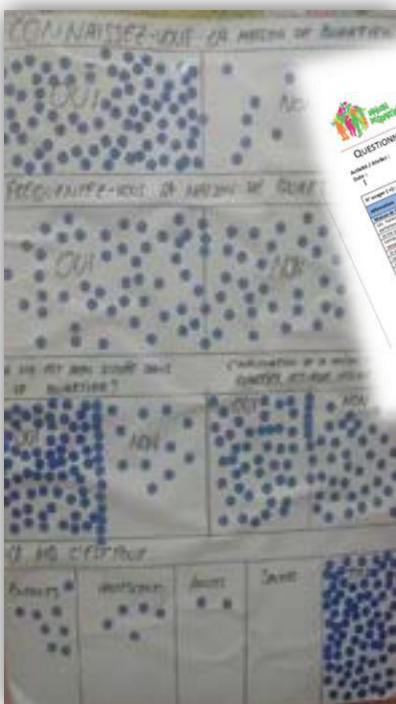
Les outils utilisés pour cette évaluation sont :

Le document bilan des activités : ce document reprend les axes d'action et les objectifs formulés pendant le dernier projet social 2015-2018 et précise si les actions ont été menées, quels freins ont été rencontrés, quels éléments ont changé, etc. Il rend compte également des commentaires et

suggestions émis par les usagers ou les partenaires. Ce document a été élaboré à partir des bilans réalisés en réunion (bilan d'étape en 2016 puis réunion du conseil de maison en 2017).



Plan d'influence : dans le hall de la Maison de Quartier, le plan permet aux usagers de marquer leur foyer : ainsi on peut identifier la zone d'influence de la Maison de Quartier sur le territoire.



Panneaux et questionnaires proposés aux habitants, usagers et partenaires: les questionnaires ont des réponses fermées mais permettent d'écrire des suggestions, commentaires et propositions. Par ailleurs, ils permettent de faire une évaluation en

répondant aux questions objectives (si l'activité se déroule à la

bonne heure par exemple) et subjectives (si l'activité répond à leur attentes) des activités, de la

Maison de Quartier et du quartier. Les questionnaires ont été menés systématiquement à l'oral (l'enquêteur prenant les notes), en individuel, et en collectif dans les ateliers de la maison de quartier. Les questionnaires sont accompagnés par des panneaux qui permettent de répondre aux questions plus rapidement, et amènent une discussion. Il y a deux panneaux : le premier pour les habitants et usagers qui contient des questions sur le quartier et le second, uniquement pour les habitants, qui permet de mesurer le degré de connaissance et de fréquentation de la maison de Quartier. Ces panneaux nous ont été très utiles pour aller à la rencontre des habitants et recueillir leurs avis dans des contextes divers (pas forcément favorables pour prendre le temps de réaliser des questionnaires individuels sur papier : sorties d'écoles, fête de quartier).



Boîte à souvenirs : Mise dans le hall de la Maison de Quartier, nous avons accroché sur le mur le bilan d'actions accompagné par des photos des diverses activités. Sur une table nous avons mis

une batterie d'outils de communication (bilan d'actions, tableau des actions par axe). A côté nous avons installé une boîte à souvenirs qui permet d'écrire les souvenirs relatifs à la Maison de Quartier. Cet outil permet de connaître surtout l'avis et les préférences des usagers plus petits.

Autres : Des éléments comme des statistiques du quartier fournies par la Mairie et présentées dans la section « une vision du quartier », des chiffres récoltés à travers les fiches d'inscriptions aux activités, les comptes rendus des réunions d'équipe et d'autres réunions au sujet du projet social.

Enfin, le recueil de la parole des habitants, soit en réunion (conseil de maison, café des parents, groupe de travail), soit de façon plus informelle (discussions à l'accueil, dans le hall etc) est également un outil permanent d'évaluation de nos actions.

Nous vous présentons ci-dessous dans un premier temps le bilan et l'évaluation des actions et projets portés dans le cadre du projet social 2015-2018 (partie II), puis l'évaluation plus générale du centre social et de son fonctionnement (partir III).

II. BILAN, EVALUATION DES ACTIONS DU PROJET SOCIAL 2015-2018

Lors du bilan d'étape en avril 2016, nous avons fait une présentation interactive du projet social en partant des 6 axes comme ils apparaissent dans celui-ci.

Des petits groupes se sont constitués, ont réfléchi et commenté les différents axes du projet social. Chacun a pu apporter de nouvelles idées, des suggestions, des pistes de travail, des projets. Nous avons ensuite fait une synthèse de ces évaluations et propositions collectivement.

Ce travail a par la suite été la base de l'évaluation du projet social tout au long de la démarche

En voici le résultat. Nous vous invitons à le lire en prenant en compte la légende suivante :



Axe de travail du projet social 2015-2018

En noir : objectifs et pistes d'actions du projet social 2015-2018

En rouge : bilan des actions réalisées et commentaires

En vert : commentaires et suggestions



Actions correspondant à l'Animation collective famille



Actions nouvelles mises en place pendant le projet social 2015-2018

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

OBJECTIF 1 : Renforcer la participation des habitants

Pérennisation de la démarche enclenchée autour du « Petit déjeuner citoyen »

Démarche quartier (réunions publiques avec l'élu du quartier une fois par mois)

Accompagnement de la mise en place de coopératives de quartier

Accompagnement de la mise en place des conseils citoyens

Accompagnement de la mise en place des fonds d'initiatives locales

ACTIONS MISES EN PLACE

Dans un premier temps, poursuite des petits déjeuners citoyens, et organisations d'autres temps de rencontres (bilans etc). Depuis novembre 2016, mise en place d'un conseil de maison : rassemblant équipe, habitants et partenaires, il a vocation à être un lieu d'information et de consultation, mais aussi un foyer d'initiatives



Les réunions publiques se poursuivent à la MQ (avec les élus, les services, ou les bailleurs...)

Projet évoqué par la municipalité mais finalement non mis en place. En revanche une régie de quartier a été créée et a démarré son activité en 2016. C'est donc un nouveau partenaire sur le quartier



Information, et accompagnement du processus avant la mise en place du conseil citoyen.

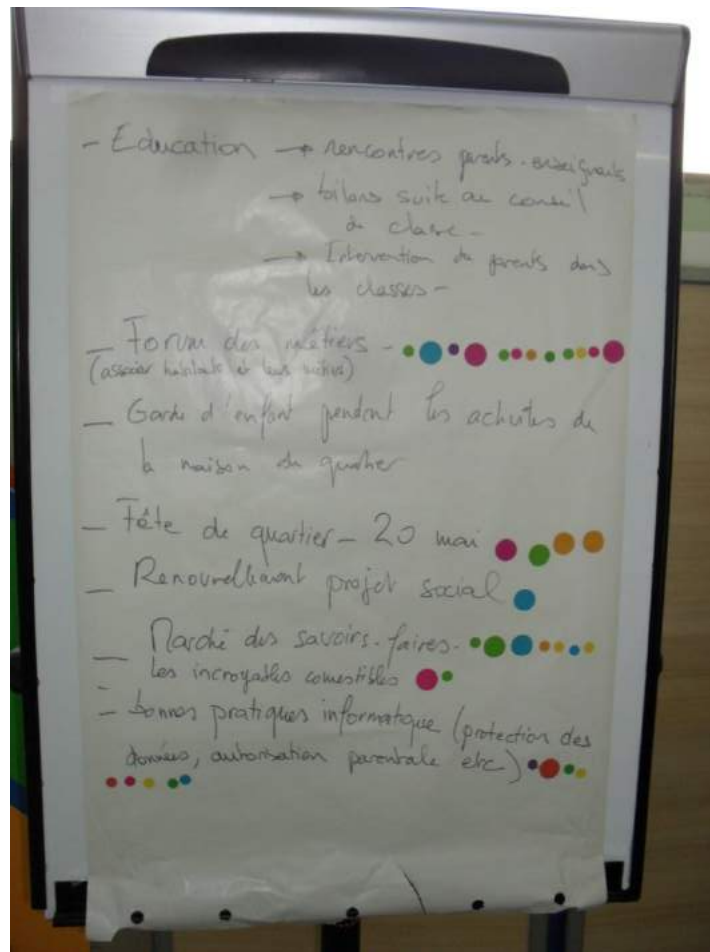
Accueil du Conseil citoyen dans les locaux

Participation de deux membres du conseil citoyen au groupe de travail sur le renouvellement du projet social

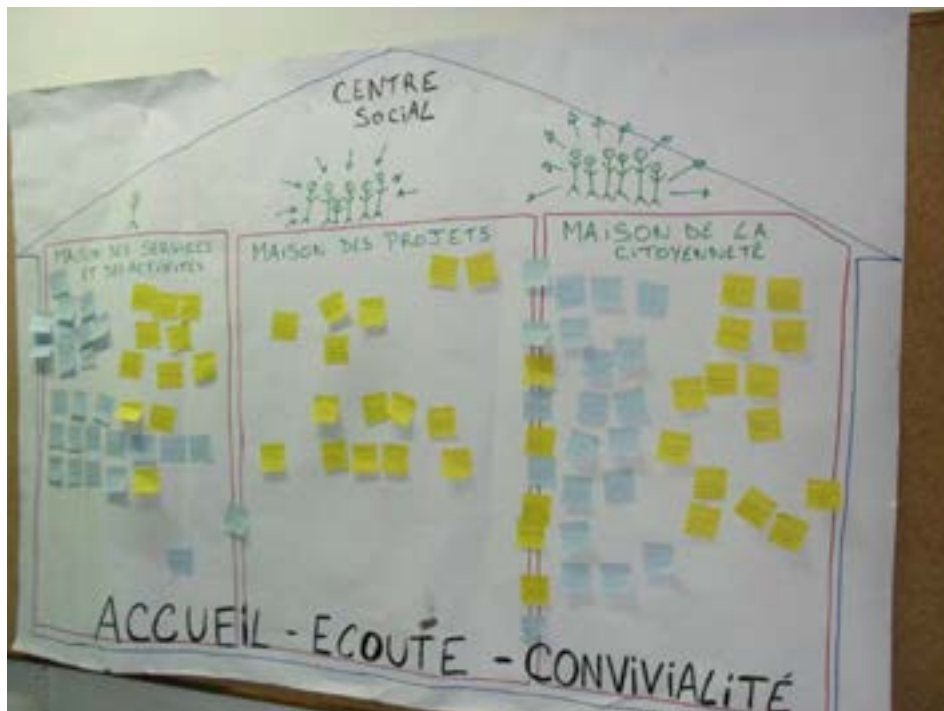


Mise en place par la ville du Fonds de participation des habitants et du Fonds d'initiatives associatives – géré principalement par la politique de la ville et la maison de la vie associative. La maison de quartier n'est pas l'interlocuteur principal, même si elle peut accompagner

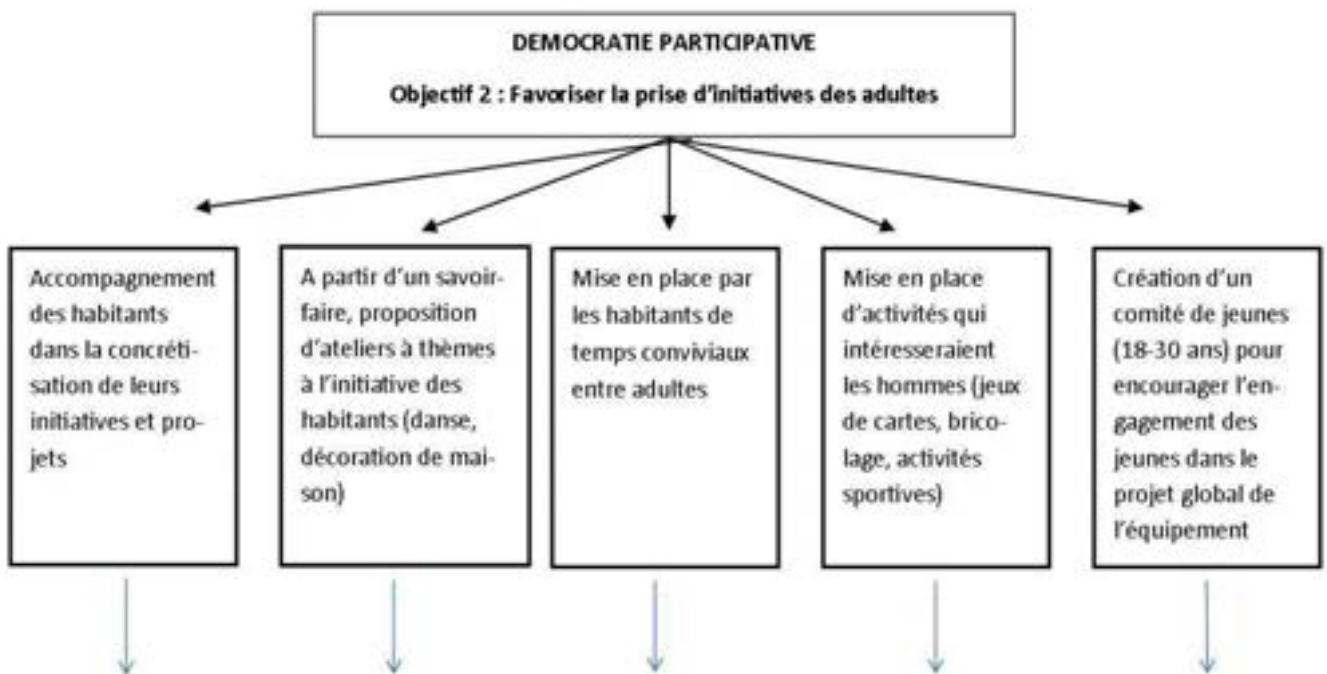




« pêle-mêle » pour ordre du jour du conseil de maison printemps 2017



Panneau créé pendant le conseil de maison décembre 2016



ACTIONS MISES EN PLACE				
<p>Projets portés par des petits groupes d'habitants, et montés avec la maison de quartier : Repas de quartier, soirée, création d'un café des parents...</p> <p>Accueil également de certaines initiatives d'habitants : collectif de parents d'élèves, collectif d'habitants (réunion sur les services publics par exemple), groupes de danse pour leurs répétitions</p> <p style="text-align: center;"></p>	<p>Ateliers pâtisserie, atelier couture, cours d'anglais, loisirs créatifs, atelier maquettes...</p> <p style="text-align: center;"></p>	<p>Café des parents, repas</p> <p style="text-align: center;"> </p>	<p>L'objectif ne nous semblait plus pertinent. Il n'y a pas besoin d'activités spécifiques, déjà des hommes dans le public (notamment cours d'informatique, chant, sport, cours de français, sorties...), et il n'y a pas de demande spécifique</p>	<p>Pas de comité jeune créé mais :</p> <p>Des jeunes dans le conseil de maison</p> <p>Des projets jeunes (8 sorties en 2016)</p> <p>Un espace réinvesti par des jeunes (salle de convivialité avec des jeux de société, et salle multimédia)</p> <p>Jeunes entre 12 et 25 ans</p> <p style="text-align: center;"></p>

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Naissance de certains projets récents dans le cadre du conseil de maison (groupe auto-support fibromyalgie, foire des savoirs faire, forum des métiers...). Ce conseil a notamment pour vocation d'être un foyer d'initiatives, co-portées par la maison de quartier, les habitants et les partenaires.

Création également d'un comité de sélection de films (pour le ciné de quartier), et d'un comité pour travailler sur le programme des vacances

Suggestions : - création d'une équipe de foot adultes (voir avec le club local ?)

Accompagnement à la création d'association (en lien avec la maison de la vie associative)



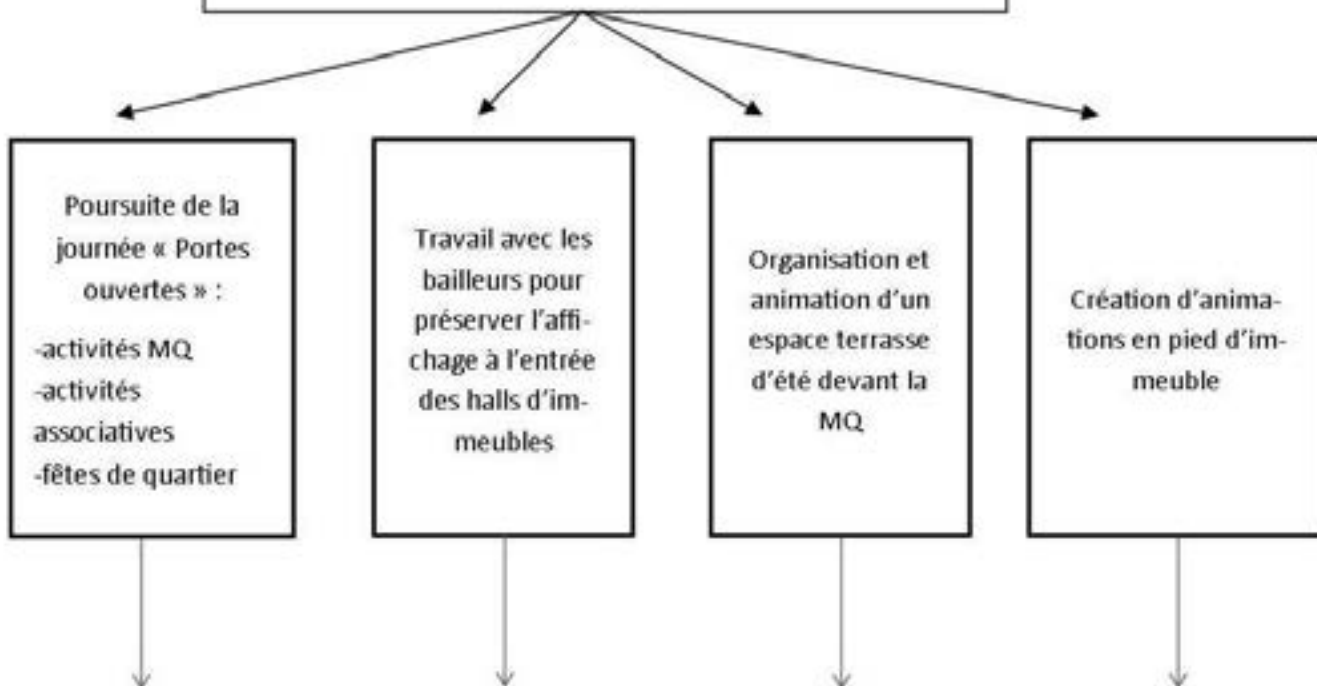
*Puzzle axes du nouveau projet social
automne 2017*



*Atelier pâtisserie à l'initiative des jeunes
printemps 2017*

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

OBJECTIF 3 : Elargir le champ des publics touchés en renforçant le travail de communication



ACTIONS MISES EN PLACE

Journée portes ouvertes :
en extérieur et en intérieur
Présentation et essai des activités, temps convivial, artistique et festif

Affichage régulier dans les halls,
mais pas de panneaux mis en place.

L'espace existe, nous l'animons des fois mais préférons souvent bouger sur différents points du quartier, pour aller à la rencontre des voisins un peu plus « lointains », et animer d'autres espaces

Spectacles professionnels en pied d'immeuble (programme Culture hors les murs, 6 spectacles en 2015, 8 en 2016), parasols d'été, portes ouvertes, camion Sciences tour, parade participative



COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Affichage et mise à disposition des plaquettes chez les partenaires du quartier de façon régulière (médiathèque, antenne jeunesse, ludothèque, CMPP, mission locale, association déclic, boulangerie, épicerie, loges gardiens PCH)
De temps en temps, distribution des plaquettes de la maison de quartier devant les commerces, ou au sorties d'école.
Publication régulière des événements dans le journal de Saint-Denis.
Lors du bilan d'étape en mars 2016 :
-Un panneau d'affichage a été demandé devant l'école, dans le cadre de la rénovation urbaine (pas encore mis en place).
- les participants avaient insisté sur la nécessité de continuer le travail de communication, et de multiplier les initiatives en extérieur



*Animation scientifique avec l'association Les petits débrouillards et le camion Sciences Tour
été 2016*



Spectacle « Le Saadickh, grand fakir mondial » - Culture hors-les-murs juillet 2016

CULTURE et LOISIRS

CULTURE ET LOISIRS

Objectif 1 : Favoriser le lien social en poursuivant les actions de proximité

Ateliers hebdomadaires :

- Couture
- Poterie
- Atelier jardinage

Activités familles :

- Sorties familiales
- Après-midi cinéma à la médiathèque
- Week-end familles
- Ateliers manuels parents-enfants

Actions ponctuelles :

- Brocantes
- Lotos
- Repas voisinage
- Concerts
- Journée « Portes ouvertes »
- Fête de quartier

ACTIONS MISES EN PLACE

-Création d'un atelier couture animé par des bénévoles (en plus des 2 cours de couture)
 -Développement du projet jardinage (devenu hebdomadaire depuis la rentrée de septembre 2016).
 -Maintenance des cours de poterie (2 cours enfants, 1 cours adulte)

-Sorties familiales de loisir et culturelles (26 par an en moyenne, 1039 bénéficiaires en 2016)
 -Ciné de quartier (à la médiathèque, avec le cinéma l'écran)
 -Weekend famille suspendu depuis 2016
 -Ateliers parents enfants, animés par des bénévoles (pâtisserie, arts plastique, loisirs créatifs)

- Brocantes (organisées par la CNL) 6 par an
 - Lotos (organisées par la CNL) 10 par an
 - Repas voisinage (2 en 2015, aucun en 2016)
 - Journée « Portes ouvertes »
 - Fête de quartier avec les partenaires du quartier
 - Programmation culturelle (voir page suivante)



COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

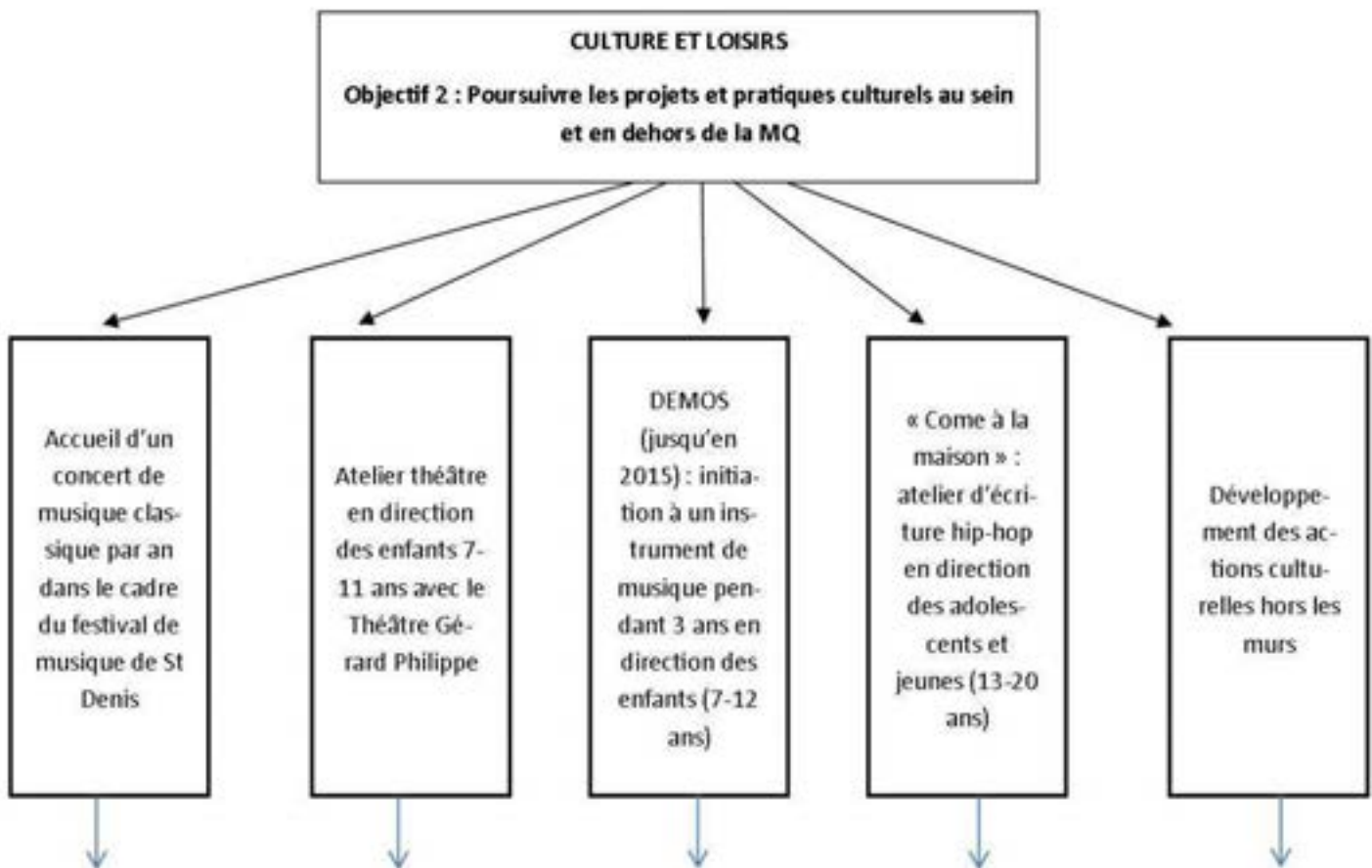
De nombreuses autres actions de proximité ont été organisées. Voir page suivante dans « projets culturels » (exemple : projet culturel hors les murs). Au total (animations de proximité + spectacles et animations culturelles) : 39 événements, 2680 bénéficiaires
 Le weekend famille a disparu en 2016 (plus de bus de la ville disponible). Il est pourtant très demandé par les habitants. Possibilité budgétaire de le faire en 2017 ? ou le faire en remplacement de certaines sorties ? il y a une suggestion pour créer un cours de couture aussi pour les enfants.



*Atelier jardinage
printemps 2017*



*Week-end famille au centre de vacances de Fondettes
septembre 2017*



ACTIONS MISES EN PLACE				
<p>Accueil chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> -D'un concert du festival de Saint-Denis -D'un spectacle du TGP -De spectacles d'autres compagnies (en 2016 : <i>La force cachée du papier</i>, et <i>Réponse à une petite fille noirTe</i>) 	<p>L'atelier théâtre (12 enfants) est renouvelé chaque année, et enrichi avec des sorties culturelles en famille</p>	<p>L'orchestre Demos (12 enfants) a été renouvelé pour 2015-2018, et enrichi avec des sorties culturelles.</p> <p>Par ailleurs nous créons des liens avec le conservatoire de musique de la ville</p>	<p>L'atelier Come à la maison s'est arrêté en juin 2014. D'autres projets ont été proposés : la Fabrique macadames (avec le café culturel), le projet web radio (avec le café culturel et Déclit), et actuellement l'atelier 1,2,3 rap.</p>	<p>Programme « Culture hors-les-murs » porté par la MQ, en partenariat avec la direction de quartier, la direction de la culture et les bailleurs. 6 spectacles en pied d'immeuble en 2015, 8 en 2016, dont une parade participative.</p>  

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

De nombreux autres ateliers de pratique artistique existent, portés par des associations :

Rendez-vous culturel propose des cours individuels de chant, piano et violon, ainsi qu'une chorale gospel

Baylanmen propose des cours de percussions et de danse antillaise

La Floc propose des cours de danse classique et de danse modern jazz

Des ateliers et stages ponctuels ont également eu lieu : stages de danse hip hop, stages arts plastique, stages web radio...

Le programme Culture hors-les-murs se poursuit sur 2017 et sur 2018, avec plusieurs propositions artistiques participatives



*Répétition orchestre Demos à la Philharmonie de Paris
printemps 2017*



*Spectacle « The Horsemen » - Culture hors-les-murs
mai 2017*

INCLUSION DES PERSONNES ISOLEES

INCLUSION DES PERSONNES ISOLEES

Objectif 1 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Poursuite des actions en cours : lotos, marche des séniors, goûter, atelier chant des 60 ans et plus.

Mise en place d'activités et sorties (jeux, visite de musée, enregistrement d'une émission) avec les retraités des différentes structures

Organisation de soirées à thèmes une fois par mois (défilé, bal, karaoké)

ACTIONS MISES EN PLACE

-lotos (organisés par la CNL)
-groupe marche nordique
-renforcement musculaire +
- atelier chanson
-accueil du Noël des retraités organisé par la ville

Ces actions spécifiques n'ont pas été mises en place

Non mis en place (voir commentaires ci-dessous)

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Des actions spécifiques n'ont pas été créées.

En revanche, il y a une part importante de retraités dans le public de la maison de quartier, dans certains cas dans des groupes très mélangés (sorties familiales, cours d'informatique, accès aux droits, événements festifs), dans d'autres cas des activités avec une grosse majorité de public retraité (atelier chanson, renforcement musculaire et groupe marche)

Une partie du public senior reste demandeur de plus d'activités entre personnes âgées. Mais il existe également sur la ville une Maison des seniors. Cela pose donc la question de l'équilibre entre des propositions spécifiques, et des propositions incluanes, qui s'adressent à tous, familles, personnes seules (âgées ou pas)

Par ailleurs, lors du bilan d'étape en mars 2016, il a été remarqué d'une part que le terme de « inclusion des personnes isolées » ne devrait pas se référer exclusivement aux personnes âgées, et d'autre part que cet objectif fait partie intégrante du centre social, de façon transversale, l'accueil et la convivialité étant la première condition de réussite.



*Concert et pique-nique avec l'atelier chanson
juin 2015*



INCLUSION DES PERSONNES ISOLEES
Objectif 2 : Renforcer les liens intergénérationnels

Animations en partenariat avec l'AREPA (jeux, atelier jardinage)

Réalisation d'un projet radio « Mémoire et valorisation de mon histoire »

ACTIONS MISES EN PLACE	
<p>Partenariat avec la résidence AREPA : Activités à l'arepa avec les enfants de l'accompagnement scolaire (jeux, quizz, ateliers créatifs)</p> <p>Partenariat autour de l'atelier chanson Participation régulière d'une partie des résidents aux activités de la maison de quartier (sorties, spectacles ou événements festifs, ateliers cuisine, cours d'informatique...). Deux entre eux ont même animé des ateliers hebdomadaires (couture, et cours d'anglais)</p>	<p>N'a pas été réalisé (un projet mémoire avait déjà eu lieu, porté par un animateur de la ludothèque). Le projet envisagé avec cet animateur et l'association Déclic n'a pas été fait, d'autres projets ont eu lieu (la parade par exemple)</p>
COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS	
<p>Part importante de retraités dans le public de la maison de quartier, dans certains cas dans des groupes très mélangés (sorties familiales, cours d'informatique, accès aux droits, événements festifs), dans d'autres cas des activités avec une grosse majorité de public retraité (atelier chanson, renforcement musculaire et groupe marche)</p> <p>Sur certains projets (parade participative « go to the mardi gras », réalisation de courts métrages avec l'autostudio), l'atelier chanson (adulte et seniors) et des groupes d'enfants ont travaillé ensemble étroitement, avec succès et plaisir.</p> <p>Volonté de poursuivre dans cette mixité et brassage des publics.</p>	

FORMATION INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

FORMATION, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Objectif 1 : Favoriser l'insertion sociale

Accompagnement du public fréquentant l'espace multimédia (recherches sur internet, impression CV)

Ateliers sociolinguistiques pour les personnes immigrées et cours d'alphabétisation

Visites citoyennes pour favoriser la mobilité et l'accès aux institutions administratives et culturelles

Permanences de l'écrivain public : aide aux démarches administratives

ACTIONS MISES EN PLACE

-Cours de base informatique mis en place depuis 2015 (56 personnes par an)
- une permanence informatique mise en place une fois par semaine
+

- de janvier à juin 2016, permanences le samedi, animées par un bénévole
-salle multimédia en accès libre (2800 passages en moyenne chaque année)

- 3 groupes (alphabétisation, FLE débutants, et FLE intermédiaires), ayant chacun deux séances par semaine (45 bénéficiaires par an)

En complément des cours de français, partenariats et sorties (médiathèque, radio déclic, Maison de la justice et du droit, objectif emploi)

-Permanence écrivain public (ISM)
-point info Partenaire pour la ville depuis 2016
+

-point info famille depuis 2015 + 😊

- aide de l'équipe de la maison de quartier sur des démarches simples (CAF, préfecture, assurance maladie etc)

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Suggestions lors du bilan d'étape en mars 2016 :

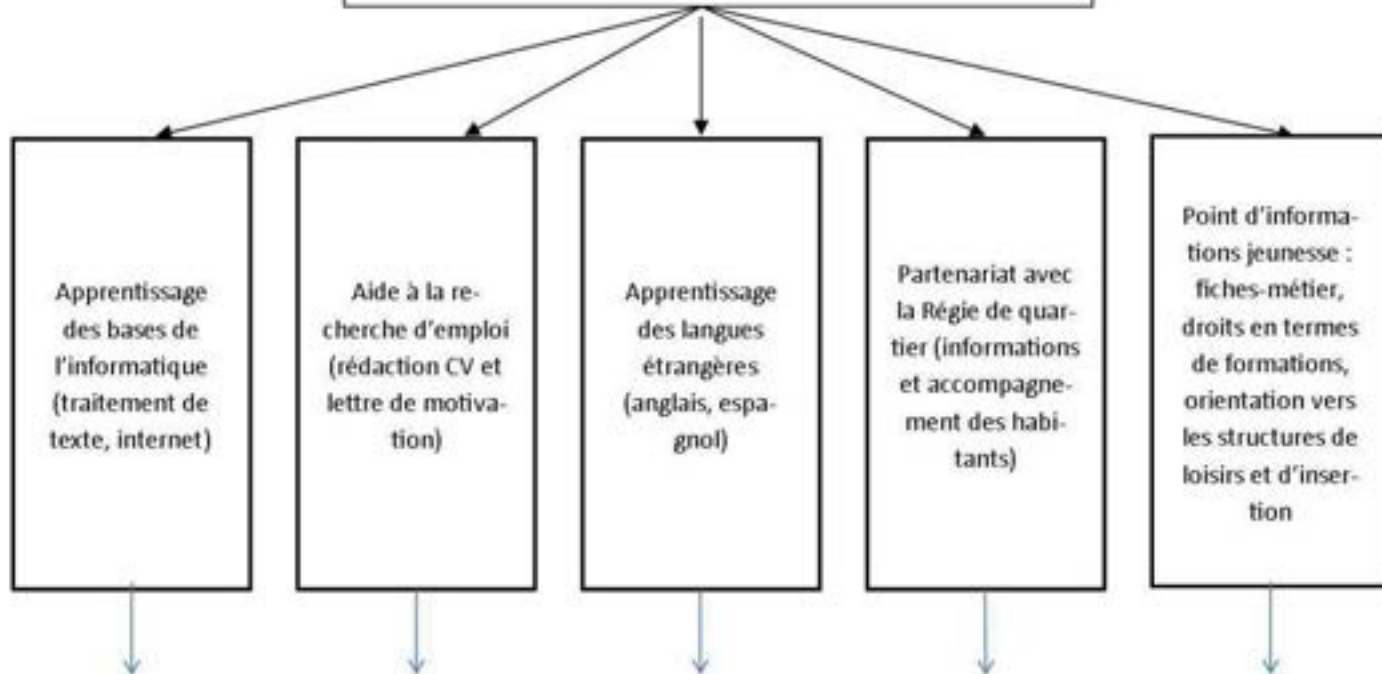
Plus de relations avec le service social

Plus de relations avec la régie de quartier

Mettre en place un service de troc (matériel et/ou compétences)

De nouveaux ateliers informatiques sont envisagés : prévention « identité numérique », sécurité internet, usage des enfants sur internet, réseaux sociaux etc

FORMATION, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
Objectif 2 : Développer des actions favorisant l'insertion professionnelle



ACTIONS MISES EN PLACE

<p>-Cours de base informatique mis en place depuis 2015 (56 personnes par an) - une permanence informatique mise en place une fois par semaine - de janvier à juin 2016, permanences le samedi, animées par un bénévole</p> <p align="center"></p>	<p>L'aide au cv et à la lettre de motivation se fait un peu lors des permanences informatiques.</p> <p>Des ateliers « objectif jobs d'été » ont été mis en place par un bénévole en juin 2016.</p> <p align="center"></p>	<p>Mise en place d'un cours d'anglais pour enfants et d'un pour adulte. Animé par un bénévole pendant 2 ans, repris par une nouvelle bénévole depuis octobre 2016</p> <p align="center"></p>	<p>Des projets communs commencent à émerger (foire des avoirs faire, forum des métiers etc)</p> <p align="center"></p>	<p>Projet pour 2017-2018 de forum des métiers, accompagné de parcours de découvertes avec des entreprises partenaires etc, à destination des collégiens et lycéens</p> <p align="center"></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

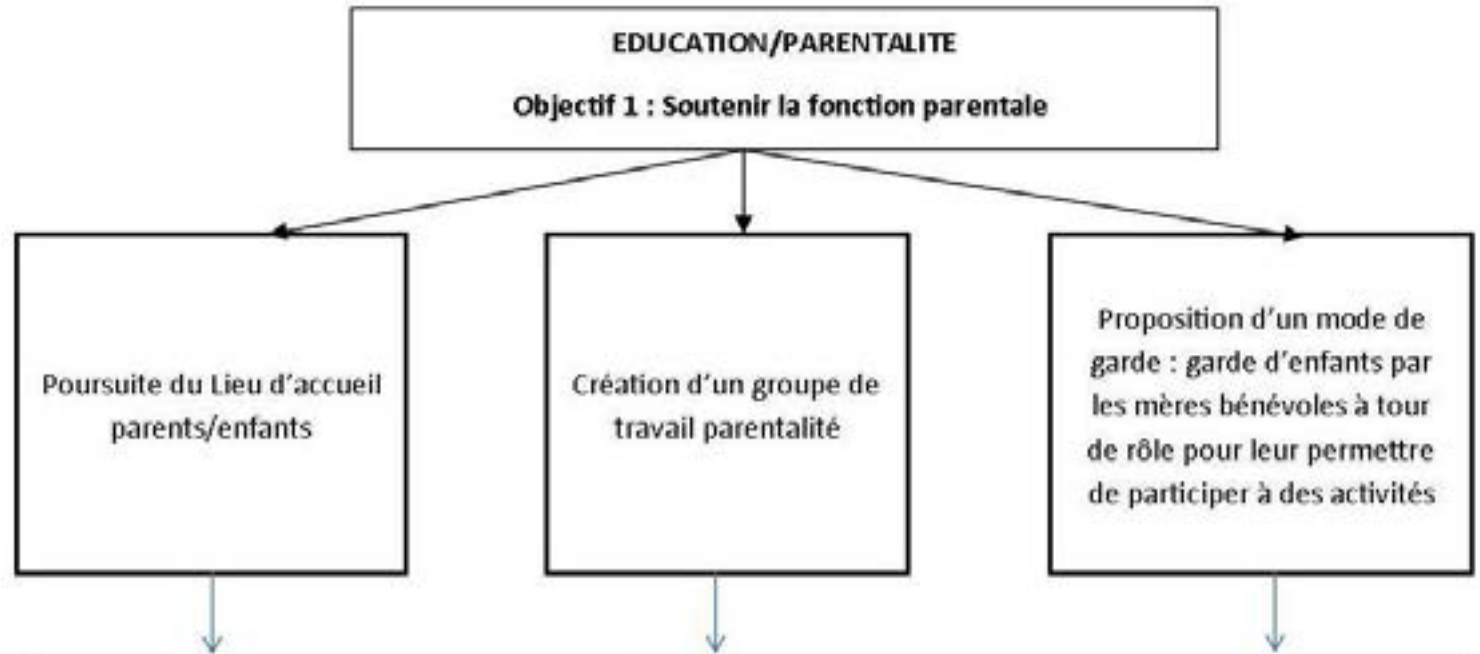
COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

L'aide au CV, l'idée de forum des métiers et de l'aide à l'orientation, et des cours de langue en plus sont des demandes régulières (bilan d'étape, questionnaires, conseil de maison...)

Suggestions :

- Une usagère se propose pour donner des cours d'arabe littéraire.
- communiquer sur les horaires d'ouverture de la salle informatique et les horaires des cours
- Rajouter un autre cours et créneau ?
- proposer aussi un forum des métiers pour les adultes

EDUCATION/PARENTALITE



ACTIONS MISES EN PLACE

3 sessions par semaine plus 1 à l'annexe Allende (suspendue de septembre 2016 à septembre 2017, pour un problème de personnel disponible).
877 « passages » par an environ



Création d'un café des parents, à l'initiative des habitants, depuis septembre 2016. Se réunit toute les 6 semaines environ



deux réunions mises en place dans ce but, mais pas assez de participants pour réussir à mettre en place quelque chose



COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Sur le quartier, il est prévu en 2018 l'ouverture d'une très petite section en maternelle, et l'augmentation du nombre de place en crèche (plutôt vers 2020)

L'idée d'un système d'entraide pour la garde d'enfant peut être discutée à nouveau, en lien avec le café des parents ? avec une mise en place d'un système de troc ou d'échange de service ?

Suggestion : inviter occasionnellement des partenaires spécialistes au café des parents pour donner des informations et orientations.



*Projet « Façades », réalisé par un groupe d'habitantes avec le collectif GFR et le collectif La Rage
Réalisation d'affiches en sérigraphie sur la thématique de l'égalité filles-garçons
septembre 2017*





*Lectures, jeux, animations et créations plastiques autour d'albums jeunesse, avec l'association Le panda roux.
Culture hors-les-murs – juillet 2016*

EDUCATION/PARENTALITE
Objectif 2 : Lutter contre l'échec scolaire

Accompagnement scolaire
CLAS

Actions en direction
des enfants pour favo-
riser l'éveil culturel

Accueil du dispositif
« Parenthèse » en lien avec
l'Education Nationale :
accompagnement éducatif
des collégiens exclus tempo-
rairement des Collèges

ACTIONS MISES EN PLACE		
<p>Enfants du CP au CM2 pour l'accompagnement à la scolarité. La maison de quartier a totale- ment retravaillé ce dispositif cette année (2016-2017). Elle a également fait un travail de développement des liens avec les parents, et avec les ensei- gnants.</p> 	<p>Dans le cadre du CLAS : lecture plaisir, jeux, sorties, chant... En dehors : ateliers de pratique artistique, sorties, spectacles</p> 	<p>La MQ continue d'accueillir ce dispositif. En revanche nous n'arrivons pas à tenir nos objec- tifs (présenter chaque semaine la MQ au groupe de collégien, tisser plus de lien), pour des questions de disponibilité</p>

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Les questions de la lutte contre l'échec scolaire, et d'une meilleure communication entre l'institution scolaire et les parents a été redonné comme enjeu très important lors du bilan d'étape en mars 2016.

L'équipe de la maison de quartier a commencé tout un travail dans ce domaine (changement du CLAS, formation des animateurs, liens avec les enseignants, liens avec les parents, liens avec la réussite éducative etc). Cette démarche doit se poursuivre. Elle a été appréciée par les parents, les enfants et les enseignants (vu lors d'entretiens avec les familles, et des rendez-vous avec les enseignants).

Suggestion :

Les habitants demandent l'accompagnement scolaire aussi pour les collégiens/lycéens, ainsi qu'un accompagnement sur l'orientation scolaire et pour rédiger leur rapport de stage (un travail sur l'orientation va être fait en 2018, voir rubrique formation, insertion professionnelle)



*Accompagnement scolaire – Salon de lecture
automne 2017*



*Spectacle des enfants de l'accompagnement scolaire – Conte musical écrit et joué par les enfants
Médiathèque Gulliver, juin 2017*

SANTE ET BIEN-ETRE

Objectif : Développer des actions de prévention

Promotion « Pour ma santé je bouge dans mon quartier » en poursuivant les activités sportives :

- Marche des séniors
- Fitness
- Yoga

Actions pour lutter contre l'obésité et promouvoir l'équilibre alimentaire (distribution de fruits dans les différentes structures)

Accompagnement du regroupement des professionnels de la santé : le Pôle santé

Accueil du programme « Equilibre » : prévention des chutes avec le Service animations retraités de la ville

Informations collectives santé

ACTIONS MISES EN PLACE

Poursuite des activités physiques adultes (marche nordique, renforcement musculaire, yoga) et pour les enfants (judo, danse)

Cette action a été suspendue. Les professionnels du quartier ont évoqué l'idée de la remettre en place

Le projet de pôle santé avance (prévision dans le cadre du NPN-RU). C'est plutôt la direction de quartier qui suit le projet pour le moment

Le programme équilibre a été déplacé à l'AREPA

Informations collectives santé à destinations des futurs parents ou jeunes parents, animées par la CPAM

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

La maison de quartier va reprendre en direct l'activité renforcement musculaire (porté pour l'instant par la maison de la santé)

Concernant la nutrition, l'idée a été évoquée de l'aborder également sous l'angle de la malbouffe, et des réseaux de production et d'approvisionnements (circuits courts etc). Liens à faire avec l'AMAP et la Dionycoop.

Liens à faire également avec le jardinage

Un projet de groupe d'auto-supports de personnes atteintes de fibromyalgie est en cours de construction

Plusieurs thèmes de réunions ou d'opérations de prévention ont été évoqués lors du bilan d'étape : addictions, diabète, hypertension...

Le pôle santé est un enjeu très important sur le quartier, car il manque de professionnels de santé et notamment de spécialistes. Le CMPP est également saturé.

La maison des femmes a ouvert en 2016, pas très loin du quartier. cela peut être une structure référente (en plus des centres de planification) à la fois sur la santé des femmes, mais aussi sur les problèmes de violence.

Suggestions :

Profiter mieux du parc de la Courneuve car il est gratuit et il y a des machines de musculation.

Importance de faire aussi des activités sportives pour les jeunes (voir tournoi de football)

Demande de permanences de conseils diététiques – conseils pour bien se nourrir

permanence sur fruits/légumes de saison : soit panier à bon prix soit des cours de cuisine ou la culture soit panier à bon prix soit des cours de cuisine ou la culture astronomique - Distribuer des fruits et des légumes de saison parmi les habitants à bon prix. (AMAP, EPICERIE SOLIDAIRE)

QUELQUES FOCUS

Au cours du projet social 2015-2018, on a pu observer globalement un développement du volume d'activité, ainsi qu'un développement de la fréquentation (voir ANNEXE 1 plaquette d'activités 2017-2018)

Voici trois thèmes pour lesquels nous souhaitons faire un petit focus :

Focus : médiation culturelle:

Un des volets qui s'est notamment vu renforcé est celui des actions et médiation culturelle de la maison de quartier

A travers un ensemble d'actions culturelles conçues comme complémentaires (programmation de proximité et dans l'espace public/actions de médiation/sorties culturelles/pratiques artistiques et culturelles), l'objectif est de favoriser l'accès à l'art et la culture pour tous, lever les freins aux pratiques culturelles.

C'est également faire vivre à travers des projets artistiques et culturels des moments de convivialité favorisant la création de liens et d'actions collectives des habitants et valoriser les pratiques culturelles des habitants

Différents types d'actions culturelles conçues comme complémentaires et intégré de façon transversale dans nos activités.

- programmation de proximité : théâtre, musique, danse, nouveau cirque, conte, arts plastiques, cinéma : programmation de spectacles dans la maison de quartier, saison en pied d'immeuble "culture hors les murs", cinéma de quartier. Une partie de ces projets sont co-construits avec les habitants

- sorties culturelles ou artistiques : sorties soit en lien avec un groupe et une activité (sorties pour les enfants de l'accompagnement scolaire au salon du livre, sortie pour les enfants de l'atelier théâtre au TGP etc), soit à destination des familles (spectacles, lieux du patrimoine, expositions...)

- Pratiques artistiques : favoriser l'éducation artistique et la pratique amateur. Proposer des actions complémentaires à ces pratiques : sorties culturelles, et/ou participation à un projet collectif : couture (avec création de costumes pour un spectacle), arts plastiques, poterie/céramique, atelier théâtre avec le TGP (enrichi par des sorties à plusieurs spectacles), orchestre Demos avec la Philharmonie (avec des sorties à plusieurs concerts) stages danse, web radio etc...

La médiation littéraire : à travers la découverte de la littérature jeunesse notamment, transmettre le plaisir du livre et de la lecture (et par la même occasion favoriser aussi l'appropriation du langage et les apprentissages à l'école). Différentes actions ont été mises en place :

- 2 jours d'animations en pied d'immeuble avec l'association le Panda roux chaque été depuis 2015 : lectures, jeux et ateliers créatifs autour d'une sélection de livres jeunesse
- Création d'une salle lecture à la maison de quartier, et animations autour du livre pour les enfants participant à l'accompagnement scolaire (proposition aux classes de CP et aux centres de loisir d'utiliser aussi la salle s'ils le souhaitent)
- Sorties au salon du livre jeunesse

- Sorties à la médiathèque (avec les enfants du clas, les adultes des cours de français, les enfants du groupe jardinage etc)
- En 2017-2018, participation au projet livres à soi (ateliers autour du livre jeunesse à destination des parents). Formation de l'ensemble de l'équipe sur une sélection de livres
- Formation de plusieurs membres de l'équipe (clas, laep, équipe permanente) sur différents champs de la médiation littéraire, auprès de l'école du salon du livre et de la presse jeunesse (SLPJ)
- Don de livres de la part de l'entreprise ventes privées : répercuté en dons de livres et livres en cadeaux de Noël pour les usagers de la maison de quartier (enfants et adultes)

Focus : CLAS (accompagnement scolaire)

Ces deux dernières années, nous avons consacré beaucoup de temps sur le projet que nous voulions proposer pour l'accompagnement scolaire (CLAS).

En effet, nous n'étions pas tout à fait satisfaits du projet comme nous le menions avant. Nous avons beaucoup réfléchi, discuté, questionné,... et nous nous sommes formés !

Il nous semblait indispensable que la maison de quartier offre aux enfants un cadre différent de celui de l'école. Accompagner les familles dans la scolarité des enfants en prenant des chemins différents.

Il nous est apparu évident qu'il fallait travailler sur « le plaisir de lire » et sur « le jeu ». Nous avons imaginé le projet et en avons discuté avec les enseignants des écoles voisines.

Désormais, nous consacrons 15 minutes aux devoirs et passons en ateliers.

Nous avons aménagé une salle lecture avec des tapis, coussins et pleins de livres. Nous avons appris à aborder un album, à le lire, le raconter, le faire découvrir. Nous avons également travaillé à partir de livres sonores. Et nous avons eu un gros projet autour du conte avec la médiathèque. Les enfants du Clas ont réécrit un conte, qu'ils ont joué à la médiathèque pour leurs parents. Dans les formations suivies, nous avons bénéficié de celles proposées par l'école du salon du livre jeunesse qui enrichissent beaucoup cette action.

L'autre atelier est celui autour du jeu. En effet, nous pensons que par le jeu, nous acquérons beaucoup de compétences tout en s'amusant comme : Intégrer des règles (de jeux), imaginer, anticiper (jeux de stratégie), se familiariser avec des chiffres ou des mots (selon les jeux), solidarité (jeux coopératifs), estime de soi, etc.

Par ailleurs, nous avons constaté que beaucoup d'enfants n'ont pas l'habitude de jouer à des jeux de société au sein de leur famille.

Focus : jeunesse

Nous avons essayé de rendre la Maison de quartier plus accessible aux jeunes. Nous avons remarqué qu'ils ne venaient pas trop. Le fait de les accueillir avec bienveillance et d'avoir mis en

place une salle conviviale à l'entrée a certainement contribué à leur fréquentation quotidienne dans nos locaux. En effet, tous les soirs, ils viennent discuter ou jouer aux cartes ou à des jeux de société.

Certains adolescents ont investi le conseil de maison. Ils se sont saisis de cette instance pour proposer des choses (ateliers, sorties). C'est à cette occasion qu'ils ont proposé de faire un atelier cuisine. Nous les avons accompagnés dans ce projet, ils ont élaborés un menu, fait la liste des courses et ont été très ponctuels le matin pour la cuisine. C'était d'ailleurs délicieux !

Certains s'étaient même proposé pour être bénévole.

Nous organisons de temps en temps des sorties spécifiques pour des groupes d'ados (dont certaines en partenariat avec l'association de prévention spécialisée CANAL) : bowling, cinéma, lasergame, danse à la villette, parcours aventure, Paris games week etc. De plus, régulièrement nous réservons quelques places pour eux dans les sorties familiales.

Maintenant, nous aimerions renforcer notre partenariat avec le service jeunesse du quartier afin que les jeunes qui viennent régulièrement à la maison de quartier puissent investir le service jeunesse et les jeunes qui fréquentent le service jeunesse puissent découvrir la maison de quartier. Nous souhaitons également mieux coordonner nos actions avec eux pour nous situer vraiment dans une complémentarité.

III. BILAN ET EVALUATION DU CENTRE SOCIAL

1. DYNAMIQUE ET FREQUENTATION DE LA MAISON DE QUARTIER

225 personnes sont inscrites pour des activités hebdomadaires proposées par la maison de quartier (1 ou plusieurs fois par semaine) : accompagnement scolaire, cours de français, poterie, couture, atelier cuisine, théâtre, orchestre, atelier chanson, cours d'informatique, jardinage, renforcement musculaire...

Pour les activités avec inscription à la maison de quartier, on compte :

- 58% de filles parmi les enfants

-71% de femmes parmi les adultes

Par ailleurs nous estimons à environ 175 personnes les gens qui fréquentent la maison de quartier de façon hebdomadaire pour une des activités pour lesquelles les associations font elles-mêmes leurs inscriptions. : judo (enfants), danse modern-jazz et danse classique (enfants), danse antillaise (adultes), cours individuels de chant, piano, violon (enfants et adultes), chorale gospel (adultes), percussions (adultes), groupe marche (adultes).

Cela fait donc environ 400 personnes qui viennent de façon hebdomadaire à la maison de quartier (1 à plusieurs fois par semaine). Parmi ces 400 personnes, il y a autant d'adultes que d'enfants. On note aussi un retour et une présence quasi quotidienne des jeunes, non sur des activités, mais plutôt dans la salle convivialité, pour discuter ou jouer à des jeux de société (ados et jeunes adultes à la maison de quartier).

Cela représente une présence de 90 à 100 personnes par jour inscrites et présentes pour les activités, en période scolaire.

Il faut ajouter à cela le public des sorties familiales (1039 bénéficiaires en 2016, 530 personnes différentes) toutes les activités en accès libre comme le Lieu d'accueil enfants parents (733 passages), la salle informatique (2360 passages), les événements festifs ou culturels (2680 personnes), les réunions, les demandes à l'accueil (photocopies, scans, renseignements), et les permanences sociales (355 personnes en 2016)

Face à notre difficulté d'estimer précisément la fréquentation du lieu et le nombre de passages journaliers (beaucoup de personnes fréquentant le centre sans pour autant être inscrits à la maison de quartier), nous avons décidé de faire un pointage systématique des entrées, pendant deux semaines (du 12 au 24 mars 2018) en période « normale », et pendant une semaine durant les vacances scolaires (du 16 au 20 avril 2018). Deux jours de « rattrapage » sont prévus pour compenser

le mercredi 14 mars (fermeture exceptionnelle de tous les équipements municipaux) et le jeudi 22 mars (journée de grève, pas de pointage). Nous envisageons également de refaire une semaine de pointage de « contrôle » au mois de mai ou de juin.

A la date du 26 mars 2018, nous avons les résultats pour les deux premières semaines de pointage : 2100 passages la première semaine, et 1978 passages la deuxième semaine alors même qu'il manque un jour de pointage sur chacune de ces semaines (détail ci-dessous).

SEMAINE 1 12 au 17 mars 2018						
Passages	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h -10h	25	42	42	22	34	
10h - 12h	7	26	18	36	36	80
13h30 - 15h30	63	47	Fermeture exceptionnelle	62	5	200
15h30 - 17h30	81	77		112	181	
17h30 - 19h00	134	127		118	252	
19h00 - 20h30	36	95		41	101	
20h30 - 21h00						
21h00 - 21h30						
TOTAL	346	414		60	391	609
SEMAINE 2 19 au 24 mars 2018						
Passages	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h -10h	27	81	50		33	
10h - 12h	34	9	27		27	51
13h30 - 15h30	61	80	82		réunion	126
15h30 - 17h30	108	78	171		123	82
17h30 - 19h00	103	100	85		192	36
19h00 - 20h30	105	32	35		40	
20h30 - 21h00						
21h00 - 21h30						
TOTAL	438	380	450		415	295

Nous allons finir l'expérience (semaines de pointage à venir) et attendre d'avoir l'ensemble des données pour nos analyses (nous avons compté en parallèle combien de demandes étaient faites à l'accueil etc), mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que ces chiffres dépassent ce que l'équipe elle-même imaginait.

La maison de quartier est ouverte au public 58h par semaine.

Le développement de notre activité, la fréquentation et notre amplitude horaire (58h d'ouverture) augmentent la charge de travail, notamment à l'accueil. Cela pose question sur notre organisation interne, et sur la question du personnel permanent. En effet, à ce jour la maison de quartier compte officiellement 6 agents permanents, dont deux postes d'agent d'accueil. Une troisième personne travaille à l'accueil en « sureffectif », c'est-à-dire que le poste n'est pas officiellement ouvert (et il n'y a donc pas de garantie qu'il soit pérennisé, bien qu'il existe depuis des années). Or la vie actuelle de la maison de quartier ne tiendrait pas sans ce poste. La maison de quartier va par ailleurs s'agrandir (travaux dans le cadre du NPNRU, voir page 87 : Moyens et perspectives). Il nous semble primordial d'entamer une réflexion sur la pérennisation officielle de ce poste de travail. Il sera également indispensable de réfléchir à notre organisation interne ainsi qu'à nos horaires d'ouvertures.

2. UNE EQUIPE EN GRANDE PARTIE RENOUVELEE

Entre l'automne 2015 et le printemps 2016, de nombreux changements ont eu lieu dans l'équipe (avec certains postes non pourvus pendant quelques mois). Cela a représenté une surcharge de travail sur l'ensemble des postes, l'équipe très mobilisée ayant réussi à assurer malgré cela l'ensemble des activités.

Direction	Départ Davina Brownstone 1 ^{er} octobre 2015	Prise de poste Laure Labrosse 1 ^{er} octobre 2015
Coordination	Changement de poste Laure Labrosse 1 ^{er} octobre 2015	Prise de poste Pauline MacEachran 20 février 2016
Référent famille	Départ Nora Zontone 31 décembre 2015	Prise de poste Aziz Aoudia 24 avril 2016
Secrétaire comptable	Départ Christine Sanchez 1 ^{er} juillet 2016 (départ en retraite)	Prise de poste Faïza Houd 1 ^{er} juillet 2016 suivie de Hakim Mansoor au 20 novembre 2017
Accueil	Départ Hassina Benamraoui 1 ^{er} novembre 2015	Prise de poste Sylviane Basinc-Caver 9 mai 2016
Accueil	Hafide Bouhafs	Pas de changement
Accueil	Fatna Khodja	Pas de changement

3. REGARD DES USAGERS, HABITANTS ET PARTENAIRES SUR LA MAISON DE QUARTIER

Voici le résultat des réponses aux questionnaires. Nous avons choisi de mettre un maximum d'informations sous forme graphique afin de faciliter leur lecture.

Rappel : Les questionnaires ont été faits sous plusieurs formes différentes :

- *Questionnaires individuels (différents pour usagers/habitants/partenaires, et systématiquement faits à l'oral, par un membre de l'équipe, disponibles en annexe)*
- *Le même questionnaire usagers, mais mené en collectif au sein des ateliers (avec Abaque de Régnier)*
- *Tableaux à gommettes et tableaux à post-its, utilisés en extérieur, auprès des habitants*
- *Nous avons fait le choix d'intégrer certaines questions sur le quartier dans le questionnaire, et de faire ainsi un questionnaire mixte bilan-évaluation du centre/diagnostic et regard sur le quartier. En effet, au vu des nombreux diagnostics et enquêtes déjà faits sur le quartier (projet de quartier, ANRU, NPNRU, enquêtes bailleurs, enquête maison de la santé, recensement et chiffres INSEE), il ne nous a pas semblé nécessaire de centrer nos échanges avec les habitants et les partenaires sur le diagnostic du quartier, mais plutôt sur leur ressenti du quartier, et sur leur appréciation du centre social et de ses activités.*

NB : Certaines questions sont communes à l'ensemble des questionnaires, d'autres non. C'est pour quoi dans les différents graphiques qui rendent compte des résultats, le nombre de personnes interrogés n'est pas le même en fonction des questions.

Les questionnaires et les échanges auxquels ils ont donné lieu nous ont permis de collecter l'avis des usagers/habitants/partenaires, mais ils ont bien sûr été aussi l'occasion d'informer sur notre fonctionnement, nos horaires, nos activités, nos missions, sur le fait que les habitants pouvaient proposer des projets...

Globalement, le regard des habitants/usagers/partenaires est plutôt positif. Les usagers sont plutôt satisfait l'accueil et des activités auxquelles ils participent.

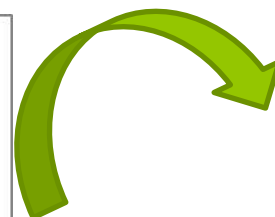
En grande majorité, les personnes interrogées se sentent bien à la maison de quartier. Ils la fréquentent d'ailleurs, pour la majorité, depuis plus de deux ans et viennent au moins une fois par semaine.

La Maison de quartier est vue comme un lieu ressource, où on peut être renseigné mais aussi qui peut soutenir des initiatives.

La communication sur nos activités et sorties est à améliorer. D'ailleurs, nous constatons que le public venant pour des activités hebdomadaires n'est pas forcément le même que celui qui investit les sorties familiales.

Nous aimerions développer de plus en plus le « pouvoir d'agir » dans nos différents dispositifs participatifs. Nous pourrions d'ailleurs nous appuyer sur ces dynamiques pour re-réfléchir de nouvelles stratégies de communication.

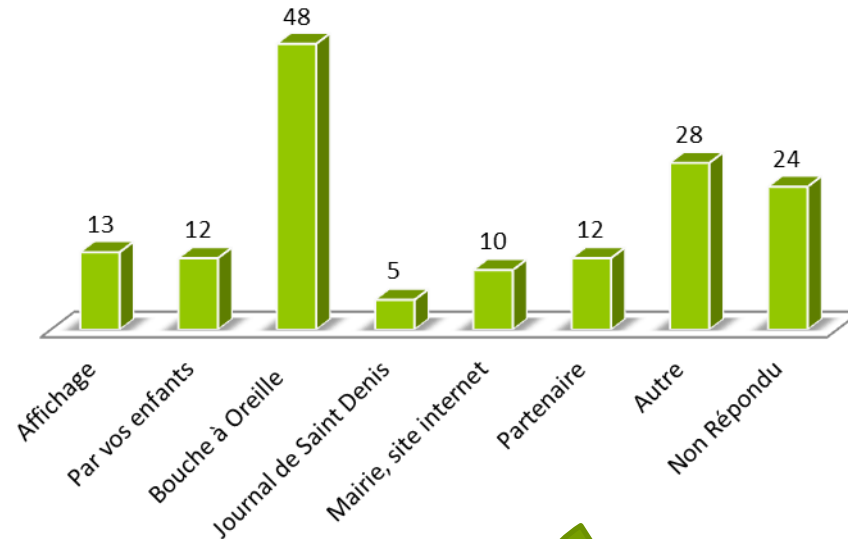
Regard des usagers, habitants et partenaires sur la Maison de quartier – résultat des questionnaires



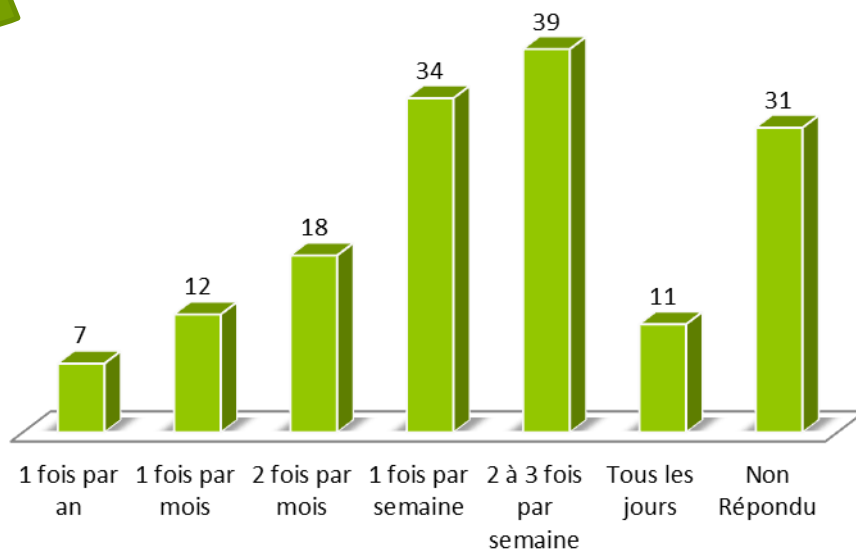
- 62% des usagers interrogés fréquentent la MQ depuis au moins 2 ans.
- *¼ des usagers la fréquentent même depuis plus de dix ans ! C'est aussi un signe de l'ancrage des habitants dans le quartier.*
- Une majorité des seniors ont connu la MQ en accompagnant leurs enfants. Ils y ont trouvé des activités pour eux ou des réunions publiques

- Principalement, les usagers fréquentent la MQ une à deux fois par semaine. Ces personnes ne pratiquent pas forcément une activité. Beaucoup viennent quotidiennement pour saluer, discuter, prendre un café, faire des photocopies ou bien utiliser la salle informatique.

Comment avez-vous connu la MQ



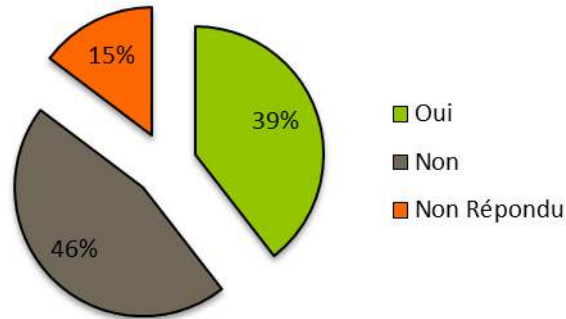
A quelle fréquence en moyenne vous participez ?



- Nous constatons que la maison de quartier est connue surtout par le bouche à oreille des habitants la fréquentant déjà. C'est plus efficace que les affichages

- Beaucoup d'utilisateurs estiment ne pas être au courant de toutes les activités de la maison de quartier, ce qui pose un problème de communication sur nos activités et la visibilité sur l'espace numérique.

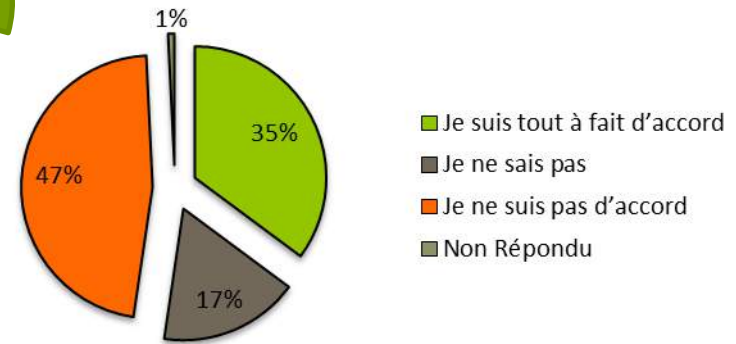
A votre avis l'information de la MQ est-elle visible et suffisante?



Oui	94
Non	109
Non Répondu	35
Total (Usagers/Habitants/Partenaires/gommetes)	238

- 46% des personnes interrogées trouvent que les informations de la maison de quartier ne sont pas visibles et suffisantes.
- Concrètement, les utilisateurs considèrent l'information suffisante et les habitants non-utilisateurs la trouvent insuffisante. La question principale est donc notre communication à l'extérieur
- Gros problème de visibilité sur le Site internet de la ville
- Problème de communication. L'affichage est-il visible et pertinent ?

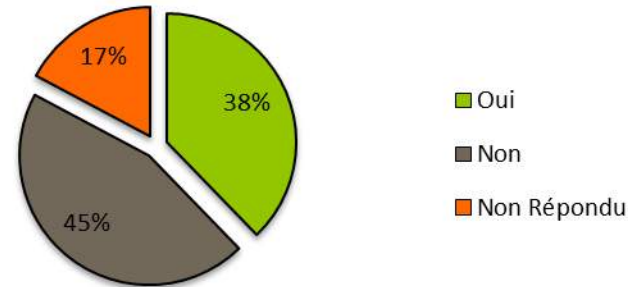
Je suis au courant de tout ce qui se fait à la MQ



Je suis tout à fait d'accord	45
Je ne sais pas	22
Je ne suis pas d'accord	62
Non Répondu	1
Total (Usagers)	128

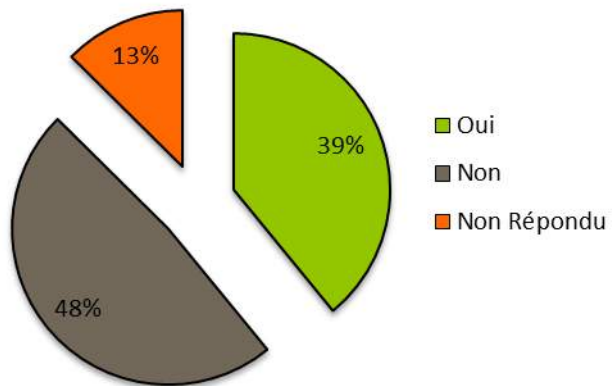
- 62 % des interrogés ne savent pas ou ne sont pas au courant des activités faites à la maison de quartier.

Savez-vous trouver les informations concernant la MQ ?



Oui	57
Non	68
Non Répondu	26
Total (Usagers/habitants)	151

Connaissez-vous les différentes missions de la MQ?



Oui
59
Non
73
Non Répondu
19
Total (usagers / habitants / partenaires)
151

- De même, le dernier projet social reste méconnu pour les habitants et partenaires.

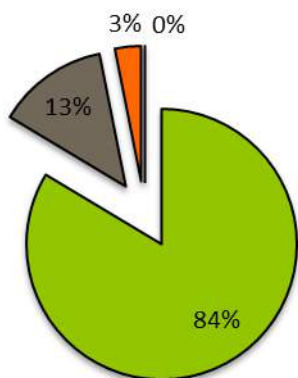
- Par rapport à l'initiative des habitants, la moitié des personnes interrogées savent qu'ils peuvent proposer des projets.
- Le Conseil de Maison est le dispositif mis en place pour canaliser les propositions des habitants. Le Conseil de Maison est assez récent et nous espérons qu'il sera de plus en plus investi au fil des ans.

Je sais qu'à la MQ je peux proposer des projets



Je suis tout à fait d'accord
66
Je ne sais pas
30
Je ne suis pas d'accord
31
Non Répondu
1
Total (Usagers)
128

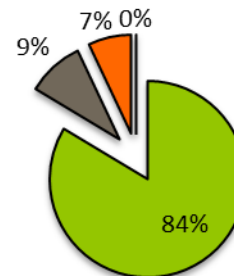
La MQ est ouverte à tous



- Je suis tout à fait d'accord
- Je ne sais pas
- Je ne suis pas d'accord
- Non Répondu

Je suis tout à fait d'accord	107
Je ne sais pas	17
Je ne suis pas d'accord	4
Non Répondu	0
Total (Usagers)	128

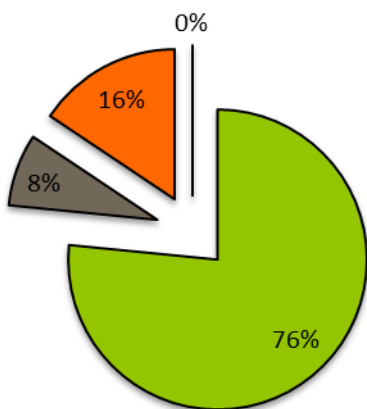
Lorsque je viens à la MQ je suis bien accueilli.e et renseigné.e



- Je suis tout à fait d'accord
- Je ne sais pas
- Je ne suis pas d'accord
- Non Répondu

Je suis tout à fait d'accord	107
Je ne sais pas	12
Je ne suis pas d'accord	9
Non Répondu	0
Total (Usagers)	128

Je me sens en sécurité dans la MQ



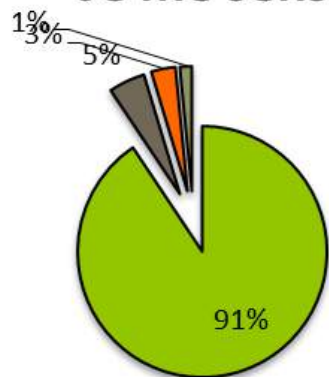
- Je suis tout à fait d'accord
- Je ne sais pas
- Je ne suis pas d'accord
- Non Répondu

Je suis tout à fait d'accord	98
Je ne sais pas	10
Je ne suis pas d'accord	20
Non Répondu	0
Total (Usagers)	128

- Une grande majorité pense que la MQ est ouverte à tout le monde et ils s’y sentent bien.
- L’accueil est essentiel afin que les personnes se sentent bien à la MQ et bien renseignés.

- sécurité: plusieurs témoignages d’adolescentes se plaignant de garçons qui prennent leur portable et les embêtent, du manque de surveillance des adultes, de jeunes adultes dans le hall et de l’accès de la MQ à tous.
- Une grande vigilance à avoir donc sur les espaces partagés, et sur les rapports garçons-filles

Je me sens bien à la MQ



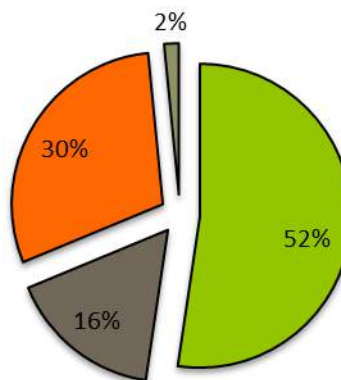
- Je suis tout à fait d'accord
- Je ne sais pas
- Je ne suis pas d'accord
- Non Répondu

Je suis tout à fait d'accord	116
Je ne sais pas	6
Je ne suis pas d'accord	4
Non Répondu	2
Total (Usagers)	128

- La grande majorité des personnes se sentent bien à la MQ
- L'accueil étant un point central de la maison de quartier, l'équipe travaille constamment autour des valeurs fondamentales des centres sociaux : **Dignité humaine, solidarité et Démocratie**. Nous pensons que les usagers se les approprient également.
- La responsabilité de l'ambiance globale de la MQ est partagée entre les professionnels et les habitants.

- Plusieurs habitants ont répondu négativement à cause de l'utilisation des salles par différents publics, qui fait que la salle n'est pas rangée ou propre. Nous travaillons pour sensibiliser tous les membres de la MQ pour faire un petit effort.
- propre: enlever les papiers collés au plafond des toilettes (commentaire dans le questionnaire)

La MQ est toujours propre

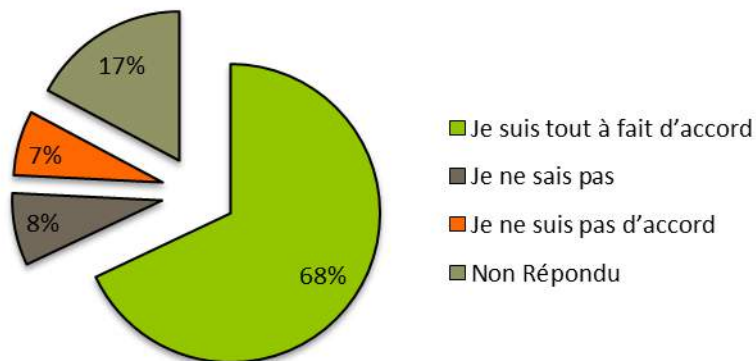


- Je suis tout à fait d'accord
- Je ne sais pas
- Je ne suis pas d'accord
- Non Répondu

Je suis tout à fait d'accord	67
Je ne sais pas	21
Je ne suis pas d'accord	38
Non Répondu	2
Total (Usagers)	128

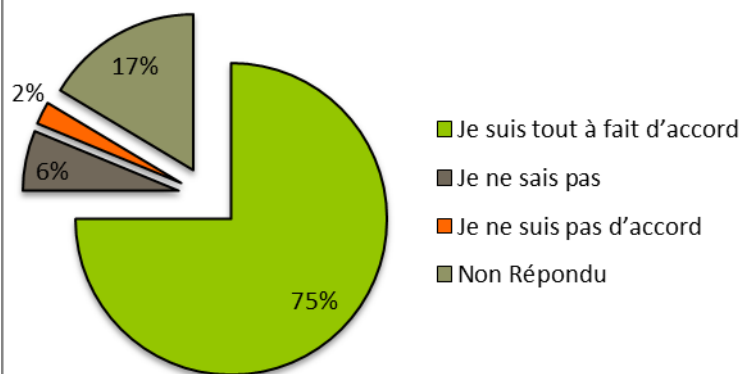
- Les usagers considèrent que l'activité est à la bonne heure sauf les seniors du loto qui aimerait des créneaux plus longs (commentaire dans le questionnaire)

L'activité est à la bonne heure



Je suis tout à fait d'accord	87
Je ne sais pas	10
Je ne suis pas d'accord	9
Non Répondu	22
Total (Usagers)	128

L'activité correspond à mes attentes



Je suis tout à fait d'accord	96
Je ne sais pas	8
Je ne suis pas d'accord	3
Non Répondu	21
Total (Usagers)	128

- Globalement, les usagers sont satisfaits. Parfois, ils demandent des cours d'un niveau supérieur, notamment en anglais.

4. LES ENJEUX POUR LA MAISON DE QUARTIER

Au cours du dernier projet social, la maison de quartier a créé une nouvelle dynamique :

- équipe extrêmement mobilisée
- développement des activités, des projets
- augmentation de la fréquentation
- diversification des publics
- augmentation de la présence hors-les-murs
- développement des partenariats
- développement d'outils pour co-construire avec les habitants
- gros travail autour du projet social (présentation du projet à son démarrage, partage avec les partenaires et usagers, bilan d'étape, renouvellement)

La maison de quartier est bien implantée, très fréquentée, et globalement bien perçue par les usagers, habitants et partenaires.

Cependant, elle reste inconnue ou méconnue pour une partie des habitants. De même, si certains groupes d'habitants s'en saisissent pour développer leurs initiatives ou projets (collectif de parents d'élèves, collectif d'habitants, café des parents), d'autres usagers ne savent pas que la maison de quartier peut soutenir leurs initiatives et les accompagner dans le développement de certains projets.

Nous entamons maintenant une nouvelle phase, dans laquelle outre la pérennisation de beaucoup d'actions et le développement de nouveaux projets, **l'un des enjeux est d'améliorer les dispositifs existants qualitativement :**

- veiller à la formation permanente de l'équipe, pour garantir un accueil de qualité
- veiller à continuer la formation des vacataires et bénévoles pour améliorer le contenu et l'animation de certains projets
- partager le projet social le plus largement possible, pour avoir une vision commune de nos actions et objectifs
- travailler avec l'ensemble des acteurs dans la perspective de développer le pouvoir d'agir des habitants. Réfléchir nos projets/animations/postures professionnelles dans cette perspective.
- Continuer à travailler sur la communication et sur notre présence hors-les-murs
- Continuer à participer aux différents réseaux sur les problématiques du quartier

Le deuxième enjeu à venir lors de ce projet social sera de travailler sur la transition vers la maison de quartier agrandie et rénovée (réflexion sur les locaux, les besoins, les travaux, le fonctionnement, les moyens, les horaires, le personnel, etc.)

TROISIEME PARTIE : LE PROJET SOCIAL A PARTIR DE 2018

I. LES VALEURS FONDATRICES

Dans le cadre du renouvellement du projet social, nous avons voulu réaffirmer et partager collectivement les valeurs sous-jacentes de nos actions. Au Conseil de Maison du 25 octobre 2017 nous avons donc discuté de la signification des valeurs affichées dans la charte de la Fédération des Centres Sociaux, afin d'essayer d'en tirer une vision et une définition collective. Chacun a écrit ce que chaque valeur représentait pour lui. En voici le résultat :

DIGNITE HUMAINE :

- Respect
- Respecter chacun et chacune dans son intégrité
- Respecter tous les valeurs
- Venir comme on est
- Être écouté
- Conseiller
- Orienter
- Prise en compte de différentes situations
- Accueil bienveillant et chaleureux
- Pas des discriminations
- Humanité accueillir sans discriminations
- Locaux propres et sains
- Informer sur l'accès aux besoins de base (infrastructures publiques)
- Traitement égalitaire et protection des droits
- Respect des femmes, Travailler sur l'égalité homme/femme et le harcèlement de rue
- Partage et aide et écoute
- Respect, écoute, donner et percevoir c'est la solidarité entre nous.

UNE VALEUR, C'EST QUOI ?

Perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social

Elle peut orienter les actions.

Dignité Humaine : Offrir un accueil chaleureux et bienveillant dans des locaux propres et sains. Installer un climat dans lequel chacun et chacune se sent bien et respecté dans son intégrité.

SOLIDARITE :

- Entraide
- Humain
- Respect
- Soutien

- Etre toujours à l'écoute des uns et des autres et attentifs aux besoins de chacun
- Faire avec les gens (pas de charité)
- Partager, écouter, donner et recevoir
- Partage des connaissances
- Aide aux démarches
- Habitants et professionnels ensemble
- Un pour tous et tous pour un
- Cout abordable pour tous

Solidarité : Un pour tous et tous pour un ! Faire avec les gens : respect, soutien, partage, entraide

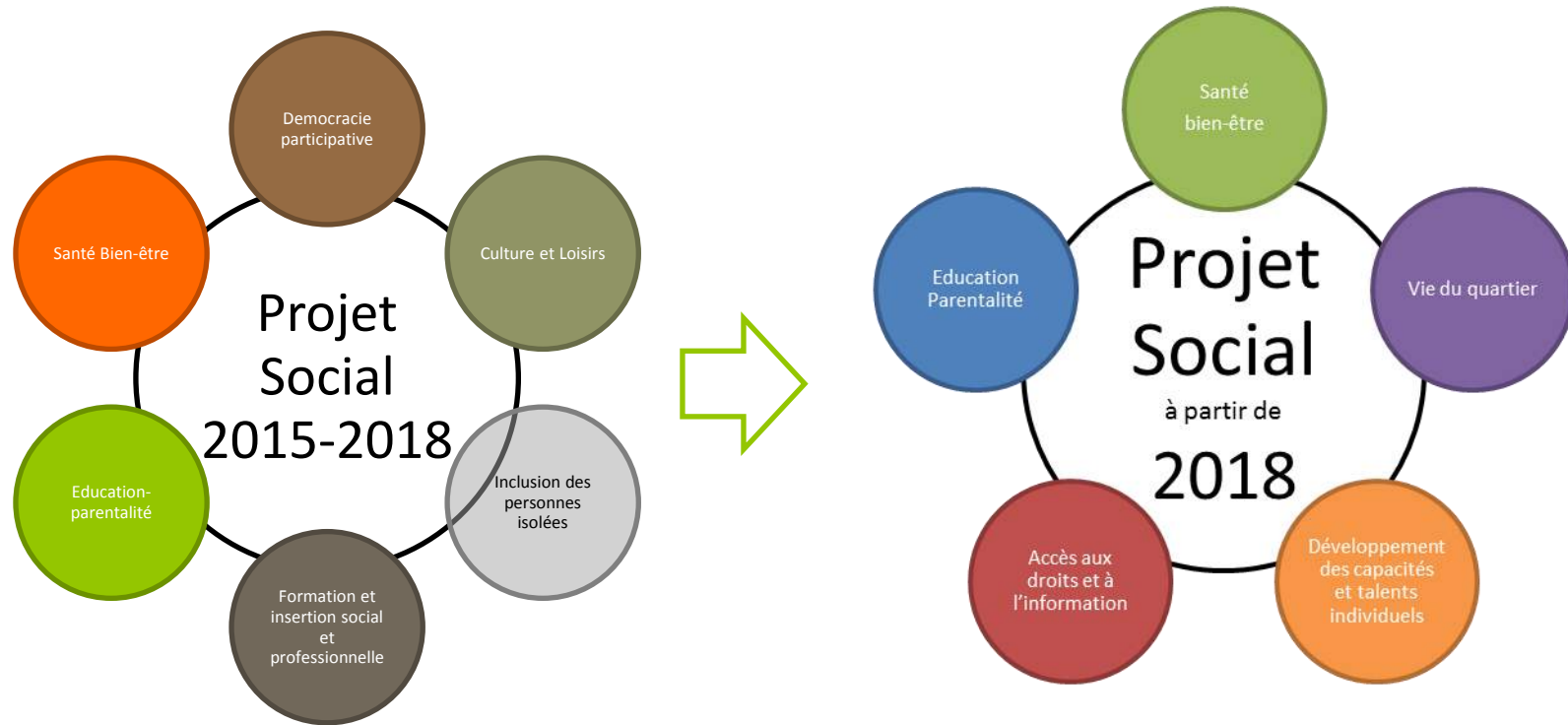
Ici, pas de charité ! mais on se serre les coudes...

DEMOCRATIE :

- S'exprimer
- Implication des habitants
- Transparence du projet et fonctionnement
- Possibilité de proposer des projets
- Tout le monde comprend/connait ce qu'il passe à la MQ
- Respect des différences / Equité
- Choisir
- Concertation
- Tout le monde peut voter/parler des projets
- Tout le monde a droit à la parole ou l'écoute
- Liberté de s'exprimer
- Chacun peut participer aux décisions
- Décisions communes

Démocratie : C'est l'implication des habitants, la possibilité de s'exprimer de proposer des projets et d'aboutir à des décisions communes. C'est également l'exigence d'équité dans les choix faits, et la nécessité d'une totale transparence du projet et du fonctionnement de la maison de quartier.

II. LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX AXES DE TRAVAIL...



AXES 2015-2018 → AXES A PARTIR DE 2018

Démocratie participative →	∅
Culture et loisirs →	Vie du quartier + Développement des capacités et talents individuels
Inclusion des personnes isolées →	∅
Formation et insertion sociale et professionnelle →	Développement des capacités et talents individuels + Accès aux droits et à l'information
Education-parentalité →	Education Parentalité
Santé Bien-être →	Santé Bien-être



POURQUOI CE CHOIX...

Après 3 ans... Nous souhaitons que certains axes du dernier projet social soient transversaux à toutes nos activités.

En effet, la démocratie participative, l'inclusion des personnes isolées, la lutte pour l'égalité et contre les discriminations sont au cœur de notre travail. Nous avons la volonté de les intégrer au maximum dans nos activités mais également dans notre fonctionnement, et surtout dans les postures et pratiques professionnelles de l'ensemble de l'équipe et des intervenants de la maison de quartier. Ils disparaissent donc en tant qu'axe mais sont présents dans l'ensemble du projet.

Les actions qui étaient auparavant inscrites dans l'axe « formation et insertion sociale et professionnelle » se poursuivent, mais se retrouvent classées dans deux nouveaux axes : « développement des capacités et talents individuels », et « accès aux droits et à l'information ». Ce nouveau classement nous semble plus près de la réalité de nos actions, et plus proche de ce que nous cherchons à construire.

Enfin les actions qui étaient comprises dans « culture et loisirs » se sont multipliées et sont complémentaires, mais nous semblent participer à deux objectifs différents : le développement et l'épanouissement des personnes individuellement d'une part, et la construction de réseau, de partage et d'une vie du quartier d'autre part.

QU'EST-CE QUE L'AXE DE TRAVAIL?

Grandes thématiques sur laquelle nous souhaitons intervenir, grandes orientations servant de fil rouge ...

QU'EST-CE QUE L'OBJECTIF GENERAL?

Enoncé d'une stratégie et de buts à poursuivre.

L'objectif exprime ce que l'on veut faire. Il formule les orientations à poursuivre et se décline en une ou plusieurs actions

QU'EST-CE QUE L'OBJECTIF OPERATIONNEL?













Ils correspondent aux actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs

AXE DE TRAVAIL	Santé bien-être												
Objectif général	1. Promouvoir l'activité physique dans un but de santé						2. Développer des actions de prévention						
Objectif opérationnel	1.1 Pérenniser les activités physiques adaptées pour tous				1.2 Encourager les déplacements actifs (vélo, marche, jogging)		2.1 Infos collectives santé			2.2 Travail autour de la nutrition (en lien avec les problématiques de production et de consommation)			
Activité ou action													
	Renforcement musculaire	Groupe marche	Yoga	Judo	Accompagner le projet vélo (vélo école, ateliers d'auto-réparation etc.)	Faire découvrir le parc Georges Valbon et ses ressources (promenades, parcours nature, sport, jogging, etc.)	Réunions d'information santé futurs parents	Groupe d'auto-support fibromyalgie (maladie associant des douleurs musculaires et articulaires)	Autres infos collectives (diabète, cancer du sein, etc.)	Développement de projets avec la Ferme urbaine (Jeanne femme Kersané) : cueillettes, jardinage, cuisine, visites, sensibilisation...	Conseils diabétiques et atelier cuisine (Lier produits du jardin au locaux)	Faire le lien avec AMAP (Assoc. Maintien Agriculture Paysan), réseaux de producteurs locaux, épicerie coopérative	Projection de films et débats sur des thématiques liées à la nutrition

AXE DE TRAVAIL	Accès aux droits et à l'information												
Objectif général	1. Accompagner les habitant-e-s dans l'accès à leurs droits						2. Accueillir, informer et orienter les habitant-e-s						
Objectif opérationnel	1.1 Aide aux démarches administratives			1.2 Médiation Numérique			2.1 Veiller à la formation permanente de l'équipe et à la qualité de l'accueil			2.2 Mieux communiquer sur les ressources et les actions de la MQ			
Activité ou action													
	Point Info de Partenaire pour la Ville: médiation, aide aux démarches administratives	Ecrivain Public (rédige des lettres, des actes, etc.)	Permanence CNL (Confédération Nationale du Logement): Favoriser l'accès au logement pour tous et défendre les locataires	Point Info Famille (accueillir, informer et orienter les familles sur les démarches CAF, etc.)	Espace Numérique et accompagnement	Permanence Informatique	Actualisation des informations de l'équipe (activités et services quartier et ville)	Formation de l'équipe (animation, accueil et accompagnement)	Travailler sur les valeurs de la Maison de quartier (dignité, solidarité et démocratie)	Développer le fichier mail pour informer des actions de la MQ	Poursuivre les portes ouvertes et informer hors les murs	Informer le réseau de partenaires et collectifs d'habitant-e-s sur les actions de la MQ	Installer des panneaux d'information à l'extérieur de la MQ

AXE DE TRAVAIL	Développement des capacités et talents de chacun-e																				
Objectif général	1. Favoriser l'épanouissement et cultiver les savoirs faire, les talents et les échanges																				
Objectif opérationnel	1.1 Pérenniser un "pôle musique et danse" en lien avec le conservatoire et les associations présentes à la MQ							1.2 Pérenniser les pratiques artistiques et savoirs faire					1.3 Formation et partage des connaissances								
Activité ou action																					
	Atelier du conservatoire	Cours de chant, piano, guitare, violon	Cours de Ukulélé	Atelier chanson	Chorale gospel	Percussion	1,2,3 RAP	Danse antillaise	Danse classique et modém jazz	Théâtre	Poterie	Arts plastiques	Couture	Cuisine	Jardin	Cours de Français et Alphabétisation	Cours d'informatique et ateliers numériques	Cours d'Anglais	Cours d'Espagnol	Cours d'Arabe littéraire	Ateliers ponctuels de partage de savoirs des habitant-e-s

AXE DE TRAVAIL	Vie du quartier													
Objectif général	1. Vie du quartier/convivialité						2. Développement social local/ réseau des partenaires							
Objectif opérationnel	1.1 Développer les temps festifs et conviviaux						2.1 Favoriser les dynamiques collectives et initiatives des habitant-e-s		2.2 Promouvoir le développement local avec des partenaires					
Activité ou action														
	Fête de quartier	Culture hors murs + parade ou résidences artistes	Lotos	Brocantes	Cinéma de quartier	Spectacles (TGP, Festival de St Denis, etc.)	Fête du sport	Renforcer le Conseil de Maison comme foyer d'initiatives citoyennes	Accompagner les habitant-e-s dans leurs projets (Fêtes, repas, tournois, sorties, etc.)	Réunions publiques	Participation aux projets du quartier [Collectif pro]	Troc de savoir-faire entre habitant-e-s	Projet pôle Santé	Accompagner la rénovation urbaine - Travailler sur le projet de nouvelle MQ

AXE DE TRAVAIL	Education - Parentalité											
Objectif général	1. Lutter contre l'échec scolaire						2. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, leur vie de parents et leur relation à l'école					
Objectif opérationnel	1.1 Accompagner les enfants dans leur parcours scolaire		1.2 Accompagner l'orientation scolaire des collégiens		1.3 Renforcer la relation aux écoles et collèges du secteur		2.1 Favoriser la relation enfant-parent			2.2 Créer des temps partagés entre parents		2.3 Ecoute, orientation et accompagnement aux droits et prestations familiales
Activité ou action												
	Accompagnement scolaire	Parenthèse (Programme de réussite éducative)	Poursuivre l'accueil des stagiaires collégiens et lycéens	Développer un réseau et un projet autour de l'orientation scolaire et professionnelle	Accueil des nouveaux enseignants	Réunions et contacts réguliers avec les écoles et collèges	Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)	Sorties familiales et weekend famille	Atelier parents/enfants	Café des parents	Livres à soi (ateliers parents autour du livre jeunesse)	Point Info Famille (accueillir, informer et orienter les familles sur les démarches CAF, etc.)

Dans le cadre des réunions d'équipe, du groupe de travail, du conseil de maison et du comité de pilotage, nous avons travaillé autour de ces propositions d'axes et d'objectifs sous forme de puzzle. Cela nous a permis d'échanger autour de la pertinence de ce « classement », la multiplicité de nos actions etc.



*Puzzle axes et objectifs nouveau projet social - Conseil de maison
octobre 2017*

III. LES AXES DE TRAVAIL, LES OBJECTIFS ET... LES QUESTIONS TRANSVERSALES



ET LES QUESTIONS TRANSVERSALES POUR CHAQUE ACTIVITE...

Nous avons formulé des questions qui vont permettre de suivre et d'évaluer les activités de la MQ par rapport aux objectifs.

- En cours / à venir

Même si le projet social est un fil directeur plutôt qu'un manuel à suivre à la lettre, nous devons spécifier quelles activités sont déjà en cours et lesquelles sont à développer.

- Dedans? / Dehors?

Combien d'activités sont dans la MQ et combien d'activités hors-les-murs? La MQ veut sortir dans la rue pour être un acteur visible dans le quartier et ne pas attendre que les habitants y viennent. L'un des objectifs est donc de promouvoir des activités hors les murs.

- Quel public?














Nous croyons que nos actions doivent être intergénérationnelles, mais en sachant qu'il y a des activités spécifiques qui répondent aux intérêts de chaque génération, nous voulons mieux suivre nos activités par rapport à nos publics.

- Quels partenaires?

Le partenariat est fondamental. Il nous semble important de le rendre visible.

- En quoi cela peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants?

Convaincus qu'un centre social est une aventure collective, nous voulons mettre en place des dynamiques qui permettront de développer le pouvoir d'agir dans toutes nos activités. Ou de mettre en place des réseaux d'acteurs (usagers, professionnels, bénévoles, partenaires et habitants) engagés dans une même action.

AXE DE TRAVAIL	Santé bien-être												
Objectif général	1. Promouvoir l'activité physique dans un but de santé						2. Développer des actions de prévention						
Objectif opérationnel	1.1 Pérenniser les activités physiques adaptées pour tous			1.2 Encourager les déplacements actifs (vélo, marche, jogging)			2.1 Infos collectives santé			2.2 Travail autour de la nutrition (en lien avec les problématiques de production et de consommation)			
Activité ou action													
	Renforcement musculaire	Groupe marche	Yoga	Judo	Accompagner le projet vélo (vélo école, ateliers d'auto réparation etc.)	Faire découvrir le parc Georges Valbon et ses ressources (promenades, parcours nature, sportif, jogging, etc.)	Réunions d'information santé futurs parents	Groupe d'auto-support fibromyalgie (maladie associant des douleurs musculaires et articulaires)	Autres infos collectives (diabète, cancer du sein, etc.)	Développement de projets avec la Ferme urbaine (ancienne ferme Kersanté) : cueillettes, jardinage, cuisine, visites, sensibilisation...	Conseils diététiques et atelier cuisine (Lier produits du jardin ou locaux)	Faire le lien avec AMAP (Assoc. Maintien Agriculture Paysan), réseaux de producteurs locaux, épicerie coopérative	Projection de films et débats sur des thématiques liées à la nutrition
En cours / à venir	en cours	en cours	à venir	en cours	à venir	activités pendant les vacances? à venir	en cours	à venir	à venir	à venir	à venir	à venir	à venir
Dedans?	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X
Dehors?		parc Georges Valbon				parc Georges Valbon		cinéma l'écran? Autre espace?		La Ferme urbaine		épicerie coopérative	médiathèque, extérieur?
Quel public?	adultes et seniors	adultes et seniors	adultes et seniors	enfants	tous publics	tous publics	adultes parents et futurs parents	adultes, malades souffrant de fibromyalgie ou leurs proches, professionnels de santé	adultes	tous publics	adultes	adultes	adultes
Quels partenaires?	prestataire LACOMS et « défi forme santé »	Maison de la santé et groupe d'habitants	association Moon Yoga	association judo sporting club	association études et chantiers, Régie de quartier	parc Georges Valbon, Maison de la Santé	CPAM, CAF	Maison de la santé, groupe d'habitants	service santé	Parti poétique	maison de la santé, CPAM?	AMAP, épicerie coopérative, régie de quartier	régie de quartier, médiathèque, ferme urbaine?
En quoi ça peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants? Ou comment intégrer cette dimension?		2 séances hebdomadaires, dont une autogérée			transmission de savoirs faire	découverte de ressources locales		à l'initiative d'une habitante		collectif d'achat en lien avec l'AMAP? Nouvelles ressources pour le quartier? Circuits courts, vente directe? Maîtrise économique, écologique et santé de sa consommation et nutrition?			

Quelques précisions :














- Pérenniser les activités physiques :

Les activités physiques proposées à la maison de quartier s'adressent en partie aux personnes âgées (une majorité du public pour le renforcement musculaire et la marche). Grâce à un partenariat avec la CNAV depuis 2017, nous avons pu pérenniser ces actions, qui avaient démarré à la maison de quartier dans le cadre de la recherche-action « pour la santé je bouge dans mon quartier », portée par l'association la Maison de la santé.

- Travail autour de la nutrition (en lien avec les questions de production et de consommation)

Nous souhaitons depuis longtemps relancer un travail autour de la nutrition (ce qui est le cas de nombreux partenaires dans le quartier). Les problèmes d'obésité et notamment d'obésité infantile sont très supérieurs en Seine-Saint-Denis à la moyenne nationale. Un travail autour de la nutrition a déjà été mené dans le quartier il y a quelques années, notamment auprès des enfants. Le projet « pour la santé je bouge dans mon quartier » et d'autres dispositifs tels que le défi-forme, proposent de l'activité physique dans un but de santé et notamment de lutte contre le surpoids et l'obésité.

Nous souhaitons travailler ces questions, mais pas uniquement sous l'angle santé. Nous souhaitons les lier aussi à des problématiques autour de la production et de la consommation (réflexion sur les circuits courts etc). Une AMAP ainsi qu'une épicerie coopérative existent déjà, et nous souhaitons travailler avec eux. La création de la régie de quartier, l'intérêt porté par celle-ci ainsi que par d'autres partenaires à ces questions, et l'installation de la ferme urbaine à proximité ouvrent de nouvelles perspectives...

AXE DE TRAVAIL	Accès aux droits et à l'information												
Objectif général	1. Accompagner les habitant·e·s dans l'accès à leurs droits						2. Accueillir, informer et orienter les habitant·e·s						
Objectif opérationnel	1.1 Aide aux démarches administratives			1.2 Médiation Numérique			2.1 Veiller à la formation permanente de l'équipe et à la qualité de l'accueil			2.2 Mieux communiquer sur les ressources et les actions de la MQ			
Activité ou action													
	Point Info de Partenaire pour la Ville: médiation, aide aux démarches administratives	Ecrivain Public (rédige des lettres, des actes, etc.)	Permanence CNL (Confédération Nationale du Logement): Favoriser l'accès au logement pour tous et défendre les locataires	Point Info Famille (accueillir, informer et orienter les familles sur les démarches CAF, etc.)	Espace Numérique et accompagnement	Permanence informatique	Actualisation des informations de l'équipe (activités et services quartier et ville)	Formation de l'équipe (animation, accueil et accompagnement)	Travailler sur les valeurs de la Maison de quartier (dignité, solidarité et démocratie)	Développer le fichier mail pour informer des actions de la MQ	Poursuivre les portes ouvertes et informer hors les murs	Informé le réseau de partenaires et collectifs d'habitant·e·s sur les actions de la MQ	Installer des panneaux d'information à l'extérieur de la MQ
En cours / à venir	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	à venir
Dedans?	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
Dehors?											sorties d'école, centre commercial...	divers	rue Chopin? Centre commercial? Devant la MQ?
Quel public?	adultes	adultes	adultes	adultes	tous publics	adultes	équipe	équipe	équipe	adultes	adultes	partenaires	adultes
Quels partenaires?	Partenaire pour la Ville (PPV)	ISM, MJD	CNL	CAF	Cyberbase, CAF, équipe d'accueil	Cyberbase (jeudi) + bénévole (samedi)	ensemble des partenaires	DRH, Fédération centres sociaux	Fédération centres sociaux				Mairie, Plaine Commune
En quoi ça peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants? Ou comment intégrer cette dimension?				accompagnement à l'autonomie pour l'accès aux droits	accompagnement à l'autonomie pour l'accès aux droits	accompagnement à l'autonomie pour l'accès aux droits		travailler avec l'ensemble de l'équipe sur la notion de "pouvoir d'agir"	travailler avec l'ensemble de l'équipe sur la notion de "pouvoir d'agir"				















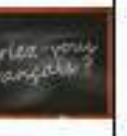






Quelques précisions :

- L'aide aux démarches administratives et la médiation numérique sont des besoins en augmentation, notamment à cause de la dématérialisation de nombreux services (CAF, préfecture, assurance maladie, pôle emploi, retraite etc...).

Malgré une prise en charge en constante augmentation à la fois par l'équipe (point info famille, accueil) et par le biais de permanences (écrivain public, point info PPV, permanence informatique et cours d'informatique), les besoins ne sont pas couverts. Une partie de notre public a en effet soit un problème avec la langue, soit avec l'informatique, soit avec la complexité des démarches administratives, soit avec l'ensemble... La dématérialisation et la réduction de l'accueil du public dans l'ensemble des services concernés créent donc des nouveaux besoins en permanence, ainsi que des situations sociales complexes (ruptures de droits etc), que nous n'avons pas vocation à gérer (et pas les compétences) ...

Nous sommes en contact avec de nombreux partenaires, dont le service social municipal, et nous essayons de travailler à une meilleure complémentarité et collaboration entre nos services. Cependant, nous sommes à certaines périodes tous débordés face aux besoins...

- Sur notre mission d'accueil : veiller à la formation permanente de l'ensemble de l'équipe, à l'actualisation des connaissances (autres services de la ville, bonne connaissance des partenaires et des réseaux, valeurs du centre social...
- Continuer à réfléchir et travailler notre communication, travailler le hors-les-murs, le bouche à oreille, les réseaux, mais aussi l'affichage et le site internet de la ville







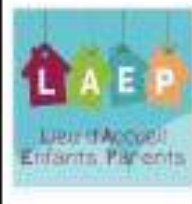





AXE DE TRAVAIL	Développement des capacités et talents de chacun·e																				
Objectif général	1. Favoriser l'épanouissement et cultiver les savoirs faire, les talents et les échanges																				
Objectif opérationnel	1.1 Pérenniser un "pôle musique et danse" en lien avec le conservatoire et les associations présentes à la MQ								1.2 Pérenniser les pratiques artistiques et savoirs faire						1.3 Formation et partage des connaissances						
Activité ou action																					
En cours / à venir	à venir	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	
Dedans?	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Dehors?	conservatoire			Arpavie, médiathèque, autre...	divers	fête de quartier, divers	visites, concerts	fête de quartier, divers	spectacle fin d'année en extérieur	Théâtre Gérard Philippe					extérieurs quartier	médiathèque, Déclic, sorties		sortie Londres?			
Quel public?	enfants	tous publics	tous publics	adultes, seniors	adultes	adultes, ados	ados	adultes	enfants, ados	enfants	enfants, adultes	ados, adultes	adultes	adultes	enfants, adultes	adultes	adultes, seniors, ados	enfants, adultes	ados	enfants	tous publics
Quels partenaires?	conservatoire	asso Rendez-vous culturel	asso Déclic	Déclic, Maison des seniors	asso Rendez-vous culturel	asso Baylanmen	asso 1,2,3 Rap	asso Baylanmen	asso FLOC	TGP			Bénévoles	Bénévole	Territoires, Panda roux, Médiathèque	médiathèque, Déclic, objectif emploi...	cyberbase	bénévole	asso Les petits Zalites	bénévole	bénévoles
En quoi ça peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants? Ou comment intégrer cette dimension?													Atelier animé par des bénévoles	Ateliers menés par un·e habitant·e différent·e à chaque fois		Permet aux personnes de gagner en autonomie	Permet aux personnes de gagner en autonomie	Atelier animé par une bénévole	Atelier animé par une bénévole	Ateliers menés par un·e habitant·e différent·e à chaque fois	

Quelques précisions :

- Pôle musique et danse : après avoir accueilli pendant 6 ans le projet d'orchestre Demos (avec la Philharmonie de Paris), nous passons le relais de ce projet à la maison de quartier Sémard. Nous envisageons à la place la construction d'un atelier collectif en partenariat avec le conservatoire. Celui-ci serait un point d'appui pour développer le « pôle musique et danse », c'est-à-dire mettre en connexion l'ensemble des activités musicale et chorégraphiques de la maison de quartier, pour permettre des croisements, des complémentarités, des projets communs etc.
- Nous maintenons les autres pratiques artistiques et savoirs faire : poterie, théâtre, arts plastique, jardin, couture, cuisine
- Les cours de Français Langue Etrangère sont assurés par une professeure de Fle professionnelle. Cela représente un poste de dépense important pour la maison de quartier. Nous souhaiterions développer de nouveaux cours, spécifiques pour les personnes ne comprenant pas et ne parlant pas français et n'ayant jamais été scolarisé, et ne sachant donc pas lire et écrire non plus dans leur langue. Ces personnes ont des besoins très spécifiques dans l'apprentissage, et nous aurions donc besoin de créer un nouveau cours spécialement dédié. Un dossier de subvention a été monté par l'ensemble des maisons de quartier auprès du FSE dans une perspective de développement, et a été accepté. Cependant, plusieurs problèmes se posent :
 - o le financement du contrat de ville est remis en question, sous prétexte que nous avons obtenu le FSE. Cela empêcherait de fait ce développement.
 - o Par ailleurs les conditions imposées par le FSE pour rendre compte de nos actions (questionnaires d'entrée et de sortie très intrusifs, remise des adresses, contacts et des copies des pièces d'identité, etc.) sont parfois contradictoires avec la façon dont nous souhaitons rentrer en relation avec notre public.















La fragilité de certains de nos financements pose donc question quant au développement ou même à la pérennisation de ces actions sur du long terme.

- Le cours d'informatique est assuré par un collègue de la Cyberbase (située au centre-ville). L'inscription au cours se fait à la maison de quartier, mais consiste à prendre la carte de la cyberbase. Les personnes qui suivent le cours chez nous peuvent donc ensuite accéder gratuitement à l'ensemble des autres cours et services de la cyberbase. On a pu observer que ce relais fonctionne bien.
- Des bénévoles assurent certaines activités : cours d'arabe, cours d'anglais, couture, ateliers ponctuels. Un grand merci à elles ! Leur énergie et leurs propositions permettent d'offrir aux habitants des ateliers très demandés, et que nous ne sommes pas en mesure d'assurer...

AXE DE TRAVAIL	Education - Parentalité											
Objectif général	1. Lutter contre l'échec scolaire						2. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, leur vie de parents et leur relation à l'école					
Objectif opérationnel	1.1 Accompagner les enfants dans leur parcours scolaire		1.2 Accompagner l'orientation scolaire des collégiens		1.3 Renforcer la relation aux écoles et collèges du secteur		2.1 Favoriser la relation enfant-parent		2.2 Créer des temps partagés entre parents		2.3 Ecoute, orientation et accompagnement aux droits et prestations familiales	
Activité ou action												
	Accompagnement scolaire	Parenthèse (Programme de réussite éducative)	Poursuivre l'accueil des stagiaires collégiens et lycéens	Développer un réseau et un projet autour de l'orientation scolaire et professionnelle	Accueil des nouveaux enseignants	Réunions et contacts réguliers avec les écoles et collèges	Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)	Sorties familiales et weekend famille	Atelier parents/enfants	Café des parents	Livres à soi (ateliers parents autour du livre jeunesse)	Point Info Famille (accueillir, informer et orienter les familles sur les démarches CAF, etc.)
En cours / à venir	en cours	en cours	en cours	à venir	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours
Dedans?	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
Dehors?				divers	visite quartier	écoles, collèges		divers			À définir	
Quel public?	enfants (primaire)	ados	ados	ados	adultes, enseignants	adultes, enseignants	familles	familles	familles	adultes	adultes	adultes
Quels partenaires?	Déclic, médiathèque, ludothèque, La Briche, écoles, PRE, CMPP	PRE, collèges		PRE, Canal, Antenne jeunesse, Déclic, collège, CIO, SCUJO, régie de quartier...	REP+, collège la Courtille, écoles Calmette et Pasteur, Floréal, La Saussaie et Vieille mer	REP+, collège la Courtille, collège Barbusse, écoles Calmette et Pasteur	Maison des parents, PMI, écoles maternelles, CMPP			collectif informel de parents	Fédération des centres sociaux, salon du livre jeunesse, CAF	CAF
En quoi ça peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants? Ou comment intégrer cette dimension?	Redonner confiance en soi aux enfants en difficulté dans leur relation à l'école. Proposer un cadre bienveillant			Intégrer les élèves dans la préparation du projet?			Rompre l'isolement. Faciliter la relation parents-enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif	groupe de travail sur les sorties	certains ateliers animés par des parents bénévoles	actions créées par les parents	Permet aux parents de devenir eux-mêmes médiateurs. Imaginer une suite au projet?	accès aux droits, autonomie

Quelques précisions :

- On retrouve dans cet axe éducation/parentalité les grandes actions de notre projet d'animation collective famille
- Accompagnement scolaire : un grand travail a été fait depuis deux ans pour transformer notre façon d'envisager l'accompagnement scolaire (voir focus CLAS dans le bilan d'activité, p 58). Nous sommes très contents des premiers résultats, et allons donc poursuivre ce travail.
- Nous avons démarré un projet en direction des collégiens, construit en partenariat, autour de l'orientation scolaire et de la découverte des métiers. Nous espérons que ce projet se déploie et nous permette à plus long terme de construire tout un réseau et de nouvelles actions autour de l'accompagnement des collégiens.
- Nous continuons à renforcer nos liens avec les écoles et les collèges : suivi des élèves accueillis au clas, projets en commun avec le collège, accueil des nouveaux enseignants avec visite du quartier et repas partagé, liens avec le coordinateur REP + et avec le programme de réussite éducative etc...
- Nous poursuivons l'accueil de nombreux stagiaires collégiens et lycéens (et quelques-uns étudiants ou en formation continue) : 19 stagiaires accueillis entre janvier 2015 et février 2018.
- Nous poursuivons bien sûr le Lieu d'accueil enfants-parents, les ateliers parents-enfants et les sorties familiales. Dans la perspective de la future maison de quartier agrandie, nous prévoyons une salle dédiée « petite-enfance », ce qui nous permettrait à la fois un accueil plus confortable (actuellement dans notre salle polyvalente, donc installé et rangé à chaque accueil), et peut-être d'ouvrir de nouveaux créneaux.
- Un petit groupe de parents a créé un café des parents, que nous accompagnons. Ce groupe est très dynamique, et à l'initiative de projets et de mobilisations sur le quartier
- Nous avons commencé à l'automne 2017 le projet livres à soi, avec le salon du livre jeunesse : ateliers autour du livre jeunesse à destination des parents. Nous espérons construire avec les parents concernés une suite à ce projet

AXE DE TRAVAIL	Vie du quartier													
Objectif général	1. Vie du quartier/convivialité							2. Développement social local/ réseau des partenaires						
Objectif opérationnel	1.1 Développer les temps festifs et conviviaux							2.1 Favoriser les dynamiques collectives et initiatives des habitant-e-s		2.2 Promouvoir le développement local avec des partenaires				
Activité ou action														
	Fête de quartier	Culture hors les murs + parade ou résidences artistes	Lotos	Brocantes	Cinéma de quartier	Spectacles (TGP, Festival de St Denis, etc.)	Fête du sport	Renforcer le Conseil de Maison comme foyer d'initiatives citoyennes	Accompagner les habitant-e-s dans leurs projets (Fêtes, repas, tournois, sorties, etc.)	Réunions publiques	Participation aux projets du quartier [Collectif pro]	Troc de savoir-faire entre habitant-e-s	Projet pôle Santé	Accompagner la rénovation urbaine - Travailler sur le projet de nouvelle MQ
En cours / à venir	en cours	en cours, à venir	en cours	en cours	en cours	en cours	en cours	à venir	en cours, à venir	en cours	en cours	à venir	à venir	à venir
dedans?		X	X	X		X		X	X	X	X	X		
dehors?	extérieurs	extérieurs		extérieurs	médiathèque		extérieurs		extérieurs		divers	divers	extérieurs	extérieurs
quel public?	tous publics	tous publics	seniors	adultes, seniors	tous publics	adultes	tous publics	adultes, ados	adultes, ados	adultes		adultes	adultes	
Quels partenaires?	collectif pro, assos, habitant-e-s	DQ, bailleurs, direction de la culture, partenaires quartier...	CNL	CNL	cinéma l'écran, médiathèque	TGP, festival de Saint-Denis, divers autres	Maison de la santé, assos	collectif pro, assos, habitant-e-s	Habitant-e-s, divers	divers	collectif de professionnels du quartier	régie de quartier	direction santé, DQ, maison de la santé, médecins, CMPP...	Plaine commune, mairie, fédé des centres sociaux
et en quoi ça peut permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants?	Associer les habitant-e-s à la préparation et l'animation de la fête?	Projets culturels participatifs			Comité de sélection avec les habitants du quartier			Les habitant-e-s à l'initiative et co-porteurs des projets	Les habitant-e-s à l'initiative et porteurs des projets			Mise en avant des compétences de chacun-e, et échanges de service		Associer les habitant-e-s

Quelques précisions :

Nous incluons dans cet axe « vie du quartier » deux grands volets :

- un volet qui correspond surtout à de l'animation de proximité, avec l'organisation de temps festifs et conviviaux, de manifestations culturelles, seuls ou en partenariat.
En 2016, 32 actions culturelles ou d'animation locale, 2680 participants : événements à la maison de quartier ou à proximité : séances cinéma, lotos, fêtes, repas, fête de Noël, brocante, spectacles, expositions, programmation Culture hors-les-murs, portes ouvertes...

- Un volet plutôt axé sur le développement local du quartier : accompagnement des initiatives des habitants, et participation ou suivi de l'ensemble des projets et réseaux concernant le quartier.

IV. MOYENS ET PERSPECTIVES

1. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN PROJET NOUVELLE MQ

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui va s'appliquer dans le quartier, il est prévu une réhabilitation de la Maison de quartier. En effet, la maison de quartier a été créée en 1967 et les locaux commencent à être vétustes. Par ailleurs, au vu du nombre de personnes fréquentant la Maison de quartier ainsi que du nombre d'activités qui s'y déploient, la maison de quartier devient petite.

L'enjeu serait de pouvoir développer les locaux de la maison de quartier pour y développer d'autres activités sans perdre l'accueil chaleureux et la qualité de nos activités. Un agrandissement devrait permettre la création de quelques salles dédiées (petite enfance, musique par exemple), ce qui redonnerait du temps disponible dans nos salles polyvalentes. Cela devrait permettre également la création de locaux de stockage, et de bureaux supplémentaires (qui pourraient servir à accueillir la directrice de quartier, service civique supplémentaire et nos stagiaires).

Cet agrandissement, le développement de notre activité, et notre amplitude horaire (58h d'ouverture) pose également la question du personnel permanent. En effet, à ce jour la maison de quartier compte officiellement 6 agents permanents, dont deux postes d'agent d'accueil. Une troisième personne travaille à l'accueil en « sureffectif », c'est-à-dire que le poste n'est pas officiellement ouvert (et il n'y a donc pas de garantie qu'il soit pérennisé, bien qu'il existe depuis des années). Or la vie actuelle de la maison de quartier repose en partie sur le fait que l'équipe est composée de sept personnes, dont trois collègues à l'accueil. Dans la perspective d'un agrandissement, il semble primordial d'intégrer une réflexion sur la pérennisation officielle de ce poste de travail. Il sera également indispensable de réfléchir à notre organisation ainsi qu'à nos horaires d'ouvertures. En effet la montée de la dynamique et de la fréquentation donne aussi une surcharge importante de travail. Nous devons donc réfléchir à notre organisation (horaires, plannings) pour accueillir le public tout en permettant à l'équipe de travailler dans de bonnes conditions.

C'est donc un gros chantier qui va démarrer au cours de ces trois prochaines années : repenser les locaux, les travaux, les changements, ainsi que les modalités de fonctionnement, les horaires et l'équipe...

2. MISE EN PLACE DU PROJET SOCIAL

Même si nous avons interrogé le dernier projet social et bousculé sa structure, ce nouveau projet social s'inscrit dans la continuité du travail et de la dynamique enclenchés ces trois dernières années. Nous continuons la plupart des activités existantes et nous avons des idées de projets à développer. Nous avons conscience que ce projet social n'est pas un document figé mais qu'il servira de fil rouge jusqu'au prochain renouvellement. Le bilan que nous avons mené ainsi que le travail participatif tout au long de ce renouvellement fait ressortir une satisfaction des activités existantes.

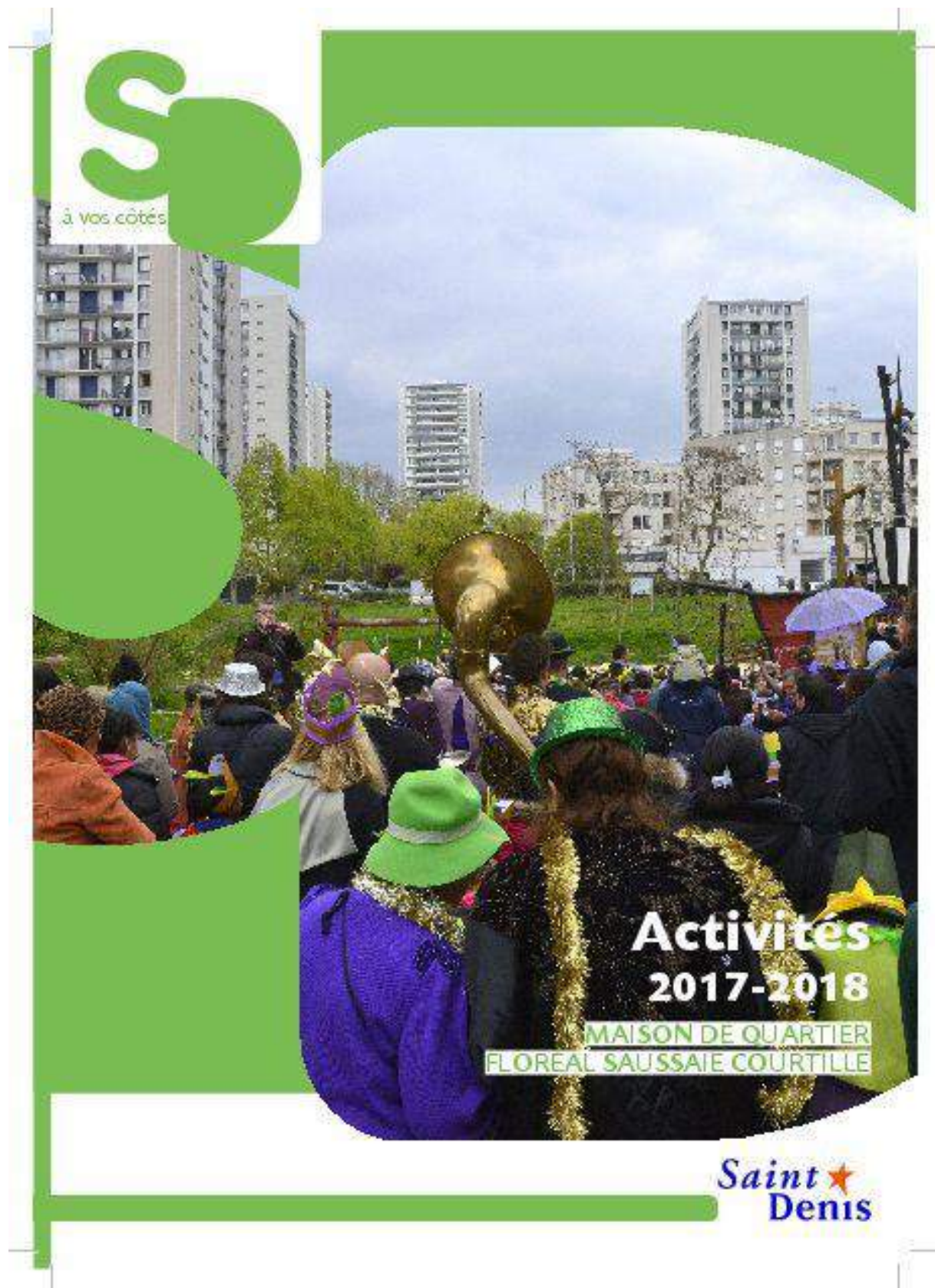
Aujourd'hui, nous souhaitons gagner encore en qualité, consolider les partenariats existants, développer les instances participatives et surtout entamer une réflexion et un travail partagé autour de la notion de pouvoir d'agir des habitants, de façon transversale.

Pour ce faire, nous allons travailler à un document qui résumera ce nouveau projet à destination des habitants et partenaires afin que chacun puisse se l'approprier et y prendre sa place.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAQUETTE D'ACTIVITES 2017-2018

JJ



LA MAISON DE QUARTIER EST UN LIEU POUR TOUS OÙ VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉ DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, VOUS FORMER, PRATIQUER UNE ACTIVITÉ MANUELLE, CULTURELLE OU SPORTIVE MAIS AUSSI VOUS INFORMER SUR LA VIE DE VOTRE QUARTIER ET PARTICIPER À DES ÉVÉNEMENTS ET DES SORTIES. ELLE A AUSSI POUR BUT DE SOUTENIR LES PROJETS ET INITIATIVES DES ASSOCIATIONS ET DES HABITANTS.

TOUTE L'ANNÉE

La maison de quartier propose des cours, des ateliers hebdomadaires et des manifestations avec les partenaires du quartier et les associations : concerts, fêtes pour petits et grands, spectacles, brocante, expositions... Mais aussi des réunions d'information, des débats, des rencontres. Un programme est disponible tous les deux mois.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La maison de quartier propose un programme spécifique : des jeux, des ateliers manuels, des activités socio-éducatives, des sorties familiales, des événements festifs. Le programme des activités est disponible au début de chaque période de vacances.



PRATIQUES ARTISTIQUES

- **Arts plastiques (ouvert à tous à partir de 11 ans)**

Vendredi de 18h à 20h - Tarif : 30€/an

- **Poterie**

Enfants (à partir de 6 ans) : **mercredi de 15h30 à 17h30**

Adultes : **mercredi de 17h30 à 19h30**

Tarif : 30€/an

- **Théâtre (enfants 8/11 ans)**

Mercredi de 14h à 16h

Avec des comédiens du Théâtre Gérard Philipe (TGP)

Tarif : 50€/an

- **Atelier de rap en anglais (ouvert à tous à partir de 12 ans)**

Mercredi de 18h à 20h

Avec l'association One, two, three...RAP.

Découverte du hip-hop anglais et américain, mais aussi écriture de textes et rap en anglais !

Gratuit

- **Atelier chansons (adultes)**

Mardi de 14h à 15h30

Avec l'association Déclie / **Tarif : 10€/an** (adhésion à l'association Déclie)

- **Cours collectif de Ukulélé (petite guitare hawaïenne ou tahitienne) - adultes et enfants à partir de 10 ans**

Mardi à 18h30

Avec l'association Déclie

Tarifs : 20/mois (ou 60€/trimestre) + 10€/trimestre pour le prêt de l'instrument à domicile.

- **Chorale gospel (adultes)**

Mardi de 18h à 20h30

Avec l'association « Rendez-vous culturel » / **Tarif : 20€/trimestre**

- **Cours particuliers de piano, violon, chant et guitare (tout public)**

Avec l'association « Rendez-vous culturel ». Cours de 30 minutes.

Chant et piano : **vendredi de 18h à 20h, samedi de 14h à 19h**

Guitare et violon : **samedi de 14h à 19h**

Tarif : de 7€ à 10€ par cours.

- **Danse modern-jazz et danse classique**
(tout public, à partir de 3 ans)

Mardi de 16h30 à 21h30, Jeudi de 17h à 20h30

Avec l'association F.L.O.C. / **Tarif** : 156€, 177€ ou 189€ par an.

Pass sports-loisirs accepté.

- **Danse antillaise, percussion et couture (tout public)**

Danse : **samedi de 15h à 19h**

Percussions : **samedi de 14h à 18h**

Couture : **deux samedis par mois de 10h à 12h30**

Avec l'association Bay Lan Men.

Tarif : 30€ d'adhésion à l'association par an, puis tarifs en fonction du nombre de cours et des revenus. Renseignements au 06 72 29 66 35.

ACTIVITÉS MANUELLES

- **Atelier couture (adultes)**

Mercredi de 9h30 à 11h30

Animé par Zakia, bénévole. Pour réaliser vos projets «couture».

Tarif : 15€/an

- **Atelier cuisine (adultes)**

Un vendredi par mois de 9h à 13h30

Cuisine puis dégustation ! Venez nous proposer un menu avec vos spécialités, et partagez vos recettes, votre savoir-faire et un bon repas avec d'autres habitants du quartier !

Tarif : 2€/atelier

- **Atelier jardinage (tout public)**

Mercredi à 14h30

Avec l'équipe de la maison de quartier, l'association Territoires, l'association le Panda Roux et la médiathèque Gulliver.

Venez apprendre le jardinage, réaliser vos plantations et participer à la culture du jardin de voisinage de la maison de quartier.

Gratuit, sur inscription.



APPRENTISSAGES

• Cours de français (adultes)

niveau 1 :

Lundi et jeudi de 9h30 à 12h

niveau 2 :

Mardi et vendredi de 9h30 à 12h

cours d'alphabétisation :

Lundi et jeudi de 13h30 à 15h30

Tarif : 10€/semestre (inscriptions en septembre et en février)



• Initiation aux bases de l'informatique (adultes)

Mardi et jeudi de 14h30 à 16h30

Tarif (pour l'ensemble des séances et l'accès à la cyberbase et aux ateliers) :

16€/an - 8€ (tarif réduit) pour les dionysiens

20€/an - 10€ (tarif réduit) pour les non-dionysiens

• Cours d'anglais

Animé par Sandy, bénévole.

Adultes (niveau intermédiaire) : **lundi de 19h à 20h**

Enfants 6 à 8 ans : **samedi de 10h à 11h**

Enfants 8-10 ans (niveau intermédiaire) : **samedi de 11h à 12h**

Tarif : 15€/an

• Cours d'arabe littéraire (enfants, à partir de 8 ans)

Animé par l'ouatia, bénévole

Samedi de 11h à 12h. Tarif : 15€/an

• Cours d'espagnol (enfants de 11 à 13 ans)

Avec l'association Les petits Zalites

Lundi à 18h. Tarif : 15€/trimestre

Renseignements : manda.rina@hotmail.fr ou au 07 81 18 64 09

• Accompagnement scolaire

CP/CE1 : **mardi et jeudi de 16h à 17h30**

CE2/CM1/CM2 : **lundi et vendredi de 16h à 17h30**

Tarif : 20€/an

FAMILLE

• Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « Arc-en-ciel »

Mardi de 14h à 16h, jeudi de 9h à 11h30, et samedi de 9h30 à 12h

Un lieu de convivialité et de rencontre où les parents peuvent venir avec leurs jeunes enfants (moins de 6 ans) jouer, partager, échanger. Deux accueillantes sont à votre écoute. Accès libre, anonyme et gratuit.

• **Café des parents**

Un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30

Envie de souffler ? Venez boire un café et discuter avec d'autres parents.

SPORT – SANTÉ – BIEN ÊTRE

• **Groupe Marche (adultes)**

Vendredi de 10h à 11h

Avec la Maison de santé. Marches dans le parc Georges Valbon.
Rendez-vous devant la Maison de quartier à 9h45. **Gratuit.**

Les mercredis de 9h45 à 11h, marches dans le parc, sans accompagnateur.

• **Renforcement musculaire (adultes)**

Lundi de 14h à 15h30, et de 15h30 à 17h

Avec le prestataire sport-santé LACOMS.

Tarif : 50€/an - ouvert aussi aux détenteurs du PASS VIVELESPORT ou des tickets VIVELESPORT

Séance d'évaluation de votre état de santé physique le 11 septembre.

• **Yoga (adultes)**

Lundi de 9h15 à 10h30

Avec l'association Moon Yoga

Tarif : : 208 €/an, ou 1er trimestre : 97,5 €, 2e trimestre : 82,5 €, 3e trimestre : 60 €.

Contact : contact@moonyoga.fr tel : 06 98 72 86 49

• **Judo (enfants)**

Avec l'association Judo Sporting Club Saint Denis.

4 à 7 ans : **vendredi de 17h à 18h15**

8 à 12 ans : **vendredi de 18h15 à 19h30**

Tarif : 115€ par an (Pass sports-loisirs acceptés).



La Maison de quartier est un centre social municipal agréé par la Caisse d'allocations familiales.



Maison de quartier Floréal

Quartiers Saussaie-Floréal- Courtille / Mutuelle / Allende
3, promenade de la Basilique
93 200 Saint-Denis
Tél. : 01 83 72 20 60 / Fax : 01 58 34 61 89
Email : maisonquartier.floréal@ville-saint-denis.fr

Accès

- bus : 150, 250, 153, 356 : arrêt cité floréal
- voiture : porte de la Chapelle, direction A1 Lille, sortie Stains, 1^{er} feu à gauche et 1^{er} à droite.

Horaires d'ouverture

• périodes scolaires

Lundi : 9h-12h / 13h30-20h30
Mardi : 9h-12h / 13h30-21h30
Mercredi et jeudi : 9h-12h / 13h30-21h
Vendredi : 9h-12h / 16h-20h30
Samedi : 10h-12h30 / 13h30-19h30

• vacances scolaires

du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

ANNEXE 2 : PROGRAMME VACANCES D'HIVER 2018

Face aux nombreuses annulations de dernière minute constatées à l'occasion de certaines sorties, nous vous rappelons certaines règles de fonctionnement :

Pour le choix des sorties, ordre d'inscription par tirage au sort à la Maison de quartier

Le paiement est à faire à l'inscription

En cas de désistement, prévenir le plus tôt possible la maison de quartier

En cas d'annulation de dernière minute, aucun remboursement ne sera effectué

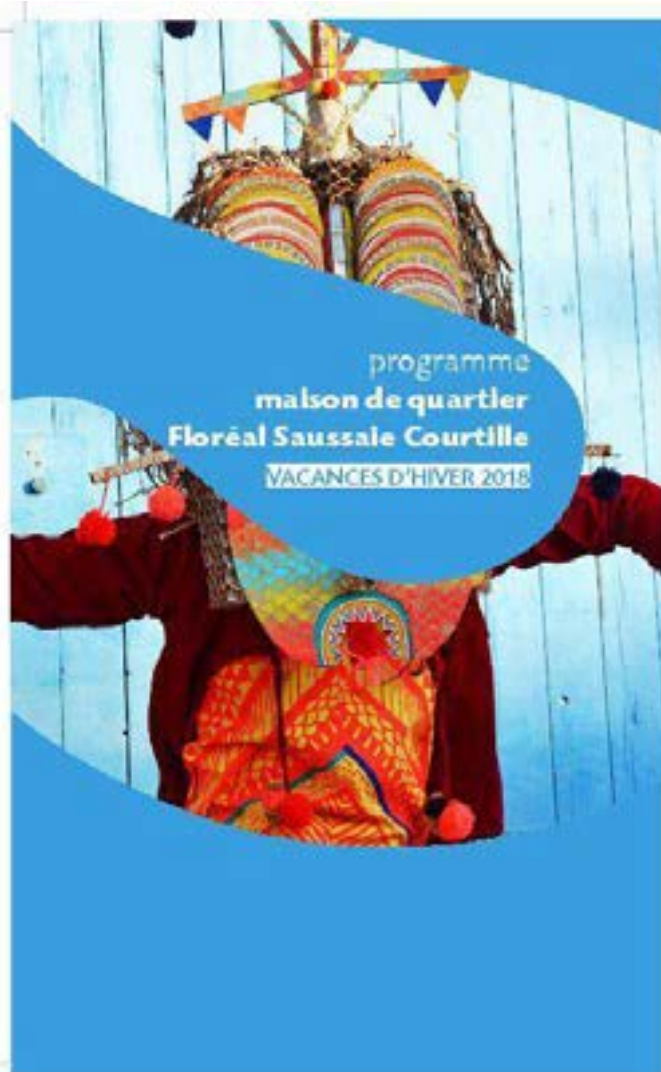
En cas de d'annulation sans avoir prévenu la maison de quartier, vous serez automatiquement en liste d'attente pour les vacances suivantes.

Maison de quartier Floréal - Saussaie Courtille
3, promenade de la Baillique - Tél. : 01 83 72 30 60

Si vous souhaitez recevoir nos programmes par mail, merci de nous en faire la demande à maisonquartier.floréal@ville-saint-denis.fr, ou à l'accueil de la Maison de quartier.

Document © 2018 - Maire de Saint-Denis - Département de la Seine-Saint-Denis - Tous droits réservés





programme
 maison de quartier
Floréal Saussale Courtille
 VACANCES D'HIVER 2018

PRÉPARATION DE LA GRANDE PARADE DU 5 MAI AVEC LA BRICHE

Venez construire avec nous les trois créatures géantes, ainsi que vos masques et costumes !

ATELIER MASQUES ET ACCESSOIRES

Mardi 20 février à 14h
 Mercredi 21 février à 14h
 Lundi 26 février à 14h
 Mardi 27 février à 14h
 15 places

ATELIER CONSTRUCTION DE CRÉATURES GÉANTES

Jeu 22 février à 14h
 Vend 23 février à 14h
 Jeu 1er mars à 14h
 Vend 2 mars à 14h

Lundi 19 février de 9h à 16h30

Brocante de la CNL

Places limitées, 4€ par table.
 Inscriptions le vendredi 16 février de 17h à 19h.

Mardi 20 février à 18h

Ciné 2 Quartier

À la médiathèque Oulliver - en partenariat avec le cinéma L'Écran.

Jeu 22 février à 12h45

Sortie à la Fondation Cartier

Visite guidée de l'exposition photographique de Malick Sidibé « Mali twist »
 25 places.
 Tarifs : 4€ adultes (âgés 13 ans), 3€ enfants.

Lundi 26 février à 15h30

Sortie au Cinéma L'Écran : CRO MAN

Rendez-vous devant le cinéma.
 30 places.
 Tarifs : 2€ Cartes (âgés 13 ans), 1€ enfants.

Mercredi 28 février à 10h45

Sortie au Palais de la Découverte et au Planétarium de Paris

Exposition - visite guidée.
 55 places. Prévoir un pique-nique pour midi.
 Attention temps d'attente possible à l'entrée.
 Tarifs : 5€ adultes (âgés 13 ans), 3€ enfants.

**Inscriptions le samedi 10 février à 10h
 à la Maison de quartier**
 (ordre d'inscription par tirage au sort)

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRES



FLOREAL - SAUSSAIE - COURVILLE

3 promenade de la Basilique 93200 Saint-Denis, tel : 01 83 72 20 60, fax : 01 48 22 82 21

QUESTIONNAIRE 2017A DESTINATION DES USAGERS :

Activité / Atelier :

Date :

N° usager (-s) :	Je suis tout à fait d'accord	Je ne sais pas	Je ne suis pas d'accord
Affirmations			
Maison de Quartier (MQ)			
Les horaires d'ouverture de la MQ me conviennent parfaitement			
Je me sens bien à la MQ			
Lorsque je viens à la MQ je suis bien accueilli.e et renseigné.e			
Je suis au courant de tout ce qui se fait à la MQ			
La MQ est ouverte à tous			
Je sais qu'à la MQ je peux proposer des projets			
Je me sens en sécurité dans la MQ			
La MQ est toujours propre			
Activités			
L'activité est à la bonne heure			
L'activité correspond à mes attentes			
Commentaires/Propositions			

1. Comment avez-vous connu la Maison de Quartier :

<input type="checkbox"/>	Affichage
<input type="checkbox"/>	Par vos enfants
<input type="checkbox"/>	Bouche à Oreille
<input type="checkbox"/>	Journal de Saint Denis
<input type="checkbox"/>	Mairie ou site internet
<input type="checkbox"/>	Partenaire
<input type="checkbox"/>	Autre

2. Venez-vous à la Maison de Quartier depuis :

<input type="checkbox"/>	< De 3 mois
<input type="checkbox"/>	entre 3 mois et 2 ans
<input type="checkbox"/>	entre 2 ans et 10 ans
<input type="checkbox"/>	> de 10 ans

Combien de fois en moyenne vous participez ?

<input type="checkbox"/>	1 fois par an
<input type="checkbox"/>	1 fois par mois
<input type="checkbox"/>	2 fois par mois
<input type="checkbox"/>	1 fois par semaine
<input type="checkbox"/>	2 à 3 fois par semaine
<input type="checkbox"/>	Tous les jours
<input type="checkbox"/>	NR

3. Trouvez-vous que la Maison de Quartier est bien située dans le quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

4. A votre avis l'information de la Maison de Quartier est-elle visible et suffisante?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

5. Savez-vous trouver les informations concernant la Maison de Quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

6. Connaissez-vous les différentes missions de la Maison de Quartier?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

7. Selon vous, comment est la relation entre le quartier et la Maison de Quartier :

Bonne <input type="checkbox"/>	Moyenne <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

8. Comment croyez-vous que le quartier a évolué ces dernières années :

Positif <input type="checkbox"/>	Pareil <input type="checkbox"/>	Négatif <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

9. Avez-vous des suggestions / commentaires à nous faire arriver ?

10. Vous êtes :

Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>	Age :
		<input type="checkbox"/> Enfants 0-11 ans inclus
		<input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans inclus
		<input type="checkbox"/> Adultes 26-65 ans inclus
		<input type="checkbox"/> Seniors 66 ans et plus

Si vous souhaitez vous tenir informé ou prendre part à nos actions, laissez-nous votre contact :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Téléphone : _____ **E-mail :** _____

Le Maison de Quartier Floréal vous remercie d'avoir participé à ce sondage. Un travail d'analyse permettra de définir vos envies et nos défis dans le renouvellement du projet social de la Maison de Quartier. N'hésitez pas à nous rejoindre !



QUESTIONNAIRE 2017A DESTINATION DES HABITANTS :

Lieu :

Date :

1. Connaissez-vous la Maison de Quartier ?

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

2. Venez-vous la Maison de Quartier ?

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

Si non, pourquoi ?

(Passez directement à la question n° 12 après avoir répondu à celle-ci)

<input type="checkbox"/>	Je vais dans un autre centre social
<input type="checkbox"/>	Je ne me sens pas concerné
<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas le temps
<input type="checkbox"/>	Je ne sais pas ce qu'il propose
<input type="checkbox"/>	Je n'y pense pas

3. Comment avez-vous connu la Maison de Quartier :

<input type="checkbox"/>	Affichage
<input type="checkbox"/>	Par vos enfants
<input type="checkbox"/>	Bouche à Oreille
<input type="checkbox"/>	Journal de Saint Denis
<input type="checkbox"/>	Mairie ou site internet
<input type="checkbox"/>	Partenaire
<input type="checkbox"/>	Autre

4. A la Maison de Quartier :

C'est moi qui participe	<input type="checkbox"/>	Quelqu'un de ma famille	<input type="checkbox"/>	Tous nous faisons des activités	<input type="checkbox"/>	Personne ne participe	<input type="checkbox"/>
-------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------	---------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

5. Combien de fois en moyenne vous participez ?

<input type="checkbox"/>	1 fois par an
<input type="checkbox"/>	1 fois par mois
<input type="checkbox"/>	2 fois par mois
<input type="checkbox"/>	1 fois par semaine
<input type="checkbox"/>	2 à 3 fois par semaine
<input type="checkbox"/>	Tous les jours
<input type="checkbox"/>	NR

6. Trouvez-vous que la Maison du Quartier est bien située dans le quartier ?

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	NR	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------	----	--------------------------

7. A votre avis, les horaires d'ouverture sont-ils ?

Bien adaptés <input type="checkbox"/>	Pas adaptés <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
Pourquoi ?		

8. A votre avis l'information de la Maison de Quartier est-elle visible et suffisante?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-----------------------------

9. Savez-vous où trouvez facilement les informations concernant la Maison de Quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

10. Pensez-vous qu'un lieu comme celui-là soit utile dans le quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR : <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-------------------------------

11. Qu'attendez-vous d'une Maison de quartier ? (Plusieurs réponses possibles –Numérotez vos préférences)

<input type="checkbox"/>	Un lieu d'animation
<input type="checkbox"/>	Un lieu intergénérationnel
<input type="checkbox"/>	Un lieu de rencontre
<input type="checkbox"/>	Un lieu d'information et d'orientation
<input type="checkbox"/>	Un lieu pour monter des projets collectifs

12. Comment croyez-vous que le quartier a évolué ces dernières années :

Positif <input type="checkbox"/>	Pareil <input type="checkbox"/>	Négatif <input type="checkbox"/>
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

13. Selon vous, comment est la relation entre le quartier et la Maison de Quartier :

Bonne <input type="checkbox"/>	Moyenne <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

14. Quels sont les services et activités que vous souhaitez voir se développer à la Maison de Quartier ?

15. Aimeriez-vous animer une activité ou être bénévole à la Maison de Quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

Si oui, laissez vos coordonnées à la fin du questionnaire

16. Avez-vous relevé de modifications importantes sur votre quartier ces dernières années?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

16. Si oui, elles seraient d'après-vous, liées à quoi? Choisissez toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement
<input type="checkbox"/>	Le logement
<input type="checkbox"/>	La population
<input type="checkbox"/>	Le transport
<input type="checkbox"/>	Le travail
<input type="checkbox"/>	Les enfants
<input type="checkbox"/>	Les conditions de vie
<input type="checkbox"/>	Les équipements
<input type="checkbox"/>	Autres :

17. Vous êtes :

Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>	Age :
		Enfants 0-11 ans inclus
		Jeunes 12-25 ans inclus
		Adultes 26-65 ans inclus
		Seniors 66 ans et plus

Avez-vous des suggestions / commentaires à nous faire arriver ?

QUESTIONNAIRE 2017 A DESTINATION DES PARTENAIRES

Date :

Lieu :

Partenaire (s) :

1. Vous êtes ?

<input type="checkbox"/>	Association
<input type="checkbox"/>	Collectif
<input type="checkbox"/>	Collectivité
<input type="checkbox"/>	Entreprise
<input type="checkbox"/>	Bailleur
<input type="checkbox"/>	Etablissement scolaire
<input type="checkbox"/>	Service de la ville
<input type="checkbox"/>	Autre (Précisez)

2. Menez-vous des activités à la Maison de Quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Lesquelles :	

3. Trouvez-vous que la Maison de Quartier est bien située dans le quartier ?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
Pourquoi		

4. A votre avis, les horaires d'ouverture sont-ils ?

Bien adaptés <input type="checkbox"/>	Pas adaptés <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

5. A votre avis l'information de la Maison de Quartier est-elle visible et suffisante?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-----------------------------

6. La Maison de Quartier est-elle une ressource pour vous :

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Si oui à quel titre 5 (multi choix) :

<input type="checkbox"/>	Information des publics
<input type="checkbox"/>	Orientation de vos usagers vers la MQ
<input type="checkbox"/>	Orientation d'usagers de la MQ vers votre structure
<input type="checkbox"/>	Lieu de réunion
<input type="checkbox"/>	Mise à disposition des outils
<input type="checkbox"/>	Partenaire sur des projets
<input type="checkbox"/>	Autre :

--

7. Si non, comment la maison de quartier pourrait devenir une ressource pour votre structure ?

8. Connaissez-vous les missions ou les axes d'action de la Maison de Quartier?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

9. Selon vous, comment est la relation entre le quartier et la Maison de Quartier :

Bonne <input type="checkbox"/>	Moyenne <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

10. Comment croyez-vous que le quartier a évolué ces dernières années :

Positif <input type="checkbox"/>	Pareil <input type="checkbox"/>	Négatif <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

11. Avez-vous relevé des modifications significatives sur votre territoire d'intervention ces dernières années?

Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NR <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------	-----------------------------

12. Si oui, elles seraient d'après-vous, liées à quoi? Choisissez toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement
<input type="checkbox"/>	Le logement
<input type="checkbox"/>	La population
<input type="checkbox"/>	Le transport
<input type="checkbox"/>	Le travail
<input type="checkbox"/>	Les enfants
<input type="checkbox"/>	Les conditions de vie
<input type="checkbox"/>	Les équipements
<input type="checkbox"/>	Autres :

13. Vous êtes :

Homme

Femme

<input type="checkbox"/>	Enfants 0-11 ans inclus
<input type="checkbox"/>	Jeunes 12-25 ans inclus
<input type="checkbox"/>	Adultes 26-65 ans inclus
<input type="checkbox"/>	Seniors 66 ans et plus

Age :

Avez-vous des suggestions / commentaires à nous faire arriver ?

Le Maison de Quartier Floréal vous remercie d'avoir participé à ce sondage. Un travail d'analyse permettra de définir vos envies et nos défis dans le renouvellement du projet social de la Maison de Quartier.



Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHLABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETARE : Z. HENNI GHLABRA

OBJET : Maison de quartier Plaine : Renouvellement du projet social à partir de 2018 conditionnant les agréments centre social de la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant le partenariat qui lie la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis avec les centres sociaux, pour la délivrance de l'agrément centre social ;

Considérant que l'agrément centre social de la Maison de quartier Plaine arrive à échéance ;

Considérant que la demande de renouvellement de cet agrément pour la période à partir de 2018 nécessite la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis d'un nouveau projet social pour les trois années à venir ;

Vu le projet social de la Maison de quartier Plaine pour la période à partir de 2018 ci-annexé ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1er : Est approuvé, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis le projet social de la Maison de quartier Plaine pour la période à partir de 2018 ci-annexé.

ARTICLE 2 : Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de financement à venir qui découleront de ce projet social, les agréments et labellisations délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la Maison de quartier Plaine, pour la période de ce projet social à partir de 2018.

ARTICLE 3 : Les crédits résultants de la présente délibération seront inscrits en dépenses et en recettes au budget communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299014-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

PROJET SOCIAL 2018-2021

MAISON DE QUARTIER PLAINE
5 RUE SAINT-JUST 93210
LA PLAINE SAINT-DENIS



Sommaire Projet social 2018/2021

A- Présentation du territoire.....p4

- 1- Un territoire toujours en mouvement.....p4
- 2- Statistiques.....p7
- 3- équipements du territoire.....p9

B- L 'équipement : La Maison de quartier Plaine.....p10

- 1- La structure.....p10
- 2- L'équipe.....p11
- 3- Une organisation en pôles.....p12
- 4- Le pôle associatif.....p13
- 5- Nos partenaires.....p15
- 6- Le directeur de quartier et le projet de territoire.....p16
- 7- Organigramme institutionnel.....p17

C- Une démarche de renouvellement du projet social ambitieuse..p18

- 1- L 'animateur projet et l'équipe projet.....p18
- 2- Les bénévoles, Facebook.....p19
- 3- la temporalité, les panels, les outils.....p19
- 4- Le comité de pilotage.....p21

D- Bilan et évaluation du projet social 2015/2018.....p21

- 1- Introduction.....p21
- 2- Bilan de la démarche de renouvellement.....p22
- 3- Bilan qualitatif.....p23
- 4- Des actions qui améliorent le quotidien.....p30
- 5- Les freins aux actions.....p31
- 6- Les actions proposées par les usagers.....p32

E- Diagnostic.....p33

- 1- Les forces du territoire.....p33
- 2- Les faiblesses du territoire.....p34
- 3- Les opportunités.....p35
- 4- actions proposés par les collectifs.....p36

F- Projet social 2018/2021 : axes de travail et actions du projet.....p38

1 er axe : S'adapter à un territoire en mutation.....p38

- 1- La communication.....p39
- 2- Le kasb' art.....p40
- 3- Les actions culturelles : *festival passe à la maison, les caf'concs, Bals populaires (avec démarche quartier)*.....p41
- 4- sorties, activités.....p42
- 5- Les seniors.....p43
- 6- Les actions intergénérationnelles : Week-end Fondettes.....p44
- 7- La fête du quartier.....p45
- 8- La jeunesse.....p46

2 ème axe : Faire émerger des dynamiques collectives.....p47

- 1- pôle bénévole et gouvernance participative.....p48
- 2- pôle associatif.....p49
- 3- Carré vert et développement durable.....p50
- 4- Partenariat.....p51
- 5- Espace coworking.....p52
- 6- égalité hommes/femmes.....p53

3ème axe : soutenir les personnes en difficultés.....p54

- 1- Salle multimédia.....p55
- 2- Café des parents.....p56
- 3- Aides à la scolarité.....p57
- 4- Permanences sociales et médiation sociale partagée.....p58
- 5- Apprentissage du français.....p59

G- Annexes

A- Présentation du territoire

1-Un territoire toujours en mouvement

La Plaine Saint-Denis est un territoire toujours en mutation qui poursuit sa métamorphose entamée depuis 1985 avec la mise en œuvre du syndicat mixte Plaine renaissance.

Le vaste programme mis alors en place s'était fixé comme objectif :

- La mixité des fonctions urbaines
- L'intégration du territoire à la ville
- La création d'un cadre de travail agréable aux habitants

L'ancien passé industriel et ses usines devenues des friches abandonnées a complètement disparu et a laissé la place à un quartier assez vaste d'étendue, alternant entreprise du tertiaire, habitations, commerces et plus récemment des projets d'implantations d'établissements universitaires d'importances.

La Plaine est un territoire intercommunal de 780 hectares, qui occupe une position géographique intéressante car il est situé au croisement de plusieurs grands axes de communication et d'échange :

- Le boulevard périphérique
- Les autoroutes A1 et A86
- Les aéroports Roissy –Charles de Gaulle et Paris-Maillot
- La gare du Nord avec ses TGV en partance pour Londres, Bruxelles ou Amsterdam
- La Ligne 12 du métro parisien avec la station Front Populaire
- La proximité du canal et de la Seine, atouts non négligeables dans le cadre du renouvellement des transports fluviaux

Des réalisations majeures y ont été menées comme la construction du Stade de France et la couverture de l'autoroute A1.

A ce jour, il est à noter sur le territoire la diversité des établissements professionnels :

- **Un important pôle santé**
 - Haute autorité de la santé
 - Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé
 - Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

- **Un pôle audio-visuel**

Avec à la fois de nombreux plateaux de tournage où sont réalisées des émissions de télé et les sièges sociaux de plusieurs sociétés de production ou de prestataires de service audiovisuel.

Ce pôle image est consolidé par la cité du cinéma de Luc Besson, développé sur un quartier limitrophe de la Plaine, et qui offre un ensemble de plateaux de tournage pour la production cinématographique.

- **Un pôle universitaire**

La Maison des Sciences de l'Homme, Paris nord, structure d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales qui sera bientôt rejointe par une création majeure, le campus Condorcet : cité des humanités et des sciences sociales, qui se trouvera dans une position limitrophe du territoire de la Plaine, ce pôle d'excellence en science de l'homme accueillera 15 400 personnes sur 180 000 m².

- **Et plus généralement**

-Les ateliers de rénovation du Louvre.

-Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

- L'Académie Nationale des Arts du Cirque : L'Académie Fratellini

-une mairie-annexe

-L'ouverture dans l'ancienne gare RER B d'un local associatif portant des projets pour l'ensemble du territoire et de ses habitants (le pont Comm'Un).

Le développement du territoire s'est aussi appuyé sur l'arrivée de nombreux sièges d'entreprises comme l'AFNOR, GENERALI, la SNCF, SFR et bien d'autres entreprises.

Tous les jours ce sont environ 45 000 personnes qui viennent travailler sur le territoire.

Le quartier s'étoffe aussi en matière d'équipement scolaire et sportif :

- **Un pôle éducation**

- successivement ce sont une école maternelle, une école élémentaire et un gymnase qui ont ouvert leurs portes depuis la rentrée 2016.

- un groupe Scolaire de 19 classes, un centre de loisirs et un gymnase(Avenue Amilcar Cabral /Georges Sand), ont été livrés en janvier 2017.

-un lycée de 1200 élèves, dotés de 150 chambres d'internat ouvrira ses portes à la rentrée 2017.

- le CNAM va s'agrandir d'ici 2020, pour une extension de 8000m² afin de pouvoir accueillir 860 élèves, apprentis, stagiaires et étudiants supplémentaires.

En termes de voirie de nombreuses voies ont été ouvertes depuis 2016 :

- avenue Amilcar Cabral
- avenue Georges Sand
- Mail des maraichers

Concernant l'habitat et le commerce, plusieurs programmes sont en cours de construction :

- **ZAC Montjoie**

D'ici 2020

128 logements en accession (rue du Landy/sente Abel Tissot)

148 logements dont 10 en accession sociale (Avenue Amilcar Cabral/rue des fillettes)

47 logements sociaux et 168 m² de commerces (rue des fillettes/avenue Georges Sand)

24 150 m² de bureau et 250 m² de commerces (rue du Landy/sente des maraichers)

- **Livrés en janvier 2017**

150 logements étudiants, 63 logements familiaux, 61 logements intergénérationnels

- **ZAC Nozal - Front Populaire**

Bâtiment de 29 000m² de bureaux et 750 m² de RDC de commerces (place du front populaire)

Les immeubles qui sont mis en chantier répondent aux normes de l'écoconstruction, proposant une panoplie diverse de logements du T1 au T3 pour des personnes âgées à faibles revenus ou des jeunes qui veulent dé-cohabiter de chez leurs parents, ou pour des étudiants.

Le territoire de la Plaine reste plus que jamais en développement, il se densifie, et améliore son cadre de vie.

2- Statistiques

L'ensemble des données proviennent du recensement INSEE de la population de 2013, elles sont issues du document : « présentation socio démographique du territoire de la plaine, émanant du secteur d'études locales de la ville de Saint-Denis, Mars 2017. »

La ville de Saint-Denis a vu ces dernières années un accroissement important de sa population, la plaçant en tête des communes du département avec **109 343 habitants** (115701 sur les estimations de livraison de logements neufs en 2017)

Le territoire de la Plaine est désormais le deuxième quartier de la ville, il enregistre la plus forte progression **+ 157% de sa population**, passant ainsi **de 5973 habitants en 1999 à 16710 en 2013** (18588 sur les estimations de livraison de logements neufs en 2017)

Le quartier représente désormais 15,3% de l'ensemble de la population de la ville de Saint-Denis.

La population 2017 est estimée à environ 18588 habitants, et les projections en tenant compte des projets de construction d'habitat mixte portent la population à 35000 habitants à l'horizon 2030, ce qui fera du Quartier de la plaine un territoire équivalent au grand centre-ville.

Logements

En 2013, on recense 6784 logements dont 6170 sont des résidences principales, le confort s'est considérablement amélioré à la faveur d'un parc neuf devenu aujourd'hui majoritaire.

Les résidences principales se composent de location (73%), réparties comme suit : parc privé 45%, HLM 27%.

Reste un parc ancien et dégradé dont des hôtels, 27%.

10% des résidences principales de ce parc ancien ne disposent pas de salles de bain à l'intérieur du logement.

Ménage

Parmi les **6170 ménages** près de la moitié sont des familles avec enfants de -25 ans, la part des familles monoparentales est de 29%, elle est inférieure aux autres quartiers.

Diplôme et taux d'activités

La population de la plaine est plus diplômée parce qu'elle est plus jeune. Elle comprend aussi moins de personnes sans qualification (35%) et plus de bac +2 et supérieur (26%).

Les classes moyennes et supérieures sont significativement plus présentes :

-22,6% de professions intermédiaires

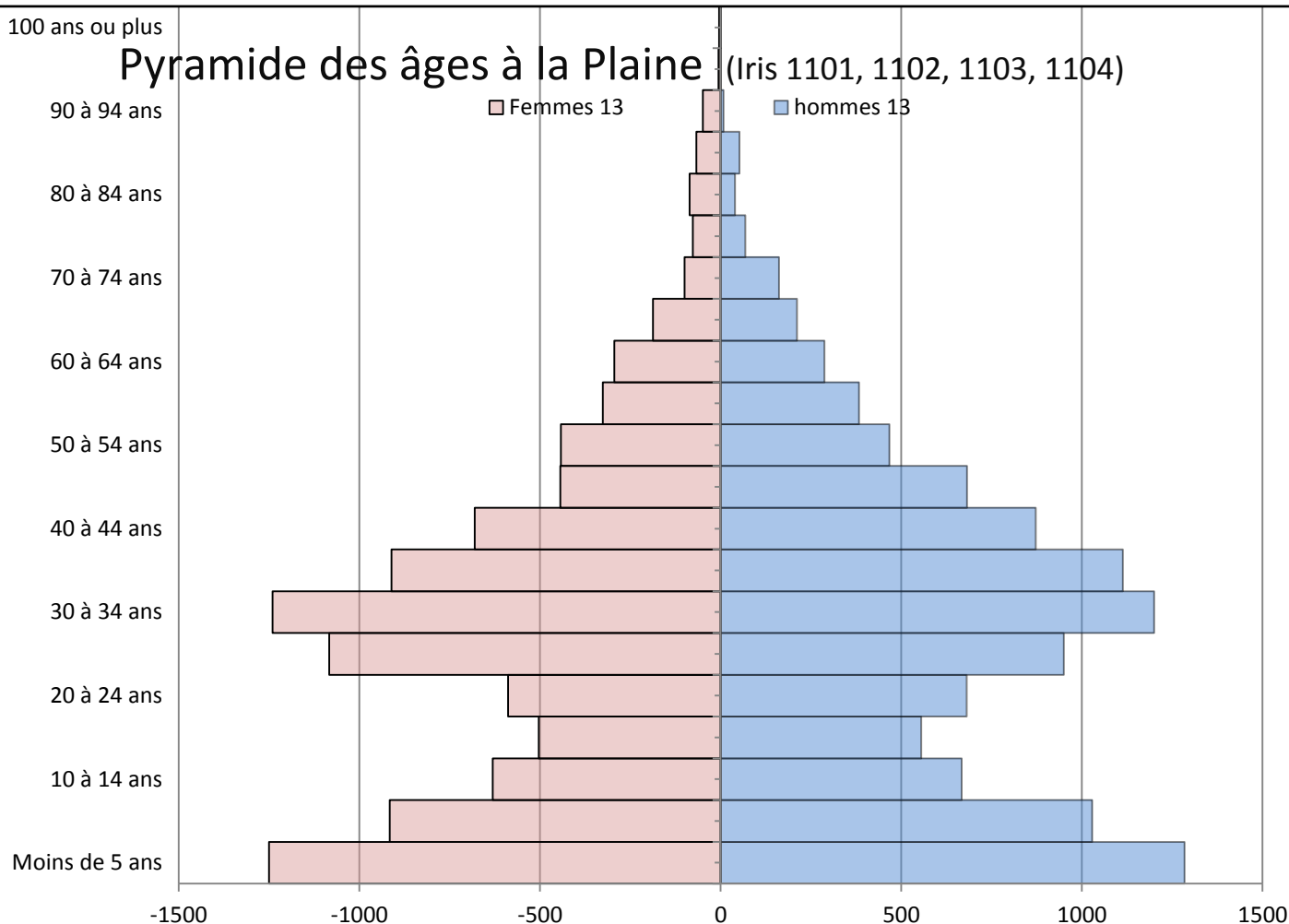
- 15,6%de cadres
- 20% de professions intellectuelles supérieures

La Plaine à un taux d'activités élevé 75,4% des 15 ans et plus sont actifs, l'activité féminine y est très forte avec 71%, soit 10 points de plus que la moyenne de Saint-Denis.

Le niveau de chômage a baissé globalement passant de 24,6%à 22%, cependant le chômage des jeunes actifs de 15/24ans est de 39% suivant la tendance communale (42%)

Pyramide des âges

A Saint-Denis, les classes d'âges les plus saillantes : les moins de 10 ans, les 20-39 ans ,à la Plaine, le phénomène est plus marqué encore, les effectifs des autres classes d'âge étant moins présentes dans ce quartier.



3-Equipements du territoire

Le territoire de la plaine possède un ensemble d'équipements publics et de commerces, favorisant la vie quotidienne des habitants.

Les équipements municipaux

- Sportif : 2 gymnases (dont 1 inauguré en février 2017) + un gymnase intercommunal avec Aubervilliers
- Jeunesse : un espace Jeunesse
- Enfance : 9 accueils de loisirs maternels et élémentaires (2/12 ans), une Ludothèque
- Santé : une PMI, un centre de santé, un référent santé de la direction de la Santé
- Culture : Médiathèque Don Quichotte
- Polyvalent : la Maison de quartier
- Petite enfance : une crèche
- Une mairie-annexe :

Institutions et partenaires territorialisée

- Objectif emploi : Mission locale, Projet ville, RSA
- Un espace vie sociale ouvert dans l'ancienne gare RER accueillant associations et habitants
- Foyer Adoma : 2 Résidences pour travailleurs immigrés
- Théâtre de la Belle étoile

Équipements de l'éducation nationale

- 9 écoles élémentaires et maternelles
- un Collège
- Un lycée (ouverture pour la rentrée 2017)

Equipement Médical et Para médical

- 2 cabinets médicaux
- 3 Pharmacies
- 2 Kinésithérapeutes
- 1 cabinet d'infirmières
- Laboratoires d'analyse médicale

Les commerces

- Un Marché
- 2 superettes Franprix

Divers

Tabacs, Boulangeries, Restaurants, Téléphonies, Sandwicheries, banques, pharmacies, brasseries, laveries etc.....

Autres équipements

- Un bureau de poste
- Un commissariat

Universitaires

- Maison des sciences de l'homme

B - l'équipement : la maison de quartier plaine

1- La structure

Implanté dans d'anciens bâtiments communaux, la Maison de quartier Plaine a été inaugurée en 1991, elle est agréée Animation globale depuis le 20 janvier 1992.

La Maison de quartier Plaine fait partie de la direction vie des quartiers de la Ville de Saint-Denis.

Dans Le cadre de son organisation la direction vie des quartiers a retenu un certain nombre de principes pour l'ensemble des maisons de quartiers.

L'ensemble de cette démarche a été validé par le bureau municipal :

- L'adhésion de toutes les Maisons de quartier à la fédération des centres sociaux du 93
- La validation des projets sociaux via un comité de pilotage comprenant le délégué fédéral de la fédération 93, et les élus référents pour chaque centre
- L'évolution des Maisons de quartier vers une inscription renforcée de leur place et leur rôle dans la territorialisation des politiques locales
- L'organisation d'un séminaire annuel " centres sociaux "
- La participation des Maisons de quartier au congrès national de la FCSF en Juin 2013.

Les missions menées par la Maison de quartier dans le cadre de sa fonction d'animation globale répondent aux critères fixés par la CNAF :

- Un territoire d'intervention
- Une approche généraliste
- Une dimension collective
- L'implication des habitants
- L'exercice de la citoyenneté
- Une équipe de professionnels qualifiés
- Une fonction partenariale

La Maison de quartier est adhérente à la Fédération départementale des centres sociaux depuis 1999, et décline ses valeurs de référence :

-La dignité humaine : reconnaissance de la dignité et de la liberté de toute personne.

- La solidarité : considération des capacités des hommes et des femmes à vivre ensemble et à se construire dans des rapports sociaux.

- La démocratie : Ouverture au débat et participation au développement de la vie locale.

2- L'équipe de la structure

L'équipe de la maison de quartier est composé de Huit permanents

- un responsable d'équipement, une coordinatrice vie sociale, Une assistante administrative et comptable,
- deux agents d'accueil
- Un référent famille
- Une animatrice culture
- Un référent jeunesse et multimédia

Vacataires

- Deux agents sur des ateliers à l'année : Arts plastiques, Apprentissage de la langue française en lien avec la culture française.

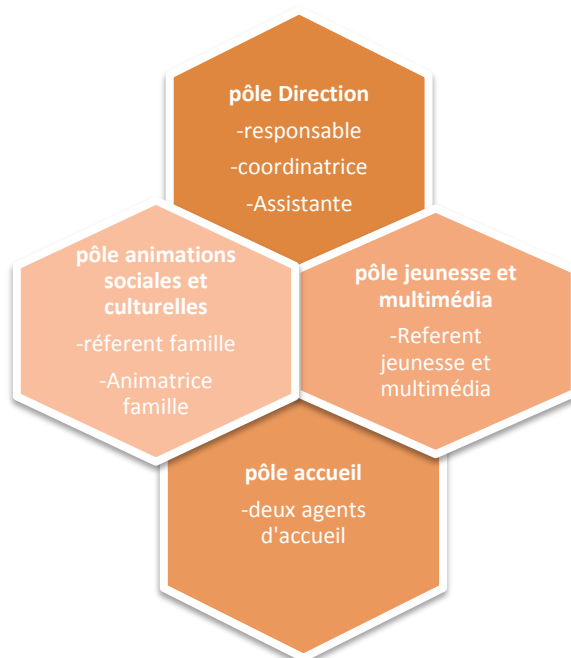
Autres

Régulièrement nous accueillons sur la structure des stagiaires en :

- Stage d'une semaine en entreprise des collégiens de troisième.
- Stage de trois semaines en entreprise des lycéens en seconde.
- Stage de deux mois en entreprise des étudiants en carrière sociale.
- Stage de deux à six mois en entreprise des BAPAAT, BPJPS, DJEPS, IUT, carrières sociales.

3 -Une organisation en pôles

Afin d'avoir un fonctionnement efficace qui permette une visibilité et un périmètre de tâches repérées pour les différents membres de l'équipe, nous avons organisé en pôle l'ensemble des fonctions de la structure.



Le pôle direction

En charge du pilotage de la structure et de ses projets, ainsi que de son administration et de son fonctionnement budgétaire.

Le pôle animation sociale et culturelle

Développe :

- Les sorties, les activités, les soirées festives et les animations diverses à caractère collectives
- Les permanences sociales
- Les actions parentalités
- Les actions autour du droit des femmes, des relations filles et garçons, et de la lutte contre les violences faites aux femmes
- Les actions culturelles
- La coordination des ateliers couture, art plastique et alphabétisation de la structure

Le pôle jeunesse et multimédia

Développe :

- des actions en direction des jeunes
- participe aux actions partenariales en direction des jeunes,
- participe aux coordinations locales concernant la jeunesse.

Le pôle Accueil

Développe :

- l'accueil des publics et des activités associative
- la gestion des rendez-vous des permanences sociales
- l'affichage des informations
- La veille technique du bâtiment

4- Le pôle associatif

La Maison de quartier accueille une importante vie associative, ainsi que des services municipaux, proposant des activités aux habitants du territoire.

Outre l'accès à une mise à disposition de salles, les associations bénéficient :

- . D'une boîte aux lettres
- . D'un fax/Scanner
- . D'un photocopieur
- .L'accès à un ordinateur
- . La possibilité de réserver un bureau afin de recevoir des rendez-vous ou de travailler

Les associations peuvent aussi obtenir des créneaux supplémentaires pour la tenue de leurs diverses réunions, portes ouvertes, assemblées, fêtes etc.... en accord avec la direction et dans le cadre du fonctionnement de l'équipement.

Chaque association est tenue de signer une convention avec la Maison de quartier.

Le conventionnement précise le caractère de l'équipement et l'inscription des activités dans la cohérence du projet social.

En contrepartie, les associations s'engagent à participer une fois par an avec leurs ateliers à une action festive sur le Territoire.

Nous organisons deux réunions par an de l'ensemble des associations, et nous essayons de les recevoir individuellement le plus régulièrement possible.

D'une manière informelle nous côtoyons au quotidien les responsables associatifs.

A ce jour nous recensons 16 associations possédant une boîte aux lettres à la maison de quartier :

- *Capoeira VIOLA : Capoeira*
- *Flamenco art et mémoire: Danse flamenco*
- *Vo Viet Nam: Art Martial vietnamien*
- *SDUS: Gymnastique et pilates*
- *ESSIMA: Danse Africaine*
- *Centre Musical : cours individuel de Piano et Guitare*
- *ICAR : Activités jeunesse et péri scolaire en direction des jeunes*
- *Les copains footballeurs de la plaine : football pour adultes*
- *Foyer Pinel : Apprentissage du français*
- *Le fond de l'air est doux : Qi Gong*
- *Hip-hop-art : danse hip-hop/dance-hall*
- *Vous et votre projet : Micro crédit*
- *Oh ! collectif de la surprise : Théâtre pour enfants et adultes*
- *Apaic : Association d'aide aux ressortissants du Cap vert*
- *JC Excellency : couture, anglais et actions caritatives*
- *Afrofille'ness : danse afro urbaine et step*

L'association Mémoire vivante poursuit son travail sur le territoire et le partenariat avec la maison de quartier, mais elle a déplacé son siège social et sa boîte aux lettres, au local associatif, Pont Comm'un.

L'association Union fraternelle de la plaine est partenaire de la maison de quartier, mais elle n'y a pas installée son siège social, l'association œuvre auprès des jeunes et mène des actions caritatives.

Une association occupe un local indépendant jouxtant la Maison de quartier dans le cadre d'un conventionnement, il s'agit de l'association Rackham, qui mène des actions en direction de la jeunesse sur le territoire, L'association envisage maintenant d'inscrire une démarche d'action dans le cadre du développement durable.

Ponctuellement :

- *Compagnie Tamérentong : Théâtre Hip Hop*
- *Plaine de femmes : Fêtes et activités sociales*

Nous accueillons également les demandes de groupes, de collectifs ou d'individus pour l'occupation ponctuelle de nos salles, il peut s'agir alors d'activités de théâtre, de chant, de danse.

Sur le territoire désormais existe un local associatif dénommé Pont Commun, ce lieu est géré par l'association Partenaires pour la ville, l'objectif est de favoriser des actions en direction des habitants dans cette partie du territoire, mais aussi la relation avec les entreprises, plusieurs associations s'y sont regroupées :

- Mémoire vivante
- Plaine de femmes
- Proximité
- Jeunes du Pont de Soissons
- AMAPlaine

Des services Municipaux proposent également des activités ou des services à partir de la maison de quartier :

- Conservatoire : Danse classique
- Ludothèque : Jeux
- Assistantes sociales : accompagnement social

5- Nos partenariats

La Maison de quartier développe et participe, avec des acteurs institutionnelles, associatifs ou de la société civile, à des actions partagées.

Partenaires de l'équipement :

- La direction de quartier
- Les directions territorialisées ou centralisées de la ville de Saint-Denis ou de Plaine commune
- Le pôle associatif de la structure
- Les associations de la ville, du département ou de la région.
- Les équipes pédagogiques de l'éducation nationale
- Les entreprises du territoire (Veolia, suez), et plus particulièrement la société vente-privée

6- Le directeur de quartier et le projet de territoire

La Maison de quartier Plaine est un équipement municipal rattaché à la direction vie des quartiers ; elle fait partie d'un réseau de cinq Maisons de quartier déployées sur le territoire de la ville de Saint Denis.

La Direction de quartier est chargée de la bonne conduite du développement local de la Plaine. Elle fait le lien entre la Ville et ses administrés. Elle accompagne les projets que souhaitent porter les habitants, les acteurs associatifs et économiques. Elle est la porte d'entrée pour tout acteur qui souhaite s'investir dans la vie du quartier, ou simplement avoir des informations sur la vie du quartier.

Associé aux Maisons de quartier dans les territoires de la ville, le directeur de quartier assume diverses fonctions :

- Elaboration du projet de territoire, de son pilotage et de la déclinaison des priorités d'intervention.
- Veille à la mise en œuvre de façon satisfaisante des politiques municipales et communautaires.
- Accompagne les projets de renouvellement urbain en veillant à la participation des habitants.
- Coordonne le collectif des professionnels
- Assure la participation des habitants dans les politiques publiques
- Développe le partenariat institutions/associations

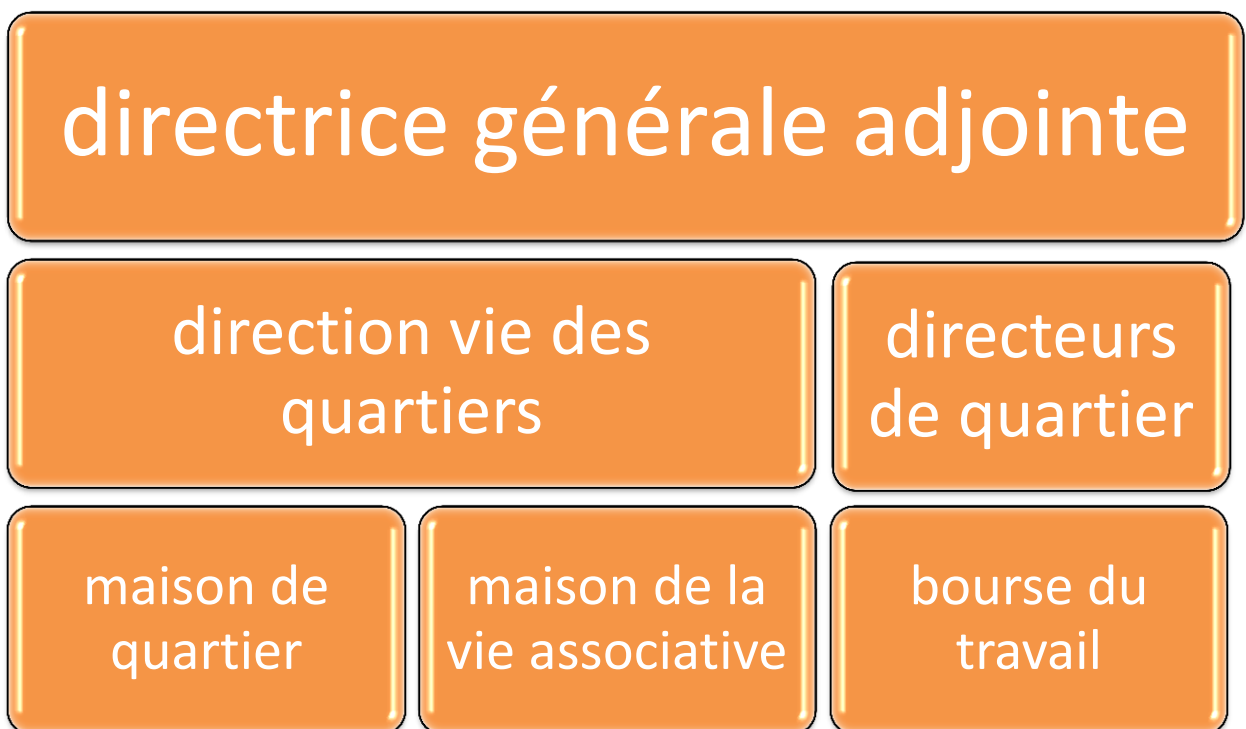
La Maison de quartier et la Direction de quartier Plaine travaillent de concert, chaque jour, afin de proposer aux habitants des services et des activités qui correspondent à leurs besoins et leurs attentes. Ainsi, le projet social présenté ici participe totalement aux orientations et problématiques définies dans le cadre du projet de quartier de la Plaine : chacun devant concourir à la bonne conduite de l'autre.

Pour exemple, en 2017 la Maison de quartier et la direction de quartier Plaine ont co-organisé les projections de cinéma « Plaine Air » rassemblant près de 300 personnes pour sa première édition, favorisant ainsi le lien social dans le quartier.

D'autres collaborations entre la Maison de quartier et la direction de quartier seront organisées au cours des prochaines années au service du bien vivre des habitants à la Plaine.

La Direction vie des quartiers comprend aussi la Maison de la vie associative et la bourse du travail.

7- Organigramme



C- Une démarche de renouvellement du projet social ambitieuse

1-L'animateur projet et l'équipe projet

Nous avons contractualisé avec un stagiaire DJEPS et son centre de formation , la mise en œuvre des actions relatives au renouvellement du projet social, en précisant bien dans la feuille de route, que les modalités d'actions se situaient dans une démarche de transversalité, habitants ,professionnels, associations et équipe de la maison de quartier.

Nous avons dénommé le stagiaire DJEPS « animateur projet », et nous l'avons présenté lors d'une réunion, à l'équipe du centre, en précisant qu'il portait sur la forme, l'organisation de la démarche de renouvellement, avec la mise en œuvre d'outils de facilitation de réunion ou de débat, mais aussi l'organisation de temps de travail avec des panels d'usagers et de professionnels.

L'animateur projet a été aussi présenté institutionnellement à l'ensemble des partenaires et usagers de notre structure.

Ainsi, complètement intégré à l'équipe et à la vie de la structure, l'animateur projet avait comme tâches identifiées, la mise en œuvre du bilan/évaluation du projet 2014-2018 et la mise en place du diagnostic du futur projet social 2018-2021.

L'équipe de la structure était bien entendu partie prenante de ce travail, sous la dénomination d'équipe projet.

L'équipe a été impliquée dans la démarche de renouvellement dès le début, et l'ensemble des salariés a participé aux animations mis en place par l'animateur projet.

- Animation du questionnaire dirigé (usagers et associations)
- Animation d'un panel jeune à la maison de quartier
- Animation d'un collectif habitant à la médiathèque
- Animation d'un panel senior à la maison de quartier
- Participation au collectif des professionnels

L'équipe a été elle-même l'objet de temps de travail autour des points-clés du projet social et de sa perception sur le travail quotidien de la structure.

L'idée d'avoir un tiers accompagnateur de la démarche de renouvellement du projet social, est issue des expériences précédentes ; en effet, les activités de la maison de quartier et les charges de travail de l'équipe ne s'arrêtent pas durant la période de bilan /évaluation et de diagnostic du projet social.

Venant se superposer aux quotidiens de l'équipe, la mise en œuvre d'une démarche de renouvellement peut être réalisée à minima, sans l'accompagnement d'un tiers.

Le stage de l'animateur projet s'est déroulé du 1er janvier au 11 juillet 2017.

2-Les bénévoles, Facebook.....

L'animateur projet a dès le début constitué un groupe bénévole avec des habitants volontaires qui se sont engagés à nos côtés dans le renouvellement du projet social de manière active.

L'implication des habitants nous paraissaient être indispensable dans le pilotage de la démarche.

Au nombre de cinq, les bénévoles ont accompagné ce travail du début à la fin en prenant en charge des actions, et en étant force de proposition :

- Mise en place et vernissage de l'exposition "c'est quoi un centre social " de la fédération des centres sociaux du 92 pour le lancement de la démarche de renouvellement.
- Constitution d'une page Facebook "Bénévoles de la Plaine "pour communiquer sur nos actions, et création de petites vidéos annonçant nos événements. (Plus de 300 vues cumulées)
- Animation du questionnaire dirigé
- Animation d'un panel d'usagers
- Animation d'un collectif habitant, hors les murs sur le territoire
- Participation à la restitution de l'évaluation auprès des habitants

3- la temporalité, les panels, les outils

Nous avons choisis de mener la campagne de renouvellement du projet social du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, la fin de l'agrément en cours n'intervenant que le 30 juin 2018.

Ce délai de 6 mois nous a paru être une bonne durée pour créer une dynamique sur le territoire.

A cette fin, nous avons créé un rétro planning, pour rythmer le travail.

Afin de mener le bilan/évaluation et le diagnostic, nous avons identifié, outre le groupe de bénévoles, un ensemble de panels à constituer :

- Les mères de familles
- Les enfants
- Les séniors
- Les jeunes
- Les professionnels du territoire
- Les associations

Sous forme de réunion, les rencontres devaient permettre l'expression et à cette fin nous avons mis en place et utilisé divers outils :

L'abaque de Reynier

Méthode originale de communication qui concerne l'information qualitative et permet à chaque participant d'exprimer son opinion par la visualisation de couleurs sur un thème donné.

Cette méthode a été utilisée pour les panels seniors, enfants, jeunes, mères de famille

Le mind-mapping

Nous avons utilisé cet outil pour le panel associatif

A l'aide de trois mots et sur trois pos-it, les participants ont déposé sur trois paper-board, ce que leur ont inspiré les trois phrases suivantes :

- La place de mon association au sein du territoire de la Plaine
- La relation avec la maison de quartier
- Le futur de mon association à la maison de quartier

Une restitution collective a ensuite permis de faire le point.

Pour le collectif des professionnels, nous avons cherché à ce que les acteurs se positionnent sur quatre thématiques :

- Accès aux droits, à la culture, à la santé
- Cadre de vie, emploi et développement économique
- Famille et liens intergénérationnels
- Cohésion social et vivre ensemble

Ensuite nous avons développé trois étapes

Etape 1

Sur les murs ont été affichées quatre feuilles de paper board, une par thématique, les feuilles sont divisées en 4 parties :

- Forces du territoire/Faiblesses du territoire
- Opportunités pour la maison de quartier /risques pour la maison de quartier

Les participants ont été alors invités à écrire leurs idées sur des post-It, et à les coller dans les zones concernées.

Etape 2

Les participants ont été répartis au hasard en cinq groupes et chacun des groupes a récupéré une feuille thématique et réalisé une synthèse des forces, faiblesses risques et opportunités.

Etape 3

Un membre de chaque groupe a restitué cette synthèse en plénière. Les participants ont alors échangé sur les idées fortes émergentes.

Nous avons aussi pour rendre compte du travail effectué, réalisé deux power point :

- Bilan du projet social 2015/2017, pour le bilan /évaluation
- Renouveau du projet social : les faits saillants, recueil de l'expression des panels et pistes de travail du projet social 2018/2021.(voir annexe)

Nous avons aussi réalisé un micro-trottoir vidéo de plusieurs minutes, sur le quartier, pour médiatiser la démarche de renouvellement et interroger un plus large public.

4-Le comité de pilotage

Un rapport au bureau municipal de décembre 2012 avait validé une méthodologie commune aux cinq maisons de quartier pour le renouvellement de leur agrément centre social auprès de la CAF.

Compte tenu de l'enjeu à la fois politique et de développement social pour les territoires de cette démarche, il avait été validé la mise en place d'un comité de pilotage par maison de quartier, associant les élus de référence des territoires, qui valident l'ensemble des étapes de formalisation du diagnostic du futur projet social de l'équipement.

Sont également associés au comité de pilotage, la CAF de Seine-Saint-Denis et la Fédération des centres sociaux.

D- Bilan et évaluation du projet social 2015/2018

1- introduction

Nous avons présenté aux différents panels le bilan du projet social de la Maison de quartier, et afin de le diffuser largement nous l'avons rédigé sous la forme d'un PowerPoint.

Présentation de la maison de quartier

- équipement de proximité intergénérationnel
- Ouvert 60h par semaine aux publics , 6 jours par semaine
- S'appuie sur le développement de la vie associative et le développement d'activités et de projets au service du territoire
- Développe une citoyenneté de proximité par la participation des habitants et s'attelle à la définition de leurs besoins

L'équipement

- Une surface de 200m²
- Deux salles polyvalentes de 160 et 100 m²
- Une annexe : mission locale et RSA
- Une mairie annexe
- Une ludothèque
- Un jardin partagé
- un espace festif
- Un espace multimédia de 10 postes en libre-service
- Des permanences sociales

2- Bilan de la démarche de renouvellement

L'équipe

- Animation du questionnaire dirigé.
- Animation d'un Panel jeune à la Maison de Quartier.
- Animation d'un Collectif Habitants à la médiathèque.
- Animation d'un panel sénior à la maison de Quartier.
- Participation au collectif des professionnels

Bénévole

- Animation d'un Panel d'usagers.
- Animation d'un Collectif Habitants Hors les murs sur le territoire.
- Participation à la restitution de l'évaluation auprès des usagers.

Un Facebook des Bénévoles

- Elaboration et mise en place d'un compte Facebook pour communiquer sur nos actions.
- Création de petites vidéos annonçant des événements. (plus de 300 Vues cumulées)

Une équipe projet et des moyens au service du renouvellement

BILAN-EVALUATION

- 70 Questionnaires
- 5 Panels d'usagers :
13 Mères de famille 2 Bénévoles 12 enfants 13 Séniors 6 Jeunes
- **116 Usagers**

DIAGNOSTIC

- 60 Contributions à la boîte à idées
- 3 Collectifs composés de 59 participants :
1 Collectif habitants 1 Collectif Bénévoles 1 Collectif des professionnels
- **119 Participants**

Des actions au service du renouvellement

2- Bilan qualitatif

En comparaison avec les chiffres du projet social 2011-2014, on observe une très forte augmentation de la fréquentation, passant de 3855 personnes à 4880 personnes sur une année.

2014/2017 : TROIS AXES DE TRAVAIL

- 1 AXE 1 :**
Animer un territoire en pleine mutation
- 2 AXE 2 :**
Faire émerger des dynamiques collectives
- 3 AXE 3 :**
Prendre en compte et soutenir les personnes en difficultés

UNE ÉQUIPE AU SERVICE D'UN PROJET

L'AMAISSON DE QUARTIER PLAINE EST ORGANISÉE EN PLUSIEURS PÔLES :

Pôle accueil	Pôle multimédia et jeunesse	Pôle animations familiale et culturelle	Pôle associatif	Pôle Coordination (Direction et Budget)	Pôle Stagiaire
2 agents	1 référent Multimédia et Jeunesse	1 référent Famille 1 animatrice socio-culturelle	12 associations 3 salariés 4 bénévoles	1 responsable 1 coordinatrice vie social 1 assistante de Gestion	1 stagiaire DEJEPS

PÔLE ACCUEIL

INFORMATIONS/ORIENTATIONS PASSAGE

HEBDOMADAIRE :

449 personnes par semaine

Participation aux activités des associations : 258 personnes

Permanences sociales : 71 personnes hebdomadaire

Renseignements à l'accueil : 120 personnes

PÔLE JEUNESSE ET MULTIMEDIA

PASSAGE HEBDOMADAIRE
ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL
RDV (1 FOIS PAR SEMAINE)

463 utilisateurs dont 528 entre 8 et 24 ans

Devoirs : 265 habitants

Rapports de stage : 35 habitants

Utilisation imprimante : 68 habitants

Recherche d'emploi : 16 habitants

Cv / lettre de motivation : 47 habitants

Recherche CAF : 32 habitants

Pôle Animation sociale et culturelle 2015-2017



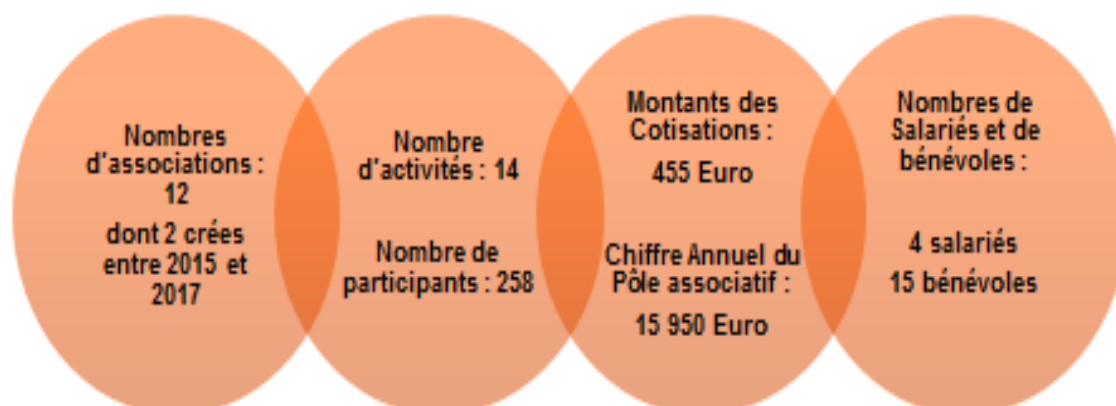
ACCES AUX DROITS



6 permanences :

- 2 écrivains public dont 1 bénévole
- permanence juridique du CIDF
- permanence de la médiation sociale partagée du référent famille
- conseillère économique et social CAF
- *permanence sociale de la CRAMIF*
- *assistantes sociales Municipales*

PÔLE ASSOCIATIF :



PROMOTION DE LA VIE CULTURELLE :

- Accueil de la troupe de théâtre Oh ! Collectif de la surprise pour répétitions et spectacles
- Accueil d'une chanteuse d'opéra lyrique
- Accueil ponctuel de danseurs, de musiciens et de groupes de chanteurs.



PARTENARIAT ENTREPRISE

UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC UNE ENTREPRISE DE LA
DI AIME

vente-privee.com



- 350 bénéficiaires sur le territoire
- 1 week-end annuel pour 50 personnes à Fondettes
- Remise de fournitures scolaires complètes tous les mois de juillet pour 150 enfants du quartier
- Remise de jouets de Noël pour 150 enfants avec gouter et spectacle en décembre
- Tout au long de l'année remise de divers matériels en soutien des ateliers et actions de la Maison de Quartier.



La majorité des usagers habitent autour de l'équipement



Les activités les plus appréciées par les usagers :

Associations : Tous les cours de danse, la capoeira et les cours d'anglais

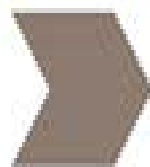
Maison de Quartier : Les sorties, La ludothèque et les soirées



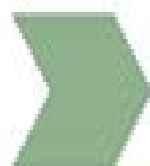
Il n'y a pas assez d'activités proposées pour les seniors



Il n'y a pas de groupe de bénévoles



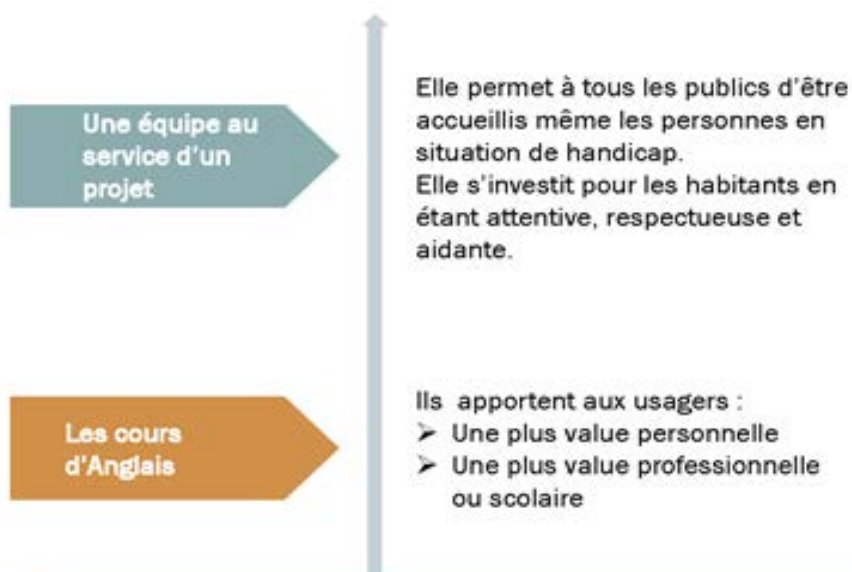
Il n'y a pas de dialogue intergénérationnel



47% des usagers aimeraient faire du bénévolat

BILAN QUALITATIF

4-Des actions qui améliorent le quotidien



Des actions qui améliorent le quotidien des usagers



Des actions qui améliorent le quotidien des usagers

5-Les freins aux actions mises en place

Il n'y a pas assez d'actions permettant aux habitants de se positionner pour devenir Bénévoles à la Maison de Quartier.

La communication de la Maison de Quartier est défaillante. Elle est peu visible sur le territoire et peu représentative des supports utilisés par les habitants. (SMS, Journal de la ville, Réseaux sociaux)

Les freins aux actions mises en place

Il n'y a pas assez d'activités pour les seniors parce que l'offre n'est pas adaptée à leurs besoins.

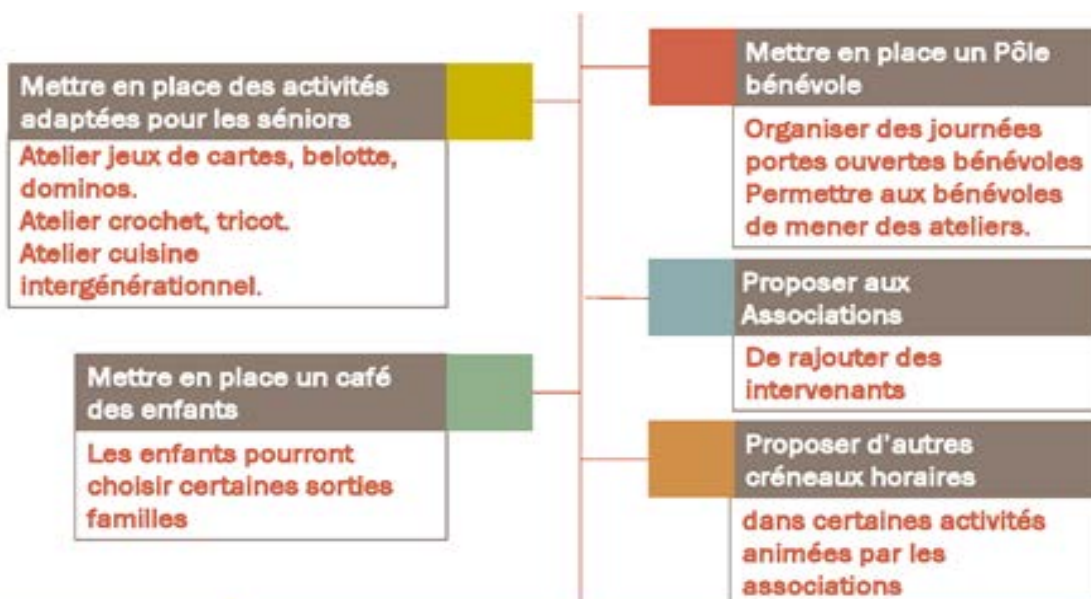
Les usagers enfants comme adultes aimeraient être, un peu plus, acteur dans le choix des sorties.

Les actions d'aide à la parentalité ne sont pas assez étoffées.

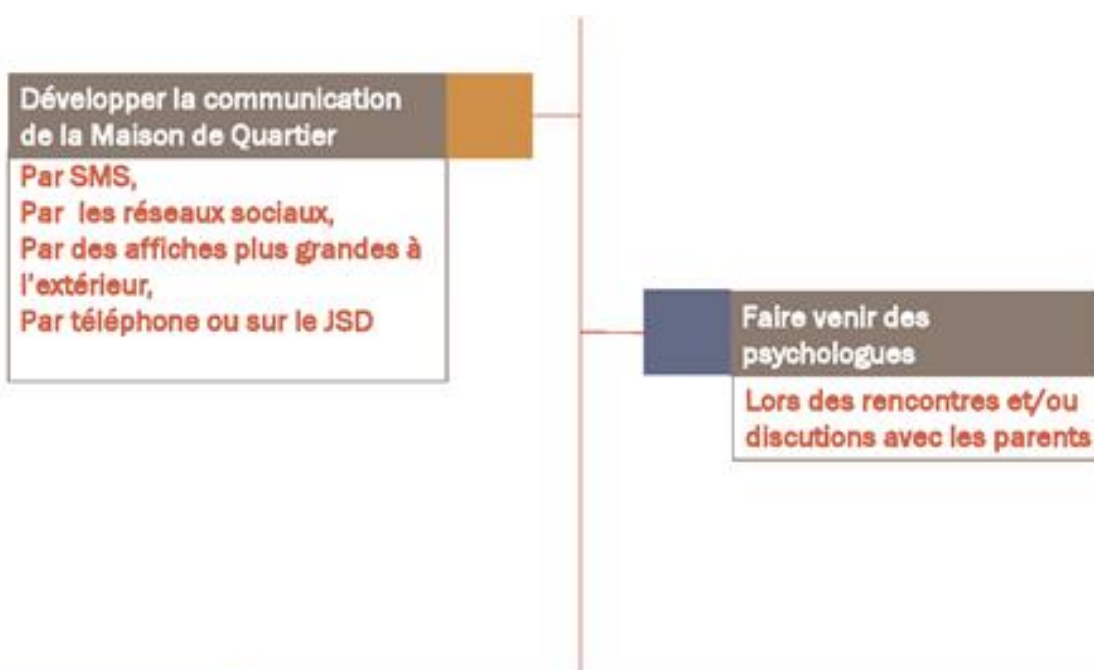
Face aux succès de certaines actions proposées par les associations, il y a un manque de places ou de turn-over pour les usagers.

Les freins aux actions mises en place

6-Des actions proposées par les usagers



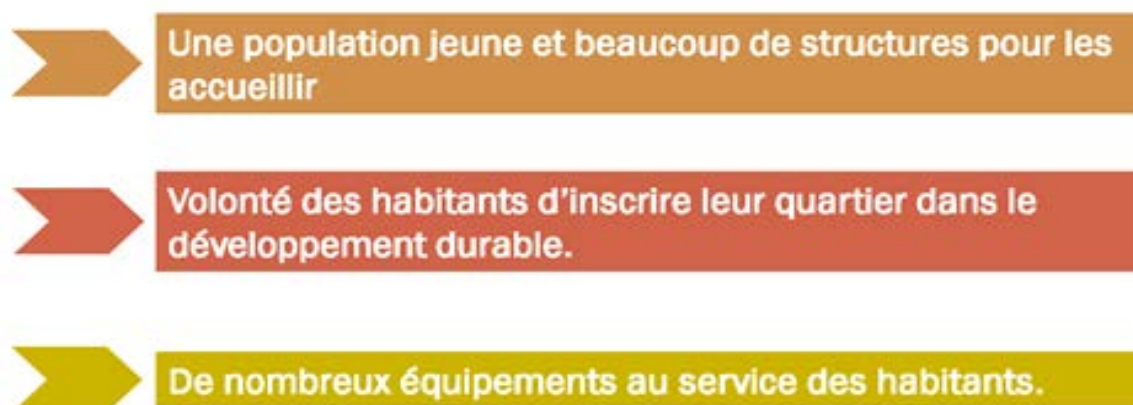
Des actions proposées par les usagers



Des actions proposées par les usagers

E-Diagnostic

1-Les forces du territoire



2-Les faiblesses du territoire



Les faiblesses du territoire

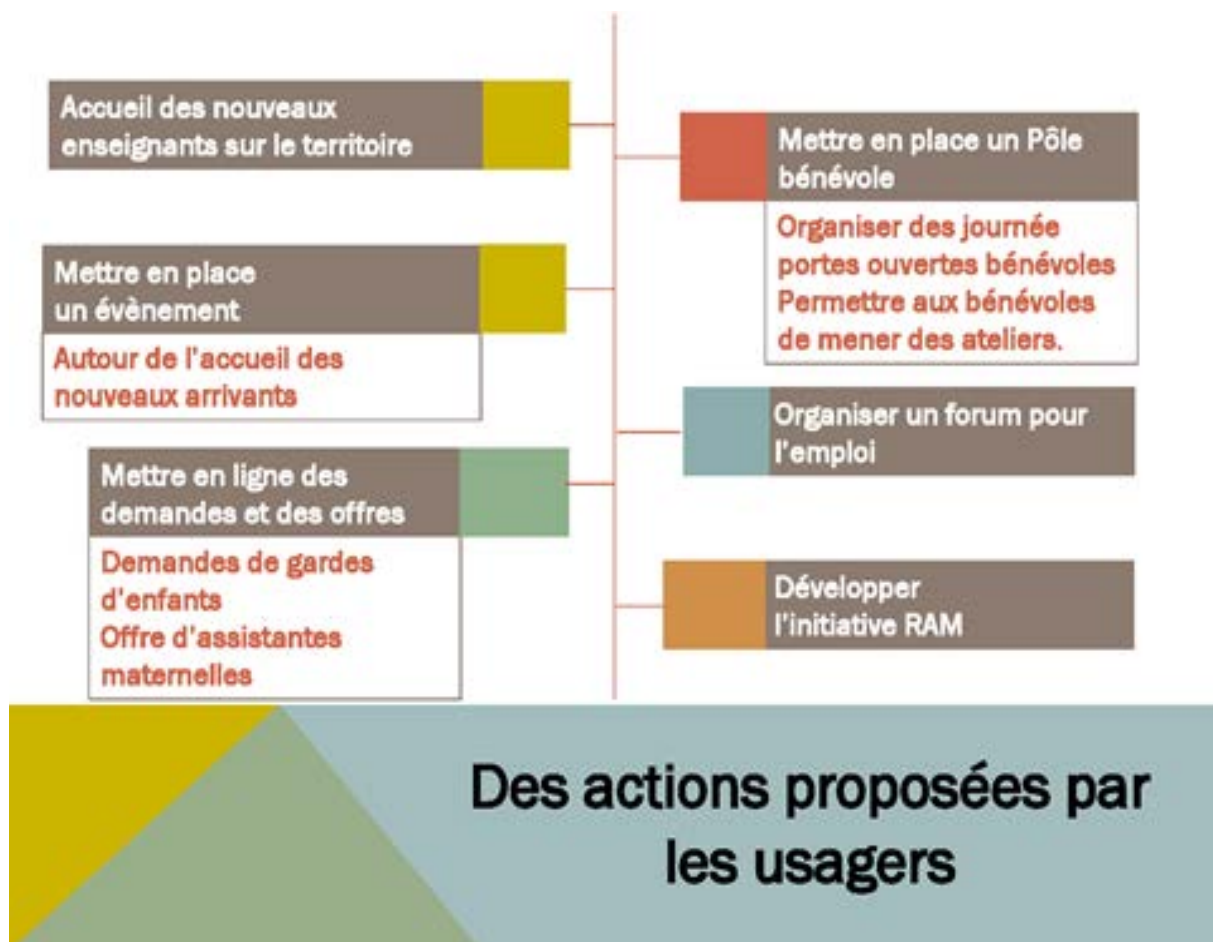


Les faiblesses du territoire

3-Les opportunités pour la maison de quartier



4-Actions proposés par les collectifs



Mettre en place des rencontres

Des rencontres enseignants/parents (théâtre forum, débat)

Développer l'aide aux devoirs

Des actions proposées par les usagers

F- Projet social 2018/2021 : axes de travail et actions du projet

1^{er} axe de travail et actions proposées



Les mutations importantes subies par le quartier plaine, l'arrivée de nombreuses populations très diverses aux spécificités et besoins différents, positionnent la maison de quartier comme un acteur important en capacité d'organiser la vie de quartier.

Cette organisation s'effectue autour de rencontres de voisinage, du vivre ensemble, et de l'accès à la pratique d'activités culturelles et festives, avec comme impact privilégié de cette démarche de travail la participation des usagers à la construction de leur territoire.

Fiche Action

Nom de l'action	Communication
Rappel de la problématique exprimée	Communication de la maison de quartier défaillante, peu visible et peu représentative des supports utilisés par les habitants
Objectif général	Développer une communication efficace
Objectif opérationnel 1	Utiliser les réseaux sociaux, les SMS et le journal de Saint Denis
Objectif opérationnel 2	Faire participer les bénévoles et nos partenaires à nos démarches de communication
Objectif opérationnel 3	Faire des affiches plus grandes
Critères d'évaluation	Participation et retour des habitants
Pilotage	Le pôle direction
Partenariat	La direction de la communication, le jsd, les bénévoles de la structure, le directeur de quartier, le collectif des professionnels, conseil de quartier

Fiche Action

Nom de l'action	Le Kas'bart
Rappel de la problématique exprimée.	Peu de rencontres et de dialogues intergénérationnels. Peu de rencontres et de dialogues entre nouveaux et anciens habitants. (expression des panels usagers)
Objectif général	Créer un espace convivial de rencontres et d'échanges, ouvert à tous sur des tranches horaires de matinée et de soirée.
Objectif opérationnel 1	Faire connaître le lieu/son fonctionnement, et organiser une inauguration public
Objectif opérationnel 2	Développer avec les bénévoles l'offre et le fonctionnement du lieu
Critères d'évaluation	Participation, affluences, propositions et projets des usagers.
Pilotage	Pôle direction
Partenariat	Collectif des professionnels du territoire, bénévoles de la structure, pôle associatif, conseil de quartier

Fiche Action

Nom de l'action	Les actions culturelles
Rappel de la problématique exprimée.	Peu de rencontres et de dialogues intergénérationnels, peu de rencontres entre nouveaux et anciens habitants, accueil d'activités type conservatoire.(expressions des panels usagers)
Objectif général	Développer des actions culturelles permettant le lien, le dialogue intergénérationnel et la rencontre des nouveaux et anciens habitants
Objectif opérationnel 1	Poursuivre et amplifier le festival annuel "passe à la maison"
Objectif opérationnel 2	Organiser 2 bals populaires et un cinéma en plein air par an en partenariat avec le directeur de quartier
Objectif opérationnel 3	Soutenir une offre d'activités d'apprentissage artistique et musical en partenariat avec la vie associative du territoire et de la ville.
Critères d'évaluation	Contribution des habitants à l'organisation des événements, participation des habitants aux actions programmées, vivacité du Réseau partenariale
Pilotage	Pôle direction de la maison de quartier
Partenariat	Direction de la culture, directeur de quartier, collectif des professionnels, bénévoles de la Plaine ,conseil de quartier

Fiche action

Nom de l'action	Sorties, Activités, programmation des vacances
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Des actions qui améliorent le quotidien• Etre acteur du choix des sorties• Les enfants pourront choisir certaines sorties familles (expressions des panels usagers)• Peu de rencontres et de dialogue intergénérationnels• Peu de rencontres entre nouveaux et anciens habitants
Objectif général	Poursuivre l'offre d'activités sur le territoire en associant étroitement les habitants aux choix et orientations.
Objectif opérationnel 1	Redessiner les contours d'un comité des usagers et impliquer les participants dans la mise en place des propositions d'actions et d'activités pour le territoire.
Objectif opérationnel 2	Créer « un café des enfants » pour obtenir leurs idées sur la programmation d'activités.
Critères d'évaluation	Contribution et participation du comité des usagers sur cette question et ressenti des usagers
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Comité des usagers, pôle bénévoles, pôles associatif, collectif des professionnels, directeur de quartier ,conseil de quartier

Fiche action

Nom de l'action	Les seniors
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des activités adaptées pour nos seniors• Peu de rencontres et de dialogues intergénérationnels (expression des panels usagers)
Objectif général	Identifier le public et développer une offre d'activités
Objectif opérationnel 1	Proposer des activités conviviales : thés dansants, lotos, sorties adaptées, distribution des colis annuels.
Objectif opérationnel 2	Développer une instance participative des seniors pour co-organiser les actions
Objectif opérationnel 3	Rechercher des financements pour pérenniser la démarche de travail (CNAV)
Critères d'évaluation	Participation et implication des usagers
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Maison des seniors de la ville, collectif des professionnels, directeur de quartier, fédération des centres sociaux, pôle associatif et pôle bénévole, CNAV ,conseil général, conseil de quartier, association déchets d'art.

La démarche de travail déjà engagée a permis d'identifier le public et de mener des actions sur le territoire, actions qui seront pérennisées avec la maison des seniors et les associations du territoire.

Fiche action

Nom de l'action	Les actions intergénérationnelles
Rappel de la problématique exprimée.	Peu de rencontre et de dialogue intergénérationnel entre les nouveaux et les anciens habitants. (Panels des usagers et des professionnels)
Objectif général	Développer et favoriser le dialogue intergénérationnel au sein de la maison de quartier
Objectif opérationnel 1	Communiquer efficacement sur nos actions en direction de toutes les tranches d'âges du territoire.
Objectif opérationnel 2	Bloquer 15 places dédiées aux seniors (sur 55) dans les listes d'inscription du week-end familial annuel à Fondettes de la Maison de quartier.
Objectif opérationnel 3	Faire du Kasb'art (voir fiche action : Kas'bart) un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnel pour le territoire
Critères d'évaluation	Représentation des tranches âges, qualité des échanges, impact et production d'effets en terme de construction d'action ou de dynamique.
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle de la Maison de quartier
Partenariat	Pôle associatif et bénévole, collectif des professionnels, directeur de quartier, Maison des seniors, conseil de quartier

Fiche action

Nom de l'action	Fêtes de quartier
Rappel de la problématique exprimée.	Construire une initiative fête de quartier pérenne, qui soit un marqueur et un repère pour les habitants du territoire (exprimés par les panels usagers et professionnels)
Objectif général	Contribuer à la construction et à l'animation de l'initiative fête de quartier
Objectif opérationnel 1	Intégrer le groupe de travail fête de quartier du collectif des professionnels mené par le directeur de quartier
Objectif opérationnel 2	Proposer des initiatives et dédier une fraction du budget de la maison de quartier pour soutenir l'action fête de quartier
Objectif opérationnel 3	Animer les actions proposées en lien avec les collectifs habitants et professionnels et le pôle associatif
Critères d'évaluation	Organisation, déroulé, participation à l'action des habitants
Pilotage	Direction de la maison de quartier
Partenariat	Directeur de quartier (pilote du groupe de travail), collectif des professionnels, pôle bénévole et associatif. Conseil de quartier

Fiche action

Nom de l'action	La jeunesse
Rappel de la problématique exprimée.	Difficultés de lien entre les différents intervenants jeunesse. (Diagnostic : expression du panel des professionnels)
Objectif général	Contribuer à l'action jeunesse du territoire
Objectif opérationnel 1	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer le groupe de travail sur les questions de la jeunesse piloté par le directeur de quartier.• Missionner le référent jeunesse et multimédia de la structure pour participer aux groupes de travail concernant la jeunesse.
Objectif opérationnel 2	Développer un partenariat étroit avec les structures jeunesse du territoire
Objectif opérationnel 3	Contribuer à la réflexion et à l'action partenariale en direction des jeunes
Critères d'évaluation	Elaboration d'un diagnostic sur la jeunesse du territoire et mise en œuvre d'actions ciblées.
Pilotage	Référent jeunesse et multimédia de la Maison de quartier
Partenariat	Directeur de quartier (pilote du groupe de travail), collectif des professionnels, conseil de quartier, direction de la jeunesse.

2^{ème} axe de travail et actions proposées



L'ensemble des actions contenues dans cet axe de travail doivent conduire la maison de quartier à la production d'un foyer d'initiatives habitants, porteur de transformations au niveau du territoire et ancré dans les évolutions sociétales autour du développement durable, de l'économie solidaire, du droit des femmes.

Fiche action

Nom de l'action	Pôle bénévole et gouvernance participative
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas assez d'actions permettant aux habitants de se positionner pour devenir bénévoles à la Maison de quartier.• 47% des usagers aimeraient faire du bénévolat (questionnaires usagers)• Les usagers enfants comme adultes aimeraient être un peu plus acteur dans le choix des sorties.• Organiser des journées portes ouvertes bénévoles• Permettre aux bénévoles de mener des ateliers (expressions des panels : jeunes, adultes, enfants)
Objectif général	Renforcer la gouvernance participative de la maison de quartier et mettre en œuvre les conditions de proposition du bénévolat.
Objectif opérationnel 1	Relancer le comité des usagers de la structure : <ul style="list-style-type: none">• En veillant à la dimension inter générationnelle• En officialisant le statut du comité des usagers par l'organisation d'élection• En dotant le comité des usagers d'un budget
Objectif opérationnel 2	Création d'un pôle bénévole et diffusion des besoins de bénévolat de la structure
Objectif opérationnel 3	Création « d'un café des enfant » et d'une journée portes ouvertes bénévoles
Critères d'évaluation	Participation au comité des usagers et utilisation du budget dédié, augmentation de la participation bénévole
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Directeur de quartier, collectif des professionnels, pôle bénévole, conseil de quartier, pôle associatif, élue du quartier

Fiche action

Nom de l'action	Pôle associatif
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Développer les actions du pôle du pôle associatif• Favoriser les liens entre les associations, les bénévoles et le tissu économique• Face aux succès de certaines actions proposées par les associations il y a un manque de places ou de turn over pour les usagers <p>(expressions des panels usagers)</p>
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir, adapter et développer la vie associative locale comme acteur important du développement du territoire.• Mobiliser les associations sur les enjeux du territoire
Objectif opérationnel 1	Organiser des réunions régulières avec l'ensemble des associations : <ul style="list-style-type: none">• afin de construire une identité commune• afin de mesurer les besoins des associations• afin de travailler à l'adaptation des activités en termes d'horaires, de coûts, et d'intervenants.• afin de les sensibiliser au projet social de la structure et aux problématiques du territoire
Objectif opérationnel 2	Créer un évènement mené par le pôle associatif pour montrer aux habitants l'ensemble des actions existantes
Critères d'évaluation	Adhésion des responsables associatifs à la démarche de travail du pôle associatif de la maison de quartier Plaine
Pilotage	
Partenariat	Pôle direction de la maison de quartier Directeur de quartier, collectif des professionnels, élus, maison de la vie associative

Fiche action

Nom de l'action	Carré vert et développement durable
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Volonté des habitants d'inscrire leur quartier dans le développement durable. (questionnaires habitants)• Mener des actions de prévention en partenariat avec les écoles sur le recyclage, le développement durable et la lutte contre la pollution (actions proposées par les collectifs)
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre le développement du carré vert de la maison de quartier sur les parcelles individuelles et collectives.• Développer des initiatives autour du développement durable en lien avec les écoles du territoire
Objectif opérationnel 1	Travailler à la création d'un rucher sur la parcelle collective du carré vert
Objectif opérationnel 2	Confier l'animation de l'espace collectif à une association, et réfléchir à l'avenir des espaces individuels en menant une concertation avec les habitants.
Objectif opérationnel 3	Organiser une fête du carré vert avec les jardiniers des parcelles individuelles une fois par an ouverte à tous
Critères d'évaluation	Mises en œuvre des objectifs : <ul style="list-style-type: none">• création du rucher• contractualisation avec une association• organisation de la fête annuelle
Pilotage	Pôle direction de la maison de quartier
Partenariat	Collectif des professionnels, associations liées aux jardinages et aux développements durables, services municipaux

Depuis 2011, le carré vert était un lieu en « jachère », les habitants ont exprimés le souhait de se mobiliser en collectif pour faire vivre cet espace, ce qui a abouti à la création de 10 parcelles individuelles et d'un espace partagé.

Fiche Action

Nom de l'action	Projet de territoire et partenariat
Rappel de la problématique exprimée.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les liens entre les associations, les bénévoles et le tissu économique• Favoriser le partenariat avec les entreprises• Développer le partenariat avec les structures jeunesse• Favoriser les rencontres entre les habitants et les employeurs <p>(tous les panels)</p>
Objectif général	Construire autour de la maison de quartier un réseau de partenaires issus de différents secteurs d'activités
Objectif opérationnel 1	Identifier les partenaires nécessaires à l'accomplissement de certains objectifs de la maison de quartier
Objectif opérationnel 2	Renforcer le partenariat avec la société vente privée en lui proposant de nouveaux objectifs d'actions
Objectif opérationnel 3	Organiser une fois par an une initiative de rencontres et d'échanges de l'ensemble des partenaires de la maison de quartier
Critères d'évaluation	Agrément de nouveaux objectifs avec la société vente-privée et organisation de la journée dédiées aux partenaires de l'équipement.
Pilotage	Pôle direction de la maison de quartier
Partenariat	Directeur de quartier

Fiche action

Nom de l'action	Espace coworking
Rappel de la problématique exprimée.	Manque de liens des professionnels avec le tissu économique
Objectif général	Créer une interface à partir d'un lieu dédié aux porteurs de projet économiques et autres (actions à portée collectives) du territoire, afin de permettre l'échange et la structuration des projets en s'appuyant sur une offre de service de base (informatique, téléphone, internet, fax)
Objectif opérationnel 1	Aménager un espace dans la maison de quartier dédié au projet
Objectif opérationnel 2	Faire une campagne d'information au niveau du territoire et construire le réseau partenarial
Objectif opérationnel 3	Mener des actions diverses de communication pour une mise en visibilité des porteurs de projets
Critères d'évaluation	Utilisation ou pas de l'offre par des porteurs de projets, dynamique et production de projets, fonctionnement du partenariat
Pilotage	Pôle direction de la maison de quartier et directeur de quartier
Partenariat	Entreprises du territoire, collectif des professionnels, associations, bénévoles et micros entreprises

Fiche Action

Nom de l'action	Egalité hommes/femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
Rappel de la problématique exprimée.	Répondre à la problématique sociétale de l'égalité hommes femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes
Objectif général	Promouvoir l'égalité hommes/femmes et prévenir les violences
Objectif opérationnel 1	Organiser des théâtres-forums
Objectif opérationnel 2	Organiser des rencontres, des expositions, des temps d'échanges et d'informations
Objectif opérationnel 3	<ul style="list-style-type: none">• Participer au réseau de lutte contre les violences faites aux femmes de la ville de Saint-Denis• Participer et soutenir toutes les initiatives menées dans le cadre de cette thématique
Critères d'évaluation	Mise en œuvre des actions construites en partenariat, participation et retour des habitants, impact et impressions des participants
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Directeur de quartier, collectifs des professionnels, mission droits des femmes, associations, bénévoles, et comité des usagers.

3^{ème} axe de travail et actions proposées

Prendre en compte
et soutenir les
personnes en
difficultés

Aide à la scolarité

Permanence Social
et médiation
sociale partagée

Salle Multimédia

Café des parents

Apprentissage du
Français

Axes de travail
et
actions du projet

La complexification de la société, la fracture numérique, la montée de la précarité, les difficultés scolaires, la présence accrue de population migrante sur le territoire de la Plaine, le développement de l@-administration, donnent une responsabilité forte à la maison de quartier de construire en partenariat des actions visant à permettre inclusion et adaptation réussies des publics précaires et en difficulté.

Fiche action

Nom de l'action	Salle multimédia
Rappel de la problématique exprimée.	<p>Permettre aux jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none">• -de réviser leurs devoirs• -de faire des recherches pour l'école <p>Et d'une manière générale pour tous les habitants d'utiliser l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour la réalisation de CV ou pour rechercher du travail• pour effectuer diverses recherches en particulier concernant l'@administration <p>(expressions des panels)</p>
Objectif général	Poursuivre et adapter l'offre multimédia en direction des habitants du territoire
Objectif opérationnel 1	Former le référent jeunesse et multimédia afin d'amplifier l'accompagnement des usagers de l'espace
Objectif opérationnel 2	Formaliser un partenariat avec la cyber base de la ville de Saint-Denis
Objectif opérationnel 3	Construire un partenariat avec les structures jeunes
Critères d'évaluation	Statistiques de fréquentation de l'espace et nature des utilisations principales des usagers afin d'adapter l'offre multimédia.
Pilotage	Pôle jeunesse et multimédia de la maison de quartier
Partenariat	Collectif des professionnels, pôle associatif et bénévoles

Fiche action

Nom de l'action	Café des parents
Rappel de la problématique exprimée.	Faire venir des professionnels en fonction des thématiques abordées, favoriser le dialogue enseignants-parents par du théâtre forum, des débats et des rencontres (actions proposées par les usagers)
Objectif général	Accompagner les parents du territoire autour des thèmes concernant la famille, et en particulier la scolarité
Objectif opérationnel 1	Proposer en concertation avec les bénévoles et le comité des usagers des rencontres /débats ou animation théâtre au moins une fois par trimestre.
Objectif opérationnel 2	Participer avec les bénévoles au rencontre de la maison des parents de la ville de Saint-Denis et aux cycles du REAPP
Objectif opérationnel 3	Développer un partenariat avec les écoles de proximité
Critères d'évaluation	Participation aux actions, concertation et participation des bénévoles et du comité des usagers à la démarche-action café des parents.
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Bénévoles, comité des usagers, maison des parents, REAPP, éducation nationale, collectif des professionnels

Fiche action

Nom de l'action	Aide à la scolarité
Rappel de la problématique exprimée.	Certains enfants sur le territoire sont en grande difficultés scolaires (faiblesse du territoire)
Objectif général	Mettre en place en partenariat et en lien avec les écoles une aide à la scolarité en direction des élèves du primaire du territoire en grandes difficultés.
Objectif opérationnel 1	Définir le périmètre de l'offre d'aides aux devoirs : nombre de places, lieu, coût, partenariat, démarche pédagogique
Objectif opérationnel 2	Construire un partenariat autour de cette question
Objectif opérationnel 3	Retenir un mode opératoire et mettre en œuvre l'action dès la rentrée scolaire 2018/2019
Critères d'évaluation	Mise en place rapidement d'une proposition partenariale pérenne pour aider les élèves en difficultés
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Education nationale, directeur de quartier, pôle associatif et bénévole, collectif des professionnels

Fiche action

Nom de l'action	Permanences sociales et médiation sociale partagée
Rappel de la problématique exprimée.	Elles apportent une aide précieuse aux habitants lorsqu'ils font face à des difficultés d'ordre administratif ou personnel. (expressions des usagers : des actions qui améliorent le quotidien des usagers)
Objectif général	Maintenir l'offre actuelle et développer la médiation numérique dans le cadre de l'@administration
Objectif opérationnel 1	Réunir l'ensemble des permanenciers une fois par an pour effectuer un bilan/évaluation /diagnostic
Objectif opérationnel 2	Rechercher un moyen d'accompagnement pérenne des usagers dans le cadre de l'@admistration et de l'utilisation des sites administratifs.
Objectif opérationnel 3	Participer au niveau local à la réflexion autour de ces questions
Critères d'évaluation	Répondre à la demande en terme d'offre
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	CIDFF, ISM interprétariat, assistantes sociales de secteur, interprète bénévole, directeur de quartier, collectif des professionnels, conseil de quartier

Fiche action

Nom de l'action	Apprentissage du français
Rappel de la problématique exprimée.	Un quartier solidaire avec les migrants (expressions des usagers : les forces du territoire)
Objectif général	Poursuivre l'offre d'apprentissage du français
Objectif opérationnel 1	Continuer l'atelier parcours linguistique
Objectif opérationnel 2	Accompagner et développer les activités d'alphabétisation de l'association Pinel à partir de la maison de quartier plaine
Objectif opérationnel 3	S'inscrire dans les dispositifs du FSE
Objectif opérationnel 4	Contribuer à la réflexion et à l'action partenariale en direction des publics issus de la crise migratoire.
Critères d'évaluation	Progrès des apprenants, occupation optimum des places proposées, fonctionnement du réseau partenarial, avancée du dossier FSE
Pilotage	Pôle animation sociale et culturelle
Partenariat	Pôle associatif et bénévoles, conseil de quartier, Solidarité migrant Wilson, réseau des maisons de quartier de la ville de Saint-Denis, Europe, directeur de quartier et les services de Plaine Commune.

G- Annexes



Dans le cadre du renouvellement du Projet social

LA MAISON DE QUARTIER organise
LA FETE DU PROJET SOCIAL

Le samedi 1er JUILLET
A partir de 11h

**PRESENTATION ET EXPOSITION
DES NOUVEAUX AXES DU PROJET SOCIAL**

VENEZ DECOUVRIR
LES AVIS DES HABITANTS
SUR LE QUARTIER DE LA PLAINE

JEUX DE SOCIETE GEANTS DANS LE CARRE VERT

UNE FORMULE BARBECUE : POUR 2,50 €
une boisson et un sandwich merguez

DIFFUSION DU COURT METRAGE « MICRO TROTTOIR »

REMISE DES PRIX Les Gâteaux seront les bienvenus
DU CONCOURS « DESSINE MOI TON QUARTIER »



à vos côtés

PORTES OUVERTES

Samedi 28 Mai 2016

de 10h à 18h

La maison de quartier vous ouvre ses portes et vous propose de découvrir différents ateliers culturels et sportifs.

Le matin

Ateliers initiation

- Flamenco enfant à 10h30, flamenco adulte à 12h15 (salle Wilson)
- Afro-dance à 12h30 (salle Wilson)
- Guitare de 10h à 11h pour les enfants de 7 à 10ans (box)
- Vo-Vietnam de 10h à 10h30 (salle de danse)
- Capoeira de 10h30 à 11h et de 11h30 à 12h (salle de danse)
- Arts plastiques de 11h30 à 12h30 (salle polyvalente 1)
- Qi Gong de 11h à 11h30 (carré vert)
- Montage d'un tipi de 11h30 à 13h avec l'atelier couture

Pause musicale de 13h à 14h avec au menu barbecue organisé par l'association Exelency et pique-nique au carré vert.

L'après-midi

Un espace scénique dans l'espace vert avec au programme :

- à 12h30 danse flamenco
- à 14h original afro-dance
- à 14h30 capoeira
- à 15h vo-Vietnam
- à 15h30 guitare
- à 16h les starlettes de la plaine (Afro fille'ness)
- à 16h30 Urban Athletic Training
- à 17h danse Hip-Hop



Maison de quartier Plaine
5, rue Saint-Just
Tél. : 01 83 72 20 50



à vos côtés

BROCANTE DE RENTRÉE



Samedi 23 septembre 2017

Rue Saint-Just, de 8h à 18h

Inscriptions à la maison de quartier à partir du
du lundi 4 septembre 2017

5€ l'emplacement de 2m

à partir de 11h30, présentation des activités
des associations de la maison de quartier

Maison de quartier
Plaine

5, rue Saint-Just
Tél. : 01 83 72 20 50

Saint 
Denis

Je vais me fâcher !

Théâtre forum

La Parentalité



Poussières de vie, Poussières de rire

www.poussieresdevie.fr

contact@poussieresdevie.fr

07 71 27 68 48

siret 50044906100026 - ape 9001Z - Licence 2-10793987

La Maison de Quartier de La Plaine

Organise

LOTO

Des retraités

SAMEDI 13 MAI 2017

De nombreux lots

à gagner

Vente de cartons au prix de 0,50 €

Restauration sur place

De 12h30 à 16h

5 Rue Saint-Just - Tél : 01 83 72 20 50

p'tit concert à la maison

avec les élèves de guitare du Conservatoire de Saint-Denis et de Pantin
à la Maison de Quartier de la Plaine
durée 45min - entrée libre

18 fev
à
19h



Collectif de la surprise

Maison de Quartier de la Plaine Saint-Denis
5 rue Saint-Just, 93210 Saint-Denis

ON A LE DROIT DE RIRE
à la maison de quartier La Plaine



Prix : 5€
(repas + spectacle)

Informations - Réservations :
01.83.72.20.50


Artistes : Boucha (magicien) - Mouhamadou (humoriste) - Jennaë (chanteuse)
Oth & Kal (humoriste) - Hervé dipari (humoriste)

Adresse : Maison de quartier Plaine, 5 rue saint-just 93200 Saint-Denis

Date : Samedi 8 octobre 2016 - **Heure :** 20h

Informations complémentaires : Spectacle à partir de 12 ans

 Smile and com'art

 On a le droit de rire

Page 1/1

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 11 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Didier PAILLARD donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Corentin DUPREY*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Renouvellement de la convention d'occupation du terrain sis 12 rue de la Procession au bénéfice de l'association Main d'œuvres.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que la Ville de Saint-Denis souhaite mettre en œuvre des actions en faveur des habitants sur un terrain sis 12 rue de la Procession dans l'attente du démarrage d'une opération de construction d'un bâtiment de recherche au bénéfice du Cnam,

Considérant que l'Etat est propriétaire dudit terrain et que la Région exerce la maîtrise d'ouvrage de ladite opération de construction au bénéfice du Cnam,

Considérant qu'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit du terrain sis 12 rue de la Procession a été signée entre la Région et la Ville de Saint-Denis,

Considérant que ladite convention autorise la Ville de Saint-Denis à mettre le terrain gratuitement à disposition d'associations à but non lucratif pour mettre en œuvre des actions en faveur des habitants,

Considérant que l'association Mains d'œuvres a été désignée par la Ville de Saint-Denis pour bénéficier de cette mise à disposition afin d'y développer un projet d'intérêt local,

Vu la convention de mise à disposition de ce terrain par la commune de Saint-Denis au bénéfice de l'association Mains d'œuvres approuvée par délibération n° B-17 du 18 février 2016, et considérant qu'elle est arrivée à échéance,

Considérant qu'il convient de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire à titre gratuit du terrain sis 12 rue du Landy au bénéfice de l'association Mains d'œuvres, lui permettant de poursuivre son projet,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Approuve la convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'un terrain sis 12 rue de la Procession au bénéfice de l'association Mains d'œuvres, et autorise Monsieur le maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299008-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Convention d'occupation à titre gratuit entre la Ville de Saint-Denis et l'association Main d'œuvres pour le terrain du 12 rue de la Procession

Entre, d'une part,
la Ville de Saint Denis, représentée par Monsieur Laurent Russier, Maire de Saint Denis, domiciliée 2
Place Victor Hugo, 93200 Saint Denis
Ci après dénommée « la Ville de St-Denis »,

et, d'autre part, l'Association Mains d'Œuvres, constituée le 18/12/1998, déclarée à la Préfecture de la
Seine-Saint-Denis sous le n° de SIRET 422 519 850 00024, domiciliée au 1 rue Charles Garnier et
représentée par Fazette BORDAGE, ci-après dénommée « l'Association ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Dispositions générales

La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Ville de Saint-Denis d'un terrain clôturé d'une surface de 5 398 m² environ, propriété de l'Etat, sis 12 rue de la Procession, ZAC de la Montjoie à Saint-Denis. Il convient de préciser que les deux niveaux de sous-sol existants sont conservés sur une surface émergente, étanchée, non circulaire, non accessible. Les deux niveaux de sous-sol ne sont pas accessibles. Ainsi, le terrain est constitué d'une aire engazonnée de 2 950 m² environ et d'une surface étanchée constituant le plancher haut du sous-sol d'une surface de 2 000 m² environ. L'ensemble de la parcelle est clôturée et dispose de deux portails d'accès l'un sur la rue de la Justice, l'autre sur la voie arrière (environ 450 m²) servant d'accès aux établissements Dumas, voisins.

Article 2 : Nature juridique

Ce terrain est mis à la disposition de l'Association, pour un usage d'animations artistiques et culturelles. La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'Association à titre gratuit pour lui permettre d'y mener les activités décrites à l'article 6. Compte tenu du caractère non lucratif de l'activité de l'Association, la mise à disposition de la parcelle de terrain se fait à titre gratuit.

Article 3 : Etat des lieux

La Ville de Saint-Denis procédera avec l'Association à l'état des lieux de la parcelle lors de sa livraison et lors de sa rétrocession en fin de convention. Un procès-verbal sera alors établi entre les deux parties. L'association devra remettre à la Ville le terrain dans l'état dans lequel elle l'a reçu.

Article 4 : Assurances

L'Association assume la responsabilité des dommages imputables à l'utilisation qu'elle fait du terrain. A ce titre, la présente convention lui confère l'obligation de se couvrir par une assurance appropriée, de tous les risques et de tous les dommages susceptibles d'être commis à l'occasion de l'exercice de son activité. Elle transmet à cet effet à toutes les parties les polices d'assurance qu'elle a souscrites. En revanche, l'association ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'éventuelles dégradations venues de l'extérieur.

Article 5 : Durée de la convention et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, reconductible tacitement. La convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties et de la transmission des documents d'assurance prévus à l'article 4.

La convention peut être résiliée avant terme à l'initiative de l'une des parties sous la condition du respect d'un préavis de 2 mois. Cette résiliation ne saurait donner lieu au versement d'indemnités de compensation.

Le préavis mentionné à l'alinéa précédent n'est pas opposable à l'autre partie en cas de manquement grave et manifeste de l'Association à ses obligations, telles que stipulées dans la présente convention. En cas d'un tel manquement, et après recherche de conciliation, l'Association devra libérer les lieux et les remettre en l'état dans les quinze jours suivant le commandement des représentants des autres parties.

Article 6 : Activités de l'Association

L'Association mettra en œuvre le projet dénommé « Espace Imaginaire » pour lequel elle a été choisie au terme de l'appel à projets lancé par la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune pour l'animation et la mise à disposition du terrain sis 12 rue de la Procession.

Article 7: Gestion et vie du terrain

- a) L'Association s'engage à assurer la gestion du terrain. Elle porte à la connaissance de tous les utilisateurs les obligations à respecter, de la présente convention, des statuts de l'Associations, du règlement intérieur, etc...
- b) L'Association a pour tâche d'organiser et de mettre en place ces activités. Elle doit en communiquer régulièrement le calendrier à la Ville de St Denis, son interlocuteur privilégié. L'Association s'engage à informer la Ville de St Denis de toute période de vacance dans l'utilisation du terrain.
- c) L'Association maintient le terrain et ses éventuels équipements en bon état d'entretien et de propreté.
- d) Un niveau élevé de respect de l'environnement est demandé :
 - interdiction absolue d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques,
 - pratique du tri des déchets,
 - gestion économe des ressources naturelles, en particulier l'eau,
 - interdiction de mener des activités susceptibles de polluer le sol.
- e) La plantation d'arbres et d'arbustes à grand développement n'est pas autorisée
- f) Toutes les cultures comestibles doivent être réalisées hors sol et sans utiliser la terre du sol.
- g) La consommation des végétaux cultivés dans les bacs se fait sous la seule responsabilité de l'Association.
- h) La ville de Saint-Denis se dégage de toute responsabilité concernant l'état environnemental des terrains.

Article 8 : Accès au terrain

Les clés du portail seront remises à l'association après signature de la présente convention de mise à disposition. Si nécessaire, pour le bon fonctionnement du terrain, les clefs pourront être remises aux personnes autorisées par la Ville de St Denis. Tout jeu de clé créé par l'association par la suite devra être signalé à la Ville. Les coordonnées des possesseurs aussi.

Article 9 : Activités interdites ou soumises à précaution

- a) L'Association mène ses activités dans le souci de ne pas gêner le voisinage, notamment en soirée.
- b) Toutes les activités de nature commerciale et publicitaire sont interdites sans autorisation
- c) L'accès et le stationnement de véhicules privés (cyclomoteurs, motocycles et de tous véhicules à moteur comme de caravanes) sur le terrain mis à disposition sont strictement interdits, sauf pour les livraisons et déchargements liés à l'activité de l'Association.
- d) Les élevages doivent être autorisés par la Ville de Saint-Denis.

- e) L'Association s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité qui lui seront données par la Ville de St Denis
- f) Aucun départ de feu n'est autorisé. Toutefois, des barbecues pourront être organisés dans des conditions strictes de sécurité.
- g) Les charges associées à la consommation de l'eau sont à la charge de l'Association
- h) Les services techniques de la Ville de St Denis peuvent interdire l'occupation du terrain au public, pour raison de sécurité, notamment en cas de travaux d'entretien qui peuvent intervenir à tout moment de l'année, de manifestations officielles, en cas d'avis d'orage ou de tempête diffusé par Météo France ou pour tout motif d'intérêt général.

Article 10 : Aménagements

- a) Toute construction ou tout aménagement en dur doit être autorisé par la Ville de St Denis et devra être démontable et transportable.
- b) La transparence de la clôture doit être maintenue. Toutefois, quelques plantes grimpantes pourront être plantées et la recouvrir partiellement.
- c) L'Association affiche son nom et les modalités d'accueil du public à l'entrée du terrain.
- d) L'Association doit supporter en durée et en occupation de terrain, la réalisation de travaux que les parties jugeront nécessaires sans pouvoir prétendre à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.
- e) Toute construction légère à usage d'habitation est interdite.
- f) Les trous dans le sol sont autorisés mais ne doivent pas dépasser 20 cm de profondeur afin de préserver l'intégrité du géotextile installé sous les 20 cm de terre végétale.

Article 11 : Bilan d'activité et correspondance

L'Association transmet chaque année son rapport d'activité à la Ville de St-Denis. Au vu de ce rapport, la Ville de St-Denis se réserve le droit de ne pas reconduire la convention.

Le correspondant de l'Association est :

- Ville de Saint-Denis, représentée par la Direction de quartier Plaine, Martin RAULT, email : martin.rault@ville-saint-denis.fr ; tél : 01 83 72 20 54 – 06 49 43 10 63

L'Association sera représentée par :

- Mélanie GAILLARD, email : melanie@mainsdoeuvres.org ; tél : 01 40 11 25 25 – 06 33 63 32

27

Tout changement de correspondant de l'Association devra être notifié à la Ville de Saint-Denis.

Article 12 : Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être résolus de façon amiable seraient portés devant la juridiction administrative compétente.

Fait en 2 exemplaires à Saint Denis, le

Pour l'Association,
Pour le Président

Pour la Ville de St Denis,
Le Maire de Saint Denis

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Attribution d'une subvention au lycée Eluard pour le développement du projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage à destination des jeunes lycéens - ' des affiches contre l'esclavage '

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu les crédits prévus au budget,

Vu les commémorations du 170^e anniversaire des abolitions des esclavage et que la connaissance de l'histoire de l'esclavage, apportée par les ateliers aux élèves, et partagée avec d'autres publics lors des restitutions, doit permettre de déconstruire les préjugés de haine et de racisme,

Vu le partenariat développé avec le Lycée Paul Eluard sur les questions de mémoires et les ateliers historiques et artistiques développés depuis octobre 2017 à destination de lycéens de Paul Eluard, s'inscrivant dans la promotion des valeurs universelles des droits humains et de la lutte contre les discriminations.

Considérant le souhait de la Ville de fonder son action publique dans la valorisation des identités multiples des dionysiens et de construire un patrimoine immatériel commun.

Considérant que la politique mémorielle répond à l'exigence d'un travail continu sur la mémoire de la ville dans la diversité de ses composantes et que ce travail constitue un facteur de cohésion sociale pour construire une ville pour toutes et tous.

Considérant les objectifs pédagogiques de favoriser l'ouverture des élèves sur le monde, le développement de l'esprit critique, vis-à-vis des discours haineux ou racistes et de sensibiliser les jeunes au respect des droits humains et à la lutte contre toute forme de discriminations.

Considérant l'intérêt des actions proposées de transmission aux jeunes générations pour lutter contre les discriminations et le racisme,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le soutien de la Commune de Saint-Denis au développement du projet de parcours des mémoires de l'esclavage colonial par le Lycée Paul Eluard (Saint-Denis)

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) au Lycée Paul Eluard dans le cadre de ce projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage colonial.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298479-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Conventionnement avec la CAF pour la prise en charge des ' bons ' vacances.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que la Caisse l'Allocations Familiales contribue à accueillir des enfants et des familles dans les centres de vacances municipaux grâce à son dispositif d'Aide aux Vacances Enfants (AVE),

Considérant que chaque année près de 60% des familles dont les enfants partent en séjours de vacances avec la ville, bénéficient d'un bon « vacances »,

Considérant que la Caisse l'Allocations Familiales dématérialise le dispositif en donnant accès à sa plateforme VACAF en ligne pour le traitement des dossiers,

DELIBERE :

Article Unique : approuve la convention à conclure entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales ci-après annexée, relative à son dispositif d'Aide aux Vacances Enfants et autorise le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299028-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE PARTENARIAT
AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Préambule

Les vacances constituent un moment privilégié pour les familles, propices au resserrement des liens familiaux et au développement de lien social. Facteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité, la branche Famille soutient les dispositifs favorisant l'accès aux vacances, notamment pour les familles à revenus modestes et leurs enfants.

Ainsi, dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 (Cog), « la branche Famille réaffirme l'importance de l'accès aux vacances pour les enfants, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie et favorisent l'ouverture aux autres ».

Pour faciliter l'accès aux vacances des familles à revenus modestes, la Caf de la Seine-Saint-Denis veille à proposer une offre de service de qualité et adaptée aux besoins des familles, en s'appuyant notamment sur le renforcement du partenariat avec Vacaf, service commun des Caf.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Conseil d'Administration de la Caf de la Seine-Saint-Denis a décidé d'adhérer au dispositif Vacaf Aide aux Vacances Enfants Locale (Avel). Cette aide a pour objectif de permettre un départ en vacances collectives (séjours en colonies ou camps) organisé par un gestionnaire conventionné par la Caf de la Seine-Saint-Denis.

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis - 93024 Bobigny Cedex
Représentée par son Directeur général, Monsieur Tahar Belmounès,

Ci-après désignée "la Caf".

ET

La structure: VILLE DE ST DENIS - AVEL 93
Le gestionnaire: Mairie de Saint-Denis - Direction Enfance-Loisirs
2 Place Victor Hugo - BP 269
93200 Saint-Denis

Représentée par : Laurent RUSSIER

Ci-après désignée "le Gestionnaire"

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en oeuvre du partenariat pour le développement du dispositif Vacaf Avel. Elle vise à régir les relations entre le Gestionnaire de séjours et la Caf de la Seine-Saint-Denis.

Par la signature de cette convention, la Caf poursuit l'objectif de faciliter le départ en vacances des enfants des familles aux revenus modestes, conformément aux orientations fixées par la Caisse nationale. Elle veille également à garantir la qualité de l'offre de séjours qu'elle soutient par la définition d'un cahier des charges précisant les critères de conventionnement (cf. annexe 1).

Article 2 - L'aide aux vacances enfants

2.1 présentation du dispositif

L'Avel est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux familles allocataires potentiellement bénéficiaires des aides aux vacances de la Caf et qui souhaitent faire partir leurs enfants en vacances collectives.

Cette aide permet de financer un départ en vacances collectives (colonie ou camp), organisé par un Gestionnaire conventionné par la Caf et se déroulant pendant les vacances scolaires.

Le montant de l'aide, le nombre de jours et de séjours ainsi que les critères d'éligibilité ont été décidés par le conseil d'administration de la Caf. Les modalités de l'aide sont détaillées à l'annexe 2 de la présente convention.

2.2 critères d'éligibilité

Les familles potentiellement bénéficiaires des aides aux vacances de la Caf reçoivent automatiquement une notification de droit pour une Aide aux Vacances Enfants (AVE), mentionnant le nom, le prénom et la date de naissance de chaque enfant de 3 à 17 ans susceptible d'utiliser l'aide.

2.3 conditions de séjour

- **Agréments**

Les séjours ouvrant droit à l'Avel sont les accueils avec hébergement organisés par les Gestionnaires ayant signé une convention avec la Caf.

Les séjours doivent impérativement avoir reçu un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS). Le récépissé de déclaration du séjour de vacances délivré par la DDCS doit être communiqué à Vacaf pour l'enregistrement des séjours dans le logiciel.

- **Localisation des séjours**

Le séjour peut se dérouler en France et à l'étranger, uniquement dans le cas où le siège social de l'organisme de vacances se situe en France.

- **Période et durée des séjours**

Le séjour doit se dérouler pendant les vacances scolaires pour les enfants soumis à obligation scolaire (enfants de 6 à 16 ans).

Le nombre de jours ouvrant droit à l'Avel par enfant est déterminé annuellement par le Conseil d'Administration et indiqué sur la notification du droit aux vacances adressée à l'allocataire.

L'aide est utilisable pour un ou plusieurs séjours dans la limite du nombre de jours ouvrant droit à l'AVE.

2.4 Montant de l'aide

Le montant de l'aide est déterminé annuellement en fonction du quotient familial. La participation



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

financière de la Caf est calculée sur la base d'un pourcentage du coût de séjour, dans la limite d'un montant journalier plafond (cf. annexe 2).

2.5 Versement de l'aide

L'aide de la Caf est versée en tiers payant par Vacaf directement au Gestionnaire sous réserve que les données des séjours aient été enregistrées dans le fichier des enfants / adolescents du logiciel Vacaf. Dès la mise en paiement du dossier, un mail automatique est envoyé par Vacaf au Gestionnaire pour l'informer du versement de l'aide.

Le Gestionnaire peut solliciter auprès de Vacaf le versement d'un acompte, estimé en fonction des inscriptions confirmées, dans la semaine précédant le départ, sous réserve que le nombre d'inscrits par séjour soit supérieur à un nombre représentatif d'enfants. La décision de verser un acompte appartient à Vacaf.

Article 3 - Engagements du gestionnaire

3.1 Activités gérées par le gestionnaire

Le Gestionnaire disposera de certaines informations concernant les familles allocataires. Il s'engage à ne pas les utiliser ou les divulguer.

Le Gestionnaire prend en charge les inscriptions des enfants ouvrant droits et s'engage à les inscrire sans discrimination.

Le Gestionnaire pourra accueillir les enfants dans son (ses) équipements(s) de vacances ou déléguer l'organisation du séjour à des organismes de vacances habilités par la DDCS. Dans les deux cas, le Gestionnaire s'assurera de la conformité de ses propres établissements de vacances ou de celle des organismes de vacances accueillant les enfants durant leurs séjours.

En outre, le Gestionnaire s'engage à satisfaire les exigences fixées par le cahier des charges Avel présenté en annexe 1.

Le Gestionnaire s'engage à ne pas avoir d'activité essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

De plus, le Gestionnaire s'engage à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires, qui a été adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015.

3.2 Conformité des structures de vacances

=> Au regard de l'activité gérée, la structure s'engage :

- A mettre en oeuvre un projet éducatif de qualité avec un personnel qualifié et un encadrement adapté ;
- A ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.

=> Au regard des obligations légales, la structure s'engage au respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires notamment en matière :

- de fonctionnement des séjours : ceux-ci doivent être conformes aux règles prescrites dans les décrets et circulaires ministériels en vigueur, au regard des normes d'hébergement, d'hygiène, d'encadrement, de protection et sécurité matérielle et morale des mineurs placés hors de leur domicile. Ils doivent avoir reçu l'habilitation spécifique délivrée par la DDCS,
- de polices d'assurances nécessaires et obligatoires relatives aux transports, au fonctionnement des centres de vacances et aux activités pratiquées,
- de droit du travail,
- de règlement des cotisations Urssaf.



3.3 pièces justificatives

Afin de bénéficier du versement de l'Avel, le gestionnaire s'engage à :

- communiquer à la Caf les pièces justificatives listées en annexe 3. Le Gestionnaire est garant de la qualité et de la sincérité de ces pièces;
- renseigner la base informatique via Internet pour permettre le suivi des réservations. La procédure d'accès au serveur ainsi que le code et le mot de passe nominatifs seront communiqués par Vacaf. Ils ne peuvent être divulgués ou utilisés par d'autres personnes que celles habilitées.

Article 4 - Engagements de la Caf

4.1 Communication à Vacaf

La Caf s'engage à transmettre à Vacaf les informations nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif concernant le Gestionnaire.

4.2 Communication aux familles allocataires

La Caf s'engage à faire connaître aux familles allocataires les différents gestionnaires signataires de la convention de partenariat Avel et leurs coordonnées.

Article 5 - suivi des engagements et évaluation de la convention

L'évaluation portera sur la conformité des résultats mentionnés à l'article 1 de la présente convention.

Le partenaire pourra être sollicité pour contribuer à une évaluation plus large du dispositif.

Article 6 - Modalités de contrôle

La Caf se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estimerait utile.

Le gestionnaire s'engage à lui donner accès à tous les documents et pièces justificatives permettant de justifier les versements de l'Avel.

Article 7 - Révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un accord commun entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 8 - Résiliation / suspension de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Elle peut être également résiliée d'office, sans préavis, par la Caf, en cas de disparition ou de dissolution du partenaire, de constatation du non-respect par le Gestionnaire des engagements visés aux articles 1 à 3 et des engagements fixés par le cahier des charges Avel.

Le non-respect d'un des termes de la convention, les cas de retard répétés, la non-exécution ou la modification d'un des termes de la convention sans la signature d'un avenant peuvent entraîner la dénonciation immédiate de la convention.

Les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination feront alors l'objet d'un reversement à l'Agent Comptable de la Caf.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Article 9 - Durée de la convention .

La présente convention est conclue du 8 janvier 2018 au 6 janvier 2019. Elle se renouvelle par demande expresse sur le site Vacaf dédié.

Article 10 - Litige

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, la juridiction compétente est celle du siège de la Caf de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 05 Mars 2018

En deux exemplaires

Un exemplaire destiné à l'organisme de vacances, un destiné à la Caisse d'allocations familiales de la CAF de Seine Saint-Denis.

P/Le Directeur général de la Caf de la Seine- Saint-Denis, Tahar Belmounès.	L'organisme de vacances Mairie de Saint-Denis - Direction Enfance- Loisirs
--------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

La Directrice des prestations et du service à
l'allocataire, Bérénice Galey

Laurent RUSSIER
(apposer le cachet de l'organisme)

Chaque exemplaire de la convention devra être daté, signé et revêtu du cachet du gestionnaire.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Annexe 1 : Cahier des charges Avel

CAHIER DES CHARGES 2014-2018

AIDE AUX VACANCES ENFANTS LOCALE (AVEL)

CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Préambule

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Conseil d'administration de la Caf de la Seine-Saint-Denis a décidé d'adhérer au dispositif Vacaf Avel. Cette aide, complémentaire à l'offre Ave nationale (Aven) proposée par Vacaf, a pour objectif de faciliter le départ en vacances collectives des enfants et des jeunes organisé par un gestionnaire conventionné par la Caf de la Seine-Saint-Denis.

I. Conditions générales

Peuvent être conventionnés :

- Les collectivités territoriales et leur groupement ;
- Les associations à but non lucratif ayant une action tout au long de l'année auprès des familles et des jeunes de la Seine-Saint-Denis ;
- Les organismes de vacances proposant des séjours spécifiquement adaptés aux enfants en situation de handicap, quel que soit leur statut juridique ;
- Les comités d'entreprises, quel que soit leur statut juridique.

ET

- proposant un accueil avec hébergement agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ;
- Ayant élaboré un projet éducatif adapté au public accueilli ;
- Respectant les principes de laïcité, de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle
- mettant en œuvre une transparence dans l'accès à l'information (notamment un site Internet précisant le projet éducatif, les projets pédagogiques des séjours, dont la description d'une journée type, et la politique tarifaire de l'organisme) ;
- Pratiquant une politique tarifaire adaptée à la situation des familles, notamment au moyen d'une tarification modulée en fonction des revenus des familles et de la mise en place de facilités de paiement ;
- Dont le siège social se situe sur le territoire métropolitain.

La signature d'une convention Avel est subordonnée au respect de l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus.

II. Socle minimal de services

II.1. Accueil des enfants

Le Gestionnaire de séjours doit respecter le principe de laïcité et de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle. Les séjours du Gestionnaire doivent être ouverts à tous les publics, quelle que soit leur origine, leur religion, leur genre, etc., dans un objectif de mixité.

Le séjour doit se dérouler pendant la période des vacances scolaires pour les enfants soumis à obligation scolaire (enfants de 6 à 16 ans). Le séjour peut avoir lieu en France, ou à l'étranger si le siège social de l'organisme se situe en France.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

II.2. Qualité des séjours

L'organisation des séjours par le Gestionnaire s'inscrit dans une dimension éducative. Les séjours doivent faciliter l'acquisition de l'autonomie par l'apprentissage des règles de vie en collectivité et par la liberté de choisir ses activités, de favoriser l'ouverture aux autres et la création de lien social. Pour ce faire, le Gestionnaire veillera en permanence au respect des besoins de l'enfant.

Afin de garantir la qualité des séjours, le projet éducatif transmis par le Gestionnaire devra répondre aux critères fixés par l'agrément éducation populaire. L'affiliation de l'association dans une fédération d'éducation populaire est souhaitable.

Le Gestionnaire devra également proposer des espaces, un cadre de vie, des activités et des animations adaptés à l'enfant et respecter les temps et rythmes de l'enfant. Le Gestionnaire devra veiller à faciliter les relations avec la famille, notamment en proposant une information régulière sur le déroulement du séjour.

Enfin, en justifiant de l'agrément DDCS, les normes minimales d'encadrement et de qualification des animateurs et directeurs et le respect des normes d'hygiène et de sécurité seront garanties.

II.3. Politique tarifaire

Les aides aux vacances de la Caf de la Seine-Saint-Denis s'adressent à des familles fragilisées. Les tarifs pratiqués par l'organisme de vacances doivent rester compatibles avec la situation des familles, notamment par la définition d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Les modalités de règlement doivent permettre des facilités de paiement adaptées à la situation de la famille, pour la part qui lui incombe, déduction faite des aides de la Caf.

III. Instruction d'une demande de conventionnement

- La demande de conventionnement Avel doit être enregistrée sur le site <https://2018.vacaf.org> (après activation du compte VACAF)

=> Aucune demande ne sera traitée au-delà du 31 mai de l'année en cours.

- Les pièces justificatives, listées en annexe 3, doivent être envoyées en version dématérialisée à l'adresse suivante : pris.cafrosny@caf.cnafmail.fr

=> Dans un délai d'un mois à compter de la date d'enregistrement sur le site de Vacaf, faute de quoi la demande sera refusée.

Si l'envoi en version dématérialisée ne fonctionne pas, une version papier peut être expédiée à l'adresse suivante :

Caf de la Seine-Saint-Denis
Pôle ingénierie sociale et projets
93 024 - Bobigny Cedex

Pour tout renseignement complémentaire, le Pôle ingénierie sociale et projets se tient à la disposition des partenaires :

Par courriel : pris.cafrosny@caf.cnafmail.fr
Par téléphone au 01 49 35 56 34

Lu et approuvé, le.....

Le représentant du Gestionnaire

Signature et cachet



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Annexe 2 : Critères d'attribution des aides aux vacances(AVE)

1) Critères d'éligibilité

Les aides aux vacances s'adressent aux familles allocataires de la Caf de la Seine Saint-Denis au mois d'octobre 2017:

- dont le quotient familial* est inférieur ou égal à 587 € au mois de novembre 2017,
- et bénéficiaires de prestations à caractère familial au mois de novembre 2017.

L'Ave s'adresse aux enfants âgés de 3 à 17 ans des familles allocataires de la Caf de la Seine-Saint-Denis qui peuvent prétendre aux aides aux vacances de la Caf.

2) Validité de l'aide

Les droits sont ouverts du 8 janvier 2018 au 6 janvier 2019. Pour les enfants âgés de 6 à 16 ans (soumis à l'obligation scolaire), le séjour doit avoir lieu pendant les périodes de vacances scolaires.

Le séjour doit être d'une durée minimum de 6 jours. L'accompagnement financier de la Caf portera sur une durée maximum de 14 jours. L'aide peut être utilisée pour plusieurs séjours.

3) Types de séjours

Les séjours doivent être agréés par la DDCS. Ils doivent être organisés par un partenaire de la Caf ou de Vacaf. Ils peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger (uniquement si le siège social de l'organisme se situe en France).

4) Montant des aides aux vacances au 8 janvier 2018

	Forfait journalier par enfant	
	QF inférieur ou égal à 480 euros	QF compris entre 481 € et 587 euros
Pourcentage de prise en charge du séjour	80 %	
Montant journalier maximum	15 euros	10 euros
Montant journalier majoré pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH	30 euros	

*Le quotient familial est calculé à partir des ressources de l'année 2015 suivant la formule du 1/12^e du revenu imposable (avant toute déduction fiscale) augmenté du dernier montant des prestations familiales, divisé par le nombre de parts, soit :

- 2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé,
- + ½ part pour chaque enfant bénéficiaire des prestations familiales,
- + ½ part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant bénéficiaire des prestations familiales,
- + ½ part par enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Seine-
Saint-Denis

Annexe 3 : Pièces justificatives à fournir par le gestionnaire

- Les statuts de l'organisme
- le récépissé de la déclaration en préfecture
- la composition du Conseil d'Administration
- Le projet éducatif de l'organisme
- les projets pédagogiques des différents séjours
- Un catalogue des séjours ou la grille des tarifs
- La copie des agréments DDSCS
- L'attestation de régularité fiscale de l'organisme
- L'attestation d'assurance de l'organisme
- Les labels obtenus (ex. : adhésion à l'Unat, label Tourisme et Handicap, etc.)

AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 : Acceptation de l'avenant 1-2017 à la convention d'objectifs et de financement à passer entre la Ville de Saint-Denis et la CAF de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention d'objectifs signée par la ville dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2016-2019,

Vu les de réservations de berceaux à partir de septembre 2017 à la crèche TILLOU et à la crèche Olympe afin d'accueillir 10 enfants dionysiens et d'augmenter le nombre de places d'accueil à Saint Denis,

Vu l'extension de l'ouverture du RAMP Pleyel à Pierre Sémard afin de favoriser l'accueil des assistantes maternelles de ce quartier,

Vu le projet d'action de formation dans le cadre du BAFA initié en 2017 par la direction de la jeunesse de la ville de Saint-Denis en faveur des animateurs,

Vu la signature de la convention territoriale globale le 9 février 2018 par la ville et la Caisse d'Allocations Familiales qui prend en compte les différents projets en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement proposé par la CAF, pour cet accompagnement financier à hauteur de 103797,61€ en 2017, de 152 300,63 € en 2018 et de 152 291,38 € en 2019,

DELIBERE,

Article 1^{er} : Adopte les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, pour la prise en compte des projets ci-dessus décrits,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Article 3: les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299023-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Offre de service aux allocataires
et aux partenaires

Avenant n° 1 - 2017 Ville de Saint-Denis

Entre :

La Ville de Saint-Denis, représentée par Monsieur Laurent Russier, son maire, dont le siège est situé 2 Place Victor Hugo 93205 Saint-Denis Cedex,

Ci-après désigné « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, représentée par Monsieur Tahar Belmounès, directeur général, dont le siège est situé 52-54 rue de la République – 93005 Bobigny Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « Prestation de service – contrat enfance et jeunesse » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Les modalités de financement

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

L'article « Le mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non-respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 4 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est établi deux originaux du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Bobigny, le ..2.8.DEC..2017....., en 4 exemplaires originaux

La Caf

Le partenaire


R Tahar Belmounès
Directeur général

Laurent Russier
Maire

Romain Gardelle

Sous-directeur en charge du
développement territorial

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	MONTANTS PSEJ LIMITATIFS (EN EUROS)				
				2016	2017	2018	2019	
MODULE 1 : CONTRAT INITIAL - CEJ DE LA VILLE DE SAINT-DENIS				DATE D'EFFET : 1^{er} JANVIER 2016				
Action nouvelle	Enfance	Crèche parentale	CP Le Cirque du vent (association)	68 405,82	68 405,82	68 405,82	68 405,82	
Action nouvelle	Enfance	Lieux accueil enfants parents	Laep Maison de Quartier Floral Saussale Courtille	7 561,19	7 561,19	7 725,92	7 725,92	
Action nouvelle	Enfance	Lieux accueil enfants parents	Laep Maison de Quartier Pierre Sénard	5 052,75	8 403,25	11 120,59	10 646,99	
Action nouvelle	Enfance	Lieux accueil enfants parents	Laep Maison des Parents	2 185,59	2 420,90	2 420,90	2 420,90	
Action nouvelle	Enfance	Lieux accueil enfants parents	Lieu d'accueil enfant parent Ass. ALJM	4 129,29	4 129,29	4 129,29	4 129,29	
Action nouvelle	Enfance	Relais assistants maternels Pleyel	Ram Place des Pianos (Pleyel)	27 099,05	27 099,05	27 099,05	27 099,05	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Les Sonatines	133 757,85	142 159,85	154 136,47	154 106,49	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant A Petits Pas	32 141,15	32 066,36	32 064,05	32 061,76	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Plume et Poésie	87 887,83	98 871,60	106 041,83	106 025,32	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Le Jardin Picou (association)	23 541,92	25 059,60	23 855,94	23 855,94	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Club Biberon Pleyel - Réserv. de 5 places	17 637,34	17 021,19	17 021,19	17 021,19	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Les Papillons de Landy - Babilou-- Réserv. de 5 places	18 655,54	17 558,41	16 948,82	16 326,74	
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Les Petits Artistes - People and Baby - Réserv. de 5 places	15 950,18	16 252,49	16 593,52	16 917,09	

MONTANTS PSEJ LIMITATIFS (EN EUROS)

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	2016	2017	2018	2019
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Grain d'alles People and Baby - Réserv. de 35 places	139 364,85	142 105,34	144 994,75	146 385,12
Action nouvelle	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordinatrice petite enfance	26 400,00	26 400,00	26 400,00	26 400,00
Action nouvelle	Jeunesse	Garderie périscolaire	Accueil du matin Maternel et primaire	53 800,78	53 748,09	53 694,54	53 640,73
Action nouvelle	Jeunesse	Garderie périscolaire	Activités pause méridienne maternelle et primaire (garderie)	564 147,51	571 797,93	575 165,07	582 797,19
Action nouvelle	Jeunesse	Accueil de loisirs	Aish mixte extrascolaire	27 469,24	82 863,20	83 656,65	84 842,09
Action nouvelle	Jeunesse	Accueil de loisirs	Antenne Jeunesse	146 472,33	223 365,74	288 734,45	295 076,60
Action nouvelle	Jeunesse	Séjours	Séjours vacances adolescents	11 199,85	11 199,86	15 644,67	15 644,67
Action nouvelle	Jeunesse	Poste de coordination	Poste de coordination (6-12 et 12-17 ans) Jeunesse	24 828,29	24 828,29	24 828,29	24 828,29
Action nouvelle	Jeunesse	Formation Bafa/Bafd	Formation Bafa/Bafd	21 515,91	10 536,21	8 363,03	8 363,03
Total actions nouvelles				1 459 204,26	1 613 853,66	1 709 044,84	1 724 720,22
Action antérieure	Enfance	Relais assistants maternels	Relais assistantes maternelles Mermoz	63 283,00	63 283,00	63 283,00	63 283,00
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant La Marelle	39 635,06	39 635,06	39 635,06	39 635,06
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Ribambelle	38 319,73	38 319,73	38 319,73	38 319,73
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Le Chat Perché	54 141,95	54 141,95	54 141,95	54 141,95
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Les Poulbots	63 686,25	63 686,25	63 686,25	63 686,25
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Les Sonatines	50 137,83	50 137,83	50 137,83	50 137,83
Action antérieure	Enfance	Multi accueil	Maison du petit enfant Pom' Canelle	1 591,31	1 591,31	1 591,31	1 591,31
Action antérieure	Jeunesse	Accueil de loisirs	Aish maternel	562 647,78	562 647,78	562 647,78	562 647,78
Total actions antérieures				873 442,91	873 442,91	873 442,91	873 442,91
TOTAL MODULE 1				2 332 647,17	2 487 296,57	2 582 487,75	2 598 163,13

						MONTANTS PSEJ LIMITATIFS (EN EUROS)			
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	2016	2017	2018	2019		
MODULE 2 : AVENANT N°1 - CEJ VILLE DE SAINT-DENIS									
DATE D'EFFET : 1er JANVIER 2017									
Action nouvelle	Enfance	Multi accueil	MA Olympe de Gouge - Babilou Réserv. de 5 places		10 264,78	36 804,38	36 358,87		
Action nouvelle	Enfance	Micro-crèche	MC Tillou-SaintDenists - Tillou crèche- Réserv. de 5 places		14 143,59	36 863,93	36 854,45		
Action nouvelle	Enfance	Relais assistants maternels	Ram Place des Planos (Pleyel) 1 Etp supplémentaire		17 530,09	17 530,09	17 530,09		
Action nouvelle	Jeunesse	Formation Bafa/Bafd	Formation Bafa/Bafd (enfance et jeunesse)		17 685,25	16 486,25	16 486,25		
Action nouvelle	Enfance Jeunesse	Poste de coordination	Ingénierie		44 173,90	44 615,98	45 061,72		
TOTAL MODULE 3				0,00	103 797,61	152 300,63	152 291,38		
TOTAL CONTRAT				2 332 647,17	2 591 094,18	2 734 788,38	2 750 454,51		

Fait à Bobigny, le 28 DEC. 2017

Fait à Saint-Denis, le

 Le Directeur Général de la Caf

Le Maire

Tahar Belmounès

Laurent Russier

Romain Gardello

Sous-directeur en charge du développement territorial

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2015					2016					2017					2018					2019				
		Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	
MODULE 1 : CONTRAT INITIAL - CEJ DE LA VILLE DE SAINT-DENIS																										
DATE D'EFFET : 1^{er} JANVIER 2016																										
Action nouvelle	CP Le Cirque du vent (association)	85,66%	45 315	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	86,96%	46 000	52 900	
Action nouvelle	Laep Maison de Quartier Floral Saussale Courtille		336 H			479 H				479 H					479 H						479 H				479 H	
Action nouvelle	Laep Maison de Quartier Pierre Sémiard		63 H			210 H				210 H					210 H						210 H				210 H	
Action nouvelle	Laep Maison des Parents		111 H			114 H				114 H					114 H						120 H				120 H	
Action nouvelle	Lieu d'accueil enfant parent Ass. ALJM		321 H			323 H				323 H					323 H						323 H				326 H	
Action nouvelle	RAM Place des Pianos (Pleyel)		2 Etp			2 Etp				2 Etp					2 Etp						2 Etp				2 Etp	
Action nouvelle	MPE Les Sonatines	75,68%	151 312	199 947	72,69%	151 312	208 164	73,01%	151 312	207 251	72,37%	151 312	209 077	72,37%	151 312	209 077	72,37%	151 312	209 077	72,37%	151 312	209 077	72,37%	151 312	209 077	
Action nouvelle	MPE A Petits Pas	73,56%	25 012	34 000	72,12%	25 012	34 680	72,84%	25 012	34 340	72,84%	25 012	34 340	72,84%	25 012	34 340	72,84%	25 012	34 340	72,84%	25 012	34 340	72,84%	25 012	34 340	
Action nouvelle	MPE Plume et Poésie	61,37%	60 486	98 560	70,00%	69 426	99 180	70,00%	69 122	98 745	70,00%	69 122	98 745	70,00%	69 122	98 745	70,00%	69 122	98 745	70,00%	69 122	98 745	70,00%	69 122	98 745	
Action nouvelle	MA Le Jardin Picou (association)	82,03%	29 270	35 680	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	90,09%	32 000	35 520	
Action nouvelle	MA Club Biberon Pleyel - Réserve de 5 places	71,34%	48 520	68 013	85,95%	61 073	71 060	82,58%	64 486	78 089	82,58%	64 486	78 089	82,58%	64 486	78 089	82,58%	64 486	78 089	82,58%	64 486	78 089	82,58%	64 486	78 089	
Action nouvelle	MA Les Papillons de Landy - Babilou - Réserve de 5 places	74,40%	90 914	122 199	80,32%	99 000	123 257	79,85%	98 000	122 728	79,85%	98 000	122 728	79,85%	98 000	122 728	79,85%	98 000	122 728	79,85%	98 000	122 728	79,85%	98 000	122 728	
Action nouvelle	MA Les Petits Artistes - People and Baby - Réserve de 5 places	86,23%	65 448	75 900	85,18%	65 212	76 560	87,64%	66 516	75 900	88,62%	67 846	76 560	90,78%	69 203	76 560	90,78%	69 203	76 560	90,78%	69 203	76 560	90,78%	69 203	76 560	
Action nouvelle	MA Grain d'ail (Réserve de 35 places)	73,53%	46 052	62 634	85,72%	85 312	99 528	88,19%	87 018	98 670	89,18%	88 758	99 528	90,46%	89 646	99 528	90,46%	89 646	99 528	90,46%	89 646	99 528	90,46%	89 646	99 528	
Action nouvelle	Coordinatrice petite enfance		1 ETP			1 ETP				1 ETP					1 ETP						1 ETP				1 ETP	
Action nouvelle	Accueil du matin maternel et primaire	68,00%	73 100	107 500	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	68,00%	69 901	102 795	
Action nouvelle	Activités pause méridienne maternelle et primaire (garderie)	80,00%	1 180 944	1 476 180	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	100,00%	1 097 835	1 097 835	
Action nouvelle	Aish Mixte extrascolaire	71,56%	2 015 709	2 816 725	79,32%	2 179 599	2 747 722	78,83%	2 201 395	2 792 701	78,83%	2 201 395	2 792 701	78,83%	2 201 395	2 792 701	78,83%	2 201 395	2 792 701	78,83%	2 201 395	2 792 701	78,83%	2 201 395	2 792 701	
Action nouvelle	Antenne jeunesse	61,47%	264 422	430 162	63,19%	267 667	423 572	60,00%	295 512	492 520	70,02%	355 000	506 994	72,56%	367 877	506 994	72,56%	367 877	506 994	72,56%	367 877	506 994	72,56%	367 877	506 994	
Action nouvelle	Séjours vacances adolescents	100,00%	2 562	2 562	96,84%	2 759	2 849	96,47%	2 759	2 860	96,85%	2 983	3 080	96,85%	2 983	3 080	96,85%	2 983	3 080	96,85%	2 983	3 080	96,85%	2 983	3 080	
Action nouvelle	Poste de coordination (6-12 et 12-17 ans) Jeunesse		1 ETP			1 ETP				1 ETP					1 ETP						1 ETP				1 ETP	

TYPLOGIE	Nom action	2015				2016				2017				2018				2019			
		Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil	Taux d'occupation	Nombre unités de référence (1)	Capacité d'accueil		
Action nouvelle	Formation BaFa/Bafd		67 stagiaires			75 stagiaires			37 stagiaires			30 stagiaires			30 stagiaires			30 stagiaires			
Action antérieure	ALSH maternel	85,65%	1 708 014	1 994 140	68,50%	1 755 083	2 562 339	68,50%	1 755 083	2 562 339	68,50%	1 755 083	2 562 339	68,50%	1 755 083	2 562 339	68,50%	1 755 083	2 562 339		
Action antérieure	RAM Mermoz		3 ETP			3 ETP			3 ETP			3 ETP			3 ETP			3 ETP			
Action antérieure	MPE La Mareille	83,94%	121 325	144 540	76,58%	102 738	134 160	76,58%	102 738	134 160	76,58%	102 738	134 160	76,58%	102 738	134 160	76,58%	102 738	134 160		
Action antérieure	MPE Ribambelle	74,38%	107 504	144 540	86,12%	111 296	129 240	86,12%	111 296	129 240	86,12%	111 296	129 240	86,12%	111 296	129 240	86,12%	111 296	129 240		
Action antérieure	MPE Le Chat Perché	74,63%	36 119	48 400	74,05%	32 492	43 880	74,05%	32 492	43 880	74,05%	32 492	43 880	74,05%	32 492	43 880	74,05%	32 492	43 880		
Action antérieure	MPE Les Poulbots	53,50%	40 681	76 043	84,00%	50 830	60 512	84,00%	50 830	60 512	84,00%	50 830	60 512	84,00%	50 830	60 512	84,00%	50 830	60 512		
Action antérieure	MPE Les Sonatines	75,68%	151 312	199 947	70,00%	54 796	78 280	70,00%	54 796	78 280	70,00%	54 796	78 280	70,00%	54 796	78 280	70,00%	54 796	78 280		
Action antérieure	MPE Pom' Canelle	85,07%	11 175	130 680	79,76%	5 073	6 360	79,76%	5 073	6 360	79,76%	5 073	6 360	79,76%	5 073	6 360	79,76%	5 073	6 360		
MODULE 2 : AVENANT N°1 - CEJ VILLE DE SAINT-DENIS																					
DATE D'EFFET : 1er JANVIER 2017																					
Action nouvelle	MA Olympe de Gouge - Babilou - Réserv. de 5 places																				
Action nouvelle	MC Tillou-SaintDenists - Tillou crèche- Réserv. de 5 places																				
Action nouvelle	Ram Place des Pianos (Pleyel) 1 Etp supplémentaire																				
Action nouvelle	Formation BaFa/Bafd (enfance et jeunesse)																				
Action nouvelle	Ingénierie																				
		1 ETP				1 ETP				1 ETP				1 ETP				1 ETP			
		59 stagiaires				59 stagiaires				59 stagiaires				55 stagiaires				55 stagiaires			
		3 ETP				3 ETP				3 ETP				3 ETP				3 ETP			
		3 080				4 400				4 400				10 296				12 870			
		80,00%				80,00%				80,00%				80,00%				80,00%			
		3 916				4 895				4 895				10 208				12 760			
		70,00%				70,00%				70,00%				80,00%				80,00%			
		10 252				12 815				10 208				10 208				12 760			
		1 252				12 815				10 208				10 208				12 760			
		3 ETP				1 ETP				1 ETP				1 ETP				1 ETP			

ANNEXE 3 : FICHES DETAILLEES PAR ACTION

FICHE PROJET : Etablissement d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, accueil parental et micro-crèche)

Etablissement existant développé

NATURE DU PROJET

Nature : Multi accueil

Nom de la structure	Babilou Les lumières d'Olympe
Adresse	7 rue Olympe de Gouges 93210 Saint-Denis La Plaine
Gestionnaire	Evancia Babilou SAS

Partenaire du Cej qui finance : Ville de Saint-Denis

ACTIVITE GLOBALE DE LA STRUCTURE

Date d'ouverture de la structure : septembre 2017

	2017	2018	2019
Nombre de jours de fonctionnement	223	234	233
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 453	2 574	2 563
Nombre de places contractualisées	20	30	30
Capacité théorique⁽¹⁾	49 060	77 220	76 890
Nombre d'heures enfants (0-4 ans) facturées aux familles	34 342	61 776	61 512
Nombre total d'heures enfants	34 342	61 776	61 512
Taux d'occupation	70,00%	80,00%	80,00%

⁽¹⁾ nombre d'heures d'ouverture par an x nombre de places contractualisées

ACTIVITE LIEE A LA RESERVATION DE 5 PLACES

Date de début de la réservation des places : septembre 2017

	2017	2018	2019
Nombre de jours de fonctionnement	80	234	233
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	880	2 574	2 563
Nombre de places contractualisées	5	5	5
Capacité théorique⁽¹⁾	4 400	12 870	12 815
Nombre d'heures enfants (0-4 ans) facturées aux familles	3 080	10 296	10 252
Nombre total d'heures enfants	3 080	10 296	10 252
Taux d'occupation	70,00%	80,00%	80,00%

⁽¹⁾ nombre d'heures d'ouverture par an x nombre de places contractualisées

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES GLOBALES DE LA STRUCTURE (EN EUROS)

	2017	2018	2019
Charges			
Personnel	231 325	364 104	371 386
Autres charges	178 700	281 272	286 897
Total Charges	410 025	645 376	658 283
Produits			
Participations Familiales	74 178	116 755	119 090
Prestation de service unique	7 140	26 566	25 994
Participations des réservataires	204 908	322 524	328 974
Total Produits	295 964	465 845	474 059
Prix de revient par acte	11,94 C	10,45 C	10,70 C

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA RESERVATION (EN EUROS)

	2017	2018	2019
Charges			
Personnel	20 747	60 684	61 898
Autres charges	12 470	36 475	37 204
Total Charges	33 217	97 159	99 102
Produits			
Participations Familiales	6 653	19 459	19 848
Prestation de service unique	1 514	4 428	4 332
Participations des réservataires	25 050	73 272	74 922
Total Produits	33 217	97 159	99 102
Prix de revient par acte	10,78 C	9,44 C	9,67 C

Coût du berceau par an	8 500 C
-------------------------------	----------------

DESCRIPTIF DU PROJET**Objectifs :**

La Ville de Saint-Denis a contractualisé l'accueil de 5 enfants dyonisiens sur cette crèche à partir de septembre 2017.

Cette contractualisation permet d'augmenter le nombre d'accueil sur le territoire.

FICHE PROJET : Etablissement d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, accueil parental et micro-crèche)

Etablissement existant développé

NATURE DU PROJET

Nature : Micro-crèche

Nom de la structure	Tillou Saint-denis
Adresse	18 rue de la Barbacane 93200 Saint-Denis
Gestionnaire	Tillou crèche SAS

Partenaire du Cej qui finance :

ACTIVITE GLOBALE DE LA STRUCTURE

	2017	2018	2019
Nombre de jours de fonctionnement	89	232	232
Amplitude d'ouverture par jour	11,00	11,00	11,00
Nombre d'heures d'ouverture par an	979	2 552	2 552
Nombre de places contractualisées	10	10	10
Capacité théorique⁽¹⁾	9 790	25 520	25 520
Nombre d'heures enfants (0-4 ans) facturées aux familles	7 832	20 416	20 416
Nombre total d'heures enfants	7 832	20 416	20 416
Taux d'occupation	80,00%	80,00%	80,00%

⁽¹⁾ nombre d'heures d'ouverture par an x nombre de places contractualisées

ACTIVITE LIEE A LA RESERVATION DE 5 PLACES

Date de début de la réservation des places 04/09/2017

	2017	2018	2019
Nombre de jours de fonctionnement	89	232	232
Amplitude d'ouverture par jour	11,00	11,00	11,00
Nombre d'heures d'ouverture par an	979	2 552	2 552
Nombre de places contractualisées	5	5	5
Capacité théorique⁽¹⁾	4 895	12 760	12 760
Nombre d'heures enfants (0-4 ans) facturées aux familles	3 916	10 208	10 208
Nombre total d'heures enfants	3 916	10 208	10 208
Taux d'occupation	80,00%	80,00%	80,00%

⁽¹⁾ nombre d'heures d'ouverture par an x nombre de places contractualisées

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES GLOBALES DE LA STRUCTURE (EN EUR)

	2017	2018	2019
Charges			
Personnel	42 375	111 512	113 742
Autres charges	35 347	93 018	94 878
Total Charges	77 721	204 530	208 621
Produits			
Participations Familiales	16 292	42 874	43 731
Prestation de service unique	1 480	3 465	2 633
Participations des réservataires	38 000	100 000	102 000
Total Produits	55 772	146 339	148 365
Prix de revient par acte	9,92 €	10,02 €	10,22 €

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA RESERVATION (EN EUROS)

	2017	2018	2019
Charges			
Personnel	21 187	55 756	56 871
Autres charges	17 673	46 509	47 439
Total Charges	38 860	102 265	104 310
Produits			
Participations Familiales	8 146	21 437	21 866
Prestation de service unique	740	1 733	1 317
Participations des réservataires	29 974	79 095	81 127
Total Produits	38 860	102 265	104 310
Prix de revient par acte	9,92 €	10,02 €	10,22 €

Coût du berceau par an	10 000 €
-------------------------------	-----------------

DESCRIPTIF DU PROJET**Objectifs :**

La Ville de Saint-Denis a contractualisé l'accueil de 5 enfants dyonisiens sur cette crèche à partir de septembre 2017.

Cette contractualisation permet d'augmenter le nombre d'accueil sur le territoire.

FICHE PROJET : Relais assistants maternels

Relais existant développé

NATURE DU PROJET

Nom de la structure	Relais assistantes maternelles Pleyel
Adresse	11 place des Pianos, 93200 Saint-Denis
Gestionnaire	Ville de Saint-Denis

ACTIVITE

Date d'ouverture : 2010

Date de début du développement (après expérimentation) : 2017

	2016	2017	2018	2019
Durée de travail hebdomadaire	37,50	37,50	37,50	37,50
Nombre d'Etp de fonctionnement	2	3	3	3

Qualification de l'animateur :

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES (EN EUROS)

	2016	2017	2018	2019
Charges				
Personnel	144 480	171 174	183 242	183 242
Autres charges	21 011	20 807	20 807	20 807
Total Charges	165 491	191 981	204 049	204 049
Produits				
Prestation de service ordinaire*	39 237	59 945	59 945	59 945
Autres Subventions	0	0	0	0
Subvention Municipalité	126 255	132 036	144 104	144 104
Total Produits	165 491	191 981	204 049	204 049
Prix de revient par Etp	82 746	63 994	68 016	68 016

* A compter de 2011, la prestation de service relais assistantes maternelles est réévaluée. Son taux passe de 40% à 43% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond. Cette revalorisation est accompagnée dans le cadre du Cej puisque seuls 80% du montant de la prestation de service sont pris en compte dans les recettes déductibles pour le calcul de la prestation de service enfance jeunesse.

DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le cadre du développement de l'activité du RAM (Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s) Pleyel à la Maison de quartier Pierre Sépard depuis septembre 2016, qui répond aux besoins de la population , une expérimentation « hors les murs » a été faite en 2016-2017, dans la Maison de quartier Pierre Sépard, quartier excentré comptant plusieurs dizaines d'assistantes maternelles

La pérennisation de cette activité, avec une réflexion sur le déploiement de services qui ne sont aujourd'hui pas proposés aux AM fréquentant Sépard (groupes de paroles animés par la psychologue, activités hors les murs, venue d'intervenants extérieurs) est envisagée toute au long de l'année 2017 et à vocation à se maintenir en 2018 et 2019.

Plusieurs agents ont vocation à animer ce dispositif et plus particulièrement une EJE, en fonction de l'accueil au RAM Pleyel .

FICHE PROJET : Ingénierie

Ingénierie de projet dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG

NATURE DU PROJET

Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/>
Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>
Enfance et Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>
Parentalité	<input checked="" type="checkbox"/>
Vie des quartiers	<input checked="" type="checkbox"/>

ACTIVITE

	2017	2018	2019
Nombre d'Etp	1	1	1

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES (EN EUROS)

	2017	2018	2019
Charges			
Total Charges	60 552	61 158	61 769
Produits			
Subvention Municipalité	60 552	61 158	61 769
Total Produits	60 552	61 158	61 769

DESCRIPTIF DU PROJET

La mise en œuvre de la CTG nécessite le déploiement d'une ingénierie favorisant la réalisation des objectifs fixés. En amont, un diagnostic global a été mené en collaboration avec la Caf.

Ce diagnostic territorial a mis en évidence des priorités d'intervention relevant de l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant, de l'accès aux loisirs et aux vacances, du soutien et de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, du soutien à la fonction parentale, de l'amélioration des conditions d'habitat et du maintien dans le logement, de l'accès aux droits et aux services et de l'animation de la vie sociale.

Description de quelques missions d'ingénierie conduites en 2017

Conduite de la concertation

La direction de la Petite enfance a conduit entre février et septembre 2017 une concertation avec les équipes des EAJE (crèches et RAM).

L'objet de cette concertation était de faire émerger un diagnostic sur le fonctionnement de ces structures, les conditions de travail, les conditions d'accueil des enfants et les améliorations possibles.

12 ateliers de travail se sont tenus, impliquant 70 participants (sur 230 agents). L'animation de ces ateliers a été assurée par les cadres de la Direction ainsi que des cadres de la DRH.

75 propositions concrètes sont sorties de ces ateliers, relevant des champs de :

- l'amélioration des conditions de travail,
- la consolidation de la gestion d'équipement,
- l'optimisation de l'organisation,
- l'amélioration des conditions d'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs difficultés sociales, médicales ...

Ces 75 propositions, une fois analysées, se traduisent en **24 actions** qui sont à mettre en œuvre en 2018 et 2019.

Chacune de ces 24 actions doit être expertisée, chiffrée, faire l'objet éventuellement d'un groupe de travail dédié pour être conduite.

Ce sont des actions qui se déclinent en :

- plans de formation,
- acquisition de matériel,
- changements d'organisation,
- nouvelles fiches de poste

mobilisant ainsi de nombreux acteurs de la collectivité, notamment sur les fonctions supports (DRH, Bâtiment, achats ..)

Diagnostic sur le chômage des Assistantes maternelles

La Ville de Saint-Denis a mené une étude de mars à juillet 2017 afin de mieux comprendre les raisons du chômage des assistantes maternelles dans une ville où les besoins d'accueil du jeune enfant ne cessent pourtant de croître.

L'étude a permis de s'interroger plus globalement sur la conception de ce métier par les assistantes maternelles elles-mêmes et sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de cette profession, avec les conséquences que cela peut avoir sur la manière dont s'exerce l'activité et se pense le rapport à l'emploi.

L'étude a été conduite sur 4 mois par une étudiante en M2 d'anthropologie.

Plusieurs préconisations sont faites à la fin de l'étude, qui permettent à la Ville de Saint-Denis de guider son action en matière de structuration d'une politique de soutien à l'accueil individuel :

- favoriser le départ en formation continue des assistantes maternelles,
- soutenir les assistantes maternelles sur le plan du droit du travail,
- implanter un nouveau RAM dans des quartiers aujourd'hui non couverts,
- renforcer le réseau et les interconnaissances entre assistantes maternelles,
- travailler sur la liste des assistantes maternelles disponibles pour la rendre plus efficace pour les parents,
- sensibiliser les parents sur l'évolution du métier.

Optimisation du fonctionnement des crèches

La Ville de Saint Denis souhaite améliorer ses taux d'occupation et de facturation.

Le taux d'occupation d'activité moyen à dans les crèches de Saint Denis est en effet de 55%, le taux de facturation moyen est de 127%.

Pour y parvenir, la Ville développe des moyens d'accompagnement renforcé de ses responsables d'équipement, afin de :

- mettre à leur disposition des indicateurs d'activités mensuels
- les aider à développer l'accueil d'enfants dans leurs structures,
- les soutenir dans leur travail de suivi des parents (ajustement des contrats au juste besoin)
- analyser les besoins spécifiques de la population du quartier d'implantation de la MPE en termes de temps d'accueil.

Organisation des rencontres territoriales sur l'éducation en partenariat avec les Francas

FICHE PROJET : Formation BAFA

Nouvelles formations

NATURE DU PROJET

- Enfance
Jeunesse
Enfance et Jeunesse

Nombre total de personnes à former

	2016	2017	2018	2019
Alsh été	56	59	55	55
Alsh petites vacances				
Alsh mercredi				
Alsh week-end				
Alsh périscolaire				
Nombre total de stagiaires en formation	56	59	55	55

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES (EN EUROS)

	2016	2017	2018	2019
Charges				
Total Charges	23 327	29 500	27 500	27 500
Produits				
Subvention Municipalité	23 327	29 500	27 500	27 500
Total Produits	23 327	29 500	27 500	27 500

DESCRIPTIF DU PROJET

Adapter la qualification des équipes suite à la réorganisation du département Education et à l'intégration de l'activité Pause méridienne au sein de la direction Enfance-Loisirs

Adapter la qualification des équipes aux missions d'accompagnement éducatif auprès des jeunes pré-et adolescents,

Renforcer les acquis professionnels dans le domaine de l'animation,

Renforcer le travail dans les champs de la prévention autour de la citoyenneté et de l'implication des jeunes (être acteur de leur loisirs)

Objectifs :

Améliorer le niveau de qualification des équipes au travers de sessions de formation qualifiante

Fidéliser les équipes en formant des animateurs expérimentés au BAFA

Former les animateurs recrutés

Favoriser l'évolution interne des fonctions d'animation vers des fonctions de directions.

Descriptif (actions/activités prévues, personnel prévu...) :

Ces actions de formation sont animées par des organismes de formation agréés par la DDCS (CEMEA et FFC) session générale et Perfectionnement BAFA ,BAFD

Animer des temps périscolaires

Accueillir des jeunes enfants et de jeunes adolescents (11-17 ans).

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 7
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Acceptation d'une convention de financement n° 17-178 à signer avec la CAF dans le cadre du Fonds "Publics et Territoires", pour le renforcement des moyens dédiés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (CAF) à accompagner la réduction des inégalités territoriales, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de financement couvrant la période 2013-2017,

Vu le Fonds « Publics et territoires - Axe 1 - renforcer l'accueil des enfants en situation d'handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs sans hébergement » mis en place par la CAF dans le cadre de cette convention, pour accompagner la réduction des inégalités des territoires

Vu sa décision d'attribuer à la Ville de Saint-Denis un financement de 45 000 euros au titre de l'année 2017 dans le cadre de ce Fonds, pour l'accueil d'enfant porteur d'handicap

Vu la décision de la CAF, en date du 16 juin 2017, d'accompagner la ville sur ce champ d'action

Considérant l'engagement de la Ville de Saint-Denis à favoriser l'accueil des enfants porteur d'handicap au sein des maisons du petit enfant

Considérant la convention d'objectifs et de financement - Fonds « Publics et territoires - Axe 1 », proposée par la CAF de Seine Saint Denis,

DELIBERE,

Article 1^{er} : Adopte les termes de la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, pour une aide financière 45 000 euros au titre de l'année 2017 dans le cadre du Fonds « Publics et territoires - Axe 1 - « renforcer l'accueil des enfants en situation d'handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs sans hébergement »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299025-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

« PUBLICS ET TERRITOIRES »

AXE 1 – RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Entre :

La Ville de Saint-Denis, 3 place Victor Hugo, BP 269, 93205 Saint-Denis cedex, représentée par Laurent Russier, son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après désigné par « le porteur de projet »

Et

La Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, 52-54 rue de la République, 93005 Bobigny Cedex, représentée par son Directeur Général, Monsieur Tahar Belmounès.

Ci-après désigné par « la Caf »

Préambule

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion (Cog) pour la période 2013-2017, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) s'est engagée à accompagner la réduction des inégalités territoriales.

Le fonds « Publics et territoires » est mobilisé sur la période 2013-2017 pour soutenir les projets apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et aux besoins spécifiques des familles.

Doté d'une enveloppe de 380 millions d'euros pour la période 2013-2017, il s'inscrit dans la continuité des expérimentations conduites par la branche famille autour de différents champs d'action au cours de la précédente Cog et soutiendra la poursuite de la dynamique sur toute la durée de la Cog 2013-2017.

Dans ce cadre, le renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est un axe prioritaire de la Cog 2013-2017 et l'engagement financier de la branche famille auprès des gestionnaires qui se sont engagés dans le développement de l'accueil de ce public au sein de leurs structures est réaffirmé.

L'appel à projet lancé en 2010 visait à répondre aux constats d'un accueil encore trop rare de ces enfants dans les structures d'enfance et de loisirs et à développer l'accueil effectif et régulier des enfants en situation de handicap.

A l'issue de l'évaluation des projets mis en œuvre en Seine-Saint-Denis, le fonds « Publics et territoires » est mobilisé pour soutenir la poursuite et le renforcement des projets déjà démarrés et dont les actions répondent aux conditions d'éligibilité définies par le dispositif.

Il permet en outre d'accompagner de nouveaux gestionnaires souhaitant s'engager sur ce champ d'action à partir de 2017.

VU la décision de la Commission d'action sociale en date du « 16 juin 2017 », dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil d'administration en date du 17 octobre 2006, il est convenu et arrêté ce qui suit (sous réserve de la validation de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC)) :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement d'une aide financière au fonctionnement attribuée à Ville de Saint-Denis dans le cadre de l'axe 1 du fonds « Publics et territoires » : « Accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje et les Alsh ».

Le projet concerné vise à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de : Eaje Municipales

La convention a pour objet de :

- déterminer le cadre d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La convention est constituée par les documents contractuels suivants :

- les présentes dispositions ;
- l'annexe 1 relative aux pièces justificatives ;
- l'annexe 2 relative à la fiche de suivi annuelle du projet.

Article 2 - Cadre d'intervention générale

La présente convention encadre les modalités d'intervention et de versement d'une aide financière au fonctionnement pour le projet suivant : Accueil enfants en situation de handicap.

2.1 Conditions d'éligibilité

Le projet doit répondre aux conditions suivantes, à savoir :

- S'appuyer sur un état des lieux préalable permettant d'apprécier les besoins des parents dont les enfants bénéficient de l'Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) sur le territoire et mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de rendre compte de l'effectivité et de la nature de l'accueil réalisé,

- Viser les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) et mobiliser les moyens nécessaires à l'accompagnement des situations pour lesquelles le handicap n'est pas reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- Accueillir de manière régulière les enfants en situation de handicap dans les structures du territoire,
- Mettre les parents au cœur du projet d'accueil de leur enfant et conduire des actions de soutien à la parentalité tenant compte des besoins d'écoute d'appui et d'accompagnement ; mobiliser l'appui et l'implication des Réseaux d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) dans les projets mis en œuvre,
- Permettre l'articulation entre les acteurs issus du milieu ordinaire et les acteurs du milieu spécialisé.

Le projet doit mobiliser les deux dimensions suivantes :

- le pilotage du projet sur le territoire : des temps de concertation et d'échanges, notamment entre professionnels du milieu ordinaire et du milieu spécialisé, les associations locales concernées et les parents,
- le renforcement des moyens au sein des structures pour permettre la mise en œuvre d'un accueil de qualité (recrutement, formation, temps de supervision, achat de matériel, etc.)

2.2 Types de dépenses éligibles

Ce financement vise à soutenir le renforcement des services pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. Il concerne exclusivement les dépenses de fonctionnement ou d'achat d'équipement matériel et pédagogique.

Le financement octroyé au projet intervient en complément des financements pouvant être mobilisés dans le cadre de la Psu, du Contrat enfance jeunesse, et de la dotation d'action sociale de la Caf.

Article 3 – Engagement du porteur de projet

3.1 Au regard de l'activité

Le porteur de projet s'engage à respecter le cadre d'intervention générale et spécifique du dispositif, tels que mentionnés à l'article 2, et à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- les conditions de mise en œuvre du projet ;
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et dépenses).

Le porteur de projet s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

De plus, le porteur de projet s'engage à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires, qui a été adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015.

3.2 Au regard des obligations légales, réglementaires et administratives

Le porteur de projet s'engage au respect, sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires, notamment en matière d'accueil des mineurs, d'hygiène et de sécurité, de droit du travail, de règlement des cotisations Urssaf et d'assurances.

Il déclare ne pas être, lors de la signature de la présente convention, en situation de redressement judiciaire, cessation d'activité ou dépôt de bilan.

3.3 Au regard des pièces justificatives

Le porteur de projet s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, les pièces justificatives détaillées en annexe 1.

Il est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives.

Le porteur de projet s'engage à conserver dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.

3.4 Au regard de l'évaluation

Le porteur de projet s'engage à communiquer annuellement à la Caf la fiche de suivi en annexe 2 à la présente convention ainsi qu'un bilan qualitatif du projet. Celui-ci détaillera la nature du projet, les modalités de mise en œuvre, les objectifs, le public, les moyens humains, le partenariat, etc.

Article 4 – Engagements de la Caf

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- sa contribution à l'évaluation du projet ;
- sa contribution financière selon les modalités détaillées à l'article 5 de la présente convention.

Article 5 – Modalités de versement

L'aide financière octroyée intervient sous forme de subvention répartie par année d'exercice, de la manière suivante :

Année 2017 : 45 000,00 €

Le montant octroyé par la Caf pour chaque année d'exercice sera versé sous forme de subvention annuelle en une seule fois à réception de l'ensemble des pièces justificatives

détaillées en annexe 1 avant le 31 mars de l'année N+1 suivant l'exercice d'attribution de l'aide.

Le montant total des financements accordés au projet par la Branche Famille ne peut excéder 80 % du coût annuel du projet, et ce dans la limite du montant annuel notifié.

L'ensemble des recettes perçues ne peut excéder le coût de réalisation du projet.

Article 6 – Conditions résolutoires

Le montant octroyé par la Caf pour chaque année d'exercice sera versé sous forme de subvention annuelle en une seule fois à réception de l'ensemble des pièces justificatives détaillées en annexe 1 avant le 31 mars de l'année N+1 suivant l'exercice d'attribution de l'aide.

Dans le cas où le gestionnaire n'aurait pas fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au paiement au plus tard au 30/11/N+1 de l'exercice concerné, la Caf ne procédera à aucun versement et la subvention octroyée au titre de l'année N sera annulée automatiquement. En effet, si le partenaire ne fournit aucun justificatif de son activité N au 30/11/N+1 au plus tard, la Caf n'est plus engagée vis-à-vis du partenaire pour la subvention de l'année N. La Caf reste engagée sur la partie de la subvention relative à l'exercice N+1 jusqu'au 30/11/N+2.

Aucun versement au titre de l'exercice N+1 n'aura lieu tant que l'activité au titre de l'exercice N n'est pas justifiée.

Article 7 – Contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le porteur de projet doit pouvoir justifier, auprès de la Caf, de l'emploi des fonds reçus.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées, peut procéder à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le porteur de projet ne puisse s'y opposer.

Le porteur de projet s'engage à mettre à la disposition de la Caf, et le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, registres des présences, ressources des familles, agrément, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité, etc.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 8 – Révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à son article 2.

Article 9 – Fin de la convention

9.1 Résiliation à date anniversaire

La présente convention pourra être résiliée chaque année à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de trois mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

9.2 Résiliation de plein droit

La convention pourra être résiliée de plein droit, sans préavis, par la Caf, en cas de disparition ou de dissolution de la structure partenaire gestionnaire du projet.

Les infractions aux lois et règlements en vigueur ou les cas de retard répétés et non justifiés entraîneront, si bon semble à la Caf, la résiliation de plein droit de la présente convention un mois après une mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec avis de réception demeurée sans effet, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

9.3 Effets de la résiliation conventionnelle

La résiliation de la présente convention telle que mentionnée aux articles 9.1 et 9.2 ci-dessus entraînera la suspension immédiate des versements.

9.4 Résolution de plein droit sans mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention sera résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire ou procéder à une mise en demeure quelconque en cas de :

- constatation d'usage des fonds versés par elle non conforme à leur destination ;
- modification d'un des termes de la convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 8 de la présente convention ;

et sans que des offres d'exécuter ultérieures puissent enlever à la Caf le droit d'invoquer la résolution intervenue, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

9.5 Résolution de plein droit avec mise en demeure et sans formalité judiciaire

La présente convention pourra également être résolue de plein droit, après mise en demeure d'exécuter demeurées sans effet, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, en cas de :

- non-exécution par le porteur de projet d'une seule des clauses de la présente convention ;
- non-respect d'un des termes de la présente convention ;
- refus de communication de justificatifs, rapports, ou tout autre document mentionné à l'article 7 de la présente convention ;

et sans que des offres d'exécuter ultérieures ou l'exécution après le(s) délai(s) imparti(s) puissent enlever à la Caf le droit d'exiger la résolution encourue.

La Caf adressera au porteur de projet cette mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution par le gestionnaire de ses engagements dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la présente convention sera résolue de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

9.6 Effets de la résolution conventionnelle

La résolution de la présente convention telle que mentionnée aux articles 9.4 et 9.5 ci-dessus entraînera :

- l'arrêt immédiat des versements ;
- la récupération des sommes versées, sauf justifications apportées par le gestionnaire conformément à l'article 7 de la présente convention.



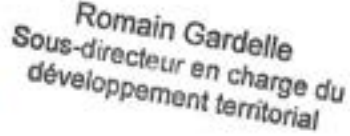
Cette récupération fera alors l'objet d'un reversement à l'agent comptable de la Caf.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des co-signataires.

Fait à Bobigny, le 25 JUIL. 2017 en 2 exemplaires

La Caf de la Seine-Saint-Denis	La ville de Saint-Denis
Directeur général	Maire
 Tahar Belmounès	 Laurent Russier
 Romain Gardelle Sous-directeur en charge du développement territorial	

1. Pièces justificatives relatives aux porteurs de projet**Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture.
Vocation	- Statuts datés et signés (chiffre clés – nombre d'adhérents, effectif salarié...)
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation précisant que le bénéficiaire ou le gestionnaire a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global \geq à 153.000 € ou si deux des trois conditions suivantes sont remplies : - effectif \geq 50 salariés - CA \geq 3.100.000 € - total du bilan > 1.550.000 €
Capacité du contractant	- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau - Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du gestionnaire ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)

Collectivités territoriales

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Capacité du contractant	- Délibération de l'instance compétente autorisant le contractant à signer
Engagement à réaliser l'opération	- Délibération de l'instance compétente (procès-verbal du conseil municipal ou communautaire) autorisant la création et/ou la gestion de l'équipement, du service, de l'activité ou de l'action
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne

2. Pièces justificatives relatives à l'activité

2.1 – Justificatifs nécessaires à la signature de la convention

Nature de l'élément justifié	
Demande initiale	- Demande de subvention émanant du gestionnaire
Élément financier	- Budget prévisionnel du projet
Éléments d'activité et qualité du projet	- Descriptif du projet (contenu, objectifs, public visé, moyens humains, partenariat, etc)

2.2 – Justificatifs nécessaires au versement de l'aide financière (Fonctionnement)

Nature de l'élément justifié	
Éléments financiers	- Compte de résultats année N relatif au projet (fonctionnement)
Éléments d'activité et qualité du projet	- Fiche de suivi (annexe 2) complétée le cas échéant par un bilan qualitatif du projet (description et analyse : de la nature du projet, des modalités de mise en oeuvre, des objectifs initiaux et atteints, du public, des moyens humains, du partenariat, de l'articulation avec les familles, etc.)

Fiche de suivi

**AXE 1 : Renforcement de l'accueil des enfants
en situation de handicap
au sein les EAJE ou les ALSH**

Nom du gestionnaire : ...

Nom du projet :

1. Le bilan du projet	
1. Quel est l'intitulé du projet mis en œuvre ?	
2. Quels ont été les moyens déployés pour ce projet ?	<input type="checkbox"/> Concertation entre professionnels du milieu ordinaire, professionnels du milieu spécialisé, associations locales et parents <input type="checkbox"/> Actions de formation <input type="checkbox"/> Actions de sensibilisation <input type="checkbox"/> Actions de supervision <input type="checkbox"/> Rencontres parents/enfants <input type="checkbox"/> Activités parents/enfants <input type="checkbox"/> Renforcement du nombre de personnel accueillant <input type="checkbox"/> Mise en place d'un pôle "ressources" <input type="checkbox"/> Implication spécifique du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap) <input type="checkbox"/> Actions ponctuelles visant à renforcer les moyens des structures (soutien logistique, achat de matériel pédagogique, séances ponctuelles de travail, etc.)
3. Bilan du projet sur l'année N-1 :	<p>- Reprendre les axes sélectionnés au point 2 et décrire les actions mises en œuvre pour en faire le bilan au regard des objectifs présentés dans le projet.</p> <p>- (Nombre de professionnels ayant suivi une formation, type de formation et modalités, mise en place d'instance de concertation (fréquence, partenariats...), nombre de professionnels embauchés...).</p>
4. Ce type de projet existait-il auparavant sur le territoire ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

2. Les bénéficiaires	
1. Quels ont été les âges visés dans ce projet ?	<input type="checkbox"/> 0-4 ans <input type="checkbox"/> 4-6 ans <input type="checkbox"/> 6-12 ans
2. Combien d'enfants étaient susceptibles de bénéficier de ce projet ?	
3. Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh réellement accueillis ?	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :
4. Nombre total d'enfants en situation de handicap accueillis par tranche d'âge (bénéficiaires ou non de l'Aeeh) :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :

<p>5. Nombre d'heures enfants bénéficiaires de l'Aeeh payées par les familles (ou ouvrant droit pour les Alsh) :</p>	<p><input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :</p>
<p>3. Les partenariats locaux</p>	
<p>1. Quels sont les partenaires mobilisés au sein du territoire ?</p>	<p>- <i>Présenter les partenariats mis en œuvre sur ce projet et en faire le bilan (modalités du partenariat, ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné...).</i></p>
<p>2. Quelles sont les modalités de coordination du projet au sein du territoire ?</p>	<p>- <i>Quelle mise en réseau sur le territoire (milieu ordinaire, milieu spécialisé, associations locales...) ? Quelle est votre place dans le réseau (coordination, participation,...) ? Quelle est votre contribution ?</i></p>
<p>3. Combien de structures sont concernées par le projet ?</p>	<p>- <i>Nombre de structures sur la commune susceptibles de participer au projet :</i> - <i>Structures ayant réellement participé au projet : (Préciser les structures concernées).</i></p>
<p>4. Mobilisation des moyens financiers par type d'actions :</p>	
<p>1. Avez-vous embauché du personnel supplémentaire pour la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>- <i>Détailler les professionnels embauchés, le nombre d'ETP, les structures sur lesquelles ils sont mobilisés, les coûts sur les charges de personnels concernés (encadrants, coordinateurs, psychologues, psychomotriciens...).</i></p>
<p>2. Avez vous financé des intervenants extérieurs ?</p>	<p>- <i>Détailler les prestations, la fréquence, les coûts engagés (psychologues, psychomotriciens, associations locales, intervenants pour des ateliers spécifiques...).</i></p>
<p>3. Avez vous réalisé des achats spécifiques pour l'adaptation de l'accueil aux enfants en situation de handicap ?</p>	<p>- <i>Préciser les types d'achats (matériels pédagogiques, mobiliers pour l'aménagement des espaces,...)</i> - <i>Préciser les coûts</i></p>
<p>4. Quel est le coût global du projet ?</p>	<p>- <i>Préciser les autres dépenses éventuelles.</i> - Le coût engendré par le projet est de : Euros <i>(Le montant présenté doit être le même que le total des charges du projet présenté au compte de résultat).</i></p>
<p>5. La place des parents :</p>	

1. Avez vous mis en place un protocole d'accueil ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>- Préciser la place des parents. Faire le bilan des relations mises en place avec les familles, retour des familles sur le projet...</i>
2. Implication spécifique du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	<i>- Préciser si des actions REAAP ont été mises en place dans ce projet intégrant les parents d'enfants en situation de handicap et en faire le bilan (nombre de parents ayant participé, types d'actions...).</i>
<p>Bilan Global du projet : (retour des familles et des professionnels sur le projet, atteinte des objectifs fixés, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points positifs : • Points négatifs : • Freins identifiés, difficultés rencontrées : • Eléments « facilitateurs » : • Perspectives et axes d'amélioration : 	
<p>6. Bilan par structure</p>	
<p>Structure 1 : Nom de la structure</p>	
1. Nombre de place au sein de la structure :	
2. Nombre total d'enfants accueillis, selon la tranche d'âge :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :
3. Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh accueillis, selon la tranche d'âge :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :
4. Nombre total d'heures enfants bénéficiaires de l'Aeeh réalisées :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans

5. Nombre d'heures enfants bénéficiaires de l'Aeeh payées par les familles (ou ouvrant droit pour les Alsh) :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans
6. Nombre total d'enfants en situation de handicap accueillis (bénéficiaires de l'Aeeh ou non) :	<input type="checkbox"/> 0-4 ans : <input type="checkbox"/> 4-6 ans : <input type="checkbox"/> 6-12 ans :
7. Nombre de personnels accueillants (en équivalent temps pleins) :	
8. Nombre de familles accompagnées dans le diagnostic et la reconnaissance du handicap de leurs enfants :	
9. Nombre de personnes supplémentaires, employées pour favoriser l'accueil des enfants bénéficiaires de l'Aeeh :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de personnes :</i> • <i>Equivalent temps plein de ces professionnels :</i> • <i>Qualification :</i> • <i>Montant annuel :</i>
10. Des interventions spécialisées ont-elles eu lieu dans la structure auprès d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre d'enfants bénéficiaires :</i> • <i>Nombre d'heures réalisées :</i> • <i>Nombre de personnels extérieurs concernés :</i> • <i>Qualification du personnel extérieur :</i> • <i>Organismes financeurs :</i> • <i>Organisme employeur :</i> • <i>Coût de l'intervention :</i> Commentaires :
11. Autres types d'actions ayant occasionné des dépenses visant à renforcer les moyens de la structure (matériel ; formation, etc...) :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nature de la dépense :</i> • <i>Montant :</i>
Structure 2 : Nom de la structure....	

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société BENTIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société BENTIN a proposé à la Ville, à hauteur de **2 000 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société BENTIN**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société BENTIN**,

Article 2 : Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298153-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis
Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex
Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société Bentin

71, bd de Strasbourg
BP 60
93602 Aulnay Sous Bois
Représentée par le Président Directeur Général, Monsieur Gilles BENTIN

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société Bentin**, implantée à **Aulnay sous Bois**, et la **ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des tulipes 2018.

La Fête des tulipes est l'une des plus importantes manifestations dionysiennes. Elle est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société Bentin** s'engage à contribuer à cette programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **2 000 € net**.

Le partenariat engagé entre la **Société Bentin** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

Article 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la Société au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société Bentin** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour la Ville : Anne-Laure Petit, Chargée des événements culturels

Pour la Société : Gilles Bentin, Président directeur général de la Société

Article 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des tulipes 2018**.

Article 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Article 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Ville,

Laurent RUSSIER,
Maire

Pour la Société,

Gilles BENTIN
Président Directeur Général

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société DUBRAC

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien que la Société DUBRAC a proposé à la Ville, soutien financier à hauteur de **1 100 €**, et soutien sous forme de mise à disposition de matériel à titre gratuit,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société DUBRAC**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DUBRAC**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298154-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis

Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société DUBRAC

34, rue du Maréchal Lyautey

93200 Saint-Denis

Représentée par le Président Directeur Général, Francis DUBRAC

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société DUBRAC**, implantée à **SAINT-DENIS**, et la **ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des Tulipes 2018.

La Fête des Tulipes est l'une des plus importantes manifestations dionysiennes. Elle est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société DUBRAC** s'engage à contribuer à cette programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **1 100 € net et la mise à disposition de structures modulaires (6)**.

Le partenariat engagé entre la **Société DUBRAC** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

ARTICLE 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

ARTICLE 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la Société au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société DUBRAC** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

ARTICLE 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour la Ville : Anne-Laure Petit, Chargée des événements culturels

Pour la Société : Francis Dubrac, Président Directeur Général de la Société

ARTICLE 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des Tulipes 2018**.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Société,

Pour la Ville,

Francis DUBRAC
Président Directeur Général

Laurent RUSSIER
Maire

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société ENGIE ENERGIE SERVICES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES** a proposé à la Ville, à hauteur de **15 000 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ENGIE ENERGIE SERVICES**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298155-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

Entre

La Société ENGIE ENERGIE SERVICES, société anonyme au capital de 698.555.072 euros, dont le siège social est situé 1 Place des Degrés, 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 552 046 955,

Prise en son établissement ENGIE Réseaux, dont le siège est situé au Wilson 2, 80 avenue du Général de Gaulle, CS90021, 92031 PARIS LA DEFENSE,

Représentée par Aurélie LEHERICY, Directeur Grands Territoires

Ci-après dénommée « **ENGIE Réseaux** » ou le « Mécène »

D'UNE PART,

et

- **La Ville de Saint-Denis**, Hôtel de Ville BP269 930205 Saint-Denis Cedex ; représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER dûment habilité aux présentes.

Ci-après dénommé « **la Ville** » ou le « Bénéficiaire »

D'AUTRE PART

Ci-après dénommées individuellement une « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** ».

SOMMAIRE

<u>Article 1 : Objet</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 2 : Engagements du MECENE</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 3 : Engagements de la Ville</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>3.1 Contreparties accordées à ENGIE Réseaux</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>3.2 Remise d'un reçu</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 4 : Durée de la Convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 5 : Exclusivité du mécénat</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 6 : Droit de Propriété Intellectuelle</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 7 : Responsabilité</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 8 : Cession de la convention</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 9 : Changement de dénomination et d'identité visuelle</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 10 : Confidentialité</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 11 : Résiliation</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 12 : Force majeure</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 13 : Dispositions générales</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 14 : Ethique et Développement Durable</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Article 15 : Loi applicable et attribution de juridiction</u>	Erreur ! Signet non défini.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

LA VILLE a pour but de soutenir dans le temps, quelques projets ciblés dans les thèmes d'intervention pour lesquels **ENGIE Réseaux** a choisi d'œuvrer.

ENGIE Réseaux, filiale du Groupe ENGIE, via ses filiales dont Plaine Commune Energie, est un acteur local dans le domaine des réseaux de chaleur et de l'énergie renouvelable, qui inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d'approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l'utilisation des ressources.

Les actions de mécénat menées par le Groupe ENGIE, dans les pays où il est présent, illustrent sa responsabilité sociétale et son engagement citoyen. Le respect des règles de développement durable et l'ancrage territorial complètent le sens de ces actions.

Actions de solidarité, d'insertion, de valorisation des hommes, de leur patrimoine et de leur environnement... Autant de missions menées à travers une politique de mécénat active et engagée qui répond à cette ambition, soulignant l'engagement citoyen du Groupe ENGIE et de ses filiales.

ENGIE Réseaux a décidé de s'associer à **la Ville** pour soutenir l'édition 2018 de la Fête des Tulipes ; grande fête de printemps et rendez-vous prisé des Dionysiens rassemblant une dizaine de milliers de personnes.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention (désignée ci-après la « Convention ») a pour objet de définir et de préciser les conditions et les modalités du mécénat entre ENGIE Réseaux et **la Ville** pour l'édition 2018 de la Fête des Tulipes qui aura lieu le **14 et 15 avril 2018**.

Article 2 : Engagements d'ENGIE Réseaux

ENGIE RÉSEAUX s'engage à apporter à **la Ville** pour son soutien, la somme de **15 000€ nets (QUINZE MILLE euros)** pendant la durée de la Convention.

Ce paiement se fera en **1** versement :

- **15.000 (QUINZE MILLE) euros nets** à échéance le **15 avril 2018**

Pour ce faire, **la Ville** adressera deux factures à ENGIE Réseaux – **Le Perspective Seine Bât B– 84 rue Charles Michels CS20021 930284 Saint-Denis CEDEX** – A l'attention de **Marina KULMICHT**.

Au CSP Fournisseur :
ENGIE Réseaux
CSP Fournisseurs
257 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
TSA 61 111
92729 NANTERRE CEDEX

Aucun dépassement financier ne sera supporté par ENGIE Réseaux, à l'exception de ceux décidés préalablement et expressément par cette dernière. Dans ce cas, un avenant à la Convention devra être signé entre les Parties.

Article 3 : Engagements de la Ville

3.1 Contreparties accordées à ENGIE Réseaux

Dans le respect des principes et instructions fiscales qui gouvernent l'octroi de contreparties par une association à ses mécènes, et en particulier dans le respect d'une disproportion marquée entre la valeur du don et celles des dites contreparties, il est prévu que **LA VILLE** prenne les engagements suivants, dès l'entrée en vigueur de la Convention et pendant toute la durée de celle-ci.

En application des dispositions de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, reprises à l'article 238bis du Code général des impôts, l'action de mécénat réalisée par le Mécène ouvre droit à un crédit d'impôt à hauteur de 60% du montant de ce don. Il est prévu qu'ENGIE Réseaux pourra se faire consentir les contreparties suivantes :

LA VILLE s'engage à :

- **Remettre 20 cartons d'invitation à l'inauguration de la fête** + 2 invitations pour le repas réunissant artistes, organisateurs et exposants
- **Mettre à disposition un stand** : stand (4m50 (ouverture)x3m) comprenant : 2 tables (2x0,80m), 3 chaises, 4 grilles d'exposition et un point électrique.
- Le stand Plaine Commune Energie fera l'objet d'un **stand regroupé avec les acteurs locaux de l'énergie** (l'ALEC et Plaine Commune Citoyenne).

LA VILLE s'engage également à :

- Faire figurer le logo de la filiale Plaine Commune Energie, figurant en Annexe 1 de la Convention, et la mention « Avec le soutien de Plaine Commune Energie » :
 - sur tous les supports de communication liés aux actions menées ensemble (liste non exhaustive) :
 - programme
 - dossiers de presse
 - insertions presses
 - invitations
 - les produits dérivés
 - les interventions dans les Médias
 - sur le site Internet de **LA VILLE** avec un lien vers le site Internet de ENGIE Réseaux.
- Soumettre pour accord écrit d'ENGIE Réseaux 48h minimum avant la production des supports de communication l'ensemble des supports sur lesquels figureront le logo et la mention d'ENGIE Réseaux.
- Informer ENGIE Réseaux de l'avancée projets et des événements liés aux projets.
- Associer ENGIE Réseaux à l'ensemble des événements organisés dans le cadre de ces projets.

- Autoriser ENGIE Réseaux à mentionner ce mécénat dans les supports suivants :
 - site Internet ENGIE Réseaux
 - documents officiels ENGIE Réseaux dont le rapport d'activité

3.2 Remise d'un reçu

Un reçu de déductibilité fiscale, conforme à la réglementation en vigueur (notamment l'article 238 bis du Code général des impôts modifié par la loi du 1^{er} août 2003), sera adressé par la Recette municipale sur simple demande.

Le montant figurant sur ce reçu correspondra au montant du don consenti par ENGIE Réseaux.

Article 4 : Durée de la Convention

La Convention prend effet dès sa date de signature par les Parties et restera en vigueur pendant toute la durée de la Fête des Tulipes 2018 de Saint Denis (93) soit du **14 au 15 avril 2018**.

Tout nouveau mécénat fera l'objet d'une nouvelle convention écrite, aucune reconduction tacite n'étant admise.

Article 5 : Exclusivité du mécénat

LA VILLE s'engage à ne pas associer aux actions menées avec ENGIE Réseaux d'autres entreprises privées du même secteur économique que le Mécène, à savoir la conception et/ou la réalisation et/ou la gestion et/ou l'exploitation-maintenance de réseaux de chaud et de froid urbains, sauf autorisation expresse donnée par ENGIE Réseaux

Article 6 : Droit de Propriété Intellectuelle

Chaque Partie est autorisée à communiquer sur l'existence du mécénat. A cet effet, chaque Partie autorise à titre gratuit l'autre Partie à reproduire son nom et son logo, conformément à leurs chartes graphiques respectives et aux maquettes du logo prévues par cette charte qu'elles se communiqueront à première demande. Il est précisé que chaque Partie dispose d'un droit d'approbation préalable de son logo avant toute reproduction par l'autre Partie.

Cette autorisation est strictement limitée à l'objet et à la durée de la Convention.

Chaque Partie s'engage envers l'autre à ne pas utiliser son nom et son logo en dehors du cadre de la Convention.

Chaque Partie garantit à l'autre Partie qu'elle dispose des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'application du présent article et la garantit contre tout recours de tiers à cet égard.

La Convention ne peut en aucune manière avoir pour objet ou pour effet de conférer un droit quelconque à l'une ou l'autre des Parties sur les droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie, autre que les droits limités prévus ci-dessus.

Article 7 : Responsabilité

Il est expressément entendu que la Convention ne pourra, en aucune façon, être considérée comme créant de droit ou de fait une société entre les Parties, la responsabilité de chacune étant limitée aux engagements pris par chacune d'elle dans la Convention.

En conséquence, il est entendu que la responsabilité d'ENGIE Réseaux ne saurait être recherchée pour tout fait de **la Ville** dans le cadre de la Convention, sa participation n'étant que financière.

Article 8 : Cession de la Convention

Sauf obligation légale ou réglementaire, aucune des Parties ne pourra transférer ou céder la Convention, à titre gracieux ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de l'autre Partie. La réponse devra intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours après notification par la Partie concernée de l'opération de transfert ou de cession envisagée et ne pourra être refusée que pour des motifs légitimes.

De convention expresse entre les Parties, les transferts intra-groupes liés à des restructurations du Groupe ENGIE ne sont pas concernées par les dispositions ci-dessus. Pour les besoins des présentes, le terme Groupe ENGIE signifie l'ensemble des personnes morales actuelles ou futures dans lesquelles ENGIE détient des participations de contrôle au sens de l'article L. 233-2 du Code de commerce.

Article 9 : Changement de dénomination et d'identité visuelle

Dans l'hypothèse où la dénomination sociale et/ou l'identité visuelle de l'une ou l'autre des Parties viendrait à être modifiée durant la durée de la Convention, cette modification s'appliquerait immédiatement dans le cadre de la Convention.

Par ailleurs, ENGIE Réseaux pourra faire le choix de remplacer la dénomination et le logotype associé, ou d'inclure dans tout ou partie de la communication précitée ci-avant, une marque utilisée pour la commercialisation de ses produits ou services.

Article 10 : Confidentialité

Les Parties s'engagent l'une envers l'autre à garder confidentielles les informations relatives aux dispositions de la Convention.

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations qui auraient été portées à leur connaissance par l'autre Partie dans le cadre de la Convention, s'engagent notamment à ce titre à traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres obligations confidentielles et à veiller à ce que les informations confidentielles ne soient pas divulguées, ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers.

Toute information obtenue par l'une des Parties à l'occasion de l'exécution de la Convention pourra être librement utilisée par elle si elle avait connaissance de cette information avant la divulgation qui lui a été faite par l'autre Partie ou si l'information en question est tombée dans le domaine public autrement que par un manquement du bénéficiaire de l'information à ses obligations au titre de la présente clause.

La présente obligation ne fait pas obstacle à la divulgation par l'autre des Parties de toute information qu'elle serait requise de divulguer par voie légale (judiciaire ou fiscale).

Article 11 : Résiliation

Dans l'hypothèse où les actions objet du mécénat seraient reportées dans le temps, le présent mécénat serait maintenu dans les conditions mentionnées aux présentes.

En revanche, si les actions n'avaient pas lieu, quelle qu'en soit la raison, y compris la force majeure, **la Ville** rembourserait à ENGIE RÉSEAUX l'intégralité de la somme versée, sur simple demande adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Chaque Partie pourra résilier de plein droit et sans intervention judiciaire ou extrajudiciaire la Convention avant son terme en cas de manquement à ses obligations par l'autre Partie. Ce droit à résiliation pourra être exercé dix (10) jours ouvrés après une mise en demeure restée sans effet.

Cette mise en demeure sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Une telle résiliation s'effectuera sans indemnités de part ni d'autres et sans préjudice des autres droits et recours de la Partie demanderesse.

Toutefois, dans le cas où le même manquement se reproduirait nonobstant toute notion de délai, la Convention pourra être résiliée de plein droit par la Partie lésée par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

•

De plus, la Convention pourra être résiliée unilatéralement par ENGIE Réseaux, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à **la Ville** dans l'hypothèse où :

- **la Ville**, par son comportement ou ses propos, porterait, directement ou indirectement, gravement atteinte à l'image de ENGIE RÉSEAUX;
- **la Ville**, par son comportement, porterait, directement ou indirectement, gravement atteinte à la morale publique ou sportive, à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ou encore dans les cas prévus à l'article 13 de la Convention.

Toute résiliation de la Convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des Parties consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

Article 12 : Force majeure

Les clauses contenues dans la Convention engagent les Parties, sauf dans l'hypothèse où leur exécution est empêchée par un événement constituant un cas de force majeure.

La Partie empêchée par un cas de force majeure devra déployer ses meilleurs efforts pour remplir ses obligations découlant de la Convention et devra immédiatement informer l'autre Partie dudit cas de force majeure, en fournissant des détails sur les motifs de l'inexécution provisoire. La Partie ainsi empêchée devra mettre en œuvre tous ses efforts pour reprendre l'exécution de ses obligations dans les plus brefs délais et notifier par écrit à l'autre Partie la reprise de celle-ci.

Le cas de force majeure suspendra les obligations contractuelles de la Partie qui l'invoque.

Si un événement constitutif d'un cas de force majeure a une durée d'existence de plus de trente (30) jours, les Parties se rencontreront afin d'évoquer d'un commun accord les solutions qui pourront être mises en œuvre afin de remédier aux conséquences qu'aurait entraînées cet événement.

Si le cas de force majeure se poursuit pendant une période consécutive d'au moins trente (30) jours calendaires, la Partie non empêchée sera en droit de mettre fin à tout ou partie du Contrat, en donnant à la Partie empêchée un préavis d'au moins quinze (15) jours, par lettre recommandée avec avis de réception.

La survenance d'un cas de force majeure n'ouvre droit à aucune indemnité.

Article 13 : Ethique et Développement Durable

ENGIE RÉSEAUX souhaite associer étroitement ses cocontractants à ses valeurs, en particulier en vue de respecter et de promouvoir les principes du développement durable et de l'éthique.

Dans ce contexte, **la Ville** reconnaît avoir pris connaissance des engagements du Groupe ENGIE en matière d'éthique et de développement durable énoncés dans la Charte de ENGIE et les documents de référence disponibles sur son site web www.engie.com (ci-après dénommé les "Règles").

LA VILLE fera ses meilleurs efforts, sans limitation d'aucune sorte à respecter et appliquer les règles suivantes :

- s'abstenir de recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire en conformité avec les normes de l'Organisation internationale du travail ;
- s'abstenir de toute forme de discrimination ;
- assurer la sécurité des personnels et des tiers ;
- n'employer que des salariés en situation régulière au regard des lois et règlements en vigueur ;
- respecter l'environnement et minimiser tous effets négatifs sur l'environnement en conformité avec toutes les règles des organisations nationales, européennes et internationales applicables en matière d'environnement et de législation sur la santé publique ;
- proscrire dans le cadre de l'exécution de cette Convention toute forme de corruption.

LA VILLE s'engage, dans toute la mesure du possible, à faire respecter les règles ci-dessus par ses propres partenaires ou fournisseurs.

Article 14 : Dispositions générales

Interprétation : les titres de la Convention sont utilisés pour la présentation et ne peuvent servir à l'interprétation de la Convention.

Ordre de préséance : en cas de contradiction et/ou de conflit, la Convention prévaudra sur ses Annexes.

Modification : la Convention pourra être modifiée uniquement par voie d'avenant écrit après accord mutuel des deux Parties.

Renonciation : le défaut d'exercice ou le retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours prévu dans la Convention ou par la loi ne fait pas obstacle à son exercice ni ne constitue une renonciation à se prévaloir de ce droit.

Clauses inapplicables : si l'une quelconque des dispositions de Convention est réputée frappée de nullité par un tribunal ou toute autre autorité compétente, la Convention conserve sa validité et son caractère contraignant en ce qui concerne l'ensemble des autres dispositions.

Les Parties s'efforceront toutefois de convenir d'une alternative légale appropriée et économiquement équivalente pour la stipulation frappée de nullité, en vue de satisfaire leurs intérêts respectifs.

Article 15 : Loi applicable et attribution de juridiction

La Convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française.

Tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveront du Tribunal de compétent, après échec de règlement amiable entre les Parties.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.

A **Saint-Denis** le

Aurélie LEHERICY
ENGIE Réseaux
Le Mécène

Laurent RUSSIER
Ville de Saint-Denis
Le Bénéficiaire

ANNEXE 1 : LOGOTYPE Filiale ENGIE Réseaux



Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société ESPACE DECO

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société ESPACE DECO a proposé à la Ville, à hauteur de **850 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société ESPACE DECO**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société ESPACE DECO**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298156-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis
Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société Espace Déco

ZA Saint-Antoine Ennery

95300 Pontoise

Représentée par le Président Directeur Général, Monsieur Gérard POUPENAY

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société Espace Déco**, implantée à **Pontoise**, et la **ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des Tulipes 2018.

La Fête des tulipes est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société Espace Déco** s'engage à contribuer à cette programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **850€**.

Le partenariat engagé entre la **Société Espace Déco** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

Article 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la Société au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société Espace Déco** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants

Pour la Ville : **Anne-Laure Petit**, Chargée des événements culturels

Pour la Société : **Gérard Poupénay**, Président directeur général de la Société

Article 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des tulipes 2018**.

Article 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Article 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Ville,

Pour la Société,

Laurent RUSSIER,
Maire

Gérard POUPENAY
Président Directeur Général

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société SMDA

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société SMDA a proposé à la Ville, à hauteur de **700 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société SMDA**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société SMDA**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298157-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis

Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société SMDA

28 Rue Roger Hennequin

78190 TRAPPES

Représentée par le Directeur Général, Monsieur Christophe VEZINE

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société SMDA**, implantée à Trappes, et la **Ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des tulipes 2018.

La Fête des tulipes est l'une des plus importantes manifestations dionysiennes. Elle est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société SMDA** s'engage à contribuer à cette programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **700 € net**.

Le partenariat engagé entre la **Société SMDA** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

Article 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la **Société SMDA** au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société SMDA** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour la Ville : Anne-Laure Petit, Chargée des événements culturels
Pour la Société : Christophe VEZINE, directeur général de la Société

Article 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des tulipes 2018**.

Article 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Article 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Ville,

Pour la Société,

Laurent RUSSIER,
Maire

Christophe VEZINE
Directeur Général

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de partenariat avec la Société PRUNEVIELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la commune de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des partenaires pour soutenir cet événement,

Vu le soutien que **la Société PRUNEVIEILLE** a proposé à la Ville, sous forme de mise à disposition de matériel à titre gratuit,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis **la Société PRUNEVIEILLE**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **la Société PRUNEVIEILLE**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298158-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis
Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex
Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

SOCIETE PRUNEVIEILLE
21, rue des Ursulines

93200 Saint-Denis
Représentée par le Président de la Société, **Monsieur Jean-Luc Pruneville**

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société Pruneville**, implantée à Saint-Denis, et **la ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des tulipes des 14 et 15 avril 2018.

La Fête des Tulipes est une des manifestations les plus importantes de Saint-Denis. Elle est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. La Fête des Tulipes est une grande fête de printemps alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société Pruneville** s'engage à contribuer à leur organisation générale en mettant à disposition pour chacune de ces manifestations : **huit groupes électrogènes et des cuves GNR.**

Le partenariat engagé entre la **Société Pruneville** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de partenariat.

Article 2 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la **Société Pruneville** au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête des tulipes
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la Société au repas réunissant les artistes, organisateurs et exposants de la fête des tulipes.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 4 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants

Pour la Ville : **Madame Petit**, Chargée des événements culturels
Pour la Société : **Monsieur Pruneville**, Président de la Société

Article 5 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de partenariat. La Société partenaire se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des Tulipes 2018**.

Article 6 : RESPONSABILITE

La société partenaire garantit que sa responsabilité civile est assurée pour tout dommage direct causé aux personnes et aux biens par ses produits et/ou son matériels utilisés dans des conditions normales et qui engagerait la responsabilité de la société.

Article 7 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux
A Saint-Denis, le

Pour la Société,
Jean-Luc PRUNEVILLE

Président

Pour la Ville,
Laurent RUSSIER

Maire

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE DES TULIPES 2018 : Approbation d'une convention de mécénat culturel avec la Société DESIGN PARCS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la Ville de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société DESIGN PARCS a proposé à la Ville, à hauteur de **600 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société DESIGN PARCS**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société DESIGN PARCS**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1298275-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis

Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société Design Parcs

2 rue de la forêt

95350 PISCOP

Représentée par le Président Directeur Général de la Société,
Monsieur Laurent DESMIDT

Représentée par le Président Directeur Général,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société Design Parcs**, implantée à Saint-Denis, et **la Ville de Saint-Denis**, la Société a proposé de soutenir la Fête des tulipes 2018.

La Fête des tulipes est l'une des plus importantes manifestations dionysiennes. Elle est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important. La **Société Design Parcs** s'engage à contribuer à cette programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **600 € net**.

Le partenariat engagé entre la **Société Design Parcs** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

Article 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la **Société Design Parcs** au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société Design Parcs** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

Pour la Ville : Anne-Laure Petit, Chargée des événements culturels
Pour la Société : Laurent Desmidt, Président directeur général de la Société

Article 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des tulipes 2018**.

Article 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Article 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Ville,

Pour la Société,

Laurent RUSSIER,
Maire

Laurent DESMIDT
Président Directeur Général

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : FÊTE ES TULIPES 2018 : Approbation de conventions de mécénat culturel avec la Société Bouygues bâtiment Ile-de-France.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 en faveur du mécénat,

Vu l'organisation de la 29^{ème} Fête des Tulipes 2018 par la Ville de Saint-Denis,

Vu la nécessité de rechercher des mécénats pour soutenir cet événement,

Vu le soutien financier que la Société BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France a proposé à la Ville, à hauteur de **7 000 €**,

Considérant qu'il convient de signer une convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis **la Société BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France**,

Vu la convention de mécénat culturel ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mécénat culturel entre la Ville de Saint-Denis et **la Société BOUYGUES BATIMENT Ile-de-France**,

Article 2 :

Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299019-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONVENTION DE MECENAT CULTUREL

En application de la loi du 1^{er} août 2003

Entre les soussignés

La Ville de Saint-Denis

Hôtel de Ville

BP 269

93205 Saint-Denis Cedex

Représentée par son Maire, Monsieur Laurent RUSSIER

Et

La Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France

Challenger – 1 avenue Eugène Freyssinet – Guyancourt

78061 Saint-Quentin-en-Yvelines

Représentée par le Président, Monsieur Bernard MOUNIER

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Fête des tulipes est organisée annuellement par la ville de Saint-Denis dans le parc de la Légion d'honneur. En 2018, elle se tiendra les samedi 14 et dimanche 15 avril. Cette grande fête de printemps est un rendez-vous très prisé des dionysiens, alliant l'engagement des associations locales pour l'environnement et l'économie solidaire, avec la participation de producteurs de diverses régions françaises. Il s'agit également d'une grande fête populaire, proposant des spectacles de qualité dans un cadre exceptionnel. La place des enfants y est importante avec de nombreux spectacles et animations qui leur sont destinés.

La programmation artistique et la dimension populaire de la fête attirent un public familial important.

Dans le cadre d'un partenariat engagé entre la **Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France**, et la **ville de Saint-Denis**, la Société a accepté de soutenir la Fête des Tulipes 2018 (la **Manifestation**).

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La **Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France** s'engage à contribuer à la programmation artistique de la Fête des tulipes 2018 en accordant à la ville un soutien financier de **7 000 €**.

Le partenariat engagé entre la **Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France** et la ville de Saint-Denis prend la forme d'une convention de mécénat culturel, avec toutes les dispositions juridiques et fiscales que cela implique.

Article 2 : MODALITES FINANCIERES

2.1 : Modalités de versement

Un titre de recettes sera émis par la ville de Saint-Denis à la signature de la présente convention.

2.2 : Déductibilité fiscale

Un reçu de déductibilité fiscale conforme aux dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts modifié par la loi du 1er août 2003 sera adressé par la Recette Municipale sur simple demande.

Article 3 : CONTREPARTIES ACCORDEES A LA SOCIETE

La ville de Saint-Denis s'engage à diffuser l'image de la Société au travers de ses outils de communication et notamment :

- par la mention du soutien de la Société sur le programme de la fête
- par la remise à la Société de cartons d'invitations à l'inauguration de la fête

La Ville de Saint-Denis s'engage à inviter deux personnes de la **Société Bouygues Bâtiment Ile-de-France** au repas réunissant les artistes, les organisateurs et les exposants de la fête.

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Article 5 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants

Pour la Ville : **Anne-Laure Petit**, Chargée des événements culturels
Pour la Société : **Bernard MOUNIER**, Président de la Société

ARTICLE 6 - VERIFICATION DE L'UTILISATION DES SOMMES VERSEES PAR LE PARRAIN

La ville s'engage à ce que les sommes versées par **Bouygues-Bâtiment Ile de France** soient effectivement utilisées en vue de la réalisation de la **Manifestation**.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue, à l'égard de l'autre, pour responsable de l'inexécution d'une obligation contractuelle lorsque cette inexécution aura été causée par un événement de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Pour les besoins de la présente convention les parties donnent à l'expression « force majeure », outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, la signification suivante : incendies, explosions, inondations, tremblements de terre, états de guerre.

La partie qui voudra évoquer la force majeure devra prévenir l'autre partie dans les huit jours ouvrés de l'arrivée de l'événement.

Les parties se rencontreront pour examiner de bonne foi dans quelle condition il convient de résilier la présente convention ou de reporter son exécution.

ARTICLE 8 – DENONCIATION - RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié de manière unilatérale en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Cette résiliation ne pourra toutefois intervenir que passé un délai de 30 jours suivant une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante et demeurée sans effet, nonobstant tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait des manquements susvisés.

Sous réserve des stipulations de l'article 6, la **Ville** pourra conserver les fonds versés par **Bouygues –Bâtiment Ile de France** à la date de résiliation.

La **Ville** ne pourra continuer à utiliser les dénominations, nom, identité visuelle, marque ou logo de **Bouygues** en cas de résiliation telle que définie aux présentes.

Les parties se rencontreront pour examiner de bonne foi dans quelle condition il convient de trouver un accord financier.

ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE

La **Ville** et **Bouygues-Bâtiment Ile de France** conviennent du caractère confidentiel des clauses et des conditions de la présente convention et s'interdisent d'en communiquer les termes à quiconque, sauf accord préalable et par écrit de l'autre partie, sous réserve de l'obligation pour **Bouygues-Bâtiment Ile de France** de communiquer la présente convention à ses commissaires aux comptes ou auprès de toute autorité administrative qui lui en ferait la demande ou encore dans le cadre d'une instance judiciaire.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT ETHIQUE

La **Ville** s'engage à respecter les valeurs d'éthique et de conformité applicable au sein du groupe BOUYGUES et en particulier elle s'abstient de tout comportement illégal pouvant être qualifié de corruption active ou passive, de trafic d'influence ou de complicité de trafic d'influence, de favoritisme ou de complicité ou recel de favoritisme.

La **Ville** reconnaît avoir pris connaissance des Programmes de Conformité du Groupe BOUYGUES et s'engage à les respecter. Les principes d'éthique et de conformité du Groupe BOUYGUES peuvent être consultés en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.bouygues.com/espace-presse/publications/?type=code-dethique>.

En cas de non-respect du paragraphe ci-dessus, **Bouygues- Bâtiment Ile de France** pourra résilier, sans préjudice du droit à réparation pour le dommage subi, la convention et demander à la **Ville** le remboursement intégral des sommes versées, de plein droit, par simple notification adressée à la **Ville**.

Article 6 : RESILIATION

La cessation d'activité de la Société met un terme à cette convention de mécénat culturel. La Société mécène se réserve également le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention.

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans réponse dans un délai de 15 jours.

Dans le cas d'inexécution de la part de la ville, celle-ci devra restituer à la Société la somme versée, une fois déduites les sommes correspondant aux contreparties éventuellement utilisées.

En cas de résiliation, la Société ne pourra plus faire usage d'une manière directe ou indirecte du nom de la ville et du projet **Fête des Tulipes 2018**.

Article 7 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité ne pourra être recherchée par la ville organisatrice de la manifestation et son assureur auprès de la Société du fait du versement de leur contribution financière quant à l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Article 8 : LITIGES

La présente convention est soumise en toutes dispositions à la loi française et tous les différends relatifs à son interprétation ou à son exécution relèveraient du tribunal administratif de Montreuil (93) compétent après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint-Denis, le

Pour la Ville,



Laurent RUSSIER,
Maire

Pour la Société,



Bernard MOUNIER
Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal dans les divers organismes : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B-23.11 du 30 novembre 2017, par laquelle le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. (CLSPD).

Considérant que cette représentation doit être modifiée,

DELIBERE :

Article 1er : Est désignée :

- Madame Alice RASCOUSSIER, conseillère municipale, en remplacement de Monsieur Patrice ROQUES, Conseiller Municipal, pour siéger au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. (CLSPD).

ARTICLE 2: La nouvelle représentation du conseil municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est la suivante :

- Laurent RUSSIER (Président de droit)
- Slimane RABAHALLAH
- David PROULT
- Suzanna DELAFUENTE
- Zohra HENNI-GHABRA
- Michel RIBAY
- Julien COLAS
- Florence HAYE
- Bally BAGAYOKO
- Stéphane PRIVE
- Essaïd ZEMOURI
- Jaklin PAVILLA
- Kola ABELA
- Marion ODERDA
- Corentin DUPREY
- **** *

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299128-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal dans les divers organismes : Commission d'Appel d'Offres

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 2121-21, 2121-29 ;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu l'élection du Maire et des Adjointes le 03 décembre 2016,

Vu la délibération B 2-34 du 15 décembre 2016 désignant les membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de Monsieur Madjid MESSAOUDENE,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : M. Didier PAILLARD est désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres en remplacement de M. MESSAOUDENE

ARTICLE 2 : Mme Mathilde CAROLY est désignée membre suppléant de la commission d'appel d'offres

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de la délibération B2-34 du 15 décembre 2016 demeurent valables et inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299182-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal dans les divers organismes: Commission d'accessibilité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L 2121-33 ;

Vu la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, instaurant pour les communes, l'obligation de créer une Commission Communale d'Accessibilité ;

Vu sa délibération en date du 27 septembre 2007, adoptant la création d'une Commission Communale d'Accessibilité portant sur l'accessibilité des établissements recevant du public, l'accessibilité à la communication publique en ligne, l'accessibilité des services publics, l'accessibilité des locaux d'habitation ;

Vu les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 03 décembre 2016 ;

Vu la délibération B 2 -23 du 15 décembre 2016, relative à la désignation des membres de la commission communale d'accessibilité,

Considérant qu'en raison du décès de Mme Monique SOURON, membre de la Commission Communale d'accessibilité, il y a lieu de procéder à la désignation d'un remplaçant au sein de celle-ci ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est désignée membre de la commission communale d'accessibilité, conformément aux articles sus-visés du Code Général des Collectivités Territoriales, pour représenter la Commune au sein de la Commission Communale d'Accessibilité :

Mme Alice RONGIER, Conseillère municipale

ARTICLE 2 : les autres dispositions de la délibération B 2-23 du 15 décembre 2016 demeurent valables et inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299131-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales.

LE CONSEIL,

Vu les articles L2121-22 et L 2121-29 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints le 03 décembre 2016,

Considérant l'intérêt et l'utilité à voir examiner préalablement à leur passage en Conseil Municipal, par des commissions municipales les affaires de la commune,

Considérant que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements dans la composition des commissions municipales

DELIBERE

Article Un : est fixée comme suit la composition des commissions municipales

La première commission: "Ressources" - Composition de 13 membres :

Florence HAYE
Stéphane PRIVE
Fabienne SOULAS
Cherifa ZIDANE
Bertrand GODEFROY
Patrick BRAOUEZEC
Essaïd ZEMOURI
Philippe CARO
Silvia CAPANEMA
Adeline ASSOGBA
Maud LELIEVRE
Alice RASCOUSSIER
Karim BOUALEM

La seconde commission: "Solidarités, Education" - Composition de 13 membres :

Jacqueline PAVILLA
Elisabeth BELIN
Catherine LEVEQUE
Suzanna DE LA FUENTE
Raphaële SERREAU
Vincent HUET
Zohra HENNI-GHABRA
Béatrice GEYRES
Asta TOURE
Kamal EL MAHOUTI
Aurélie ALBOT
Vivianne ROMANA
Alice RONGIER

La troisième commission: "Espace public, aménagement - Composition de 14 membres :

Stéphane PEU
Cécile RANGUIN
Slimane RABAHALLAH
Hakim REBIHA
Michel RIBAY
Mathilde CAROLY
Delphine HELLE
Martine ROGERET
Ferdinand NINO
David PROULT
Fatima LARONDE
Adrien DELACROIX
Corentin DUPREY
Marion ODERDA

La quatrième commission: "Vie citoyenne" - Composition de 14 membres :

Patrick VASSALLO

Bally BAGAYOKO

Fodhil HAMOUDI

Julien COLAS

Sonia PIGNOT

Zaïa BOUGHILAS

Didier PAILLARD

Medjid MESSAOUDENE

Conception DIEZ-SOTO-DIEZ

Abdelkader CHIBANE

Kola ABELA

Kamel AOUDJEHANE

Rabia BERRAI

Hervé BORIE

Article 2 : la délibération B - 6 en date du 5 mars 2018 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299138-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Modification des fixations des indemnités de fonction des élus

LE CONSEIL,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-20 et suivants relatif à la fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant que la Ville de Saint-Denis constitue un chef-lieu d'arrondissement,

Considérant que le dernier recensement officiel constate une population de 108 907 habitants (recensement INSEE au 1^{ER} janvier 2014),

Considérant que la Ville de Saint-Denis est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine,

Vu la délibération B-15 du 5 mars 2018, fixant la répartition des indemnités du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux,

Considérant la démission de Monsieur Patrice ROQUES en tant que conseiller municipal, le 12 mars 2018.

Considérant que Madame Alice RONGIER a accepté de siéger en tant que conseillère municipale pour remplacer Monsieur Patrice ROQUES,

Vu son installation au conseil municipal du 29 mars 2018,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier le tableau de répartition des indemnités de fonctions des élus municipaux à compter du 31 mai 2018,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Est attribuée à madame Alice RONGIER l'indemnité mensuelle brute de 273 euros en lieu et place de monsieur Patrice ROQUES, démissionnaire.

Article 2 :

Les autres dispositions de la délibération du 5 mars 2018 demeurent valables et inchangées.

Article 3 :

Les dépenses relatives à cette présente délibération sont inscrites au budget 2018 sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 45

Contre : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299001-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Créations, suppressions et transformations de postes.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, sont approuvées les créations et suppressions des postes suivantes :

Direction de la santé

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	C		-1
Médico-sociale	Auxiliaires de soins territoriaux	C	+1	

Direction Générale – Mission Habitat Indigne

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attachés territoriaux	A	+1	
Technique	Ingénieurs territoriaux	A	+2	
Technique	Techniciens territoriaux	B	+1	

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Nombre
	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	
Suppression	Gestionnaire comptable	Santé	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C						-1
Création						Animatrice en santé bucco-dentaire	Santé	Auxiliaires de soins territoriaux	Auxiliaire de soins principal de 2e classe	C	+1
Création	Responsable juridique, administratif et financier	DG – MHI	Attachés territoriaux	Attaché	A						+1
Création	Ingénieur sécurité	DG - MHI	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A						+1
Création	Responsable de mission préfiguration du péril	DG – MHI	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A						+1
Création	Technicien péril	DG - MHI	Techniciens territoriaux	Technicien	B						+1

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299002-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation de l'acte de renouvellement du contrat d'un chef de projet Santé publique à la direction de la santé

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGPC-2018-03-4861 exécutoire le 29/03/2018,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'attaché à la Direction de la Santé par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement d'un chef de projet Santé publique se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 483 (IM 418) afférent à l'échelon 3ème du grade d'attaché.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299072-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un chef de projet Santé publique pour la direction de la Santé adoptée en Conseil municipal du 31/05/2018,
Vu les contrats d'engagement de Madame/Monsieur sur le grade d'attaché pour les périodes du 01/06/2015 au 31/05/2018,
Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGPC-2018-03-4861, exécutoire le 29/03/2018,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à....., titulaire du diplôme de Master ethnologie, désigné(e) ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité d'attaché contractuel faisant fonction de chef de projet Santé publique à la direction de la Santé par la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 1^{er} juin 2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

L'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 483, indice majoré 418, en référence au 3ème échelon du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché territorial dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- L'IFTS au taux de 6,4
- Le complément d'IEMP correspondant à 20 points d'indice.

La rémunération de l'intéressé(e) est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) est affilié(e) à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires).

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

Placé sous l'autorité du chef de service unité ville et santé, le chef de projet est responsable de thématiques spécifiques du contrat local de santé et pilote ou accompagne les projets associés.

Le chef de projet est également le réfèrent santé pour les quartiers dont il a la charge. A ce titre, il décline les orientations municipales sur le territoire, oriente et informe les professionnels sur les questions de santé et mobilise les habitants.

ARTICLE 6 : ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de préavis en cas de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,

- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

La démission devra être présentée par l'intéressé(e) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le,

Pour le Maire, par délégation,

L'INTERESSE(E)
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation de l'acte de renouvellement du contrat du directeur à la direction de la Culture

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade de Directeur territorial,

Vu la déclaration de vacance de poste CIGPC-2017-06-5761 exécutoire le 29/06/2017,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de Directeur à la Direction de la Culture par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du directeur à la direction de la Culture se fera sous forme contractuelle en référence au grade de Directeur territorial.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 999 (IM 808) correspondant au 7^{ème} échelon du grade de Directeur territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299073-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade de Directeur territorial, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un(e) Directeur/trice pour la direction de la Culture adoptée en Conseil municipal du 31/05/2018,
Vu les contrats d'engagement de Madame/Monsieur sur le grade de Directeur territorial pour les périodes du 01/09/2015 au 31/08/2018,
Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGPC-2017-06-5761, exécutoire le 29/06/2017,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à, titulaire du diplôme d'études supérieures spécialisées : Direction des projets culturels, désigné ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité de Directeur territorial contractuel faisant fonction de directeur/trice à la direction de la Culture par la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 01/09/2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

L'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 999, indice majoré 808, en référence au 7ème échelon du grade de Directeur territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade de Directeur territorial dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- L'IFTS au taux de 7.5
- Le complément d'IFTS correspondant à 25 points d'indice.

La rémunération de l'intéressé est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé est affilié à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires).

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

Les principales missions du directeur de la culture sont les suivantes :

Axe stratégique

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique culturelle et patrimoniale,
- Formalisation, organisation et mise en œuvre d'un projet de développement culturel territorialisé,
- Déclinaison du projet et des orientations en matière de développement culturel en dispositifs et programme d'actions ; intégration du projet culturel à la politique d'offre de service et d'attractivité de la collectivité, développement de l'art dans l'espace public, procédures du 1% culturel,
- Relations avec les réseaux et partenaires institutionnels (Département, Région, Etat) et privés (mécénat) et organisation des relations de la Ville avec les grands équipements extra municipaux,
- Assistance et conseil auprès des élus et de la direction générale en matière de développement culturel,

Axe animation, développement et pilotage

- Animation et pilotage des équipes, en favorisant la mise en réseau des établissements et en veillant à la cohérence de la programmation artistique,
- Pilotage, coordination évaluation des manifestations et des projets d'action culturelle,
- Promotion de la politique culturelle notamment par la conception de dispositifs d'accompagnement pour faciliter et favoriser la production et la diffusion des projets culturels,
- Accompagnement du parcours éducatif et culturel des jeunes dans le cadre scolaire, périscolaire et extra-scolaire,
- Proposition des composantes des projets culturels (politique tarifaire, médiation, communication,...),
- Capitalisation et valorisation des démarches de développement culturel,
- Veille prospective, accompagnement et soutien aux pratiques émergentes et aux créations innovantes,
- Développement des dispositifs de concertation avec les différents partenaires, les habitants et les usagers,
- Définition des programmes de construction de maintenance et de réhabilitation des équipements culturels (en lien avec la direction des bâtiments et de l'architecture),
- Participation au collectif des directeurs de la culture des villes de Plaine commune,

Axe management, gestion et assistance

- Gestion administrative, budgétaire et management opérationnel de la direction de la culture et des équipements culturels municipaux,
- Optimisation des ressources de la direction (réduction des coûts, mutualisation des moyens, recherche de financements, optimisation organisationnelle,...),

- Assistance et soutien au secteur associatif pour promouvoir le développement des activités culturelles et du partenariat associatif, définition des conditions d'éligibilité, de pertinence et d'évaluation des projets, et accompagnement des porteurs de projets

ARTICLE 6 : ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de préavis en cas de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,
- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

La démission devra être présentée par l'intéressé(e) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Ville de Saint-Denis
DRH/Service Carrières-Paies
Affaire suivie par : V. CLOTILDE
Contrat n°: 2018-RH-1813
Année 2018

Fait à Saint-Denis, le,

Pour le Maire, par délégation,

L'INTERESSE(E)
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation de l'acte d'engagement d'un manager du commerce sédentaire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de manager du commerce sédentaire à la direction du développement commercial par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du manager du commerce sédentaire se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 551 (IM468) afférent à l'échelon 5ème du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299074-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un manager du commerce sédentaire pour la direction du développement commercial adoptée en Conseil municipal du 31/05/2018,
Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGCP 2017-07-3377, exécutoire le 13/07/2017 ,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à....., titulaire d'une maîtrise management et commerce désigné(e) ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité d'attaché contractuel faisant fonction de manager du commerce sédentaire pour la direction du développement commercial par la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 1^{er} juin 2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de un an avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En outre, l'intéressé(e) est soumis(e) à une période d'essai d'un mois.

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

Lors de son entrée en fonction, l'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 551, indice majoré 468, en référence au 05^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- un IFTS de 6,4,
- un complément d'IEMP correspondant à 20 points d'indice majoré.

La rémunération de l'intéressé(e) est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) est affilié(e) à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires)

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

Le manager du commerce sédentaire participe à l'élaboration et conduit la stratégie commerciale sur son périmètre géographique de référence, en mobilisant et fédérant l'ensemble des acteurs impliqués dans l'action commerciale.

Les principales missions du manager du commerce sédentaire sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration de la stratégie commerciale sur leur périmètre de référence
- Mobiliser et fédérer, sur le terrain, les commerçants, définir et valoriser leurs attentes en matière d'aménagement urbain et d'animation commerciale et assurer l'interface avec la ville et ses services
- Accompagner la vie associative des commerçants
- Apporter une expertise en matière de dynamisation et d'animation commerciale
- Impulser, coordonner ou organiser des événements ou animations collectives qui contribuent au rayonnement de la politique commerciale de la ville sur le périmètre d'intervention
- Conseiller et orienter les porteurs de projets commerciaux
- Assurer et coordonner la collecte et la mise à jour régulière des informations nécessaire à l'analyse du tissu commercial
- Participer à la réalisation et à l'analyse des études de commercialité et être référent sur son périmètre pour toutes les études économiques
- Proposer, en étroite collaboration avec le chargé de mission « suivi réglementaire », les élus, les directeurs de quartier et les bailleurs, les schémas de commercialisation des cellules commerciales (achats de fonds de commerces, de murs, préemption commerciale...)
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des dispositifs spécifiques d'appui à la requalification et à la revitalisation commerciale sur le périmètre d'intervention
- Évaluer les dispositifs et les opérations mis en œuvre
- Développer les partenariats avec tous les partenaires et interlocuteurs, publics et privés
- Apporter information, appui et soutien au chargé de mission sur le suivi réglementaire pour tout dossier concernant son périmètre d'intervention
- Gérer les budgets annuels et le suivi administratif des activités inhérentes au poste
- Rechercher les financements utiles au développement des missions et à leur mise en œuvre
- Participer à la réalisation d'outils de communication de la collectivité pour faire connaître et valoriser l'action commerciale sur le territoire de référence
- Assurer la représentation du service lors des réunions interservices et lors de manifestations professionnelles
- Ponctuellement, le manager de commerce sédentaire pourra être amené à soutenir et apporter un appui au chargé de mission « suivi réglementaire » dans la réalisation de ses missions.

ARTICLE 6 : Entretien professionnel

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de prévenance en cas de non-renouvellement, de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,
- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement ou le non-renouvellement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le 28/04/2018
Pour le Maire, par délégation,

LE CONTRACTANT
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation de l'acte d'engagement du contrat du psychologue à la direction des Ressources Humaines

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade de psychologue,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de psychologue à la Direction des Ressources Humaines par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du psychologue se fera sous forme contractuelle en référence au grade de psychologue

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 979 (IM793) afférent à l'échelon 7ème du grade de psychologue territorial hors classe.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299075-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade de psychologue, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un psychologue à la direction des Ressources Humaines adoptée en Conseil municipal du 31 mai 2018
Vu la déclaration de vacance de poste n°CIGPC-2018-04-447, exécutoire le 5 avril 2018

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à....., titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en psychologie du travail désigné(e) ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité de psychologue contractuel faisant fonction de psychologue du travail à la direction des Ressources Humaines de la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 1^{er} juillet 2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

Lors de son entrée en fonction, l'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 979, indice majoré 793, en référence au 7ème échelon du grade de psychologue territorial hors classe.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade de psychologue de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- un Indemnité risque et suggestions psychologue de 100%,
- un complément d'IEMP correspondant à 30 points d'indice majoré.

La rémunération de l'intéressé(e) est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) est affilié(e) à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires)

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

Le psychologue est rattaché hiérarchiquement au chef de service Prévention, Santé, Action sociale. Il travaille en collaboration avec ce service et le service social du personnel. Le psychologue du travail dispose d'un poste de travail dans un cabinet médical au service de la Médecine Préventive.

Le psychologue a pour missions principales, l'organisation des groupes de paroles réguliers pour le service en situation d'accueil permanent de public en difficulté ou fragile. L'organisation de groupes de paroles ou de cellules d'écoute en cas de traumatisme psychologique vécu dans un service. Il évalue l'aptitude des agents sur leur poste de travail, conseil et oriente les agents. Il accompagne les agents en situation de reconversion professionnelle pour raison médicale lorsque le besoin en est ressenti soit par l'agent, soit par le service, soit par la DRH. Il conseille les services dans l'organisation du travail, les conditions de travail et l'influence des facteurs ambiants et accompagne la conseillère en prévention dans l'anticipation et la gestion des risques psychosociaux.

Le psychologue a des missions ponctuelle, il intervient en cas de situations de crise au sein d'un service municipal en appui aux responsables (chefs de service, directeur, directeur général adjoint au secteur). Le psychologue effectue des entretiens individuels à la demande de la MPP, du service social de la DRH, de la référente handicap.

ARTICLE 6 : Entretien professionnel

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de prévenance en cas de non-renouvellement, de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,
- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement ou le non-renouvellement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le,

Pour le Maire, par délégation,

LE CONTRACTANT
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation d'une revalorisation du coordinateur territorial au service Unité centre de santé à la direction de la Santé

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'attaché à la Direction de la Santé par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du coordinateur territorial se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 457 (IM 400) afférent à l'échelon 2ème du grade d'attaché à compter du 1^{er} juin 2018.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299076-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Ville de Saint-Denis
Service Carrière-Paye
Affaire suivie par : V.CLOTILDE
Année : 2018
Contrat n° : 2018-RH-1816

**AVENANT N°1
AU CONTRAT D'ENGAGEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale,

D'UNE PART,
ET

Madame/Monsieur, né(e) le à,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le contrat initial d'engagement du 9 mai 2016 liant la ville de Saint-Denis et Madame /Monsieur est modifié dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1er : l'article 4 est modifié comme suit :

« A compter du 1^{er} juin 2018, et Madame /Monsieur, coordinatrice territoriale au service Unités centre de santé percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 457 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

et Madame /Monsieur bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché territorial de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 mai 2004 ».

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions du contrat initial restent inchangées.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le Maire, par délégation,

Madame /Monsieur
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »

Florence HAYE
Adjointe au Maire
déléguée au personnel

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation d'une revalorisation du chef de service organisation et communication interne à la direction générale

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste de directeur territorial à la Direction générale par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du chef de service organisation et communication interne se fera sous forme contractuelle en référence au grade de directeur territorial.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 889 afférent à l'échelon 5^{ème} du grade de directeur territorial à compter du 1^{er} juin 2018.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299077-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Ville de Saint-Denis
Service Carrière-Paye
Affaire suivie par : JB LOYER
Année : 2018
Contrat n° : 2018-RH-1880

**AVENANT N°2
AU CONTRAT D'ENGAGEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale,

D'UNE PART,
ET

Madame/Monsieur, née à (),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le contrat initial d'engagement du liant la ville de Saint-Denis et Madame/Monsieur est modifié dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1er : l'article 6 relatif à la rémunération est modifié comme suit :

« A compter du 1^{er} juin 2018, Madame/Monsieur, cheffe du service organisation et communication interne percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 889 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Madame/Monsieur bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché territorial de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 mai 2004 ».

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions du contrat initial restent inchangées.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le Maire, par délégation,

Madame/Monsieur
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »

Florence HAYE
Adjointe au Maire
déléguée au personnel

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Approbation de l'acte d'engagement d'un attaché de presse

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'attaché de presse au Cabinet du Maire par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement d'un attaché de presse se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 434 (IM383) afférent à l'échelon 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299078-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un attaché de presse pour le Cabinet du Maire (direction de la communication) adoptée en Conseil municipal du 31/05/2018,
Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGCP-20158-04-2810, exécutoire le 19/04/2018,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à, titulaire du diplôme master 2 communication politique et publique en Europe désigné(e) ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité d'attaché contractuel faisant fonction de d'attaché de presse au Cabinet du Maire (direction de la communication) par la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 1^{er} juin 2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En outre, l'intéressé(e) est soumis(e) à une période d'essai de 3 mois.

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

Lors de son entrée en fonction, l'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 434, indice majoré 383, en référence au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- un IFTS de 6,4
- un complément d'IEMP correspondant à 20 points d'indice majoré.

La rémunération de l'intéressé(e) est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) est affilié(e) à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires)

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

L'attaché de presse exercera ses fonctions sous l'autorité du directeur de la communication et de la directrice du cabinet du Maire et de la communication. Il travaille en liens étroits avec les chargés de communication, les chargés de mission du cabinet du Maire et les services municipaux.

Les principales missions de l'attaché de presse sont les suivantes :

La relation presse,

- Participer à l'élaboration de la stratégie presse en lien avec le directeur de la communication, la directrice du cabinet du Maire et de la communication et la maire-adjointe à la communication
- Rédiger les dossiers et communiqués de presse, superviser leur envoi et effectuer les relances.
- Centraliser et assurer le suivi des demandes des journalistes, accompagner et conseiller les élus et les services dans leurs réponses aux sollicitations : préparer et rédiger les argumentaires, éléments de langage.
- Organiser les différents outils de relations presse : conférence de presse, voyages de presse, interviews...
- Assurer le suivi des agences de presse
- Assurer une veille et évaluer les retombées médiatiques.
- Animer les réseaux sociaux municipaux dédiés à la presse
- Etre force de proposition et dresser des préconisations pour améliorer les relations presse.

Le fichier presse,

- Animer et entretenir des relations de proximité avec un réseau de journalistes.
- Gérer, alimenter et qualifier le fichier presse (évolution des contacts, des médias, des spécialités...).
- Identifier les journalistes vivant à Saint-Denis ou à proximité et leurs sujets de prédilection.

La recherche d'informations à valoriser,

- Travailler en lien étroit avec la municipalité et l'administration communale pour valoriser les actions et services de l'institution municipales : actions et projets de la municipalité, services municipaux, événements, séances du -Conseil municipal, réunions publiques, etc.
- Identifier les sujets susceptibles de valoriser l'institution municipale et la ville de Saint-Denis
- Réaliser des recherches sur les différents médias (TV, presse, radio, web) sur les opportunités de traitement presse pour la Ville de Saint-Denis, notamment dans le cadre de projets structurants pour la ville (Jeux olympiques, Grand Paris express, etc.)
- Accompagner, dans la gestion de leurs relations presse, les partenaires de la Ville positionnés sur des enjeux favorisant le rayonnement extérieur de Saint-Denis.

ARTICLE 6 : Entretien professionnel

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de prévenance en cas de non-renouvellement, de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,
- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement ou le non-renouvellement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le

Pour le Maire, par délégation,

LE CONTRACTANT
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETARE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Situation d'un cadre en CDI - Approbation d'une revalorisation indiciaire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment l'article 1-2,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Considérant que l'agent est en CDI depuis le 1^{er} mai 2012 et que les résultats de l'entretien professionnel justifient une revalorisation de son salaire,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juin 2018, est modifié ainsi qu'il suit, l'article 6 du CDI en date du 25/04/2012 :

« La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 635 afférent à l'échelon 7 du grade d'attaché.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016 ».

Article 2 : Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Article 3 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299079-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Ville de Saint-Denis
Service Carrière-Paye
Affaire suivie par : E.DUTEAU
Année : 2018
Contrat n° : 2018-RH-1391

**AVENANT N°2
AU CONTRAT D'ENGAGEMENT**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de Saint-Denis, en vertu d'une délibération en date du 3 décembre 2016.

D'UNE PART,
ET

Madame....., née le

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le contrat initial d'engagement du 1^{er} juin 2018 liant la ville de Saint-Denis et Madameest modifié dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1er :

A compter du 1^{er} mai 2018, Madame....., attaché contractuel percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 635 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Madame TREILLES ZIEM Edwige bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché territorial de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2006 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points soit :

- Une indemnité forfait travaux supplémentaire (IFTS) : 6,4 %
- Un complément IEMP correspondant à 25 points

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions du contrat initial restent inchangées.

Fait à Saint-Denis, le,

Pour le Maire, par délégation,

Madame.....
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au Maire
déléguée au personnel

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Adhésion à l'association "Club des utilisateurs Pléiades".

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Considérant l'objet de l'association fondée sur le regroupement des utilisateurs des progiciels commercialisés par la société SEMA GROUP, au rang desquels figure le progiciel PLEIADES, système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) utilisé par la ville de Saint-Denis,

Considérant le projet de convention 2018 fixant le montant de cotisation annuelle à 220 euros,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : La convention annuelle 2018 ci-annexée est acceptée et le Maire est autorisé à la signer.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299005-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18



Club des Utilisateurs Pléiades

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e), M. Laurent RUSSIER

e-mail :

Agissant pour le compte de

Société : Mairie de Saint-Denis

Adresse : 2, place du Caquet – 93200 SAINT-DENIS

.....

Déclare, après avoir pris connaissance des statuts du Club des Utilisateurs Pléiades, (téléchargeable sur le site du Club), solliciter l'admission de ma société comme membre de la dite association en tant que Membre utilisateur (cf. document conditions d'adhésion) :

Je m'engage à respecter ces règles et notamment, à payer les cotisations qui seront réclamées.
Le montant de la cotisation, en 2018, est de **220,00** euros pour un membre utilisateur représentant la cotisation pour une année conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2017.

Le nombre de membres inscrits pour une même société adhérente à jour de sa cotisation est illimité. Cependant, la participation à nos réunions est limitée à deux personnes par société adhérente. Au-delà de deux participants, une cotisation supplémentaire de 100 € par personne sera facturée.

Tout membre inscrit se voit attribuer un compte personnel lui donnant accès au site du club (espace adhérent, annuaire, forum, comptes-rendus, newsletter, invitations, etc.).

Une fois votre bulletin d'adhésion réceptionné et votre candidature approuvée par le conseil d'administration, une facture vous sera adressée en retour.

Fait à le 20...

Lu et approuvé :

Nom et qualité du signataire

Signature :

Cachet de la Société :

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce document et l'adresser :

Par mail à info@clubutilisateurspleiades.fr

ou par courrier à l'adresse suivante

Club des utilisateurs de progiciels

266, avenue Daumesnil

75012 Paris

Pour tout renseignement : Permanence au 06.07.79.86.49

Entreprise adhérente	
Raison sociale de l'entreprise	Mairie de Saint-Denis
Adresse de l'entreprise	2, place du Caquet
	93200 SAINT-DENIS
Activité de l'entreprise	Collectivité territoriale
Effectif moyen de l'entreprise	3600
Effectif géré par Pléiades	3600

Correspondant principal	
Nom Prénom	SANTEL Nicolas
Adresse (si différente de l'entreprise)	
Adresse e-mail (écrire en minuscule)	nicolas.santel@ville-saint-denis.fr
Téléphone	01-44-33-62-06
Fax	
Fonction dans l'entreprise	Administrateur fonctionnel SIRH

Autres correspondants du club	
Nom Prénom	
Adresse e-mail	
Téléphone	
Fax	
Fonction dans l'entreprise	

Nom Prénom	
Adresse e-mail	
Téléphone	
Fax	
Fonction dans l'entreprise	

CONDITIONS D'ADHESION ET DE PARTICIPATION

Société adhérente : Peut adhérer au club utilisateurs Pléiades, toute entreprise utilisant le progiciel Pléiades pour sa gestion et rattachée à une licence Pléiades.

Membre utilisateur : Peut être membre utilisateur, toute personne physique désignée par la société adhérente.

- Les membres utilisateurs peuvent participer à toutes les réunions de commissions sans exception sous réserve que leur société soit à jour de sa cotisation.
- Les membres utilisateurs disposent du droit de vote au sein de l'Assemblée Générale et peuvent être élus au Conseil d'Administration.
- Les membres utilisateurs qui participent aux plénières, aux commissions, aux déjeuners et autres événements organisés par le Club peuvent le faire sans distinction de profil.

Pour être adhérent du club des Utilisateurs Pléiades, il faut :

- Avoir adressé un bulletin d'adhésion dûment rempli au Conseil d'Administration du Club et que celui-ci l'ait accepté (lequel en cas de refus n'a pas à faire connaître ses raisons),
- Avoir désigné un correspondant principal (destinataire de la facture) et éventuellement des correspondants secondaires.
- Avoir réglé le coût de la cotisation annuelle.

Chaque membre utilisateur recevra un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant d'accéder à l'espace adhérent du site du Club.

<http://www.clubutilisateurspleiades.fr/>

Le montant de la cotisation annuelle est de

- 220 € à partir de 2018

La cotisation est valable pour une société et pour une année. Le montant de la cotisation peut être révisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Elle autorise 2 personnes à participer aux plénières, aux commissions, aux déjeuners et autres événements organisés par le Club des Utilisateurs Pléiades.

Cependant, le nombre de correspondants disposant d'un compte sur le site internet du Club Utilisateurs Pléiades par entreprise ou administration, n'est pas limité. Ce compte donne accès à un espace adhérent proposant un forum, un annuaire des adhérents, une base documentaire contenant des articles, des présentations et des comptes rendus. L'inscription au site permet également de recevoir la newsletter, les invitations aux événements et les messages du forum et de s'inscrire aux événements.

Toute société adhérente souhaitant faire participer des personnes supplémentaires aux événements, doit contribuer à la hauteur de 100€ par personne supplémentaire ; donnant accès à l'intégralité des plénières, des commissions, des déjeuners et autres événements organisés par le Club Utilisateurs Pléiades

Les factures sont émises chaque année au mois de janvier et transmises au correspondant principal désigné par chaque société adhérente. Les sociétés adhérentes doivent s'acquitter de leur cotisation avant le 30 juin de l'année en cours.

CONDITIONS D'ADHESION ET DE PARTICIPATION

SE FAIRE REPRESENTER PAR UNE PERSONNE TIERCE

Pour se faire représenter par une personne tierce telle qu'un intégrateur :

Toute société adhérente a la possibilité de se faire représenter par une personne tierce représentant une entreprise telle qu'un intégrateur assurant pour la société adhérente, la maintenance de son progiciel Pléiades, des prestations de conseil, d'assistance technique ou d'intégration.

Seul le correspondant principal peut en faire la démarche à partir du moment où la société adhérente et la personne tierce s'engage à respecter les conditions citées dans la « charte du représentant externe » (document téléchargeable sur le site du Club).

Cette demande n'est valable que pour une période de un an et doit être renouvelée à date d'anniversaire.

Cependant, le bureau du club se réserve le droit de refuser la personne tierce concernée ou la société représentante sans donner de justification.

De même, le bureau peut annuler une décision prise par le passé dès lors que le bureau juge que la personne tierce ou sa société ne respecte pas, ou pas suffisamment, les conditions citées dans la « charte du représentant externe ».

La société adhérente qui souhaite être représentée par une personne tierce, représentant une entreprise telle qu'un intégrateur, devra au travers de son correspondant principal, compléter et signer le formulaire « **La Charte du représentant externe** » téléchargeable sur le site du club et l'envoyer par mail à l'adresse info@clubutilisateurspleiades.com pour validation.

Le Président

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Fatima LARONDE donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Heures supplémentaires pendant la période estivale 2018 à la direction de la tranquillité publique.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la durée du temps de travail et en particulier son article 3,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires à la fonction publique territoriale, notamment son article 6,

Vu la délibération du 17 décembre 2009 relative au paiement des heures supplémentaires dans toutes les filières d'activités pour les agents de catégorie C et B,

Considérant que lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, des dérogations au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires (dans lequel sont incluses les heures de dimanche, jours fériés et nuit) peuvent être accordées, après consultation du comité technique,

Considérant que pour assurer la protection des biens et des personnes lors des événements et manifestations à venir, qu'ils soient nationaux (Fête Nationale, Fête de la musique, ...) ou locaux (Carnaval, manifestations sportives, brocantes...) et compte tenu des difficultés à pourvoir la totalité des postes vacants d'agents de police municipale et de l'impossibilité de les remplacer (23 postes vacants), il est nécessaire d'autoriser les agents exerçant des fonctions de police municipale à accomplir des heures supplémentaires au-delà de la limite maximale de 25 heures mensuelles,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 25/05/2018,

Vu le budget communal,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : A compter du 1^{er} juin 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, les agents de police municipale sont autorisés à accomplir des heures supplémentaires au-delà du contingent de 25 heures mensuelles et dans la limite de 35h mensuelles.

Article 2 : Il sera recherché autant que possible préalablement à la rémunération l'attribution du repos compensateur ou une organisation permettant de limiter ce dépassement.

Article 3 : Le chef du service dont les missions se rattachent à ces fonctions justifiera, par une attestation écrite le caractère exceptionnel du dépassement du contingent légal à chaque dépassement de celui-ci. Pour ce faire, ils indiqueront le (ou les) événement(s) générateur(s) du surcroît d'activité sur les états d'heures individuel des agents

Article 4 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à la majorité :

Pour : 32

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 7 (Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Madame Alice RONGIER)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299193-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Élections professionnelles du 6 décembre 2018 : Comité technique.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 32,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques paritaires et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant les effectifs de la commune de Saint-Denis arrêtés au 1^{er} janvier 2018 soit 3260 agents,

Considérant la consultation de l'ensemble des organisations syndicales réunies le 12 avril 2018 et l'information du comité technique paritaire du 25 mai 2018,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Fixe le nombre des membres du collège employés du comité technique à 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants.

Fixe le même nombre de membres du collège employeurs au comité technique, soit 12 représentants titulaires (élus ou agent de l'administration) et 12 représentants suppléants.

Article 2 : L'avis du comité technique est rendu lorsqu'ont été recueillis :
D'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité ;
D'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative.
En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

Article 3 : Les agents de la Ville de Saint-Denis, du Centre Communal d'Actions Sociales et de la Caisse des Ecoles sont représentés au sein du même comité technique.

Article 4 : Les agents ayant la qualité d'électeurs votent directement à l'urne pour élire leurs représentants au comité technique, sauf s'ils ont été admis à voter par correspondance. Le vote électronique n'est donc pas retenu pour l'élection du 6 décembre 2018.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299011-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Élections professionnelles du 6 décembre 2018 : Comité d'hygiène et de sécurité.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 32,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant les effectifs de la commune de Saint-Denis arrêtés au 1^{er} janvier 2018 soit 3260 agents,

Considérant la consultation de l'ensemble des organisations syndicales réunies le 12 avril 2018 et l'information du comité technique paritaire du 25 mai 2018,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Fixe le nombre des membres du collège employés du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail à 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants.

Fixe le même nombre de membres du collège employeurs au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, soit 6 représentants titulaires (élus ou agent de l'administration) et 6 représentants suppléants.

Article 2 : L'avis du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail est rendu lorsqu'ont été recueillis :

D'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité ;

D'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix au sein d'un collège, l'avis de celui-ci est réputé avoir été donné.

Article 3 : Les agents de la Ville de Saint-Denis, du Centre Communal d'Actions Sociales et de la Caisse des Ecoles sont représentés au sein du même comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299012-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : vœu adressé au Président de la République relatif à la demande de véritables négociations avec les collectivités territoriales sur la mise en œuvre de la contractualisation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Vu l'instruction ministérielle du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre du dispositif de contractualisation entre l'Etat et certaines collectivités locales,

Vu le point d'étape des négociations engagées par le Maire de Saint-Denis avec les représentants locaux de l'Etat, Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de lignes ferroviaires et de nombreuses gares, fusion des organismes de logement social, réforme de la fiscalité locale sans garantie de préservation des ressources et de l'autonomie fiscale des collectivités...

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière de notre commune et des grandes collectivités partenaires,

Considérant que, si de telles décisions devaient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai,

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires et de nos services publics locaux, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par le Gouvernement,

Considérant en outre :

- **les modifications des modalités de contractualisation financière demandées à l'État par trois grandes associations d'élus** (Association des Maires de France, Assemblée des Départements de France et France Régions), quant aux dépenses devant être exclues de l'évaluation de la croissance constatée annuellement des charges de fonctionnement pour les collectivités dont les budgets excèdent 60 millions d'euros, parmi lesquelles Saint-Denis ;

- **la demande, annexée au présent vœu, de l'Association des maires Ville & Banlieue de France que soient déduites des calculs les dépenses découlant de la spécificité des actions d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et du fonctionnement des équipements urbains et des investissements réalisés dans le cadre des contrats de ville, des programmes de rénovation urbaine (PRU et NPNRU) et autres dispositifs particuliers déclinés sur les territoires urbains fragiles ;**

- **la demande, portée par l'association France Urbaine, de sortir du périmètre des dépenses concernées par la contractualisation celles pour lesquelles sont affectées de nouvelles recettes**, ce qui permet de contribuer vertueusement à l'amélioration de l'autofinancement et à l'efficacité de l'action publique locale recherchées dans la loi de programmation ;

Considérant par ailleurs que **les périmètres de l'action de la commune de Saint-Denis sont fortement impactés** par :

- le nécessaire accompagnement du développement territorial induit par la poussée démographique (la commune a connue, depuis 1999, une augmentation de sa population de plus de 26 000 habitants, devenant ainsi la 3^e ville d'Île-de-France) ;

- les transferts de charge successifs liés à des compétences nouvelles attribuées par la loi, à des obligations nouvelles, ou au désengagement des partenaires publics, et en particulier l'Etat qui, comme le souligne le rapport d'évaluation parlementaire sur l'action de la puissance publique en Seine Saint Denis, ne mène pas ici une politique de droit commun à l'instar de celle menée sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Face à la gravité de la situation, le Conseil municipal de Saint-Denis :

A. — réclame que soient déduites, pour l'évaluation, dans le cadre de la contractualisation du pacte financier, de l'écart de dépenses entre deux années de fonctionnement, dès l'exercice 2018 :

- les charges relatives à **la gestion urbaine de proximité des QPV**, dans les espaces communaux comme dans ceux des bailleurs sociaux en convention avec les collectivités ; les charges relatives au **fonctionnement des programmes et équipements publics et associatifs ouverts aux publics des QPV**

; et plus généralement toutes charges découlant de la localisation de QPV, REP, REP+, PRE, ZSP, PSQ... sur notre territoire

- les charges relatives au **nécessaire accompagnement du développement territorial induit par l'évolution démographique** ;
- les charges relatives à **la contribution communale à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques conduits ou impulsés par l'État** ;
- les charges découlant de **la compensation totale ou partielle par les communes ou intercommunalités du désengagement financier d'autres institutions** et partenaires publics, et en particulier de l'Etat.

B. — appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application des mesures de contractualisation du pacte financier État-collectivités et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux ;

C. — exprime que, en l'état actuel des échanges engagés avec les représentants locaux de l'Etat, l'impossibilité de signer le contrat entre l'Etat et la commune.

Le présent vœu sera transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires du département de Seine-Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299222-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18

Le jeudi 31 mai 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25/05/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Alice RONGIER*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Bally BAGAYOKO donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Stéphane PEU donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Madame Aurélie ALBOT donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Karim BOUALEM donne pouvoir à Madame Jaklin PAVILLA*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : Z. HENNI GHABRA

OBJET : Vœu relatif à l'accueil des réfugié-e-s à Paris et sur les communes d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles qui pose le principe de l'accueil inconditionnel : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Cohésion des territoires du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence,

Vu la décision n°2018-23 du Défenseur des droits qui recommande au gouvernement de retirer la circulaire du 12 décembre 2017 au motif qu'elle contrevient au principe fondamental de l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence,

Vu le vœu du conseil Municipal relatif à une nouvelle politique d'accueil des migrants en France en date du 5 mars 2018,

Considérant l'adoption en première lecture par l'Assemblée Nationale le 22 avril 2018 du projet de loi asile-immigration, dont les dispositions risquent de réduire l'égalité de l'accès au droit d'asile et de contraindre de plus en plus de migrants à la clandestinité.

Considérant que depuis plusieurs semaines, les berges du canal Saint-Martin, du Saint-Denis et leurs abords ont accueilli un nombre croissant de migrants, à la recherche d'un refuge. Ce sont aujourd'hui quelques 2 300 migrants qui se sont installés, de façon extrêmement précaire, dans le nord de Paris, principalement autour du périphérique et sur les berges du canal Saint-Martin et du canal Saint-Denis.

Considérant que la pétition mise en place par les associations d'aide aux réfugiés réclamant plus de dignité pour les migrants du canal Saint-Denis a déjà recueilli plusieurs milliers de signataires.

Considérant que les différents acteurs du secteur de l'urgence sociale présents sur les lieux constatent une dégradation très importante, jour après jour, de l'état sanitaire et psychologique de cette population.

Considérant le communiqué de presse publié par le Ministre de l'Intérieur le 23 mai 2018, annonçant l'évacuation dans un « bref délai » des campements de migrants à Paris, demandant également au Préfet de police de Paris de procéder à certain nombre de contrôles administratifs à l'égard des personnes concernées.

Considérant que sans compétence liée, loin des constituer des « carences », selon les propos du Ministre, les communes sont nombreuses à se porter volontaires pour participer à l'hébergement d'urgence des migrants à la rue, pour prodiguer une aide à la subsistance, pour soutenir les associations qui accompagnent les migrants. A cet égard, la Ville de Saint-Denis est solidaire de la position des Villes de Paris et d'Aubervilliers.

Considérant que la commune de Saint-Denis agit pour l'accès aux droits et la régularisation des migrants et des sans-papiers via la Mission citoyenneté, le soutien à la coordination des sans-papiers, le parrainage des Dionysiens sans-papiers, la domiciliation et l'insertion sociale des migrants et de leurs familles avec la scolarisation inconditionnelle des enfants, le soutien aux associations proposant des cours et des ateliers d'alphabétisation, l'accueil de jour inconditionnel à la Maison de la solidarité et l'accompagnement de 250 adultes et enfants Roms via le projet social sur le terrain Voltaire,

Le Conseil municipal de Saint-Denis demande au Préfet de la Région Île-de-France :

- de proposer une répartition des efforts de solidarité en créant plusieurs centres d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire. La multiplication des campements de fortune n'est pas une fatalité. La mise à l'abri du plus grand nombre est possible si un effort de solidarité est demandé à tous.
- de veiller à la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour « penser le problème parisien dans une logique d'ensemble », comme le communiqué du Ministre de l'Intérieur l'y invite. Cette stratégie ne saurait être constituée, comme le Ministre l'entend, de mesures d'éloignement à l'encontre de « ceux qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire national ».
- la création rapide de places supplémentaires d'hébergement pour l'accueil de primo-arrivants sur l'ensemble du territoire français et prioritairement en Île de France,
- de trouver d'urgence des solutions dignes pour prendre en compte la souffrance et la précarité des familles concernées.

Le Conseil municipal de Saint-Denis s'engage à :

- poursuivre avec l'ensemble des partenaires (l'Etat, les collectivités, les associations...) son action en faveur des migrants sur le territoire de Saint-Denis afin de trouver une issue au plus vite concernant les migrants du Canal Saint-Denis.
- travailler avec l'ensemble des partenaires (l'Etat, les collectivités, les associations...) à l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un cadre de travail concerté et partagé pour l'accueil des migrants en Île-de-France.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à l'unanimité :

Pour : 42

ID Télétransmission : 093-219300662-20180531-lmc1299229-DE-1-1

Date AR : 07/06/18

Date publication : 08/06/18